This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

French local
42 a

Soc. 23729 e. 19
1-2

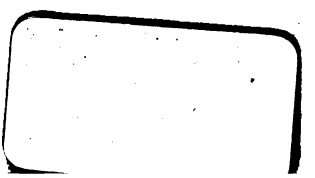

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA · SOTTELIANA

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, PLACE S.-LÉGER.

MDCCCLVI.

French Coll
42 a

RAPPORT

SUR LA FORMATION ET LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Messieurs,

La pensée de fonder à Chambéry une Société nationale d'histoire et d'archéologie, dans le but de recueillir et de publier les documents relatifs à notre histoire, et de donner en même temps une impulsion nouvelle à l'étude de nos annales, fut partagée dès le principe par tous les hommes qui en comprirent l'utilité.

L'initiative en est due à MM. Rabut François, professeur d'histoire au collége national de Chambéry,

Claude Saillet, professeur de littérature au même collége, et Joseph Dessaix.

Les fondateurs se réunirent pour la première fois le 6 août 1855 dans les bâtiments du collége national (salle de l'école de dessin linéaire).

M. J. Dessaix prit la parole en ces termes pour développer le but de l'association :

« Messieurs,

« Au milieu de l'élan général qui pousse les générations nouvelles vers les études sérieuses, il est un fait pénible à enregistrer, c'est qu'on ignore généralement en Savoie l'histoire de la patrie. Nous n'avons pas à examiner ici la cause de cette apathique inertie pour tout ce qui touche à l'honneur et à la gloire de notre pays; mais nous ne pouvons nous empêcher de la déplorer en songeant surtout que l'histoire est l'école des nations, et que nos annales renferment des pages aussi brillantes de faits, aussi belles de morale que celles d'aucun autre peuple.

« Si nous jetons un coup d'œil sur la période de l'indépendance gauloise, nous voyons les Allobroges se signaler par leur bravoure et leur intrépidité entre tous ces peuples de la race gallique disséminés des Alpes à l'Océan. Leur valeur devient proverbiale. Plus tard Rome leur fit la guerre; elle les vainquit sans ja-

mais les soumettre. L'histoire et la tradition racontent la résistance désespérée que les Centrons opposèrent à l'envahissement de ces fiers conquérants du monde.

« Glorieuse époque où les montagnards combattirent pour leur indépendance !

« Des ruines grandioses, des inscriptions, des débris de toute sorte inscrivent sur notre sol, à chaque pas, le nom de Rome qui nous apporta ses bains, ses jeux, sa corruption et sa civilisation.

« Peu à peu les farouches montagnards disparurent, et le pays des Allobroges, sous le nom de *Sapaudia*, ne fut plus qu'une petite fraction d'un vaste empire.

« Mais un jour le colosse s'ébranla sous les coups multipliés des Barbares; frappé au cœur, il tomba pour ne plus se relever. La Savoie subit alors encore le sort commun de la Gaule esclave, qui devait plus tard, par une étonnante transfiguration, se retremper dans la barbarie et venir y puiser les éléments d'une civilisation toute nouvelle.

« Vers l'an mil, la tradition raconte qu'un vaillant soldat, premier de son nom, devint par ses exploits souverain maître d'une partie de la Maurienne. Ses descendants agrandirent peu à peu ce mince patrimoine, et finirent, grâce à une politique adroite et persévérante, par grouper autour d'eux de vastes et belles contrées tant en deçà qu'en delà des Alpes. De comtes de Maurienne, ils devinrent ainsi comtes et ducs de Savoie. Ces princes, perpétuant leur dynastie

par une suite non interrompue, règnent encore aujourd'hui sur nous avec le titre de rois de Sardaigne.

« Depuis neuf siècles, quarante princes de Savoie se sont succédé jusqu'à nos jours. Il y a dans cette longue série de monarques des hommes de grande valeur, des législateurs et des sages, des incapables, des faibles et des enfants. Ils firent aussi parfois commettre des actes cruels, conséquence du fanatisme de l'époque; ils ont laissé de belles et de tristes pages; mais il faut le dire à l'honneur de cette dynastie, on n'y trouve pas comme ailleurs les grands criminels qui s'assirent aux temps néfastes sur les autres trônes de l'Europe.

« Et si du trône nous descendons sur le champ de bataille, dans le cabinet de l'étude et dans l'atelier du travailleur, nous trouvons que l'art fatal de la guerre, la législation, la chimie, la médecine, l'histoire, la littérature, la peinture et l'industrie ont eu chez nous leurs représentants dans le congrès scientifique de l'Europe. Nous avons eu des hommes taillés sur des patrons romains. A côté de la grande et noble figure de Bonivard qui combattit si vaillamment pour l'indépendance genevoise, vient se poser l'image de François de Sales qui évangélisa le Chablais. Etonnant contraste! nés à peu de distance l'un de l'autre, le fameux prieur de Saint-Victor est le plus ardent promoteur de la réformatiou, et l'évêque de Genève en devient le plus violent adversaire. L'un cherche à détruire l'œuvre de l'autre, et, dans cette lutte religieuse,

dans ce conflit théologique, la liberté qui nous fuit arbore son étendard à nos portes.

« Dirai-je ce que tous ont dit et ce que nous savons tous sur nos grands hommes des temps anciens comme des temps modernes? Quelle que soit la page que nous parcourions de l'histoire savoisienne, les récits en sont palpitants d'intérêt, et les enseignements de la plus haute gravité; et cependant chacun de nous semble prendre à tâche de nous déshériter de nos gloires nationales et d'ignorer combien le nom savoisien fut porté jusqu'à l'étranger avec honneur et distinction. Soyons fiers aujourd'hui de ces infatigables travailleurs, gardons religieusement dans nos cœurs leur impérissable mémoire, car les grands hommes sont les plus beaux titres de noblesse dont puisse se parer une nation.

« N'accusons pas légèrement notre indifférence, car la faute vint d'en haut. Pendant que la France libre et régénérée encourageait les études historiques et leur donnait cette forte impulsion à laquelle nous devons tant de chefs-d'œuvre; pendant que son histoire sortait des langes des chroniqueurs, et que les savants puisaient à leur gré d'immenses richesses dans les travaux des Bénédictins, la maison de Savoie fermait impitoyablement la porte de ses archives et étouffait toutes les généreuses aspirations. La vérité n'est pas faite pour l'oreille des rois; aussi l'histoire fut-elle sévèrement éloignée du trône et tenue en charte privée. On a peine à se rendre compte aujourd'hui des persécu-

tions auxquelles furent en butte les historiens indépendants, occasionnées par une censure qui s'est perpétuée ignorante et méticuleuse jusqu'en 1848. Nous avons là-dessus de précieuses révélations :

« Il y a dans les archives publiques, écrivait Ferdi-
« nand del Pozzo, des lacunes que ni la vétusté ni
« les calamités du temps ne sauraient suffisamment
« expliquer. On ne saurait s'imaginer à quel point la
« politique du Piémont a jugé convenable de pousser
« le mystère à cet égard. Nulle part il n'y eut un sys-
« tème aussi suivi, aussi constant de cacher la vérité
« de l'histoire que dans le Piémont. . . . . .
« Dans le recueil des lois de Borelli, les retranche-
« ments et les interruptions sont partout visibles. Il
« paraît que ce sénateur, instrument docile de la vo-
« lonté des ministres de cette époque, en était lui-même
« honteux, car, dans une courte préface, sans trop
« entreprendre de justifier ce qui fut fait, il cherche à
« s'excuser avec une humilité remarquable. »

« Nous pourrions multiplier des citations de ce genre qui nous feraient comprendre comment, grâce à ce système de compression, la Savoie n'eut pas d'histoire, tandis que la dynastie qui régnait sur elle n'eut que des historiographes gagés et des chroniqueurs d'antichambre.

« Aussi l'histoire reste-t-elle encore à écrire.

« Rendons cependant justice à notre époque, car, après ces déplorables exemples de servilisme, si le

mal vint du trône, le remède en est descendu sous le règne de Charles-Albert. Ce monarque, pour encourager les études historiques, nomma des commissions composées d'hommes érudits, avec mission de fouiller dans les archives et d'y chercher les bases de l'histoire de la patrie dans les monuments anciens. Déjà plusieurs volumes in-folio ont été publiés par la savante députation d'histoire nationale, et ce vaste recueil renferme de précieux documents. Il faut le dire, c'est du Piémont qu'est partie l'initiative de ces grands travaux imités de toutes parts avec le zèle le plus louable; car nous voyons la royale Académie de Savoie travailler aussi à élucider nos annales. Les volumes qu'elle édite sont riches de matériaux. L'Association florimontane nous offre de son côté des recherches pleines d'intérêt.

« Mais là ne doivent point s'arrêter les efforts. La division du travail est précisément la loi de notre siècle. Le progrès emporte notre époque vers des idées nouvelles; les hommes mêmes qui se cramponnent à celles d'un autre âge en subissent l'influence, et c'est dans l'histoire qu'il faut aller étudier cette loi de l'humanité qui fait que tout marche et progresse dans la vie des nations.

« L'histoire savoisienne est encore à naître : elle reste à créer. C'est aux sources qu'il faut remonter pour l'écrire; c'est aux documents originaux, aux papiers vermoulus qu'il faut demander ce que nous fûmes aux diverses époques de notre existence nationale, et

c'est de là que notre histoire sortira vraie, intime, palpitante. C'est là que nous verrons les luttes glorieuses de nos pères, là que nous sonderons la profondeur de nos misères, et que nous lirons dans le passé la loi de l'avenir.

« Mais où sont-ils ces documents précieux qui nous échappent encore? La position de notre petit coin de terre au pied des Alpes nous a été bien préjudiciable sous le rapport paléographique. Les invasions des Espagnols, des Français et des Bernois, qui ont porté trois fois en moins d'un siècle l'incendie et la dévastation sur le sol savoisien, n'ont pas contribué faiblement, avec la mauvaise volonté de quelques-uns de nos souverains, à la soustraction de nos archives. En 1792, le peuple crut faire justice de la noblesse en brûlant ses titres. Dans plusieurs villes de la Savoie, la flamme dévora des monceaux énormes de parchemins : pendant ces exécutions d'un genre particulier, le glas lent et lugubre des funérailles retentissait, et la foule accourait, éprouvant dans ces temps de réaction violente la joie irréfléchie ou, pour mieux dire, la satisfaction d'un peuple qui joue avec les débris d'un trône dont il jette la poussière au vent, sans songer qu'il le rétablira le lendemain peut-être.

« Aujourd'hui nous n'avons plus à craindre de semblables pertes pour de pareils motifs. Les grands feudataires ont disparu, et, s'il y a encore des nobles, il n'y a plus de seigneurs. Des institutions d'un ordre

beaucoup plus avancé nous régissent. Le prince a inauguré la liberté dont l'arbre symbolique et commémorateur se dresse sur toutes nos places publiques. La douce révolution de Février nous l'a fait bénir; les vieux parchemins ne nous servent plus qu'à écrire l'histoire du passé, qui, sans eux et sans communication directe, sans adhérence avec le présent, sommeillerait dans l'oubli, ce vaste et solitaire domaine des institutions qui n'ont plus leur raison d'être. Châteaubriand a dit *que les souvenirs historiques étaient pour beaucoup dans le plaisir du voyageur, et que les princes de Savoie avaient bien su marier leur mémoire aux montagnes de leur petit empire*. Eh bien! ces ruines pittoresques que nous rencontrons à chaque pas aujourd'hui, d'un vallon au sommet d'une colline, sur un roc escarpé, il faut les reconstruire par la pensée, à l'aide de l'histoire. Le temps les a mutilées, il en a fait justice, et l'histoire en relève les débris que le passant foule aux pieds. Elle les interroge avec soin, et en rebâtit pièce à pièce le monument défiguré. Elle galvanise ces pierres muettes, et rend à ce château, veuf de l'animation que ses habitants lui communiquaient et des scènes grandioses dont ses murs furent les témoins à l'époque brillante de son existence, une part de vie et de durée.

« Mais ces documents, ces débris se trouvent aussi dispersés aujourd'hui dans les archives publiques, dans les dépôts particuliers où la science conserve des adorateurs, en Piémont, en Suisse, en France, en Savoie,

et c'est dans le but d'en provoquer les recherches, de sauver d'une nouvelle destruction des titres égarés, et d'encourager l'étude locale, que nous avons formé une société d'histoire. Nous avons fait appel à toutes les intelligences, nous nous adressons à tous les hommes amis du pays, qui, comprenant l'utilité de ces investigations faites au profit de leur patrie ou à celui de la science, contribueront puissamment à propager jusque dans les villages le goût de l'étude.

« Nous avons pris ainsi l'initiative d'une société qui aura son écho dans toutes les provinces savoisiennes où son nom parviendra, et qui ne tardera pas à étendre dans nos villes ses nombreuses ramifications.

« L'histoire doit avoir une couleur propre, essentielle, à part. L'école passionnelle prédomine dans notre époque. Son intérêt s'agrandit de toute l'animation qu'elle emprunte au récit dramatique des évènements. C'est avec raison qu'on a abandonné le genre aride et stérile qui consistait à ne présenter dans un cadre plus ou moins étroit que des faits et des dates, en laissant au lecteur le soin de les raisonner et d'en tirer lui-même les conséquences.

« Mais si l'historien a sa passion, le terrain que nous avons choisi est un terrain neutre, inaccessible aux interprétations que dictent ou les sympathies ou les haines. Tous les partis peuvent s'y donner rendez-vous. Ce n'est pas à faire de l'histoire que doivent tendre principalement nos efforts, mais bien à jeter les

fondements de l'histoire, à en constituer les bases, à en rechercher les sources, à en découvrir les documents, à en mettre en lumière les matériaux pour les livrer aux hommes qui, les coordonnant un jour, écriront eux-mêmes, aidés de nos recherches, l'histoire de la patrie.

« Tel est, Messieurs, notre but, tel est l'esprit qui nous a dicté le projet soumis à votre discussion. »

L'assemblée fut ensuite appelée à discuter son règlement; à part quelques légères modifications, elle adopta celui de la Société d'histoire de la Suisse romande, et procéda à la nomination, par vote secret, des membres du bureau et de ceux des diverses commissions.

Dès lors, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie s'est assemblée deux fois à l'hôtel-de-ville de Chambéry. La première séance nous a réunis le 5 décembre 1855, et la seconde, le 10 août 1856.

Dans la première, la ville d'Annecy a été choisie pour notre réunion semestrielle, dont l'époque, à teneur de l'article 3 de notre règlement, a été fixée à la seconde quinzaine du mois d'août suivant.

Après quelques opérations relatives à l'admission d'un grand nombre de membres présentés, et dont il est fait mention dans nos procès-verbaux, la Société a

fixé à une somme de 10 francs la cotisation annuelle à prélever sur chacun de ses membres effectifs. Elle a arrêté que chaque sociétaire recevrait gratuitement un diplôme de membre effectif et un exemplaire des travaux édités dans le cours de l'année.

Toutes les sociétés savantes avec lesquelles M. le président a cru devoir mettre en rapport celle de Savoie, en leur écrivant à ce sujet, ont répondu avec le plus vif empressement à l'appel qui leur était fait au nom de la science.

Telles sont :

La *Société d'histoire de la Suisse romande;*
La *Société d'histoire et d'archéologie de Genève;*
L'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon;*
L'*Académie delphinale de Grenoble;*
La *Société de statistique* de la même ville;
L'*Association florimontane d'Annecy;*
La *Société d'histoire naturelle de Savoie.*

Aucun des hommes que leur position scientifique ou administrative pouvait rendre utile à la Société, et à qui avait été adressé le même appel, n'y est resté indifférent.

En procédant au dépouillement de la correspondance, nous avons enregistré les lettres suivantes, dont il a été donné lecture à l'assemblée, qui a statué,

sur la proposition d'un de ses membres, que quelques-unes d'entre elles seraient publiées en tout ou en partie dans les mémoires ou le compte-rendu de la Société. Parmi ces lettres, figurent, par ordre de dates, 1° celle qui nous fut adressée le 8 septembre 1855 par M. Hippolyte Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes à Paris. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le président, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois, en m'adressant un exemplaire du *Règlement de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry*.

« Je m'empresse, monsieur le président, de vous remercier de cette communication.

« Les sociétés étrangères ne jouissant pas de la franchise des droits de poste accordée à celles de la France, j'ai prié M. le ministre plénipotentiaire de Sardaigne de vouloir bien vous transmettre, sous son couvert, les *instructions* publiées par le Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, établi sous les auspices de mon ministère, et que vous m'avez demandées au nom de la Société savoisienne.

« Je joins à cet envoi deux exemplaires des instructions relatives aux poésies populaires de la France, dont la publication a été décidée par le décret du 13 septembre 1852. Si MM. les membres de la Société savoisienne découvraient, pendant leurs recherches,

des chansons ou poésies d'origine française, je vous serais obligé de vouloir bien m'en adresser des copies.

« Je me félicite, monsieur le président, d'avoir pu, en accueillant le vœu de cette Société, contribuer au succès des travaux qu'elle se propose d'entreprendre.

Agréez, etc.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

« *Signé :* H. FORTOUL. »

2° Celle de M. le ministre de l'intérieur en Piémont, qui nous a fait remettre les quatre volumes dont se compose l'ouvrage estimé de M. Bartholomeis sur la statistique et la topographie des Etats-Sardes.

3° Celle de MM. Bertini et Ricotti, membres de la députation royale d'histoire à Turin, qui donnent l'espérance d'enrichir la bibliothèque de la Société du savant ouvrage connu sous le nom de *Monumenta patriæ*, aussitôt que la Société dont ils sont membres serait réunie.

4° Celle de M. Fleyer, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, nous annonçant que le comité de cette Société nous offrait et mettait à notre disposition les 10 volumes déjà publiés de ses *Mémoires et documents*.

5° Celle de M. Revilloud, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale de Grenoble, chargé par elle de nous annoncer qu'elle échangerait ses publications avec

les nôtres, et nous offrant les livraisons du 4e volume des travaux de cette Société, en nous exprimant le regret de ne point pouvoir nous faire parvenir immédiatement les précédentes, dont le tirage est épuisé.

6° Celle du président de l'Association florimontane, M. Jacques Replat, accompagnée de la collection de tout ce qui a paru de ses bulletins, dont les livraisons nous seront ultérieurement et régulièrement adressées à mesure qu'elles paraîtront.

7° Celle de M. Brullé, bibliothécaire de l'Académie de Dijon, autorisé à nous envoyer, au nom de cette Académie, la 2e série de ses *Mémoires* (années 1851, 1852, 1853 et 1854).

8° Celle de M. Charles, président de la Société d'histoire naturelle de Savoie, qui forme aussi un musée d'archéologie. Elle nous annonce, après nous avoir donné les témoignages de la plus sympathique adhésion, que la Société d'histoire et d'archéologie vient d'être inscrite au nombre de celles qui recevront le bulletin mensuel qu'elle publie.

Telle est, sous le rapport des relations intérieures et extérieures, l'esquisse rapide des correspondances de la Société d'histoire et d'archéologie pendant cette première période de son existence. Nous n'avons point parlé d'un très grand nombre de lettres particulières de moindre importance, mais qui témoignent toutes du favorable accueil qui a été fait par cette partie du

public qui se dévoue à la science nationale ou qui encourage de ses vœux les travaux historiques et archéologiques dont vous avez l'intention de poursuivre le cours avec une persévérante activité.

Vous avez entendu la lecture de quelques fragments inédits sur le couvent de Saint-Dominique à Chambéry. M. Rabut, qui a bien voulu vous les communiquer, se propose de les publier prochainement à part, en les complétant.

Un rapide aperçu sur quelques mémoires, documents et manuscrits, envoyés à M. Joseph Dessaix et présentés par M. Dessaix lui-même, a clos cette séance, dans laquelle MM. Rabut, Guillermin et Saillet ont annoncé qu'ils auraient prochainement à vous communiquer plusieurs mémoires dont ils n'ont pas encore indiqué le sujet.

Voici maintenant le résumé de ce qui s'est passé dans votre réunion du 10 août 1856.

Comme dans la précédente assemblée, on a procédé à l'admission de nouveaux membres, et signalé les relations nouvelles que la Société avait nouées dans l'intervalle des deux réunions.

Plusieurs des lettres qui se rapportent à ces communications ont été lues et écoutées avec le plus vif intérêt.

La première en date vous venait de M. Replat, président de la *Société florimontane*. Nous en transcrivons

un extrait, comme témoignage de l'empressement avec lequel vos premières ouvertures, à propos de votre séance semestrielle fixée à Annecy pour la dernière quinzaine du mois d'août, a été accueillie dans la ville que vous avez choisie.

« Monsieur le président,

« Dans la dernière réunion de l'Association florimontane, j'ai donné lecture de la lettre que vous m'avez adressée; et tous ont applaudi au projet de tenir dans notre ville la première assemblée générale de la Société d'histoire et d'archéologie.

« J'avais déjà auparavant communiqué votre lettre à M. le syndic Levet, en lui demandant pour vos réunions une des salles de l'hôtel-de-ville : M. le syndic s'est empressé de me répondre que tout serait mis à votre disposition.

« L'Association florimontane, en particulier, mettra tous ses soins à vous rendre agréable le séjour d'Annecy, et sera heureuse de donner à une sœur l'accolade de bienvenue.

« J'ai proposé à l'Association d'organiser quatre excursions..... Au reste, quand le moment approchera, nous nous entendrons sur tous les détails, et je pense que nous devrons entrer en correspondance suivie, de manière à ne rien négliger pour la réussite de l'œuvre.

« *Signé :* J. Replat. »

Savoie! Vous applaudirez à celles qui en prendront l'initiative.

Après avoir appelé par des renseignements développés l'attention de l'assemblée sur la tour en démolition du château de Chambéry, M. Revel a accepté de la Société la mission de reproduire par le dessin ce monument. Il a ensuite parlé d'un édifice de structure singulière, existant à Conflans; et, à cette occasion, M. Rabut a donné quelques détails restés dans son souvenir sur cette construction. Au-dessus d'une de ses portes, de date plus récente, il a lu autrefois une inscription en lettres liées ainsi conçue :

PARTHENIS PRINCIPIBUS
DE PROPHANO FANUM.

Il a lu également une date qui lui semble se rapporter aux premières années du XVII^e^ siècle, et observé des écus sculptés dans des losanges sur la façade principale du château. Cette date, cette inscription, cette porte moderne dans un édifice des vieux temps, l'ont amené, par voie d'induction, à penser que le monument de Conflans avait eu deux destinations successives, l'une civile, ce fut la première; l'autre religieuse, au commencement du XVII^e^ siècle. Il conjecture, jusqu'à plus ample vérification, qu'il aurait été habité par des princesses de la maison de Savoie entrées en religion

et filles de Charles-Emmanuel Ier (1), ou que tout au moins elles auraient doté une maison religieuse à Conflans, où existait en effet un couvent de Bernardines (2).

De nouveaux témoignages de la sympathie des sociétés savantes et des particuliers que les investigations de l'histoire et de l'archéologie intéressent, vous sont venus en grand nombre. Le catalogue de votre bibliothèque s'est enrichi de manuscrits précieux, et, à commencer par eux, vous avez à enregistrer un titre d'inféodation juridictionnelle du 20 avril 1770. M. Marc Viridet, chancelier d'état de la république de Genève, à qui vous avez voté, à l'unanimité, des remercîments, l'a extrait des archives de cette ville, et vous l'a transmis par l'intermédiaire de M. Huguenin. Cet acte nous apprend que Charles-Emmanuel IV érigea en comté les possessions seigneuriales de Pierre-Claude de la Flé-chère, avec le titre de comte de Vairier ajouté à son seigneuriat et à la juridiction qu'il entraînait encore

(1) Charles-Emmanuel Ier eut quatre filles. La première, Isabelle de Savoie, fut mariée en 1608 à Alphonse d'Est, prince de Modène;

La seconde, Marie de Savoie, religieuse du tiers-ordre de S. François, mourut à Rome en 1656;

La troisième, Françoise-Catherine de Savoie, religieuse du même ordre, mourut à Bielle en 1641;

La quatrième, Jeanne de Savoie, causa en naissant la mort de sa mère, et ne vécut qu'un jour.

(2) En parlant de l'établissement des Bernardines de la réforme de la mère de Vallon à Conflans, Grillet écrit qu'il eut lieu en 16..., et laisse en blanc le reste de la date.

alors, par l'adjonction faite par lui, au prix de 2,600 livres, des terres sises derrière le territoire et le hameau de Sierrus, enclavé dans la paroisse de Vairier.

Après le milieu du XVIII^e^ siècle, ces concessions de titres faites par les rois ont un caractère vénal et singulier qui ne vous a point échappé peut-être. Par un pressentiment des luttes qu'elle ne tarderait pas à subir, la monarchie multipliait les ventes de titres. Le joueur qui prévoit sa ruine met en gage ou vend ses diamants. Depuis l'asservissement des petits fiefs aux possessions plus considérables de la couronne ducale ou royale, la même noblesse achetait. Cet encan de titres devait bientôt finir.

M. Marc Viridet a été admis à bon droit par vous au nombre des membres effectifs de la Société d'histoire et d'archéologie, que plus que tout autre il peut éclairer et servir.

M. Pallatin, procureur à Chambéry, vous a fait hommage des papiers, registres et sceau qui avaient appartenu au club ou cercle démocratique formé en 1848 dans la ville où s'est tenue cette séance. Ces documents, qui vieilliront comme tout vieillit, auront une grande importance historique : ils finissent en mai 1849. Les pages de l'histoire contemporaine vous sont aussi chères que les pages de l'histoire du passé; aussi avez-vous adressé par un vote unanime une lettre de remercîment au collègue généreux qui remettait entre vos mains les titres d'une association politique dont il était le président.

M. Joseph Huguenin a donné à la Société d'Histoire et d'Archéologie des manuscrits et documents relatifs à l'abbaye d'Aulps, en Chablais, sur lesquels M. Rabut a fait un rapport plein d'intérêt. M. Léon Ménabréa avait déjà fait imprimer un mémoire pour servir à l'histoire de ce monastère. L'un des manuscrits précieux qui nous ont été transmis par votre collègue, qui est membre du comité de recherches, est 1° une ancienne copie de la chronique dans laquelle l'auteur précité a puisé ses renseignements, mais elle paraît être plus complète que celle qu'il a eue entre les mains.

Les autres manuscrits sont :

2° Un obituaire de l'abbaye ;

3° Une centaine de chartes des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Toutes ces pièces sont inédites, et la plupart ont semblé au rapporteur du comité de recherches mériter l'impression dans les *Mémoires de la Société*. Il a été d'avis qu'on imprimât la chronique, des fragments de l'obituaire et une cinquantaine de chartes, dont la plus grande partie appartient au XIII^e^ et les autres aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. « Ce sont, vous a-t-il dit, cinquante « chartes sur cette célèbre abbaye à ajouter aux qua- « rante-sept qui ont été déjà publiées par Besson dans « ses mémoires et par M. Ménabréa dans son ouvrage « déjà cité et dans sa notice sur la chartreuse de Val- « lon. » Il vous a lu quelques-uns de ces documents, et l'assemblée, après avoir entendu ses observations

sur l'intérêt qu'offriront les documents qu'il propose d'éditer, a adopté ses conclusions et voté des remercîments unanimes à M. Huguenin, qui a mis de plus à votre disposition d'autres documents, entre autres les *Franchises de Sallanches*.

Les ouvrages qui vous ont été offerts sont donc :

Nouveaux éléments de physiologie, par Richerand. — Donné par M. Huguenin.

Philosophie de l'histoire naturelle, par J.-J. Virey. — Donné par M. Huguenin.

Etudes sur les constitutions des peuples, par Simonde de Sismondi. — Donné par M. Huguenin.

Documents manuscrits relatifs à l'abbaye d'Aulps, en Chablais, consistant 1° en une ancienne copie de la chronique de cette abbaye; 2° en un obituaire; 3° en une centaine de chartes des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, toutes pièces inédites. — Donné par M. Huguenin.

Causes de la formation actuelle de la vallée du Rhône, par M. Demaria. — Donné par l'auteur.

Précis statistique des antiquités du département de l'Isère, par M. J.-J.-A. Pilot. — Donné par l'auteur.

Notes sur la crypte de Saint-Laurent (Isère), par M. Vitu. — Donné par l'auteur.

Notes sur le mouvement de la population dans le département de l'Isère, par M. Vitu. — Donné par l'auteur.

Delphinalia, par M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble. — Donné par l'auteur.

Grenoble en 1814 *et* 1815, par M. Gros. — Donné par M. Maisonville, imprimeur à Grenoble.

Bulletin de la Société statistique de l'Isère (1856).

Tableau des positions géographiques et des hauteurs absolues des points principaux du département de l'Isère, donné par M. Macé, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble.

Précis statistique des antiquités du département de l'Isère, donné par le même.

Essai géologique sur le groupe des montagnes de la Grande-Chartreuse, par M. Lory.

Boiseries et anciens vitraux de l'ancienne chambre des comptes à Grenoble, par M. Pilot.— Donné par l'auteur.

Archives et mémoires de la Société d'histoire de Fribourg (huit livraisons), 1856.

Etudes biographiques pour servir à l'histoire littéraire de la Suisse, par Daguet. — Fribourg, 1856. — Donné par l'auteur.

Notice sur la vie et les travaux de la Société d'études de Fribourg depuis 1838 *jusqu'en* 1854, par Alexandre Daguet. — Fribourg, 1854. — Donné par l'auteur.

Coup-d'œil sur les publications de la Société d'histoire de la Suisse romande. — Lausanne, 1846.

Histoire de François-Marie Revenaz et Joseph-Blaise-Martin Guillabert, prêtres catholiques, par P. Eusèbe. — Donné par M. du Marteray.

Lettres de remercîment des prêtres déportés et captifs du diocèse de Genève aux fidèles. 1799. — Donné par le même.

Esquisses historiques de la révolution de Belgique en 1830. — Bruxelles, 1830. — Donné par le même.

Notes inédites sur la guerre des Espagnols en Savoie en 1742, par l'abbé Bonnefoy.— Donné par le même.

Charles-Félix au tombeau de saint François de Sales. — Donné par le même.

Notice historique sur Notre-Dame de Myans, par M. le chanoine Chevray. — Donné par le même.

Oraison funèbre de Mgr Martinet, par l'abbé Rendu. — Donné par le même.

L'Assiette, poème, par le chev. de Lostia, traduit par le général comte de Loche. — Donné par le même.

Essai sur l'amélioration de l'agriculture en Savoie, par M. de Costa. — Donné par le même.

Mémoires pour servir à l'histoire naturelle et principalement à l'oryctographie de l'Italie et des pays adjacents, par Albert Fortis. — Donné par le même.

Papiers, registres et sceau du cercle politique de Chambéry, 1848-49, donnés par M. Pallatin.

Monuments de Paris et de ses environs, papier vélin, avec atlas in-f°. — Donné par M. Joly, libraire.

Inscriptions des tombeaux de Bel-Air, près Chesnay-sur-Lausanne, par M. Troyon, de Lausanne. — Donné par l'auteur.

Etudes pour l'histoire de la Suisse, par Daguet. — Donné par l'auteur.

Mémoire sur l'importance du frêne commun pour le repeuplement des forêts, par M. J.-B. Francoz. — Donné par M. du Marteray.

Quelques réflexions médicales et philosophiques, par M. le docteur Guilland. — Donné par le même.

L'Art de bien discourir, par le sieur Nicolas de Hauteville. — Paris, 166 . — Donné par le même.

Le levain du calvinisme, ov commencement de l'heresie de Geneve, faicte par reuerende sœur Ieanne de Iussie; réimpression conforme à celle publiée à Chambéry par les frères Dv-Four; 1611. — Edité de nouveau et donné par M. Revillod.

Réduction des florins en livres de Savoie. — Annecy, 1741. — Donné par M. du Marteray.

Les principes catholiques justifiés par eux-mêmes, par M. La Palme, vicaire-général de Chambéry. — Chambéry, 1801. — Donné par le même.

Vie d'Anastase Germonio, archevêque et comte de Tarentaise, par l'abbé Gaspard Bonnefoy. — Lyon, 1835. — Donné par le même.

Hommage d'un Chablaisien à saint François de Sales le jour de la translation de ses reliques et de celles de sainte Françoise de Chantal. — Annecy, 1826. — Poésie sans nom d'auteur, donnée par le même.

Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, par Anthoine Fromment, réédité de 1554 et donné par l'éditeur, M. Gustave Revillod.

Histoire des Eglises réformées du pays de Gex, par Théodore Claparède. — Genève, 1856. — Donné par l'auteur.

Chronique fribourgeoise, par Héléodore-Rœmi de

Bertigny. — Fribourg, 1852. (Dix-huit livraisons.) — Donné par l'auteur.

Inspirations, par M. de Juge. — Paris, 1834. — Donné par M. du Marteray.

Un petit livre très sérieux, par un futur tabellion. — Chambéry, 1857. — Donné par l'auteur.

Dans l'intervalle du temps écoulé entre votre séance du 6 août et celles de notre grande réunion semestrielle, dont le siége avait été indiqué à Annecy et la date fixée aux derniers jours du mois d'août, votre Société n'est point restée inactive, et votre président a multiplié sa correspondance et ses démarches pour donner à cette fête scientifique toute la solennité dont elle était susceptible. Dans ce laps de temps, des lettres nouvelles, dont il a été donné communication à votre assemblée, lui sont parvenues. Elles n'avaient ni moins d'importance pour la Société, ni des expressions de fraternité scientifique moins chaleureuses que celles dont vous aviez eu connaissance antérieurement.

Le 16 août, M. Forel, président de la *Société de la Suisse romande*, vous rappelant les beaux travaux historiques de M. le docteur Chaponnière, qui ne pouvait être oublié dans la liste des membres honoraires de votre Société; M. Forel, dont le dévouement est sans limites lorsqu'il faut encourager les études historiques, vous avait déjà envoyé le 13 une de ces pages écrites par la plume sous la dictée du cœur. Sa correspon-

dance, les dons faits par lui à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, ont droit à une mention particulière; son dévouement à notre œuvre ne saurait être dépassé.

Si l'histoire moderne a eu sa place dans votre correspondance, celle de l'art aux vieux âges de notre vie nationale n'y a point été oubliée. Je transcris ici une partie de ce que vous écrivait M. Revel le 18 du même mois sur la caserne d'Albertville et sur une autre construction située plus en arrière au nord-ouest :

« Ces bâtiments, vous disait-il, ont été construits en briques et manifestement élevés aux meilleurs temps de l'architecture ogivale. On retrouve en eux cette largeur dans l'exécution, cette simplicité noble, cet affranchissement de l'accessoire qui rappellent les œuvres de cette belle époque. Nous avons surtout remarqué au 2e étage de la caserne des fenêtres à une colonnette en pierre sortant du bandeau : elles nous ont paru d'une très heureuse proportion, et nous signalons ces intéressants débris à l'attention des archéologues; ils pourraient donner, nous le croyons, une belle page à ajouter à l'histoire de l'art dans notre pays.

Pour ne point donner à ce compte-rendu des proportions trop grandes, je passe sous silence, Messieurs, beaucoup d'autres lettres que vos procès-verbaux ont enregistrées, et j'arrive en hâte à l'analyse de nos trois journées annéciennes, celles du 30, du 31 août et du 1er septembre.

Cette réunion a trouvé dans la presse un écho bienveillant. Le *Constitutionnel savoisien*, la *Gazette de Savoie*, à Chambéry, et, à Annecy, le *Moniteur savoisien*, ont rendu compte avec le plus louable empressement des opérations de votre assemblée. D'autres journaux étrangers, et notamment la *Gazette de Lausanne*, ne vous ont pas été moins favorables. Il résulte du compte-rendu adressé par M. Rabut à la Société florimontane et publié dans le bulletin de cette Association, que, réunis le 30 août dernier, à 9 heures du matin, dans la salle du grand conseil de l'hôtel-de-ville d'Annecy, que la municipalité intelligente et protectrice des sciences avait mise à votre disposition, vous trouvâtes au milieu de vous un grand nombre d'hommes spéciaux qui s'étaient empressés de repondre à votre appel et au programme de vos courses archéologiques dans les environs de la ville, dressé, publié et répandu par vos soins. Ce programme annonçait en ces termes les explorations que vous vous proposiez de faire :

Samedi 30 août.

9 *heures du matin*. — Réunion dans la salle du grand conseil, à l'hôtel-de-ville.

9 *heures* 1/2. — Séance, lectures et communications.

11 *heures*. — Visite du musée et de l'exposition des objets d'art et d'archéologie.

1 *heure* 1/2 *après midi*. — Départ pour Montrottier.

Dimanche 31 août.

7 *heures du matin.* — Visite du château et des monuments de la ville.

9 *heures.* — Le tour du lac, visite à Veyrier, Menthon, Talloires et Duing. Séance sous les marronniers de Talloires : lectures et discussions.

Lundi 1er septembre.

7 *heures du matin.* — Promenades aux Barattes, à Dingy-Saint-Clair et Annecy-le-Vieux.

3 *heures de l'après-midi.* — Séance à l'hôtel-de-ville.

5 *heures.* — Réunion d'adieux.

Les personnes qui ont bien voulu prendre part aux premiers essais de la Société savoisienne d'histoire ont été, parmi les étrangers : M. Forel père, président de la Société d'histoire de la Suisse romande; M. Daguet Alexandre, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg; M. Gustave Revillod, spécialement délégué par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; M. Troyon Frédéric, de la Société d'histoire de la Suisse romande et des Antiquaires de Zurich; MM. Griolet Ernest, de Nimes; Claparède père, Claparède Théodore et Gosset H.-J., de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; MM. de Montet Marc et Forel fils, de la Société de la Suisse romande.

Parmi les Savoisiens, c'étaient MM. Replat Jacques, président de la Société florimontane d'Annecy, membre de l'Académie royale de Savoie ; de Mortillet Gabriel, secrétaire de la Société florimontane, membre de l'Institut genevois; Eloi Serand, archiviste de la Société florimontane; M. le commandeur Despine, de l'Académie royale de Savoie et de l'Institut historique de France; MM. Auclair, procureur; Bolthauser, professeur de philosophie positive au collége d'Annecy ; Bouvard, inspecteur des écoles primaires; Despine, avoçat; Perissoud, médecin, et Terrier François, tous de l'Association florimontane. MM. Demaria, inspecteur des douanes ; Court, employé du génie ; Foldi, officier d'infanterie ; les membres de la Société d'histoire et d'archéologie, au nombre de quinze, représentaient à peu près toutes les provinces de la Savoie.

M. Joseph Dessaix, président de la Société, a ouvert la séance par une allocution dans laquelle était présenté le tableau rapide de la formation, de la marche, des phases diverses, du progrès et du but de l'association depuis son berceau jusqu'à ce jour, où celle d'Annecy lui faisait avec tant d'empressement et de grâce les honneurs d'une réception fraternelle.

M. Replat, dans sa réponse faite au nom de l'Association florimontane, s'est attaché à constater que le droit de réunion, consacré par le Statut, n'a été exercé en Savoie que pour le bien général, et qu'à côté d'institutions de bienfaisance et de sociétés de secours

mutuels, d'autres associations avaient été créées dans le but de faire, par la science, une noble et sainte propagande pour la liberté.

M. de Mortillet vous a lu ensuite un mémoire tendant à prouver que la voie romaine de Pesey ne se prolongeait pas à travers la vallée de Chamonix, qu'il croit avoir été inhabitée dans la période de la domination romaine, se fondant sur l'étymologie des noms des localités, tous d'origine celtique; mais que cette voie, qui n'allait que jusqu'à Servoz, remontait à Vandagne, franchissait le col de la Forclaz, et descendait ensuite le val de Montjoie pour gagner la vallée d'Aoste. Des débris romains, une inscription du règne de Vespasien, l'étymologie latine des localités, lui paraissent autant de preuves que Grillet est tombé cette fois dans une grave erreur. Une discussion intéressante s'est élevée à ce sujet. MM. Bernard, Replat et Despine y ont pris part et éclairé la question.

Vous avez entendu ensuite la lecture d'une notice sur des vases antiques en verre, trouvés à Montagnole près de Chambéry. M. Laurent Rabut en a fait la description, et il a mis sous les yeux de l'assemblée des dessins et une empreinte de l'un de ces vases, qui est orné de bas-reliefs. Ses considérations sur l'usage général de la verrerie chez les anciens ont donné lieu à de savantes remarques de M. Troyon, qui insiste sur l'usage expressément répandu du verre, non seulement chez les Romains, mais chez les Gaulois, dont l'habileté

est citée par Pline, et qu'ils devaient probablement au rayonnement de la civilisation des Phocéens. M. Despine vous a entretenu de la découverte récente d'une voie romaine, en travaillant à la route du Fier, entre Rumilly et Seyssel. Vous avez demandé qu'il en fût dressé un plan avant que les mouvements de terrain que l'on opère l'aient fait disparaître. Des découvertes de villages lacustres en Suisse vous ont été signalés par M. Troyon.

La séance du lendemain a eu lieu sous les marronniers de Talloires; mais avant de se séparer, la veille, tous les membres de l'assemblée ont voulu visiter les salles du musée de l'exposition temporaire d'objets d'art et d'archéologie, apportés par les particuliers et réunis pour deux ou trois jours seulement. Cette exposition, provoquée par votre Société, a présenté à l'œil des amateurs un très grand nombre d'objets précieux antiques et modernes, armes, bijoux, vases, poteries, dessins, peintures, pierres gravées, médailles, manuscrits, monnaies, dont l'inventaire se trouve dans votre procès-verbal.

L'après-midi du 31 août a été consacré à une promenade scientifique. Vous avez visité l'antique château de Montrottier, dont le temps a respecté les tours. La salle d'armes, où se voit l'écusson des Menthon-Montrottier, l'escalier en spirale de l'une des tours, le donjon arrondi, en pierres de taille jusqu'à la hauteur du pont-levis, et, depuis là jusqu'au sommet, en tuf à

l'extérieur et en molasse à l'intérieur, la galerie supérieure, une forge intacte, si bien conservée qu'elle paraît n'avoir même pas servi; la grande fosse, profond et pittoresque escarpement qui entoure en demi-cercle la terrasse sur laquelle le château est construit, ont attiré successivement votre attention.

Le lendemain, vous avez visité le château d'Annecy, ancienne résidence des comtes de Genevois; la cuisine, la salle d'armes, la salle du tribunal, les oubliettes, le donjon, d'où la vue est si belle, ont été explorés par vous, ainsi que les divers quartiers de la ville qui peuvent présenter quelque intérêt historique.

Vous vous étiez proposé, dans la séance de la veille, de faire le tour du lac sous la conduite de M. Troyon, pour voir si les pieux dont M. Serand avait signalé l'existence au fond des eaux avaient quelques rapports avec ceux qui soutenaient les villages lacustres de la Suisse; avant cette exploration, vous avez visité Veyrier avec sa nouvelle église d'architecture gothique; Menthon, où vous avez vu, outre la chambre qu'habitait saint Bernard avant d'aller fonder l'hospice de Mont-Joux, des armes offensives et défensives antiques, casques de parade, costumes, ornements et harnais de toute espèce dont on se servait dans les joûtes et les tournois. Vous vous êtes arrêtés au bord du lac à examiner les bains romains découverts depuis quelques années, et explorés avec soin par M. Ruphy, qui se propose de continuer les fouilles. Il a fallu vous

arracher à l'examen de ces beaux souvenirs du passage de la civilisation romaine en Savoie, longtemps enfouis dans les entrailles du sol, pour aller, après un repas cordial que la musique de la garde nationale d'Annecy a eu la courtoisie d'embellir de ses symphonies, accomplir les recherches projetées sur le lac aux environs de Duing. M. Gosse, en plongeant plusieurs fois, a reconnu l'existence des pilotis. On a retrouvé un grand nombre de têtes de pieux, et des débris d'anciennes poteries noires, aux cassures anguleuses, viennent donner aux hommes spéciaux la certitude de l'existence d'un village lacustre. Ces débris ont été offerts au musée d'Annecy par M. Gosse. L'Association florimontane s'est engagée à pousser activement les recherches provoquées dans votre sein, et qui peuvent jeter un grand jour sur les populations primitives de nos contrées.

De là vous vous êtes rendus à Duing, où vous appelaient les parties encore debout du vieux château, la tour isolée, de forme pentagone, qui servait de signal; puis, à Talloires, où vous avez pu copier des inscriptions romaines ou rectifier d'anciennes copies; vous y avez pu constater approximativement l'âge de quelques constructions, lesquelles, attribuées aux Romains, sont évidemment romanes du XI^e^ ou du XII^e^ siècle.

Le 1^er^ septembre, une séance de midi à deux heures a remplacé la promenade de Dingy-St-Clair indiquée dans votre programme. A votre retour des Barattes, où vous avez admiré des médailles, des vases, des

ustensiles romains, des meubles sculptés du moyen-âge, des tapisseries, des cuirs gauffrés, d'anciennes gravures, de vieux tableaux, des incunables, des émaux, des porcelaines, des armes, etc., dans la villa de M. Ruphy, et dans son jardin des colonnes et d'autres gros débris de l'âge roman, vous avez reçu de nombreux hommages de livres, cartes et manuscrits de la part de MM. Picut, Revillod, Claparède, Dessaix, Troyon, Daguet, Forel, Rœmi de Bertigny, etc., et M. Daguet vous a fait des communications nombreuses. Il vous a parlé de M. Buss, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, et de l'histoire de S. François de Sales à laquelle ce savant travaille; d'une lettre latine et inédite de S. François de Sales au père Canisius, jésuite; la lecture qu'il fait de la première page de la vie du père Gérard nous apprend qu'il est originaire de Savoie; quelques nouveaux détails sur la vie d'Eustache Chappuis; quelques lettres inédites de Lamennais, datées de Genève en 1824, où il est question de la Savoie : tels sont encore les principaux sujets sur lesquels ces communications ont reposé. — M. Dessaix a ensuite fait connaître des documents curieux sur la prison d'Etat de Miolans et sur deux prisonniers qui y ont été enfermés.

La séance, suspendue pendant une heure, a permis de visiter les églises, les manufactures, le cloître de Ste-Claire, etc. A la rentrée de l'assemblée, M. Rabut François a fait connaître des monnaies mérovingiennes

trouvées en Savoie, et dont trois appartiennent à l'ancien royaume de Bourgogne. M. Ducis vous a appris qu'il avait mesuré lui-même avec une corde métrée l'ancienne voie romaine qui descendait du St-Bernard à travers la Tarentaise et la Haute-Savoie; il a pu constater ainsi l'identité de Moûtiers et de *Tarentasia* placée jusqu'ici à Salins. Il vous a ensuite parlé des découvertes récentes faites à Gilly, où de nombreux débris retrouvés annoncent l'ancienne existence d'un grand centre populeux et d'une ville violemment détruite par le torrent de Chiriac. M. Troyon a conseillé, au sujet de cette communication, de dresser une carte géologique de la Savoie, et il vous a montré celle qu'il a commencée pour le pays de Vaud et autres contrées voisines.

M. Joseph Dessaix vous a appris alors que M. Sérand Eloi avait déjà fait une carte semblable pour la province du Genevois, qui resterait dans ce travail historique la part de M. Sérand, appelé à collaborer en outre à celles de la Savoie-Propre et de la Maurienne; celle de la Tarentaise serait confiée à M. Ducis. Il aurait voulu que l'on convînt auparavant de signes identiques; et cette motion, devenue l'objet d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Auclair et Bernard, est restée sans solution immédiate.

M. du Marteray vous a communiqué quelques lettres de M^me^ de Warens; M. Replat, un morceau plein de fraîcheur et de poésie sur les mœurs des habitants des

Alpes, sur les principales légendes de la Savoie et sur un usage de Beaufort à l'occasion des mariages. Ce récit a été complété par ce que M. Ducis vous a dit sur le droit de *passade* dans la même vallée.

Vous avez entendu encore un discours sur l'instruction élémentaire dans le Genevois, par M. Bouvard; une communication sur les manuscrits de Grillet, avec un récit du voyage que cet écrivain a fait pendant la Révolution française et plusieurs autres renseignements, par M. Joseph Dessaix, qui a encore donné connaissance des manuscrits de l'abbé Frère. Ces manuscrits contiennent, entre autres, le récit de l'invasion des Espagnols au milieu du siècle passé, et des chansons en patois sur cette invasion et sur le départ des troupes de l'Espagne. Il a mis en outre à la disposition de la Société une copie des pièces les plus intéressantes des manuscrits de l'intendant Pescatore concernant le Chablais, et vous a fait don du premier volume de la *Savoie historique et pittoresque*, dont il poursuit la publication.

M. Forel vous a signalé l'existence de la chronique de noble Prévost, châtelain d'Evian, contenant l'histoire du Chablais dès les temps les plus reculés, ainsi que des chartes anciennes et une inscription burgonde à Evian, portant le nom de Gondemard et d'un peuple nommé *Brandobrices*.

Les présidents des sociétés voisines ont terminé la séance en prenant successivement la parole pour vous remercier et vous féliciter d'une initiative qui ne peut

manquer d'être fructueuse pour la science. Ils vous ont dit combien ils avaient été flattés de la pensée que vous aviez eue de convoquer les archéologues des pays voisins aux promenades de votre Société, qui ne manqueront pas de devenir toujours plus variées dans leurs résultats et plus agréables pour tous.

J'ai donné, Messieurs, dans un compte-rendu peut-être trop circonstancié, la rapide esquisse des travaux, des efforts, des relations de la Société et des dons qui lui ont été faits. Je n'ai rien dû omettre d'essentiel, dans la pensée que le tableau de vos premiers succès vous encouragera dans la voie où vous êtes entrés si résolument. Si l'on considère le temps qui la sépare de sa naissance, votre Société a beaucoup fait; mais vous croyez tous avec moi, j'en ai l'assurance, que c'est bien peu en regard de ce qui nous reste à faire.

Le Président,

JOSEPH DESSAIX.

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Article 1^er^. — La Société est destinée à offrir un centre aux amis de l'histoire répandus dans les diverses provinces de la Savoie; à provoquer des recherches dans les archives publiques et dans les dépôts particuliers; à encourager l'étude locale des monuments et des faits propres à jeter du jour sur l'état ancien du pays; à rassembler les matériaux de l'histoire nationale; à publier enfin, autant que ses moyens le lui permettront, des documents inédits et des écrits propres à étendre la connaissance des anciens âges de la patrie.

Art. 2. — La Société se compose de membres *effectifs nationaux* ou *étrangers*. Leur nombre est illimité.

La Société peut conférer le titre de membres *honoraires* à des hommes que recommandent leurs titres scientifiques et leurs services.

Le membre honoraire peut prendre part aux séances de la Société et à ses délibérations, mais sans droit de suffrage.

L'admission de nouveaux membres a lieu dans l'assemblée générale de la Société. Chaque candidat doit être présenté par deux membres. L'assemblée vote au scrutin secret. Pour être admis, il faut réunir la majorité des voix des membres présents.

Les démissions devront être adressées par écrit au bureau de la présidence ; elles ne produiront leur effet que pour l'exercice de l'année suivante.

Art. 3. — La Société se réunit deux fois par an en assemblée ordinaire, et extraordinairement quand les affaires le demandent.

Le lieu de la réunion est fixé, dans chaque séance, par l'assemblée générale, pour la séance suivante, à moins que la Société ne charge le bureau d'y pourvoir.

Art. 4. — Le bureau de la Société est composé d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier.

En cas d'absence du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président.

Les secrétaires se répartissent entre eux les fonctions relatives à la rédaction du procès-verbal, à la correspondance et à la conservation des archives. Ils sont mutuellement suppléants l'un de l'autre.

Le trésorier est chargé de la gestion de la caisse.

Les membres du bureau sont nommés par l'assemblée générale, pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Ils sont toujours rééligibles.

Art. 5. — La caisse de la Société est formée :

a) D'une contribution d'entrée, fixée à 4 francs;

b) D'une contribution annuelle, qui sera déterminée chaque année par l'assemblée générale, sur la proposition du bureau, et qui ne pourra jamais dépasser 10 francs;

c) De la vente des publications;

d) Des dons volontaires qui pourraient être faits.

Art. 6. — Si ses ressources le lui permettent, la Société publiera chaque année un volume de documents inédits, rares ou précieux, de mémoires originaux et de renseignements archéologiques et topographiques.

Art. 7. — Une commission, composée du bureau de la Société et de quatre autres membres nommés par l'assemblée générale pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des voix, est chargée de choisir les matériaux destinés à être publiés, ainsi que d'en diriger et d'en surveiller l'impression.

Deux autres commissions, nommées de la même manière, seront chargées, l'une, de rechercher les chartes et documents historiques; l'autre, de veiller à la conservation des monuments antiques, de les explorer et de les décrire.

Ces commissions font à chaque assemblée générale des rapports sur leurs travaux.

Art. 8. — La Société cherchera à établir dans les diverses contrées de la Savoie des commissions locales chargées d'explorer les bibliothèques et les dépôts publics ou particuliers de documents.

Art. 9. — La Société se mettra en rapport avec les Sociétés scientifiques de la Savoie et des pays voisins. Elle établira avec ces Sociétés, s'il y a lieu, un échange de mémoires, de renseignements et de matériaux.

Art. 10. — Les propositions que des membres de la Société pourraient avoir à faire à l'assemblée générale sont communiquées au bureau quinze jours avant la séance.

Art. 11. — Les membres de la Société domiciliés dans la même province peuvent se constituer en comité provincial. Ils en donnent connaissance à la Société.

Ainsi résolu dans l'assemblée générale de la Société, à Chambéry, le 6 août 1856.

Signé à l'original : F.-M. Bebert, notaire, président provisoire, et F. Mugnier, avocat, secrétaire provisoire.

Pour copie conforme :

Le président définitif,
J. Dessaix.

Les secrétaires définitifs,
F.-M. Bebert, notaire.
C.-J. Saillet, prof. de litt. au Coll. nat. de Chambéry.

MÉLANGES.

DOCUMENTS

RELATIFS

AU COUVENT DE SAINT DOMINIQUE

DE CHAMBÉRY

PUBLIÉS PAR FRANÇOIS RABUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE

PREMIÈRE SÉRIE

INTRODUCTION

Les documents dont nous commençons aujourd'hui la publication sont extraits d'un manuscrit in-folio de plus de 850 pages, qui appartient à M. C. Guillermin, vice-président de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Ce volume, qui est appelé par un de ceux qui l'ont fait : le LIVRE DE LA COMMUNAUTÉ, était tenu par les procureurs du couvent de S. Dominique de Chambéry. Il a été écrit en très grande partie par le P. Jacques Pelin (1), *qui a este procureur du conuent par quatre di-*

(1) Les Pelin étaient une riche famille de Chambéry dont le nom se rencontre quelquefois dans les documents du seizième siècle.

uerses fois, comme il le dit lui-même au folio 623 de son livre. Ce religieux a fait profession en 1650 ; il est mort en 1699, à l'âge de 83 ans. Les fragments de son manuscrit que nous publions, et les additions qui y ont été faites pendant le dix-huitième siècle par ses successeurs à l'emploi de procureur, nous apprennent qu'il a fait de nombreux dons au couvent, qu'il a rempli les charges de sacristain, de portier et de maître des novices ; qu'il était fort assidu aux offices et aux confessions ; enfin qu'il était très zélé pour la prospérité de la maison. Son écriture, qui est très belle et très facile à reconnaître, ne paraît plus dès l'année 1668. Postérieurement à cette date, on voit, dans le livre du couvent de S. Dominique de Chambéry, trois ou quatre autres écritures différentes.

On trouve dans ce manuscrit des travaux de diverses espèces : état de rente, inventaires de titres, cartulaire, inventaires de meubles, procès-verbaux du conseil, chroniques, liste de profès, de prédicateurs, de prieurs, etc.

ÉTAT DE RENTES ANNUELLES.

Le commencement du volume jusqu'à la page 332 contient l'énoncé des divers revenus du couvent : fon-

dations pieuses, aumônes périodiques des grands corps, legs, rentes constituées, loyers, censes de biens ruraux, etc., etc., avec l'indication de l'origine de la rente, de la quantité, de l'époque du payement, des précautions à prendre pour éviter les prescriptions, les procès; avec l'exposé des difficultés de toute nature auxquelles leur perception a donné ou peut donner lieu; avec des conseils pour les procès éventuels, et l'énumération des pièces à y employer; la manière de faire des reçus et cent autres détails. On rencontre dans cette partie du livre des renseignements sur les biens immeubles possédés par le couvent, sur les donations en capitaux qui ont été faites aux Dominicains de Chambéry, et accidentellement des notes intéressantes:

1° Sur les chapelles, les orgues et autres parties de leur église;

2° Sur les confréries et les corporations d'arts et métiers qui y célébraient leur fête patronale;

3° Sur la chapelle ou aumônerie du Sénat et de la Chambre des comptes;

4° Sur les fermages et l'agriculture au dix-septième siècle;

5° Sur la généalogie de quelques familles et sur le personnel du couvent.

Mais tout y est pêle-mêle, de sorte que l'on ne pouvait se servir de cette partie du livre sans une bonne table que contenaient sans doute quelques feuillets dé-

chirés au commencement. Il serait donc impossible de la publier textuellement. J'ai analysé ce qui regarde les revenus, et trié tout le reste pour le publier en forme de notes au bas d'autres documents plus importants et relatifs aux divers objets sus-énoncés.

INVENTAIRES DE TITRES ET CARTULAIRE.

J'ai cru pouvoir appeler ainsi les pages suivantes du livre de la communauté (de 333 à 412 et de 453 au folio 594), dans lesquelles on rencontre effectivement, mélangés entre eux avec une certaine confusion :

Des inventaires partiels de pièces utiles dans divers procès avec la ville, le sénat, les particuliers, etc.;

Des inventaires de titres relatifs aux propriétés du couvent;

Un inventaire de contrats de réception et de profession;

Des lettres-patentes, des transactions entre les dominicains et d'autres religieux, des actes de fondations pieuses et d'autres documents, dont plusieurs sont inédits.

En rétablissant un peu d'ordre dans ces pages, on publiera les inventaires en les réunissant suivant l'ordre analytique, et les documents sous la forme d'un cartulaire.

INVENTAIRES D'OBJETS MOBILIERS.

De la page 413 à la page 451 sont des pièces qui méritent d'être reproduites en entier à cause de l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de l'art, de l'archéologie, des mœurs et des usages. Ce sont des inventaires de *reliques, argenterie, ornemens et linge de sacristie, de chapes, chasubles, tuniques et paremens d'hautels*, comme aussi *de vaisselle d'estain et utenciles de la cuisine et de la chambre prieuriale.*

EXTRAITS DES ACTES DU CONSEIL.

(Folios 594-603.)

Le livre des délibérations du conseil du couvent ayant été perdu, le P. Pelin, pour éviter les désagréments d'une autre perte semblable, a *couché* dans le livre de la communauté les comptes-rendus des séances de ce conseil depuis le 28 août 1646 jusqu'au 26 janvier 1664. Ces extraits seront publiés avec des notes.

CHRONIQUE.

Le même religieux a consigné dans les folios 617 et suivants de son manuscrit des choses très variées,

réunies chronologiquement sous ce titre : *Memoire des reparations faites dans ce conuent dez l'anné* 1600 *comm' aussy des proces arriués tant pour les decimes que pour les prescie.nces pretendues, des chanoines et vicaires, et comm' aussy de plusieurs autres remarques que jay colligé en diuers endroits.*

Cette pièce est peut-être celle qui présente le plus d'intérêt; malheureusement nous ne l'avons que jusqu'à l'année 1660 et jusqu'au folio 632, parce que des pages ont été arrachées au manuscrit. Je la publierai avec des notes contenant des notions relatives aux faits qu'elle produit et tirées des autres parties du manuscrit où elles sont parsemées. Je ferai de même pour les pièces suivantes, qui terminent le volume.

LISTE DES PROFÈS.

Le titre que porte cette liste la fera mieux connaître qu'une description; le voici : *Cathalogue des religieus proffes de ce conuent de Chambery qui estoient vivants en l'anné* 1600, *et du jour de leur deces, comm'aussy de ceus qui du depuis ont receus lhabis et faits profession.*

Cette liste, qui est aussi un obituaire, offre d'intéressants détails sur la vie et les œuvres de plusieurs religieux savoisiens.

LISTE DES PRÉDICATEURS DU SÉNAT.

Elle est intitulée : *Cathalogue des predicateurs qui ont preschès deuant le senat les aduents et caresmes dez l'anné* 1650. Cette pièce, qui peut paraître étrangère à notre sujet, s'y rattache cependant, puisque ces prédicateurs étaient pour la plupart dominicains.

LISTE DES PRIEURS.

Ce document est en latin et porte en titre : *Cathalogus RR. PP. Priorum istius conuentus ab eo tempore quo fundatus et receptus fuit a ciuibus huius Camberiencis.*

Les rats et d'autres accidents ont fait des lacunes à cette liste, mais j'en ai trouvé ailleurs une autre qui permet de la compléter jusqu'en 1784.

Par cette rapide énumération des travaux contenus dans le manuscrit que nous publions, on peut juger de l'intérêt qu'il doit présenter. Ce volume est tout à la fois un livre de compte, un inventaire, un cartulaire, un obituaire, une chronique, etc. Mais, différent de la plupart de ces recueils qui, par leur nature, sont

appelés à aller sous les yeux du public, celui-ci, tenu par les procureurs dans l'intérêt de la communauté, et pour elle seule, renferme des notes curieuses :

Sur les querelles des religieux avec le clergé pour les préséances ;

Sur leurs procès et les causes qui ont quelquefois fait pencher un instant la balance de la justice ;

Sur leurs tracas avec le sénat, qui était logé chez eux ;

Sur leurs petits travers personnels et leurs tribulations intérieures.

Nous y trouverons la vie monacale prise sur le fait, à une époque où elle est peu connue et où la prospérité tendait à disparaître de nos maisons religieuses.

Nous y rencontrerons surtout, et c'est sous ce rapport que l'étude de papiers relatifs à nos couvents présente un véritable intérêt, bien des détails sur les us et coutumes du pays, beaucoup de notes biographiques qui intéressent toujours tant, et quelques faits ignorés de la topographie, de l'histoire politique et même de la météorologie de la Savoie.

Ces publications seront faites successivement et sans suivre l'ordre du manuscrit ; chacune d'elles sera précédée d'une courte notice. Nous donnons aujourd'hui les trois dernières pièces de l'énumération qui précède :

les listes des profès, des prédicateurs et des prieurs. Ces documents ont entre eux un grand rapport, et ils se complètent les uns les autres. Comme ils ont tous trait au personnel du couvent, nous les ferons suivre d'une petite table de noms d'hommes, sans préjudice de la table générale qui pourra suivre toute la publication. Comme le même individu figure quelquefois sur les trois listes, et souvent sur deux d'entre elles, cette table des personnes devient indispensable pour savoir tout ce qui les regarde dans ces trois documents.

Nous croyons devoir terminer cette introduction par un très léger aperçu sur les couvents de l'ordre de S. Dominique en Savoie, pour faire connaître ce qui a été publié sur ces maisons religieuses.

En 1216, un chanoine castillan, Dominique de Guzman, homme *singulièrement charitable et pieux* (1) qui employait son éloquence et ses écrits à convertir les Albigeois (2) et à réformer les mœurs du clergé, fonda à Toulouse l'ordre des Frères prêcheurs pour travailler à cette conversion, pour s'adonner à des études

(1) Michelet, *Hist. de France*, liv. IV, ch. VII.

(2) « Saint Dominique ne prit aucune part à la sanglante croisade dont les atrocités vinrent paralyser les efforts du nouvel apôtre. »

(L'abbé C.-Bandeville.)

sérieuses et porter la parole de Dieu dans tout l'univers. Ces nouveaux religieux furent bientôt appelés Dominicains, du nom de leur fondateur. On les nomma aussi Jacobins en France, parce que leur premier couvent fut bâti dans la rue Saint-Jacques sur l'emplacement d'un ancien hôpital de pèlerins dédié à ce saint. Le nom de *Frères prêcheurs* leur fut donné à cause du but principal de leur institution. D'abord chanoines réguliers observant la règle de S. Augustin, ils furent déclarés moines mendiants en 1220, dans le premier chapitre de l'ordre. Celui-ci se répandit bientôt en France, en Espagne, en Italie et successivement dans tous les pays chrétiens de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Ses maisons se multiplièrent et furent groupées en provinces.

Il y a eu en Savoie quatre couvents de Dominicains. Ces religieux se sont établis à Montmélian au treizième siècle, à Chambéry en 1418, à Annecy l'année 1422, et aux Voirons au dix-septième siècle.

Nos écrivains ne nous ont presque rien transmis sur le couvent de Montmélian. Grillet dit qu'il fut fondé en 1336 (1). Besson dit que les Dominicains s'y établirent dans le courant du treizième siècle (2), et Guichenon nous donne la clef de cette différence de date en nous apprenant que l'église et le couvent de S. Dominique de

(1) *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, tome I, page 136.

(2) *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, etc.*, page 322.

Montmélian ayant été brûlés, les religieux recoururent au comte Aymon, qui leur donna un emplacement pour les faire reconstruire, par lettres du 22 mai 1336, et qu'il en posa la première pierre au mois de juin suivant (1). Grillet nous fait encore connaître quelques illustrations du couvent de Montmélian : Guy Furbity, célèbre par ses prédications dans Genève (2), et le Père Grillet Jean, qui mourut évêque d'Aoste ; et voilà tout. Notre publication ajoutera quelque chose à ces courtes notions.

L'histoire du couvent des Frères prêcheurs d'Annecy, fondé en 1422 par le cardinal de Brogny, nous est un peu mieux connue. Le curé de Chapeiry lui consacre deux pages dans ses *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique de la Savoie*, et il a transcrit l'acte de fondation dans ses Preuves (3). On rencontrera aussi quelques notes à prendre sur cette maison dans les documents qui vont suivre.

On ne sait pas grand'chose à ce moment sur les Dominicains de Chambéry. Ils s'établirent dans cette ville en 1418, ensuite de la permission que le duc Amédée VIII avait obtenue du pape Martin V (4). Ils construisirent leur église et leur maison hors des murs.

(1) *Histoire généalogique de la R. Maison de Savoie.* Turin, 1778-80. Tome I, page 390.

(2) Ouvrage cité, tome III, page 125.

(3) Pages 122, 123 et 444.

(4) GUICHENON, ibid., tome II, page 34.

Besson leur consacre sept lignes, et il dit entre autres que le couvent de Chambéry a eu l'honneur d'être gouverné quelque temps par S. Vincent Ferrier. C'est une erreur. Car, outre que le fait serait trop saillant pour avoir échappé au P. Pelin et aux autres Pères qui nous ont transmis des listes de prieurs et tant d'autres renseignements, il est certain que S. Vincent Ferrier est mort en 1415, trois ans avant l'établissement des Dominicains à Chambéry. Cette erreur vient sans doute de ce que l'on conservait parmi les reliques de ce couvent plusieurs objets qui avaient appartenu à ce saint et qui sont énumérés dans les inventaires que nous avons à mettre au jour (1).

Notre intention n'est pas de réunir dans cette introduction les faits de l'histoire du couvent de Chambéry qui sont contenus dans les documents que nous avons à publier. Cependant, comme la première série que nous en donnons cette fois est relative au personnel de la maison, il faut mettre ici une ou deux notions analogues tirées du Livre de la communauté, où elles sont éparses.

Le nombre des religieux de ce couvent semble n'avoir jamais été bien considérable. Il paraît que, dès sa

(1) On peut encore voir, relativement aux Dominicains de Chambéry, une inscription publiée par M. le chevalier Ménabréa dans le tome XII des Mémoires de l'Académie de Savoie, page LX, et une notice sur leur portail récemment démoli, que j'ai lue à cette Académie et qui est insérée au compte-rendu, tome I (2e sér.), page LI.

fondation, il alla en augmentant jusqu'au milieu du seizième siècle, qui aurait été son moment de plus grande prospérité.

A la page 400 de notre manuscrit, on voit un extrait des archives de la chambre des comptes de Savoie tiré d'*un livre couvert de carton blanc intitulé Inscription des testes de Chambery de l'anne mil cinq cents soixante un et aultres annes suiuantes*, duquel il résulte qu'il y avait à cette date au couvent de Chambéry 15 religieux, 3 novices, 3 non profès, 1 convers et 2 domestiques laïques, en tout 24 personnes. Voici la liste nominale qui est dans cet extrait :

Au Conuent des Peres Prescheurs de St Dominique lieu du senat de son Altesse

F. Pierre Revillandy prieur et docteur
F. Jehan Forroy docteur
F. Humbert Barbichon soubs prieur
F. Louys Barreii
F. Jehan Pignaty
F. Pierre Gay sacristain
F. George Bastardy procureur
F. Antoine Baudet
F. Jehan Suauet
F. Jacque Lambert
F. Nicolas Alban
F. Philippe Cheurier
F. Jehan Mollard

F. Francois Lutrini
F. Pierre Pigny
F. Jehan Blanc nouice
F. Humbert Basset nouice
F. Gabriel Collombat nouice
F. Antoine Jacquet non proffes
F. George Collombin non proffes
F. Benoit Cheurier non proffes
F. Francois Plaut conuers
Michel serviteur
et Pierre cuisinier

La chronique du P. Pelin nous apprend qu'en l'an 1600 les vignes et les métairies du couvent étaient ruinées, et que le nombre des religieux n'était que de cinq Pères, un tiers seulement de ce qu'il était quarante ans auparavant. Ce fut l'époque la plus calamiteuse de l'histoire du couvent. Il se releva cependant, et eut une seconde époque de prospérité vers le milieu et la fin du dix-septième siècle.

Vers l'année 1640, il y avait huit ou neuf Pères et trois ou quatre novices, quoique la peste eût enlevé cinq religieux en 1630.

En 1729, on affilia au couvent de Chambéry un dominicain espagnol. Il y eut consentement unanime de tous les religieux enfants de ce couvent, au nombre de quinze. Mais cela ne prouve pas qu'il y eût quinze Pères à Chambéry. Quelques-uns d'entre eux pouvaient

fort bien se trouver dans d'autres maisons où les appelaient leurs diverses fonctions.

Quant à la maison des Voirons (1), voici ce qu'elle était. Des ermites qui vivaient en communauté dans cette localité embrassèrent la règle de S. Dominique et s'unirent à son ordre au milieu du dix-septième siècle. Plus tard, cette communauté fut érigée en couvent particulier de Dominicains et subsista jusqu'à l'incendie de la maison en 1769. Les religieux se réunirent alors à ceux d'Annecy (2). On voit dans le contrat d'entrée en religion du sieur Louis Saillet, de Burdignin, que le 1^er^ novembre 1744 le P. François Jordan, natif et bourgeois de Thonon, était prieur du couvent des Voirons et qu'il y avait avec lui trois autres religieux : le P. Claude Gantin, natif et bourgeois de Chambéry, le P. Nicolas Blaix, natif et bourgeois de Thonon, et le P. Ch. Dunant, natif et bourgeois de Montmélian (3).

(1) Montagne du Faucigny aux confins des communes de Bons et de Boëge.

(2) GRILLET, *Dict. hist.*, tome III, p. 456, et BESSON, *Mémoires pour l'hist. eccl.*, p. 110.

(3) Ce document m'a été communiqué par M. Saillet, professeur de littérature au collége de Chambéry, l'un des secrétaires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

I

CATALOGUE ET OBITUAIRE DES RELIGIEUX PROFÈS DU COUVENT DES DOMINICAINS DE CHAMBÉRY

Ce document occupe treize pages du manuscrit. Le P. Pelin a écrit en entier ou en partie les 56 premiers numéros. Les derniers de ces numéros, celui même qui lui est consacré, ont été seulement commencés par lui et complétés par ses successeurs à l'office de procureur. Quelques notes ont aussi été mises par eux aux premiers articles pour y ajouter un renseignement. On a séparé par un tiret les différentes écritures d'un même numéro.

L'extrémité inférieure des feuillets du manuscrit a été un peu rongée. Cela a donné lieu à de petites lacunes, rares du reste et faciles à compléter.

CATHALOGUE DES RELIGIEUS proffes de ce conuent de Chambery qui estoient viuants en l'anne 1600, et du jour de leur deces, comm'aussy de ceus qui du depuis ont receus lhabis et faits profession.

1. P. F. Francois L'oriol bachelier de Paris, deceda 1608 au conuent d'annecy.

2. P. F. Estienne Pichot lequel a estè longtemps procureur, deceda le 7 septembre 1603, enterrè aus cloistres sepultures des religieus (1).

3. P. F. Benoit Quimier natif de Chambery et proffes de conuent docteur de nantes, a estè prieur de conuent par deus diuerses fois vicaire de la nation, lequel commenca a remettre et degagè le conuent. Il a laissé a receuoir au conuent la somme de cents escus d'or (2),

(1) C'est probablement sur cette tombe commune qu'était placée l'inscription dont nous avons parlé à la page 12. Nous la reproduisons :

..... *en mercy*
les bons trespasses
qui sont mis icy
sur quelz vos passes
por dieu ne cesses
de prier por tous
et sur tout pances
qu a.. sere unis

(2) L'écu d'or valait alors huit florins. (Promis, *Monete dei reali di Savoia*, tome II, p. 252.)

voiez page 367 (1). plus a laissé 400 ff. (2) qui estoient en rente constituè, lesquels en l'annè 1636 furent mangès Item des obligations desquelles le conuent a esté paié, plus 400 ff. quon treuva apres son deces qui fut le 28 decembre 1609.

4. P. F. Pierre debollo natif du faucigni proffes de ce conuent, docteur de Paris, lequel en l'annè 1577 prescha l'aduent et le caresme deuant le senat ensuite vicaire general, de la congregation Gallicane, prieur des conuents de lion de st maximin et de ce conuent dès l'anne 1604 jusqu'en l'année 1613, durant lequel temps a esté vicaire de la nation et a presché par trois ou quatres diuerses fois deuant le senat avec applaudissement, a donnè au conuent dez l'anné 1577 jusqu'en l'anné 1613 en diuerses fois pour les reparations du conuent plus de deus mille florins, na iamais pris un sol du conuent, a etè grand Théologien de S. A. Charle Emanuel, a laissé quantité de beaus et bons livres. et 400 ff. dargent que lon porta au depot apres son deces qui fut le 2 septembre 1613 estant aagè de 84 annés, fut sepulturè soubs une pierre en montant en la tribune.

(1) On voit à cette page du manuscrit, dont nous publions des fragments, que cette somme fut perdue pour le couvent. Dlle Bouvier, femme en premières noces de l'avocat Quimier et en secondes du président Tardy, belle-sœur du P. Quimier, avait passé avec lui une transaction où elle promettait payer cette somme à lui ou à ses successeurs. Après la mort du Père Quimier, le couvent a reçu du président Tardy un à-compte sur les intérêts de cette somme ; mais ayant eu un procès en 1637 pour le capital avec M. de Sonnaz, petit-fils dudit président, les dominicains furent déboutés par arrêt du sénat, parce qu'il leur manquait un titre, le testament de Jean Quimier, oncle du religieux « *et que l'ayant cherché dans les minutes d'un nomme » Pagniard notaire il cest treuué arraché. Faut aller a conseil.* ..... »

(2) Florins.

Le P. Gallesius observantin fit l'oraison funebre, le corps du senat y assista (1), la ville donna six flambeaus. Utinam reuiuiscat. — Il est dit de luy dans le journal des guerres de Flandres qua la demande de l'ambassadeur despagne le General l'envoya a Amiens, ou se preparant pour prescher il feut pris par les ennemis et pieds et mains liés en son col entouré de mèches allumées par les deux bouts feut mené dans un vaisseau ou ayant conveincu les huguenots ils l'abandonnerent et il retourna en france etc.

5. P. F. Claude Guilliaume natif de Chambery et proffes de ce conuent deceda le 16 septembre 1610. Nota qu'a la sepulture du susdict père, lon commenca à inuiter les croix des conuents, de st francois et autres et a leur faire une petite collation car au parauant lon ne faisoit aucune ceremonie dautant que il ne se treuue rien dexposè en auqune facon dans les comptes pour les enterrements, ny mesme pour... escarpins. Lon a donc commencè pour le d^{t} p. et ensuite pour p...

6. P. F. Jehan Maugin natif de chambery et proffes de ce conuent deceda au conuent de troye lieu de son assignation dans..... septieme anné 1613.

7. P. F. Henry Perrody natif de Chambery et proffes de ce conuent et p. du conseil deceda le 18 fevrier 1616; fit faire deus petis chandeliers dargent Item laissa 300 ff. au depot Item 200 ff. en rente constituè hippotheques sur des terres a Villarcher (2). Le sac est chez le proc. Chiuillard.

(1) Probablement parce que ce religieux était auditeur de la chambre des comptes de Savoie. (Voyez plus loin la liste des prieurs, n° 60.)

(2) Hameau de la Motte.

8. P. F. Nicolas Fillion de Chambery profes de ce conuent et p. du conseil decedé le 12 septembre 1617. fit faire ce grand calice doré avec le peti ciboire dargent dorè. Plus fit une fondation scavoir qua tous les quatres temps de l'annè lon chanteroit une messe solemnelle de requiem et qu'il seroit donnè a chasque prestre 4 . . et 5 ff. pour la recreation mais faute dauoir mal assurè la somme capitale pour la dicte fondation, layant donne à son priué nom, nous avons estè condamnès par arrest du senat.

9. P. F. Louys David de Chambery predicateur general de ce conuent (1), deceda le 10 juin 1633. a estè prieur 17 ou 18 annès prieur au conuent de Montmelliant, laissa au depot 400 ff. employès pour les pulpitres, tables et chere dans la bibliotheque plus a laissé mille trois cent florins en rente constituè plus laissa 600 ff. en rente qui fut mangè sans necessitè l'anne 1647.

10. P. F. Charle Vial de Chambery profes de ce conuent Bacchillier de Paris, docteur de Bourges, a estè prieur de ceans par deus diuerses fois, estoit bon scholastique, assidus au confessional et aus offices divins, reuceilloit toutes les nuicts les religieus pour les matines a laisse 300 ff. dans le depot, et 200 ff. quil donna pour faire une cloche l'anne 28. deceda de la contagion l'anné 1630 (2) fut pourtant enterré aus cloitres (3).

(1) Les dominicains donnaient le nom de prédicateur général aux maîtres en théologie institués par le prieur provincial. (V. Ducange à ce mot.)

(2) Cette peste a enlevé quatre pères et un frère non profes aux dominicains. (Voir nos 11, 17 et 18 de cette liste.)

(3) La famille Vial avait un tombeau dans l'église des dominicains de Chambéry. Dans les récentes démolitions faites des chapelles du collatéral

11. P. F. ANDRÈ MONCELLIN de Chambery et p. du conseil deceda de la contagion le 11 octobre 1630 fust enterré dans nostre verger de Cognin proche la maison avec un novice non proffes nomme cartier. le susdit P. Andrè a bien trauaillè pour le conuent. — Il composa un livre des miracles du Rosaire.

12. P. F. NOÈ MALIBRE de Chambery p. du conseil et jubilé (1) deceda a Montmellians y estant allé pour se pourmener le 19 juillet 1638.

13. P. PIERRE PAGNODY de Chambery p. du conseil et jubilè decedé le 17 mai 1648.

14. P. F. HUMBERT RAYMOND de Chambery predicateur general et jubilè deceda dans sa septante septiesme annè fit faire le Benistier d'argent. le 26 mai 1658.

15. P. F. JEHAN FRANCOIS DELALÈ de Chambery p. du conseil decedè le 23 decembre 1644 (2) fit faire deus

gauche de cette église, on a trouvé une dalle entourée de l'inscription suivante :

Sepulcrum . hereditarium . familiæ . d. procuratoris . vial . 1609.

et, dans le haut de la dalle, les initiales I. V. dans une couronne de feuillage.

(1) Jubilé, *jubilarius*, celui qui a persévéré 50 ans dans le même état. DUCANGE, v° *Jubilarius*, cite entre autres un exemple pris dans un nécrologue de dominicains.

(2) Les religieux indiqués dans les 14 alinéas qui précèdent semblent être ceux qui, d'après le titre de ce catalogue, existaient au couvent de Chambéry en 1600. On est amené à cette idée en voyant que l'ordre chronologique des décès suivi jusque-là est interrompu par la date de la mort du P. Delalé, mort avant le P. Raymond qui figure cependant avant lui sur la liste; les dates d'autres décès viennent encore confirmer cette observation.

chandelliers dargent valant cent ducattons (1). Item donna cent ducatons pour faire cloche l'annè 1629 et laissa vne sedule de 800 ff. — Assistoit les agonizant nuit et jour avec grande assiduité.

16. F. Pierre Gay conuers receu lhabis lan 1606 le 14 auril, — deceda le 28 septembre 1666 dans sa 78e anne enterre dans le cloistre.

17. P. F. Claude Rollet de Chambery mourut de contagion le 3 septembre 1630 fut enterrè dans les cloistres.

18. F. Andrè de Chambery nouice non proffes mourut de contagion dans septembre 1630 enterré dans les cloistres.

19. P. F. Jacque laroche de St Beron proffes et p. du conseil de ce conuent décedé le 7 decembre 1638.

20. P. F. Jacque Hamard de Chambery proffes et p. du conseil decedè dans sa quarante neufuiesme annè le 14 janvier 1648.

21. P. F. Gabriel Maugin proffes du conuent de lion assignè ceans deceda dans le mois de décembre 1648.

22. P. F. Dominique Nostre natif de Montmelliant proffes de ce conuent docteur de Nante, a estè prieur ceans par deus diuerses fois, a Montmellian vicaire de la nation, decedè a Guerrande (2) estant allè pour prescher, l'an 1651.

23. P. F. Francois Delorme de Chambery proffes et p. du conseil de ce conuent decedè dans sa cinquante septiesme annè, dans le mois janvier 1651.

(1) Le ducaton valait en Savoie à cette époque sept florins. (Promis, *Monete dei reali di Savoia*, tome II, page 254.)

(2) En Bretagne.

24. P. F. Claude Leger du Verromey (1) proffes et predicateur general de ce conuent decedè le 21 may 1654 en sa cinquante neuuiesme annè estant sousprieur et ministre des nouices, a été le premier prieur du voiron (2) durans six annés et quelques mois, laissa dans nostre depot 300 ff. a laissè plusieurs livres.

25. P. F. Francois Farconet natif des eschélles proffes de ce conuent licenciè de Rheins et docteur du general decedè le 26 août 1652 dans le conuent de Maubec (3) y estant allé pour uoir son frere qui estoit prieur. — Il étoit fort homme de bien et exorciste infatigable.

26. P. F. Ambroise dequeresque de Chambery proffes et p. du conseil de ce conuent decedè le 10 septembre 1657. enterrè dans le premier charnier sortant de la sacristie pour entrer dans le Sta Storum et le P. Raymond (4) est enterrè dans le suivant (5).

27. P. F. Christophe Crochon proffes de ce conuent docteur de camps (6) a esté prieur ceans et vicaire de

(1) Valromey.

(2) Le Voiron ou les Voirons, en Faucigny.

(3) Département de l'Isère.

(4) Voyez nº 14 de cette liste, page 21.

(5) Voici ce qu'on lit fol. 631 vº du manuscrit du P. Pelin dans la partie que nous publierons plus tard et qui est intitulée Memoire des reparations :

« L'anné 1655 je fis faire les six charniers qui sont dans le sta stor auant » que l'on posa le marche pied du grand autel, lesquels charniers forti» fient le retable. . . . . .
» . . . le charnier du milieu est au president Costa les massons s'en » feront paiè. et aus deux premiers du coste de la sacristie sont enterrès » les PP. Raymond et Ambroise. »

(6) Caen.

la nation mourut d'une inflamation de poulmon le 19 octobre 1662 a estè prieur au voiron et deceda dans sa 58e anné.

28. P. F. Antoine Granier natif de Beaufort proffes et p. du conseil de ce conuent — decedé le 4 juin 1671 aagé de 64 annés (1).

29. P. F. Benoit Picard de Bugey proffes de ce conuent deceda en Italie lannè 1645.

30. P. F. Girard Bonnefois proffes de ce conuent decedè le 24 auril 1654 dans sa quarante troisiesme annè.

31. P. Joseph Gayme natif de Chambery proffes et p. du conseil de ce conuent — il a procuré les reparations et peintures du cloistre et du chapitre (2) et fait bastir

(1) Il avait rempli les charges de sacristain et de sous-prieur.

(2) La démolition, faite il y a deux ou trois ans, de la salle capitulaire, a laissé apercevoir à tout le monde, sur la muraille qui subsiste encore, les traces de ces *peintures du chapitre* à travers une couche de badigeon. On y voyait encore les formes d'une Vierge, d'un religieux et de quelques autres personnages ; malheureusement elles étaient dans un si triste état de dégradation qu'il n'y avait pas même espoir d'en pouvoir ressaisir le sujet avec toutes les précautions d'usage en pareil cas.

On trouve dans le *Memoire des reparations* déjà cité que « le boisage » de la sacristie a été fait par l'industrie du. dit P. Joseph Gaime, aussi » bien que les tableaux du cloitre. . . . . .

» Le president Castagnery donna beaucoup de fer a ceste consideration. » Le P. Gayme fit poser les armoiries du president Castagnery a vne des » voutes de la sacristie soubs esperance qu'il donneroit dauantage et na » rien donné. »

Ailleurs on trouve que ces tableaux des cloitres, au nombre de 36, représentaient des hommes illustres de l'ordre, à l'imitation de ce qui avait été fait au couvent de Grenoble. Ils avaient été payés au peintre, M. Bese, mille et soixante florins.

une fort..... chambre — decedé le 24 septembre 1675 aagé de 58 ans (1).

32. P. F. Pierre Borrel de Chambery proffes et p. du conseil de ce conuent decede le 3 januier 1653 dans sa tr.....me anne.

33. P. F. Charle Gaud proffes de ce conuent docteur de paris. — Il soutint des thèses au chapitre de lyon 1643 il vint icy dire sa messe feut maitre des nouices a Paris. prescha a plusieurs chaires de Paris et aus principales de france deus aduents et caresme deuant le senat feut fait predicateur ordinaire et conseiller de S. A. R. C. E. (2) deuant lequel il prescha a Turin et soutint contre des in..... les priuileges de la nation, obtint pour cet effet arrest du senat (3) feut vicaire de la nation prieur de ceans en 1657 et en 1661 a l'election et demande de tous les religieus il feut institué prieur par bref apostolique (4) en 1663 il feut esleu prieur a Nessy (5) Troye et Besançon il s'excusa de tous 3 en 1669

(1) Dans son contrat de profession du 2 mars 1631, sa mère donne au couvent deux mille et cent florins, à la charge qu'il jouira des revenus de cette somme durant sa vie Plusieurs fois il fut sacristain et procureur.

(2) Charles-Emmanuel II.

(3) Du 28 juin 1662.

(4) Notre manuscrit contient, comme nous l'avons dit, des extraits des actes du conseil depuis l'an 1646 jusqu'à l'an 1664. On y trouve la note suivante relative à cette réélection du P. Gaud, fol. 600 v° :

« Die 27ª 8bris 1660 P. M. Gaud Triennium sui prioratus explevit. die » 13 sequentis mensis R^dl PP. capitulariter congregati eundem P. Gaud » de novo elegerunt et postularunt in priorem scrutinium electionis ad » R^mum generalem dirigentes Romam qui R^mus aucthoritate apostolica » sibi in hac parte commissa deffectus eiusmodi electionis supplens hunc » confirmavit per litteras datas Romæ die 13 decembris. . . . . »

(5) Annecy.

il feut ancor fait prieur a Nessy et l'accepta.—decedé le 7 octobre 1680 une heure après minuit moreut dapoplexie le 3 octobre (sic) après soupé aagé de 72 annés qui furent eschues au mois de may 1690. — Le P. Ch. Gaud licencié de Paris. docteur de lordre decedé le 20 juillet 1696 a sept heures du matin dans sa septante septiesme année (1).

34. P. F. Hugues Noë Marchand de Chambery proffes du conuent de Clermont en Auuergne affilie a ce conuent dez l'annè 1641 docteur de Paris — Profond théologien aigu disputant feut prieur de ceans, de Nessy, des voirons vicaire de la nation et des conuents de lyon et moulins maitre des nouices a Paris proposé pour y estre prieur et ampeché par des dauphinois mauvais voisins (2).

35. P. F. Dominique thorombert de Saint Innocent proffes de ce conuent — decede le 8 novembre 1681 aage de 62 ans (3).

36. P. F. Jacque Pelin de Chambery proffes et p. du conseil dès lan 1650 de ce conuent — decedé le 24 mars 1699 *reliquit* sept mille trois cents florins dans son de-

(1) Nous rappelons au lecteur que les passages séparés par des tirets sont de diverses écritures sur le manuscrit et de plus en plus récentes.

(2) En 1654, il voulait se retirer du couvent de Chambéry lors de la visite du P. provincial; mais il resta à la sollicitation des Pères, qui furent très contents. Son contrat de profession porte une rente de 50 ff. annuels rachetable après sa mort pour le capital de mille florins, qui a été payé au couvent par M. Carron, procureur au sénat, son héritier.

(3) Dans son contrat de profession, M^e^ Claude Thorombert, châtelain de Saint-Innocent, s'oblige pour mille florins. Ce religieux a été procureur en 1657.

post. il avait 83 annés ils estoit fort [assidu] aux offices et aux confessions (1).

37. P. F. Hiacinthe Histoire natif de montmelliant proffes et p. du conseil de ce conuent (2).

38. p. F. Geruais Granet proffes de ce conuent — decede le 19 mars 1694 en sa 69 annè.

39. P. F. Maxime Gayme de Chambery proffes et p. du conseil du conuent — decede le 24 feb. 1676 aagé de 53 (3).

40. F. Antonin Gros bourguignon conuers proffes de ce conuent decedè le 16 aoust 1655. cestoit un bon conuers qui a tousiours travaille a la sueur de son visage.

41. F. Claude dunand montagnard conuers charpentier decede le 23 octobre 1661 agé de 36 annés receu lhabis lanne 1644 (4).

(1) V. notre introduction, p. 1. C'est lui qui a écrit la plus grosse partie des documents que nous publions. Dans un autre endroit du livre de la communauté on lit la note suivante :

« Le susdit P. Pelin est mort le 24 mars 1699 agé de 83 années lequel » estoit père du conseil tres assidu aux confessions et au cœur zelé pour le » bien temporel de la maison. il avait esté sacriste et portie au conuent » de St Jacque et icy a esté trois a quatre fois procureur et sacriste a fait » beaucoup de reparations et a baucop espargne de telle maniere quil a » laisse en argent 7561 ff. »

(2) Son contrat de profession, du 31 janvier 1654, porte cent ducatons. Il a en outre laissé, par testament du 28 juillet 1642, 600 ducatons au couvent, à la charge de célébrer une messe de *requiem* tous les quatre-temps après sa mort. Il fut sacristain.

(3) Il a laissé par testament du 7 février 1644, Greffe notaire, la somme de mille florins, dont il s'était réservé la jouissance durant sa vie naturelle.

(4) On voit aux actes du conseil que *le F. Claude Nant conuers de la paroisse de Vertenay* (Verthemex) *dela la montagne* a fait profession le 19 mars 1649.

42. P. F. Thomas Ducouz de Chambery proffes de ce conuent receu lhabis soubs n. m. Nostre le 27 septembre 1647 — celebre predicateur paroist dans des chaires des plus considerables de france et de paris il feut fait docteur a Rome par le R^me^ general de Marinis en 1668 (1).

43. P. F. Albert Maillant natif de Montmelliant proffes de ce conuent receu lhabis soubs n. m. Nostre le 27 septembre 1647 — docteur de paris proffond théologien tres intelligent dans les langues presanté de la licence ses harangues du parlement furent imprimées à la demande du parlement et dediées a M. de Chales premier president aux comptes a Chambery (2) et a M. le procureur general du parlement de paris (3).

44. P. F. Vincent Carron de Chambery receu lhabis sous n. m. Marchand le 15 januier 1651 et fit proffession soubs n. m. Lornet le 19 auril 1654 qui estoit le second jour de sa 17^e^ annè — il feut docteur de la faculté de bourges prieur de Baulne (4) et de ceans decede le 23 may 1682 a 7 heures du matin ayant receu tous les sacrements en sa 46 anne (5).

(1) Il a fait profession le 19 janvier 1649. On lit dans le journal d'un Bourgeois de Chambery, que nous éditerons : *Le mercredy dix feburier 1683 l'on a fait a St Francois l'oraison funebre du seigneur marquis de St Maurice. . . . . l'oraison funebre faite par le Rd Pere Ducouz dominiquain.* De sorte que nous savons au moins qu'il n'est mort qu'après cette année 1683.

(2) Hector Milliet, baron de Challes et d'Arvillars.

(3) Il a fait profession le 19 janvier 1649.

(4) Département du Loiret.

(5) On a consigné dans les actes du conseil du couvent l'article suivant relatif à ce religieux et à son frère Benoit :

« Die 18 januarii 1651 recepit conuentus duos filios dni Carron magistri

45. P. F. Charle Dalmaz natif de la balme receu habis soubs n. m. Marchand le 15 januier 1651, et fit proffession le 20 aoust 1654 soubs n. m. Crochon (1).

46. P. F. Benoit Carron de Chambery receu habis soubs n. m. Marchand le 15 januier 1651 et fit proffession au nom de ce conuent au nouiciat du faubourg de St Germain de paris l'anné 1656 — il est presantement bachelier en la faculté de paris et dans un voyage qu'il fit a Rome la presante anne 1668 il apporta la confirmation des nominations de paris long temps contestés fit declarer sa proffession nulle et quitta (2).

47. P. F. Hyacinthe Morand de Chambery receu habis soubs n. m. Marchand le 21 septembre 1651 et fit proffession le 20 aoust 1654 soubs n. m. Crochon — decedé le 29 septembre 1666 enterré dans le second [charnier] sortant de la sacristie pour entrer dans le cœur (3).

» computorum thesauri regii intendentis qui dedit conuentui 1° trigenta » pistolas pro ingressu. 2° decem pro pensione uniuscuiusque. 3° ornavit » cameras eorum. 4° obligavit se ad mille sexentos ducatones ut fundet » pensiones pro suis filiis tempore vitæ illorum et post erunt conuentui » sub obligatione duarum missarum hebdomalium..... »

(1) Article inachevé ; son contrat de profession porte 500 ducatons. Il était neveu du prieur.

(2) On voit dans un autre endroit du manuscrit que son contrat portait 800 ducatons acquis au couvent après sa mort, comme pour son frère Vincent ; qu'il quitta l'habit pour être chanoine au Château ; qu'alors son père fit une cédule de 500 ducatons aux religieux de S. Dominique (V. ci-dessus n° 44).

(3) On lit dans un autre endroit du manuscrit qu'il laissa 800 ducatons par testament, et qu'il *nasquit le 1er septembre 1637, avec deux sœurs, tous trois d'une porté*.... Il prit donc l'habit à 14 ans. Son père était auditeur à la chambre des comptes.

48. P. F. Dominique Calonzier natif de Rumilly receu lhabis le 22 may 1654 et fit profession le 28 juillet 1654 sous n. m. Gaud (1).

49. P. F. Antonin Genot de Chambery fils du procureur genot receu lhabit le 21 decembre 1657 soubs n. m. Gaud et fit proffession le 28 juilliet 1659 soubs n. m. Gaud — estant aumosnier du marquis de sourche en Hollande il mourut a Nimegue et deut aus guerres estre enterré a la cathedrale reconciliéc nouuellement par le cardinal de Bouillon et gist deuant le grand autel (2).

50. P. F. Jean Francois Gaud receu lhabis le 21 decembre (3) soubs n. m. Gaud et fit proffession soubs m. Gaud dans le mois de feb. 1660 — il soutint a Paris des theses publiques a la fin du cours dédiées a monsieur le senateur Castagnere baron de Chasteauneuf qui assista a l'acte avec messieurs ses enfants. il dit sa premiere messe a Troye en Champagne 1668.

51. P. F. Louys Charrot dc Chambery receu lhabis soubs n. m. Gaud le 9 feb. 1658 et fit proffession soubs le mesme m. Gaud dans le mois de juin 1661 apres avoir encouru la proffession tacite — deced..... decembre 1690 aage de 48 annés (4).

52. F. Charle de Bellegarde de Chambery receu

(1) Dans un autre passage du livre de la communauté il est nommé Gaspard D. Chalonzier. Il y est dit qu'il n'avait que 12 ans et demi quand il prit l'habit ; il fit profession en 1659, le 28 juillet, par conséquent à 17 ans et demi. Son contrat parle de 400 ducatons acquis au couvent après sa mort, suivant l'usage.

(2) Son contrat parle de 4000 fl., à la charge de quelques messes.

(3) En 1657. Lisez l'article précédent et le suivant.

(4) Contrat de 3000 florins.

lhabis soubs le P. M. Gaud le 31 decembre 1660 et soubs le mesme fit proffession le 9 mars 1662 (1).

53. P. F. Bernard Morand de Chambery receu lhabis soubs M. Gaud le 3 fevrier 1662 et soubs le mesme fit proffession le 4 feb. 1663.— Obiit die 6a mayi Rds P. Bernardus Morand doctor bituricensis in conuentu Argentomensi (2) hora nona serotina apoplexia paralysi et linanche correptus die sequenti 7a ejusdem mensis hora circiter tertia matutina vitæ suæ metam attigit ætatis anno circiter quadragesimo (3).

54. P. F. Ignace Brondel de Chambery receu lhabis soubs N. M. Gaud le 21 decembre 1657 et partit d'icy le 22 mars 1663 pour aller faire son noviciat a Besancon nota qu'il y eut beaucoup dobstacles à sa proffession, non contre sa personne mais pour le payement de 800 ff. que les PP. Marchand et Gayme pretendoint estre deus pour les pensions du susdit F. Et tout compte fait et arresté par deuant Msr doncieu aduocat general lequel prie par mad. Brondel fit porter le liure chez luy et layant veu en presence du P. Marchand fit voir à la confusion dudit P. Marchand que Mad. Brondel ne restait redeuable que de la somme de 125 fl. Le dit Ignace

(1) Il est nommé ailleurs Adrian. Son contrat porte 100 pistoles d'Espagne (la pistole d'Espagne valait plus de 20 fl.), pour lesquelles le sénateur de Bellegarde, son frère, s'obligea. Les Bellegarde des Marches étaient d'anciens protecteurs du couvent. Le musée de Chambéry possède une clef de voûte qui porte les armes sculptées et peintes de cette famille, et qui provient d'une chapelle de l'église des dominicains. Cette chapelle était du quinzième siècle; elle était à droite du porche de l'église : c'est celle qui a longtemps servi de magasin à un quincailler piémontais.

(2) Probablement Strasbourg.

(3) Son contrat porte 1000 fl.

fit proffession solemnel soubs le P. M. Richecœur provincial le 16 septembre 1665 (1).

(2) F. François Vieux natif de Bonne en Foussigny prit lhabis en l'an 1660 soubs Mre Gaud et fit proffession soubs le mesme decedè le 6 feb. 1678 aage de 45 annè.

55. F. Jehan Michel de Bertrand natif en mourienne le 11 aoust 1650 receu lhabis soubs le P. M. Richecœur provincial le 13 septembre 1665 qui mena le dit nouice au conuent de Moulin pour faire son nouiciat duquel il en sortit sur la fin de januier 1667 pour venir faire sa proffession solemnelle icy qui fust le 23 feb. 1667 soubs le P. M. Purry prieur. Le contrat de reception porte 2000 fl. acquis au conuent apres le decès dudit nouice acte receu par Me Noble notaire le 12 septembre 1665. — Il fit declarer sa profession nulle et quitta l'habit (3).

56. F. Charle Emanuel Milliet fils de Monsr le marquis de Fauerge ayant receu lhabis de nostr'ordre dans le conuent de Quyers (4) et aprés y auoir demeuré enuiron neufs mois, est uenu a Chambéry du consentement du P. prieur du conuent de Quyer pour changer d'air, Monsr le marquis son pere la doncque propose pour estre receu au nombre des enfants proffes de ce conuent ce que luy a esté accordé en recommencant son nouiciat (5) des le 4 may commil conste par lacte du conseil

(1) Son contrat porte 2400 fl.

(2) Sans numéro.

(3) Son contrat portait 2000 fl.

(4) Chieri, en Piémont.

(5) Il parait que ce fut encore à condition qu'il changerait de nom. On voit dans un manuscrit de Besson qui appartient aux descendants de la

du susdit jour et le 11 du dict mois 1667 fust fait le contract par lequel ledict marquis s'oblige de paier au conuent apres le deces dudit F. Charle Emanuel son fils la somme de trois cent ducatons pour une fois ou quinze ducatons annuels a la charge d'une haute messe vn jeudi de chasque mois à l'honneur du S^t^ Sacrement acte receu par M^r^ Vachery notaire. — Il fut envoyé à Clairmont en Auuergne pour faire son nouiciat et la il quitta

maison Milliet, et dont une copie m'a été obligeamment communiquée par M. le chan. de St-Sulpice, que, par testament olographe fait à Chambéry le 10 octobre 1668, le marquis de Faverges légua A CHARLES-FRANÇOIS *son autre fils nouice chez les religieux de S^t^ Dominique sous le nom de* CHARLES EMANUEL 500 *ducatons*.

On ne lira pas sans intérêt la note inédite consacrée par notre généalogiste Besson à ce Charles-François Milliet :

« CHARLES FRANÇOIS fut page de S. A. R., prit ensuite l'habit chez les » religieux de S^t^ Dominique de Quiers qu'il quitta peu avant de faire » profession puis se réavisa et fut refaire son noviciat à Clermont en Au- » vergne dans le couvent du même ordre d'où il sortit trois mois après et » se sauva à Toulon où il reprit l'habit séculier. Son père le fit fermer » dans le chateau de Nice. Etant élargi il se rendit en Espagne en 1670 » étant arrivé à Rhodès dans l'Andalousie, il entra en qualité de volon- » taire dans la compagnie de cavalerie du comte de Valpergue il prit congé » environ la S^t^ Michel 1671, qu'il se détermina à retourner en Savoie. Il » s'embarqua à Cadix sur un batiment français et fut transporté à Tanger » de la reprenant la route de Marseille il lui prit fantaisie de tirer un » mousquet chargé dés long temps qui lui creva a la main, dont il eut le » pouce ouvert, fut blessé a la machoire au col et au ventre; le patron » fut obligé de le debarquer a Malaga ; il y reçut les sacrements, testa et » mourut le 8 novembre 1671. Git en l'église de la Trinité de la même » ville.

» Il procura bien des depenses et des chagrins a son pere qui le reduisit » a sa légitime par son testament du 8 juin 1669. Chaque famille a ses » étourdis. »

volontairement l'habit. Quelque temps apres mourut en Espagne.

57. F. Raymond Chafardon natif de Toyry fit profession soubs le Mre Vincent Carron le 3 aoust 1668 estant general le P. Rme De Marinis. Il mourut l'an 1673 en janvier.

58. Fr. Pierre du Marette d'un village proche Arbier (1) en Geneuois receu lhabis dans le mois de may 1676 soubs le P. M. Malliant prieur et lanne suiuante fit profession Il n'y a point de contract — dècedè en Ispagne Valence.

59. F. Gondisalue Adam natif de ceste ville print lhabis au mesme temps, et fit profession, que F. dumarette il y a contract receu par Mr Bourgeois notaire demeurant deuant la prison (2).

60. F. Grenat natif de cette ville print lhabis dans septembre 1676 soubs le P. Malliant et fit profession le 10 septembre. il n'y a rien.

61. F. Pierre Perret natif de St Jehan de Mourienne print l'habis et fist profession avec frere Grenat il y a contract portant 200 ducatons pour Perret. Le contract est dans le dépos signe Jaquin :

— Le P. Malliand garde le contract.

62. F. Francois Crottet natif de Chambery fust envoié au conuent de St Germain de Paris 1677 ou il receut lhabis et lanné suiuante vient icy avec attestation commil auoit fait son nouiciat et fust receu profes de ce conuent le 7 octobre 1679 il ny a point de contract — il a laisse au conuent 4000 ff.

(1) Probablement Alby, car on disait ordinairement Arby, *Arbiacum*.
(2) Le contrat est de l'année 1675; il porte 200 ducatons

63. F. Jacque Bonet de Mouriene pris lhabis de F. conuers soubs le P. M. Malliand prieur lanné 1676, et fit profession soubs le P. Bresillet prieur l'an 1679.

64. F. Ayme Meriru charpentier de dela le Rosne prit lhabis de F. conuers soubs le P. M. Malliand prieur et fit profession soubs le P. Bresillet prieur l'an 1680 et decedat le 28 novembre 1680 il est mort poulmonique en sa 33e anné.

65. F. Jacque Villard natif de Chambery fut envoie a Besancon pour y faire son nouiciat et par son contract de reception a donne apres sa mort au conuent deux milles livres acte receu par Me Roux procureur notaire le 15 auril 1681 il est dans le depos.

— Le P. Villard la retiré.

66. Le Rd P. Pierre F. de Rochette natif de Cluse a prit lhabit le 25 du moy daout 1686 par les mains de P. de Bellegarde prieur auec le suiuant (1).

67. Rd P. Anibal Sallier fils de Mr Sallier laduocat lesquels appres auoir fait leur anné daprobation dans ce conuent la ou le nouitiat auoit este estably furent enuoye tous deux a orleans pour i recomencer leur nouitiat attendu que le nouitiat fut casse dans la visite que fit icy le provincial mestre Gaulthier de Brulon a son retour du chapitre general de Rome la ou ce Rd P. M. prouincial auoit obtenu la cassation dudit nouitiat pour lestablir au conuent de Nessy. et lanné estant acheue de leur nouitiat a Orlean firent profession le 21 octobre

(1) Pierre-François de Rochette était fils du seigneur de Rochette, de la Croix et de Songez, qui s'obligea dans le contrat de profession de son fils pour 4000 fl.

1688 par les mains du R. P. Perrin, nota que le P. de Bellegarde estant prieur la derniere fois a fait retablir icy le nouitiat qui fut 1696 par un commissaire du R^me^ P. general Cloche lequel s'appelait F. Brigniole.

68. Le R^d^ P. Ferdinand de la Balme natif de la Roche..... affilié et accepté enfant de ce conuent de Chambery (1).

68 bis. Le P. Joseph Guillard a pri lhabit le sixieme du mois d'aout mille six cens nonante cinq par les mains de M..... provincial dans sa visite le unze aout 1689 a fait profession en Avignon et le..... (2).

69. Frere Pierre Rey de Chambery a prit l'habit le 16 septembre 1701 et a fait profession le 10 octobre 1702.

70. Frere (3) Blanc de Lyon originaire de Beaufort en Sauoye a prit lhabit le 26 novembre 1701 et a fait profession le 6 décembre 1702 — contract receu par Petit.

71. Frere Joseph Vibert de beaufort a pris l'habit le..... 1702 et a fait profession le 11 janvier 1703 sous le R. P. M. Bret prieur de ce conuent.

72. Le P. Hyacinthe de Rochette estans prieur du Voiron a esté affilié le 15 may 1702 a ce conuent il estoit sy deuant du conuent d'auignon. prouuince de Tolouze.

(1) Cet article a été effacé, ainsi que son numéro, qui a été reporté à l'article suivant. On lit en marge : *son affiliation cassé au capitre de Bloys.*

(2) On lit ailleurs : « Le P. Joseph Guillard a receu l'habit..... Il n'y a » point eü de contract aient esté receu gratis en consideration de ce qu'il » joueroit de lorgue. »

(3) C'est probablement François qui a été prieur. (*V. N° 102 de la liste des prieurs* ci-après.)

73. Le F. Vincent Clerc. 1703 (1).

74. Le F. Antonin Labaye; 18 fevrier 1703.

75. Le F. Joseph Suisse. Pour frere conuers, 1704.

76. Le F. Jean Bougay frere conuers, 1704.

77. Le F. François Hyacinthe Blanc de Chambery; 4 mai 1704.

78. Le F. Nicolas Rambert 1706.

79. Le F. Dominique du Truc 1706.

80. Le F. Thomas Cartanas 1706 obiit die 10 feb. 1725.

81. Le F. Philibert Rosset.... 10 juillet 1710.

82. Le F. Philippe Chambre..... a fait profession a Quiers..... 1710.

83. Le Fr. Marc Antonin Rey le 12 avril 1711. — obiit 1728.

84. Le F. Claude Perrin..... 10 juin 1711.

85. F. Simon Pernat a pris l'habit le 12 juin 1711 et enuoyé au novitiat de dijon. Il a promis au conuent 1000 escus a sa profession par contrat receu par Me Renaud et a fait son testament par lequel il confirme la ditte donation de 1000 escus et donne en outre 1000 fl. receu par Me Garret et a fait profession le 18 du mois d'aoust 1712. Les 1000 escu ont esté payés apres sa profession on a preste 500 a la paroisse de la Gettaz (2) le reste a esté employé tant à la solemnité de St Pie qua l'orgue. — Il ny a rien eu de cet argent employé a la solemnité de St Pie mais tout à l'orgue.

(1) Cet article et quelques-uns des suivants n'offrant d'autre intérêt que celui du nom et de la date de la prise de l'habit, on a cru devoir se borner pour eux à ces indications sommaires.

(2) La Giettaz, commune de la Haute-Savoie.

86. F. Pierre du truc. 1712; proffession en 1713.

87. F. Jean Baptiste Labaye soit Beardé. nov. 1712.

88. F. Claude Lard. 1715.... il a esté enuoyé au nouitiat de dijon il donne au conuent 2500 florins.

89. F. Joseph Jay. 1715... il a esté enuoyé au nouitiat de dijon il donne au conuent 4000 ff.

90. F. Jacque Heurteur fait profession a Besancon le .. octobre 1718.

91. P. Pierre Sonnet fait son nouitiat a Besancon (1).

92. Fr. Catherin de Carpinel a pris l'habit a auignon 1723 et fait profession icy le 20 aout 1724.

93. F. Melchiel Guigue 1724. a pris l'habit et fait son nouiciat a S[t] Germain a Paris (2).

94. F. Benoit Biset fr. conuers 1724. obiit anno 1729.

95. F. Pierre Pernet a receu l'habit pour le conuent le 7 septembre 1727 a été a Aix en Prouence faire son nouiciat et y a fait profession le 20 septembee 1728.

96. F. Joseph Rey a receu l'habit pour ce conuent

(1) Il a été professeur de philosophie au collége royal de Chambéry et dans ceux d'Annecy et de Thonon; il a enseigné la théologie au couvent de Grenoble; il était très instruit en droit et en histoire; il disputa avec succès contre un ministre genevois pendant qu'il enseignait à Thonon. Il est mort à l'âge de 79 ans, le 21 janvier 1777.

(*Extrait d'une note rédigée par le P. Varot, prieur.*)

(2) Il est l'auteur d'un mémoire manuscrit que nous avons sous les yeux : *Recit abrégé de l'interdit signifié au R[d] P. Lartigue dominicain prœdicateur du careme a Annecy en 1734, de la part de M[rs] les grands vicaires du chapitre de la cathedrale, le siege vacant, du procès dont cet interdit fut l'occasion et de l'arret du senat de Savoie qui le termina en deboutant le meme chapitre de ses demandes.* Il s'y agit d'une tentative semblable à celle que ces chanoines avaient déjà faite en 1689 pour s'introduire dans l'église des dominicains, et qui est narrée dans Besson (*Mém.*, p. 125.).

le 7 septembre 1727 a été a Aix faire son nouiciat ét a fait profession a Chambery le .. octobre 1728.

97. F. Peissard a reccu l'habit pour le conuent il est allé faire son nouiciat a Aix en Prouence a fait profession le 8 octobre 1729. — a fait profession en 1731 (1).

98. R^d P. François Corbel espagnol du conuent des eglises prouince d'arragon a été affilié dans cette maison le 4 fevrier 1729 du consentement unanime de touts les religieux enfants du conuent au nombre de quinze le R. P. Pierre Rey prieur.

99. F. Francois Revel a été habillé en qualité de convers le 5 j'anvier 1730.

100. F. Joseph Faure. 1731, fait profession a Chambery.

101. F. Beardé. 1731.... et fit son noviciat a Aix ou son frère le conduisit. le dit fut bachelier de Paris et enseignoit pour son frère la philosophie. Est mort en 1747.

102. F. Thiollier 1735. au noviciat de S^t Germain.

103. Fr. Varot (2) 1735. au noviciat de S^t Germain.

104. F. Perrin. 1735. envoyé au noviciat de S^t Germain.

(1) Voici ce qu'on lit dans l'article nécrologique qu'a fait de lui le P. Varot, prieur de Chambéry :

Hesterna die (4 juin). ... *a nobis ablatus est*..... R. P. Fr. Franciscus Peyssard ..... *annos natus* 66. *religionemque ingressus ab annis* 50..... *tùm Cantoris eximii partes explevit cum singulari frequentantium ecclesiam nostram plansu ac pia lætitiâ, tum procuratoris-syndici officium*..... *prioris etiam et in hoc et in Monmelianensi conventu munus pari dignitate sustinuit*..... etc.

(2) Pierre-François ; il était natif de Termignon. Grillet lui a consacré un article (tome III, p. 408).

105. F. Mollingal a pris l'habit et fait son noviciat a Besancon en 1748 (1).

106. En 1750 au mois de may. les FF. Saillet et Vincent ont été reçus pour cette maison et le R. P. M. Peissard prieur les a conduit a Paris au noviciat de S[t] Germain d'ou ils ont passé au collége general de la rue S[t] Iacques.

II

LISTE DES PRÉDICATEURS DU SÉNAT

Le sénat de Savoie était dans l'usage de faire prêcher pendant l'avent et le carême dans l'église des Dominicains, où il tenait chapelle. Il assistait, ainsi que la chambre des comptes, à ces sermons, et l'on voit dans les comptes des Frères prêcheurs de Chambéry, qu'ils recevaient quelque chose pour sonner les sermons du sénat. Cet usage paraît s'être conservé jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Il n'existait plus

(1) Mort à 55 ans. Il a été sous-prieur au couvent de Montmélian pour faire plaisir au P. Bimet, prieur de cette maison, qui était son cousin.

dès longtemps lorsque Besson écrivait ses mémoires pour l'histoire ecclésiastique de notre pays, c'est-à-dire au milieu du dix-huitième siècle, puisqu'il dit, en parlant de l'église de nos religieux, *on y prêche le carême, et autrefois c'était en présence du sénat*..... (1). Les personnes appelées à faire ces prédications étaient toujours des hommes de talent, et plusieurs étaient Savoisiens. Les dominicains, appelés par le but de leur ordre à cette mission, en ont fourni plus que les autres corporations. C'est pour cela que nous publions, dans les documents relatifs à leur couvent de Chambéry, la liste suivante, qui fait connaître l'état et la patrie de ces orateurs.

Le P. Pelin a commencé à dresser cette liste; il l'a poursuivie depuis 1630 jusqu'en 1667. Dès lors elle a été continuée, jusqu'en 1682, avec deux écritures différentes. Celui à qui appartient la dernière a ajouté, en marge des premières notes du P. Pelin, les prédicateurs des quatre années 1646, 1647, 1648 et 1649. Nous les mettrons en tête des autres, à leur rang chronologique.

Nous allons nous-même augmenter cette liste, en ajoutant ici, d'après d'autres annotations éparses dans

(1) Le sénat faisait aussi prêcher quelquefois en dehors des temps d'avent et de carême. C'est ainsi qu'il obtint, en 1660, un sermon de M. de Maupas, évêque du Puy, qui était alors à Annecy, où il travaillait aux verbaux nécessaires pour la canonisation de S. François de Sales.

(*La vie de messire Jean d'Aranthon*, page 76.)

le Livre de la communauté et ailleurs, des faits antérieurs à ces dates.

L'année 1577, le P. de Bollo prêche l'avent et le carême devant le sénat et la chambre des comptes (1).

Grillet cite un autre prédicateur du sénat en 1587 : le P. Michel Trepier, de Chambéry, religieux franciscain de l'Observance.

En 1623, le P. George, jésuite, fut le prédicateur du sénat.

En 1630, N. M. Rattellier, prieur des dominicains de Chambéry, prêcha devant le sénat, *lequel donna pour sa nourriture* 50 *ff. et* 12 *liv. brochet, la chambre donna aussy* 50 *ff. et poisson.*

Enfin, dans l'intervalle compris entre 1633 et 1637, le P. Jean Portier, qui était du couvent d'Annecy et qui était prieur à Chambéry, prêcha une année devant le sénat.

Comme pour la liste précédente, nous séparerons dans celle-ci par un tiret les annotations ajoutées postérieurement en marge ou ailleurs à quelques articles.

(1) Voy. ci-devant, page 18.

CATHALOGUE DES PRÉDICATEURS qui ont preschés deuant le senat les aduents et caresmes dez l'anné 1646.

1646. Le R. F. P. Robé jacobin.
1647. Monseigneur l'euesque de Geneue (1).
1648. Monsieur Bely.
1649. Un père carme.

L'annè 1650 le P. Bally barnabite il logeat ceans aduent et caresme — il est presentement évesque d'Aoste (2)

L'annè 1651 N. M. Adet du conuent du Mans il fut demandé au senat par P. M. Marchand prieur, fit des merveille, il donna au conuent trois pistoles pour le pain et le vin qu'il prenait pour lui et son valet.

L'annè 1652. le P. Hospes cordellier observantin.

L'annè 1653. vn P. feuliant.

L'annè 1654. vn Pere de l'oratoire.

L'annè 1655. N. M. Cherpignon jacobin provincial de la province de France du conuent de Bourge qui fut bien ouï, et bien aimè des religieux a cause de sa civilitè les (*sic*) donnant les presents a la communaute de

(1) Charles-Auguste de Sales.

(2) Philibert-Albert Bally, d'Alby, occupa le siége d'Aoste de 1659 à 1691. (Besson, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, page 264). — Il a laissé plusieurs écrits, des lettres pastorales, un traité de l'oraison, etc., qui ont été imprimés, à Chambéry chez Etienne Riondet, et à Lyon chez Jean Certe.

la volalie et ne prenant du conuent que le pain et vin pour luy et son conuers qui faisoit nostre cuisine, et a la fin voulut recompenser et les PP. refuserent.

L'annè 1656. vn P. jesuiste nommé P. Martinet de Chambery.

L'annè 1657. le P. Dumolin jesuiste.

L'annè 1658. N. M. Gaud prieur de ceans qui fit merveille.

L'annè 1659 le supérieur de S^{t} Antoine — nommé Dufournel.

L'annè 1660, vn prestre seculier auquel M. Gaud fit retracter en chaire de quelques propositions qu'il avait avancèes le jour de la conception.

L'annè 1661. N. M. Laubreuiere prieur de Grenoble lequel ne fit aucune civilité au conuent.

L'annè 1662 le P. Louis augustin fut nommè et ayant fait prescher un autre augustin reformè les advents, le senat nestant satisfait du d^{t} P. Louis choisi N. M. Gaud pour prescher le caresme.

L'annè 1663 N. M. Gautier jacobin du conuent de Troye en Champagne grand predicateur mais bien fascheux et ne fit aucune civilitè au conuent.

L'annè 1664 prescha le P. Lambert jesuiste.

L'annè 1665 prescha un beneficier nommé M^{sr}..... qui auoit este jesuiste et M^{sr} le premier président vint prier le P. prieur de loger le d^{t} predicateur dans la chambre ou ..... logé le P. Gautier, le P. prieur fit responce que le P..... disoit ne pouuoir donner sa chambre a cause qu'il ..... dauoir les goutes, don le d^{t} president fust ..... telle civilitè et commenca a reprocher les ..... nous auoit rendus.

L'annè 1666 le P. Paul carme dechaussè.

L'annè 1667 le P. Lemege docteur proffes de nostre conuent de Clermont en Auuergne qui fust bien suiuit et bien recompencè sans qu'il aye rien donne au conuent. *Nota* que tous nos predicateurs simaginent quen disant la messe pour le conuent, ils sont acquittés.

L'anné 1668 Monsieur De la Perrouse docteur de Paris associé de Sorbonne doyen de la S^te^ Chappele et fils du premier president (1).

L'anné 1669 le P. Gerin cordelier de l'observance et du conuent de S^t^ Bonaventure de Lyon.

L'anné 1670 le R. P. Bresson jésuitte de Lyon.

L'anné 1671 le t. R. P. Patoüillet jésuitte de Salins.

L'anné 1672 le T. R. P. Archange Girard de Dijon capucin.

L'anné 1673 le R. P. Gaud dit Dom Jaques de S^t^ Loüis feüillant natif de Tours.

L'anné 1674 R. P. Ducouz religieux de ce conuent.

L'anné 1675 Leuesque de Grenoble Estienne Le Camus (2).

(1) Le doyen François de Bertrand de la Perrouse était fils du président au sénat du même nom. Il naquit à Chambéry le 20 septembre 1640, et y mourut le 23 avril 1695, comme on le voit aux registres des décès de la paroisse de Maché. C'était un excellent prédicateur. On a son portrait gravé par Gérard Audran.

(2) La même année, les syndics de Chambéry le prièrent de faire l'oraison funèbre de S. A. R., mais il ne la fit pas; elle fut *faite a S^t^ leger par le R. père Gaud dominiquain, au senat par le seigneur doyen de la Perrouse et a la S^te^ Chappelle par le sieur abbe Fauyer*. (Extrait d'un journal d'un bourgeois de Chambéry, au dix-septième siècle, manuscrit qui paraitra probablement bientôt dans les publications de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.)

L'anné 1676 P. Vallier docteur de Paris de nostre conuent de gren....

L'anné 1678 un cordelier de l'obseruance.

L'anné 1679 un carme de la Grand manche.

L'anné 1680 un feuliant.

L'anné 1681 P. Bresilliet nostre prieur.

Nota que l'anné 1682 le sénat a nommé vn predicateur pour l'aduent qui fut P. Gratin supérieur de S[t] Antoine de ceste ville et pour le caresme le P. Arcange capucin qui auoit deia presché.

III

LISTE DES PRIEURS DU COUVENT DES DOMINICAINS DE CHAMBÉRY

Le P. Pelin et ses successeurs ont dressé cette liste à la fin du livre de leur communauté. Il y manque la dernière page et quelques fragments des précédentes, qui ont été rongées ou déchirées; mais j'ai trouvé un autre catalogue des prieurs de cette maison, relié avec diverses pièces analogues, à la suite d'un volume in-quarto qui a appartenu à la bibliothèque des Domi-

nicains (1). J'ai pu, grâce à lui, avoir une liste complète jusqu'en 1784, et ajouter en notes des détails qui n'existent pas sur le document que je publie.

De l'année 1784 à la suppression du couvent en 1793, il y a encore neuf ans; et comme la durée de la charge de prieur était de trois ans, il nous faudrait trois noms pour qu'il ne manquât rien à notre série. De ces trois prieurs, je puis en citer deux avec certitude. L'un fut le P. Prudent Delabaye qui figure dans un acte notarié de 1789; et l'autre, le dernier, fut le P. Girard, orateur distingué (2), que beaucoup de vieillards de notre ville ont connu, et qui était professeur de philosophie au collége royal. Il ne nous manque donc plus que le prieur des années 1784-1787. Peut-être était-ce le P. Curtet Marc-Antoine, qui avait déjà rempli deux fois cette charge et qui accepta en 1786 un département de quittance pour les RR. PP. de S. Dominique (3). On ne peut pas l'assurer, car il ne prend point ce titre dans l'acte.

Cette liste est plus intéressante encore que les deux précédentes; elle est plus ancienne et remonte au premier jour de l'existence du couvent de Chambéry. On y trouve aussi des renseignements sur l'histoire de cette

(1) Il fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. l'avocat Charles Guillermin.

(2) Voy. GRILLET, *Dictionnaire historique*, tome I, page 202.

(3) J'ai vu cet acte et celui que j'ai cité auparavant entre les mains de M. le chanoine A. de St-Sulpice.

communauté. L'on y voit, par exemple, que les premiers prieurs étaient plutôt étrangers que nationaux, et qu'ils étaient Français ou Genevois.

CATHALOGUS RR. PP. priorum istius conuentus ab eo tempore quo fundatus et receptus fuit a civibus huius Camberiensis (1).

1. Falco Brodeletus qui obiit anno 1418 sub eo receptus fuit conventus a proceribus oppidi camberiaci (2).

2. Hugo Julianus etiam primus qui præfuit conventui ab anno 1418 usque ad annum 1424 (3).

3. Guido Flamocheti pater ab anno 1424 usque ad annum 1445. Fuit procurator ordinis et postea M^r^ generalis vigesimus octavus. — erat Gallus.

(1) On lit de plus sur la seconde liste dont nous avons parlé : *Volente domino, requirente tum regulari, cum seculari clero obnixè supplicante procerum et civium turma.*

(2) La seconde liste ajoute : *et eodem anno interiit in domino.*

Les Dominicains de Chambéry ne le comptaient pas dans la liste des prieurs de leur couvent; car on voit le mot *primus* donné à Hugues Julien dans l'alinéa suivant. Ils citent ailleurs Etienne Martin comme le troisième de ces fonctionnaires. Cependant j'ai laissé subsister les numéros d'ordre tels qu'ils sont dans la marge du document publié.

(3) Il y a ici une erreur matérielle, peut-être du copiste; c'est 1421 et non 1424 qu'il faut lire, ainsi qu'à l'article suivant. La durée des fonctions de prieur était de trois ans. Il résulte d'ailleurs d'un acte du 26 octobre 1421 qu'à cette date Guido Flamocheti transigeait, en qualité de prieur du couvent des FF. Prêcheurs de Chambéry, avec le prieur de Lémenc sur des droits de sépultures, etc.

4. Stephanus Martini claremontis, fuit vicarius generalis ordinis miraculis clarus anno 1446 (1).

5. Antonius Gastandi præfuit ab anno 1446 usque ad annum 1463. Confessor Ludovici regis Cipri (2) doctor Bononiensis obiit 1463.

6. Johannes Bertrandus pater 1463, obiit 1468.

7. Stephanus de Altardis 1470.

8. Johannes Picardi alias hougy doucii anno 1472 doctor louuaniensis (3).

9. Johannes Bertrandus anno 1474 secunda vice.

10. Georgius Sabaudiæ pater anno 1476.

11. Stephanus Durand jubilatus pater 1478 (4).

12. Petrus Parui, pater anno 1481.

13. Nicolaus de Laudino pater 1483.

14. Jacobus Grucelli pater anno 1485.

15. Nicolaus de Letaualle Genevus et primus scriptor librorum (5) et..... congregationis hollandiæ (6) anno 1487.

(1) On voit ailleurs qu'il était Auvergnat, qu'il est enterré sous la pierre *sur laquelle est graué limage*, entre les portes sous la tribune près du grand autel, *in transitu navis ad chorum*, et que l'on pendait à de nombreuses chevilles placées entre ces deux portes, des cierges, flambeaux et autres vœux en son honneur, pour être guéri de la rupture, de la colique, etc.

(2) Louis, fils du duc Louis de Savoie, qui avait épousé en 1458 Charlotte, héritière de Chypre.

(3) Louvain.

(4) Il fait cette année-là et le mardi 10 novembre une transaction en qualité de prieur avec les religieux de Lémenc; acte que nous donnerons plus tard.

(5) Ailleurs : *primus exarator librorum chori.*

(6) Probablement vicaire général de cette congrégation. Le couvent de Chambéry était d'abord de la *congrégation de Hollande*; mais ensuite, à une époque qui n'est pas indiquée et à la sollicitation de Martin Gruret,

16. Vincentius Brunetus pater anno 1489.

17. Jacobus Catelli hic fuit ecclesiastes archiducis Philippi A..... (1) doctor apostolicus anno 1491.

18. Vincentius Brunetus pater secunda vice — 1492.

19. Jacobus Catelli magister (2) secunda vice — 1493.

20. Grallus Clerici ligonensis (3) doctor apostolicus 1494.

21. Jacobus Grucelli pater secunda vice 1498.

22. Claudius Suffiselli pater 1500.

23. Jacobus Sabaterius pater 1502.

24. Guilliermus Clerici lingonensis doctor apostolicus 1503.

25. Johannes Bonetus pater anno 1506.

26. Jacobus Catelli magister tertia vice 1508.

27. Vincentius Boueri pater 1510.

28. Antonius Decostis pater 1512.

29. Johannes Borrelli pater 1516.

30. Petrus de Tardito pater 1517.

31. Antonius Decostis secunda vice 1518.

32. Johannes Bonetus pater secunda vice 1519.

33. Antonius Decostis doctor apostolicus tertia vice 1521.

premier vicaire de la *congrégation gallicane*, il accepta d'être mis dans cette dernière, qui devint plus tard la *province de Paris*. Elle était ainsi désignée au 17e siècle. (Inventaire des pièces contenues au sac n° 37.)

(1) Très probablement *Austriæ*. Philippe-le-Beau, fils de l'empereur Maximilien et père de Charles-Quint. *Ecclesiastes* signifie ici évidemment chapelain.

(2) Le titre de *magister* était donné aux docteurs en théologie.
(Cazalius, *De veter. sac. christ. ritibus.*)

(3) De Langres.

34. Claudius Ginetus Genevus doctor pisiensis 1523; fuit vicarius generalis.

35. Petrus detardito doctor apostolicus secunda vice 1525.

36. Humbertus Martinetus magister nannetensis (1) — 1528.

37. Claudius dequercu pater 1530 congregationis gallicanæ.

38. Antonius Decostis ecclesiastes principis Caroli (2) quarta vice 1531.

39. Nicolaus Morini alexen. (3) doctor Valenciæ 1533.

40. Humbertus Martinetus de belloforti (4) secunda vice 1535.

41. Andreas Vallini Montismeliani prædicator generalis (5) — 1540.

42. Guiliermus Baston doctor Nannetensis conventus Lugdunensis 1543.

43. Johannes Forrerius senior doctor romanus 1545.

44. Andreas Valini prædicator generalis secunda vice 1549.

45. Johannes Forrèrius senior inquisitor fidei secunda vice 1550.

46. Nicolaus Contan trecensis (6) doctor parisiensis et regens, et prior huius conventus tempore capituli con-

(1) De Nantes.
(2) Charles III, duc de Savoie.
(3) Probablement d'Alex.
(4) De Beaufort en Haute-Savoie.
(5) Voyez la note de la page 20.
(6) De Troye.

gregationis gallicanæ sub magistro Ludovico de bolo vicario generali anno 1555.

47. Petrus Gay a Camberio prædicator generalis — 1557.

48. Petrus Riuilliandus doctor nannetensis 1561.

49. Petrus Gay pater secunda vice 1563.

50. Johannes Forrerius senior tertia vice 1565.

51. Johannes Foerrerius junior doctor per magistrum generalem 1571.

52. Deifilius Pettitus prædicator generalis montismeliani 1573.

53. Johannes Forrerius senior quarta vice 1577.

54. Johannes Forrerius junior secunda vice 1581.

55. Philibertus Cochet qui annis 1582 1583 1584 præfuit.

56. Mammertus de Ponte (1) prædicator generalis annessiensis præfuit annis 1585. 1586. 1587.

57. Benedictus Quimerius doctor nannetentis huius oppidi filius præfuit annis 1588, 1589 1590 et 1591 (2).

58. Stephanus Blanchet prædicator generalis montismeliani præfuit ab anno 1591 usque ad annum 1594.

59. Benedictus Quimier secunda vice præfuit ab anno 1594 usque ad annum 1604.

(1) Les du Pont étaient du pays. Guichenon cite un Louis du Pont écuyer, seigneur de Myans, époux de Jeanne de Cusinens (*Histoire de la Bresse*, pag. 227). Au 15e siècle, un Jacques du Pont fonda une chapelle dans l'église des Observantins de Myans, où l'on voit son épitaphe.

(2) Le franciscain P. F. Quimier, qui a été gardien du couvent de Chambéry et qui est mort en 1608, était probablement de la même famille. C'était un prédicateur distingué, *egregius concionator* (Obituaire des franciscains de Chambéry, 7 novembre).

60. Petrus Debollo huius conuentus filius, doctor parisiensis, theologus (1) S^mi Caroli Emanuelis Sabaudiæ ducis, fuit vicarius generalis congregationis gallicanæ et vicarius substitutus nationis, præfuit ab anno 1604 usque ad annum 1613.— qui etiam erat magister auditor in suprema camera computorum Sabaudiæ.

61. Carolus Vial huius conuentus filius, bacchalaureus parisiensis et doctor Bithuricensis (2) præfuit ab anno 1613 usque ad annum 1620.

62. Joannes Baptista Dumesnil brito (3) conuentus Rhedonensis (4) et doctor nannetensis præfuit ab anno 1620 usque ad annum 1621 et fuit electus prior in conuentu claromontensi (5).

63. Carolus Vial pro secunda vice præfuit ab anno 1621 usque ad annum 1627.

64. Petrus Rattelier conuentus Bisuntinensis (6) et doctor nannetensis præfuit ab anno 1627 usque ad annum 1630.

65. Bernardinus de charpene conuentus annessiensis doctor nannetensis præfuit ab anno 1630 usque ad annum 1633.

66. Joannes Portier (7) conuentus annessiensis doc-

(1) *Theologus*, qui parle de Dieu, prédicateur.
Sur la seconde liste : « *Scriptor et prædicator celeberrimus.* »
(2) De Bourges. « *Fuit vir simplex sed acutus theologus* (2^de liste).
(3) Breton.
(4) De Rennes.
(5) De Clermont en Auvergne.
(6) De Besançon.
(7) Il était très probablement de la famille de François Portier, prieur des dominicains d'Annecy et vicaire général des dominicains en Savoie, qui publia une description de l'ermitage des Voirons en 1643, et une vie du B. G. D'Orlié. (Grillet, tome I, page 290.) Il prêcha devant le sénat.

tor nannetensis præfuit ab anno 1633 usque ad annum 1637. vicarius generalis congregationis gallicanæ; vicarius substitutus nationis.

67. Dominicus Nostre huius conuentus filius doctor nannetensis ab anno 1637 usque ad annum 1640. vita functus Guirrandiæ in Britania.

68. Michael Maruim conuentus annessiensis doctor parisiensis..... 1640 usque ad annum 1643.

69. Humbertus Raymond huius conuentus prædicator generalis..... ab anno 1643 usque ad annum 1646.

70. Dominicus Nostre secunda vice præfuit ab anno 1646 ad annum 1649.

71. Hugo Natalis Marchand huius conuentus affiliatus, vicarius nationalis et conuentuum lugdunensis et molinensis..... vocalibus (1) huius conuentus, præfuit ab anno 1649 ad annum 1652. fuit prior conuentuum Vorionensis (2) et Annessiensis.

72. Franciscus Lornet conuentus lugdunensis et doctor parisiensis ab anno 1652 usque ad annum 1654, in quo electus fuit prior monmelianensis. in quo obiit et sepultus est in eodem.

73. Christophorus Crochon istius conuentus filius doctor cadomensis (3) vicarius substitutus nationis præfuit ab anno 1654 usque ad annum 1657.

74. Carolus Gaud huius conuentus alumnus licentiatus parisiensis præfuit ab anno 1657 usque ad annum 1660. et iterum electus

(1) *Vocales*, ceux qui ont voix dans les chapitres.
(2) Des Voirons
(3) De Caen.

75. et a reverendissima aucthoritate apostolica confirmatus præfuit usque ad annum 1663 fuit vicarius substitutus nationis sabaudiæ — et regiæ celsitudinis a consiliis et concionibus. privilegiorum nationis defensor acerrimus.

76. Jacobus Purry annessiensis, doctor nannetensis præfuit ab anno 1663, usque ad annum 1667.

77. Vincentius Carron huius conuentus alumnus et doctor Bithuricensis — ab anno 1667 usque ad annum 1670.

78. Claudius Grobaz doctor ordinis alumnus conuentus montismeliani præfuit ab anno 1670 usque ad annum 1671 in quo anno obtinuit a P. Martin provinciali suam demissionem et per annum ob discordias ff. nullus fuit prior.

79. Hugo Noë Marchand doctor parisiensis huiusce conuentus filius præfuit ab anno 1672 usque ad annum 1675 pro secunda vice (1).

80. Albert Malliand doctor parisiensis huiusce conuentus filius præfuit ab anno 1675 usque ad annum 1678 (2).

81. Petrus Bresillet conuentus Bisitunensis (*sic*) (3) præfuit ab anno 1678 usque ad annum 1681. vicarius generalis congregationis britannicæ et commissarius generalis.

(2) Composuit librum typis mandandum qui inscribitur Ecclesia regularis.

(1) Orationes paranymphicas, parisiis habitas, typis mandavit. reperiuntur inter volumina R. P. Varot.

(2) Probablement *Bisuntinensis*, de Besançon.

82. Thomas Ducouz doctor ordinis huiusce conuentus filius præfuit ab anno 1681. usque ad annum 1684.

83. F. Adrianus de Bellegarde huiusce conuentus filius, frater magni cancellarii ducis sabaudiæ Vict. Amedei, præfuit ab anno 1684 usque ad annum 1688.

84. F. Hiacintus Perrin conuentus montismelliani filius et doctor ordinis et natiuus camberiensis præfuit ab anno 1688 usque ad ann. 91.

85. Sebastianus Caire conuentus Barcelonensis et postea in conuentu lugdunensis (*sic*) afilliatus præfuit ab anno 1692 usque ad annum 1693 quia renunciavit post primum annum. — Doctor et professor theologus barnlondusis.

86. F. Hiacintus Veiset (1) doctor parisiensis bene meritus natiuus camberiensis et conuentus nostri Annecii filius præfuit ab anno 1693 usque ad annum 1695.

87. Fr. Adrianus de Bellegarde secunda vice præfuit ab anno 1695 28 mensis februarii usque ad annum 1698.

88. F. Albertus de la Balme de Rupe (2) olim filius conuentus valentiæ postea affiliatus in hoc conuentu die 6ª aug. anno 1695 et 1697 fuit electus in priorem conuentus vorionensis et anno 1699 die 23 decembris fuit electus in priorem huius conuentus et confirmatus per Rmum..... magistrum generalem Cloche — et affiliacio eius fuit cassata et annulata in capitulo Blesensi (3).

89. F. Vincentius Bret doctor facultatis parisiensis 1703.

(1) Il est nommé Veyne sur l'autre liste.
(2) La Roche en Genevois.
(3) De Blois.

90. F. Carolus de Charrière montismellianensii 1706.

91. F. Jacobus Villard huius conuentus alumnus erat prior in conuentu montismeliani quando fuit electus ad hunc prioratum et præfuit in hoc conuentu a 14 jan..... 1710 usque ad 22am 9bris 1712. tunc præfuit an..... (1).

92. F. Petrus Franciscus de Rochette a 24..... 1712..... 1713.

93. F. Joannes Claudius Vuillemot conuentus Bisuntini alumnus, electus in priorem huiusce..... — januarii 1716

94. et anno 1718..... iterum electus est de mandato..... præfuit usque ad annum 1723.

95. R. P. F. Joannes Grillet conuentus monmelianensis doctor parisiensis in partibus sabaudiæ vicarius provincialis præfuit ab anno 1723 usque ad annum 1726 1a aprilis, et postea fuit episcopus Vallis Augustæ (2).

96. F. Petrus Rey camberiensis huius conuentus filius ab anno 1726 usque ad annum 1729

97. F. Claudius Perrin huius conuentus camberiensis filius doctor parisiensis ab anno 1729 usque ad annum 1732.

98. F. Philibertus Rosset huius conuentus filius doctor parisiensis ab anno 1732 usque ad 1735. — vicarius quoque provincialis et nationalis.

99. F. Annibal Hyacinthus Sailler huius conuentus filius prædicator generalis conventus monmelianensis

(1) *Annecii* probablement.

(2) Il fut évêque d'Aoste, sur la nomination du roi de Sardaigne, le 11 octobre 1728, et mourut le 14 septembre 1729. (Besson, *Mémoires pour l'hist. eccl.*, page 265.)

vicarius provincialis et nationalis — ab anno 1735 usque ad 1738.

100. F. Melchior Guigue huius conuentus filius doctor parisiensis ab anno 1738 usque ad annum 1740. — abdicavit mense februario 1740.

101. F. Petrus Rey huius conuentus filius et prædicator generalis præfuit secunda vice ab anno 1740 usque ad 1743.

102. F. Franciscus Blanc ab anno 1743 usque ad annum 1746. filius huiusce conuentus et prædicator generalis conuentus vorionensis.

103. F. Claudius Perrin doctor parisiensis huius conuentus filius præfuit secunda vice ab anno 1746 usque ad annum 1749.

104. Fr Josephus Peissard huius conuentus alumnus licentiatus parisiensis et doctor theologus ordinis, et posthac doctor parisiensis. electus..... novembris anni 1749.....

105. Fr. Claudius Perrin doctor parisiensis tertia vice præfuit ab anno 1753 mense martii ad annum 1756. electus iterum obtenta prius R. M. gener. licentia.

106. Fr Natalis Sabbatier conuentus lugdunensis doctor parisiensis, et ex provincialis provinciæ nostræ parisi. electus; a mense aprili 1756 præfuit huic domui et sponte abdicavit ante mensem novembrem ejusdem anni ut lugdunum repeteret.

107. R. P. Fr Franciscus Peyssard parisiensis baccalaureus, huius conuentus filius a mense novembri anno 1756 usque ad annum 1759.....

108. R. P. Fr Petrus Franciscus Varot huiusce conventus alumnus, doctor parisiensis, sacræ theologiæ

professor in regio camberiensi athenæo, studiorum præfectus librorum censor. a mense 9bri 1759.

109. mense decembri 1762 electus est R. P. M. Perrin idem qui supra ex vicarius nationalis et provincialis.

110. mense januario anno 1766 R. P. Dutruc huiusce conuentus ex vicarius nationalis et provincialis præfuerat conuentibus annessiensi et vorionensi (1).

111. mense fabruario anno 1769 electus R. P. Josephus-Ignatius Vulliod in hunc conventum jam pridem cooptatus : Vorionensis erat jam præfuerat conventui nostro Mantalensi (2).

112. Mense martio anno 1772 R. P. Marcus-Antonius Curtet hujus conventus doctor parisiensis, suum triennium absolvit mense maïo ob capitulum provinciale habitum post pascha anno 1775.

113. Mense maïo anno 1775 R. P. Petrus-Franciscus Varot, idem qui supra et anno 1776 mense augusto, electus et confirmatus vicarius nationalis et provincialis.

114. Idem Magister Fr. Varot, labente junio, anno 1778, obtenta prius a Rdissimo magistro generali de Quinonès dispensatione ab interstitüs denuò pro tertia vice, unanimi suffragio, electus est in priorem hujusce conventûs, et a colendissimo provinciæ nostræ parisiensis magistro provinciali, Jacobo Launay, confirmatus die 25 julii et tandem regiminis habenas suscepit die 2a au-

(1) On ne sait duquel il s'agit ici des deux pères Dutruc Dominique, profès en 1706, ou Pierre, profès en 1712.

(2) Montmélian, ainsi appelé suivant la croyance répandue que l'assemblée de Mantaille, pour l'élection du roi Boson, avait été tenue à Montmélian. (Voyez J. Dessaix, *La Savoie historique*, tome I, p. 115.)

gusti 1778. quia munus vicarii provincialis et nationalis gerebat in partibus sabaudiæ confirmari debuit a magistro provinciali.

115. die septima mensis augusti an. 1781 communibus votis in priorem electus est, et confirmatus R. P. MAGISTER CURTET; idem qui supra (1).

(1) D'après les observations consignées au commencement de cette liste, elle se compléterait ainsi :

116. Le P. Marc-Antoine Curtet pour la 5e fois ?

117. Le P. Prudent Delabaye.

118. Le P. Girard.

TABLE DES PERSONNES.

Alban Nicolas..... .....page 13
Adet..... 13
Altardis (Stephanus de)..... 49
Amédée VIII, comte de Savoie..... 11
André 22
Archange, P. capucin, voy. Girard.

Bally, barnabite 13
Balme (le P. Ferdinand de la) 36, 56
Barbichon, *Fr. Humbertus*..... 13
Barrein Louis 13
Basset Humbert 13
Bastardy George..... 13
Baston *Guiliermus*..... 51
Baudet Antoine..... 13
Beardé..... 39
Bellegarde *(Adrianus de)*, le même que le suivant.
Bellegarde (F. Charles de)..... 30, 36, 56
Bely 13
Bertrandus Joannes 49
Bertrand (F. Michel de) 32

Bimet, prieur de Montmélian..... 40
Bizet Benoît..... 38
Blaix Nicolas..... 15
Blanc François..... 36, 58
Blanc François-Hyacinthe..... 37
Blanc Jean..... 14
Blanchet *Stephanus*..... 58
Bonet Jacques..... 35
Bonetus Johannes..... 50
Bonnefois (le P. Girard)..... 24
Borrel Pierre..... 25
Borrelli Johannes..... 50
Bougay Jean..... 37
Bouillon (le cardinal de)..... 30
Bouvier (Demoiselle)..... 18
Boveri Vincentius..... 50
Bresilliet..... 46, 55
Bresson, P. jésuite..... 45
Bret *Vincentius*..... 56
Brignole..... 36
Brodoletus Falco..... 48
Brogny (le cardinal de)..... 11
Brondel Ignace..... 31
Brulon (maître Gautier)..... 53
Brunetus Vincentius..... 50

Caire *Sebastianus*..... 56
Calongier Dominique..... 30
Camus (Mgr le), évêque de Grenoble..... 45
CARMES..... 43, 46
Carolus III, dux Sabaudiæ..... 51

CARPINEL (F. Catherin de)..... 38
CARRON Benoît..... 29
CARRON Vincent..... 28, 55
CARTANAS Thomas..... 37
Catelli Jacobus..... 50
CHAFARDON Raymond..... 34
CHALONZIER Gaspard..... 30
CHARLES-EMANUEL I..... 18
CHARLES-EMANUEL II..... 25, 53
CHARPÈNE *(Benedictus* de)..... 53
CHARRIERE *(F. Carolus* de *)*..... 57
CHARROT Louis..... 30
CHERPIGNON..... 43
CHEVRIER Benoît..... 14
CHEVRIER Philippe..... 13
CHIVILIARD, procureur..... 19
CLERC Vincent..... 37
Clerici Grallus..... 50
Clerici Guilliermus..... 50
CLOCHE, P. général..... 36, 56
COCHET *Philibertus*..... 52
COLLOMBIN George..... 14
CONTAN *Nicolaus*..... 51
CORBEL François..... 39
CORDELIERS..... 46
CROCHON Christophe..... 23, 54
CROTTET François..... 34
CURTET Marc-Antoine..... 47, 59, 60

DALMAZ Charles..... 29
DAVID Louis..... 20

Delabeye Prudent..... 47
Delalé Jean-François..... 21
Delorme François..... 22
Dequercu Claudius..... 51
Dequeresque Ambroise..... 23
Debollo Pierre..... 18, 42, 53
Decostis *Antonius*..... 50, 51
DOMINIQUE (S.)..... 9
Ducouz Thomas..... 28, 45, 56
Dufournel, supérieur de St-Antoine..... 44
Dumarette Pierre..... 34
Dumesnil *Joannes Baptista*..... 53
Dumolin, P. jésuite..... 44
Dunant Charles..... 15
Dunant Claude..... 27
Durand *Stephanus*..... 49
Dutruc Dominique, voy. Truc.
Dutruc Pierre, voy. Truc.

Farconet François..... 23
Faure Joseph..... 39
Ferrier (S. Vincent)..... 12
FEUILLANTS..... 43
Fillion Nicolas..... 20
Flamochetus Guido..... 48
Forrerius Johannes Junior..... 52
Forrerius Johannes Senior..... 51, 52
Forroy Jean..... 13
Furbity Guy..... 11

Gaime Joseph..... 24
Gallesius, observantin..... 19

GANTIN Claude 15
Gastandi Antonius..... 49
GAUD Charles.....25, 44, 45, 54, 55
GAUD Jean-François..... 30, 45
GAUD, P. feuillant..... 45
GAUTIER, Me..... 44
GAY Pierre.....13, 52
GAY autre Pierre 22
GAYME Maxime..... 27
GENOT, P. antonin..... 30
GEORGE, P. jésuite..... 42
Georgius Sabaudiæ 49
GERIN, P. cordelier de l'observance..... 45
Ginetus Claudius..... 51
GIRARD Archange, capucin.....45, 46
GIRARD..... 47
GONDISALVE Adam..... 34
GRANET Gervais 27
GRANIER Antoine 24
GRATIN, supérieur de S.-Antoine... 46
GRENAT 34
GRILLET Jean 11, 57
GROBAZ *Claudius*..... 55
GROS Antoine..... 27
Grucelli Jacobus..... 49, 50
GRURET Martin..... 49
GUIGUE Melchiel ou Melchior.....38, 58
GUILLARD Joseph..... 36
GUILLIAUME Claude..... 19

HOSPES, P. cordelier..... 43

Hamard Jacques..... 22
Heurteur Jacques..... 30
Histoire Hyacinthe..... 27

Jacquet Antoine..... 14
Jay Joseph..... 38
JÉSUITES..... 44
Jordan François..... 15
Julianus Hugo..... 48

Labaye Antonin..... 37
Labaye Jean-Baptiste..... 38
Lambert Jacques..... 13
Lambert, P. jésuite..... 44
Lard Claude..... 38
Laroche Jacques..... 22
Lartigue (le P.)..... 38
Laubrevière M., prieur de Grenoble..... 44
Laudino (Nicolaus de)..... 49
Launay *Jacobus*..... 59
Leger Claude..... 23
Lemege (le P.)..... 45
Letavalle (Nicolaus de)..... 49
Loriol François..... 17
Lornet *Franciscus*..... 54
Louis Augustin..... 44
Louis de Chypre..... 49
Lutrini François..... 14

Maillant Albert..... 28, 55
Malibre Noé..... 21
Marchand Hugues-Noé..... 26, 31, 54, 55

MARETTE, voy. DUMARETTE.
MARTIN V, pape 11
MARTINET, P. jésuite 44
Martinetus Humbertus 51
Martini Stephanus 49
MARVIN *Michael* 54
MAUGIN Gabriel 22
MAUGIN Jean 19
MAUPAS (Mgr de), évêque du Puy 41
MERIEU Ayme 35
MILLIET Charles-Emmanuel 32
MOLLARD Jean 13
MOLLINGAL 40
MONCELLIN André 21
MORAND Bernard 31
MORAND Hyacinthe 29
Morini Nicolaus 39

NOSTRE Dominique 22, 54

ORATORIENS 43

PAGNODY Pierre 21
Parvi Petrus 49
PATOUILLET, P. jésuite 45
PAUL, P. carme déchaussé 45
PEISSARD François 39
PEISSARD Joseph 39, 58
PELIN Jacques 1, 26
PERNAT Simon 37

PERNET Pierre..... 38
PERRET Pierre..... 34
PERRIN..... 40
PERRIN Claude.....37, 57, 58, 59
PERRIN *Hyacinthus*..... 56
PERRODY Henri..... 19
PERROUSE (M. de la), doyen de la sainte Chapelle. 45
Pettitus Deifilius..... 52
Philippus archidux Austriæ..... 50
Picardi Johannes alias *Hougy*..... 49
PICART Benoît..... 24
PICHOT Étienne..... 17
PIGNATY Jean..... 13
PIGNY Pierre..... 14
PLAUT François..... 14
Ponte (Mammertus de)..... 52
PORTIER François..... 53
PORTIER *Joannes*..... 53
PURRY *Jacobus*..... 55

QUIMIER Benoît.....17, 18, 52
QUIMIER..... 52
Quinonès (M. generalis de)..... 59

RAMBERT Nicolas..... 37
RATTELIER Pierre.....42, 53
RAYMOND Humbert.....21, 23, 54
REVEL François..... 39
REVILLANDY Pierre..... 13, 52
REY Joseph..... 38
REY Marc-Antonin..... 37

Rey Pierre.....36, 57, 58
Robé.....43
Rochette Hyacinthe.....36
Rochette Pierre *alias* Pierre-François.....35, 57
Rollet Claude.....22
Rosset Philibert.....37, 57

Sabaterius Jacobus.....50
Sabatier *Natalis*.....58
Saillet Louis.. 45
Saillet.....40
Sales Charles-Auguste, évêque de Genève.....43
Sallier Annibal.....35, 57
Sonnet Pierre.....38
Sourche (le marquis de).....30
Suavet Jean.....43
Suffiselli Claudius.....50
Suisse Joseph.....37

Tardito *(Petrus de)*.....50, 51
Tardy, le président.....48
Thiollier.....39
Thorombert Dominique.....26
Treppier Michel, observantin.....42
Truc (F. Dominique du).....37, 59
Truc (F. Pierre du).....38, 59

Vallier.....46, 59
Vallini Andreas.....51
Varot Petrus Franciscus.....39, 58, 59
Veiset *Hiacinthus*.....56

70
Vial Charles... ..... 20, 53
Vibert Joseph 36
Vieux François..... 32
Villard Jacques.....35, 57
Vincent..... 40
Vuillemot *Joannes Claudius* 57
Vulliod *Josephus Ignatius*..... 59

TABLE DES NOMS DE LIEUX (1).

Alby en Genevois.....page 34
Alex id. 51
Annecy 10, 11, 17,
25, 26, 35, 38, 41, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59.
Aoste..... 43, 57

Balme (la) 29
Beaufort en Tarentaise.....24, 36, 51
Boëge en Faucigny..... 15
Bonne id..... 32
Bons en Chablais 15

(1) On s'est borné aux localités de l'État Sarde.

Chambéry..... presque à toutes les pages.
Chieri en Piémont..... 32, 33
Cluses en Faucigny..... 35
Cognin en Savoie-Propre..... 21

Doucy en Tarentaise ou en Savoie-Propre..... 49

Echelles (les) en Savoie-Propre..... 23

Faucigny, province..... 18

Genevois, province..... 34
Giettaz (la) en Haute-Savoie 37

Lémenc, paroisse de Chambéry 48, 49

Marches (les) en Savoie-Propre 31
Maurienne, province..... 32, 35
Montmélian..... 10, 11, 15, 20, 21,
22, 27, 28, 39, 40, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 59.
Myans, hameau des Marches..... 52

Roche (la) en Faucigny 36, 56
Rhône, fleuve..... 35
Rumilly..... 30

St-Beron en Savoie-Propre..... 22
St-Innocent id..... 26
St-Jean-de-Maurienne 34
SAVOIE, 8, 9, 10, 33, 38, 40, 49, 53, 55, 56, 57, 60

Termignon en Maurienne..... 39
Thoiry en Savoie-Propre 34
Thonon..... 16, 38

Verthemex en Savoie-Propre 27
Villarcher, hameau de la Motte..... 29
Voiron (les), montagne et couvent en Faucigny, 10, 14, 23, 24, 26, 36, 54, 56, 58, 59.

NOTICE

DE M. DE CONZIÉ DES CHARMETTES

SUR

MADAME DE WARENS

ET J. J. ROUSSEAU

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

Et augmentée de quelques Notes

PAR M. C. GUILLERMIN

AVOCAT.

Je voyais à Chambéry, dit J. J. Rousseau, M. de Conzié, gentilhomme savoyard, alors jeune et aimable, qui eut la fantaisie d'apprendre la musique et de faire connaissance avec celui qui l'enseignait. Avec de l'esprit et du goût pour les belles connaissances, M. de Conzié avait une douceur de caractère qui le rendait très liant, et je l'étais beaucoup moi-même pour les gens en qui je la trouvais. La liaison fut bientôt faite. Le germe de littérature et de philosophie qui commençait à fermenter dans ma tête, et qui n'attendait qu'un peu de culture et d'émulation pour se développer tout à fait, les trouvait en lui. M. de Conzié avait peu de disposition pour la musique; ce fut un bien pour moi : les heures des leçons se passaient à tout autre chose qu'à solfier. Nous déjeunions, nous causions, nous lisions quelques nouveautés, et pas un mot de musique..... (1).

J'écrivis à M. de Conzié pour m'informer d'elle (madame de Warens), et ce fut lui qui m'apprit qu'elle avait cessé de soulager ceux qui souffraient et de souffrir elle-même. Allez, âme douce et bienfaisante, auprès des Fénélon, des Bernex, des Catinat et de ceux qui, dans un état plus humble, ont ouvert, comme eux, leurs cœurs à la charité véritable; allez goûter le fruit de la vôtre et préparer à votre élève la place qu'il espère occuper un jour près de vous.... (2).

(1) *Confessions* de J. J. Rousseau, liv. v.
(2) Id., liv. xii.

NOTICE DE M. DE CONZIÉ

SUR

Mme DE WARENS ET J. J. ROUSSEAU

(1)

Vous voudriez, monsieur le comte, que je vous instruisis de quelques anecdotes touchant la feue baronne de Warens. Je puis effectivement vous en apprendre quelques unes, l'ayant vue d'abord à son arrivée à Evian en 1726, si je ne me trompe, et ensuite durant longues années à Chambéry. Voici son premier début en Savoie ou j'étais pour lors à la suite du feu roi Victor qui buvait les eaux d'Amphion à Evian.

Ce prince allait à la messe de l'église paroissiale accompagné simplement de quelques seigneurs de sa cour, du nombre desquels était feu monsieur de Ber-

(1) Ce mémoire est adressé à M. le comte de Mellarède. Le famille de Mellarède est éteinte aujourd'hui.

nex evèque d'Annecy (1). A peine le roi était-il entré dans l'église, que madame de Warens arrêta le prélat par sa soutane, se jeta à ses genoux, en lui disant les larmes aux yeux, *In manus tuas domine commendo spiritum meum*. Cet evèque s'arréta en la relevant, et il parla cinq à six minutes avec cette jeune pénitente qui de là se rendit directement au logis de ce prélat, lequel, la messe finie, alla la joindre, et après une conversation assez longue avec elle revint à la cour, sans doute pour en rendre compte au roi. Cette fugue, comme vous le pensez bien, monsieur le comte, fit un éclat subit dans cette petite ville; et dès ce moment, les uns disaient que c'était une scène d'une Magdeleine veritablement repentante, d'autres et surtout les Suisses qui étaient venus à Evian partie pour boire les eaux et partie pour y voir le roi, soutenaient que ce repentir n'était que simulé, et que le vrai motif de la fuite de cette baronne, était le derangement qu'elle avait mis dans les affaires d'intérêt de son mari par une prodigalité inconsidérée. Exemple qui n'est pas le premier à citer de jeunes et aimables femmes, qui moyennant leur esprit et figure, savent captiver leurs maris au point de les maîtriser.

D'autres Suisses arrivèrent en bateau après diner.

(1) M. de Rossillon de Bernex, évêque d'Annecy et de Genève, mort le 23 avril 1734. Sa vie a été écrite par le P. Boudet, de l'ordre de Saint-Antoine (Paris, 1751, 2 vol. in-12). On y trouve des détails curieux sur la conversion de Mme de Warens.

A peine eurent-ils débarqués que le bruit se repandit dans-toute la ville que ces nouveaux venus, parents, disait-on, de madame de Warens, venaient pour l'enlever. Ce bruit tout mal fondé qu'il était, prit, à ce que je pense, quelque crédit à la cour, puisque le lendemain matin, on fit partir avant jour cette dame dans la litière du roi, escortée de quatre de ses gardes du corps, qui la conduisirent en droiture accompagnée d'une bourgeoise à Annecy dans le couvent du premier monastère de la Visitation pour l'y faire instruire de notre religion. Cette baronne me parut alors agée de vingt-quatre à vingt-six années. Depuis cette époque je la perdis de vue par mon retour en Piémont, où je restais jusqu'en 1733, que je revins à Chambéry pour m'y fixer. Ce fut l'hyver de cette même année que j'eus l'occasion de lier société avec elle, car au sortir de la Visitation elle avait pris une petite maison à Annecy après son abjuration ; d'ailleurs elle y était pour ainsi dire forcée, ne jouissant pour lors que de quinze cents livres de pension que notre roi lui faisait donner, comme nouvelle convertie. Mais monseigneur de Mazim (1) evêque pour lors de Maurienne, l'ayant connue, la gratifia d'une somme annuelle de cinq cents livres et monseigneur de Bernex lui en donna autant, alors cette ba-

(1) François-Hyacinthe de Valpergue, comte de Mazin, abbé de Saint-Pierre de Châlon, évêque de Maurienne, mort en 1737.

ronne trouvant sans doute la ville d'Annecy trop petite pour l'étendue de ses projets et de ses vues, vint s'établir à Chambéry, non pour se soustraire à la vigilance de ses pieuses institutrices ; car sa conduite jusques là avait été exempte de tous soupçons et à l'abri même de la calomnie qui communément poursuit les nouvelles venues, dès qu'elles ont de l'esprit et de la figure.

A propos de figure je veux vous donner ici une esquisse de la sienne. Sa taille était moyenne, mais point avantageuse, eu égard qu'elle avait beaucoup et beaucoup d'embompoint, ce qui lui avait arrondi un peu les épaules et rendu sa gorge d'albâtre aussi trop volumineuse ; mais elle faisait aisément oublier ces défauts par une physionomie de franchise et de gaieté interessante. Son ris était charmant, son teint de lis et de rose, joint à la vivacité de ses yeux annonçaient celle de son esprit et donnaient une énergie peu commune à tout ce qu'elle disait. Sans le plus petit air de prétention, tant s'en faut, car tout en elle respirait la sincérité, l'humanité, la bienfaisance, sans donner le plus petit soupçon de vouloir séduire par son esprit non plus que par sa figure, car elle négligeait par trop cette dernière, sans néanmoins l'affecter comme quelques prétendues savantes de son sexe.

Je ne veux pas vous laisser ignorer, monsieur le comte, une anecdote de cette baronne crainte de l'oublier, quoiqu'il en soit la voici : M'entretenant un jour

avec elle tête à tête de son changement de religion et d'état, elle me dit, croiriez-vous, mon ami, qu'après mon abjuration je ne me suis jamais mis au lit, durant deux ans environ, sans y prendre comme on dit la peau de poule sur tout mon corps par la perplexité dans laquelle mes réflexions me plongeaient, sur ce changement de religion qui m'avait fait secouer les préjugés de mon éducation, de ma religion et abjurer celle de mes pères. Cette longue incertitude était terrible pour moi qui ai toujours cru à un avenir éternellement heureux ou malheureux. Cette indécision m'a bien longtemps *bourraudée;* ce fut là son expression, mais rassurée à présent, continua-t'-elle, mon ame et mon cœur sont tranquilles et mes espérances ranimées. Je ne vous rends, monsieur le comte, que fort imparfaitement et en précis les expressions vives et animées dont elle se servit à cette occasion; elles firent en moi une sensation qui ne s'en est point encore effacée, quoiqu'à la veille de remplir mon seizième lustre.

Les grâces de son parler, son esprit déjà enrichi de différentes lectures, la rendaient extrêmement séduisante et agréable dans la conversation, et m'attachaient intimément à sa maison ou j'allais journellement et y mangeais fréquemment avec Jean-Jacques dont elle avait déjà commencé l'éducation, usant toujours d'un ton de maman tendre et bienfaisante, y mélant de temps à autre celui de bienfaitrice, auquel Jean-Jacques répondait toujours avec docilité et même soumission.

Après quelques années de séjour à Chambéry elle prit une campagne à portée de la mienne, ce qui continuait à me mettre à même de lui faire plus frequemment ma cour et Jean-Jacques de me voir journellement. Son gout decidé pour la lecture faisait que madame de Warens le sollicitait vivement pour qu'il se livrât tout entier à l'étude de la médecine, ce à quoi il ne voulut jamais consentir. Comme je le voyais tous les jours et qu'il me parlait avec confiance, je ne pouvais douter de son gout décidé pour la solitude et je puis dire un mépris inné pour les hommes, un penchant déterminé à blamer leurs défauts, leurs faibles ; il nourissait en lui une défiance constante en leur probité. Ce fut dans cette maison de campagne qu'il commença à barbouiller du papier, soit en vers, soit en prose sur différens sujets dont il me faisait lecture plutot je crois comme à son voisin que pour se décider par mes lumières, en quoi il pensait très juste. Etant arrivé à Paris, il fit imprimer, pour son coup d'essai, une méthode qu'il avait forgé aux Charmettes, pour apprendre parfaitement la musique en moins de trois mois ; heureusement pour Jean-Jacques cette brochure tomba entre les mains du savant aristarque de ce temps là, je veux dire du fameux abbé Desfontaines. Quand je vous dis heureusement, monsieur le comte, je ne parle que d'après Jean-Jacques qui me dit qu'ayant été pulvérisé en tout sens et en tout genre et avec toutes raisons par le

dit docte abbé, il lui avait prouvé qu'il ne savait encore rien, pas même écrire français, et qu'il fallait lire et apprendre à lire, avant que de vouloir écrire et dès lors je m'appliquais à profiter de cette juste leçon et je quittais la plume.

Revenons à cette aimable femme. Malheureusement pour elle, n'ayant nul gout pour les ouvrages auxquels l'éducation accoutume son sexe, la ressource de la lecture dont son esprit était déja orné ne suffisait pas a la vivacité de son imagination, et pour s'occuper elle entreprit de former une compagnie pour faire exploiter une minière dans la province de Maurienne dont ses associés et elle furent les dupes. Son esprit toujours entreprenant la fit encore succomber dans d'autres entreprises, dont le succès ne fut pas plus heureux (1). Ce fut dans cette maison attenante à la mienne qu'elle forma ses ruineux projets ; heureuse si le gout de l'agriculture avait remplacé ces premiers, il aurait décidé la tranquillité et la douceur de sa vie et aurait suffi, joint aux pensions qui lui restaient au bien être modeste de

(1) Madame de Warens avait établi à Chambéry une fabrique de savon. Nous trouvons à ce sujet, dans le volume des délibérations du conseil de la ville de Chambéry, sous date du 5 août 1744, ce qui suit :

« Sur le rapport fait par le premier sindic que madame la comtesse de » Warans de la Tour l'a prié de lui procurer une permission pour le débit » du savon qu'elle fait fabriquer, la ville a délibéré d'accorder la dite per- » mission pendant le bon plaisir de la ville. »

Elle en envoya à Rousseau. (Voir sa lettre de remerciment, du 25 fév. 1745.)

ce qu'il lui fallait, car je vous dois la justice de vous dire que ses entreprises de richesse ne lui étaient point inspirées par la cupidité d'en jouir, mais bien plus surement pour en procurer à ses associés, car la générosité et la libéralité étaient au nombre des autres qualités de son cœur.

Après le départ de Jean-Jacques, je continuais de la voir et souvent j'allais lui porter de ses nouvelles quand je soupçonnais qu'elle en manquait (1).

Enfin cette charmante et digne femme, sans argent et j'ose quasi dire sans crédit et accablée de dettes, eut l'heureuse ressource de plaire à un vieux seigneur de la première distinction qui fournit durant qu'il vécut, aux journaliers nécessaires de la subsistance de cette malheureuse baronne ; mais le noble désintéressement dont son âme avait toujours été pénetrée, ne lui suggéra jamais de confier à ce vieux seigneur le triste et inévitable avenir qui la menaçait. Aussi après cette perte se vit-elle forcée de mendier, pour ainsi dire, un recoin de chaumière dans un des fauxbourgs où elle n'a végétée que par les secours et soins charitables de ses voisins, qui n'étaient tant s'en faut dans l'aisance.

Finalement accablée de différents maux qui la rete-

(1) Mme de Warens habita les Charmettes pendant onze ans environ, et céda le bénéfice de son bail à un nommé Viale, au printemps de 1749. Elle occupa ensuite la maison d'Allinges, au Reclus, et vint finir ses jours à Nezin, maison Crépine, où elle mourut le 29 juillet 1762.

naient au lit, depuis plus de deux années, elle succomba avec tous les sentiments d'une femme forte et bonne chrétienne (1).

J'ai toujours condamné Jean Jacques qu'elle avait décoré du nom de son fils adoptif, en premier lieu d'avoir préféré les intérêts de Lavasseur à ceux d'une maman aussi respectable pour lui, en tous sens, que l'était peu sa blanchisseuse Lavasseur; il aurait bien du suspendre son orgueil de tems à autre et ne travailler que pour gagner son indispensable nécessaire,

(1) Voici l'acte de décès de M^me^ de Warens. Quoique publié déjà plusieurs fois, entre autres dans le *Voyage en France pendant les années* 1787, 88 *et* 89, par Arthur Young, Paris, 1793, 3 vol. in-8°, il mérite d'être reproduit ici. L'abbé Gaime, alors curé de Lémenc, prévoyant sans doute l'intérêt qui s'attacherait dans la suite au nom de M^me^ de Warens, a voulu rappeler en quelques mots la vie de cette femme, qui fut la bienfaitrice de l'illustre philosophe de Genève.

EXTRAIT DU REGISTRE MORTUAIRE

DE LA PAROISSE DE SAINT-PIERRE DE LÉMENC.

Le trente juillet mil sept cent et soixante-deux, a été ensevélie au cimetière de Lemens, dame Louise-Françoise-Eléonore de la Tour, veufve du seigneur baron de Warens, native de Vevay, dans le canton de Berne en Suisse, morte hier sur les dix heures du soir, en bonne chrétienne et munie de ses sacremens, agée d'environ soixante-trois ans. Il y avait environ trente-six ans qu'elle fit abjuration de la religion protestante et a vécu depuis dans la notre, et dès lors a fini ses jours dans le fauxbourg de Nezin ou elle habitait depuis environ huit ans, dans la maison du sieur Crépine; elle a habité ci-devant au Reclus, pendant environ quatre ans dans la maison du seigneur marquis d'Alinge; elle a passé le surplus de sa vie depuis son abjuration dans cette ville.

GAIME, curé de Lémens.

pour restituer tout au moins en partie, ce qu'il avait couté à sa généreuse bienfaitrice.

Voicy, monsieur le comte, un brouillard, ou pour mieux dire un bavardage que je n'ai pu vous communiquer plutôt par la répugnance que j'avais d'hazarder ce petit détail que je vous avais offert imprudemment en ne songeant qu'à l'envie que vous aviez d'en avoir un; je ne vous l'envoie que dans l'intime persuasion que vous le rectifierez. J'aurais pu lui donner plus d'étendue, bien sur que vous l'auriez rendu précis et orné de ce charmant syle que je vous connais; mais je vous le répète, monsieur le comte, ma répugnance à rapporter des faits flétrissans pour Jean Jacques et d'ailleurs me sentant si peu propre à narrer je ne suis pas allé plus loin : le seul avantage dont j'ose me flatter, est, que le sacrifice que j'ai fait de mon amour propre en votre faveur vous prouvera tout au moins les sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,

Votre très humble et affectionné serviteur
Conzié des Charmettes.

Nous avons vu par le récit intéressant de M. de Conzié que madame de Warens était morte à Cham-

béry, dans une chaumière du faubourg Nezin. Cette maison, qui appartenait à cette époque à M. Crépine, existe encore aujourd'hui et se trouve dans le même état de vétusté et de délabrement que lorsqu'elle l'habitait. Elle est située un peu au-dessous de l'entrée principale de l'établissement de M. Martin Burdin, pépiniériste, et porte le numéro 27.

M. Benoit l'aîné, qui l'a acquise de M. Marie Crépine par contrat du 18 juin 1813, en est le propriétaire maintenant.

Nous complétons cette Notice par la publication d'un document inédit : le bail passé par M. Noirey, propriétaire de la maison et du domaine des Charmettes, à madame de Warens.

Bail passé par noble Claude Noerey à dame Louise-Eléonore Delatour baronne de Warens.

L'an mil sept cent trente huit et le sixième jour du mois de juillet à Chambéry dans la maison du seigneur comte de S^{t} Laurent ou habite dame Françoise Louise Eléonore de Latour baronne de Warens par devant moy not^{e} collégié soussigné et en présence des témoins sous-nommés s'est étably et constitué noble Claude François fils de feu noble Célius Noerey capitaine grenadier dans le régiment de Tharantaise natif et habitant de cette

ville lequel de gré pour luy et les siens a ascensé ainsy que par le présent il ascense à la ditte dame Françoise Louise Eléonore de Latour baronne de Warens native de Vevay habitante en la présente ville cy présente et acceptante, les biens appartenant au dit noble Claude François Noerey situés aux Charmettes et à Montagnole consistant en maison, granges, prés, verger, terres, vignes et généralement en quoy qu'ils consistent et puissent consister sans s'y rien réserver et tels que les a tenu cy devant Me Pierre Renaud procureur au sénat par contrat d'ascensement du huict may mil sept cent trente sept reçu par Me Falquet note, dont les confins sont icy tenus pour exprimés et c'est pendant le terme de neuf années neuf prises entières perçeües et recüeillies à commencer par prise de la présente année qui a été remise toute entière à la ditte dame, et à finir au dernier juin de l'année révolue du dit ascensement sous la cense annuelle de deux cent vingt livres, payables aux festes de Noël de chaque année dont le premier payement commencera aux festes de Noël prochaines et ainsy à continuer d'année en année pendant la durée du présent, le dit ascensement passé sous les conditions cy après, scavoir qu'il sera pris acte d'état de la maison et autres batiments en dépendant, après quoy sera tenue la ditte dame d'entretenir les dits batiments en bon père de famille, d'avoir soin de faire cultiver les dits biens aussy en bon père de famille sans y laisser introduire aucune servitude, que la ditte dame payera les servis des dits biens au seignr des fiefs de qui les biens dépendent, et en rapportera quittance au dit sieur ascensateur à la fin de chaque année; étant convenu en outre que

si pendant la durée du présent les dits biens ou quelqu'uns d'iceux dépendant du dit ascensement viennent à être mis à la taille ensuite de la péréquation générale, les dites tailles seront à la charge du dit s^r ascensateur, ayant aussy été convenu que si la d^e dame de Warens fait quelques réparations et améliorations dans les dits biens elles resteront acquises au dit sieur ascensateur. Sera tenue la d^e dame de Warens de rendre à la fin du présent la somme de cent septante quatre livres onze sols huict deniers pour le chadal de deux bœufs et des vaches qui luy ont été remis par le dit M^e Renaud, outre dix brebis ou moutons, sept poules et un coq qui luy ont été de même remis par le d^t M^e Renaud et de laisser cinq veisseaux de froment, cinq de seigle, cinq d'orge et trois quartans de fèves à la fin du présent ensemencés dans les dits biens attendu que la même quantité de bled luy a été remis ensemencé; bien entendu cependant que le droit colonique soit la moitié des grains qui proviendront des dits grains qui doivent être laissés à la fin du présent appartiendra à la ditte dame de Warens soit à ceux qui auront le droit d'elle la ditte quantité de semences cy dessus préalablement prélevée, et c'est en achevant par la ditte dame la culture des dits biens. Sera aussy tenue la ditte dame de laisser les vignes dépendantes des dits biens, deüment cultivées comm'elle les a trouvées au mois de juin dernier; sera aussy tenue la dite dame de rendre à la fin du présent un charriot estimé vingt livres, une charrue, une herse, et un berroton, le tout fort usé et presque hors de service, et rendra aussy à la fin du présent six quartans de bled noir qui luy ont été remis. Et concernant les meu-

bles qui sont dans la maison du dit s^r ascensateur il en sera pris un mémoire entre les d^es parties par elles signé qui fera corps du présent. Et au moyen de tout ce que dessus la d^e dame de Warens promet bien payer la d^e cense de deux cent vingt livres annuellement au terme cy devant exprimé, à peine de tous dépens, dommages intérêts à l'obligation de tous ses biens présens et avenirs qu'elle se constitue tenir et le dit s^r Noerey promet faire jouir la ditte dame des d^ts biens ascensés pendant la durée du présent aux mêmes peines et obligations de biens que cy devant. Ainsy convenu entre les parties qui ont promis observer le contenu au présent chacune en ce qui la concerne et de ne venir au contraire directement ny indirectement en jugement ny dehors aux mêmes peines et obligations que cy devant. Passé sous et avec toutes autres deües promissions, soumissions, renonciations et clauses requises. Fait et prononcé au lieu que dessus en présence du sieur Philibert Falquet secretaire de l'intendance générale de Savoye bourgeois de Chambéry et du sieur Jean Jaques Rousseau habitant en la présente ville, témoins requis qui ont signé avec le dit noble Noerey et la d^te dame de Warens, sur la minute qui contient quatre pages et trois quarts d'autre sur trois feuillets.

Insinué au bureau du tabellion de Chambéry au fol. 583 du 2^e livre de 1738 suivant quittance de s^r Charroct insinuateur du 8 juillet 1738. Rivoire, not^e.

LISTE

(par ordre alphabétique de communes)

DES

HAMEAUX, CHATEAUX, FERMES ET AUTRES LIEUX HABITÉS

QUELCONQUES PORTANT UN NOM PARTICULIER

DE LA

PROVINCE DE SAVOIE-PROPRE

SUIVIE

de la même liste par ordre alphabétique

DE HAMEAUX, CHATEAUX, ETC.

recueillie et éditée

PAR FRANÇOIS RABUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE

LISTE

(par ordre alphabétique de communes)

DES

HAMEAUX, CHATEAUX, FERMES ET AUTRES LIEUX HABITÉS

QUELCONQUES PORTANT UN NOM PARTICULIER

DE LA

PROVINCE DE SAVOIE-PROPRE

SUIVIE

de la même liste par ordre alphabétique

DE HAMEAUX, CHATEAUX, ETC.

recueillie et éditée

PAR FRANÇOIS RABUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE

Si l'on ne peut douter de l'avantage qu'il y aurait, pour les administrations et pour les particuliers, de posséder une liste exacte des hameaux de la Savoie, il est bien plus aisé de comprendre toute l'utilité que ce recueil peut présenter aux hommes qui s'occupent d'histoire, lorsqu'ils veulent connaître les localités actuelles correspondant aux anciens noms de lieu qui fourmillent dans les vieilles chartes. On voit aussi avec intérêt dans une pareille table :

De nombreux rapprochements entre les noms de lieu de même étymologie ;

Plusieurs noms de famille; on sait qu'ils se perpétuent si longtemps dans les centres de population ruraux;

Quelques noms de saints nationaux;

D'autres noms qui rappellent les vicissitudes du pays; etc.

Ces considérations m'ont enhardi à mettre sous les yeux du comité de publication de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie la première partie d'un travail que j'ai fait pour mon usage et auquel j'ai souvent recouru avec un grand fruit.

Une semblable liste, bien complète et bien exacte, ne peut s'obtenir qu'après des recherches beaucoup plus grandes qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Le gouvernement lui-même, avec les puissants moyens qu'il a à sa disposition, n'a pu arriver jusqu'à présent qu'à posséder un tableau très incomplet de nos hameaux.

Aussi n'est-ce point un travail auquel il n'y aura absolument rien à redire que je donne aujourd'hui, mais une liste aussi parfaite que j'ai pu la faire après de nombreuses recherches (1), et avec l'aide des ren-

(1) Les vieux terriers, les cartes géographiques de diverses époques, les mappes et les cadastres, sont des sources principales auxquelles j'ai puisé quand je l'ai pu; je me suis aidé également de quelques recueils manuscrits où l'on avait réuni des noms de hameaux, et j'ai souvent pris des renseignements sur les localités elles-mêmes en les parcourant avec des gens du pays.

seignements multipliés qu'ont bien voulu me procurer un grand nombre de personnes auxquelles je fais ici de bien vifs remercîments (1). Mon but, en la publiant, est encore d'attirer sur cet objet l'attention de tous les amis du pays, en les priant de vouloir bien faire connaître les additions on les rectifications qu'ils trouveront à y faire, et que je pourrai introduire dans un supplément. C'est pour les obtenir plus facilement que je me suis décidé à présenter d'abord l'énumération par communes. La liste alphabétique des hameaux, avec l'indication de la commune ou des communes où ils se trouvent, vient ensuite. C'est la plus utile, à

(1) Je dois des remercîments tout particuliers à M. Auguste Le Prevost, de l'Institut de France, qui m'a témoigné la plus grande bienveillance pendant son séjour à Aix-les-Bains en 1850 et dès lors. C'est lui qui m'a conseillé l'étude des noms de lieu, et ce sont les travaux qu'il a faits dans le même genre pour le département de l'Eure, qui m'ont servi et qui me serviront de modèle.

Je témoigne aussi toute ma reconnaissance entre autres :

A Mgr Billiet, qui m'a donné beaucoup de renseignements qu'il a eu l'obligeance de demander pour moi aux curés de son diocèse ;

A M. Bal, officier au bureau des postes de Chambéry. Je lui dois la connaissance et la communication de tout ce que le gouvernement a publié sur cette matière ;

A M. Dufour, agent-voyer-chef de la province, qui m'a permis de prendre des notes sur les beaux travaux topographiques exécutés sous ses ordres ;

Et à M. Pillet Louis, avocat, qui m'a confié très obligeamment un manuscrit de son oncle, C.-M. Pillet, fait en 1787 et intitulé : *Mémoire pour servir à une description géographique, historique et naturelle de la Savoie;* 2 vol. format in-18 compacte.

cause de la grande commodité qu'elle offre pour les recherches.

Je me suis préoccupé dans cette publication de l'orthographe des noms, pour laquelle on trouve une bonne direction dans les anciens noms latins. Ainsi, j'ai cru devoir en ramener plusieurs à la forme commandée par l'étymologie, en retranchant, par exemple le *d* final dans le mot CHATELLAR qui vient du latin *castellarium*, et dans VILLAR, du latin *villarium*, et ses composés ARVILLAR, BONVILLAR, etc., mais je l'ai fait avec beaucoup de discrétion.

J'ai aussi ramené à une orthographe unique quelques mots qui sont évidemment les mêmes, et que j'ai rencontré écrits avec quelques légères différences, dans les diverses sources où j'ai puisé; par exemple : BATIE et BATHIE, AILLOUD et ALLIOUD. Cependant, lorsque les leçons sont assez divergentes pour qu'il semble y avoir de l'intérêt à les connaître ; ou bien, lorsque le même hameau est désigné de deux ou plusieurs manières, j'ai donné dans la première liste ces variantes entre parenthèses et en caractères italiques à la suite du nom auquel elles se rapportent (1).

Enfin, à l'exemple des hommes les plus instruits qui se sont occupés de l'étude des noms de lieux, j'ai rétabli

(1) Voyez, par exemple, à la seconde page de cette liste, au mot COMBE DE LOURDIN dans la commune d'Aillon.

l'i final à la place de l'y, dont l'emploi ne s'est introduit à une époque assez avancée du moyen âge que par la paresse des copistes ou par une mauvaise lecture des abréviations de ces temps-là (1).

Le comité de publication de la Société d'histoire ayant estimé que cette nomenclature pouvait aider à l'édition qu'il veut faire de chartes et autres documents relatifs au pays, j'aurai l'honneur de lui soumettre successivement pour les autres provinces un travail identique à celui que j'essaie aujourd'hui pour la Savoie-Propre.

LES HAMEAUX DE LA SAVOIE-PROPRE

I

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES

AIGUEBELLETTE. Les Allamans, sur les Bois, Cambet, la Comba, le Crêt, l'Eglise, la Girardière, les Gustins, les Michelons, la Molua, Noio, le Port, le Pré, le Trolliu.

(1) Voyez le Dictionnaire des communes, hameaux, etc. du département de l'Eure, par A. Le Prevost, page 2.

AILLON (1). Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, chez Baulat, la Bottière, chez Bravard, les Chenais, Chevrette, le Cimetière, le Cimiteret, la Combe, la Combe de Lourdin (*Combe d'Aillon, Combe des Chartreux, Lourdin, la Chartreuse d'Aillon, le Couvent*), la Correrie, Cret-Vibert (*vulgo* Cœuilbert *ou* Cuillibert), la Crochére, chez Curial, la Fraissette (*les Frassettes*), Leyat, Marguet, le Martinet, le Mas dessous, le Mollar, Montpelaz, le Muret, Panton, Penon, le Plan, les Rivollins, Roqueran, le Villar, sur la Vi (*sur l'Avi*).

AIX-LES-BAINS. Le Biolei, Chantemerle, les Chappiuz, Chaudi (*Choudi*), Chevaline, Cornin, les Davats, la Fin, les Garins, Goncelin, les Guillaumes, Liaudi, Marlioz, le Mas, Massurmat, Meimard (*Meinard*), le Murguet, les Pacots, le Pont rouge, Puer, Saint-Simon (*Saint-Sigismond*), Sandiez, les Simons, la Ville (*Aix, Aix-les-Bains*).

ALBENS. Albens (*Albins, la ville*), Berchou, les Bois, chez Bossu, Bottière *vulgò* Bouttire, Brouaille, Colonge, Crochet, les Crouteaux, la Curiaz, la Daisse, Dreissi, Favraz, Futenai dessous, Futenai dessus, les Grangeons, les Granges, Lepeaux, Lepinette, Macognin, Marnas, Mazet, Merderai, Merline *vulgo* Marline, le Mollar, Mont-Vagnard, Mouxi, les Nattes, Orlier, Pegi, le Perroet, Poulli, la Tour.

ALBI. Albi, Beaunoyer, Boeviaz, Borlet, Cantel, les Chardons, Chêde, le Chêne, Copetaz, les Crêts, Crevia, la Croix-Rouge, Elien, Gagive, les Granges, Loret,

(1) Cette commune a 2 paroisses; l'église d'Aillon-le-Jeune est à Monpelaz.

la Maison-Blanche, les Mallinjods, Marlacher, Maugi, Maxigni, Mont-Coinon, Montdésir, Montpont, Moutiers, Pattu, Polié, le Pont-Neuf, Saint-Donat, Saint-Maurice, les Vitets, Viri.

ANSIGNI. Sans hameaux.

APREMONT. Apremont, les Charbonnières, la Chaz (1), la Clusaz, le Croset, les Entremondans, le Gas, le Palais, le Penei, Pierregrosse, Saint-Pierre, Sain-Vi, le Sever, *(en Sever)*, les Villars.

ARBIN. Arbin, le Crêt, Lourdin, Mérande.

ARITH. Arith, Bourchigni, les Fontanettes, Montagni.

ARVILLAR. Arvillar, la Chapelle, les Chalets, Champ-Sevestre, le Chatelar, la Chavanne, la Chaz, les Chevrets, la Correrie de St-Hugon, les Fourneaux, Mollar, Cuilli, le Molliet, Monlevet, Monpesard, Saint-Hugon, Terre-sainte, les Vars (*les Varandes*).

ATTIGNAT-ONCIN. Attignat, les Chapelles du Cotillon, Coudurier, la Genaz, le Gruat, Oncin.

AVRESSIEUX. Avressieux, Barroz, Bert, Bessieux, la Bigottière, Bunand, les Carmes, la Caussardière, Chamard, la Clavellière, Dausserre, Gillot, Magninière, Maland, Martinière, Montfleuri, Petit-Foré, Pregi, la Quetière, Ragé, Regi, le Replat, la Salle, Toré, la Tougeraz, Vallère, Vaute, Vernei, Villar-Martin.

AYN (*prononcez* Aïen). Ayn, les Bards, les Bertrands, les Bonivards, les Bouteis, les Deschamps, le

(1) J'ai adopté cette leçon *La Chaz* en deux mots au lieu de la suivante *Lachaz* en un seul mot, parce que la première est celle que l'on trouve dans les plus anciens documents.

Forcheix, les Franquets, les Grands-Gaudins, les Guillots, les Laquaz, le Mollar, les Montignons, les Piochons, Vétonne.

BALME (LA). La Balme, les Bessons, les Cadets, les Carrotes, les Chatelains, les Collombs, les Combes (*vers la Combe*), l'Ile, les Létangs, les Marmoux, Portmillet, les Rayes.

BARBI. Barbi, la Bâtie.

BASSENS. Bassens (*Bassins, Bacin*), Bouillet, Bressi, les Corriers, la Croix, Dralli, le Mollar, le Mont, la Palliasse, le Plat.

BAUCHE (LA). Bande, le Bugnon, le Guillot, le Jacquet, les Lanffreis, les Platières, la Vettaz.

BELLECOMBE. Les Blancs, Bressi (*Broissieux*), la Charrière, Côte-Blette (1), Côte-Chaude, Cudrai, Entrèves, Fontani, Glapigni, Lessales, la Maison-blanche, le Mont ou Mont-Isbod deçà, Mont-Isbod delà, les Moulins, Planchamps, les Taballets, le Tessieu, Villar derrière, Villar devant.

BELMONT-TRAMONEX. La Belle-Etoile, Belmont, Champulli la Forêt, Tramonex.

BILLIÈME. Les Berlions, Billième (*vers l'Eglise*), les Combes (*en Combe*), Gerbat, les Jacquins.

BIOLLE (LA). la Balme, la Biolle, les Combes, l'Étraz, Extur (*Exteurs, chez Blanchard*), Longefan, la Molière, Montfalcon, l'Orme, le Parc, les Plagnes,

(1) Côte mouillée.

Rouasson *(Roasson)*, Savigni, Tarenci, Troissi, les Udrians, Urine, le Villar, la Villette.

BISSI. Bissi, Chalod, Chamoux, la Charrière-Neuve, Chiron, le Village de la Croix ou de l'Eglise, la Cuerde *(? les Tochons, Torson)*, les Forais, la Labiaz.

BORDEAU. Chez Bejet, Bordeau, la Tillière (1).

BOURGET (LE) (2). Barbezet, les Berbets, le Billot, les Buissons, chez Cachoud, les Cartères, Charpiniaz, le Cimetière, les Ciseaux, la Comba, les Decouz, les Fanières, les Fenevières, les Fiolets, les Fourneaux, le Garachon, le Grand-Caton, les Grangeons, Gremailloz, Juifverie, Layot, la Maltassina *(la Matassine)*, les Mathieux, les Metranniers, Montanduaz, les Moulins de Thibaud, Nerdais, Panlou, le Petit-Caton, Pierre-Cuse, la Plaine, la Planta, le Raffour, sous Rami, la Ravoire, la Rochette *(sur la Roche)*, Saint-Alban, la Serraz, Soyère, Thuix *(la papeterie)*, les Tumonières *(Timonières)*, les Varons, le Verger, le Vignier.

BRIDOIRE (LA). Les Baruchands, Bernardi, le Bert, la Boissière, la Bridoire, Buisson-Rond, la Charpine, le Chatelar, la Chautagne, Colombier, les Combes, le Corbel, Cota-Liardet, Crêt-Magnin, les Falcons, les Grand'Cotes, Grenaud, le Gonin *(Gunin)*, le Got, Lingonai, le Mollar, les Moulins, le Palais, la Pissière, le Plan, la Planta, le Reynaud, la Rivoire, Rochassieux, Sainte-Catherine (3), Tulutière, la Vaure.

(1) Ainsi nommé parce qu'on y fabrique des cordes en écorce de tilleul pour les bateaux, les filets des pêcheurs et pour l'usage de la fabrique de papier de la Serraz.

(2) On dit aussi Bourget-du-Lac.

(3) Il y a une chapelle.

BRISON-SAINT-INNOCENT. Le Bouchet, Brison *(les granges de Brison)*, Grésine, Mencard, Saint-Innocent.

CESSENS. Bollivet, les Broz, le Bulet, Cessens, Champdoci, Chanei, la Charrière, Chênai, les Cochet, les Cours, Dominian, les Faulx *(les Fœus)*, les Granges, les Grilloux, Hautecombe la Vieille, Héri, l'Huis-de-Four, Manchet, Moriou, la Moutaz, les Piolat, la Roche, les Taupiers, la Tour, Villa-Rouland.

CHAINAZ. Chainaz, le Golleiron, Molliénaz, le Mont, Mornant (1), l'Orme (*vulgo* l'Uermoz), la Ravière.

CHAMBÉRI. L'Angleterre, les Barandier, Beauvoir, la Bionnaz, la Boisse, Caramagne, la Cassine, Chambéri, le Chanei, les Charmettes, les Chaux, Comba-Rochet, les Combes, la Croix-Rouge, Graberat, Hauturin, Lémenc, la Martinière, sur le Mont, Montracul, Nezin, le Noyer, Piochet, le Planté, le Plat, Pugnet, le Ravet, la Raveriaz, les Rochets, St-Georges, St-Saturnin, la Violette.

CHAMBÉRI-LE-VIEUX. Vers les Bois, la Boisse, le Carre, les Garbillons, Morat, les Pantons, les Polliers, Putigni, St-Ombre.

CHAMPAGNEUX. Champagneux, Duisse, Léchaux, la Saunière.

CHANAZ. Les Berthelqux, les Bimets, le Bochet, le Buloz *(le Bule)*, le Couloir *(le Couleu)*, les Combes, Curtet, Flandre, les Granets, Landaz, Pomet, les Prail-

(1) Il y a un ruisseau du même nom.

les, Porthoud dessous, Porthoud dessus, les Tonets, Yon.

CHAPELLE-BLANCHE (LA).

CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA). La Chapelle-du-mont-du-Chat, Communal, le Grand Villar, Grateloup, le Petit Villar.

CHAPELLE-SAINT-MARTIN (LA). La Chapelle, Crêt deçà, chez Gache, Haute-Court, Mussieux, le Sécrétaire, Tonlon *(Thélou)*, Verdan, le Villar *(le château du Villar)*.

CHATELAR (LE). Amand, Atilli, le Chatelar, chez Coitou, les Ecuries, l'Etoile, chez Garin, les Granges, la Lavanche, en Leat *(Leyat, chez Possoi)*, le Martinet, Melessine, Mollardier, le Mont *(le mont Julios)*, Mont-Tordu, le Petit-Mont, chez les Pissieux, Planchevri, le Plan-de-chaise, le Var, la Verrière, le Villaret *(le Villaret-Rouge, le Villar-Rouge)*, chez Viviand.

CHAVANNE (LA). Blondet, la Chavanne.

CHIGNIN. Chignin, le Clocher, le Colombier, Mont-Levin, la Place, Tormeri, les Tours, le Villar, le Viviers.

CHINDRIEUX. Les Callets, les Carrets, Champfleuri, Châtillon, Chaudieux, la Chaz, Chevigneux, Chindrieux, la Combe, les Cordis, les Déprimoz, Expilli *(Pilli)*, les Goddards, Groisin, Mollar de Vion, Praz, les Rattes, Rigolet, Vars, Veraz, Viuz.

COGNIN. Le Biolai, le Bois, les Capucins, la Cardinale, Chalod, Champrond, Cheron, les Chevronnes, Cognin, les Combes, Corinthe, l'Eglise, Folésan, les Grandes-Terres, Lode, chez Manet, les Molasses, Mont-Charvin, la Pintaz, le Pont, le Pont Saint-Char-

les, les Raniers, Salins, la Thiolière (1), Villeneuve.

COMPOTE (LA). la Compôte, chez Collet.

CONJUX. La Bergerie, la Chatière, Semelaz (2).

CORBEL (3). Les Amblards, Corbel *(Corbet)*, les Cruz, les Cuchets, les Duplats, les Egaux, les Fiolets, les Gants, les Guillermins, les Perrucons *(les Pericons)*, les Rats-gris, les Rosaz, les Rossaz.

CROIX DE LA ROCHETTE (LA). La Croix, Montabon *(Mont-Abou)*.

CRUET. La Baraterie, le Chaffard, la Combe, la Côte, Cruet-la-Chapelle *(la Chapelle)*, Cruet-l'Eglise, Cruet-Ferroud, le Madoux, le Mas dessous, la Ravière, la Rive, St-Laurent, Verdun.

CURIENNE. L'Abaz *(Labas)*, Chapelle St-Michel, l'Eglise, Fournet, le Mollar, le Moulin, Montgelard, Mont-Marlet, Pommier-Champet, Sordet, le Vachet, le Vernet.

CUSI. Les Bajets, Baléve, Barroca, Bellejoie, le Château de Cusi, le Château de Fesigni, le Château Pers, les Chavannes, la Chaz, Collombet, les Crêts, les Cristollets, la Curiaz, Cusi, l'Essert, les Filliards, les Genets, Labaz, Longefan, les Massettes, les Miéges, les Murats, Nant-Favai, Notaret, la Palud, la Perrière, les Petellaz, la Praz, les Raffis, Rapillat, les Reys, les Terres, la Thiollière, la Tropaz *(la Trompe)*, les Vautereis.

(1) Mot patois qui signifie la Tuilière ou Tuilerie.

(2) Une portion de ce hameau est sur la commune de St-Pierre-de-Curtille.

(3) Tous noms de famille.

DÉSERTS (LES). L'Alesinaz (*la Lésine*), Antagnusse, Balbière, les Bouvards, les Chantres, les Charmettes, la Combe, les Deserts, les Droux, le Favre, le Gérard, les Mermets, Plainpalais, le Pleurachat, les Ricordes, les Villes derrières, les Villes devant.

DÉTRIER. Les Chaberts, la Chapelle Ste-Marguerite, les Cheneis, les Moulins, la Plaine, Ribolet.

DOMESSIN. Les Aleraz, le Blanc, le Bonnard, le Boudrier, Chapelut, le Cusin, Domessin, le Falque, le Genin, Gubin, le Guillot, le Magnin, Revilliet.

DOUCI. Le Cul de Bois *(sur les Bois)*, Douci d'aval, Douci *(la Chapelle)*, les Gontiers, le village du Millieu, le Villar *(chez Magnioud)*.

DRUMETTAZ-CLARAFOND. Cerarge *(Serarges)*, Clarafond, Drumettaz, Fresenei.

DULIN. Les Bois, le Château *(le château de Saint-Severin)*, Dulin, les Frandins, la Galinière, les Gabrioux, les Gentils, les Guichers, les Journaux, le Potin, la Roue, les Tevenons, Vergenucle.

ECHELLES (LES). Les Andrés, Badier, Bande, le Bois, la Croix de la Roche, les Echelles, Gerbet, la Grotte, le Maillet, Pont St-Martin, le Villar.

ECOLE. Les Aroles, Bellevaux, la Chapelle, le Crest-du-Mont *(le creux du mont)*, Garnoit, Grateloup, le Jersin, le Villar.

ENTREMONT-LE-JEUNE. Voyez SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT.

ENTREMONT-LE-VIEUX. Les Bessours, les Brancoz, les Bruns, la Coche, les Combes, les Curialets, Derbetan, le Desert, Entencovaz, Entremont-le-Vieux, Epernei (1), les Gandis, les Girouds, le Grand Carroz, le Grenérie, les Martenons, les Minets, le Mollar, les Perrets, les Pins, la Plagne, Plan-Martin, Pomet, les Rigauds, les Teppaz.

EPERSI. Les Aillouds, les Burnats, le Bois, Epersi, Mognard.

ETABLE. Comba, Etable?, Foïau, Gorapon, le Vilaret.

FRANCIN. Le Boisset, la Charrière, Curtille, Francin, le Plan.

FRASSES (LES) (2). Le Carrier, le Charvier, les Châlets, les Lombards, les Martins, les Plotiers.

FRÉTERIVE. La Barletta, la Carre, la Cave, Covarel, la Fiardière, le Four, Fréterive, la Mazerie, Mont-Plan, les Moulins, le Prieuré, la Tour, la Tronche, le Villar.

GERBAIX. Angosard, Angran, Bardelaz, Bert, Brêt (*les Brets*), Cariaz, Crevel, les Damesins, les Demeures, le Desert, les Fleurets, Gerbaix, les Guigardets, la Late, Mure, le Rieu.

GRESIN-LEPIN.

(1) L'église est à Epernei.

(2) On disait la Frasse au siècle dernier.

GRÉSI-SUR-AIX. Les Aillouds, Antoger, Arbucin *(le mont d'Arbucin)*, les Barrilliats, les Bojets, le Châtel, Cellière, les Choseaux, Clochet, la Commanderie, les Couduriers, Droisse, les Durands, les Filliards, les Fontanils, la Fougère, Gerba-Sèche, Grési, le Jéaz, Loche, les Maguets, les Martins, les Melets, Mintaz, Poulli, Roulant, Vertbois.

HÉRI-SUR-ALBI. Boqueraz, les Bois, Breyneros, Chainaz, les Combes, la Côte, les Côtes, le Cruet, les Darans, les Duvernois, l'Epine, les Gaimes, Galissar, chez Gatillon, les Granges, Heri-sur-Albi, chez Liaudi, le Mât, Mouilléne (*Mollienaz*), la Montée, les Morands, Parella, les Plats, la Ruetraz, le Vernei, Vétro.

JACOB-BELLECOMBETTE. Bellecombette, le Chanei, la Grobette, Jacob, la Peisse.

JARSI. Derrière Bellevaux, Belleville, chez Burgos, Carlet, la Chapelle, l'Eglise *(Jarsi)*, Precheret *(Pré-Cherel)*, entre Roche *(très Roche)*, sur Roche, le Saugei, Verêtre *(Ethre)*.

JONGIEUX. Aimavigne, les Barlets, Beau-Villar, Jongieux, le Mart, le Vernat.

LAISSAUD. Beauregard, les Bonnefois, Coise, les Cortannes, Laissaud, Sonnaz.

LEPIN. Basatière, Bernardi, Chabodière, les Gri-

monet, les Martins dessous, les Martins dessus, Micoud, la Montagne, Pinet, le Port, le Puy, Rassignolet, Riondet.

LESCHERAINES. La Coudraz, Coupebois, le Crozet, Lescheraines, chez Lovat, la Madeleine, le Mouchet, la Palud, les Ponsiers, le Pont, Roussillon, le Villaret.

LOISIEUX (1). Bressieux, les Cottarels, les Créts, la Croix, les Farcots, les Favres, les Monnets, le Murger, les Paris, les Payots, les Rebottons, les Rubins, Touchefeu, les Vullioux.

LUCEI. Le Biez, les Cléments, Cremont, l'Eglise, Montagnin *(Montagins)*, les Puthods, la Tuillière, Veytrier, Vereyzins dessous, Vereyzins dessus.

MARCHES (LES). Les Abymes, Ballegarde, la Bergei, les Bouvets, Chacusard, Champlong, le Grand Village *(les Marches)*, les Granges, Mûr *(Murs, Mure)*, Myans, Pierre-Achée, Seloge, Vauche.

MARCIEUX. Les Galets, Marcieux, le Poncet.

MERI. Cerarge, Fournet, Jaquier, Meri *(Meiri)*.

MEYRIEUX - TROUET. Les Marmoux, Meitenod *(Mainteinod)*, le Menard, Risolet *(Roselei)*, Trevouet *(Trouet)*, le Villaret.

MOGNARD. La Chapelle, la Combe dessous, la Combe dessus, la Droise dessous, la Droise dessus, Gouri, Maclans *(Maclin)*, Mognard, la Nernai, *(le Vernai)*, les Rippes, les Sauvages.

(1) *Vulgò* Lézeu.

MOLETTES (LES). Les Aillouds, l'Allée, Bagard, chez Bottaz, les Bourbières, les Davalets, les Douins, l'Eglise *(les Molettes)*, les Granges, Haute-Bise, le Mollar, les Piagets, Villar-Ibert *(vulgo Villarbé)*, la Ville.

MONTAGNOLE. Le Bas de l'Eglise, les Bocquets, Cesolet, les Faviers, Fenestroz, les Guillermins, Louvete, Mappaz, les Meuniers, Montagnole, Pierregrosse, le Platon, le Pontet, le Puysat, Revel, les Routins, le Villar.

MONTCEL (LE). Belaix, les Bertrands, les Blancs, la Chapelle, les Chamoux, le Châtelar, les Curtouds, les Davids, Decampoux, les Faverins, la Grange, les Jacquignons, la Chaz, les Laurents, les Legers, la Marine, les Marterais, les Mermoz, le Mollar, le Montcel, le Moulin, le Moulin des Clers, le Moulin de Tête, le Moulin de Varetasse, le Perou, le Plan, les Ritouds, Villeneuve *(vulgo Vlanouva)*.

MONTMÉLIAN. Les Adoubes, la Maladière, Montmélian.

MOTTE-EN-BEAUGES (LA). L'Abbaye *(chez Dalphin)*, les Aillouds, les Burnods, la Cretaz, chez Cotion, la Frenière d'amont, la Frenière d'en bas, chez Freniou *(les Frenands)*, la Motte, le Noiret, le Rocher.

MOTTE-SERVOLEX (LA). Barbeset, Barbi, Beauvoir, le Bourg *(village de l'Eglise)*, la Catonière, la Champagne, Chamoux, Chantabord, la Chapelle de Chavan, Cheminet, les Ciseaux, Corrieu, la Curtine, les Granges, Etrambrai *(le Tremblai)*, Léliaz, Montarlet, Montauger dessous, Montauger dessus *(Montogier)*, Montessui dessous, Montessui dessus, les

Moulins, le Noiret, les Perrouses, Pingon, Roujoux *(Rougieux)*, la Salle, Servolex, la Tessonnière, le Villar, Villarmarin, Villarperon, Villarphilippon, la Villette.

MOTZ (1). Blainti *(Blintil)*, Chateaufort, les Iles, le Nant, Onex, Reinaud *(Raneaux)*.

MOUXI. Le Biollai, les Blancs, le Chaffaron, le Crêt, Loche, le Menten.

NANCES. Les Charpines, le Château, la Côte, les Gigots, le Gollat, les Malaguerres, Nances dessous, Nances dessus.

NOVALAISE. Beauvent, les Berlioz, les Bottières, le Boure, les Champs (*? le grand champ*), les Collombs, la Cretaz, l'Eyanette, les Fauges, Heisse dessous, Heisse dessus *(Laysse)*, Montbel, Monthieux, les Neirets, Novalaise, Putignieu, les Richards, Rosière (2).

NOYER (LE). Le Buisson, le Chalet, la Chavanne, Chêne, Cholex, le Cimetière, les Crêts *(le Cré)*, le Mont, le Noyer, le Perrier, la Ville (*la Vella*).

ONTEX. Billard, Billion, chez Brondel, Communal, l'Eglise, Grumeau, Hautecombe, le Mont, Semelard.

PETIT-BARBERA (LE). Buisson-Rond, la Challe,

(1) On prononçait *Mou*.
(2) On prononce *Rossière*.

Chanaz, les Chevrons, la Croix du Rampau, les Gottelands, la Grange-neuve, Grateloup, Logerai, la Madeleine, Paberi (1); le Petit-Barbera, les Plantés, Reposieu, Ruffier, chez Sancet, Satai, le Sourd, la Tour, Vermont.

PLANAISE. Planaise, le Puyset.

PONT-BEAUVOISIN (LE) Lécuré, la Pissatière, le Pont-Beauvoisin, le Pouisat, les Rivaux, la Touche.

PRESLES. Les Agers, Biolai, Presles.

PUGNI-CHATENOD. Les Barrals, les Bollons, Chatenod (*Chatelnod ?*), les Hôtes, les Massonats, les Mollars, Pugni, les Sandres.

PUYGROS. Arvei, le Bois, le Chêne *(le Châne)*, Fenestroz, Marle *(Marlioz)*, Montgelard, Puygros.

RAVOIRE (La). Boége, la Déserte, Laisse, le Mollar, Néquidez, la Peisse, la Peyrouse, Petite-Laisse, la Ravoire, la Trousse, Villette.

ROCHEFORT. L'Eglise, Plevieux, le Suard, Urice, le Vivier.

ROCHETTE (LA). La Croix, Mont-Bertrand, Montaboud, la Rochette, St-Maurice.

ROTHERENS. Rotherens.

RUFFIEUX. Le Château de la Roche, Chaussepaille, la Chaux-David, Chessine, Colonge, Crozant, Lachaz *(la Chaz)*, la Loi *(la Loex)*, Montagnai, Montclerion, Montlorgeon, Orbessieux, les Panquets, Mecoraz (2),

(1) Une partie a pris le nom de Monplaisir.

(2) Une partie de Mecoraz est sur Serrières. Voy. cette commune

les Perrouses, Pirote, Putignai, Rojux, Ruffieux, Sômont.

SAINT-ALBAN. Balangère, Chesse, la Cluse deçà, la Cluse delà, Conniances, la Grand-Laisse, Guillotière, Lescherenne, Létillerai, Lovetaz, Monterminod, Nivolet, les Perriers, la Petite Laisse, Plama, Raserei, Saint-Alban, le Villaret, Villeneuve.

SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL. Les Calamans, les Collombs, les Darmezins, les Frandins, les Ganivets, les Grimonets, les Guiguets, les Munins, le Perron, St-Alban-de-Montbel, le Saugeai.

SAINT-BALDOPH. Le Bourget, la Croix, Lachenaz, Masselin *(Musselin)*, le Mollar, Montcharvet, le Nant, la Petite Montagne, Rocheron, Ronjoux, St-Baldoph.

SAINT-BERON. Le Bajat, les Bernerds, le Boissard, les Bonnes, le Cleyet, le Croibier, le Favre, le Grand-Bois, le Grand-Cevoz, le Graven, le Jacquemet, la Mâtre, les Micoulaz, le Néritan, le Nigon, le Pirod, le Raclet, le Ravei, les Roses, Saint-Beron.

SAINT-CASSIN. Les Abberges, Arcollières, le Bonet *(chez les Dubonnet)*, la Clinière, la Combe, Combette, la Corbière, le Couvent, les Culées, Delà-les-Bois *(Damoz-le-bois)*, Deserta, Dessous-le-Bois, l'Eglise, Fontaine-Déserte, Grignon *(Gragnon)*, le Grand-Verger, Laillat *(Léliaz)*, Mossens, Nonnet, l'Oratoire, le Planei, le Platon, Saint-Claude, la Sénière, la Serraz, la Thiollière, la Tour.

SAINT-CHRISTOPHE. Les Andrés, Bande, les Batés, Boguière, chez Capuchon, Gerbaix, la Grotte,

Saint-Blaise, Saint-Christophe, Saint-Martin, chez Tirard, le Villar.

SAINT-FELIX. Le Brouillet, Chamoussat, la Chapelle, Crozagni, Linière, Malagni, Merci, les Moiroux, Pattu, Saint-Félix, Soffa, Touvière.

SAINT-FRANC. Le Bois, le Bourdon, Chaille, sur Chaille, le Champrond, le Chevron, la Combe, Curtille, Damière, les Entes, le Garon, la Grand-Maison, le Grand-Mortier, le Gruot, Larigni, le Marquis, le Michal, Morge, le Mulet, Saint-Franc, Sibilliat, Tartavan, le Thevenon, le Trepus.

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES. Le Chalet, le Champ, le Charmillon, les Chavonnes, chez Dumas, l'Eglise, la Magne, le Mouchet, les Perriers.

SANT-GENIX. Bachellin, Bauge, Bessé, Camelin, Champ-Long, Comba-Gilli, les Davrets, le Jasemin, Joudin, le Mont, Montdragon, Pigneux, Saint-Genix, la Taillat, Truiton, Uris *(Urice)*.

SAINT-GERMAIN. Les Broissants, la Chambotte, les Guinets, Laci *(Lassi)*, Marcin, Mont-Durant *(sur la Roche)*, Panloup, Poinçon, Saint-Germain, Salière, Sargoëns, Sernaz, la Val *(Laval)*, Verdet.

SAINT-GIROD. Carcallane, Champ-Berard *(vulgò Chambera)*, Colombier, la Croix-Blanche, chez Darmond, les Guerras, Lansard, Marcellaz, chez Maurin, les Pinettes, Ribitel, Saint-Girod, la Villette.

SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC. Les Berthets, les Bois, la Chapelle de l'Hôpital, la Chapelle de Sainte Hélène, l'Eglise, la Grange-Mareschal, Montmillerat, le Pichat, les Pogniens, la Ramade, la Romargue, la Tour, le Touvet.

SAINT-JEAN-D'ARVEI. Chaffardon, la Charrière, Contaminaz, la Cretaz, la Grotte, Laberi, Lachaz *(la Chaz)*, Lancenaz, Lovetaz, le Mollar, Montagni, Nivolet, le Planaz, le Puysat, Saint-Jean-d'Arvey, Salins, le Villar.

SAINT-JEAN-DE-CHEVELU. Bergin, les Borgets, Champrond *(Champ riond)*, Chevelu, Chonzon, la Forêt, Monthoux *(vulgò Monteu)*, la Platière, Sômont, Vernatel.

SAINT-JEAN-DE-COUX. Bande, les Barriers *(Côte-Barrier)*, la Cattin, le Cheval-Blanc, chez Héritier, les Merles, les Molasses, les Replats, Saint-Jean.

SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE. L'Allier, le Bourg *(Bourg Evescal)*, Comba-Fou *(Combe folle)*, le Féal, le Friot, Mont-Lambert *(vulgò Mollambert)*, la Palud, la Ravoire, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Philippe.

SAINT-JEOIRE (1). Bois-Plan, la Boisserette, Faverat, le Puyset, St-Jeoire dessous, St-Jeoire dessus.

SAINTE-MARIE-D'ALVEI. La Blanchinière, les Guicherds, la Mégère, St-Bonnet, Ste-Marie-d'Alvei.

SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS. Berin, les Borgets, le Bornel, Grenoz, le Mollar, les Rives, Rocheron, Rotherens, St-Maurice.

SAINT-OFFENGE (2) DESSOUS. Le Bonnevaz, Champagnole, le Chêne, Cholex, le Cimetière, le Creuset, les Fermiers, les Grès, les Guers, les Huguets d'amont, les Huguets d'aval, le Molinet, le Mont, les Morels, le Nantet, la Plaisse, le Revers, Rocherai, les Toquets, St-Offenge dessous, les Suavets.

(1) Dégénérescence de St-Georges.
(2) Dégénérescence de Ste-Euphémie.

SAINT-OFFENGE-DESSUS. Les Combes, les Cornants *(Cornuant, Cornat)*, les Faverins *(les Favrats)*, les Gonards, Loi, Saint-Offenge dessus, les Suavets (1), les Vouthiers.

SAINT-OURS. Bâssat dessous, Bâssat dessus, la Bottaz, chez Bouchet, l'Ecluse, la Forêt, chez Jean-Rey, les Mas, Remollar, les Roberts, St-Ours, Vieugerel.

SAINT-PAUL. Les Gonnets, les Moiroux, le Mollar, les Pijoles, les Rougeaux, Rubaud, les Trins, les Velats, les Vinchots.

SAINT-PIERRE-D'ALBIGNI. Albigni, l'Allier, les Allues dessous, les Allues dessus, le Bourget, la Champagne, la Chapelle de Pitié, la Chapelle de Ste-Brigitte, chez Chevillard, Cornet, les Coutins, Favasset, Garnier, les Gex, les Hibouds, Lazare, le Mas, Minjoud, Miolan, Miolanet *(vulgo Ménalet)*, Mollar-Cretin, Mollar-Rachat, la Montaz, Mont-Benoit, la Noiriat, Paux, le Péchet, la Plantaz, les Sandres, la Saussaz, Sei.

SAINT-PIERRE-D'ALVEI. Le Carrel, les Collets, l'Eglise, le Mas, Oncieu, les Tardis.

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE. Les Boissières, Conjux, la Côte, Crene, Curtille, les Gredauds, Haute-Combe, les Martins, le Mollar, chez Morin, chez Piollet, Pontbeau, Quinfiot, les Radeles, Saint-Gilles, Semelaz, chez Tête, les Voutes.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT ou ENTREMONT-LE JEUNE (2). Les Baudets, St-Pierre-d'Entremont.

(1) Une demie est sur St-Offenge dessous et l'autre demie sur St-Offenge dessus.

(2) Dépend, pour le spirituel, de l'évêché de Grenoble, l'église étant située sur la rive gauche du Guiers.

SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ. Bellet, St-Pierre-de-Genebroz.

SAINT-PIERRE-DE-SOUCI. Les Bertrands, le Bardaz, le Chanei, Châteaublanc, Combefort, Côtenvers, les Côtes, Frédière *(les Roses, les Bontrons)*, le Fregni, la Fontaine, Mont-Raillant, la Petrelle, le Plan, Poulli *(Pouille)*, les Richards, St-Antoine, St-Pierre, Souci, chez Verdet, Villar-Domenge, Villar-Laprin *(Villarprin* vulgò *Laprin)*.

SAINTE-REINE (1). Epernex, Routhène *(Routhenex)*, Sainte-Reine.

SAINT-SULPICE. Les Barins, Bigon, les Cantins, Chalod, le Frenai, les Gevrots, les Girouds, le Grand-Bois, Grand-Champ, le Grand-Rey, chez Julian, les Martins, les Michotons, le Mollar, Montfort, Pravaux, Saint-Sulpice, Vernaud, Villar-Marin.

SAINT-THIBAUD-DE-COUX. Les Berthollets, la Cattin, les Favres, les Forains, le Grand-Village *(Coux-Grand)*, chez Gros-Louis, les Guillermes, Hauteville dessous, Hauteville dessus, les Martins, les Meules, les Michellets, Montessui *(les Jeancourts)*, les Patrons, la Perrière *(la Praire)*, les Pollets, les Valetas, les Simons.

SERRIÈRES. Carcine, Chevignet, la Chetraz, Clarafond, Contamine, les Durands, les Iles, la Loy, Mareste, Matti, Mécoraz, Mouton, Nouvelle-Mécoraz *(Novel)*, Serrières, Venaise, Vovrai.

SONNAZ. Antigni, Bellecombette, Bornand, Cervenaz *(vulgò Sarvenaz)*, la Chapelle, les Combes, le

(1) Dégénérescence de Ste-Radegonde.

Crêt (1), les Fontaines, le Mollar, Montagni, Rager, le Ruttet, Sonnaz.

TABLE (LA). Les Boissards, les Curtets, le Defai, le Fau, les Fugains, Lombmard, le Magnin, la Martinette, le Mollar, les Portiers, la Provenchère, Repidan, la Ruaz, la Table, Tognet, les Verolets, le Vissard.

THOIRI. Bonvillar, les Chavonnes, les Chavonnettes dessous, les Chavonnettes dessus, les Crêts, la Fougère, la Palud, le Replat, le Saugeai, les Tiapes, Thoiri, Tormère.

THUILE (LA). Les Barriers, les Baux, les Bourgeois, le Château, Entrenant (2), la Glière *(la Guillière)*, chez Marôque, le Monet, le Mont, Monthoux, Mont-Riond (vulgò *Morion)*, Nicodet (*Nequidet*), chez Pachoud, la Pière, la Place d'Armes, les Poncets, la Rongère (vulgò *Rondière*), la Thuile, Tournassat, le Village du Lac.

TRAIZE. Beirin, les Berthets, Charossé, Cornet, Cottin, les Malods, Suerin (*Soirin*, *Centagnier*), Traize, Triat, Verdan (*Vertin*).

TRESSERVE. Bonport, la Carbonnière, le Champet, les Diables, Haut-Tresserve, Petrel, le Quart de Petrel, la Servage.

TREVIGNIN. Les Clercs, les Curies, les Maillands, le Nantriond (*Nandrion*), la Pierre, chez Robert, Saint-Victor, Trevignin, Veniper.

(1) La Chapelle et le Cret forment ce qui se nomme proprement Sonnaz.
(2) Entre deux ruisseaux qui se jettent dans la rivière de Laisse.

TRINITÉ (LA) (1). La Bithieux, la Charrière (2), la Cochette, la Conche, le Cruet, les Curtets, le Flechet, les Grassets, les Hemeris, les Lugats, Magnificat, la Maison-Blanche, Pont-Belon, la Trinité, les Viondis.

TRIVIER. Les Baraques, Boisplan, le Chaffard, Chales, le Grand-Barbera, le Puits, Saint-Vincent, Trivier, le Viaget.

VEREL-DE-MONTBEL. Les Bajats, les Bernerds, Verel-de-Montbel.

VEREL-PRAGONDRAN. Bassis, les Chavannes, la Croisette, Mont-Basin, Pragondran, le Tilleret, Verel.

VERNEIL. Les Bernards, le Jânin, les Menges (prononcez *Minges)*, les Picolets (*le grand village*), le Vernel (on prononce *Vernei*).

VERTHEMEX. L'Abbaye (*les Labbayes*), les Dupraz, les Majoux, Mau-Nant, Vacheresse, Verthemex (*Vertemeix*).

VILLAR-D'HÉRI.

VILLAROUX. La Bâtie, les Cristins, les Curtouds, l'Eglise, Gagoux, les Yvraz.

VILLAR-SALLET. Les Cantins, l'Huis-du-Four, le Mollaret, les Postillons, les Tours de Montmayeur, les Vignes.

VIMINES. Les Berlioz, les Bondins, chez Camberlin, la Chaz, chez Coutaz, les Fontaines, la Fougère, le grand Village, chez Jacquier, le Lard, Laudier, les

(1) Se nommait anciennement le Moultier.
(2) Il y a une chapelle.

Michauds d'avat, les Mithieux, le Mollar d'en bas, le Mollar d'en haut, les Perriers, Pierre-Rouge, chez Quidoz, Rousin, Vimines.

VION. Bovayron, les Brotteaux, la Fontaine, les Granges, Mollar dessous, Mollar dessus, Montuizel, la Muraille, les Oliers, Panillon, Vion.

VIVIERS (LE). L'Ernai, la Servage, les Terrels (*le bord du lac*), le Viviers.

VOGLAN. Bouvard, chez Comte, le Dorterai, les Perrouses, Villarcher, Voglan (*l'Eglise*).

YENNE. Amezin, les Bernards, les Bouchets, Chambuet le haut, Chambuet le bas, Chardon, Chaumont, Chevrut, les Coleu (*les Couleurs*), Cumugnin, Curtelot, la Dragonière, Etaing (*Heting, Nétin*), Lagnieu-le-Grand, Lagnieu-le-Petit, Landressin, les Palatins, Ravoreaz, le Reffieux, les Recans (*Ricans*), Sômont le haut, Sômont le bas, Soudans, les Tareus (*les Terreaux, les Terroux*), le Tayeu (*Théou*), Touvière, Veloutaz (*Volonta*), les Vezins, le Vigeot, Yenne.

II

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES HAMEAUX, CHATEAUX, FERMES, ETC.
DE LA PROVINCE DE SAVOIE-PROPRE

Communes et hameaux (1).	Communes.
Abas (l').	Curienne, Cusi.
Abbaye (l').	La Motte-en-Beauges, Verthemex.
Abberges (les).	St-Cassin.
Abymes (les).	Les Marches.
Adoubes (les).	Montmélian.
Agers (les).	Presles.
AIGUEBELLETTE.	
Aillon-le-Jeune.	Aillon.
Aillon-le-Vieux.	Aillon.
Aillouds (les).	Epersi, Grési-sur-Aix, les Molettes, la Motte-en-Beauges.

(1) J'ai cru devoir répéter dans cette première colonne les noms des communes pour faciliter les rapprochements. On les distinguera aiséments, parce qu'ils sont en grandes capitales, et parce qu'il n'y a aucune indication dans la seconde colonne sur la même ligne.

Aimavigne.	Jongieux.
AIX-LES-BAINS.	
ALBENS.	
ALBI.	
Albigni.	St-Pierre-d'Albigni.
Aleraz (les).	Domessin.
Alesinaz (l').	Les Déserts.
Allamans (les).	Aiguebellette.
Allée (l').	Les Molettes.
Allier (l').	Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigni.
Allues dessous (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Allues dessus (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Amand.	Le Chatelar.
Amblards (les).	Corbel.
Amezin.	Yenne.
Andrés (les).	Les Echelles, St-Christophe.
Angleterre.	Chambéri.
Angosard.	Gerbaix.
Angron.	Gerbaix.
ANSIGNI.	
Antagnusse.	Les Déserts.
Antigni.	Sonnaz.
Antoger.	Grési-sur-Aix.
APREMONT.	
ARBIN.	
Arbucin.	Grési-sur-Aix.
Arcollières.	St-Cassin.
ARITH.	
Aroles (les).	Ecoles.
Arvei.	Puygros.
ARVILLAR.	
Atilli.	Le Chatellar.
Attignat.	Attignat-Oncin.
ATTIGNAT-ONCIN.	
AVRESSIEUX.	
Avi (l').	Aillon.
AYN.	

Bachellin.	St-Genix.
Badier.	Les Echelles.
Bagard.	Les Molettes.
Bajat (le).	St-Beron.
Bajats (les).	Verel-de-Montbel.
Bajets (les).	Cusi.
Balangère.	St-Alban.
Babière.	Les Déserts.
Balève.	Cusi.
BALME (LA).	
Balme (la).	La Biolle.
Bande.	La Bauche, les Echelles, St-Christophe, St-Jean-de-Coux.
Barandiers (les).	Chambéry.
Baraques (les).	Trivier.
Baraterie (la).	Cruet.
Barbezet.	Le Bourget, la Motte-Servolex.
BARBI.	
Barbi.	La Motte-Servolex.
Bardelaz.	Gerbaix.
Bards (les).	Ayn.
Barins (les).	St-Sulpice.
Barlets (les).	Jongieux.
Barletta (la).	Fréterive.
Barrals (les).	Pugni-Chatenod.
Barriers (les).	St-Jean-de-Coux, la Thuile.
Barrilliats (les).	Grési-sur-Aix.
Barroca.	Cusi.
Barroz.	Avressieux.
Baruchands (les).	La Bridoire.
Basatière.	Lépin.
Bas de l'Eglise (le).	Montagnole.
Bassat dessous.	St-Ours.

Bassat dessus.	St-Ours.
BASSENS.	
Bassis.	Verel-Pragondran.
Batés (les).	St-Christophe.
Bâtie (la).	Barbi, Villaroux.
BAUCHE (la).	
Baudets (les).	St-Pierre-d'Entremont.
Bauge.	St-Genix.
Baulat (chez).	Aillon.
Beaunoyer.	Albi.
Beauregard.	Laissaud.
Beauvent.	Novalaise.
Beauvillar.	Jongieux.
Beauvoir.	Chambéri, la Motte.
Beirin.	Saint-Maurice-de-Rotherens, Traize.
Bejet (chez).	Bordeau.
Belaix.	Le Montcel.
BELLECOMBE.	
Bellecombette.	Jacob-Bellecombette, Sonnaz
Belle-Etoile.	Belmont-Tramonex.
Bellegarde.	Les Marches.
Belle-Joie.	Cusi.
BELMONT-TRAMONEX.	
Belmont.	Belmont-Tramonex
Bellet.	St-Pierre-de-Genebroz.
Bellevaux.	Ecole.
Belleville.	Jarsi.
Berbets (les).	Le Bourget.
Berchou.	Albens.
Bergei (la).	Les Marches.
Bergerie (la).	Conjux.
Bergin.	St-Jean-de-Chevelu.
Berlions (les).	Billième.
Berlioz (les).	Novalaise, Vimines.
Bernardi.	La Bridoire, Lépin.
Bernards (les).	Verneil, Yenne.

Bernerds (les).	St-Beron, Verel-de-Montbel.
Bert.	Avressieux, Gerbaix.
Bert (le).	La Bridoire.
Bertheloux (les).	Chanaz.
Berthets (les).	Ste-Hélène-du-Lac, Traize.
Bertholets (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Bertrands (les).	Ayn, le Montcel, St-Pierre-de-Souci.
Bessé.	St-Genix.
Bessieux.	Avressieux.
Bessons (les).	La Balme.
Bessours (les).	Entremont-le-Vieux.
Biez (le).	Lucei.
Bigon.	St-Sulpice.
Bigottière (la).	Avressieux.
Billard.	Ontex.
BILLIEME.	
Billion.	Ontex.
Billot (le).	Le Bourget.
Bimets (les).	Chanaz.
Biolai (le).	Cognin, Mouxi, Presle.
Biolei (le).	Aix-les-Bains.
BIOLLE (LA).	
Bionnaz (le).	Chambéri.
BISSI.	
Bithieux (la).	La Trinité.
Blainti.	Motz.
Blanc (le).	Domessin.
Blanchinière (la).	Ste-Marie-d'Alvei.
Blancs (les).	Bellecombe, le Montcel, Mouxi.
Blintil.	Motz.
Blondel.	La Chavanne.
Bochet (le).	Chanaz.
Bocqueraz.	Héri-sur-Albi,
Bocquets (les).	Montagnole.
Boège.	La Ravoire.
Boeviaz.	Albi.

Bois (le).	Cognin , Epersi , Puygros , St-Franc.
Bois (damoz le).	St-Cassin.
Bois (delà le).	St-Cassin.
Bois (dessous le).	St-Cassin.
Bois (les).	Albens, Chambéri-le-Vieux , Héri-sur-Albi, Ste-Hélène-du-Lac.
Bois (sur les).	Aiguebellette, Douci.
Bois-Plan.	St-Jeoire, Trivier.
Boissard (le).	St-Beron.
Boissards (les).	La Table.
Boisse (la).	Chambéri , Chambéri - le - Vieux.
Boisserette (la).	St-Jeoire.
Boisset (le).	Francin.
Boissière (la).	La Bridoire.
Boissières (les).	St-Pierre-de-Curtille.
Bojets (les).	Grési-sur-Aix.
Bollivet.	Cessens.
Bollons (les).	Pugni-Chatenod.
Bondins (les).	Vimines.
Bonet (le).	St-Cassin.
Bonnard (le).	Domessin.
Bonnefois (les).	Laissaud.
Bonnes (les).	St-Beron.
Bonnevaz (le).	St-Offenge-dessous.
Bonnivards (les).	Ayn.
Bonport.	Tresserve.
Bontrons (les).	St-Pierre-de-Souci.
Bonvillar.	Thoiri.
Boquière.	St-Cassin.
Bordaz (le).	St-Pierre-de-Souci.
Bord-du-Lac.	Le Vivier.
BORDEAU.	
Borgets (les).	St Jean-de-Chevelu, St-Maurice-de-Rotherens.
Borlet.	Albi.

Bornant.	Sonnaz.
Bornel (le).	St-Maurice-de-Rotherens.
Bottaz (chez).	Les Molettes.
Bottaz (la).	St-Ours.
Bottière (la).	Aillon, Albens.
Bottières (les).	Novalaise.
Bouchet (chez).	St-Ours.
Bouchets (les).	Brison-St-Innocent, Yenne.
Boudrier (le),	Domessin.
Bouillet.	Bassens.
Bourbières (les).	Les Molettes.
Bourchigni.	Arith.
Bourdon (le).	St-Franc.
Boure (le).	Novalaise.
Bourg (le).	La Motte-Servolex, St-Jean-de-la-Porte.
BOURGET (LE).	
Bourget (le).	St-Baldoph, St-Pierre-d'Albigni.
Bourgeois (les).	La Thuile.
Bourg-Evescal.	St-Jean-de-la-Porte.
Bouteys (les).	Ayn.
Bouvard.	Voglan.
Bouvards (les).	Les Déserts.
Bouvets (les).	Les Marches.
Bovayron.	Vions.
Brancoz (les).	Entremont-le-Vieux.
Bravard (chez).	Aillon.
Bressi.	Bassens, Bellecombe.
Bressieux.	Loisieux.
Brêts (les).	Gerbaix.
Breyneros.	Héri-sur-Albi.
BRIDOIRE (LA).	
Brison.	Brison-St-Innocent.
BRISON-SAINT-INNOCENT.	
Broissants (les).	St-Germain.
Broissieux.	Bellecombe.

Brondel (chez).	Ontex.
Brotteaux (les).	Vions.
Brouaille.	Albens.
Brouillet (le).	St-Félix.
Broz (les).	Cessens.
Bruns (les).	Entremont-le-Vieux.
Bugnon (le).	La Bauche..
Buisson (le).	Le Noyer.
Buisson-Rond.	Le Petit-Barberaz.
Buissons (les).	Le Bourget.
Bulet (le),	Cessens.
Buloz (le).	Chanaz.
Bunand.	Avressieux.
Burgos (chez).	Jarsi.
Burnats (les).	Epersi.
Burnods (les).	La Motte-en-Bauges.

Cachouds (les).	Le Bourget.
Cadets (les).	La Balme.
Calamans (les).	St-Alban-de-Montbel.
Callets (les).	Chindrieux.
Cambertin (chez).	Vimines.
Cambet.	Aiguebellette.
Camelin.	St-Genix.
Cantel.	Albi.
Cantins (les).	St-Sulpice, Villarsallet.
Capuchon (chez).	St-Christophe.
Capucins (les).	Cognin.
Caramagne.	Chambéri.
Carbonière.	Tresserve.
Carcallane.	St-Girod.
Carcine.	Serrières.
Cardinale (la).	Cognin.
Cariaz.	Gerbaix.
Carlet.	Jarsi.
Carmes (les).	Avressieux.

Carre (le).	Chambéri-le-Vieux, Fréterive
Carrel (le).	St-Pierre-d'Alvei.
Carrets (les).	Chindrieux.
Carrier (le).	Les Frasses.
Carrotes (les).	La Balme.
Cartères (les).	Le Bourget.
Cassine (la).	Chambéri.
Catonière (la).	La Motte-Servolex.
Cattin (la).	St-Jean-de-Coux, St-Thibaud-de-Coux.
Caussardière (la).	Avressieux.
Cave (la).	Frétérive.
Cellière.	Grési-sur-Aix.
Cérarge.	Drumettaz-Clarafond, Méri.
Cervenaz.	Sonnaz.
Césolet.	Montagnole.
CESSENS.	
Chaberts (les).	Détrier.
Chabodière.	Lépin.
Chacusard.	Les Marches.
Chaffard (le).	Cruet, Triviers.
Chaffardon.	St-Jean-d'Arvei.
Chaffaron (le).	Mouxi.
Chaille.	St-Franc.
Chaille (sur).	St-Franc.
CHAINAZ.	
Chainaz.	Héri-sur-Albi.
Chales.	Trivier.
Chalet (le).	Le Noyer, St-François.
Chalets (les).	Arvillar, les Frasses.
Challe (la).	Le Petit-Barberaz.
Chaloz.	Bissi, Cognin, St-Sulpice.
Chamard.	Avressieux.
CHAMBÉRI.	
CHAMBÉRI-LE-VIEUX	
Chambotte (la).	St-Germain.
Chambuet le bas.	Yenne.
Chambuet le haut.	Yenne.

Chamoussat.	St-Félix.
Chamoux.	Bissi, la Motte-Servolex.
Chamoux (les).	Le Montcel.
Champ (le).	St-François.
Champagne (la).	La Motte-Servolex, St-Pierre-d'Albigni.
CHAMPAGNEUX.	
Champagnole.	St-Offenge dessous.
Champ-Bérard.	St-Girod.
Champdoci.	Cessens.
Champet (le).	Tresserve.
Champfleury.	Chindrieux.
Champlong.	Les Marches, St-Genix.
Champrond.	Cognin, St-Franc, St-Jean-de-Chevelu.
Champs (les).	Novalaise.
Champ-Sevestre.	Arvillar.
Champulli.	Belmont-Tramonex.
CHANAZ.	
Chanaz.	Le Petit-Barbera.
Chanci.	Cessens.
Chanei (le).	Chambéri, Jacob-Bellecombette, St-Pierre-de-Souci.
Chantabord.	La Motte-Servolex.
Chantemerle.	Aix-les-Bains.
Chantres (les).	Les Déserts.
Chapelle (la).	Arvillar, la Chapelle St-Martin, Douci, École, Jarsi, Mognard, le Montcel, St-Félix, Sonnaz.
CHAPELLE-BLANCHE (LA).	
Chapelle de Chavan (la).	La Motte-Servolex.
Chapelle de l'Hôpital (la)	Ste Hélène-du-Lac.
Chapelle de Pitié (la).	St-Pierre-d'Albigni.
Chapelle-Ste-Brigitte (la)	St-Pierre-d'Albigni.
Chapelle-Ste-Hélène (la)	Ste-Hélène-du-Lac.
CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA).	

Chapelle Ste-Marguerite (la).	Détrier.
CHAPELLE-ST-MARTIN (la).	
Chapelle St-Michel (la).	Curienne.
Chapelles du Cotillon (les).	Attignat-Oncin.
Chapelut.	Domessin.
Chappiuz (les).	Aix-les-Bains.
Charbonnières (les).	Apremont.
Chardons (les).	Albi.
Charmettes (les).	Chambéri, les Déserts.
Charmillon (le).	St-François-de-Sales.
Charosse.	Traize.
Charpine (la).	Le Bourget.
Charpines (les).	Nances.
Charpiniaz.	Le Bourget.
Charrière (la).	Bellecombe, Cessens, Francin, Saint-Jean-d'Arvei, la Trinité.
Charrière-Neuve (la).	Bissi.
Chartreuse d'Aillon (la).	Aillon.
Charvier (le).	Les Frasses.
Château (le).	Nances, la Thuile.
Château-Blanc.	St-Pierre-de-Souci.
Château de Cusi (le).	Cusi.
Château de Fesigni (le).	Cusi.
Château de la Roche (le).	Ruffieux.
Château de Pers (le).	Cusi.
Château de St-Severin (le).	Dullin.
Château du Villar (le).	La Chapelle St-Martin.
Châteaufort.	Motz.
Chatel (le).	Grési-sur-Aix.
CHATELAR (LE).	
Châtelar (le).	Arvillar, le Bourget, le Montcel.
Chatelains (les).	La Balme.
Chatenod.	Pugni-Chatenod.

Chatière (la).	Conjux.
Chatillon.	Chindrieux.
Chaudi.	Aix-les-Bains.
Chaudrieux.	Chindrieux.
Chaumont.	Yenne.
Chausse-Paille.	Ruffieux.
Chautagne (la).	La Bridoire.
Chaux (les).	Chambéri.
Chaux-David (la).	Ruffieux.
CHAVANNE (LA).	
Chavanne (la).	Arvillar, le Noyer.
Chavannes (les).	Verel-Pragondran.
Chavonnes (les).	Cusi, St-François-de-Sales, Thoiri.
Chavonnettes - dessous (les).	Thoiri.
Chavonnettes - dessus (les).	Thoiri.
Chaz (la).	Apremont, Arvillar, Chindrieux, Cusi, le Montcel, Ruffieux, St-Jean-d'Arvei, Vimines.
Chêde.	Albi.
Cheminet.	La Motte-Servolex.
Chenai.	Cessens.
Chenais (les).	Aillon.
Chêne (le).	Albi, le Noyer, St-Offenge dessous, Puygros.
Cheneis (les).	Détrier.
Chesse.	St-Alban.
Chessine.	Ruffieux.
Chetraz (le).	Serrières.
Cheval-Blanc (le).	St-Jean-de-Coux.
Chevaline.	Aix-les-Bains.
Chevignet.	Serrières.
Chevigneux.	Chindrieux.
Chevillard (chez).	St-Pierre-d'Albigni.
Chevrets (les).	Arvillar.

Chevrette.	Arvillar.
Chevron (le).	St-Franc.
Chevronnes (les).	Cognin.
Chevrons (les).	Le Petit-Barbera.
Chevrut.	Yenne.
CHIGNIN.	
CHINDRIEUX.	
Chiron.	Bissi, Cognin.
Cholex.	Le Noyer, St-Offenge dessous
Chouzon.	St-Jean-de-Chevelu.
Choseaux (les).	Grési-sur-Aix.
Choudi.	Aix-les-Bains.
Cimetière (le).	Aillon, le Bourget, le Noyer, St-Offenge dessous.
Cimiteret (le).	Aillon.
Ciseaux (les).	Le Bourget, la Motte-Servolex.
Clarafond.	Drumettaz-Clarafond, Serrières.
Clavellière (la).	Arvillar.
Cléments (les).	Lucei.
Clercs (les).	Trévignin.
Cleyet (le).	St-Beron.
Clinière (la).	St-Cassin.
Clocher (le).	Chignin.
Clochet.	Grési-sur-Aix.
Clusaz (la).	Apremont.
Cluse deçà (la).	St-Alban.
Cluse delà (la).	St-Alban.
Coche (la).	Entremont-le-Vieux.
Cochets (les).	Cessens.
Cochette.	La Trinité.
Cœuilbert.	Aillon.
COGNIN.	
Coise.	Laissaud.
Coitou (chez).	Le Chatelar.
Collet (chez).	La Compôte.
Collets (les).	St-Pierre-d'Alvei.

Coleus (les).	Yenne.
Collombet.	Cusi.
Collombs (les).	La Balme, Novalaise, Saint-Alban-de-Montbel.
Colombier.	La Bridoire, St-Girod.
Colombier (le).	Chignin.
Colonge.	Albens, Ruffieux.
Comba-Fou.	St-Jean-de-la-Porte.
Comba-Gilli.	St-Genix.
Comba-Rochet.	Chambéri.
Combe (la).	Aiguebellette, Aillon, la Balme, le Bourget, Chindrieux, Cruet, Etable, St-Cassin, St-Franc.
Combe d'Aillon (la).	Aillon.
Combe de Lourdin (la).	Aillon.
Combe des Chartreux (la)	Aillon.
Combe dessous (la).	Mognard.
Combe dessus (la).	Mognard.
Combefort.	St-Pierre-de-Souci.
Combes (les).	La Balme, Billième, la Biolle, la Bridoire, Chambéri, Chanaz, Cognin, Entremont-le-Vieux, Héri-sur-Albi, St-Offenge dessus, Sonnaz.
Combette (la).	St-Cassin.
Commanderie (la).	Grésy-sur-Aix.
Communal.	La Chapelle du mont du Chat, Ontex.
COMPOTE (LA).	
Comte (chez).	Voglan.
Conche (la).	La Trinité.
Confeniances.	St-Alban.
CONJUX.	
Conjux.	St-Pierre-de-Curtille.
Contaminaz.	St-Jean-d'Arvei.
Contamine.	Serrières.

Copetaz.	Albi.
CORBEL.	
Corbel (le).	La Bridoire.
Corbière (la).	St-Cassin.
Cordi.	Chindrieux.
Corinthe.	Cognin.
Cornat *ou* Cornant.	St-Offenge dessus.
Cornet.	St-Pierre-d'Albigni, Traize.
Cornin.	Aix-les-Bains.
Correrie (la).	Aillon.
Correrie de St-Hugon (la)	Arvillar.
Corriers (les).	Bassens.
Corrieu.	La Motte-Servolex.
Cortannes (les).	Laissaud.
Côta-Liardet.	La Bridoire.
Côte (la).	Cruet, Héri-sur-Albi, Nances, St-Pierre-de-Curtille.
Côte-Barrier.	St-Jean-de-Coux.
Côte-Blette.	Bellecombe.
Côte-Chaude.	Bellecombe.
Côtenvers.	St-Pierre-de-Souci.
Côtes (les).	Héri-sur-Albi, St-Pierre-de-Souci.
Cotion (chez).	La Motte-en-Beauges.
Cottarels (les).	Loisieux.
Cottin.	Traize.
Coudroz (la).	Lescheraines.
Coudurier.	Attignat-Oncin.
Couduriers (les).	Grési-sur-Aix.
Couleurs (les).	Yenne.
Couloir (le).	Chanaz.
Coupebois.	Lescheraines.
Cours (les).	Cessens.
Coutaz (chez).	Vimines.
Coutins (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Couvent (le).	Aillon, St-Cassin.
Coux-Grand.	St-Thibaud-de-Coux.
Covarel.	Fréterive.

Crémont.	Lucei.
Crene.	St-Pierre-de-Curtille.
Crêt (le).	Aiguebellette, Arbin, Mouxi, Sonnaz.
Crètaz (la).	La Motte-en-Beauges, Novalaise.
Crêt deçà.	Chapelle-St-Martin.
Crêt-Magnin.	La Bridoire.
Crêt-du-Mont (le).	Ecole.
Crêt-Vibert.	Aillon.
Crêts (les).	Albi, Cusi, Loisieux, le Noyer, Thoiri.
Creuset (le).	St-Offenge dessous.
Crevel.	Gerbaix.
Crevia.	Albi.
Cristins (les).	Villaroux.
Cristollets (les).	Cusi.
Crochère (la).	Aillon.
Crochet.	Albens.
Croibier (le).	St-Beron.
Croisette (la).	Verel-Pragondran.
Croix (la).	Bassens, Bissi, la Croix de la Rochette, Loisieux, la Rochette, St-Baldoph.
Croix-Blanche (la).	St-Girod.
Croix de la Roche (la).	Les Echelles.
CROIX DE LA ROCHETTE (LA).	
Croix du Rampau (la).	Le Petit-Barbera.
Croix-Rouge (la).	Albi, Chambéri.
Croset (le).	Apremont, Lescheraine.
Crouteaux (les).	Albens.
Crozagni.	St-Félix.
Crozant.	Ruffieux.
CRUET.	
Cruet (le).	Héri-sur-Albi, la Trinité.
Cruet-Ferroud.	Cruet.
Cruet-l'Eglise.	Cruet.

Cruet-la-Chapelle.	Cruet.
Crux (les).	Corbel.
Cuchets (les).	Corbel.
Cudrai.	Bellecombe.
Cuerde (la).	Bissi.
Cuillibert.	Aillon.
Cul-du-Bois (le).	Douci.
Culées (les).	St-Cassin.
Cumignin.	Yenne.
Curial (chez).	Aillon.
Curialets (les).	Entremont-le-Vieux.
Curiaz (la).	Albens.
CURIENNE.	
Curies (les).	Trévignin.
Curtet.	Chanaz.
Curtets (les).	La Table, la Trinité.
Curtille.	Francin, St-Franc.
Curtine.	La Motte-Servolex.
Curtouds (les).	Le Montcel, Villaroux.
CUSI.	
Cusin (le).	Domessin.

Daisse (la).	Albens.
Dalphin (chez).	La Motte-en-Beauges.
Damesins (les).	Gerbaix.
Danière.	St-Franc.
Darans (les).	Héri-sur-Albi.
Darmezins (les).	St-Alban-de-Montbel.
Darmond (chez).	St-Girod.
Dausserre.	Avressieux.
Davalets (les).	Les Molettes.
Davats (les).	Aix-les-Bains.
Davids (les).	Le Montcel.
Davrits (les).	St-Genix.
Decampoux.	Le Montcel.
Decouz (les).	Le Bourget.

Defai (le).	La Table.
Demeures (les).	Gerbaix.
Deprimoz (les).	Chindrieux.
Derbetan.	Entremont-le-Vieux.
Derrière-Bellevaux.	Jarsi.
Deschamps (les).	Ayn.
Désert (le).	Gerbaix.
Déserta.	St-Cassin.
Déserte (la).	La Ravoire.
DESERTS (LES).	
DETRIER.	
Diables (les).	Tresserve.
DOMESSIN.	
Dominian.	Cessens.
Dorterai.	Le Vivier.
DOUCI.	
Douci d'aval.	Douci.
Douins (les).	Les Molettes.
Dragonnière (la).	Yenne.
Dralli.	Bassens.
Dressi.	Albens.
Droise.	Grési-sur-Aix.
Droise dessous (la).	Mognard.
Droise dessus (la).	Mognard.
Droux (les).	Les Déserts.
DRUMETTAZ-CLARAFOND.	
Drumettaz.	Drumettaz-Clarafond.
Duisse.	Champagneux.
DULIN.	
Dumas (chez).	St-François-de-Sales.
Duplats (les).	Corbel.
Dupraz (les).	Verthemex.
Durauds (les).	Grési-sur-Aix, Serrières.
Duverneis (les).	Héri-sur-Albi.

ÉCHELLES (LES).	
Ecluse (l').	St-Ours.
ECOLE.	
Ecuries (les).	Le Chatellar.
Egaux (les).	Corbel.
Eglise (l').	Aiguebellette, Billième, Bissi, Cognin, Curienne, Jarsi, Lucei, les Molettes, Ontex, Rochefort, St-Cassin, Ste-Hélène-du-Lac, St-François-de-Sales, St-Pierre-d'Alvei, Villaroux.
Elien.	Albi.
Entes (les).	St-Franc.
Entremondans (les).	Apremont.
ENTREMONT-LE-VIEUX.	
Entrenant.	La Thuile.
Entre-Roche.	Jarsi.
Entrèves.	Bellecombe.
Epernex.	Entremont-le-Vieux, Sainte-Reine.
EPERSI.	
Epine (l').	Héri-sur-Albi,
Ernai (l').	Le Vivier.
Essert (l').	Cusi.
ETABLE.	
Etaing.	Yenne.
Ethre.	Jarsi.
Etoile (l').	Le Chatelar.
Etrambrai.	La Motte-Servolex.
Etraz (l').	Billième.
Expilli.	Chindrieux.
Exteur *ou* Extur.	La Biolle.
Eyannette (l').	Novalaise.

Falcons (les).	La Bridoire.
Falque (le).	Domessin.
Fanières (les).	Le Bourget.
Farcots (les).	Loisieux.
Favasset.	St-Pierre-d'Albigni.
Faverat.	St-Jeoire.
Faverins (les).	Le Montcel, Saint-Offenge dessus.
Faviers (les).	Montagnole.
Favrat.	Albens.
Favre (le).	Les Déserts, St-Beron.
Favres (les).	Loisieux, Saint-Thibaud-de-Coux.
Fau (le).	La Table.
Fauges (le).	Novalaise.
Faulx (les).	Cessens.
Féal (le).	St-Jean-de-la-Porte.
Fenestroz.	Montagnole, Puygros.
Fenevières (les).	Le Bourget.
Fermiers (les).	St-Offenge-dessous.
Fiardière (la).	Frétérive.
Filliards (les).	Cusi, Grési-sur-Aix.
Fin (la).	Aix-les-Bains.
Fiolets (les).	Le Bourget, Corbel.
Flandre.	Chanaz.
Flechet (le).	La Trinité.
Fleurets (les).	Gerbaix.
Foiau.	Etable.
Folésan.	Cognin.
Fontaine (la).	St.Pierre-de-Souci, Vion.
Fontaine-Déserte.	St-Cassin.
Fontaines (les).	Sonnaz, Vimines.
Fontanettes (les).	Arith.
Fontani.	Bellecombe.
Fontanils (les).	Grési-sur-Aix.
Forains (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Forcheix (la).	Ayn.
Forêt (la).	Bellecombe, St-Ours, Saint-Thibaud-de-Coux.

Foreis (les).	Bissi.
Fougère (la).	Grési-sur-Aix, Thoiri, Viminines.
Four (le).	Fréterive.
Fourneaux (les).	Arvillar, le Bourget.
Fournet.	Curienne, Méri.
Fraissette (la).	Aillon.
FRANCIN.	
Frandins (les).	Dullin, St-Alban-de-Montbel.
Franquets (les).	Ayn.
FRASSES (LES).	
Frassettes (les).	Aillon.
Fredière.	St-Pierre-de-Souci.
Fregni.	St-Pierre-de-Souci.
Frenai (le).	St-Sulpice.
Frenands (les).	La Motte-en-Beauges.
Frenière d'amont (la).	La Motte-en-Beauges.
Frenière d'en bas (la).	La Motte-en-Beauges.
Fresenai.	Drumettaz-Clarafond.
FRETERIVE.	
Friol (le).	St-Jean-de-la-Porte.
Fugains (les).	La Table.
Futenai dessous.	Albens.
Futenai dessus.	Albens.

Gabrieux (les).	Dullin.
Gache (chez).	La Chapelle-St-Martin.
Gagive.	Albi.
Gagoux.	Villaroux.
Gaimes (les).	Héri-sur-Albi.
Galets (les).	Marcieux.
Galinière (la).	Dullin.
Galissar.	Héri-sur-Albi,
Gandis (les).	Entremont-le-Vieux.
Ganivets (les).	St-Alban-de-Montbel.
Gants (les).	Corbel.

Garachon (le).	Le Bourget.
Garbillons (les).	Chambéri-le-Vieux.
Garin (chez).	Le Chatelar.
Garins (les).	Aix-les-Bains.
Garnier.	St-Pierre-d'Albigni.
Garnoit.	Ecoles.
Garon (le).	St-Franc.
Gâs (le).	Apremont.
Gatillon.	Héri-sur-Albi.
Genaz (la).	Attignat-Oncin.
Genets (les).	Cusi.
Genin (le).	Domessin.
Gentils.	Dullin.
Gerard (le).	Les Déserts.
GERBAIX.	
Gerbaix.	St-Christophe.
Gerbat.	Billième.
Gerbe-Sèche.	Grési-sur-Aix.
Gerbet.	Les Echelles.
Gevrots (les).	St-Sulpice.
Gex (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Gigots (les).	Nances.
Gillot.	Avressieux.
Girardière (la).	Aiguebellette.
Girouds (les).	Entremont-le-Vieux, Saint-Sulpice.
Glapigni.	Bellecombe.
Glière (la).	La Thuile.
Goddards (les).	Chindrieux.
Gollat (le).	Nances.
Golleiron (le).	Chainaz.
Gonards (les).	St-Offenge dessus.
Goncelin.	Aix-les Bains.
Gonin (le).	La Bridoire.
Gonnets (les).	St-Paul.
Gontiers (les).	Douci.
Gorapon.	Etable.
Got (le).	La Bridoire.

Gottelands (les).	Le Petit-Barberaz.
Gouri.	Mognard.
Graberat.	Chambéri.
Gragnon.	St-Cassin.
Grand-Barbera (le).	Trivier.
Grand-Bois (le).	St-Beron, St-Sulpice.
Grand-Carroz (le).	Entremont-le-Vieux.
Grand-Caton (le).	Le Bourget.
Grand-Cevoz (le).	St-Beron.
Grand-Champ (le).	Novalaise.
Grandchamps.	St-Sulpice.
Grand'côtes (les).	La Bridoire.
Grandes-Terres (les).	Cognin.
Grand-Laisse (le).	St-Alban.
Grand'Maison (la).	St-Franc.
Grand-Mortier (le).	St-Franc.
Grand-Rey (le).	St-Sulpice.
Grands-Gaudins (les).	Ayn.
Grand-Verger (le).	St-Cassin.
Grand-Village (le).	Les Marches, St-Thibaud-de-Coux, Verneil, Vimines.
Grand-Villar (le).	La Chapelle-du-mont-du-Chat.
Granets (les).	Chanaz.
Grange (la).	Le Montcel, Ste-Hélène-du-Lac.
Grange-Neuve (la).	Le Petit-Barberaz.
Grangeons (les).	Albens, le Bourget.
Granges (les).	Albens, Albi, Brison-Saint-Innocent, Cessens, le Chatelar, Héri-sur-Albi, les Marches, les Molettes, la Motte-Servolex, Vion.
Grassets (les).	La Trinité.
Grateloup.	La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Ecole, le Petit-Barbera.
Graven (le).	St-Beron.

Gredaux (les).	St-Pierre-de-Curtille.
Gremaillon.	Le Bourget.
Grenaud.	La Bridoire.
Grénerie (la).	Entremont-le-Vieux.
Grenoz.	St-Maurice-de-Rotherens.
Grés (les).	St-Offenge dessous.
GRESI-SUR-AIX.	
Gresine.	Brison-St-Innocent.
GRESIN-LÉPIN-LES-MOLASSES.	
Grignon.	St-Cassin.
Grilloux (les).	Cessens.
Grimonets (les).	Lépin, St-Alban-de-Montbel.
Grobette (la).	Jacob-Bellecombette.
Groisin.	Chindrieux.
Gros-Louis (chez).	St-Thibaud-de-Coux.
Grotte (la).	Les Echelles.
Gruat (le).	Attignat-Oncin.
Grumeau.	Ontex.
Gruot (le).	St-Franc.
Gubin.	Domessin.
Guerros (les).	St-Girod.
Guers (les).	St-Offenge dessous.
Guichers (les).	Dullin, Ste-Marie-d'Alvei.
Guigardets (les).	Gerbaix.
Guiguets (les).	St-Alban-de-Montbel.
Guillaumes (les).	Aix-les-Bains.
Guillermes (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Guillermins (les).	Corbel, Montagnole.
Guillière.	La Thuile.
Guillot (le).	La Bauche, Domessin.
Guillotière.	St-Alban.
Guillots (les).	Ayn.
Guinets (les).	St-Germain.
Gunin (le).	La Bridoire.
Gustins (les).	Aiguebellette.

Haute-Bise.	Les Molettes.
Hautecombe.	Cessens, Ontex, St-Pierre-de-Curtille.
Hautecourt.	La Chapelle-St-Martin.
Hauteville dessous.	St-Thibaud-de-Coux.
Hauteville dessus.	St-Thibaud-de-Coux.
Haut-Tresserve.	Tresserve.
Hauturin.	Chambéri.
Heisse dessous.	Novalaise.
Heisse dessus.	Novalaise.
Hémeris (les).	La Trinité.
Héri.	Cessens.
HERI-SUR-ALBI.	
Héritier (chez).	St-Jean-de-Coux.
Hetin.	Yenne.
Hibouds (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Hôtes (les).	Pugni-Chatenod.
Huguets d'amont (les).	St-Offenge dessus.
Huguets d'aval (les).	St-Offenge dessus.
Huis-du-Four (l').	Cessens, Villarsallet.

Ile (l').	La Balme.
Iles (les).	Mots, Serrières.

Jacob.	Jacob-Bellecombette.
JACOB - BELLECOMBETTE.	
Jacquemet (le).	St-Beron.
Jacquet (le).	La Bauche.
Jacquier.	Méri.
Jacquier (chez).	Vimines.

Jacquignons (les).	Le Montcel.
Jacquins (les).	Billième.
Jânin (le).	Verneil.
JARSI.	
Jasemin.	St-Genix.
Jean-Courts (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Jean Rey (chez).	St-Ours.
Jéaz (la).	Grési-sur-Aix.
Jersin (le).	Ecole.
JONGIEUX.	
Joudin.	St-Genix.
Journaux.	Dullin.
Juifverie.	Le Bourget.
Julian (chez).	St-Sulpice.

Labaz.	Curienne, Cusi.
Labiaz (la).	Bissi.
Lachenaz.	St-Baldoph.
Laci.	St-Germain.
Lagnieux le grand.	Yenne.
Lagnieux le petit.	Yenne.
Laillat.	St-Cassin.
LAISSAUD.	
Laisse.	La Ravoire.
Lancenaz.	St-Jean-d'Arvei.
Landaz.	Chanaz.
Landressin.	Yenne.
Lansard.	St-Girod.
Lacquaz (les).	Ayn.
Lard (le).	Vimines.
Larigni.	St-Franc.
Lassi.	St-Germain.
Late (la).	Gerbaix.
Laudier.	Vimines.
Lauffreys.	La Bauche.
Laurents (les).	Le Montcel.

Laval.	St-Germain.
Lavanche (la).	Le Chatelar.
Layot.	Le Bourget.
Laysse.	Novalaise.
Lazare.	St-Pierre-d'Albigni.
Léat (en).	Le Chatellar.
Léchaux.	Champagneux.
Lécuré.	Pont-Beauvoisin.
Legers (les).	Le Montcel.
Léliaz.	St-Cassin, la Motte-Servolex.
Lémenc.	Chambéri.
Lepeaux.	Albens.
LEPIN.	
Lépinette.	Albens.
Lessales.	Bellecombe.
LESCHERAINE.	
Lescherenne.	St-Alban.
Létangs (les).	La Balme.
Létillerai.	St-Alban.
Leyat.	Aillon, le Chatelar.
Liaudi.	Aix-les-Bains.
Liaudi (chez).	Héri-sur-Albi.
Lingonai.	La Bridoire.
Linière.	St-Félix.
Loche.	Grési-sur-Aix, Mouxi.
Lode.	Cognin.
Logerai.	Le Petit-Barbera.
Loi (la).	Ruffieux, St-Offenge dessus, Serrières.
LOISIEUX.	
Lombards (les).	Les Frasses.
Lombmard.	La Table.
Longefan.	La Biolle, Cusi.
Loret.	Albi.
Lourdin.	Aillon, Arbin.
Louvette.	Montagnole.
Lovat (chez).	Lescheraines.
Lovettaz.	St-Alban, St-Jean-d'Arvei.

LUCEI.	
Lugats (les).	La Trinité.
Maclens.	Mognard.
Macognin.	Albens.
Madeleine (la).	Lescheraine, le Petit-Barbera
Madoux (le).	Cruet.
Magne (le).	St-François-de-Sales.
Magnificat.	La Trinité.
Magnin.	Domessin.
Magnin (le).	La Table.
Magninière.	Avressieux.
Maguets (les).	Grési-sur-Aix.
Maillands (les).	Trévignin.
Maillet (le).	Les Echelles.
Maintenod.	Meyrieux-Trouet.
Maison-Blanche (la).	Albi, Bellecombe, la Trinité.
Majoux (les).	Verthemex.
Maladière (la).	Montmélian.
Malagni.	St-Félix.
Maland.	Avressieux.
Mallinjouds (les).	Albi.
Malods (les).	Traize.
Maltassine.	Le Bourget.
Manchet.	Cessens.
Manet (chez),	Cognin.
Mappaz.	Montagnole.
Marcellaz.	St-Girod.
MARCHES (LES).	
MARCIEUX.	
Marcin.	St-Germain.
Mareschal.	Ste-Hélène-du-Lac.
Mareste.	Serrières.
Marguet.	Aillon.
Marine (la).	Le Montcel.
Marlacher.	Albi.

Marle.	Puygros.
Marlioz.	Aix-les-Bains, Puygros.
Marmoux (les).	La Balme, Meyrieux-Trouet.
Marnas.	Albens.
Marôque.	La Thuile.
Marquis (le).	St-Franc.
Mart (le).	Jongieux.
Martenons (les).	Entremont-le-Vieux.
Marterais (les).	Le Montcel.
Martinet (le).	Aillon, le Chatelar.
Martinette (la).	La Table.
Martinière (la).	Avressieux, Chambéri.
Martins (les).	Les Frasses, Grési-sur-Aix, St-Pierre-de-Curtille, St-Sulpice, St-Thibaud-de-Coux.
Martins dessous (les).	Lépin.
Martins dessus (les).	Lépin.
Mas (le).	Aix-les-Bains, St-Pierre-d'Albigni, St-Pierre-d'Alvei.
Mas (les).	St-Ours.
Mas dessous (le).	Aillon, Cruet.
Masselin.	St-Baldoph.
Massettes (les).	Cusi.
Massonats (les).	Pugni-Chatenod.
Massurmat.	Aix-les-Bains.
Mât (le).	Héri-sur-Albi.
Mathieux (les).	Le Bourget.
Mâtre (la).	St-Beron.
Matti.	Serrières.
Maugi.	Albi.
Mau-Nant.	Verthemex.
Maurin (chez).	St-Girod.
Maxigni.	Albi.
Mazerie (la).	Fréterive.
Mazet.	Albens.
Mécoraz.	Ruffieux, Serrières.
Megère (la).	Ste-Marie-d'Alvei.

Meimard *ou* Meinard.	Aix-les-Bains.
Meitenod.	Meyrieux-Trouet.
Melessine.	Le Chatelar.
Melets (les).	Grési-sur-Aix.
Ménalet.	St-Pierre-d'Albigni.
Menard (le).	Meyrieux-Trouet.
Mencard.	Brison-St-Innocent.
Menges (les).	Verneil.
Menten (le).	Mouxi.
Mérande.	Arbin.
Merci.	St-Félix.
Merderai.	Albens.
MERI.	
Méri.	Les Marches.
Merles (les).	St-Jean-de-Coux.
Merline.	Albens.
Mermets (les).	Les Déserts.
Mermoz (les).	Le Montcel.
Metramiers.	Le Bourget.
Meules (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Meuniers (les).	Montagnole.
MEYRIEUX-TROUET.	
Michal (le).	St-Franc.
Michauds d'avat (les).	Vimines.
Michelets (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Michelons (les).	Aiguebellette.
Michotons (les).	St-Sulpice.
Micoud.	Lépin.
Micoulaz (les).	St-Beron.
Miéges (les).	Cusi.
Minets (les).	Entremont-le-Vieux.
Minjoud.	St-Pierre-d'Albigni.
Mintaz.	Grési-sur-Aix.
Miolan.	St-Pierre-d'Albigni.
Miolanet.	St-Pierre-d'Albigni.
Mithieux (les).	Vimines.
MOGNARD.	
Mognard.	Epersi.

Moiroux (les).	St-Félix, St-Paul.
Molasses (les).	Cognin, St-Jean-de-Coux.
MOLETTES (LES).	
Molière (la).	La Biolle.
Molinet (le).	St-Offenge dessous.
Mollambert.	St-Jean-de-la-Porte.
Mollar (le).	Aillon, Albens, Ayn, Bassens, la Bridoire, Curienne, Entremont-le-Vieux, les Molettes, le Montcel, la Ravoire, St-Baldoph, St-Jean-d'Arvei, Saint-Maurice-de-Rotherens, Saint-Paul, St-Pierre-de-Curtille, St-Sulpice, Sonnaz, la Table.
Mollar-Cretin.	St-Pierre-d'Albigni.
Mollar-Cuilli.	Arvillar.
Mollar d'en bas (le).	Vimines.
Mollar d'en haut (le).	Vimines.
Mollar de Vion (le).	Chindrieux.
Mollaret (le).	Villar-Sallet.
Mollardier.	Le Chatelar.
Mollar-Rachat.	St-Pierre-d'Albigni.
Mollars (les).	Pugni-Chatenod.
Molliénaz.	Chainaz.
Molliène.	Héri-sur-Albi.
Molliez (le).	Arvillar.
Molua (la).	Aiguebellette.
Monets (les).	Loisieux, la Thuile.
Mongex.	Chambéri.
Monlevet.	Arvillar.
Monpesard.	Arvillar.
Mont (le).	Bassens, Bellecombe, Chainaz, le Chatelar, le Noyer, Ontex, Saint-Genix, Saint-Offenge dessous, la Thuile.
Mont (sur le).	Chambéri.
Montabou.	La Croix-de-la-Rochette.

Montagin.	Lucei.
Montagne (la).	Lépin.
Montagnei.	Ruffieux.
Montagni.	Arith, St-Jean-d'Arvei, Son-
Montagnin.	Lucei. [naz.
MONTAGNOLE.	
Montanduaz.	Le Bourget.
Montarlet.	La Motte-Servolex.
Montauger dessous.	La Motte-Servolex.
Montauger dessus.	La Motte-Servolex.
Montaz (la).	Cessens, St-Pierre-d'Albigni.
Mont-Basin.	Verel-Pragondran.
Montbel.	Novalaise.
Mont-Benoît.	St-Pierre-d'Albigni.
Mont-Bertrand.	La Rochette.
MONTCEL (LE).	
Mont-Charvet.	St-Baldoph.
Mont-Charvin.	Cognin.
Mont-Clerion.	Ruffieux.
Mont-Coinon.	Albi.
Mont-Desir.	Albi.
Mont-Dragon.	St-Germain.
Mont-Durand.	St-Germain.
Montée (la).	Héri-sur-Albi.
Monterminod.	St-Alban.
Montessui dessous.	La Motte-Servolex.
Montessui dessus.	La Motte-Servolex.
Montfalcon.	La Biolle.
Montfleuri.	Arvillar.
Montfort.	St-Sulpice.
Montgelaz.	Curienne, Puygros.
Monthieux.	Novalaise.
Monthoux.	St-Jean-de-Chevelu, la Thuile
Montignons (les).	Ayn.
Montisbod deçà.	Bellecombe.
Montisbod delà.	Bellecombe.
Mont-Julios (le).	Le Chatelar.
Mont-Lambert.	St-Jean-de-la-Porte.

Montlevin.	Chignin.
Montlorgeon.	Ruffieux.
Montmarlet.	Curienne.
MONTMELIAN.	
Montmillerat.	Ste-Hélène-du-Lac.
Montpelaz.	Aillon.
Montplan.	Fréterive.
Montpont.	Albi.
Montracul.	Chambéri.
Montraillant (le).	St-Pierre-de-Souci.
Montriond.	La Thuile.
Montaboud.	La Rochette.
Montordu.	Le Chatelar.
Montuizel.	Vions.
Montvagnard.	Albens.
Morands (les).	Héri-sur-Albi.
Morat.	Chambéri-le-Vieux.
Morels (les).	St-Offenge dessous.
Morges.	St-Franc.
Morin (chez).	St-Pierre-de-Curtille.
Morion.	Cessens, la Thuile.
Mornant.	Cessens.
Mossens.	St-Cassin.
MOTTE-EN-BEAUGES (LA).	
MOTTE-SERVOLEX (LA).	
MOTZ.	
Mouchet (le).	Lescheraine, Saint-François-de-Sales.
Moulin (le).	Curienne, le Montcel.
Moulin des Clercs (le).	Le Montcel.
Moulin de Tête (le).	Le Montcel.
Moulin de Varetasse (le).	Le Montcel.
Moulins (les).	Bellecombe, la Bridoire, Détrier, Fréterive, la Motte-Servolex.
Moulins de Thibaud (les)	Le Bourget.

Moutiers.	Albi.
Mouton.	Serrières.
MOUXI.	
Mouxi.	Albens.
Mulet (le).	St-Franc.
Munins (les).	St-Alban-de-Montbel.
Muraille (la).	Vions.
Murats (les).	Cusi.
Mure.	Gerbaix, les Marches.
Muret (le).	Aillon.
Murger (le).	Loisieux.
Murguet (le).	Aix-les Bains.
Murs.	Les Marches.
Musselin.	St-Baldoph.
Mussieux.	La Chapelle-St-Martin.
Myans.	Les Marches.

NANCES.	
Nances dessous.	Nances.
Nances dessus.	Nances.
Nandrion.	Trévignin.
Nant (le).	St-Baldoph, Motz.
Nantet (le).	St-Offenge dessous.
Nant-Favai.	Cusi.
Nantriond (le).	Trévignin.
Nattes (les).	Albens.
Neirets (les).	Novalaise.
Néquidez.	La Ravoire, la Thuile.
Nerdais.	Le Bourget.
Néritan.	St-Beron.
Nernai (le).	Mognard.
Netin.	Yenne.
Nezin.	Chambéri.
Nicodet.	La Thuile.
Nigon (le).	St-Beron.
Nivolet.	St-Alban, St-Jean-d'Arvei.

Noio.	Aiguebellette.
Noiret (le).	La Motte-en-Beauges, la Motte-Servolex.
Noiriat (la).	St-Pierre-d'Albigni.
Nonnet.	St-Cassin.
Notaret.	Cusi.
Nouvelle-Mécoraz.	Serrières.
NOVALAISE.	
Novel.	Serrières.
NOYER (LE).	
Noyer (le).	Chambéri, Novalaise.

Oliers (les).	Vions.
Oncieu.	St-Pierre-d'Alvei.
Oncin.	Attignat-Oncin.
Onex.	Motz.
ONTEX.	
Oratoire (l').	St-Cassin.
Orbessieux.	Ruffieux.
Orlier.	Albens.
Orme (l').	La Biolle, Chainaz.

Paberi.	Le Petit-Barbera.
Pachoud (chez).	La Thuile.
Pacots (les).	Aix-les-Bains.
Palais (le).	Apremont, la Bridoire.
Palatins (les).	Yenne.
Palliasse (la).	Bassens.
Palud (la).	Cusi, Lescheraine, St-Jean-de-la-Porte, Thoiri.
Panillon.	Vions.
Panlou.	Le Bourget.
Panloup.	St-Germain.
Panquets (les).	Ruffieux.

Panton.	Aillon.
Pantons (les).	Chambéri-le-Vieux.
Papeterie (la).	Le Bourget.
Parc (le).	La Biolle.
Parella.	Héri-sur-Albi.
Paris (les).	Loisieux.
Patrons (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Pattu.	Albi, St-Félix.
Paux (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Payots (les).	Loisieux.
Péchet (le).	St-Pierre-d'Albigni.
Pegi.	Albens.
Peisse (la).	Jacob-Bellecombette, la Ravoire.
Penei (le).	Apremont.
Penon.	Aillon.
Perou (le).	Le Montcel.
Perrets (les).	Entremont-le-Vieux.
Perrier (le).	Le Noyer.
Perrière (la).	Cusi, St-Thibaud-de-Coux.
Perriers (les).	St-Alban, St-François-de-Sales, Vimines.
Perroet (le).	Albens.
Perron (le).	St-Alban-de-Montbel.
Perrouses (les).	La Motte-Servolex, Ruffieux, Voglan.
Perrucons (les).	Corbel.
Petellaz (les).	Cusi.
PETIT-BARBERA (LE)	
Petit-Caton (le).	Le Bourget.
Petite-Laisse (la).	St-Alban, la Ravoire.
Petite-Montagne (la).	St-Baldoph.
Petit-Foré.	Avressieux.
Petit-Mont (le).	Le Chatelar.
Petit-Villar (le).	La Chapelle-du-mont-du-Chat.
Petrel.	Tresserve.
Petrelle (la).	St-Pierre-de-Souci.

Peyrouse (la).	La Ravoire.
Piagets (les).	Les Molettes.
Pichat (le).	Ste-Hélène-du-Lac.
Picolets (les).	Verneil.
Pière (la).	La Thuile.
Pierre (la).	Tresserve.
Pierre-Achée.	Les Marches.
Pierre-Cuse.	Le Bourget.
Pierregrosse.	Apremont, Montagnole.
Pierre-Rouge.	Vimines.
Pignieu.	St-Genix.
Pijoles (les).	St-Paul.
Pilli.	Chindrieux.
Pinet.	Lépin.
Pinettes (les).	St-Girod.
Pingon.	La Motte-Servolex.
Pins (les).	Entremont-le-Vieux.
Pintaz (la).	Cognin.
Piochet.	Chambéri.
Piochons (les).	Ayn.
Piolats (les).	Cessens.
Piollet (chez).	St-Pierre-de-Curtille.
Pirod (le).	St-Beron.
Pirote.	Ruffieux.
Pissatière (la).	Le Pont-Beauvoisin.
Pissière (la).	La Bridoire.
Pissieux (les).	Le Chatelar.
Place (la).	Chignin.
Place d'Armes (la).	La Thuile.
Plagne (la).	Entremont-le-Vieux.
Plagnes (les).	La Biolle.
Plaine (la).	Le Bourget, Détrier.
Plain-Palais.	Les Déserts.
Plaisse (la).	St-Offenge dessous.
Plama.	St-Alban.
Plan (le).	Aillon, la Bridoire, Francin, le Montcel, St-Pierre-de-Souci.

PLANAISE.	
Planchamps.	Bellecombe.
Planchevri.	Le Chatelar.
Plan de la Chaise (le).	Le Chatelar.
Planei (le).	St-Cassin.
Plan-Martin.	Entremont-le-Vieux.
Plantaz (la).	La Bridoire, le Bourget, St-Pierre-d'Albigni.
Planté (le).	Chambéri.
Plantés (les).	Le Petit-Barberaz.
Plat (le).	Bassens, Chambéri.
Platière (la).	St-Jean-de-Chevelu.
Platières (les).	La Bauche.
Platon (le).	Montagnole, St-Cassin.
Plats (les).	Héri-sur-Albi.
Plevieux.	Rochefort.
Plotiers (les).	Les Frasses.
Pognients (les).	Ste-Hélène-du-Lac.
Poinçon.	St-Germain.
Polié.	Albi.
Pollets (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Polliers (les).	Chambéri-le-Vieux.
Potin (le).	Dullin.
Pomet.	Chanaz, Entremont-le-Vieux.
Pommier-Champet.	Curienne.
Poncet (le).	Les Marches.
Poncets (les).	La Thuile.
Ponsiers (les).	Lescheraines.
Pont (le).	Cognin, Lescheraines.
Pont-Beau.	St-Pierre-de-Curtille.
PONT - BEAUVOISIN (LE).	
Pont-Belon.	La Trinité.
Pontet (le).	Montagnole.
Pont-Neuf (le).	Albi.
Pont-Rouge (le).	Aix-les-Bains.
Pont-St-Charles (le).	Cognin.
Pont-St-Martin (le).	Les Echelles.

Port (le).	Aiguebellette, Lépin.
Porthoud dessous.	Chanaz.
Porthoud dessus.	Chanaz.
Portiers (les).	La Table.
Portmillet.	La Balme.
Postillons (les).	Villar-Sallet.
Pouille *ou* Pouilli.	St-Pierre-de-Souci.
Poulli.	Albens, Grési-sur-Aix.
Pouisat (le).	Le Pont-Beauvoisin.
Pragondran.	Verel-Pragondran.
Prailles (les).	Chanaz.
Praire (la).	St-Thibaud-de-Coux.
Pravaux.	St-Sulpice.
Praz.	Chindrieux.
Praz (la).	Cusi.
Pré (le).	Aiguebellette.
Précherel *ou* Précheret.	Jarsi.
Pregi.	Avressieux.
PRÉSLES.	
Provenchère (la).	La Table.
Prieuré (le).	Frétérive.
Puer.	Aix-les-Bains.
Pugnet.	Chambéri.
Pugni.	Pugni-Chatenod.
PUGNI-CHATENOD.	
Puits (le).	Trivier.
Puthods (les).	Lucei.
Putignai.	Ruffieux.
Putigni.	Chambéri-le-Vieux.
Putignieu.	Novalaise.
Puy (le).	Lepin.
PUYGROS.	
Puysat (le).	Montagnole.
Puyset (le).	Planaise, St-Jeoire.

Quart de Petrel (le).	Tresserve.

Quetière (la).	Avressieux.
Quidoz (chez).	Vimines.
Quinfiot.	St-Pierre-de-Curtille.
Raclet (le).	St-Beron.
Radèles (les).	St-Pierre-de-Curtille.
Raffis (les).	Cusi.
Raffour (le).	Le Bourget.
Ragé.	Avressieux.
Rager.	Sonnaz.
Ramade (la).	Ste-Hélène-du-Lac.
Rami (sous).	Le Bourget.
Raneaux.	Motz.
Raniers (les).	Cognin.
Rapillat.	Cusi.
Raserei.	St-Alban.
Rassignolet.	Lépin.
Rats-Gris (les).	Corbel.
Rattes (les).	Chindrieux.
Ravei (le).	St-Beron.
Ravet (le).	Chambéri.
Ravière (la).	Chainaz, Cruet.
RAVOIRE (LA).	
Ravoire (la).	Le Bourget, Saint-Jean-de-la-Porte.
Ravoreaz.	Yenne.
Rayes (les).	La Balme.
Rebottons (les).	Loisieux.
Recaus (les).	Yenne.
Reffieux (le).	Yenne.
Regi.	Avressieux.
Reinaud.	La Bridoire, Motz.
Remollar.	St-Ours.
Repidan.	La Table.
Replat (le).	Avressieux, Thoiri.
Replals (les).	St-Jean-de-Coux.

Reposieu.	Le Petit-Barberaz.
Revel.	Montagnole.
Reveriaz (la).	Chambéri.
Revers (le).	St-Offenge dessous.
Revilliet.	Domessin.
Reynaud (le).	La Bridoire, Motz.
Reys (les).	Cusi.
Ribitel.	St-Girod.
Ribolet.	Détrier.
Richards (les).	Novalaise, Saint-Pierre-de-Souci.
Ricordes (les).	Les Déserts.
Rieu (le).	Gerbaix.
Rigauds (les).	Entremont-le-Vieux.
Rigolet.	Chindrieux.
Rippes (les).	Mognard.
Riondet.	Lépin.
Risolet.	Meyrieux-Trouet.
Ritouds (les).	Le Montcel.
Rivaux (les).	Le Pont-Beauvoisin.
Rive (la).	Cruet.
Rives (les).	St-Maurice-de-Rotherens.
Rivoire (la).	La Bridoire.
Rivollins (les).	Aillon.
Roasson.	La Biolle.
Robert (chez).	Trévignin.
Roberts (les).	St-Ours.
Rochassieux.	La Bridoire.
Roche (la).	Cessens.
Roche (entre).	Jarsi.
Roche (sur).	Jarsi.
Roche (sur la).	St-Germain.
ROCHEFORT.	
Rocher (le).	La Motte-en-Bauges.
Rocherai.	St-Offenge dessous.
Rocheron.	St-Baldoph, St-Maurice-de-Rotherens.
Rochets (les).	Chambéri.

ROCHETTE (LA).	
Rochette (la).	La Bridoire.
Rojux.	Ruffieux.
Romargue (la).	Ste-Hélène-du-Lac.
Rondière.	La Thuile.
Rongère.	La Thuile.
Ronjieux.	La Motte-Servolex.
Ronjoux.	St-Baldoph, la Motte-Servo-
Roqueran.	Aillon. [lex.
Rosaz (les).	Corbel.
Roselei.	Meyrieux-Trouet.
Roses (les).	St-Béron, St-Pierre-de-Souci.
Rosière.	Novalaise.
Rossats (les).	Corbel.
ROTHERENS.	
Rotherens.	St-Maurice-de-Rotherens.
Roue (la).	Dullin.
Rougeaux (les).	St-Paul.
Roulant.	Grési-sur-Aix.
Roussillon.	Lescheraine.
Rousin.	Vimines.
Routhène.	St-Pierre-de-Souci.
Routins (les).	Montagnole.
Ruaz (la).	La Table.
Rubaud.	St-Paul.
Rubins (les).	Loisieux.
Ruetraz.	Héri-sur-Albi.
Ruffier.	Le Petit-Barbera.
RUFFIEUX.	
Ruttet (le).	Sonnaz.

SAINT-ALBAN.	
SAINT - ALBAN - DE-MONTBEL.	
Saint-Antoine.	St-Pierre-de-Souci.
SAINT-BALDOPH.	

SAINT-BERON.	
Saint-Bonnet.	Ste-Marie-d'Alvei.
SAINT-CASSIN.	
SAINT-CHRISTOPHE.	
Saint-Christophe.	St-Cassin.
Saint-Claude.	St-Cassin.
Saint-Donat.	Albi.
Sainte-Catherine.	La Bridoire.
SAINTE-HELENE-DU-LAC.	
Sainte-Hélène-du-Lac.	St-Girod.
SAINTE-MARIE-D'ALVEI.	
SAINTE-REINE.	
SAINT-FELIX.	
SAINT-FRANC.	
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES.	
SAINT-GENIX.	
Saint-Georges.	Chambéri.
SAINT-GERMAIN.	
Saint-Gilles.	St-Pierre-de-Curtille.
SAINT-GIROD.	
Saint-Hugon.	Arvillar.
Saint-Innocent.	Brison-St-Innocent.
Saint-Jean.	St-Jean-de-Coux.
SAINT-JEAN-D'ARVEI	
SAINT-JEAN-DE-CHEVELU.	
St-JEAN-DE-COUX.	
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE.	
SAINT-JEOIRE.	
Saint-Jeoire dessous.	St-Jeoire.
Saint-Jeoire dessus.	St-Jeoire.
Saint-Laurent.	Cruet.
Saint-Martin.	St-Christophe.
Saint-Maurice.	Albi, la Rochette, St-Maurice-de-Rotherens.

SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS.	
SAINT-OFFENGE DESSOUS.	
SAINT-OFFENGE DESSUS.	
Saint-Ombre.	Chambéri-le-Vieux.
SAINT-OURS.	
SAINT-PAUL.	
Saint-Philippe.	St-Jean-de-la-Porte.
Saint-Pierre.	Apremont.
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNI.	
SAINT-PIERRE-D'ALVEI.	
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE.	
SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ.	
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT.	
SAINT-PIERRE-DE-SOUCI.	
Saint-Saturnin.	Chambéri.
Saint-Sigismond.	Aix-les-Bains.
Saint-Simond.	Aix-les-Bains.
SAINT-SULPICE.	
SAINT-THIBAUD-DE-COUX.	
Saint-Vt.	Apremont.
Saint-Victor.	Trévignin.
Saint-Vincent.	Trivier.
Salière.	St-Germain.
Salins.	Cognin, St-Jean-d'Arvei.
Salle (la).	Avressieux, la Motte-Servolex
Sancet (chez).	Le Petit-Barbera.
Saugeai (le).	St-Alban-de-Montbel, Thoiri
Saunière (la).	Champagneux.

Saussaz (la).	St-Pierre-d'Albigni.
Sauvages (les).	Mognard.
Saudiez.	Aix-les-Bains.
Sandres (les).	Pugni-Chatenod, St-Pierre-d'Albigni.
Satai.	Le Petit-Barbera.
Saugei (le).	Jarsi.
Sargoëns.	St-Germain.
Savigni.	La Biolle.
Secrétaire (le).	La Chapelle-du-mont-du-Chat.
Sei.	St-Pierre-d'Albigni.
Seloge.	Les Marches.
Semelard.	Ontex.
Semelaz.	Conjux, St-Pierre-de-Curtille
Senière (la).	St-Cassin.
Sérarge.	Drumettaz-Clarafond.
Sernaz.	St-Germain.
Serraz (la).	Le Bourget, St-Cassin.
SERRIÈRES.	
Servage (la).	Tresserve, le Vivier.
Servolex.	La Motte-Servolex.
Sever (le *ou* en).	Apremont.
Sibilliat.	St-Franc.
Simons (les).	Aix-les-Bains, St-Thibaud-de-Coux.
Soffa.	St-Félix.
Sômont.	Ruffieux, St-Jean-de-Chevelu
Sômont le bas.	Yenne.
Sômont le haut.	Yenne.
SONNAZ.	
Sonnaz.	Laissaud.
Sordet.	Curienne.
Souci.	St-Pierre-de-Souci.
Soudans.	Yenne.
Sourd (le).	Le Petit-Barberaz.
Soyère.	Le Bourget.
Suard (le).	Rochefort.

Suavets (les).	Saint-Offenge dessous, Saint-Offenge dessus.
Suerin.	Traize.
Taballets (les).	Bellecombe.
TABLE (LA).	
Taillat (la).	St-Genix.
Tardis (les).	St-Pierre-d'Alvei.
Tarenci.	La Biolle.
Tareus (les).	Yenne.
Tartavan.	St-Franc.
Taupiers (les).	Cessens.
Teppaz (les).	Entremont-le-Vieux.
Terreaux (les).	Yenne.
Terrels (les).	Le Vivier.
Terres (les).	Cusi.
Terre-Sainte.	Arvillar.
Terroux (les).	Yenne.
Tessieu (le).	Bellecombe.
Tessonnière (la).	La Motte-Servolex.
Tête (chez).	St-Pierre-de-Curtille.
Tevenons (les).	Dullin.
Teyeu (le).	Yenne.
Thélou.	La Chapelle-St-Martin.
Théou.	Yenne.
Thevenon (le).	St-Franc.
Thiollière (la).	Cognin, Cusi, St-Cassin.
THOIRI.	
THUILE (LA).	
Thuix.	Le Bourget.
Tiapes (les).	Thoiri.
Tilleret (le).	Verel-Pragondran.
Tillière (la).	Bordeau.
Timonières.	Le Bourget.
Tirard (chez).	St-Christophe.
Togniet.	La Table.

Tonets (les).	Chanaz.
Toquets (les).	St-Offenge dessous.
Toré.	Avressieux.
Tormère.	Thoiri.
Torméri.	Chignin.
Torson.	Bissi.
Touche (la).	Le Pont-Beauvoisin.
Touchefeu.	Loisieux.
Tougeraz (la).	Avressieux.
Toulon.	La Chapelle St-Martin.
Tour (la).	Albens, Cessens, Fréterive, le Petit-Barbera, St-Cassin, Ste-Hélène.
Tournassat.	La Thuile.
Tours (les).	Chignin.
Tours de Montmayeur (les).	Villar-Sallet.
Touvet (le).	Ste-Hélène-du-Lac.
Touvière.	St-Félix, Yenne.
TRAIZE.	
Tramonex.	Belmont-Tramonex.
Tremblai (le).	La Motte-Servolex.
Trepus (le).	St-Franc.
Très-Roche.	Jarsi.
TRESSERVES.	
TREVIGNIN.	
Trevouet.	Meyrieux-Trouet.
Trial.	Traize.
TRINITÉ (LA).	
Trins (les).	St-Paul.
TRIVIER.	
Troissi.	La Biolle.
Trolliu (le).	Aiguebellette.
Trompe (la).	Cusi.
Tronche (la).	Fréterive.
Tropaz (la).	Cusi.
Trouet.	Meyrieux-Trouet.
Trousse (la).	La Ravoire.

Truiton.	St-Genix.
Tuilière (la).	Lucei.
Tulutière.	La Bridoire.
Tumonière.	Le Bourget.
Udrians (les).	La Biolle.
Urice.	Rochefort, St-Genix.
Uris.	St-Genix.
Vacheresse.	Verthemex.
Vachet (le).	Curienne.
Val (la).	St-Germain.
Valetaz (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Vallère.	Avressieux.
Var (le).	Le Chatelar.
Varandes (les).	Arvillar.
Varons (les).	Le Bourget.
Varres (les).	Arvillar.
Vars.	Chindrieux.
Vauche.	Les Marches.
Vaura (la).	La Bridoire.
Vaute (la).	Avressieux.
Vautereis (les).	Cusi.
Velats (les).	St-Paul.
Veloutaz.	Yenne.
Venaise.	Serrières.
Veniper.	Trévignin.
Veraz.	Chindrieux.
Verdan.	La Chapelle - Saint - Martin, Traize.
Verdet.	St-Germain.
Verdet (chez).	St-Pierre-de-Souci.
Verdun.	Cruet.
Verel.	Verel-Pragondran.

VEREL-DE-MONTBEL	
VEREL-PRAGONDRAN.	
Verêtre.	Jarsi.
Vereyzins dessous.	Lucei.
Vereyzins dessus.	Lucei.
Verger (le).	Le Bourget.
Vermont.	Le Petit-Barberaz.
Vernai (le).	Mognard.
Vernat (le).	Jongieux.
Vernatel.	St-Jean-de-Chevelu.
Vernaud.	St-Sulpice.
Vernei (le).	Avressieux, Héri-sur-Albi, Verneil.
Vernel.	Verneil.
VERNEIL.	
Vernet.	Curienne.
Verolets (les).	La Table.
Verrière.	Le Chatelar.
Vertbois.	Grésy-sur-Aix.
VERTHEMEX.	
Vertin.	Traize.
Vetonne.	Ayn.
Vetro.	Héri-sur-Albi.
Vettaz (la).	La Bauche.
Veytrier.	Lucei.
Vezins (les).	Yenne.
Vergenucle.	Dullin.
Vi (la).	Aillon.
Viaget (le).	Trivier.
Vielle (la).	Cessens.
Vieugerel.	St-Ours.
Vigeot (le).	Yenne.
Vignes (les).	Villar-Sallet.
Vignier (le).	Le Bourget.
Village du Lac (le).	La Thuile.
Village du Milieu (le).	Douci.
Villar (le).	Aillon, la Biolle, la Chapelle-

	du-Mont-du-Chat, Chignin, Douci, les Echelles, Ecole, Fréterive, Montagnole, la Motte-Servolex, St-Christophe, St-Jean-d'Arvei.
Villarbé.	Les Molettes.
Villarcher.	Voglan.
Villar derrière.	Bellecombe.
Villar devant.	Bellecombe.
VILLAR-D'HÉRI.	
Villar-Domenge.	St-Pierre-de-Souci.
Villaret (le).	Le Chatelar, Etable, Lescheraine, Meyrieux-Trouet, St-Alban.
Villaret-Rouge (le).	Le Chatelar.
Villar-Ibert.	Les Molettes.
Villar-Laprin.	St-Pierre-de-Souci.
Villar-Marin.	La Motte-Servolex, Saint-Sulpice.
Villar-Martin.	Avressieux.
Villar-Peron.	La Motte-Servolex.
Villar-Philippon.	La Motte-Servolex.
Villar-Prin.	St-Pierre-de-Souci.
Villar-Rouland.	Cessens.
VILLAROUX.	
Villar-Rouge.	Le Chatelar.
Villars (les).	Apremont.
VILLARSALLET.	
Ville (la).	Aix-les-Bains, Albens, les Molettes, le Noyer.
Villeneuve.	Cognin, le Montcel, St-Alban
Villes derrière (les).	Les Déserts.
Villes devant (les).	Les Déserts.
Villette.	La Ravoire.
Villette (la).	La Biolle, la Motte-Servolex, St-Girod.
VIMINES.	
Vinchots (les).	St-Paul.

Violette (la).	Chambéri.
VION.	
Viondis (les).	La Trinité.
Viri.	Albi.
Vissard (le).	La Table.
Vitets (les).	Albi.
Viuz.	Chindrieux.
Viviand (chez).	Le Chatelar.
Vivier (le).	Chignin, Rochefort.
VIVIERS (LE).	
VOGLAN.	
Volonta.	Yenne.
Voutes (les).	St-Pierre-de-Curtille.
Vouthiers (les).	St-Offenge dessus.
Vovrai.	Serrières.
Vullioux (les).	Loisieux.

YENNE.	
Yon.	Chanaz.
Yvraz (les).	Villaroux.

NOTICE

SUR

JEAN-MARIE FRÈRE

DOCTEUR DE TURIN, ANCIEN CHANOINE DE CHAMBÉRY

CURÉ DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

ET SUR

LES MANUSCRITS QU'IL A LAISSÉS

PAR

JOSEPH DESSAIX

NOTICE

SUR

JEAN-MARIE FRÈRE

DOCTEUR DE TURIN; ANCIEN CHANOINE DE CHAMBÉRY

CURÉ DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

ET SUR

LES MANUSCRITS QU'IL A LAISSÉS

PAR

JOSEPH DESSAIX

Grillet compte au nombre des hommes illustres de la Savoie un nommé Frère, natif de St-Julien, curé de Collonges-sous-Salève, qui publia, dit-il, *divers opuscules dans le commencement du dernier siècle.*

Je dois à l'obligeance de M. Adolphe Dumont, de Bonneville, la communication d'un volume manuscrit portant pour titre : *Œuvres meslées et esbauchées de M. Frère.*

Ce volume contient treize opuscules ou ouvrages différents :

1° Traduction françoise des hymnes du breuiaire romain, deuost ouurage, diuisé en trois parties, sauoir :

1re dez le commencement du breuiaire jusqu'à la fin des festes mobiles. — 2me Contient le Propre des Saints. — 3me Le Commun des Saints.

2° Oratio vnica ad synodum pro anno 1733, jussu Illusmi et Rdissimi Dni, Domini et in Christo Patris Michaelis Gabrielis de Rossillion de Bernex Gebennensis Episcopi. — Avec cette note : Hæc autem secundo scripsi 9a maii 1743 in gratæ mentis testificatione pro Stissimo Præsule defuncto cujus toties commensalis fui.

3° Oraison synodale composée à Chaumont et recitée au synode d'Annecy le 23 auril 1733, traduite de lattin en françois à Collonge sous Saleue le 15e may 1743. — C'est la derniere qu'ait ouïs monseigr de Bernex, étant mort au uendredi St (23 avril) de 1734.

4° Compliment funebre pour feu Monseigr Michel Gabriel de Rossillion de Bernex, Eueque et Prince de Geneue, mort au uendredy saint 23 auril 1734. — Nta. Jay recité ce discours lattin en la conferance de Marlioz proche Chaumont le 28 auril mesme année, et je lay traduis en François a Collonge sous Saleue le 20 may 1743 par respect, ueneration et reconnoissance enuers le Rdissime defunct.

5° Breuis Oratio funebris pro illusmo et Rdissimo Dno Dno de Rossillon de Bernex quondam Episcopo et Principe Gebennensi qui animam Stissimam Christo consignauit die 23a aprilis 1734.

Hæc uero peroraui die 28ª ejusdem mensis in conuentu seu conferentiâ de Marlioz prope Chaumont cujus tunc Parrochus eram.

6° Reponse à la longue lettre de M.... ecclésiastique apostat à Genève, en date du 13 de 1742, par un docteur de Turin ancien chanoine de Chambery, le 30 janvier 1742.

7° Memoire instructif sur les droits curiaux et pastoraux des Rds Curés de Collonge sous Saleve contre Messieurs de Geneve Decimateurs de Bossay. — Petit ouvrage adressé au mesme monsr apostat a Geneue ensuite de nos controuerses, du 15 feurier 1744. Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo. Math. 22, v. 21. Par Monsr Frère, docteur de Turin, ancien chanoine de Chambéry, curé du dit Collonge.

8° Certificat soit rapport des droits que le Roy a sur la uille de Geneue, et ses enuirons. Ouurage trauaillé par l'archyuiste de Sauoye sous le Seigr Intendant general comte Bonaud. Aporté d'Aix par moy le 20 aoust 1740.

9° Caroli Emanuelis magni Hispanos ab Italiâ hæroice propulsantis Encomium, simul et objurgatio in ipsos Hispanos Regem nostrum inique inquietantes. De hisce duobus oratio habita in nostro ecclesiastico Conuentu vulgo Conferentia in œde paræciali vrbis Julianensis die 18ma junii : an : 1742. Hic etiam legere et inuenire est omnia additamenta ab exordio belli hyspanici usque ad pacem.

10° Histoire lattine abregee de tout ce qui s'est passé en Italie et en Sauoye entre nous et les Espagnols dez le commencement de la presente guerre jusqu'a sa fin. La foiblesse des Espagnols, leur peu d'expérience et de courage relatiuement à la grandeur du Roy de Serdaigne, a l'habileté de nos generaux et a l'intrepidité de nos troupes. C'est le sujet du present cajer. 1er juin 1743.

11° Chanson sauojarde sur le mauuais succes des Espagnols en Italie puis en Sauoye.

Trois chansons sur les Espagnols chassés de Sauoye par l'inuincible Roy Charles Emanuel le 22 octobre 1742.

Chançon sur les François chassés d'Allemagne dans la presente güerre de 1744.

Dialogue entre un Sauojard et Don Philippe. — Chançon.

12° Consulte et sentiment sur les affaires de Monsr Doucy comme heritier de Mr Delatour son oncle auec les heritiers de Monsr Deuille. — Donné à Collonge sous Saleve le 8me may 1736.

13° Consultation théologique et canoniste sur la question proposée scavoir si un protestant sortant de Geneue qui auroit déclaré ouvertement et par écrit en presence de trois témoins vouloir abandonner la religion et secte de Calvin, embrasser dès l'heure presente la religion romaine, y vivre et mourir, et abjurer so-

lemnellement dès que le R^d^ Curé de son domicile l'en trouuera capable. Notre protestant dez lors ne retourne plus à Geneue, va frequemment chez le S^r^ Curé pour se faire instruire, ne manque point sa messe, ni les divins offices, ne commerce plus avec ceux de sa secte : on demande si un tel proselyte surpris par la mort avant son abjuration solemnelle par l'absence de son directeur ou par autre semblable cause doit être enseveli chretiennement dans nos cimetières.

Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur quelques-unes de ces productions.

La traduction des hymnes est précédée d'une courte préface.

L'auteur y prend soin d'annoncer qu'il a « promis une traduction en *rimailles* et nullement une poesie, et qu'ainsi on ne peut lui faire aucun reproche de par le Parnasse. » Il signale au contraire quelques-unes de ses licences poétiques qui consistent à faire rimer un singulier masculin avec un pluriel du même genre, et à faire suivre plusieurs vers masculins sans les alterner de vers féminins.

« On remarquera en outre, dit-il, que pour mieux exprimer la pensée de l'autheur lattin, j'ai perpétuel-

lement donné trois pieds et une syllabe aux emistiches qui auoient une finale féminine. »

« Je me mets peu en peine de la poesie, ajoute-t-il, pourvu que d'ailleurs l'original soit traduit dans toute sa force. »

Cette traduction, qui comprend 121 hymnes, fut commencée le 10 janvier 1743 et achevée le 6 mai de la même année.

Si le curé Frère employa moins de quatre mois à faire plus de 2000 vers, ils se ressentent de la rapidité avec laquelle ils ont été composés ; car, à part quelques strophes passables, la poésie latine y est complètement travestie ; c'est du burlesque sérieux entremêlé de naïvetés avec un style de complainte.

Dans l'oraison synodale, le curé Frère soutient la thèse que les prêtres sont au-dessus des anges, et par conséquent bien au-dessus des rois de la terre.

« O prodige admirable, s'écrie-t-il, digne de notre croyance, quoiqu'au dessus de nos entendements! Nous devenons une même personne auec le Père, auec Jesus, et auec Marie encor? Auec le Père, parceque ce qu'il opera d'abord dans l'incarnation de son Verbe, nous l'operons chaque jour dans nostre ministere; et quant au Sauueur, c'est luy qui est le uray prestre quand nous l'offrons : c'est luy qui sanctifie, et transubstantie nos dons. Enfin j'ay dis que nous devenions une même personne auec la S^te^ Vierge, parceque le même S^t^ Es-

prit descend en nous pour nous donner une même fecondité : la même vertu du tout puissant daigne aussi nous couurir ? Ensorte que paroissant exterieurement des hommes nous avons neantmoins une forme diuine. Nos mains sont à la verité des mains d'hommes, mais notre voix est la voix de Dieu mesme, puisqu'a peine l'entend on que les cieux s'ouurent, Jesus Christ obeit, les anges descendent, et les choses les plus basses communiquent aux suprèmes.

» Il n'est donc pas vray que Dieu nous ait placé sous les anges, mais au contraire notre condition l'emporte sur la leur.....

» Passons au deuxieme pouuoir des prestres, à qui la dignité royale est autant subordonnée, que l'âme l'est au corps, et la terre au ciel. Vous scavez, MM., comment les souverains gouvernent leurs sujets : ils font mettre en prison qui il leur plait, et puis ils les liberent à leur grez : mais ce lien est pour le corps, et temporel seulement. Le prestre au contraire, enchaine l'âme mesme, et il est si positivement portier du ciel, que s'il vient à l'ouvrir, personne ne peut le fermer, et s'il le ferme, nul ne tente ny essaye de l'ouurir. Le Roy donc fait grace au corps, le prestre fait grace a l'âme, par la remission de ses peschés. Et qui peut ainsy remettre les peschés s'il n'est Dieu mesme ? Les armes des Roys sont sensibles, celles des prestres invisibles : ceux-la font la guerre aux barbares, ceux-ci la font

aux Demons : leur principauté l'emporte sur toute autre, et c'est pour cela que les monarques s'inclinent devant les prestres pour être benis d'eux (1). »

Après avoir ensuite développé la dignité du sacerdoce, les devoirs qu'il impose et les vertus qu'il exige, le prédicateur jette un regard douloureux sur l'Eglise.

« L'eglise, dit-il, est souvent obscurcie, deshonorée et mesme corrompue scavoir par les faux freres qui, preposés a l'amendement des peuples, leur enseignent le vice, peschants publiquement eux qui devroient faire cesser tous les desordres ? Tant s'en faut qu'ils l'emportent en sainteté sur les laics leurs inferieurs, qu'au contraire ils sont pires et plus mauvais que les séculiers plongés dans les embarras du siecle. C'est pourquoy au grand jugement les laics seront revetus de la robbe sacerdotale et les mauvais prestres depouillés de leurs dignités, seront relegués parmy les hypochrites et les payens.

» Qu'ils seront malheureux alors ces faux ministres, mais que malheureuse est actuellement l'Eglise épouse du Sauveur, confiée a de tels paranimphes, soit officiers de nopces, bien moins amis de l'epoux que ses rivaux et ses traitres ? O malheureuse Eglise a qui ses ministres rendent moins d'honneur et de services que les lévites n'en rendoient à la synagogue. Ceux-là

(1) Pages 288 et suivantes.

scandalisent tant de foibles consciences, et tant de mauvaises paroles partent de leurs bouches, qu'ils rendent le nom de notre Dieu meprisable parmy les infidelles. Ces malheureux prestres sont comme des filets tendus sur le Thabor de l'Eglise, ou ils saisissent des victimes pour ensuite les précipiter. Dignes par conséquent d'autant de morts, qu'ils communiquent de mauuais exemples de leur perdition. »

Ailleurs il flétrit une certaine catégorie de prêtres qu'il appelle *mercenaires*, et qu'il divise en trois classes :

« Mais quant aux mercenaires indifferents sur le sort des brebis, ils se reposent et tranquillisent dans les plus grandes necessités ; ils se rejouissent quand ils devroient pleurer, et dans les dangers marchant testes baissées, ils s'y divertissent. Pendant que les autres hommes s'occupent et travaillent, eux se plongent dans les delices, regorgeants de biens dans leur oisiveté : la cupidité et le soin du superflu font leur unique occupation, et pour parler d'après S^t^ Bernard, ils n'entrent point dans les peines du genre humain, ils ne sont point inquiétés comme les autres ; mais ils le seront assurement avec les demons dont l'amorce est l'oisiveté mesme : d'ou vient que le bon maitre condamne aux ténèbres extérieures son domestique fainéant et paresseux. »

Telles sont les idées qui prédominent dans cette oraison synodale, prononcée en latin, comme nous le

dit l'auteur, en présence de Michel-Gabriel Rossillon de Bernex, évêque d'Annecy et de Genève.

L'oraison funèbre de ce prélat, sans contenir rien de remarquable, renferme cependant quelques détails de la vie de cet évêque qui ont échappé à ses biographes.

Le cinquième opuscule de l'abbé Frère, en réponse à un apostat de Genève, renferme tous les arguments connus contre la religion réformée.

En parlant des profanations des protestants dans les églises, le curé de Collonges ajoute :

« La seconde chose que j'ay a vous dire sur les autels est plus à votre portée, puisqu'elle est arrivée dans votre ville de Genève en 1542. Amy Perrin, capitaine general de votre garnison, fit lui-meme transporter la pierre du grand autel de la cathedrale, dans la place ou l'on punissoit les criminels, afin qu'elle servit desormais d'échafeau dans les executions de la justice, et Perrin fut le premier qui ensenglanta cette pierre, car il y eut avant tout autre la teste tranchée, et vojé qu'on ne badine pas impunement de nos saints autels. »

Le mémoire qui suit a rapport aux droits curiaux et pastoraux des curés de Collonges. Il est adressé au même individu.

M. Frère y expose qu'on lui retient depuis sept ans *ses honoraires sacrés de Bossay, par la plus criante et la plus sacrilége des injustices*, et demande qu'on lui ad-

juge *la moitié prébende des bénéfices de Bossay, ou que les decimateurs du dit lieu y entretiennent un prêtre pour les catholiques.*

Il énonce ainsi les motifs de cette prétention :

« Bossay est une paroisse contiguë à celle de Collonges sous Salève proche Genève, possédée par les hérétiques dès leur apostasie sous Jean Calvin.

» Cette paroisse est aujourd'hui my partie de catholiques et protestants : ceux-ci ont un temple et un ministre audit Bossay : et les catholiques au contraire dudit lieu, vivraient en sauvages, sans les peines et soins pastoraux du Rd. curé de Collonges, comme cy-après.

» Car la forte moitié dudit Bossay, tout le village de Lacombe qui en dépend, sont en pure Savoye, ainsy la religion protestante leur est absolument prohibée et interdite. Pour professer donc la religion catholique ils viennent avec la moitié d'Evorde, seconde dépendance de Bossay, ils viennent, dis-je, audit Collonges sous Salève, dont le Rd. curé pour satisfaire à leurs besoins et dévotions fut obligé de prendre un vicaire en 1739, afin de partager avec lui tant de travaux et ne pas faire souffrir sa vraye paroisse de Collonges par une division de services et par les fréquents voyages qu'il faut faire aux dits trois villages de Bossey et dépendances, vers les malades en pays marécageux.

» Tous ces pauvres catholiques de Bossay, Lacombe

et Evorde payent scrupuleusement leurs dixmes à Mrs de Genève, sans que ces décimateurs veüillent fournir en rien à ma subsistance, ny à celle du vicaire que j'ay pour leur compte, ny à l'entretien du chœur de notre église, quoyqu'elle serve à leurs payants dixme, autant qu'elle sert aux urays paroissiens de Collonges, sans parler de l'abandon qu'ils font aux pauvres catholiques dans la distribution des aumones prises sur la dixme dudit Bossay.

» Pareille injustice de la part de Genève me fit enlever quelques quatorze gerbes aux champs des catholiques de Bossay en la moisson de 1737. En 1738 j'en fis enlever 22 et messieurs de Genève y acquiescèrent tacitement par les rabais qu'ils firent à leurs dimiers sur mes propres déclarations. En 1739 les dits messieurs convaincus de mon droit m'envojèrent six louis d'or par leur sindic Fabry le 13 juillet 1739. Six semaines après ledit seig^r^ sindic donna sept louis à M. le curé de Feigère qui se trouve par Neydens, dans un cas semblable au mien. »

Ce magistrat, ajoute-t-il, leur promit que la seigneurie leur payerait la même somme à perpétuité, et qu'il serait passé dans peu de mois un acte authentique de cet engagement.

Mais il paraît que dès lors le payement fut suspendu. Le curé de Collonges soutient qu'il doit lui être continué, puisqu'il a ainsi charge d'âmes comme le ministre qui,

commodément logé, servant sa demy communauté sans peine et sans course, touche annuellement deux cents écus, tandis que lui *très éloigné servant l'autre demy communauté à grandes peines et grands frais ne reçoit que quelques centaines d'avanies, mépris et affronts.*

« Comment prétend-on, dit-il, me faire faire gratis ce qu'aucun ministre, s'il le pouvoit, n'entreprendroit qu'à gros profit? Comment prétend-on moissonner mes sueurs, cueillir me travaux, me faire cultiver la vigne sans en manger des raisins : me faire paître des brebis, et Genève en avoir la layne avec le laict? »

Il fait observer que, si ses prédécesseurs ont pris patience, c'est qu'ils appelaient cent fois par an les révérends capucins à leur secours; mais que, quant à lui, qui n'a aucun droit de faire marcher ces pères, il a jugé à propos de s'adjoindre un vicaire qu'il ne peut seul nourrir et entretenir.

A l'objection qui lui est faite *qu'il n'est curé des catholiques de Bossay que par provision*, l'abbé Frère répond qu'il ne *requiert aussy ses prébendes que par provision*, c'est-à-dire *jusques à ce que par établissement d'un pasteur catholique à Bossay on l'ait déchargé des trois villages et réduit à l'ancien pied de ses prédécesseurs avant Calvin.*

Tels sont en résumé les raisonnements sur lesquels le curé Frère se fonde pour appuyer ses prétentions. J'en passe plusieurs sous silence, car j'ai hâte de terminer

cette analyse déjà trop longue de ses productions, qui ne présentent rien de remarquable et n'ont d'autre intérêt pour nous que de renfermer certains renseignements sur l'histoire particulière de la commune de Bossey à cet époque.

J'arrive aux chansons. Elles se rapportent toutes, sauf une seule, à l'invasion des Espagnols en Savoie. C'est un persifflage continuel assaisonné de gros sel sur le mauvais succès de ces insulaires en Italie, où l'infant don Philippe et le duc de Montemart sont mis en scène. Elles sont en général d'un assez mauvais goût, et les expressions saugrenues sont loin d'y manquer.

Il paraît que la première, quoique assez triviale, a joui pendant plusieurs années d'une certaine popularité. Il n'y a rien là de bien étonnant, quand on songe aux productions de ce genre qui courent les villages.

Je la donne ici en entier.

Montemar, en bonna fay,
Que pretendié-vos fare?
Vos vodras le Milanois,
Mais vos ne l'arez jamais.
Panavo, panavo, panavo.

Sé dai être pé quaquon,
E pé notron ray Charle;
Car votron dom Philippon
De cho morcho n'ara boccon.
Panavo, etc.

Ramena à sa mama
Cho popon tant bravo ;
Dette-liai : Madama, héla !
Ma fay, pé cetta forna,
Panavo, etc.

Los Modenais, megieux d'ognons,
Fassiévont bin los bravos,
Mais y se sont recoulas
Quand notros Liaudos ont cria :
Panavo, etc.

A-t-eille bin grou gagna
Avoy monchu Modéne ?
— Le lia bailla bin d'argent
Que n'éton ne mai ne min.
Panavo, etc.

Magra sen nos en montra
A cho duc politico
Qu'avoy no il faut alla
A la bonna écalafra.
Panavo, etc.

Vos y par ma fay, bien fay
De gagni lé serralie.
Castropiniano et vos,
Quand vos panseré à nos,
Panavo, etc.

N'attendié pas de secor
De contre la Provance,
Car on y entend cria
Los Anglos et los Niçards :
Panavo, etc.

Et qu'é-vos fait en Savoye,
Vos atros de Provence?
Vos é passa le Galibé,
Et vaiqua votros lauriers.
Panavo, etc.

Votros saudards saront bons,
Bravo comte de Glimes,
Pé fare guerra as ognons,
A los pois et los melons.
Panavo, etc.

Ensenada, cho grand fripon,
Nos a metta en peina,
Nos menassen sans raison
De vola notres maisons.
Panavo, etc.

Nos in pé protecteur
Cho bon comte de Sada :
Dieu vollie bin le garda,
Ensenada diablo emporta.
Panavo, etc.

Le bon Dieu nos a rendu
Notro ray légitimo,
Et nos le conservera
Avoy tos sos bons saudards.
Panavo, etc.

Corage, mos bons enfants;
Vos n'y grand'chousa à craindre;
Los Espagnols sont des gens
Que coront tojors devant.
Panavo, etc.

Sé vos volié los aborda,
Gallopa on pou vitto;
Car, en n'allant que le pas,
Jamais vos los attrapa.
Panavo, etc.

Ecotta los grands explois
De les troppes d'Espagne :
E sont venus en Savoye,
Creiant d'an faire leu proye.
Panavo, etc.

E sont bin tos de Césars,
A les entendre dire;
Mais dian le moindre élan
E faront comme à Milan.
Panavo, etc.

A l'ont pray dé généraux
Bons pé mena les chèvres.
Avoy tos leus bieaux chevaux,
A l'ont trop peu de leus pieaux.
Panavo, etc.

A l'ont bin vingt bataillons
Et atant de gens d'armes.
Crejé-vos que se battront?
Non : é sont tos de poltrons.
Panavo, etc.

On certain maître fripon
Qu'on appelle Ansenada,
Vrai intendant de Pluton,
Valet, magra tos sos noms.
Panavo, etc.

De Charles le grand renom
Los fa serra les fesses.
L'attendront-y? Oh, que bon!
E ly montront los talons.
Panavo, etc.

Fiéra rayna, apprenié donc
Los bieaux faits de Philippo;
Sa grand' réputation
Le fara ray de carton.
Panavo, etc.

Vos, sajé le bien-venu,
Le grand ray qu'on admire;
Bin à tems vos é paru;
Sans vos tot étay perdu.
Victoire, victoire, victoire!

Toutes les chansons du curé Frère sont dans ce goût-là.

Le ménétrier Michelin les colportait et les chantait dans les villages : c'est du moins ce qui résulte d'un couplet de réclame; mais rien ne nous apprend si les copies qu'il distribuait étaient imprimées ou manuscrites.

Viste qu'on s'avance,
Voicy des chansons;
Michelin les chante
Avec son violon.
Que chacun s'empresse
Pour en acheter;
Nous boirons sans cesse
A votre santé.

Ailleurs le chansonnier varie sa réclame :

Voicy Michelin,
Le violon en main,
Que tout le monde le voit bien.
Venés en diligence,
Achetés en tous ;
Vitte qu'on s'avance ;
Aportés des sols
Pour boire quelques petits coups.

Le dernier couplet du dialogue entre dom Philippe et un Savoyard rend hommage au beau sexe du petit village de Landecy. Je ne sais pas si de nos jours il a conservé la réputation que lui fait ici le curé chansonnier.

C'est à Landecy
Mille fois plus qu'à Madry
Qu'on voit des beautés,
Petites divinités.
Si vous les avié vu,
Vous en serié, prince, ému.
Vos infantes gratecus
Vous auraient dès lors parus ;
Mais qu'en aurié vous obtenu?
La paille, et rien de plus.

Le curé de Collonges croit devoir terminer ces manuscrits par la déclaration suivante :

« Par tous ces petits ouvrages on verra que j'ai eu de l'empressement pour la théologie, le droit, l'oraison

et la poésie : si je n'ay réussy dans aucun de ces chefs, c'est 1° pour m'être trop divisé et partagé en ces diverses branches ; c'est 2° pour n'avoir pas eu de la nature assez de talents, de santé et autres semblables secours nécessaires absolument ; c'est 3° pour avoir un peu preschotté dans et hors mes paroisses successives ; car, attaché, comme de raison, à mon sacré ministère, j'ai dressé et composé selon ma petite portée et celle de mes paroissiens :

» 1° Trois bons volumes de Dominicales ;

» 2° Deux semblables volumes d'éloges, mystères et panégyriques : dans le plus gros desquels on trouvera le cathalogue d'environ trois cents volumes qui composent ma greslée bibliothèque, avec 20 à 25 discours latins par moy composés et prononcés en diverses occurrences. »

Je possède un manuscrit qui a pour titre :

Analyse critique du Dictionnaire historique de Jean-Louis Grillet, ouvrage nécessaire à ceux qui ont acheté ce dictionnaire, auquel il sert de supplément, pour se former une idée complète de la Savoie ancienne et moderne ; sans épigraphe, sans dédicace, sans discours préliminaire, sans affectation et sans prétention, — par un ALLOBROGE *qui n'écrit que pour passer son temps et que pour lui.*

Cet ouvrage, presque aussi volumineux que le Dictionnaire de Grillet, est dû à la plume du Voltaire savoisien, J.-F. Décret, président de l'assemblée nationale des Allobroges.

Voici ce qu'on y trouve à la page 316 :

« Frère, né à Saint-Julien, curé de Collonges-sous-Salève, a publié divers opuscules, si l'on en croit M. Grillet; sur quoi il se trompe ou trompe le public. La vérité est que tous les ouvrages de ce savant sont contenus dans un manuscrit in-folio relié en veau doré sur tranche qui a été entre mes mains, et peuvent faire comparer l'auteur à un âne couvert d'une housse de brocard à fond d'or. Sa principale occupation a été de traduire en français les hymnes du bréviaire pour toute l'année. On ne peut rien voir de si sot, de si plat. Il n'y a ni rime, ni raison, ni quantité, ni mesure, ni choix d'expressions, ni style, ni césure, ni observation des règles les plus triviales de la versification. Un manœuvre, qui, sans savoir ni lire ni écrire, composerait quelques couplets pour sa maîtresse, accoucherait de quelque chose de mieux ; et pour prouver que je ne ments pas ni n'exagère, et faire juger des autres auteurs savoyards en manuscrits par celui-là, je joins un échantillon de ses productions en jurant, foi d'honnête homme, que je n'y ai rien changé et que tout le livre ressemble à ce commencement :

Dans ce saint dimanche, dans ce premier jour
Où par le Tout Puissant fut fabriqué le monde,
Et ou le Créateur prenant vie seconde
Nous affranchit de mort aussi à notre tour :
Loing de nous l'assoupissement
Levons nous tost et promptement

Et dans les horreurs de la nuit
Cherchons le prophète promis.....
Exaucès nous père benin
Et vous fils sorti de son sein
Avec l'esprit consolateur
Vous règnerez au temps futeur.

» Le *temps futeur* employé par une licence poétique au lieu de *futur*, pour rimer avec *consolateur*, couronne l'œuvre. Je laisse le soin aux lecteurs de relever les autres fautes, et à Jean-Baptiste Rousseau de nous donner ces hymnes sur un ton plus élevé et plus sublime. Pour moi, je me contente de traduire quatre couplets d'une chanson en patois qni en contient vingt-quatre, et, en les donnant tels qu'ils sont, d'en placer à côté tels qu'ils pourraient être :

Espagnols, restez en paix!
Quelle est cette bagarre?
Vous voudriez le Milanais,
Mais le prendrez-vous jamais?
Tarare, tarare, tarare.

Si quelqu'un devoit l'avoir,
C'est notre bon roi Charle :
En main il a le pouvoir;
C'est un drille; il faut le voir
Qui parle, qui parle, qui parle.

A sa maman bien fessé
Ramenez don Philippe,
Et dites-lui : l'insensé

Pour cette fois a cassé
Sa pipe, sa pipe, sa pipe.

Jamais l'on a vû, je croi,
Si grand guerrier à Sparte;
Partout il seme l'effroi;
Sa valeur le fera roi
De carte, de carte, de carte.

» Et ce roi de carton, pour roi de carte, comment le trouvez-vous? comment trouveriez-vous tout ce que contient ce grand in-folio, si vous l'aviez sous les yeux? Personne ne pourrait se donner la peine de le lire en entier. »

Il a raison; j'ai sous la main le même manuscrit in-folio relié en veau et doré sur tranche, et réellement il est quelque peu indigeste.

Décret, dans son *Analyse critique*, juge Grillet trop sévèrement. Le *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman* renferme de précieuses notices auxquelles on aura toujours recours. Si Grillet n'a pas su tirer tout le parti possible des nombreux documents qu'il a consultés, on ne saurait lui refuser le mérite de laborieuses recherches. On ne doit, il est vrai, le consulter qu'avec précaution, et il ne faut pas enregistrer aveuglément les brevets d'immortalité qu'il décerne à un grand nombre de Savoisiens.

La partie biographique est surtout traitée d'une manière très légère. Les hommes vraiment remarquables

y sont passés sous silence pour faire place à des noms obscurs portés par des hommes sans mérite.

On ne saurait, sous ce rapport, lui appliquer une critique plus spirituelle que celle qu'en fit l'évêque Irénée-Yves de Soles.

Le chanoine Grillet, dit un jour ce prélat, *peut aller, son livre sous le bras, demander à dîner à toutes les familles de la Savoie.*

L'abbé Frère, natif de Cranves, et non de Saint-Julien, devint curé de Collonges en 1735, et y mourut en 1777.

LA SAVOIE

DE

JACQUES PELETIER

DU MANS.

LA SAVOIE

DE

JACQUES PELETIER

DU MANS.

Voici un tout petit livre très-curieux et surtout très-rare, écrit et publié au XVI^e^ siècle sur la Savoie par Jacques Peletier, du Mans.

Malgré la précaution que prend l'auteur de ce poème de nous dire qu'il est *du Mans,* les biographes savoisiens le font naître à Annecy.

L'opinion de Grillet, qui lui a consacré un article (1), a fait en ce sens autorité, et dès lors tous les historiens de notre pays ont affirmé que Peletier était Savoisien.

L'auteur du *Dictionnaire historique des départements*

(1) *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman.* — Chambéry, 1807, tome premier, art. ANNECY, p. 278.

du Mont-Blanc et du Léman semble s'appuyer en cela sur Scévole de Ste-Marthe, mais cet auteur, dans son ouvrage *Gallorum illustrium elogia* (pag 133), publié à Limoges, en 1606, cite Jacques Peletier, du Mans et non d'Annecy : *Jacobus Peletarius Cœnomanorum decus*, etc.

On a donc le droit de s'étonner aujourd'hui d'une semblable assertion, et surtout de la légèreté avec laquelle on l'a propagée, lorsque les ouvrages de Peletier, et les nombreux auteurs qui se sont occupés de lui, démontrent le contraire.

C'est là pour nous cependant un point essentiel de notre biographie à éclaircir.

Si Grillet eût eu sous les yeux *La Savoye* de Peletier, dont il ne donne pas le titre exact, il aurait acquis la conviction que son auteur ne devait pas le jour à Annecy, mais bien au Mans.

Ceci résulte en effet de plusieurs passages de ce poème.

Peletier, dont Joachim du Bellay a dit :

Son corps porta çà et là
Son ame ici vagabonde,

n'avait pu se fixer nulle part ; après avoir parcouru la France et l'Italie, après avoir séjourné un instant dans les principales villes de l'Europe, ce pèlerin de la science, qu'un simple caprice guidait dans ses voyages

continuels, n'eut garde d'oublier la Savoie. Amant des beautés pittoresques, il s'arrêta au pied des Alpes et se mit à chanter les merveilles d'une nature sans rivale.

A côté des fléaux qui désolaient alors l'Europe, et surtout exempte des dissensions intestines qui divisaient la France, la Savoie, sa demeure présente, lui apparaît *favorie des cieux*.

En parlant d'Annecy il dit qu'elle lui a

esté nommee
Pour y avoir dames de renomee.

Ailleurs, lorsqu'il décrit le cours de la Loire qui sort de l'*Auvergne montueuse*, ce fleuve passe, dit-il:

Auprès d'Angers, là, où le Droit s'aprand
Au mesme lieu les trois fleuves il prand,
Meine, et le Loir et *nostre Sarthe* ensemble.

Il appelle *nôtre* la rivière qui arrose le Mans et qui traverse le département actuel dont cette ville est le chef-lieu.

Il nous apprend enfin qu'il a voyagé en Savoie pendant l'espace de deux ans:

A tant par moi la Savoye chantee
Après l'auoir deux ans entiers hantee.

Ces citations prouvent jusqu'à l'évidence que Peletier n'était pas Savoisien.

En restituant le poète manceau à sa patrie, il faut effacer de la biographie savoisienne deux hommes marquants dont Grillet l'a dotée.

Cet auteur cite dans son Dictionnaire historique (tom. III.,. 284) un certain *Jacques* PELLETARD, médecin et mathématicien de Saint-Jean-de-Maurienne, qui publia, dit-il, en 1600, suivant le docteur Bertrand, un *poème français sur la Savoie, sur l'industrie et le caractère de ses habitants*.

Le médecin Bertrand écrivit et publia en 1623 une histoire de N. D. du Charmet, dans laquelle il dit que les plus anciens auteurs qui ont parlé des glaciers de la Savoie sont Jacques Foderé, *in topographicis narrationibus*, et Jacques *Peletarius* dans son élégant poème sur la Savoie écrit en vers français. Il ajoute que ce dernier était son ami quand il vivait.

Ce poète, ami de Bertrand, n'est autre que Peletier, dont le nom latin *Peletarius* a été mal à propos traduit par *Peletard*.

Jacques Peletier est un de ces hommes qui jouirent dans le siècle où il vivait, d'une grande renommée, mais dont il ne nous est pas parvenu le moindre retentissement. Qui le connait aujourd'hui comme philosophe, comme médecin, comme mathématicien, comme grammairien et comme poète? Et cependant il fut tout cela, et il s'est réellement distingué dans les diverses sciences qu'il étudia et approfondit avec une

rare aptitude. En parcourant les nombreux ouvrages qu'il a publiés, en le suivant dans toutes les phases de sa vie aventureuse, lui l'ami de Clément Marot et de Théodore de Bèze, on est à se demander si l'oubli dans lequel il est tombé doit être attribué à l'indifférence et à l'ingratitude des hommes, ou si la réputation dont il jouissait était usurpée, et s'il faut l'expliquer par l'engouement d'un jour?

Plusieurs critiques modernes ont tranché la question avec un dédain superbe. Si l'on a parfois soulevé la cendre qui recouvre le poète manceau, ce n'a été que pour le signaler injustement d'une manière railleuse à la postérité.

L'abbé Goujet s'est montré à son égard d'une sévérité outrée, et Sainte-Beuve, dans son tableau historique de la poésie française au XVI^e^ siècle, refuse même de l'admettre au nombre des poètes français !

C'est le cas de dire qu'il est toujours facile de faire de l'esprit au dépens des autres.

Il faut excepter de la catégorie de ces contempteurs dédaigneux deux critiques consciencieux qui ont entrepris la noble tâche de réhabiliter la mémoire de Peletier, et de lui assigner la place qu'il a le droit d'occuper parmi les littérateurs du XVI^e^ siècle. Ils ont ainsi compris qu'un pays n'est jamais trop riche en grands hommes pour effacer de l'histoire littéraire de la France un poète modeste.

Les écrits de Peletier appartiennent à l'école de Ronsard, et attestent chez l'auteur de fortes études et un bon jugement. Rien ne lui était étranger, et toutes les sciences lui étaient familières.

Cet homme infatigable voyagea toute sa vie, il ne pouvait s'arrêter longtemps nulle part, et préférait souvent le coin de terre le plus obscur aux délices d'une grande ville ; il se fit ainsi des amis partout. Il écrivait en courant, et marquait chacune de ses haltes par un ouvrage. Il ne cessa surtout de travailler sans relâche au perfectionnement de la langue française.

L'ode alors n'était point encore connue ; Jacques le premier, l'introduisit dans la poésie, ainsi que le sonnet. Joachim du Bellay témoigne de cette priorité dans une épître à Ronsard qui le surpassa dans le genre.

> Peletier me fit premier
> Voir l'ode dont tu es prince,
> Ouvrage non coustumier
> Aux mains de nostre province.

Il chercha en outre à introduire avec Meygret et Ramus, une réforme dans l'orthographe ; il voulait que l'on écrivît comme l'on prononce. Mais ces tentatives n'eurent pas le moindre succès. En 1754 Duclos disait : « Lorsque cette réforme sera faite, *car elle se fera*, on ne croira pas qu'elle ait pu éprouver de la

contradiction. » C'était encore le sentiment de D'Alembert qui ne cessa de répéter à l'académie qu'elle serait adoptée lorsque le bon sens aurait secoué le joug de ce tyran qu'on nomme usage. « Si le bon sens du XVI^e^ siècle, dit au contraire Charles Nodier, n'avait pas résisté à ces ridicules tentatives, nous aurions aujourd'hui en français autant de systèmes d'écritures que nous avons de prononciations diverses, c'est-à-dire un par province, par ville, par village, par homme peut-être, car il n'y aurait rien d'exagéré à dire qu'il n'existe pas en France deux hommes, si bien élevés qu'ils soient, qui prononcent tous les mots de la langue française d'une manière absolument identique. »

Théodore de Bèze, Ronsard et du Bellay applaudirent à cette tentative de réforme, mais elle n'amena que quelques changements de détail que le temps a ensuite consacrés. Ronsard conseillait de faire disparaître des lettres inutiles telles que celles qu'on ne prononçait pas, et d'écrire *cieus* et non pas *cieulx, j'allois, j'aimerois*, pour *j'aimeroy, j'alloy*.

Grâce à Denisot, courtisan de plus haut ton, le poète manceau fut introduit chez Marguerite de Valois, où se réunissaient tous les beaux esprits de l'époque.

C'était la fameuse reine de Navarre.

Ce n'est point à elle que Peletier dédia son poème, comme on pourrait le croire.

Il y avait alors en France, comme personne ne l'i-

gnore, trois Marguerites qui se disputaient chacune dans leur rang la célébrité de l'époque.

La première, Marguerite de Valois ou plutôt Marguerite d'Angoulême, connue sous le nom de reine de Navarre, qui était fille de Charles d'Orléans duc d'Angoulême et de Louise de Savoie. Son frère, François Ier, l'appelait sa mignonne, la Marguerite des Marguerites.

La deuxième, Marguerite de France, fille de Henri II, qui épousa Henri de Béarn (Henri IV) : c'est la reine Margot, comme l'appelait son frère le roi Charles IX.

La troisième, Marguerite de France, duchesse de Berry, fille de François Ier, qui épousa Emmanuel-Philibert. Elle cultiva les lettres à l'exemple de son père et de sa tante, et protégea les littérateurs et les savants.

C'est à cette femme aimable et pleine d'esprit, que les savants appelaient la *Pallas de France* et la *mère du peuple*, que Peletier dédia son poème sur la Savoie.

Le mariage de Marguerite avec Emmanuel-Philibert fut une des clauses du traité de Câteau-Cambrésis, et cimenta la paix. On sait que les fêtes qui eurent lieu à cette occasion furent troublées par une catastrophe qui amena la mort de Henri II frère de Marguerite.

Peletier, après avoir séjourné tour à tour à Paris, à Rome, à Bordeaux, à Poitiers et à Lyon, revint de nouveau à Lyon se livrer à des travaux sérieux de mathématiques, mais fatigué d'un repos qui n'allait pas à sa nature, il se décida à reprendre le bâton de

pèlerin pour fuir le bruit des armes, et ne pas avoir à se prononcer entre les partis qui divisaient ses compatriotes.

Il parcourut la Suisse et visita la Savoie.

Attiré par les beautés pittoresques de nos vallées, et charmé du commerce agréable des Savoisiens, il choisit près du lac d'Annecy une retraite solitaire où il se fixa, et put tout à son aise se livrer à la poésie, qui faisait le charme de son existence.

Le lieu était propice, aussi pensait-il finir ses jours sous notre ciel privilégié. Avant d'entreprendre ses longs voyages, Peletier avait pris le grade de docteur en médecine. N'ambitionnant qu'une modeste aisance, cette profession le mit à même de subvenir aux dépenses de la vie, et il ne quittait guère sa retraite et ses travaux que pour l'exercer.

« Le poète avait vu se succéder déjà bien des hivers; insensiblement s'était écoulée sa vie; il songea sans doute que l'heure du repos devait enfin sonner pour lui. En prenant le grave parti d'attendre paisiblement la mort au pied des Alpes, Peletier ne manqua pas de donner quelques regrets à la France, qu'il ne comptait plus revoir; mais il oublia inconsidérément, malgré qu'il en eût fait la triste expérience, qu'un jour arrive inévitablement où l'amertume du pain étranger n'est plus supportable. Jacques était heureux pour l'instant: il ne vit point au-delà, et, comme Teucer, il pensa

que la patrie se trouve partout où l'on a goûté un instant de bonheur » (1).

Ce fut dans la seconde année de son séjour à Annecy que Peletier composa le petit poème que nous reproduisons.

Cette œuvre est jugée sévèrement par les critiques modernes, qui n'y trouvent pas la moindre invention, et ne reconnaissent à son auteur que la facilité de tourner le vers.

Nos lecteurs ne seront peut-être pas aussi sévères ; ce petit livre a dans la forme comme dans le fond quelque chose de remarquable, et il renferme, pour nous Savoisiens, des détails intimes sur notre pays qui parlent au cœur.

Les biographes ne sont pas d'accord sur la date de l'arrivée et du séjour du poète manceau en Savoie.

Son poème nous donne à cet égard des indications précises.

Il nous apprend, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'il séjourna deux ans en Savoie; d'un autre côté, il dit avoir assisté à l'arrivée de Jacques de Nemours, comte de Genevois, à Annecy.

Quand Jacques vint là où Jacques était.

Le duc de Nemours avait avec lui ses deux enfants :

(1) *Bulletin du* Bibliophile, n° 10, octobre 1846, p. 467.

Reçoi ton prince, Anecy, revenant
Ce couple beau de chers enfans menant,
Bien tendres d'ans, mais deux gages bien fermes
De son amour :

Or, le second de ses fils, Henri Ier, était né en 1572. Cette date se trouve précisément la même que celle de l'impression du poème, et indique d'une manière positive que Peletier visita nos contrées pendant les années 1571 et 1572; cette dernière date est encore confirmée par l'avant-dernier vers du troisième livre ;

Et ayant vu cinquante cinq hivers.

Cinquante-cinq ajoutés à 1517, année de sa naissance, donnent effectivement 1572.

Si Peletier quitta de nouveau Paris en 1570, il n'arriva que l'année suivante en Savoie.

Disons quelques mots du poème qui nous occupe : lui seul maintenant nous intéresse au point de vue de notre pays.

Le commencement du premier livre contient des notions élémentaires de géographie physique qui deviennent intéressantes en ce sens qu'elles font connaître l'état de cette science à Paris au moment de la publication de l'ouvrage, et plusieurs préjugés de l'époque.

Ainsi l'on croyait que les lacs communiquaient inférieurement avec les mers, et que l'élévation de l'eau

à certaines hauteurs dans le sein de la terre était due au vide ou à l'absence de l'air.

Des hauts sommetz la raison s'imagine,
Pourquoy ils sont des fleuves l'origine :
Vne eau sans air, tousiours va haut tendant,
Ayant pris l'air, tousiours va descendant :

Ne pourrait-on pas trouver dans ces vers une prévision des théories de Torricelli?

L'auteur trouve ensuite l'occasion de parler d'hydrologie et de minéralogie d'une manière qui ne manque ni d'intérêt, ni d'exactitude. On peut y remarquer un vers (pag. 235) qui pourrait faire croire qu'il connaissait la composition gazeuse de l'eau : mais l'expression employée n'est qu'une allusion à la grande théorie des quatre éléments.

Après avoir expliqué sa manière de voir sur tous ces phénomènes physiques, Peletier décrit le cours de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhône, et arrive au Lac du Bourget.

Dedans le lac, que le Bourget denomme
Le lauaret friand, seul se renomme;
Haran d'eau dousse et viuant tout à part,
Mort aussi tost que de l'eau il depart.

Puis vient

Hautecombe
Fondee en biens, et en murs erigez,
Ceus là bien pris, et ceusci negligez,

Les merveilles de la fontaine intermittente attirent l'attention du poète voyageur, mais l'explication du phénomène lui échappe, il parle seulement d'un marais formé par l'eau qui en découle,

où est l'Islette herbue
Qu'on voit nager lors qu'il y a grand'eau
Par là dessus, ainsi comme vn bateau

Il signale une autre islette de ce genre dans le lac de Chevelu, où

s'est un arbre produit
qui sert de voile au vent qui le conduit,

et indique ainsi

quel cartier vente ;

puis vient le torrent des Usses.

La description du cours de nos rivières amène l'auteur à parler des inondations qui arrivent :

Lorsque se romt le grand Monceau glacé,
Qui sert de bonde à l'estang amassé?

Il dit plus loin que les rivières neigeuses sont *troubles, froides, nuisans au corps, sans poissons, sans oiseaus*, et que leur usage occasionne le *goître* dont quelques unes de nos populations sont affectées.

Le langage de Peletier est excessivement imagé et énergique.

Bien grand, dit-il, en s'adressant aux eaux,

Bien grand l'ouurier qui vous a assurees
Dans vos canaux, et de rocz emmurees,
Pour affermir et de veines et d'os
A cette terre et le ventre et le dos.

Il cite plus loin les ruisseaux qui charrient l'or.

Mais que dire de l'avalanche (lavanche) se terrible ouragan de neige :

que les passans auisent
De marche coy, et qu'entr'eus ne deuisent
Et lon a vu (merveille) au seul parler
La neige rompre et en bas deualer;

et du lac de Beaufort, d'où, suivant la tradition populaire, il s'élève des miasmes qui amènent la tempête.

Après les eaux viennent les montagnes : *Montagnes grosses et rocs pendans*.

Ici,

Près Anecy une montagne mise
Au bord du lac, s'est peu à peu souzmise :

Là, la chute du Grenier

Et de Mians les abiz en font preuue.

Plus loin les métaux que recèlent les montagnes, et

les minéraux que *maîtresse nature cuit, trampe et forge de sa mein, laissant le reste à l'exercice humain.*

Rien ne lui échappe, ni les antiquités romaines, ni les eaux thermales d'*Ais la pierreuse ou les serpens du creus sans nombre sortent*, mais que les enfants portent dans leur sein sans danger,

Car du terroi mineral la tiedeur,
Leur amortit du venin la froideur.

Tout n'est pas rose dans les pays de montagne : la belle saison apporte des fleurs; mais l'hiver, la neige, la glace et les frimats. Demandez à Bessan et à Bonneval.

Vos habitans sont aus froides saisons,
De vens et neige assiegez es maisons :
Et leur famille ainsi emprisonnee
Vit demi an du pein d'une fournee.

Puis quand ce vient que les Iumeaus rapportent
Le beau soleil, de leur fumiere ilz sortent,
Pour voir le ciel, qu'ils n'auoient veu depuis
Quatre ou cinq mois, sinon du fons d'vn puis.

En décrivant les montagnes, Peletier mentionne le passage d'Annibal, qui brisa les rocs avec du vinaigre.

Mais quele ardeur, ou plus tost quele rage
De l'Afriquein anime le courage,
Quand pour passer son equipage gros,
Auec vinaigre et feu brisa les rocz?

La vie simple des champs sourit au poète, il voudrait y couler le reste de ses jours dans l'obscurité.

Que ne puis-je devenir, s'écrie-t-il :

Le laboureur qui cultiue le val
Du froid Bessan, ou bien de Bonneual :
Pour n'auoir point les ennuiz qui me cuisent ;

mais il a bientôt fait un retour sur lui-même, à lui la vie errante et les vastes solitudes, *les lieux detournez, les hauteurs précipiteuses, le froid païsage* et *les voies raboteuses*.

Tout cela est empreint de la plus suave mélancolie.

Le commencement du deuxième livre est consacré à énumérer les produits de la terre, les arbres et les fruits ; *la pomme dousse* et *la guigne mollette*, *l'artichot*, *le melon*, *le safran*, *le chou*, *la laitue*, *l'hisope*, *la mente*, *le thin*, *la marguerite*, *les roses*, *le baselic*, *le fenoil*, *la marjolaine*, *le roumarin*, *la pastenade* et *l'asperge*.

On remarque dans ces détails, qui rappellent ceux du jardin potager de Charlemagne, que les vins de Maurienne et ses melons étaient alors déjà renommés.

Les montagnes de la Savoie sont très giboyeuses.

De là

Chasse aus sanglers, aus chamois et aus ours.
Et a meint autre animal, qui s'appiete
Par ces rochers, chacun selon l'assiete.

Puis la chasse au *lièvre blanc, prenant ce teint des neiges qui sont proches* à la *perdrix, albine*, à la *gelinote* et à la *marmote*.

Notre poète s'extasie sur le sommeil particulier de cet animal.

La marmotaine, une année demie
Dedans son creus tout en rond, endormie.

Il ajoute foi à l'invention qu'on attribue aux marmotes de transporter le foin dans leur tannière et de se servir de l'une d'elles comme d'une charrette.

Estce par tour, que cette pecorette
Se fait treiner, en guise de charrette,
A la renuerse, es bras portant le foin
Dans le terrier, pour le commun besoin?
L'autre tandis, qui fait la sentinelle,
Estce que plus d'astuce soit en elle,
Qu'en sa compagne? etant pour agueter
Et d'un sifflet la troupe amonnester?

On sait aujourd'hui que cela est une fable. La marmote porte le foin dans sa bouche non pas pour le manger, mais pour s'en faire une litière, se garantir de l'intempérie des saisons, et fermer à l'ennemi l'entrée de sa retraite.

Les beaux jours reviennent, le berger mène ses

brebis aux champs, ses vaches à la montagne où il reste

Iusques à tant que de la Vierge Astree
L'astre doré ait ia passé l'entree,

et tire de son bétail *trois profitz*, *la cremeuse gresse*, *le fourmage mollet* et le *serat*.

Second fourmage, et de grosse sustance
Des poures gens ordinaire pitance.

Il voudrait alors raconter la vie paisible du laboureur, c'est avec regret qu'il y renonce.

Oh que ie n'ay le tems tel que l'enuie,
. . . . . .
Mais si vn jour des muses m'est permis
Ie reprendrai ce labeur intermis.

Il décrit ensuite les arbres

que nature
Produit es mons d'eminente stature
. . . les pins, beauz, rameus, et pommez
Et les sapins, les melezes, et peces
. . . . . .
L'un a sa gomme entre l'ecorce et bois,
L'autre contient en sa torche la pois.

La Savoie n'est pas seulement remarquable par les

merveilles de sa nature, mais aussi par les hommes dont elle s'honore.

C'est l'homme seul, qui rend le lieu spectable :
Non pas le lieu, qui rend l'homme acceptable :

C'est Lambert, évêque de Maurienne, *digne du lieu auquel il est monté.*

Et Batendier de suffisance égale
En poesie et science legale . . .
Rapin Courier que vit naitre Valoire.

Mais *au plaisant Val de Cuine, pres la Chambre*, Peletier s'éprit d'amour pour Yolande, qui lui fit oublier, un instant peut-être, Louise Labé, la belle cordière lyonnaise,

Cette face gentile
De Violand, dont mon œil fut ravi
Voire mon cueur, tandis que ie la vi.

Viennent à Chambéry *le bien disant Butet*,

Et Deseissel, qui de sagesse et grace
Orne et meintient sa noblesse de race,
. . . . . .
Et Chatelart, le docte politique
Et Ducondrei, dont l'éloquence franche
Dans le Sénat honore la Salanche.

Peletier a principalement parcouru les campagnes, il a assisté aux noces, aux danses et aux chants du village.

Dirons-nous rien des bergeres qui chantent,
De leurs amours, que les forêts rechantent?
. . . . . .
Quel plaisir c'est, passant par la Bourgade,
Quand vous vient voir des garses la brigade
Au mois d'Auril, les corps au busq, et ceints
Par soux l'aisselle, ainsi que ces vieus seinz :

C'est dans tous ces détails intimes qu'il trouve la Savoie heureuse; heureuse parce qu'elle est *ornée de simplesse*.

Il décrit les *Alpes* et se fait *ramasser* au Mont-Cenis.

Large sommet, neige, orages, glaçons :
Mons des deux flancs, lac froid et sans poissons.

Il paraît en effet résulter de traditions que nous n'avons pu éclaircir, que les fameuses truites qui vivent aujourd'hui dans les eaux du lac du Mont-Cenis sont une race transportée artificiellement. Si notre mémoire ne nous fait défaut, M. Coste signale cette circonstance dans ces travaux sur la pisciculture. Il serait intéressant de connaître le nom de l'homme à qui les voyageurs doivent ce bienfait.

Le troisième livre mentionne quelques événements remarquables, comme les désastreuses inondations qui eurent lieu à cette époque, et les grands débordements de l'Arve, ce *mutin fleuve*, qui forcèrent les roues des moulins à tourner en contre sens.

Ce phénomène, observé plusieurs fois dans les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, a été consigné par de Saussure (1) et Grillet (2).

Le fléau n'épargna pas la capitale de la Savoie :

L'eau rauineuse en Chamberi entree :
Et excedant ses coutumiers debors
De meinte rue a surmonté les bors.

La même année un court mais violent tremblement de terre réveille en sursaut les habitants d'Annecy :

Vers la minuit, la terre s'ebranla,
Dans Anecy, Peletier etant là :

Le poète signale encore en tremblant des phénomènes tellement étranges arrivés près du lac Léman, qu'il n'ose en croire les bruits *de peu de fois pouruuz*.

Mais aidez-moi, ô muses, à me taire,
. . . . . .

(1) T. I, p. 8.
(2) T. II, p. 352.

Noz suruiuans, oyans chose inaudite,
Estimeroint notre saison maudite.

Il est inutile de multiplier ces citations déjà trop nombreuses ; le charme tout particulier dont ce petit poème est empreint, nous a entraîné malgré-nous hors des limites restreintes d'une simple notice.

Pour nous résumer :

Ce précieux petit livre renferme, pour nous Savoisiens, une foule de détails intéressants, que l'on est étonné de rencontrer dans un ouvrage édité à cette époque. C'est sans contredit le premier auteur qui ait jeté un regard si intelligent sur les beautés naturelles de notre sol, et sur les phénomènes qui se déroulent à chaque pas dans nos contrées alpines.

L'auteur, qui était très-versé dans les sciences de son temps, indique les dates des événements qu'il rapporte d'une manière très-poétique, par l'aspect des constellations, suivant la méthode astrologique, et cela avec assez de précision pour les retrouver exactement si l'on voulait s'en donner la peine.

Les philologues de Savoie y remarqueront en outre (pag. 227, 230 et 270) l'emploi du mot *Savoisien, Savoisienne*, tandis que l'on n'y rencontre nulle part le mot *Savoyard*.

Le poème de Peletier est très-rare, les bibliophiles nous saurons gré d'avoir cherché à le reproduire avec

toute la fidélité possible. Nous avons conservé jusqu'à la justification de la page, et l'orthographe est la même, sauf pour les lettres *o*, *i* et *u*, surmontées d'un accent aigu à la place d'un accent circonflexe : ces lettres n'existant plus dans les caractères d'imprimerie actuels, on a employé l'accent grave pour les distinguer.

Le poème est terminé par un *chant de l'auteur présenté à madite dame*, et deux sonnets que nous n'avons pas jugé à propos de réimprimer, comme étant complétement étrangers à la Savoie.

Il n'a pas eu d'autre édition que celle d'Annecy composée en caractères italiques et imprimée avec une netteté qui a dû faire honneur aux presses de Jacques Bertrand.

Je dois ici un remerciement public à M. Anjubault, conservateur actuel de la bibliothèque publique du Mans, qui a bien voulu me communiquer des détails intimes et des notes précieuses sur la vie de Peletier. J'ai dû me restreindre dans cette notice à ce qui intéressait principalement la Savoie, et passer ainsi sous silence une foule de circonstances piquantes qui se présentèrent dans une carrière si agitée (1).

(1) Les bibliophiles pourront puiser des renseignements plus complets dans les ouvrages suivants :

Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de du Verdier. Pa-

Nous ne dirons plus qu'un mot de la vie de cet homme remarquable.

Peletier, qui désirait finir ses jours au sein de nos montagnes, retourna à Paris en 1573, où il fut nommé principal du célèbre collége du Mans. Il continua à cultiver les lettres jusqu'à la fin de ses jours ; en 1581,

ris 1772.— *Bibliothèque poétique de* VIOLLET LE DUC. Paris, 1843.— *Bibliothèque française* de l'abbé GOUJET. — *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au* XVI^e^ *siècle*, par SAINTE-BEUVE. Paris, 1843. — *Dictionnaire historique du Maine* par le PAIGE. Paris, 1777.-- *Dictionnaire historique* de MORERI. Paris, 1759. -- *Essais* de Michel de MONTAIGNE.-- *Histoire des Evêques du Mans* par le CORVAISIER. Paris, 1648. -- *Histoires et recherches des antiquités de la ville de Paris* par H. SAUVAL Paris, 1724. -- *Histoire générale et particulière des poètes français anciens et modernes*, par Guillaume COLLETET (manuscrits de la bibliothèque du Louvre). -- *Histoire littéraire de Lyon* par COLONIA. -- *Bibliographie du Maine* par N. DESPORTES, *Le Mans*, 1844, in-12. -- *Notice sur Peletier* par M. MAX DE CLINCHAMP, inséré dans le *Bulletin du* BIBLIOPHILE des mois de juillet et octobre 1847. -- *Histoire littéraire du Maine* par Barth. HAUREAU, Paris, Lanier, tom. IV et dernier, 1852,in-8°. -- *Joannis Launoii Navarre gymnasii historia*. -- *Jugement des Savants* par BAILLET -- *Mémoire pour servir à l'histoire de Lyon*, 1573. -- *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans les lettres*, par J. P. NICERON. Paris, 1729. -- *OEuvres diverses* de Guillaume des AUTELZ, Jean-Antoine de BAÏF, Joachim du BELLAY, Rémy BELLEAU, Pierre de BRACH, Charles FONTAINE, Etienne FORCADEL, DE LA FRESNAYE-VAUQUELIN, Jean GODARD, LANDUN DAIGALIERS, Olivier de MAGNY, LE MAIRE DES BELGES, Clément MAROT, (édition de la Haie, 1731, tom. III, p. 338 et 39.) -- Louis MEIGRET, Charles NODIER, Pierre de RONSARD, Thomas SIBILLET, Pierre DUVAL, SCÈVOLE-DE-SAINTE-MARTHE, Jacques-Auguste de THOU, etc. -- *Recherches* d'Etienne PASQUIER, Orléans, 1665. -- *Vie des évêques du Mans* par BONDONNET. Paris, 1651. Etc.

il fit imprimer un volume de poésies intitulé *Louanges*, et mourut dans le mois de juillet l'année suivante.

Les éloges funèbres ne manquèrent pas pour célébrer sa mémoire, les panégyriques abondèrent et sa mort fut un événement.

« Il y a tantôt deux siècles, dit M. de Clinchamp, que ce concert de louanges a cessé de se faire entendre, et Peletier, prisé, peut-être, à son époque, au delà de sa valeur réelle, est à cette heure, sinon méprisé, du moins obscur, inaperçu, délaissé plus que cela n'est juste. Triste retour des choses d'ici-bas ! Ce revirement n'a rien qui doive nous surprendre : la postérité se montre d'ordinaire sévère outre mesure à l'égard des hommes dont les contemporains ont été trop légèrement enthousiastes.

LA SAVOYE

DE IACQVES

PELETIER

DV MANS.

A Tresillustre Princesse Marguerite de France, Duchesse de Savoye et de Berry.

Moins et meilleur.

A ANECY,
Par Iaques Bertrand.
M. D. LXXII.

PREMIER LIVRE

DE LA SAVOYE.

A TRESILLVSTRE

PRINCESSE MARGVERITE DE FRANCE

Duchesse de Sauoye et de Berry.

Vovs, de la Grece hostesses anciennes,
Qui à present estes Sauoisiennes,
Inspirez moy des dons de vostre Dieu,
Lesquelz ie vien rechercher sur le lieu :
Pour mieux chanter l'admirable facture
Des bastimens ouurez de la Nature,
Et les auis que vous m'auez donnez
Par les hautz Mons que i'ay enuironnez.
Et toy, sans qui point de los ne merite
Cette entreprise, ô franche MARGVERITE,
Illustre sang du Iuppiter François,
Ici conuient que Pallas tu me sois,
Et s'il y a Deesse plus prospere,
Representant et les Seurs et le Pere,

Vu que l'espoir d'icelles tu soutiens,
Et que l'esprit paternel tu retiens.
En ces partours que dire ie propose,
Si grand suget, et si diuers s'expose,
Que la Nature en confuse beauté
Le iugement de choisir a osté.
Car quand ce vient que l'ouurage on contemple
Plein de façon, sans patron ni exemple,
On a de quoy les causes en tirer,
En quoy se plaire, et de quoy admirer.
Des hauz sommetz la raison s'imagine,
Pour quoy ilz sont des Fleuues l'origine :
Vne eau sans air, tousiours va haut tendant :
Ayant pris l'air, tousiours va descendant :
Et court sans fin, tant qu'elle soit reçue
Au grant giron dont elle estoit issue :
Ainsi la Mer se vide et se remplit,
Et sa rondeur eternelle accomplit.
Pourquoy en haut l'aspre gelee esprise,
Le clair Soleil et ses rayons mesprise,
Et aus lieus bas, où le Soleil n'appert
Si longuement, en moins de tems se perd :
Les raiz luisans, qui libres s'eslargissent
Sur la campagne, abondamment agissent,
Et à loisir : car leur proiection
Sa force accroit par la reflexion :
Mais la hauteur, où le Soleil applique
Ses raiz disioinz, et de trait plus oblique,
Ne peut garder cete viue chaleur
Si longuement en sa pleine valeur.
Pourquoy d'Eco, dont l'oreille est déçue,

L'eau resonnant est tellement reçue,
Que le passant veut voir à l'approcher,
Si ce ruisseau est dedans le Rocher :
Comme au Miroir la polie verriere
Fait voir l'obget, estant close derriere :
Et comme l'eau ne pouuant transparoir
Outre le fons, fait le mesme apparoir,
Ainsi d'Eco est la voix reboutee,
Quand l'air s'entonne en la Roche voutee :
Et quand les crotz et circuitz cauerneus
Rendent le son qu'ilz ont cueilli en eus.
En trauersant par les Roches hauteines,
On voit saillir les premieres Fonteines,
Qui donnent nom aus plus petiz Ruisseauz,
Dont s'enflent ceus qui portent les vaisseauz :
On voit comment vne Eau aquiert sa force
En se mouuant, sans qu'autre eau la renforce,
Par le moyen de son canal, reduit
De plus estroit, en plus large conduit.
Tout ainsi fait la matiere allumee,
Qui au foyer rend bien peu de fumee,
Par le tuyau peu à peu s'estendant,
Puis par dehors au large s'espandant.
Cet Air fecond rend les choses diffuses,
Par les vertuz de ses espriz infuses :
Vn Vent petit augmente son pouuoir
Au long aler, et la rouë au mouuoir.
Entre les Eaus de la Nature insignes,
Les Lacs parfons sont de merueille dignes :
Les vns sont bas, entre les Mons compris,
Aucuns d'iceus les plus hauz lieux ont pris :

Des vns les eaus plus que d'autres vtiles :
Les vns fecons, les autres infertiles :
Tous peu à peu hors leurs riues sortans,
Et sur leurs bors par ondes reflotans.
Quand en leurs fons tousiours plein se limitent,
De l'Ocean la nature ilz imitent :
Ilz ont des rocz, et des goufres parfons,
Comme la Mer, où n'y a point de fons :
Par où les vens, qui sourdent, et s'augmentent,
Des floz ondeus comme en Mer les tormentent :
Et qui leurs tems et certains signes ont,
Si trop nouueaux les bateliers ne sont.
Et se croit bien que les Fleuves trauersent
Par souz les Mons, et que les eaus se versent
De Lac en Lac : qui tousiours abondans,
Sont l'vn à l'autre en leurs fons respondans.
Bien deuoit estre vne telle contree,
Celle où iadis Cireine ouurit l'entree
De ses palais moites et cauerneus
Au triste filz Aristee, et peneux,
Ayant perdu d'vne mort langoureuse
Les beauz esseins de dousseur liquoreuse :
Ell' lui montra et l'addresse et l'endroit,
Où le deuin Protee il surprendroit :
Et eut le soin de le conduire adonques :
Par les chemins des humides spelonques,
Dont les detours conduisent par leans
Iusques aux bors des diuers Oceans :
Desquels les eaus souz l'areine epurgees,
Et par certains soupiraux degorgees,
Changent leur sel en liquide fraischeur,

Sedant la soif, et le chaud dessecheur.
Il vit couler tous les Fleuues grand erre,
Cler resonnans par dessouz la grand' Terre :
Or choir en bas, or se hausser amont
Pour trouuer l'air à la pointe d'vn Mont,
Dont roidement leurs eaus ilz precipitent,
Pour arroser ceus qui la terre habitent,
Et leur nourrir les diuerses façons
D'arbres, d'oiseaus, d'herbes et de poissons.
Il vit la Seine à la source petite,
D'vn mesme nom auec son Fleuue dite :
Qui par Bourgongne, à Châtillon descend,
A Bar, à Trois, où seul ancor' se sent :
Mais tost apres d'Aube s'estant fait large,
De ses bateauz à Nogent il se charge.
Et vers Prouins, Yonne et Loin beuuant,
Et puis Melun et Corbeil abreuuant,
A Charanton prend Marne dans sa riue :
Et ainsi grand, au grand Paris arriue,
Passant le pont en arches comparti,
Euure de main d'Architecte basti :
Et puis celuy où tant de moulins tournent :
Et cil encor' où les tresors seiournent,
D'or, pierrerie, et labeur martelé :
Mesmes celuy Petit pont appellé.
Puis transcourant la structure seconde
Du pont Seinclou, que luy dressa Iuconde,
Vient à Conflans, où l'Oise perd son nom :
Puis descendant par Mante, et à Vernon,
Au Pont de l'arche, à Rouan, qui commande
Par ses arretz à la terre Normande,

Aiant receu l'eau salee et les Naufz,
Meurt en la mer des Septentrionnaus :
  Loire, qui sort d'Auuergne montueuse
Pour abbreuer de son eau fructueuse
Le long païs des Viles et terrois,
Par ci deuant plus frequentez des Rois :
Orleans, Mun, (l'vn l'Etude renomme,
De l'autre ancor' son Poete se nomme)
Blois et Amboise et les beauz iardins vers
De Tours, experte en l'ouurage des vers :
Schinon, Saumur : puis de course plus basse
Dessouz les Pons de bois conioins il passe,
Aupres d'Angers, là où le Droit s'aprand.
Au mesme lieu les trois Fleuues il prand,
Meine, et le Loir, et nostre Sarte ensemble
Et les trois noms des Poetes assemble.
En fin ce Pere, à Nantes va souz Mer,
Luy et tous ceus qu'il boit, se consommer :
  Garonne, issant des Mons confins d'Espagne,
Qui de ses floz pierreus Toulouse bagne :
Et abbreuuant les Gascons d'Agenois,
Chet à Bordeaus, teste du Guyennois :
Où la Dordonne auec elle meslee,
De l'eau des deus Gironde est appellee,
Dessus Lermont : où la Mer reflotant,
A Blaye vient, son court nom luy ostant :
  Le Rône ayant des froiz Grisons sa source,
Qui par le lac Leman passe de course,
La calme Sône à Lyon enleuant,
Et puis les murs de Vienne lauant,

Se va enfler d'Isere, ia plus noble
D'auoir passé au trauers de Grenoble :
Puis descendant entre Tein et Tournon,
Court à Valence, Etudes de renom :
Et par l'Oriol abbreuuant la campagne
Du Viuareis, Montelimar il bagne.
De là, ayant transcouru son tiers pont,
Va arrouser la Cité qui repond
Au Romein siege : où passant souz les arches
D'euure massif, il entre sur les marches
De la Prouuence : Et la Sorgue aualant,
Claire du Poete à sa Laure parlant,
Boit la Durance, et le Gard, qui bruit meine
Du triple pont de structure Rommeine :
Puis entredeus Beauquerre departant
De Tarascon, et tantost s'ecartant,
L'vn de ses bras par Arles il transporte
Dedans la Mer : l'autre pres d'Aiguemorte :
Et à l'entrer, l'eau dousse, murmurant,
Contre le sel va longuement durant :
Mais l'Archipel, quoy qu'vn tems il la soufre,
Et sa dousseur et tout son bruit engoufre.
Là le vaisseau du Pilote inexpert
Et hazardeus, souuentesfois se perd.
Or laissons là le cher filz de Cireine,
Et la contree humide souzterreine,
Et son Protee : apresent nous aimons
La liberté des eaus, et l'air des Mons.
Dedans le Lac, que le Bourget denomme,
Le Lauaret friand, seul se renomme,

Haran d'eau dousse, et viuant tout à part,
Mort aussi tost que de l'eau il depart.
Là le Heron vole haut, et crie aigre :
Là est l'Arlette au corps plumeus et maigre,
Qui d'œil agu va sa proye chassant,
Et à fleur d'eau la rauit en passant :
Le Cormoran, qui iusqu'au fons transperse,
Pesche la Truite au milieu de l'eau perse :
Ayant son corps aussi pront mouuement,
Comme son œil regarde viuement.
Dessus ce bord est la fameuse tombe
Des Ducs defuns, deserte Hautecombe,
Fondee en biens, et en murs erigez :
Ceus là bien pris, et ceusci negligez.
Là par merueille vne eau du roc deuale
Endroit midy, gardant vn interualle
D'arrest et cours, par tems alternatiz,
Qui souz la pierre ainsi sont departiz
Que l'eau, qui sort par floz et à la foule,
Chet en la cuue, et à loisir s'ecoule :
Et ce pendant la source s'intermet,
Puis tost apres autant y en remet.
Ainsi se fait l'Euripe par reprises,
Souz le resort du roc si bien comprises,
Que les humains artifices n'ont pas
Leurs manimens de plus iuste compas.
Et de cete eau la terre proche imbue,
Fait vn marais, où est l'Islette herbue,
Qu'on voit nager lors qu'il y a grand' eau,
Par là dessus, ainsi comme vn bateau.
Vne autre Islette au petit Lac mouuante

De Cheuelu, montre quel cartier vente :
Car là dessus s'est vn arbre produit,
Qui sert de voile au vent qui la conduit.
Tant qu'on voudra, l'Egiptienne fëue
A fleur du Nil s'enracine et se lëue :
C'est vne mote, où la semence on met,
Et qu'à cete eau limonneuse on commet :
Mais ici l'eau fournit sa couuerture
Sans aide aucun, de terre et de verdure,
Qu'elle fait bien meintenir et nourrir,
Tant il s'en faut qu'el' la doiue pourrir.
Ainsi les faitz de Nature procedent,
Et l'vn à l'autre euidemment succedent.
Bien l'Air de l'Eau se doit faire aisément,
Puis qu'il s'en fait le plus gros Element :
Ainsi tousiours les quatre qui varient
Leur mistion, et tant se contrarient,
Font vn accort sans fin, en s'embrassant,
Et par entr' eus les sustances brassant.
Bien se connait celle ouuriere altissime
Auoir transmis ces sources à la cime,
Tant pour les Mons nourrir et humecter,
Qu'aussi pour l'homme en profit delecter,
Quand au milieu des plus hautes Montagnes
Ell' y a mis prayries et campagnes,
Donnant à l'homme exercice à propos
D'vtilité, de peine et de repos.
Et quand ce vient que le Soleil remonte,
Portant l'Esté, qui les froidures domte,
Vous y auez bleds et herbages vers,
Qui ont esté souz la blancheur couuers,

Incontinent que les Neiges pendues
Par le Soleil des Iumeauz sont fondues :
Dont les ragaz et bouillons raineus
Portent les Rocz par le val ruineus.
Tant ne se montre outrageus vn grand Fleuue
En plein hyuer, quoy que long.tems il pleuue,
Qu'en plein Eté, le murmureus Torrent
Au depouruu implacable se rend.
Par là se font les petites Riuieres
En peu de tems intraitables et fieres.
Que si ancor' l'air de pluye est troublé,
Le grand debord horrible est redoublé.
Le cours errant des Vsses, qui deriue,
Sable et caillous roulant par fons et riue,
Les passans naye en son gué deceuant,
Que lon passoit à l'aise un peu deuant.
Et le Torrent, à qui l'horreur bruitiue
Auoit fait nom : mais la tourbe creintiue,
Pour l'appaiser, par vn accord de tous,
De Nant bruitif, l'a changé en Nant dous.
Mais qui dira les bruyantes ondees,
Et les frayeurs de ces eaus debordees?
Lors que se romt le grand monceau glacé,
Qui sert de bonde à l'estang amassé?
Dont la rauine horrible et furieuse,
Tout à vn coup faite victorieuse,
Gete à l'enuers ce bouluar remparé :
Et par l'ouuert qu'elle s'est preparé,
Sort en façon d'vne Montagne ondeuse :
Et diroit on, à l'issue hideuse,
Qu'alors alors se doiuent deplacer

Les Mons massifz, pour la laisser passer :
Quand les Rochers elle heurte et arrache,
Et les roulant, en tels coins les attache,
Que parapres on pense qu'en ces lieus
Ilz ont esté depuis les siecles vieus.
Par ce deluge afreux, épouuantable,
En peu de tems, pour long tems lamentable,
S'en vont anal les beuz et les cloisons,
Les habitants auecques les maisons.
Par ces Vallons les riuieres neigeuses
Sont aux humeins presqu'en tout dommageuses :
Troubles par tout, et froides sont les eaus,
Nuisans au corps, sans poissons, sans oiseaus.
Mais au moyen des conduites lointeines,
Par les tuyaus arriuent les Fonteines
Aus lieus Bourg'ois. Sauoye, sans cela,
Auroit le moins de ce que plus ell' a.
Et ceux qui n'ont des Fonteines l'aisance,
Estans contreins de boire, par vsance,
L'eau des Torrens, bien peu y a d'entr'eus,
Que lon ne voye en deuenir goitreus.
Courantes Eaus, dont l'eternelle fuite
Meintient son cours d'inuariable suite,
Bien est le lieu fecond dont vous saillez,
Vu qu'en courant iamais ne defaillez :
Bien grand l'ouurier qui vous a assurees
Dans voz canauz, et de Rocz emmurees,
Pour affermir et de veines et d'os
A cete Terre et le ventre et le dos.
On voit à l'œil, par votre force exquise
La vraye essence aus choses estre aquise :

Vous temperez des corps les grans excés
S'ilz sont trop chauz, ou bien s'ilz sont trop secz :
Vous auancez les herbages qui croissent,
Et tous les fruiz qui sur terre paroissent.
Les Minerauz sous la terre logez
Sont tous par vous premierement forgez.
Mesme en passant par les mines veineuses,
Vous apportez aus riues areineuses
De l'or exquis les greins perlez et blons,
Entreluisans par l'obscur des sablons.
Que si l'Espagne vn Tage iaune extolle,
Frigie vn Herme, et Lidie vn Pactole :
Bien peut Sauoye auoir mesme renom
Pour ses Ruisseauz, qui d'or ont pris le nom.
Mesme le Rône a son areine blonde
Par ses confins. Ainsi Sauoye abonde
Des dons diuers, qui sont particuliers
Aus regions pour grans et singuliers.
Par l'Ocean et par vous, la grand masse
A se mouuoir sa pleine force amasse :
Puis les deus clairs Elemens d'alantour,
Plus viuement accomplissent le tour :
Et vous rentrant en la Mer qui vous pousse,
Ne la croissez, et ne la rendez dousse,
Elle gardant tout' vne sa rondeur,
Son mouuement, sa saueur et grandeur.
Que dirons nous de la Neige qui tombe
En vn monceau, tout le long de la combe?
Quand par les Vens arrachee elle part,
Ou quand le chaud par dessouz la depart :
Voire et conuient que les passans auisent

De marcher coy, et qu'entr'eus ne deuisent,
Et a lon vu (merueille) au seul parler
La Neige rompre, et en bas deualer :
Soit que la voix, qui à l'air donne branle,
La pesanteur ia ruineuse ebranle :
Et que l'effort du marcher pesamment,
Iusques au lieu monte continemment.
Ainsi s'en vient la masse à la renuerse,
Qui son lourd fais tout aual bouleverse :
Non qu'au partir ell' ait si grand' durté,
Mais en roulant, de son pois aheurté,
Amasse en rond tousiours Neige recente,
Si tost, si fort, de si longue descente,
Que du fracaz qu'ell' va par l'air donnant,
De loin cuidez ouïr le Ciel tonnant,
Ou ce qui semble à la celeste foudre,
L'horrible son de la machine à poudre :
Cete Lauanche au choir se vient ouurir
Au heurt des rocz, et tout le val couurir :
Ou (qui la foy de l'ouye surmonte)
Ce fais massif venu aual, remonte
Contre le Mont opposite estendu,
Presqu'aussi haut qu'il estoit descendu.
N'a lon pas vu cete boule massiue
Se rebondir d'vne force excessiue
Vers l'autre Mont? et auoir acrasez
Les vilag'ois es hauz lieus accasez ?
Et si le son est hideus et horrible,
Le souflement est bien aussi terrible,
Quand les tronsons des gros Sapins branchuz
Deracinez, du seul vent en sont chuz.

Or auient il que ces Alpes chenues
A l'œil lointein ont semblance de Nues :
Car vn corps clair, de pres a autre egard,
Que quand il est distant et à l'ecart :
Et les couleurs, qui semblent bien natiues
En l'Arc du ciel, ne sont que putatiues :
Les Nues mesme ont leur conuexité
Par apparence, et non par vérité.
Car l'air moyen, par la vigueur solaire
Gros ou sutil, et l'espace oculaire,
Rendent ce sens, qui voit, ou pense voir,
Sur tous les sens facile à deceuoir.
Quant au Soleil, qui semble pale ou rouge,
Grand ou petit, iamais pourtant ne bouge
D'vn ferme estat : et la Lune souuent,
Qui nous promet chaud, froid, ou pluye, ou vent,
Sé montre blesme, ou rouge, ou orangee :
Bien que iamais elle ne soit changee,
Fors quand la Terre en ses defauz hideus,
Fait du Soleil et d'elle l'entredeus.
Ancor, des Mons la face nous expose
L'estat de l'Air auquel il se dispose :
Souuent en haut on voit s'amonceler
L'air vaporeus, et là se congeler
Tout alantour, et s'en faire vne Nue,
Qui au milieu du Mont est retenue :
Et qui voudra par fois prendre le soin
De la iuger de pres comme de loin,
Il trouuera, quand par là il trauerse,
Cete vapeur estre bien peu diuerse
D'vne rosée : Et lors que l'epaisseur

Est accomplie en sa iuste grosseur,
S'elle de soy est aquatique toute,
Force sera qu'en pluye elle degoute :
Mais s'elle n'a que du seul vaporeus,
Se resoudra au Soleil chaleureus.
Si quelque fois laissant la Nue basse,
Iusqu'au plus haut de la Montagne on passe :
L'air tout serein au dessus on peut voir,
Et au dessouz en mesme tems pleuvoir.
Or qu'alantour de ces Montagnes creuses,
Par soupiraus les humeurs vaporeuses,
Qui la dessouz ont long tems reposé,
Saillans en l'air, le facent disposé
Au chaud, au sec, ou a chaque contraire,
Bien, il s'en peut ferme raison extraire :
Mais que d'vne eau, d'heure en heure expirant
L'humeur en l'air, qui la va attirant,
Puisse saillir vne vapeur si preste,
Qui tout autour emeuue la tempeste,
Quoi que du lac de Beaufort il soit dit,
Vers les disans i'en laisse le credit.
Entre ces Mons on voit trois droites pointes
D'vne hauteur iusques aus Nues iointes,
Qu'Vlles on dit : et de ces trois Rochers,
Semble de loin que ce soint trois clochers :
Qu'on ne sut onq atteindre iusqu'au feste,
Tant est ardue et pointue leur teste :
Sinon qu'a pair sont les Mons, ce dit lon,
Du Galibier, et de Rochemolon.
Tous les surpasse ancores le Montuise,
Planté au lieu, qui Dauphiné divise

Du Marquisat : et le Pau qui en sourd,
Se perd souz terre vn temps, puis se resourd.
Mais qui croiroit deuoir estre egalees
Par trait de tems, les Roches et vallees?
Les comparant ensemble, lon diroit
Qu'auparauant le monde finiroit.
On voit les Rocz neantmoins qui se rompent,
Et par le tems se sechent et corrompent :
» Ce qu'en vn lieu la Nature defait,
» De mesme suite ailleurs elle refait.
Ne voit on pas vne Colline ostée,
Et d'vne assiete en autre transportée,
Près Maurienne, où l'eau tant la mina,
Que toute entiere aual l'achemina?
Comme iadis le Rône qui tout ronge,
Dedans Vouache, es confins de Coulonge,
Fit deplacer vn tertre tout entier,
Arbres et tout, en vn autre cartier.
Pres Anecy vne Montagne mise
Au bord du Lac, s'est peu à peu souzmise :
Et les Chasteaus, que voir on ne pouuoit
De bord en bord, or aisément on voit.
Puis regardant par ces Montagnes grosses
Les Rocz pendans, les voûtes et les fosses,
Où vous creignez, quand vous passez aupres,
Les grans cartiers qui à tomber sont pretz,
On peut iuger que tant de places vides,
De se remplir selon nature auides,
Rendront enfin ces monceaus atterrez :
Ou les fors Vens là dedans enserrez,
Faisans trembler la masse terrienne

(Eprouué l'as nagueres, Maurienne,
Et toi, Moutier, tant de fois l'as senti)
Applaniront le fais appesanti.
Et de Mians les abiz en font preuue,
Par le débriz, qui ça et là se treuue :
Quand du Rocher la grand' cime partit,
Et tant de Bours en abîme abbatit.
Les fortes Eaus, qui leurs courses alongent,
De iour en iour les Mons cauent et rongent :
Qui contreindront, à force de miner,
Le grand amas en fin de ruiner.
Que dirai plus? les Montagnes n'echapent
L'effort cruel des hommes qui les sapent,
Pour arracher l'or au ventre caché,
Auec le fer, qui en fut arraché.
Et les Metaus, qui es mines demeurent,
Sont bons témoins des Rochers qui se meurent :
Dont le terrestre au long tems se mang'ant,
En autre corps plus fin se va chang'ant.
Qui plus de l'air et du feu participe,
Qui de la terre, et plus tost se dissipe :
Qui aisément est fondu et plié,
Et qui d'humeur aquee est plus lié :
Pois, fermeté, et couleur, sont les formes,
Qui par entr' eus les font estre diformes,
Selon qu'est l'air et le Soleil actif,
Et l'eau passant par le terroi natif.
Ilz sont long tems cachez dans la matrice,
Autre long tems traitez souz la nourrice,
D'humeur, de sec, plus ou moins durcissans
D'air et de feu plus ou moins claircissans.

Mais qui dira la grand' temperature,
Et le sauoir, dont maitresse Nature
Les cuit, les trampe et forge de sa mein,
Laissant la reste à l'exercice humein?
Ancor' voirrez les pierres transparentes
Dedans les Rocz, de formes differentes :
Safirs, Cristaus, Diamans reputez,
Contentans l'œil, s'ilz auoint leurs durtez.
Et bien souuent l'ouuriere qui les trie,
Les a taillez d'vne telle industrie,
Que la planure et lignemens sutilz
Feroint bien honte à l'Art et ses outilz.
Ainsi les Rocz en corps se conuertissent
Plus fins et clairs, et tousiours s'appetissent :
Ainsi les Mons par tems deuiendront pleins :
La terre, mer : et les lieus vides, pleins.
De ces Rochers la rudesse diforme
Par art humein a reçu autre forme,
Rememorant et l'ouurage et les meins
Des anciens, et mesme des Rommeins :
Qui retrouuans les choses memorables
Es lieus remuz, les rendoint honorables.
Viuier en a piliers et chapiteaus,
Tombeaus grauez auec leurs ecriteaus :
Mais la durté du long tems, qui varie,
Et qui les ars reduit en barbarie,
Les beauz labeurs des monumens poliz
A deplacez, brisez et demoliz :
Et les ecritz de compassees lignes,
Mis à l'enuers aus coins des chams et vignes :
Rien ne restant de l'artificiel,

Sinon vn peu de superficiel.
Ainsi l'Enuie oublieuse, gourmande
Les faitz humeins, et a mepris les mande.
Puis delaissant l'homme à s'euertuer,
Ne peut ses faitz, ne soi perpetuer.
Mais la Nature enseignee sans maistre,
A delaissé l'eau des Beins en son estre
D'Ais la pierreuse, où les peres auoint
Mis leur sinal, du tems qu'ilz s'y lauoint :
Des chaudes Eaus s'y retreuuent les cuues,
Pour suruenir de salubres estuues
Aus languissans, par deus effetz, dont l'vn
Retient du soufre, et l'autre de l'alun.
Tele deuient l'eau qui a eté dousse,
Passant les lieus, où la froideur repousse
Le chaud au fons, qui tempere et qui cuit
Le naturel du terroi qui ly duit.
Là les Serpens, des creus sans nombre sortent,
Que sans danger au sein les enfants portent :
Car du terroi mineral la tiedeur,
Leur amortit du venin la froideur.
Or qui diroit tant de sentiers qui virent
Parmi ces Mons abrupz, que iadis firent
Les durs Bergers, ça et là trauersans,
Pour chercher l'herbe à leurs moutons paissans ?
En ces contours, les Vens, qui l'air noircissent,
De gel tranchant, les visages gercissent :
Là le passant mal se peut tenir droit,
Lors qu'en entrant par le passage etroit
Des deus Rochers, soudein lui viennent contre
Les tourbillons, à la foule et rencontre,

L'enuelopans : dont l'effort orageus
Plus a d'obstacle, et plus est outrageus.
Quand vous montez, vous semble que la cime
Soit cellela que votre vuë estime :
Mais à vos yeus souuentefois deçuz,
Tousiours se montre vn plus haut lieu dessuz :
Puis en passant par ce chemin sublime,
Vous entendez ainsi que d'vn abîme,
De ces Torrens les bouillons depiteus
Contre les Rocz qu'ilz trouuent deuant eus.
En ce haut Ciel, vn air qui regne et vente,
Voz sens nouueaus etonne et epouuente,
Qui trauaillez, regardant contre bas
A rassurer votre œil et votre pas.
» Ardens desirs, que les hommes affolent
» D'aler plus haut que les oiseauz ne volent.
Quele horreur c'est, quand le Rocher pendant
Est de tout tems sa ruine attendant,
Et que les Vens, qui là haut se depitent,
Rompant le fais, en bas le precipitent,
D'vn tel randon et fraieur, qu'en cheant,
Vous fait sembler la Montagne au Geant,
Qui blasphemant les Dieus et la machine,
Secoût le fais qu'il a dessus l'echine :
Dont les cartiers ebranlez de leur pois,
Font retentir la valee et les bois.
O quantes fois, si à autre heure ilz chussent,
Le laboureur aus chams accablé vssent !
Ces Montagners, du Ciel sont regardez,
Et de ces hauz precipices gardez :
Alez y voir, et vous voirrez où meine

La couuoitise et la pratique humeine,
D'auoir osé mettre le pie es lieus,
Qui de ça bas donnent horreur aus yeus :
D'auoir rendu la hauteur accessible,
Ce qu'à la uoir, ne sembloit point possible :
Mesme auoir fait par frequentation,
Des lieus perduz, lieus d'habitation.
Soint tant qu'on veut, les Montagnes ardues,
Les voyes soint par la Neige perdues :
Si auez vous au haut et au milieu
Vilages meintz, bastiz de lieu en lieu.
Cete hauteur, en partour suspendue
Fait le païs de plus grand' estendue :
Aussi est il plus peuplé et garni,
Que s'il etoit en campagne applani.
Merueille grand', ces lieus tous pleins d'aspresse
Et de trauail, ont toutesfois la presse
De ceus qui sont l'an tout entier contens,
Pourueu qu'il viene vn seul quart de bon tems.
Et toi, Bessan, penetré de la Bize,
Et Bonneual, où l'Arc sa source a prise,
Vos habitans sont aus froides saisons,
De Vens et Neige assiegez es maisons :
Et leur famille ainsi emprisonnee,
Vit demi an du pein d'vne fournee.
Contre le Vent ilz vsent pour chassis,
De clairs glaçons es fenestres assis.
Et toutefois cete terre natiue
Leur est si dousse, et si recreatiue,
Que ne pensans autres endroiz meilleurs,
Onques n'ont eu desir de viure ailleurs.

Puis quand ce vient que les Iumeaus rapportent
Le beau Soleil, de leur fumiere ilz sortent,
Pour voir le Ciel, qu'ils n'auoint veu depuis
Quatre ou cinq mois, sinon du fons d'vn puis.
Vous les voirriez la face bazanee,
Mener beufz gras et moutons d'vne annee
Vendre au marché, chëureaus, fourmages, euz,
Et rapporter de beaus testons tous neuz.
Vne autre assiete etreinte de gelee,
Ceus du païs Glacier l'ont appellee,
Detroit horrible, en long et parfondeur
Tout endurci d'eternelle froideur.
Des que les Mons vindrent à apparoitre,
En mesme tems ce gel y vint à croitre :
Et peu à peu ces Rochers de glaciz
Maugré l'Esté se sont faitz plus massiz.
Ie ne croi pas que les Hiperborees
Soint transpercez de plus aspres Borees :
Car le Soleil, qui en vn tems s'y tient
Tousiours leué, quelque Esté y meintient :
Mais en ce lieu, dont l'horreur glaciale
Va depitant l'ardeur solstitiale,
N'y a rondeur, ny forme d'orizon :
Le iour y est comme en vne prison :
Et si n'y a en l'etroite contree,
De tous les Vens, que pour la Bise entree,
Au long des Rocz, desquelz le haut sommet
Luire entredeus au Soleil ne permet.
Ce lieu pourtant ne s'est pas pu defendre,
Qu'en meintz endroitz ne soit contreint de fendre.
Car l'eau coulant' dessouz l'a dilaté,

Et des le fons ouuert et eclaté,
Par la tiedeur que la froideur regete
Encontrebas, et la y tient sugette :
Mesme les creus qu'ell' a au large ouuers,
Sont de verdeur, tous tems de l'an, couuers :
Le Bouquetein, souz cete large voute,
Gros et cornu, l'herbe pâture et broute :
Le sang duquel, est celuy entamant
La pierre aus reins, et le dur diamant.
Et toutefois l'abimeuse fendace,
Le vent, l'hyuer, cede à l'humeine audace,
Auec crampons acerez franchissant
Ce dur chemin perilleus et glissant.
» Que voulez vous? la trop actiue enuie
» De trafiquer, ne respecte sa vie :
» Quand ell' estime vn long chemin plus grief,
» Quoiqu'il soit seur, qu'vn dangereus et brief.
Ces Mons arduz etoint les iustes termes,
Que la, Nature auec fondemens fermes
Auoit donnez, pour separations
De Ciel, de meurs, de langue, aus nations :
Qui toutefois leur laissa des trauerses
Assez à point, pour traiter leurs commerces,
Pour s'entreuoir : brief, teles qu'il sufit
Aus conuoiteus de plaisir et profit.
Mais quele ardeur, ou plus tost quele rage,
De l'Afriquein anima le courage,
Quand pour passer son equipage gros,
Auec vinaigre et feu brisa les Rocz?
Pour enuahir la terre separee,
Dont la retraite est si mal preparee,

Que bien peu vaut, ou rien, au bon soudart,
En ces detroitz vertu de main ou d'art.
Quelz appetiz de victoire implacables
Ont attelé tant de chars et de cables,
Pour y guinder ces canons renforcez
Par haut, par bas, par torrens et fossez?
Au grand Rommein, né à la monarchie,
Dont fut souuent cete bourne franchie,
Coûta bien cher par tems et par hazars,
A donner nom à tant d'autres Cesars.
Oh si n'etait le grand deul qui m'empesche,
Ie conteroi' plus d'vne perte fraische
Des deus passans, montrans que l'entredeus
Etoit posé expres pour chacun d'eus.
» Mais qui rendra les cueurs hauteins dociles
» A leur repos? les choses difficiles
» Sont seul obiet du regne pretendu,
» Qui ne leur est iamais trop cher vendu.
Les Sauoyens, que l'auarice honneste
Iournellement aux trauaus amonneste,
Estans en paix, voyent les estrangers
Alans, venans, aveuglez aus dangers.
Ilz sont chez soi, et pour durer endurent,
Regardans ceus qui pour endurer durent.
» Bon est le lieu, auquel tel comme on naist,
» On vit content d'estre cela qu'on est.
Mais quoi? mes vers en ce lieu se lamentent,
Que les malheurs du Siecle les dementent,
Quand le venin des proches regions,
A penetré par ses contagions
Les Mons espais, rompant par sa malice

Bournes, rampars, Nature et sa police :
Rendant les bons malicieus et fins,
Plus que ceuslà qui sont hors leurs confins.
Et toutefois, de peur que ie n'accuse
Moimesme à moi, mon œil propre i'abuse,
En defendant au cueur, d'aiouter foi
A tout cela que ie sen et ie voi :
Et bien souuent en cet erreur souhaite
A haute vois, deuenir de Poete,
Le Laboureur qui cultiue le val
Du froid Bessan, ou bien de Bonneual :
Pour n'auoir point les ennuiz qui me cuisent,
Ni les auis qui mon espoir detruisent :
Pour auoir paix, et demeurer agré,
Chang'ant de nom, de vie, et de degré.
O fol propos ! que pense ie ? et que di ie ?
Oh en quel lieu mon esprit se redige !
Quand ie me veù vanger de mon emoi,
Pour meilleurer l'etat d'vn autre moi !
Ce mien souhait, et l'obtinse ie ancores,
Ne seroit pas pour cil que ie suis ores :
Car moi estant vn autre deuenu,
I'auroi' pour lui mon desir obtenu.
» Bien veins desirs : et bien fol qui desire,
» Quand en cent pars son cueur romt et dessire:
» Rien n'est plus vein, qu'en cuidant euiter
» Ce qui deplaist, soimesme se quiter.
Cesse tes pleintz, et à toi te compare,
Et de ton fort toimesme te rempare :
Pourquoi fuiz tu ? si tes rong'ans trauaus
Tu as en croupe et par mons et par vaus ?

Seroit ce pas bien fole fantaisie,
D'auoir ta paix et liberté choisie
Dedans les lieus distraitz, et neantmoins
De tes chagrins les prendre pour temoins?
Lieus detournez, hauteurs precipiteuses,
Froid païsage, et voies raboteuses,
Là où quand plus l'œil se trouue arresté,
Plus a d'espace, et plus de liberté :
Vangeurs esluz de ma solicitude,
Qui mesme auez trop peu de solitude,
Si ce n'etoit que des lieus separez
Ie va cherchant tous les plus egarez :
Si parmi vous ancor' n'est la macule
Du sang Ciuil, duquel ie me recule,
Ayant refuge aus asiles sacrez,
Fuiant les lieuz poluz et massacrez :
Et toi, Eco, à qui mes vers raisonnent,
De qui les fins distinctement resonnent,
Fidèle issue à mes plus iustes criz :
Et toi, dieu Pan, temoin de mes Ecriz :
Vous Demidieus, et vous, Nimphes compagnes,
Et vous, ô Seurs, habitans ces Montagnes,
Ferez vous point par vos vniz accors,
Quelque Genie amoureus d'vn seul cors,
Lequel rempli de votre faueur, entre
Dedans ce rond, duquel ie tien le centre,
Et dont les traitz loin de moi estenduz,
De toutes pars dedans moi soint renduz?
Nature grande, vniuerse et commune,
Toute par tout, innumerable et vne,
S'il est ainsi, que de toi i'aye ouuert

Ce qu'en ces Mons etoit clos et couuert,
Si autrefois, quand ie t'ay imploree,
Tu as soufert de moi estre honoree :
Si tu connois que i'aille meilleurant,
Pour le deuoir de ce mien demeurant :
Brief, si ie suis de toi quelque parcelle,
Et de ton feu quelque viue estincelle,
Estant epoint des aguillons de toi,
Quand ie te sen, ie t'auise et ie t'oi,
Qui as planté en moi selon ma sorte,
Ce qui de moi est possible qui sorte,
Entretien moi de ton mieus, et ton plus,
Si t'en rendrai le conte et le surplus :
Elargi moi, et donne pour reprendre :
Car à la fin que te pourrai ie rendre,
Sinon cela dont tu voudras m'orner,
Pour deuers toy plus entier retourner?
Assure moi au moins de quelque grace,
Pour tout cela qu'a ton honneur ie trace :
Tant que par toi mon dessein prosperé,
Trouve le but tel que i'ai esperé.

SECOND LIVRE

DE LA SAVOYE,

A TRESILLVSTRE

PRINCESSE MARGVERITE DE FRANCE

Duchesse de Sauoye et de Berry.

Si ie vouloi' dire toutes les places,
Tous les detroiz pleins de neigeuses glaces,
Il s'i perdroit la grace et le plaisir :
Le tems ailleurs m'appelle, et le desir.
Entre ces Mons, y git un lieu d'aisance,
Que i'ai connu tout un tems en presance :
C'est Maurienne, où entre, à un get d'arc,
Le trouble Aruan dedans le bruyant Arq :
Vile posee au cueur de la Sauoye,
Et à peu pres au milieu de la voye
De Chamberi, et du celebre Mont,
Qui la depart d'auecques le Piemont :
Meintz ornemens font le lieu digne et noble,
Prez, chams, vergers, et liquoreus vignoble,
Enrayonné par l'entredeus du val,
D'un clair Soleil, qui au tems estiual
Plus tost se montre, et plus la nuit differe,
Qu'il ne seroit en un plein hemisphere :

Bien qu'en hyuer un peu soit retardé
Par le haut Mont de l'Austre regardé :
Mais aus hauz iours, le front des Mons il touche,
Quand il se leue, et puis quand il se couche :
Et pour autant qu'à l'ouuert il les bat,
Soudein au fons la splendeur s'en rabat.
Alant au tour la Montagne pendante,
Vous y voiez la campagne abondante,
Et en tems deu, beuz, chëures et brebiz,
Se faisans gras des sauoureus herbiz :
Que si du Mont vous est longue la peine,
Vous descendez en la valee pleine,
Vous passag'ant au long des prez plaisans,
Qui par trois fois se fauchent tous les ans.
Là au trauers, et au long se conduisent
Les Ruisseletz, qui du Fleuue s'epuisent :
Dont le clair bruit vous fait si voulontiers
Prendre repos souz les arbres fruitiers :
Où vous cueillez la prune violette,
La pomme dousse, ou la guigne mollette,
Tout en son tems si bien entretenu,
Qu'un fruit failli, l'autre est desia venu.
Par ces Pourpris sont les herbes tendrettes,
Pour meslier les salades aigrettes :
Brief ce solage apporte sans grand coust
Tout ce que veut l'honnesteté du goust.
A l'Artichot il est si profitable,
Et au Melon, friandises de table,
Que celuila de ces iardins Genois
Cederait bien à l'air Mauriennois.
Puis le Safran, de rougeur iaunissante,

Et de saueur aus cueurs reiouissante,
Y vient bien tel, qu'un mont Cilicien
Lui cederoit son renom ancien.
Or en ce lieu faut que ie dissimule
Le desireus vouloir, qui me stimule
Et si n'estoit mon plus urgent proget,
Ie m'ebatroi' en ce ioyeus suget :
Ie chanteroi' de l'eureus iardinage
Le grand plaisir, et l'utile ménage.
Tout le premier ici seroit nommé
Le Chou feuillu, et ancor' le pommé,
Et la Laitue en sa rondeur serree,
Et pour l'hyuer nostre Endiue enterree :
L'Hysope, et Mente, et le Thin sauoureus :
Roses, Euilletz, propres aus amoureus :
La Marguerite et purpurine, et blanche,
Et du haut Liz la fleur naïue et franche :
Le Baselic, et Spic, dont l'odeur point,
Et le Soussi, dont la fleur ne faut point :
Le Roumarin, la soeve Mariolaine :
Fenoil, Aniz, qui font bonne l'aleine.
Ie n'oublieroi' le doussatre Cherui,
La Pastenade, et l'Asperge auec luy :
I'aiouteroi' les Citrouilles au nombre,
La Courge fade, et l'humide Concombre.
Puis les Capriers ie rendroi' bien plantez
Au long des Rocz, d'un long Soleil hantez :
I'apporteroi' en un païs etrange
L'odorant Myrte, et le pommier d'Orange :
Non les Figuiers, ni les Grenadiers francs,
Malaisement le froid dehors soufrans.

De celle Plante à Phebus consacree,
Dont la couronne aus Poetes agree,
I'en parleroi', pour l'entretenement
Du dous ombrage : et de meint ornement,
Des pourmenoirs, des treilles entr'ouuertes,
Des triples fleurs de Iossemin couuertes.
De ces beautez ie pourroi' deuiser
Et en leurs lieus et tems les diuiser :
Aus Citoyens i'apprendroi' leur plaisance :
Aus Laboureurs, leur domestique aisance :
Mais en ces lieux il faut auoir respect,
Que l'art trop grand à Nature est suspect :
Et sans cela que de tems ie n'ay gueres,
Ia ces Traitez se sont renduz vulgueres,
Si les humeins, de leur bien negligens,
Ne se rendoient, en leur tout, indigens.
Ie chante ici la naïue structure
Des Mons ornez de moyenne culture :
Qui ont ancor' des plaisirs non petiz,
Si la raison guidoit les appetiz.
Le Montagner tout guey s'en va en queste,
A la pistole, ou bien a l'arbaleste,
Et par ces lieus abruptz, sur les hauz iours
Chasse aus Sanglers, aus Chamois, et aus Ours :
Et à meint autre animal, qui s'appiete
Par ces Rochers, chacun selon l'assiete.
L'Ours qui s'en vient par le Rocher voisin,
Pour trouuer proye, ou manger le Reisin :
Le Louceruier, suçant le sang tout sangle
Dedans le parq des Brebiz qu'il etrangle :
Le Chat rousseau, viuant dans le halier,

Bien plus cruel que le Chat familier.
Et le Chamoy, à la corne recroche,
Qui de plein saut passe de roche en roche:
Et tout soudein qu'il se voit eschapé,
D'vn haut siflet par luy est l'air frapé:
Comme donnant de cete deliurance
A ses compains vrei sine et assurance.
Mais quand il est trop pressé du chasseur,
S'il voit son homme en serre et lieu mal seur,
Passe entredeus, afin qu'il le deroque,
Tant à s'aider Nature le prouoque,
Et tant hardiz deuienent, de paureus,
Ces animaus, es Rochers faitz pour eus.
» La raison seule, est celle qui fait creindre,
» Et des dangers le courage refreindre:
» L'homme, ouurant l'œil en ces pierreus detroiz
» Si perilleus, si ruineus et droiz,
» A chaque pas croit qu'vne mort y pende:
» Mais s'il auient qu'aus dangers ses yeus bande,
» Tout a vn coup à creindre il desapprend,
» Quand l'appetit pour le conseil il prend.
Or s'il a peur d'aler à la rancontre
De l'animal, qui ces dangers lui montre,
Il a moyen de faire, en s'ebatant,
Quelque butin, qui ne coûte pas tant:
Le Lieure blanc il trouue par les Roches,
Prenant ce teint des neiges qui sont proches:
Et la perdris, Albine, il fait aler
Dans le filet, l'abusant du parler.
La Gelinote, es buissons rancontree,
Et inconnue en l'air d'autre contree;

Qui a vn goût delicat et exquis,
Passant la chair du Faisan si requis.
La Marmoteine, vne annee demie
Dedans son creus tout en rond, endormie:
Si qu'à la voir, ni mesme au maniment,
Ne semble auoir vie ni sentiment.
Estce par tour, que cete pecorette
Se fait treiner, en guise de charrette,
A la renuerse, es bras portant le foin
Dans le terrier, pour le commun besoin?
L'autre tandis, qui fait la sentinelle,
Estce que plus d'astuce soit en elle,
Qu'en sa compagne? etant pour agueter,
Et d'vn siflet la troupe amonnester?
Puis quand le tems eschet, qu'elle s'yuerne,
Elle vous fait, par dedans sa cauerne
Vn faus chemin, dont le chasseur seduit,
Faille celuy qui au gite conduit.
O prouidence! vne beste estant nee,
Pour se mourir la moitié de l'annee,
Montrer ainsi, par vn instinct secret,
Façon de viure à l'animal discret!
» Nature donne un chois et certein ordre,
» Par vn chemin, qu'elle ne laisse tordre:
» Mais trop d'auis, à l'homme soucieus,
» Trouble à tous coups ses faitz negocieus.
Quand le Soleil, de la pointe estiuale
Plus loin de nous peu à peu redeuale,
Et que des Mons, par ses raiz chaleureus,
Sont les herbiz tous druz et plantureus,
Lors le Berger ses vaches accompagne,

Pour les mener au haut de la Montagne:
Où il se tient, tout ce tems estiual,
Pres son bestail, sans retourner aual:
Iusques à tant que de la Vierge Astree
L'Astre doré ait ia passé l'entree:
Et que les Vens d'Autonne dessechans,
Ayent flestri la verdure des chams.
Là sus il prend peine continuelle,
Pour satifaire à sa charge annuelle:
En departant par vn iournel detail,
Les trois profitz qu'il tire du bestail:
Desquelz celuy de la cremeuse gresse,
Et cil ancor' qu'en la fresselle il presse,
Par toute terre, à tout le genre humein
Traitant bestail, sont communs et à mein.
Bons, ou meilleurs, ainsi qu'est la pâture,
Et sont par tout de semblable facture:
Fors que souuent le fourmage mollet
Ilz sont plus gras, sans ebeurrer le lait,
Mais le tiers gaing, qu'en Sauoye ilz en tirent,
Est le Serat, que du Latin ilz dirent:
Au païsan de grande vtilité,
De peu de coût, et grand' facilité.
Ilz font tramper la racine d'Ortie
En la liqueur du fourmage sortie,
Qu'on dit lait clair, dont leur Aisi se fait,
Nom du Latin, acide, contrefait.
Puis au chaudron, où boult d'autre lait maigre
Auec lait franc, ilz getent de cet aigre
Ce qu'il en faut. Ces trois mistionnez,
Font le Serat, bien proportionnez,

Second fourmage, et de grosse sustance,
Des poures gens ordinaire pitance.
Les Montagners, ainsi ont vsité
Ce qui conuient à leur necessité.
Quand quelques fois les Ienices en nombre,
Gisent par là, souz l'air de la nuit sombre,
Sans rien douter, auient que l'Ours arpu
Par lieus abrutz sort de son creus mal pu,
Sur le troupeau : mais les masles qui veillent,
Tous deus d'accord au combat s'appareillent :
Et chacun d'eus d'ire et d'amour armé,
Attend venir le Sauuage affamé.
L'Ours sur les piez de derriere s'appreste,
Et du Toreau veut arraper la teste,
De ses deus braz, luy le col gauchissant,
Et contrebas la teste flechissant,
La corne en sus de grand' force rehausse,
Et la cuirace à l'Ours velu il fausse :
Qui tout rageus de se sentir blessé,
Sur le Toreau soudein s'est redressé :
Et le serrant de l'vne et l'autre pate,
Bien peu s'en faut qu'en terre ne l'abbate :
Mais le Compaing vironnant alantour,
Offense l'Ours d'aler et de retour :
Qui par l'obscur grince, escume, et rechigne :
En s'euadant, et la terre egratigne :
Et en arriere il pousse les cartiers
Des gros caillouz, trouuez par les sentiers.
Durant ce choc, les femelles creintiues,
Tout à recoy ont esté attentiues :
Dont l'auantage ont eu, mais non pas franc,

Les deus mariz : l'vn est atteint au flanc :
L'autre de l'arpe au col porte l'enseigne :
L'vn à l'oreille, et l'autre au mufle seigne :
Mais tous deus ont aus cornes amassé
Le poil sanglant de l'ennemi chassé.
Que si la nuit et l'auantage octroye,
Que la Ienice il aquiere pour proye,
Le corps meurdri de force embrassera,
Et par les Rocz entier le passera,
Sans aide aucun : non comme en la campagne,
Le Lou questeur, d'autre Lou s'accompagne,
Quand pour du fais l'vn l'autre supporter,
Le plus frais prend la brebiz à porter.
Qui penseroit qu'vn Ours, lourd et sauuage,
Fust si friand du mielleus ouvrage?
Et qu'en vn corps de si laid maniment,
Fust si exquis et agu sentiment?
Lui soit la grape à l'abandon permise,
Qui est au gré des sens, et à l'air mise :
Mais le Miel clos, et si pres de l'hostel,
Comment est il senti d'vn museau tel?
Auec la pate il abat et dessire
La Rusche pleine, et les coùtaus de cire,
Et engloutit vn tant celeste don,
Du Laboureur le plus noble guerdon.
Et toutefois c'est la garde peu caute
Du ménager, à qui s'en doit la faute :
Qui des grans biens du peuple industrieus,
Doit par sus tout se montrer curieus.
Oh que ie n'ay le tems tel que l'enuie,
D'en dire ici l'artifice et la vie!

Mais si vn iour des Muses m'est permis,
Ie reprendrai ce labeur intermis.
Disons ici les Arbres, que Nature
Produit es Mons d'eminente stature,
Droitz, odorans, larmoyeus, et gommez.
Telz sont les Pins, beauz, rameus, et pommez,
Et les Sapins, les Melezes, et Peces,
D'vsage grand, tous selon leurs especes.
L'vn a sa gomme entre l'ecorce et bois,
L'autre contient en sa Torche la pois,
Bois qui de flamme epris, la nuit eclaire :
Nais le Meleze, a vne liqueur claire,
Qui se reçoit sur le mois des Iumeaus,
Qu'on dit Bijon : de bois et de rameaus
Semblable au Pece : exquis pour l'artifice
Du Charpentier, dressant son edifice.
Celui Bijon, en Medecine a pris
De Termentine et l'vsage et le pris.
Mais l'homme est bien d'ignorante pratique,
Qui va chercher la mer Adriatique
Pour en r'auoir ce qui a esté sien,
Le rachetant de sa peine et son bien.
Ce qui est deu, par vn droit legitime,
Aus Mons d'ici, la Vile maritime
En prend l'honneur : et pour tel le reuend,
Que s'il etoit apporté du Leuant.
Au mesme tronc surcroit le Bouley pàle,
Fraile et leger, tant femelle que màle :
Bon à purger des articles et neuz,
Du chef, des nerfz, l'humeur qui est en eus.
L'vsage bon de ce Bijon liquide,

Deuers le Lac dit d'Anecy me guide,
Pour dire ancor' vne Eau auec son lut,
Qui souuent porte au malade salut.
Vne Roche est au Midi opposée,
Pres de ce Lac, dessus Veiri, posée :
Qui a deus crotz, l'vn sur l'autre, voûtez,
Tous deus ouuers, dedans mal rabotez :
Et du dessouz l'entree est rude et basse,
Où vn à vn, en se courbant on passe.
Le iour pourtant, qui entre es deus manoirs,
Fait qu'ilz ne sont ni sombres, ni trop noirs.
Au haut de nuit, les Bisetz se vont rendre,
Pour se iucher : où ilz les vont surprendre
Auec le feu, et là sont arrestez
Dedans les retz à l'issue apprestez.
Par le dehors, on monte en cete voûte,
Dont le grauir vne grand' peine coûte,
Haut, âpre et droit, si bien le fait comter
Cil qui a eu la peine d'i monter :
Où peu à peu iusqu'au haut on eschape,
Par les rinceaus souples, où l'on s'arrape.
En cete voûte, est vn creus ecarté,
Où se conduire on ne peut sans clairté :
Là est cete Eau, qui bien semble auoir source,
Mais retenue en sa cuue sans course :
Où elle croist et decroist par les fois,
Ainsi que fait la Lune tous les mois.
Les païsans, qui bien souuent en boiuent,
Du mal des flancs alleg'ance en reçoiuent.
Cete Eau est claire, et pesante pourtant,
Et la senteur de la terre portant,

Terre en moiteur par elle meintenue,
Grasse, ardrilleuse, et de couleur charnue :
Qui tient beaucoup du lut Armenien,
Et de celuy que lon dit Lemnien.
Ceus du Vilage, entre autres maladies,
En font breuuage aux bestes refroidies.
Si leurs Beuz ont au flanc quelque os rompu,
Ou deloyé, apres qu'ilz en ont bu
Par quelques fois, la fracture se serre :
Et qui plus est, se trouue cete terre
Aus Beuz occis (si vrei en est le bruit)
Liee autour de l'os qu'ell' a reduit.
Ce que i'ai dit des Montagnes, ameine
Ioye et profit à cete vie humeine.
» Mais le bon eur de l'homme, et special
» A sa nature, est d'estre social :
» C'est l'homme seul, qui rend le lieu spectable :
» Non pas le lieu, qui rend l'homme acceptable :
» Et la vertu, iointe à l'humanité,
» Donne aus païs toute leur dignité.
Tu es en paix, Sauoye, et as des hommes :
A quoi tient il qu'eureuse ne te nommes ?
D'vn eur content tu te peuz bien vanter,
Si tu te saiz de tes biens contenter,
Et si tu veuz telz qu'ils sont, les connoitre :
» L'eur n'est pas bon, qui trop se fait paroitre.
En lieus diuers tu as de bons espritz,
Dont Maurienne a bien sa part au pris,
Tant qu'auec soy vn Lambert elle garde,
Qui d'œil veillant dessus elle regarde :
Par son sauoir, sa prudence et bonté,

Digne du lieu, auquel il est monté.
Et Batendier, de suffisance egale
En Poesie et science legale,
Fait de ses Droitz Maurienne iouir,
Et ses beauz vers par tout le Monde ouir.
Son Lancessey, basti ioignant la Vile,
Et Armillon, qui en est loin d'vn mile,
Pres des Rochers, demontrent bien à part,
L'euure diuers de la Nature à l'Art.
Quand bien ie voy son estat domestique,
Le comparant auec le fait rustique,
Ie di de luy (ainsi soint vreiz mes chans)
Qu'il est eureus à la Vile et aus chams.
Et toi, Bibal, qui laissas de bonne heure
Ton Languedoc, pour faire ici demeure,
As eprouué qu'vn païs montueus
Est bien ancor' païs des Vertueus.
Rapin, Courier, que vit naitre Valoire,
Reçoit et donne à Maurienne gloire :
Il sait les Mons, et leurs conditions,
Les honorant par ses commissions.
A bien bon droit ma Muse se remembre
Du val plaisant de Cuyne, pres la Chambre :
Que l'Arq abbreuue, et là pres est connu
L'oiseau de proye, au front laid et cornu.
Assez m'a plu ce beau lieu et fertile,
Mais ancor' plus cete face gentile
De Violand, dont mon œil fut raui,
Voire mon cueur, tandis que ie la vi.
Ni plus ni moins qu'vn cheual de seruice,
Entretenu au meilleur exercice,

Alors qu'il voit la Pouleine qui paît
Au pré connu, l'herbe qui mieus lui plaît,
N'ayant prouué l'amoureuse estincelle,
Farrouche au frein, et farrouche à la selle :
Et lui ne montre autres signes, témoins
Du feu passant, et ell' ancores moins.
Raison ne veut, Moutier, que ie te taise,
Qui eclairciz toute la Tarantaise,
Comme le lieu du païs, principal,
Dont tu es siege Archiepiscopal :
Le Fleuue issant du Mont Isere, passe
Par le milieu de ton assiete basse :
Tes beauz logis, tes honnestes façons,
Ne sentent rien leurs Rocz, ni leurs glaçons.
Et toi, qui tiens du Sel le nom antique,
Dont tu as eu longuement la prattique,
Les demeurans des fourneaus et cuuiers,
Témoignent bien l'art de tes vieus ouuriers :
Et les nouueaus, pour leur belle entreprise,
Bien dignes sont que beaucoup on les prise :
Par qui sera en Sauoye remis
Ce grand profit, si long temps intermis.
C'est vn grand eur de trouuer à sa porte
Ce que de loin à grans fraiz on apporte.
Quel don plus grand se dëura reputer,
Qu'à son besoin rien d'autrui n'emprunter ?
Bien est des Eaus merueilleuse l'alure :
Celle de Mer, laisse toute salure,
En s'ecoulant par le sable terreus :
Mais ceteci, iusqu'en ces lieus pierreus
Porte son sel : car qu'elle puisse acquerre

Tele saueur, en passant de la terre,
Ie ne le croi, ains la Mer se transmet
En tel canal, qui salee l'admet
Pardessouz terre : et puis la distribue
Aus lieus lointeins par quelque veine imbue.
Et telle fois le fons est si puissant,
Qu'vn Roc de sel massif en est issant.
Ancor' se voit la fonteine salee,
En Eschalon, sur l'Arq, franche vallee :
Qui de Salins sa source doit tenir,
Et souz les Rocz iusqu'en ce lieu venir.
Là les Brebiz, qui la salure sentent,
Pour la sucer bien souuent se presentent :
Mais l'Arq, qui pend tousiours sur ce costé,
A le signal du sel tout presqu' osté :
De Chamberi, le chef de la Prouince,
Ce ne seroit raison que ie preuinse
Le bien disant Butet, qui en n'àquit,
A qui en touche et l'honneur et l'aquit.
Mais ie lou'rai le Comte, qui commande
Dessouz son Duc, comme son lieu demande :
L'aïant Vertu au chemin enseigné,
Et pas à pas Fortune accompagné.
Et Deseissel, qui de sagesse et grace,
Orne et meintient sa noblesse de race,
Donra autant à mes vers de bon eur,
Comme ilz lui font de deuoir et d'honneur.
Et Chatelart, le docte politique,
Me fait recors de l'amitié antique,
Lors que de soi par etude il prouuoit
Ce qu'à present par vrei effet on voit.

Et Ducoudrei, dont l'eloquence franche
Dans le Senat honore la Salanche,
Merite vn los ancor' sur celui là,
Pour la faueur que des Muses il a.
De la Cité sur le grand Lac assise,
Qui tient la cause en armes indecise,
I'aime trop mieus, puisqu'assez ie ne peu,
N'en dire rien, que d'en dire trop peu.
Et d'Anecy, qui m'a esté nommee,
Pour y auoir dames de renommee,
L'honneur par moi à mon Valence soit,
Qui sur le lieu la faueur en reçoit.
Au droit d'Eton, où Isere plus forte,
De l'Arq bruitif l'eau et le nom emporte,
Se voit le mont de l'Arcluse eminent,
Témoin de l'air, et du tems imminent,
Selon qu'il est emmantelé de Nues :
Là sont Coutaux de vignes continues,
En Miolan, beau val et fructueus,
Où est le lieu de Lambert vertueus,
Prochein d'honneur, de sauoir et de grace
Au prenommé, ainsi comme de race :
Dont Piochet, parent d'autre surnom,
D'vn pas égal va suiuant le renom.
Dirons nous rien des Bergeres, qui chantent
De leurs amours, que les foretz rechantent?
Mais pourquoi non? il conuient en ces lieus
Paître l'oreille aussi bien que les yeus :
Car tout de mesme est la vuë eiouie
De ces Rochers, et de ces chans l'ouye.
N'i cherchez pas ces accors composez,

Ces demytons, ni ces comtes pausez :
Ce sont chansons pleines et pastorales,
Ce sont des vois fortes et pectorales :
Motz tous exquis, et de Parisien,
Tous frais tournez en bon Sauoisien.
Quel plaisir c'est, passant par la Bourgade,
Quand vous vient voir des garses la brigade,
Au mois d'Auril, les corps au busq, et ceintz
Par souz l'aisselle, ainsi que ces vieus Seinz :
Desquelz l'vne, en leur ranc les ordonne,
Chante premiere, et sur le lourd fredonne,
S'assurant bien, que pour son beau chanter,
Vous leur donrez de quoy le Mei planter.
Ainsi Sauoye est eureuse par elle,
En son assiete et force naturelle :
Eureuse ell' est, pour les diuers espriz,
Qui dedans elle ont origine pris,
Et qui lui sont, par pieteus office,
Recognoissans ce premier benefice :
Eureuse ell' est du Prince qui la tient,
Et en seurté paisible l'entretient :
Et croi encor' qu'entre tous ces merites,
Moi qui lui ay ses louanges ecrittes,
Ne lui ay fait de tous le moins d'honneur,
Gratifiant le tems de son bon eur.
Doncques, Prouince, ornee de simplesse,
Sans enuier la pompeuse noblesse
De tes voisins, qui es, par don expres,
Si loin des maus, desquelz tu es si pres,
En cet etat pendant tu pourras viure,
Que tu seras d'ambition deliure,

Que tu pourras en toi te contenir,
Par le passé mesurant l'auenir.
Ce beau Royaume, opulent, grand, et large,
De sa grandeur n'a pu porter la charge :
Et n'ayant plus d'ennemis assez fors,
Contre soimesme a tourné ses effors.
Que nul pourtant n'attende que i'atteigne
Ce qu'exposer ie ne peu, ni ne deigne :
» Ains ie me tai : car qui peut s'opposer
» A celuyla qui sait tout disposer?
» Qui choisira ce qui est profitable?
» Ou qui fuira ce qui est euitable?
» Puis que la paix les discors sait nourrir,
» Et les guerriers la guerre fait mourir?
» Arrestons nous aus causes qui apperent,
» Ce tems pendant que les hautes operent.
» L'homme ne peut faire qu'humeinement,
» Et Dieu tousiours fait tout diuinement.
Que s'il y a ancor' quelquun, qui fuye
Cet air François, où toute chose ennuye,
Où est le sang sur le sang animé,
Où est l'ami sur l'autre enuenimé :
Dont cellela, pour laquele on manie
Le fer tranchant, est iapieça bannie,
Là où les bons n'ont rien qui soit du leur,
Que l'etranger n'emporte, ou le voleur,
Viene en ce lieu que i'ay voulu protrere,
S'il sait regler l'aise par son contrere :
» Car qui ne sait l'assez du peu choisir,
» En lieu du Monde il n'aura son plaisir.
Il iouira de liberté paisible,

Tant qu'en permet ce tems dur et nuisible,
Et tant que sait, selon l'humein pouuoir,
Vn sage Prince auiser et pouruoir.
Mais qu'a besoin Nature d'eloquence?
Il y verra solitude et frequence,
Rudesse et art : sauoir, rusticité,
Tout faire vn beau, par la diuersité.
Que s'il auient, que ce simple edifice
Soit a son gré de trop peu d'artifice,
Il est au lieu, pour trop ne se fascher,
Et a moyen de plus outre marcher.
Passe le Mont, qui Sauoye discerne
D'auec Piemont, qu'vn mesme Duc gouuerne,
Large sommet, neige, orages, glaçons :
Mons des deus flancs, Lac froid, et sans poissons :
La poste assise, aus Vens tauerne ouuerte :
Puis la Ferriere au dela, plus couuerte,
Au val pendanf, virant, et plein de crotz,
Où le Torrent du Lac bruit par les Rocz.
Par ces haut lieus souuent a fait passage
Le Dieu Mercure, en faisant son message,
Voyant ce Mont, entre autres, qui reuient
A celuila où son Ayeul se tient.
Atlas n'est point plus ardu en son feste,
Plus de Sapins ne lui couurent la teste :
Son grand partour n'est pas mieus de tous flancs,
Batu de pluye, et d'orages souflans :
Sa face n'est de Nues plus noircie,
Ni de verglas sa barbe plus gersie :
Dessus le dos plus de neige n'a pas,
Plus de Torrens ne lui courent abas.

Là haut pourtant la sublime Alouette
Se guinde en l'air, y crie et pirouette :
Et si n'a lieu, ce semble, iour n'y soir,
Que sur la Neige, où el' se puisse assoir.
Là les Marrons, quand les Neiges tout couurent,
Vous vont guidant, par le chemin qu'ilz ouurent.
Puis quand faudra pardeça repasser,
Le long du val vous viendront ramacer.
Voila le Mont, demijour de malaise,
Iusqu'a trouuer la basse Nonualaise :
Puis d'or en là, autre langue et humeurs,
Et vn Turin de plus polies meurs :
Où est le Pau, qui la campagne laue,
Et le Senat d'vne dignité graue :
Là en public les Sciences on lit,
Le Prince là, sa residence elit,
Et la splendeur d'vne Princesse, illustre,
A tout cela aioute plus grand lustre :
Dont la bonté les bons espriz semond
D'aler trouuer leur repos en Piemont.
François passant, s'autrefois tu l'as vue,
Arreste toi, pour plus digne reuue :
Voire et combien que l'aies vue, ou non,
Va de tes yeux obeir au renom.
Si tu l'as vue autrefois, c'est l'Aurore,
Qu'autant de fois qu'on la voit, on l'honore :
Si tu la vois orprimes, c'est le fruit
Du long desir, qui surmonte le bruit.
Que si plus loin autre desir te pousse,
Comme de voir la couuoitise est dousse,
Bien, passe donq : mais porte tous tes sens,

Pour t'assurer au lieu où tu descens.
Sur toute chose en ta memoire attache
Le ferme cueur de ce Prince d'Itache :
Voi les façons, et les diuersitez
D'hommes viuans, et païs, et citez :
Milan peuplee, et de trafique grande,
Et le Chateau fameus qui lui commande :
Et la Cité, dont les Veniciens
Se font nommer, ses Signeurs anciens :
Va voir ancor' la Toscane Florence,
Belle de nom, d'etat et d'apparence :
Vrbin petite, ample pour la grandeur
D'vn Prince plein d'honorable splendeur.
N'oublie à voir les reliques de Romme,
Si connoîtras pourquoi Seinte on la nomme :
Naples gentile, ornee en Citadins,
Air chaleureus, delices de iardins :
Et par chemin tant de Viles insignes,
Dont ie ne di ni les noms ni les signes,
Soit sur le Pau, ou soit sur le Tesin,
Ou en païs plus lointein ou voisin :
Dont les Signeurs tretous se fortifient
L'vn contre l'autre, et en nul ne se fient.
» Maudit soupçon, qui nous oste des meins
» Ce beau lien, qui seul nous fait humeins.
Lors ayant fait par regions diuerses,
A ton loisir tes courses et trauerses,
Te reste à voir les superbes façons
De Genes braue, et la Mer sans poissons.
Mais en alant, selon ton entreprise,
Par meinz endroiz où la vertu se prise,

Si auras tu mil obgetz alechans,
Le droit chemin de l'honneur empeschans :
Tu trouueras la braue Courtisane,
Qui des enfance est formee artizane
De beau meintien, dœil orgueilleus et dous,
Pour sembler estre à vn, et estre à tous :
De beau parler, de pensee rebourse :
Aimant l'ami pour l'amour de la bourse :
Auecques l'age apprise à moins cherir,
Vendre les iours, pour les nuiz rencherir.
Ici sera ta venue nouuelle
Prise au filet, si tu n'es en ceruelle.
» Sois vn Vlisse, en ces endroiz, viuant :
» Non comme l'vn de son troupeau suiuant.
Autant ou plus te garde des Tricherres,
Que Mariolz ilz disent par les terres,
Qui auec toi se venans embarquer,
Ou au logis apposté se parquer,
D'vn tel barat tous tes deniers atrapent,
Que les plus fins à grand' peine en echapent.
Quand est du fait des tirans tauerniers,
Hostes sans foi, du change de deniers
De lieu en lieu, des peages et daces,
Que sont es pors, es portes, et es places,
Et brief, par tout : le remede à cela,
C'est patience, il faut passer par là.
Va meintenant, auerti de bonne heure,
Possible auras la rencontre meilleure
Que ie ne pense, et que ie ne t'ai dit :
Que plust à Dieu que i'vsse mal predit :
Lui plust ancor' que les meurs recitees

Ne fussent point en la France vsitées,
Et que les tours des premiers inuentez,
Ne fussent point des derniers augmentez :
Car en ce lieu de sanglante discorde,
Y a il mal auquel on ne s'accorde?
Et au milieu de tele impieté,
Y a il bien qui y soit respecté?
Tu as deus fois, ô France desolee,
Traité la Paix, et deus fois violee :
Donques voulant et les corps et les cueurs
Rendre du tout ou veincus ou veinqueurs,
Ta propre force à ta force ennemie,
Te laissera en fin moins que demie,
Ce semble, afin qu'vne autre inimitié
Plus aisement detruise ta moitié.
Huit ans entiers des grans troubles Galliques,
L'an que le monde en tumultes belliques.
Tout s'emouuoit, quand le froit hibernal
Passoit de loin l'Equinocce vernal,
Chantoit ses vers, Peletier, en malaise,
Se reuanchant de la saison mauuaise,
A contempler le Naturel decours,
Les faitz diuins, et les humeins discours.
La Liure auoit Saturne au lieu vintiéme,
Et l'Eschanson, Iuppiter au neuuiéme :
Le Dieu guerrier les vintehuit tenoit
Dans le Lion, et arriere venoit :
La Ciprienne auoit pris pour sa place,
En ses Poissons le quatorziéme espace :
Dans le Mouton, des Dieus le messager
Au dixhuitiéme etoit lors passager :

En son Toreau eleuee la Lune,
Auoit atteint l'assiete vintevne,
Quand mon Soleil auoit fait par ses cours,
En son Mouton cinquante et deus retours.

TIERS LIVRE

DE LA SAVOYE,

A TRESILLVSTRE

PRINCESSE MARGVERITE DE FRANCE

Duchesse de Sauoye et de Berry.

L'an qui fut tel, de nouueau fit refaire
La paix Françoise, où tant y a d' afaire :
Que plùt au Ciel fermement meintenir
Ce tiers repos qu'il a fait reuenir :
Et qu'vn fier Mars, qui Stilbon fin regarde,
(Stilbon, qui peu les bonnes choses garde)
Pùt assurer auec loyaus accors
Les cueurs felons, qui commandent aus corps.
Puisse ce Mars aus inhumeins Tartares
Traiter sa guerre, ou aus Mores barbares,
Ou à Neptune enuoïer ses combaz,
Soit en la Mer, ou d'enhaut, ou d'enbas :

Là où s'etans rendues les armees,
Du Dieu bifront soint les portes fermees :
Et notre France ayant ses couz ruez,
Voye au plus loin les orages muez.
Si vous pouuez d'vne si grand' victoire,
Signeurs d'Adrie, entretenir la gloire,
Bien vous pourront ceus de deça la Mer,
De leur repos pour auteurs reclamer :
Mais n'estant l'eur pareil en Mer et terre,
Preparez vous aus nouueaus faiz de guerre,
Lors que viendra l'animal veneneus
Auec Phenon prendre ce Dieu heineus.
Mais si les feuz tant de païs atteignent
Et pres et loin, sans que point ilz s'eteignent,
Et sans qu'au Monde il y ait region,
Qui n'ait sa part de la contagion :
Quelque grand' cause en l'Vniuers se cele,
Entretenant l'emute vniuerselle,
Afin d'en faire vniuersel accord,
Duquel demeure vn eternel record :
Alors qu'etans les effors à la cime,
Et se faisant Conionction Maxime
Des deus plus hauz, dans le chef des Maisons,
Se referont les loix, meurs et saisons.
Desia voit on que les Cieus, qui cheminent
Leur cours reglé, dressent et determinent
Les faiz futurs par meinz preparatiz,
De changement tous significatiz.
Et ce pendant les hommes se tourmentent,
Et en leurs faiz eus mesmes se dementent :
Ilz ont la paix, et leur intention

Nourrit tousiours plus grand' dissension.
Ainsi le cours de noz tristes annees,
En l'iniustice humeine condannees,
Nous fait pleurer : tandis qu'en soupirant,
Soit guerre ou paix, tout va en empirant :
Et le dur tems augmentant la merueille,
Malheurs nouueauz de iour en iour reueille,
Plus grans que ceus, qui si grans se trouuoint,
Qu'a tous auis, plus croître ne pouuoint.
O bien eureus, qui sagement mesure
De cete paix la duree et l'vsure !
Voiant le tems aus dangers s'elargir,
Et les malheurs l'vn l'autre presagir,
Et n'est disgrace ancores auenue,
Qui n'ait eté d'vn signe preuenue,
Si auisé fût l'esperit humein,
Ou, mieus, s'il pût fuir de Dieu la main.
Tel fut premier cet orageus eclandre,
Qu'on vit au lac de Nantua s'epandre :
Qui si hideus vn tems par l'air venta,
Que tout autour la terre epouuenta,
Signifiant le desastre en partie,
Du Lac voisin, par quelque simpatie,
Et que l'accord secondement traité,
Dedans les cueurs etoit mal arresté.
Montrant ancor' par sa grand' vehemence,
Du Ciel troublé la future inclemence,
Il demembra par ses fors tourbillons,
Des hautes Tours les toiz et pauillons,
Et pour trophee et signe de victoire,
Il les planta en autre territoire.

Vn autre orage en l'air trouble et epais
Droit sur le tems de cete tierce Paix,
Fut aus confins de Sauoye et de Bresse,
Pareil d'horreur, et d'effrayable àpresse,
Qui penetrant par la riuiere d'Ein,
Es lieus voisins exploita son dedein :
Par les foretz, les Sapins hauz et fermes,
Les Chesnes vieus, les Noyers et les Chermes,
Furent brisez, arrachez, renuersez,
Ou parmi l'air tous entiers trauersez.
En mesme instant, cete tempeste outree,
Au beau milieu de tant d'arbres entree,
Les vns d'iceus, racine et tout, froissoit,
Et les procheins sans offense laissoit.
O grand effort, et puissamment nuisible,
D'vn air esmu, aus yeus presqu' inuisible !
O grand' concorde en contrarieté,
Et si vnie en sa varieté !
Ie di de vous, ô Vens, pleins de presages,
Qui du fort Tems anoncez les messages :
Detournez vous, ô sinistres, ailleurs,
Pour faire place aus messagers meilleurs.
Sauoye aumoins, ma demeure presente,
Des plus grans maus a bien eté exemte :
Et n'a senti que le moins grief des trois,
Peu longuement, et en bien peu d'endroiz :
Bien qu'au païs où ell' se contermine,
S'aille fourrant l'implacable famine,
Auise bien, Sauoye, ouure les yeus,
Combien tu es fauorie des Cieus :
Pren à bon point, que les Destins propices

T'ont mise à part de tous mauuais auspices :
Et ceus qui sont en tes Mons apparuz,
Sans te toucher, tes voisins ont feruz.
En nul Empire, ou Regne, on ne vit onques,
Ni en pleins lieus d'Hemispheres quelconques,
Tant d'accidens et signes monstrueus,
Qu'ilz s'en sont vuz es detroiz Montueus :
Comme si telz en ces hauz lieus se fissent,
Afin que mieus et de plus loin se vissent :
Et que des Mons les eschafaus hauteins
Fussent Theatre aus spectateurs lointeins.
Le Soleil fut en l'Archer, au neuuiéme,
Et fut la Lune en la Vierge, au seziéme :
Phenon, l'entree au Scorpion tenant,
Et Iuppiter les douze pars prenant
De l'Eschanson : le Dieu qui fait combatre,
Les sept du Bouc : Venus, les vintequatre :
Et commençoit en arriere marcher
Mercure, ayant les treze de l'Archer,
Lors que le Ciel, se couurant de ses Nues,
Se deborda en pluyes continues :
Et que des Mons les hauz sommetz pointuz,
De leurs blancheurs furent tous deuetuz :
La grand' lenteur de l'air les faisant fondre :
Et se venant tout ensemble confondre
Cete eau du Ciel, les rompoit par morceaus,
Et tout aual les portoit à monceaus.
Dont telement les terres en soufrirent,
Que par dessouz nouueaus conduiz s'ouurirent,
Par où les eaus à la foule venoint,
Qui çà et là cours deuoiez tenoint.

Deuers Paumiers, vne eau par dessouz terre,
Minant le fons, afondra vn parterre,
Maisons, courtilz, et arbres enterra,
Et en abîme enorme les serra.
Les Fleuves lors la force mepriserent
De l'art humein, et leurs hauz pons briserent :
L'Arue bruyant, les trois siens abbatit,
Et de roideur le Rône combatit,
Tant qu'il le fit par victoire contraire
Et inaudite, encontremont retraire :
Dont les Moulins, forcez de ce retour,
Firent virer leur rouë à contretour.
Le Rône ondeus, sur le pas de la Cluse,
Fit choir le Roc, et s'en fit vne Ecluse :
Quand son passage à soimesme il s'osta,
Et contremont par les chams reflota :
Dont les voisins, pour creinte du deluge,
Eurent au haut des Rochers leur refuge :
Et au dessouz fut le peuple etonné,
Par où le cours du Fleuue etoit tourné.
Donq' s'est il vu, par deus proches epreuues,
Ce qu'on tenoit impossible des Fleuues :
Non qu'il se puisse à la Nature offrir
Chose qu'el' soit contreinte de souffrir :
Mais les humeins n'estiment rien faisible,
Que ce qui est ordinaire et visible.
Croions au moins, qu'vn rare signe, fait
Iuste argument de quelque rare effet :
Et que Nature en vn instant ameine
Ce que iamais n'a fait la force humeine.
Or à la fin, ces ondes, qui n'ont pu

Soufrir arrest, leur obstacle ont rompu :
Dont le debort, impiteus et enorme,
Perdant de Fleuue et de cours toute forme,
Mit en effray les Vilages et Bours,
Nayant au loin leurs terres et labours.
Ainsi s'en vint l'epouuentable Rône
A la Cité où confluc la Sône.
Qui le repos des habitans surprint,
Et si acoup tant de païs comprint,
Que la fureur à la Cluse arrestee,
Sembloit qu'expres eût eté apprestee,
Pour apporter le spectacle à Lyon
Du grand debort que vit Deucalion.
Chacun fuyant des rues les riuieres,
Gagnoit le haut de la Côte où Fouruieres :
Pitié par tout : et vouloir secourir,
N'estoit sinon se hâter de mourir.
La fureur croit, les maisons se font pleines :
Tout n'est qu'vn Rône au large par les pleines :
Mais ancor' plus par le Fausbourg voisin,
Des grans marchez resort et magazin,
Furent rauiz de ces ondes hideuses,
Peres, enfans, et les meres piteuses.
Qui sur les ais des planchers abouché,
Qui sur le dos d'vne poûtre affourché :
Qui empongnoit vn arbre en quelque sorte,
Mais l'arbre et tout, l'eau furieuse emporte.
Deus fois souz Mer le Soleil descendit,
Deus autres fois le iour il leur rendit,
Pendant que tout etoit par tout à nage,
Hommes, bétail, et maisons et ménage.

Et sur la fin, les bouuiers, et les beuz,
Tous effondrez dans les marais bourbeus.
Et ne restoit des Vilages et granges,
Que les monceaus entassez dans les fanges :
Des prez herbuz, et des beauz chams à blé,
N'apparoissoit qu'vn terrage assablé.
Desordre grand, et saison importune,
Qui fit enfler les sources de Neptune,
Et les força de quiter leur giron,
Pour trouuer place es terres d'enuiron.
En la grand' Mer les ondes eleuees.
Des Holandais nayerent les leuees,
Et tant de Bours, qui onq n'vssent douté
Que l'Ocean si outre fût monté.
Terres iadis en isles redigees,
Furent souz Mer tout à coup submergees :
Beuz tant de mil, dessouz les toiz enclos,
Furent soudein engloutiz des grans flotz.
La Terre alors, masse pesante et dure,
Qui le deschet des autres trois endure,
Encontre l'Air, qui si fort la greua
De Vens et d'Eaus, s'emut et s'eleua :
La grand' Cité, qui Venise cotoye,
Et qu'vn des bras du double Pau ondoye,
Sentit l'horrible et hideus tremblement,
Qui l'ebranla continuellement,
Et si long tems, que la tourbe Ciuile
Cuida iamais n'auoir forme de Vile :
Les fondemens sans cesse etoint secous,
Dont les paroiz s'entreheurtoint de couz :
Les Temples hauz, en grand nombre tomberent,

Et souz leur fais les Palais succomberent,
Ou fussent ceus des grans de la Cité,
Ou fût celui de leur Prince habité.
De ces fureurs il en fut ancor' vne,
Quand au Toreau fut nouuelle la Lune,
Le lieu dernier Saturne reprenant
Dedans la Liure, et arriere venant,
Quand de nouueau, Arue, ce mutin Fleuue,
Rompit ses pons, et leur structure neuue :
Et ceus d'enbas creignirent de rechef
Par le deluge auoir mesme mechef.
Que dirai plus ? la Lune ancor' nouuelle
Dans les Iumeaus, cet Arue renouuelle
Pareil dedein, non content du second,
Tant etoit l'air en deluges fecond.
Qui a tant pu causer d'humidité,
Etans les cinq es lieus d'aridité ?
Seroit ce point Iuppiter, qui conuerse
Auec l'Enfant qui son Aiguiere verse?
Et puis Saturne au Scorpion posé?
Ou l'Orion au Soleil opposé?
Seroit ce point le Trigone aquatique,
Qui veut ouurer sa derniere pratique,
Ains que ceder dedans douze ans expres,
Au grand Trigone ardent, qui vient apres.
Et auons eu, parmi ces defortunes,
La glace horrible, et neiges importunes,
Qui ont en l'air, en la terre, et es eaus,
Transi de froid, bestes, poissons, oiseaus :
On ne voit point en l'annee où nous sommes,
Perdriz, leurauz, plaisir des gentizhommes,

Comme on souloit : ni en l'air, ni aus chams,
Oiseaus bandez, et degoiser leurs chans.
O que mon cœur à de depit et d'ire,
De tant de fois vn mesme fait redire,
Et que le tems obstiné me retreint
En vn suget si dur et si contreint !
Voici ancor' que le pesant Saturne,
Du Scorpion frapant l'Astre diurne,
Dedans l'Aquaire, apres l'an, retourné,
Nouueau debord pluuieus a donné.
Ce Rône ancor' a mis à la renuerse
Le pont refait, qu'à Seissel on trauerse :
La neige es Mons se fondant de rechef
En plein hyuer, pour croitre le mechef.
Plus que iamais sa fureur a montree
L'eau rauineuse en Chamberi entree :
Et excedant ses coùtumiers debors
De meinte rue a surmonté les bors.
Et à Lyon, qui ses foires exploite,
Tout de nouueau fut troublee l'emploite.
Et les marchans ia tant endommagez,
De mal sur mal se trouuerent chargez.
Ces iours Mercure es Poissons se vint mettre,
Puis contre luy la Lune en diametre,
Soir, que l'eclair, et le Ciel qui tonna
En plein hyuer, le vulguere etonna.
Donq' faudroit il de ces eaus pluuiales
Tousiours se pleindre, et des ces fluuiales,
Si les malheurs venoint de leur seul cours,
N'estans aydez d'autres plus grans concours.
Les douze mois, ont tous en vne annee

Quelque sinistre auenture donnee :
Voire plusieurs, si notre souuenir
Pouuoit les tems et les lieus retenir.
Les Elemens, contraires, entre eus quatre
Se sont bandez, pour à l'enui combatre,
A qui seroit le plus desordonné,
En cet etat de Nature etonné.
Souz les Poissons, trois soirs qui se suiuirent,
Second de Mars, et tiers, et quart, se virent
Les feus ardens sur les maisons epars,
Dans Anecy, et aus procheines pars :
Venus etant au Soleil iointe, à iuste,
Alant arriere, et Mars des raiz combuste,
Deuers la fin des Poissons paruenant,
Phenon, les trois du Scorpion tenant.
Et sembloit bien es toiz le feu se prendre,
Tant qu'au secours chacun se venoit rendre :
Ici pensiez, que là le feu fût pris :
Là vous pensiez, qu'ici il fût epris :
Chacun en soi auoit fraieur et creinte
Pour son voisin, plus que pour soi empreinte.
Au tour du Lac, et mesmes au dedans,
Brandons de feu tomberent tous ardens.
Souz le Toreau, qu'auec l'epaule destre
De l'Orion la Lune pouuoit estre,
Vers la minuit, la Terre s'ebranla,
Dans Anecy, Peletier etant là :
Mais peu durant, et tant que met vn homme
A s'eueiller la nuit d'vn profond somme :
Car es Mons creus, entr'ouuers par dessouz,
Plus prontement les grans Vens sont dissouz.

Et n'ont eté assez griez et molestes
Les grans efors de ces signes funestes,
Sinon qu'on vit (ô cas bien outrageus
A la Nature!) vn ecler orageus
Sortir de terre, exhalant la fumee,
Suiuie acoup d'vne flamme alumee,
Et puis d'vn bruit le tonnerre imitant,
Et de ça bas le haut Ciel irritant :
Iour, qu'à Saturne ont donné noz vieus peres,
Entrant Phebus au Signe des deus Freres :
Le premier point de la Liure ascendant :
La Roche en est témoignage rendant.
Mais entre tant de memorables signes,
Et de merueille à tous les Siecles dignes,
Du lac Leman le fait contagieus,
Est l'vn pour vrei des plus prodigieus :
Enorme fait, qui toute foi excede,
Toute longueur de tems, et tout remede,
Par tant d'etez, par tant d'hyuers suiuans,
Et entre gens sur leur garde viuans.
Ancor' le bruit rengreg'ant les prodiges,
Y va meslant fantòmes et prestiges,
Corps simulez, de rencontre et deuis,
Ne diferans en rien des hommes vifs.
Mais aidez moi, ô Muses, à me taire,
Comme à parler, qui vous suis secretaire :
» Car l'eloquence, est en rien ne disant,
» Mieus meintefois, qu'en beaucoup deuisant.
Noz suruiuans, oyans chose inaudite,
Estimeroint notre saison maudite,
Tant sont les cas de peu de foi pourueus,

Si lon ne croit à ceus qui les ont vuz.
O Dieu tout bon, qui les Siecles reueilles,
Et entretiens en tes grandes merueilles,
Toi qui te faiz en Nature honorer,
Qui saiz et peuz detruire et restorer,
Si les labeurs que tant tu m'as faitz prendre,
Si les desseins que tu m'as faitz apprendre,
Ou que ie tai', ou que ie ramentoi,
N'ont tems ni lieu où ressortir, sans toi,
Renforce moi mes espriz, qui s'appaisent
En tous tes faitz, puisque telz ilz te plaisent.
Autre que toi ne me peut conuoier,
Pour me garder de choir ou foruoier.
Or fai moi donq' arriuer, s'il est heure,
Et accompli l'espoir qui me demeure :
Tien moi la mein, et au lieu me condui,
Pour le repos de ce petit iourd'hui :
Ce tems pendant qu'en ma mein i'ai ma plume,
N'etein pourtant l'ardent feu, qui m'alume
A plus grand fait, esperant que l'vn d'eus
N'empeschera l'honneur de tous les deus.
Donq' remetons tous ces cas deplorables,
Pour retourner aus faitz plus fauorables,
Si sera tems de rechoisir le bord,
Et de dresser la prouë vers le port,
Pour remener, auecques moi en France
Les Seurs qui m'ont gouuerné des enfance,
Et m'ont conduit en tant de lieus diuers,
Par le fort tems des etez et hyuers.
Que si Fortune onq' ne les a aidees,
Vertu pourtant les a si bien guidees,

Que les longs ans, auecques elles cruz,
N'ont du labeur iamais eté recruz.
Auec lequel l'espoir leur est facile
D'entrer ancor' en ce grand domicile,
Mesme portant de leurs dons familiers,
Pour pendre au haut des plus fermes piliers.
L'Astre annuel, ia l'estiuale pointe
Passoit d'huit iours : sa Seur etoit coniointe
Sur les dixhuit des Iumeaus, auec Mars :
Phenon la Liure eut aus vintehuit pars :
Les vintetrois des Poissons, Iupin tindrent,
Les vintesept du Taure, Venus prindrent :
Mercure, au quart du Lion se getoit,
Quand Iaques vint là où Iaques etoit.
Reçoi ton Prince, Anecy, reuenant,
Ce couple beau des chers enfans menant,
Bien tendres d'ans, mais deus gages bien fermes
De son amour, et deus genereus germes,
Dont sortiront les francs et beaus sions,
Au long aler des generations.
C'est meintenant, ô Muses honorables,
Que vous devez plus vous rendre exorables
A moi, si onq' mon chant vous fut agré,
Et si ie suis par vous Prestre sacré,
Des plus sugets et des plus volonteres,
Ie vous requier, Deesses saluteres,
Par Apolon votre Prince et fauteur,
Et de nos faiz de Medecine auteur,
Lui impetrer, qu'en brief lui soit rendue
Cete vigueur, qui lui est si bien due :
Car que lui sert d'estre en ses fermes ans?

D'auoir l'esprit, et le cueur si présens,
Sinon qu'aussi l'ame, qui l'euertue,
D'vn pareil corps soit garnie et vetue?
Sans qu'il se face es grans lieus regreter,
Où il ne peut sa presence preter?
De quoi lui sert la veine tant eureuse,
Imbue à plein de votre eau sauoureuse,
Si la langueur ses beaus desseins trompant,
A tous les coups les va interrompant?
Enten ô Ciel, la grand' priere expresse,
Les criz et veuz d'vn peuple qui te presse,
Pour le secours de son Prince indispos,
Duquel depend son bien et son repos.
Et si mes vers en ces Mons qu'ilz decriuent,
Tout à loisir se nourrissent et viuent,
Et en l'honneur des Princes genereus,
Viuent ancor' par toi, et toi par eus,
Anne, clair sang d'Hercule et de Renee.
Desquelz tu es l'eureuse fille aisnee :
Qui vas touiours meintenant ton bon eur
Par les mariz, qui haussent ton honneur,
Et toi le leur, qui du fleuron Galique
Es prouenue, et de branche Italique :
Les guerres t'ont le premier preuenu,
Long tems te soit l'autre en paix meintenu.
Tu as, Sauoye, vn ornement ancore,
Qui ton renom de rarité decore.
Entre les dons de Nature estimez,
Sont les effetz aus Herbes imprimez.
Onq cete ouuriere, à produire ententiue,
Ne se montra si riche et inuentiue,

Qu'en ces hauz Mons, si noblement herbuz,
Qu'on les diroit boutiques de Phebus.
Ne pensez pas qu'ell' ne se soit iouee,
Au grand pouuoir dont elle s'est douee :
Car quand ces Mons erig'a et vetit,
Elle y voulut faire vn Monde petit.
Bien me deplait qu'en l'abondance riche,
Ie suit contreint d'estre, à l'exposer, chiche :
Quand ie ne peu en lieu si plantureus,
Faire aucun chois, sinon auentureus.
Par tout, celle herbe amere est rancontree,
A Gentian Illirique montree :
En Anticire il ne faut point passer,
Pour l'vn et l'autre Elebore amasser :
Ny pour trouuer l'Absinte aromatique,
Ne faut chercher la region Pontique :
Mais au defaut du Dictam Candiot,
On voit par tout l'odorant Pouliot.
Assez y sont en leurs lieus ordinaires,
Et l'Hepatique, et les deus Pulmonaires :
Et cellesla qui ont leurs noms tenuz
Du mol nombril, et cheueus de Venus :
Celles ancor' que du Satire on nomme,
Et l'Orchis Grec, irritemens de l'homme,
Qui au deuoir de l'Amour se contreint :
Et cellela, qui les lieus molz retreint,
Dite Alquimile : et celle qui desserre
Les cours des Mois, qu'ilz disent Fiel de terre,
La Saxifrage, exquise aus Graueleus :
Le Liseron, exquis aus grateleus.
Le Splenion, consumant la ratelle.

La Germandree, ayant la vertu telle,
Et telle aussi l'Arabesque Cetrac :
La Scabieuse, eide contre l'antrac :
Toutes les cinq, ayans nom de Consoude,
Par qui la playe et rupture se soude :
La Filipende, et la Berle, qui sont
Propres aus reins, pour les vices qu'ilz ont.
Et tous les trois Eupatoires ancores,
Celui des Grecz, et celui des deus Mores :
Chacun ayant beauz effetz et diuers,
Dont l'Agerat, tue aus enfans les vers.
Et Gracedieu, qui l'Hysope figure,
Aimant les eaus, des playes promte cure,
Dont le Cheual deuient tout foible et lent ?
Et à purger, breuuage violent.
La Numulaire, ainsi du denier dite,
Exquise à nous, aus Brebiz interdite :
Et la Merueille, au nom bien auenant,
Par les iardins, de plante prouenant.
Ici ancor' sont les deus Sarrazines,
Seruans aus beins des nouuelles gesines :
Et le Narcisse, attirant au dehors
L'epine, ou fer affiché dans le corps.
Le Sermontein, la Bistorte, qui seruent
Es composez, qui de danger preseruent.
Et l'Heptaphile, à bien pres imitant
Celle Bistorte, aus venins resistant :
Et notre Otruche, à ce tant estimee,
Des anciens ancor' non exprimee :
Comme non plus tant d'autres n'ont eté
De nom, d'effet, ni de propriété :

Et la Lunaire, a la feuille entreiointe,
Qui est grapue au plus pres de la pointe,
Belle pour vrei : les multiplicateurs,
Ne sai pourquoi, en sont grans amateurs :
Estce point celle (ou si l'auteur bruit erre,
Lui donnant nom?) qui le cheual deferre
Passant dessus? et, comme ancor' le bruit
Accorde au nom, qui à la Lune luit?
Et Martagon, entre les Liz nombree,
Des transmueurs ancor' mieus celebree,
L'Androsemon, au Trucheran semblant,
Et comme lui, à l'etreindre sanglant :
Et celle ancor' aus greins rouges, Limoine,
A retirer les mois fluans idoine :
Et les Solans, prouocans à dormir :
Et l'Asaron, prouocant à vomir.
Et le Ciclam, qui soudein aide baille
A enfanter, quand la femme en trauaille.
Et cellela, qui d'ail a la senteur,
Gardant les corps d'aler à puanteur,
La tige ancor' de la grosseur du poùce,
Qui à la cime vne grand' feuille pousse,
Nom de chapeau de la Grece portant,
Et le malin vlcere confortant.
Et l'herbe ayant la feuille dentelee,
(Rifort sauuage, au vulguere appellée)
Et sa racine, vn gout fort et cuisant :
Aus hernieus breuuage fort duisant.
La Cacalie (où le merq deceuable
Dement les yeus) y est ancor' trouuable,
Qui a le ius comme Reglice dous,

Bonne au poumon, et âpreté de toux.
Et ne faut pas que par oubli demeurent
Les Aconiz, dont tant de bestes meurent,
Renars, et Louz, et les fiers Liepars,
Nez ennemis des etables et parcs :
Ancores moins celle herbe à voir tant belle,
Qui de Pàris vulguerement s'appelle,
D'vn bois tout droit, aiant à deus endroiz,
Milieu et haut, quatre feuilles en crois.
Aus Aconiz tout contraire s'epreuue
Son rouge grein, qu'a la cime lon treuue :
Qui au cerueau restore la raison,
Soit par langueur perdue, ou par poison.
I'ai longuement par ces Mons recherchee
L'herbe à bon droit des expers tant preschee,
A qui de l'ange a eté fait le nom :
Mais ie ne sai s'elle s'y treuue, ou non :
Iure, le Mont, qui les Cantons confronte,
Nous en fournit vne abondance promte.
Peust elle entiere autant se conseruer,
Qu'ell' peut de maus guerir et preseruer :
Sa creuse tige, et sa rare sustance,
Contre le tems n'ont longue resistance :
» Mais il conuient que nous viuons contens,
» Que les grans biens ne durent pas long tems.
Le Tamaris, aus feuilles palissantes,
Y croît au bord des Riuieres glissantes .
A la douleur des dens bien reputé,
Et à la rate enflee de durté.
Mais où me metz ie, en chose si diffuse?
Qui l'ornement du langage refuse?

Là où peu sert l'oreille sans les yeus,
L'etude assez, mais l'epruue ancor' mieus.
Par tout i'inuoque, Apolon, ta puissance,
Pour de tes dons me faire iouissance :
Mais en ce lieu, tant ne veu m'amuser
A dire bien, qu'à bien faire et vser :
Ici n'a grace vn Vers suget au nombre,
Et des effetz il n'exprime qu'vne ombre :
Fai moi ici plus ouurer et sauoir :
Ailleurs fai moi plus d'elegance auoir.
Dessus la Vile, à qui le nom de Bonne
(Siege premier du Fouciqni) se donne,
Et qu'au milieu Arue va ondoyant,
Est Mòle assis, en son tems verdoiant
Pour les Bergers recherchans la pàture :
Mais aus espriz admirans la Nature,
Les Simples beaus produisant a planté,
Plus qu'autre Mont par les Alpes planté.
Sa montee est moins roide que hauteine,
Dessus la pointe ayant une fonteine,
Dont le clair bruit, donne à ceus qui sont las
Du long monter, grand' frescheur et soulas.
Là vne odeur de fleurs epanouyes,
Rend du cerueau les forces reiouyes :
Soit celuila qui de toutes s'epard,
Ou soit celui des vnes tout apart.
Non loin de lui, est Sodene (ainsi comme
Il n'i a Mont, que le païs ne nomme :)
La Roche voit tous les deus audeuant,
Mòle vers Nort, Sodene vers Lëuant.
Et qui voudra des Mons voir l'outrepasse,

Par ces deus là, lui conuiendra qu'il passe.
Dedans les deus, mesme nombre ne vient :
Mais à chacun sa rarité conuient :
Quand le premier vous aurez vu à l'aise,
Force sera que l'autre autant vous plaise.
Et ainsi sont pres à pres confrontez,
Pour en leur tour estre tous deus montez.
Mais quel pouuoir peut estre tel, qu'il rende
L'air et la terre en concorde si grande?
Et qu'vn Soleil donne si grand' tiedeur
Sur ces sommetz ouuers à la froideur?
Des flocz neigeus la force aërienne
Couure et nourrit la mõiteur terrienne,
Et la defend de l'iniure des Vens,
Soint glaciaus, arides ou feruens.
Vreiment ici se voit la grand' largesse
De la Nature, ou mieus, la grand' sagesse,
Qui de son sein tout par ordre depart,
Et qui en donne à tous ages leur part.
D'œil attentif vous admirez les Plantes
Ancor' sans nom, et si peu resemblantes
A cellesla que l'Empirique ecrit
En ce bel Euure à son Aree inscrit,
N'a cellesla qu'a trouuees notr' age,
Leur donnant nom de leur forme et ouurage.
Grande faueur à noz siecles tardiz,
Plus grande ancor', qu'aus siecles de iadis,
Qui a montré ces herbes et racines,
A nouueaus maus, nouuelles medecines :
Quoi que n'aions ancores ce merci,
Que tout l'effet nous en soit eclairci :

Mais pensons bien, que les longues annees
Donnent le cours à toutes choses nees :
» Sauoir ne vient à l'homme qu'à tems du,
» Et pour labeur les Dieus ont tout vendu.
Noz sens premiers l'alme Genie honorent,
Pour les beautez qui la terre colorent :
Puis à loisir la forme faut noter :
Apres au goût la saueur rapporter,
Si salee est, ou insipide l'herbe,
Dousse, amere, acre, acide, austere, acerbe :
Quel temps les fait naître, auancer, vieillir :
Quele est la fleur, et la greine à cueillir :
Et si la force au secher diminue,
Ou s'elle s'augmente, ou s'elle continue.
Ainsi en art assemblant les raisons,
Par vreye epreuue vn iugement faisons,
N'auons nous pas decouuert les riuages
De l'autre Monde, et les veluz Sauuages?
Dont s'est connu ce haut feuillu Petun,
A tant de maus vtile et opportun?
Et autres dons, desquelz l'esperience
Nous a formé peu à peu la science?
Si la vertu autre terroi sentant,
Et autre Ciel, ne s'aloit dementant.
Si nous eussions pourtant la connaissance
Des notres biens, ou la iuste puissance
Sur noz desirs, sans estre mendiens
Par les païs Mores ou Indiens:
Nous n'aurions point d'esperances douteuses,
Ni de noz faitz repentances honteuses :
Ayant voulu trop cherement aimer

Les nouueautez qui vienent d'outremer.
» Le naturel profit, et legitime,
» Perd tout son pris, quand on le desestime.
» Le conuoiter, qui nous ronge et detruit,
» Du bien contant nous fait perdre le fruit.
Bien auons nous vn instinct, qui fait croître
Dedans noz cueurs l'enuie de connoître :
Cent mil obgetz se trouuent d'admirer,
Cent mil et plus, qui nous font desirer,
Souz les secretz de la grand' Prouidence :
» Mais le desir doit auoir sa prudence :
» Cil qui n'a vu que son seul lieu natif,
» Il a vescu ainsi comme captif :
» Celui qui est hors de la tourbe vile,
» Et tout vn Monde estime estre vne Vile,
» Eureus est il, si ici et ailleurs
» Il rend ses faitz et ditz tousiours meilleurs.
» Mais si l'aler et le voir, nous attise
» De veins obgetz tousiours la couuoise,
» Meilleur seroit du Berger le parti,
» Qui n'est iamais des Montagnes parti.
A tant par moi la Sauoye chantee,
Apres l'auoir deus ans entiers hantee,
Et aiant vu cinquantecinq hyuers,
Au Tems ailé ie consacre mes vers.

FIN.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

Fondée à Chambéry le 6 août 1855.

Membres fondateurs.

Albert Joseph, docteur-médecin à la Motte-Servolex.
Ansermin Victor, employé à la poste aux lettres à Chambéry.
Arnaud Joseph-Dominique, avocat à Chambéry.
Auclair François-Marie, procureur à Annecy.

Barbe Guillaume, rentier à Chambéry.
Beauregard Paul, subst.-procr des pauvres à Chambéry.
Bebert François-Marie, notaire à Chambéry.
Bebert Joseph-Marie, docteur-médecin à Chambéry.
Bécherat Jean-Louis, horloger-bijoutier à Chambéry.
Bel François, avocat, ancien magistrat, à Montmélian.
Bergoën Félix, intendant de la province de Tarentaise, à Moûtiers.
Berlie Jean-Jacques, négociant à Chambéry.

Berthet Louis, employé au bureau de la télégraphie électrique, à Chambéry.
Billò Ignace, employé au ministère des travaux publics à Turin.
Boccoz Jean-Baptiste, commis en librairie, Chambéry.
Bochet Jean-Marie, pharmacien à Chambéry.
Bocquin Claude, procureur à Chambéry.
Bontron Francisque, avocat à Chambéry.
Bottero Albert, imprimeur-typographe à Chambéry.
Bouchet Louis, secrétaire à la direction des contributions à Chambéry.
Bron Pierre, agent-voyer à Chambéry.
Burdin Marc, négociant à Chambéry.
Burnet François, secrétaire à l'intendance générale de Chambéry.
Burnier-Fontanel Paul, propriétaire à Reignier.

Castellazzo Louis, directeur de la compagnie des mines à Albertville.
Chapperon Laurent, vice-consul sarde à Smyrne.
Chapperon Timoléon, à Chambéry.
Charmot César, homme de lettres à Chambéry.
Corcelet Pierre, trésorier de la caisse d'épargnes à Chambéry.
Curt-Comte Eugène, avocat à Thonon.

De Bornes, principal du collége national de Chambéry.
Degalis Hippolyte, juge au tribunal de Bonneville.
De Glapigny, propriétaire à Chamoux.
De la Palme Albert, étudiant en droit à Turin.
De la Palme Charles, rentier à Chambéry.

Dénarié Jules, propriétaire à Reignier.
Despine Félix, conseiller d'intendance à Chambéry.
Dessaix Antony, homme de lettres à Genève.
Dessaix Joseph, à Chambéry.
Drivet Claudius, employé aux messageries à Chambéry.
Dubouloz Ernest, propriétaire-rentier à Thonon.
Dubouloz Jean-Bapt., docteur-médecin à Montmélian.
Duclos Eugène, négociant à Chambéry.
Dufour Pierre, agent-voyer-chef à Chambéry.
Dumont Adolphe, substitut-greffier à Bonneville.
Dunant Eugène, percepteur à Chamoux.
Dupraz Jean-Pierre, à Annecy.
Dupraz, docteur-médecin à Evian.
Dumas Joseph, notaire à Yenne.
Du Marterey, libraire à Chambéry.

Fattoud, propriétaire à Montmélian.
Finet Auguste, procureur à Chambéry.
Fontaine, liquidateur à Chambéry.
Fontaine-Tranchant J.-Elie, avocat à Albertville.
Frechet Pierre-Marie, procureur à Thonon.

Gaillard, ancien conservateur des hypothèques à St-Marcellin (Isère).
Guillermin Charles, avocat à Chambéry.
Guillermin François, agent d'affaires à Chambéry.

Henry Victor, employé au comptoir d'escompte à Chambéry.
Héritier Claude, vérificateur des contributions à Aix-les-Bains.

Huguenin Auguste, professeur d'histoire naturelle au collége national de Chambéry.
Huguenin Joseph, employé aux douanes à Chambéry.

Janin Jean, agent d'affaires à Chambéry.
Jacquier Jean-Baptiste, avocat à Chambéry.
Jacquier, percepteur à Chambéry.
Joly Joseph, libraire à Chambéry.

Lacoste-Fleury, propriétaire-agronome à Cruet.
Lanfrey Pierre, auteur de *L'Eglise et les Philosophes du dix-huitième siècle*, Paris.
Leyat Louis-Marie, inspecteur des écoles primaires de la division administrative de Chambéry.
Loguet Joseph, entrepren^r de fournitures à Chambéry.
Lubin Jean-Antoine, procureur à Chambéry.

Marchand Henri, notaire à Chambéry.
Maure André, procureur à Chambéry.
Meugnier Hippolyte, employé au comptoir d'escompte à Chambéry.
Michaud, docteur-médecin à Chambéry.
Monet Hyacinthe, agent d'affaires à Chambéry.
Mossière François, agent d'affaires à Chambéry.
Muffat René, instituteur à Chambéry.
Mugnier François, avocat, juge du mandement de Lanslebourg.

Nicolet Joseph, avocat à Chambéry.
Nicoud Jean-Baptiste, procureur à Chambéry.

Ougier Henri, avocat à Chambéry.

Paget C.-Marie, négociant à Thonon.
Pallatin Jean-François, procureur à Chambéry.
Pellegrini Bernard, architecte à Aix-les-Bains.
Pepin Joseph, rentier à St-Pierre-d'Albigny.
Perret Alexandre, brasseur à Chambéry.
Perret Louis, docteur-médecin à St-Pierre-d'Albigny.
Perrier Janus, employé aux douanes à Chambéry.
Perrin Joseph, libraire-éditeur à Chambéry.
Perrin Jean-Jacques, avocat, ancien magistrat, à la Motte-Servolex.
Perrissoud Jean-Marie, docteur-médecin à Annecy.
Piccus Adolphe, employé au bureau du diguement de l'Isère, Chambéry.
Pinget, docteur-médecin à Bonneville.
Python Jean-Jacques, procureur à Chambéry.

Rabut François, professeur d'histoire au collége national de Chambéry.
Rabut Jean-Jacques, joaillier à Paris.
Rabut Laurent, peintre, professeur à l'école des arts à Chambéry.
Replat Jacques, avocat à Annecy.
Revel J.-L., architecte, professeur à l'école des arts à Chambéry.
Rey Jean-Jacques, avocat à Chambéry.

Saillet Claude-Joseph, professeur au collége national de Chambéry.
Saluces, pharmacien au Pont-Beauvoisin.

Serand Eloi, négociant à Annecy.
Simond Joseph, greffier à St-Julien.
Simond Claude, inspecteur forestier à Chambéry.

Thorens Charles-Félix, à Thonon.

Vallet Jean, sculpteur à Chambéry.
Vernaz Auguste, avocat à Chambéry.
Vissol Jean, propriétaire à Montagnole.
Vulliermet B., imprimeur à St-Jean-de-Maurienne.

Membres honoraires.

Bertini, professeur de la philosophie du droit à l'Université de Turin.
Ricotti, professeur d'histoire à l'Université de Turin.
Le Prevost Auguste, membre de l'Institut de France et des Comités historiques.
Soret Frédéric, ancien secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Membres reçus le 10 août 1856.

Buniva Joseph, avocat collégié, professeur à l'Université de Turin.
Cabaud Paul, artiste-peintre à Annecy.
Caffe, docteur-médecin à Paris.
Dumas, avocat à Chambéry.
Favier Joachim, greffier au tribunal de première instance de Chambéry.

Martin Jules, employé à la douane du Chable.
Sevez, préparateur à l'école de chimie.
Simond Joseph, greffier au Biot (Chablais).
Viridet Marc, chancelier d'Etat à Genève.

Membres honoraires.

Cibrario Louis, de Turin.
Chapponnière J.-J., docteur-médecin à Genève, président de la Société d'histoire et d'archéologie.
Forel François, avocat, président de la Société de la Suisse romande.
Keller, président de la Société des Antiquaires de Zurich.
Macé Antonin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble.
Pilot, à Grenoble.
Sclopis Frédéric, président de la royale Députation des *Monumenta historiæ patriæ* à Turin.

Composition du Bureau de la Société.

MM. Dessaix Joseph, président.
Guillermin Charles, vice-président.
Saillet C.-L. } secrétaires.
Bebert F.-M. }
Corcelet Pierre, trésorier.

Membres adjoints au bureau
pour former la commission de publication.

MM. Bottero Albert.
Leyat L.-M.
Rabut François.

Commission de recherches.

MM. Huguenin Joseph à Chambéry.
Billò Ignace à Turin.
Lanfrey Pierre à Paris.
Curt-Comte Eugène à Thonon.
Henry Victor à Chambéry.

Commission d'antiquités.

MM. Dufour, architecte.
Revel, architecte.
Rabut Laurent, peintre.
Vallet, sculpteur.
Mugnier, avocat.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Rapport sur la formation et les travaux de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, par M. Joseph Dessaix v

Règlement de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie xlv

MÉLANGES.

Documents relatifs au couvent de S. Dominique de Chambéry, publiés par M. François Rabut.... 1

Première série. — Introduction.

I. Catalogue et obituaire des religieux profès du couvent des dominicains de Chambéry 16

Pages.

II. Liste des prédicateurs du sénat. — Cathalogue des predicateurs qui ont presché deuant le senat les aduents et caresme dez l'anné 1646 40

III. Liste des prieurs du couvent des dominicains de Chambéry 46

Table des personnes dont il est fait mention dans ces documents 61

Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warens et J.-J. Rousseau, publiée par M. Ch. Guillermin 73

— Bail de la propriété des Charmettes passé par noble Claude Noerey à dame Louise-Eléonore de Latour, baronne de Warens 87

Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités quelconques portant un nom particulier, de la province de Savoie-Propre, recueillie et éditée par M. François Rabut 91

I. Liste par ordre alphabétique des communes 97

II. Liste alphabétique des hameaux, châteaux, fermes, etc. de la province de Savoie-Propre 120

Notice sur Jean-Marie Frère, docteur de Turin, ancien chanoine de Chambéry, curé de Collonges-sous-Salève, et sur les manuscrits qu'il a laissés, par M. Joseph Dessaix 171

La Savoie de Jacques Pelletier du Mans, précédée

Pages.

d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème, par M. Joseph Dessaix 197

Liste des membres de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie..... 301

Composition du bureau de la Société 307

Membres adjoints au bureau pour former la commission de publication. — Commission de recherches. — Commission d'antiquités 308

FIN DU TOME PREMIER.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE.

TOME DEUXIÈME

BIBLIOTHÈQUE

3

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, PLACE S.-LÉGER.

—

MDCCCLVIII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

1857-1858

Pour mettre un peu d'ordre dans ce compte-rendu, nous avons pensé devoir le diviser en quatre parties distinctes, portant les titres suivants :

Travaux de la Société ;
Relations de la Société ;
Développement matériel ;
Personnel de la Société.

Dans la première partie, nous rendrons compte des séances et des publications ; dans la seconde, nous dirons les rapports qui se sont établis entre la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et les autres corps qui s'occupent de recherches historiques.

Nous signalerons dans la troisième partie les dons reçus et les échanges effectués ; nous parlerons des démarches faites pour avoir un local.

Enfin, dans la quatrième partie, on verra le mouvement du personnel, la nécrologie et les réceptions de nouveaux membres effectifs ou honoraires. Elle se terminera par le tableau des sociétaires et des commissions.

§ 1^er^. — *Travaux de la Société.*

Les délibérations du bureau ont eu lieu tous les mois pour l'administration de la société. Parmi les décisions de ce bureau, il faut signaler ici celle qui a été prise le 27 décembre 1857, portant que les mois où il n'y avait pas d'assemblée générale, il y aurait une réunion du bureau et de toutes les commissions, consacrée exclusivement à des lectures et à des communications historiques ; que tous les membres de la Société auraient le droit d'y assister, et qu'ils y seraient invités par avis insérés aux journaux.

Deux de ces sortes de séances ont eu lieu dès lors pendant le premier semestre de 1858 : le 21 février et le 17 avril.

Dans la première, M. le docteur Guilland fait appel à ses collègues dans une lettre où il regrette de ne pouvoir assister à l'assemblée, et leur demande les ren-

seignements suivants, pour un travail biographique dont il s'occupe sur le docteur Dacquin : 1° le portrait du célèbre médecin aliéniste ; 2° les lettres ou manuscrits de Dacquin que l'on pourrait signaler ; 3° les détails afférents à sa vie ou à ses travaux ; 4° l'indication des exemplaires existants de la première édition de *La Philosophie de la Folie*, Chambéri, 1791.

M. Rabut donne lecture de quelques passages des franchises accordées à Montmélian par le comte Amédée IV, le 18 juillet 1233, ainsi que d'une note destinée à précéder la publication de ces franchises, qui étaient inédites et qui font aujourd'hui partie de ce second volume des Mémoires de la société. (Voyez page 249.)

M. Python fait un rapport sur des pièces relatives à des actes d'inféodation du XVII[e] siècle. Il attire l'attention sur les patentes d'érection de la seigneurie des Charmettes, près de Chambéry, en comté, en faveur de noble Joseph-Philibert Favre, et cela à cause des services de son parent le président Favre, dont les mérites sont très bien appréciés en quelques lignes dans ces lettres-patentes. La maison et les villages des Charmettes avaient été érigés en juridiction en faveur de l'illustre jurisconsulte, le 18 juillet 1605, et en faveur de son fils Jean-Claude, le 23 janvier 1637.

Il est donné lecture d'une notice de M. Vallet, étudiant de philosophie, sur des peintures murales d'une chapelle voisine de Lanslebourg en Maurienne, dans le

hameau dit *au Champ*, et sur les inscriptions qui accompagnent ces peintures, qui sont assez grossièrement faites, mais dont les couleurs sont très vives. Une inscription tracée dans l'embrasure d'une fenêtre, près de l'autel, fait connaître l'auteur de ces fresques ; la voici :

SPIRITUS AMABERTUS BRAMANENSIS PICTOR PINXIT
ANNO 1619.

Esprit Amabert a peint sur les murs de cette chapelle la vie et les miracles de saint Philippe, en huit tableaux, accompagnés de légendes dans le goût de celle-ci : *Come saint Philippe monta seur le char trionfant de l'eunuque, grand personnage, et luy fit entendre la sainte Escripture, puis après le baptiza.* Il y a aussi d'autres sujets, comme le baptême de N. S., *les Trois Marie*, 1620, *la Mort*, etc. L'extérieur de cette chapelle offre aussi des peintures, mais elles sont bien moins conservées.

M. Guillermin communique, de la part de M. Huguenin Joseph, un grand nombre d'actes notariés du XVII[e] siècle, relatifs à l'abbaye de Pommier, en Genevois. Une commission, composée de MM. Guillermin et Marchand, est chargée d'examiner ces papiers.

M. Rabut fait connaître les inscriptions gravées sur les croix de pierre de Maché et de Cognin. Elles n'ont jamais été publiées.

Sur la première on lit :

IHS XPS IHS XPS
JOHAN DUBORGET : ANNO DNI M° CCCC° LXVII°

Sur celle de Cognin il y a :

IHS M IHS XPS
GUIGUE DUBORGET. LAN M. V^c XVII. LE XX. JOR DE MARS.

M. Rabut a rapproché de ces inscriptions :

1° Un fragment d'une peinture sépulcrale qu'il a copiée sur les murs du porche de l'église St-Dominique de Chambéry, aujourd'hui démolie, et au bas de laquelle on lisait la légende gothique suivante, peinte en jaune sur une ligne séparée en deux par un écusson armorié :

.... JOHN BORGETY ALIAS DIV.... ERIUS DNI.... PRETIUM....

2° Un passage de la chronique du couvent de Saint-Dominique de Chambéry, où l'on voit qu'un *Guigue Divonaz,* alias *Bourget,* a fondé par testament du 19 octobre 1511, Barbery notaire, trois messes à dire dans une chapelle de ce couvent;

3° Un autre passage du même document, où l'on a mentionné le don d'un calice par *de Burgeto.*

Il a tiré du rapprochement de ces divers documents des conséquences, et déduit des faits qui prouvent une fois de plus combien, dans les recherches historiques, les fragments d'archéographie viennent en aide aux

textes, et réciproquement, les documents écrits, aux monuments, pour la découverte de la vérité; combien, par conséquent, il faut recueillir les plus petits détails qui peuvent paraître insignifiants pris isolément, mais qui acquièrent de l'intérêt par leur réunion (Voyez page 42 de ce volume.)

M. Sevez fait deux communications. Voici la première :

« M. Adrien Paillette, ingénieur français du plus grand mérite, a fait sur divers sujets historiques plusieurs observations fort ingénieuses. La plus remarquable de ces observations est celle qui a trait au passage d'Annibal à travers les Alpes; elle vient jeter un jour nouveau et inattendu sur un fait qui se lie à des événements historiques importants dont nos contrées ont été anciennement le théâtre.

« La version du fameux texte latin qui attribue à Annibal l'emploi du vinaigre pour se frayer un passage à travers des roches compactes et résistantes, est aujourd'hui à peu près universellement abandonnée. Il y a longtemps déjà que l'impossibilité matérielle d'un semblable travail, au moyen de substances corrosives, a été reconnue et démontrée par les minéralogistes les plus compétents. Parmi ceux-ci, nous citerons le nom de M. Héricard de Thury, qui fait autorité en cette matière. Aux nombreuses observations qui ont été faites sur ce sujet, nous ajouterons celles qui ressortent de la

composition même des roches formant le système géologique des Alpes et des Pyrénées. Ces roches sont de formation ignée, et inattaquables, par conséquent, même par des acides d'une puissance bien autrement dissolvante que celle du vinaigre ; on avait donc été amené, en supposant une erreur de copiste, à traduire le mot *aceto* par *acuto*, et, à l'aide de cette interprétation rationnelle, l'explication du passage d'Annibal ne présentait plus de difficultés sérieuses, l'usage de pieux, de coins, étant tout à fait conforme aux lois de la logique, comme aux prescriptions de la mécanique.

« M. Paillette, frappé de l'analogie remarquable existant entre la consonnance de l'*aceto* du texte latin et un mot semblable commun à tous les patois d'Italie, mais dont la signification est toute différente, s'est imaginé que ce dernier pourrait bien être la véritable explication d'un fait encore entouré d'obscurité. Ce mot se traduit en français par hachette, espèce d'instrument de mineur, portant une pointe du côté opposé à la lance, et se prononce comme s'il y avait un accent grave sur l'*o*. M. Paillette est d'autant plus fondé à le croire, que cet instrument est usité en Italie de temps immémorial, et que les Ibériens et les Gaulois, dont des détachements considérables suivaient l'armée d'Annibal, s'en servaient déjà à l'époque où le général carthaginois traversa les Alpes. »

Voici la seconde communication de M. Sevez :

« Dans une remarquable brochure sur les combusti-

bles minéraux de la Savoie, écrite il y a quelques années par un savant naturaliste bien connu par ses nombreux et intéressants travaux sur la géologie de notre pays, M. Mortillet, nous avons remarqué le passage suivant, concernant la formation de la tourbe : *Cette formation a lieu très rapidement. Ainsi M. Machard a trouvé dans les marais de Poisi, près d'Annecy, des fragments d'un meuble en fer incrusté de cuivre de l'époque carlovingienne, qui étaient enfouis sous deux mètres de tourbe. Il n'avait donc fallu qu'un millier d'années pour former ces deux mètres.*

« Nous croyons devoir, dans l'intérêt des recherches archéologiques, signaler deux propriétés très remarquables des terrains tourbiers, propriétés dues à leur mollesse et à leur élasticité, et que tous les terrains légers, du reste, ceux surtout dont la nature poreuse se rapproche de celle de la tourbe, partagent à un degré plus ou moins élevé. Ces propriétés sont : 1° celle de repousser les corps légers, tels que les pieux de bois que l'on veut y enfoncer ; 2° celle d'absorber peu à peu les corps lourds, tels que les pieux et les instruments de fer abandonnés à leur surface ; ces corps peuvent s'y enfoncer à de grandes profondeurs, et se rencontrer dans des dépôts beaucoup plus anciens que ceux dans lesquels ils sont tombés originairement. La connaissance de ce phénomène pourra rendre compte de certaines transpositions d'objets enfoncés sous le sol, et faire éviter des erreurs. »

Dans la séance du 17 avril, M. Marchand (Henri) a fait un rapport sur les actes relatifs à l'abbaye de Pommier, en Genevois. Ces actes, quoique très nombreux, n'apprennent que fort peu de choses sur cette abbaye.

M. Rabut (François) présente une nouvelle série de documents sur les Dominicains de Chambéry, annotés par lui. Cette seconde série a trait plus spécialement aux constructions et aux réparations du couvent et de l'église ; M. Rabut y a mis en relief les mœurs et les usages de ces religieux, dont il a rapporté de curieuses notes laissées par eux sur l'histoire politique, morale, littéraire et même météorologique de la Savoie et de Chambéry. Elle figure dans ce second volume (p. 33).

Il a lu ensuite un document du XIV^e^ siècle, envoyé par M. Joseph Dessaix. Ce sont des lettres du 10 juin 1397 d'Amédée VIII, comte de Savoie, au châtelain de la Maurienne, pour lui faire exécuter ponctuellement l'aumône accoutumée de Lanslebourg.

Cette aumône, fondée en 1237 par une dame française (*quandam inclitam dominam de regno Franciæ nominata vulgariter* la donaz) qui, se rendant à Rome, mourut à Lanslebourg, consistait : 1° en neuf messes célébrées par neuf prêtres, et pour lesquelles on leur donnait à chacun sept sols viennois, outre douze deniers à chacun des neuf clercs, avec un bon repas à tous ; 2° en une distribution d'un quartier de pain de seigle avec un morceau de fromage à tous les pauvres

qui se présentaient; 3° enfin, en une distribution, aux habitants, de pois chiches et de porc salé (*cisseribus et bacone*). Cette aumône n'existe plus maintenant.

M. Rabut a montré à la société : 1° l'empreinte d'un tiers de sol mérovingien frappé au 7e siècle, à Darantasia, capitale de l'ancienne province des Alpes grecques; c'est la première fois que l'on trouve le nom de cette localité sur un triens; 2° une bague en or de l'époque Burgonde, acquise par le musée archéologique de Chambéry. L'on voit sur la partie large de la bague une tête diadémée gravée en creux, dont le style et le travail rappellent ceux des tiers de sols de cette période.

La commission de publication s'est réunie assez fréquemment pour s'occuper de l'impression du présent volume. Elle a en outre préparé les éléments d'un troisième volume de mélanges, dont l'imprimeur a déjà les premières pages. Ce comité a décidé, dans sa séance du 7 mai 1858 : 1° que désormais les publications de la société seraient tirées à trois cents exemplaires, au lieu de cinq cents; 2° qu'en outre, un tirage à part de quarante exemplaires serait fait pour chaque travail et offert à l'auteur.

Il nous reste à parler des assemblées générales. Il y

en a eu quatre pendant le temps écoulé depuis la publication du rapport sur les travaux de la société, inséré en tête du premier volume de ses Mémoires.

On s'est principalement occupé, dans trois de ces séances (celles du 11 juin 1857, du 20 décembre 1857 et du 28 juillet 1858), de questions financières, d'élections, de réceptions de nouveaux membres et d'établissement de relations avec d'autres sociétés; on y a enregistré des envois de documents et des dons; toutes choses dont il sera parlé avec développement dans les autres paragraphes de ce compte-rendu. Dans la séance du 11 juin 1857, le lieu d'une assemblée générale avait été fixé à Thonon, pour la fin du mois d'août; mais l'arrivée du roi Victor-Emmanuel II en Savoie, à cette époque, a empêché cette réunion. Dans la séance du 28 juillet, Aix-les-Bains a été choisi pour lieu d'une réunion dont l'époque a été fixée au 2 septembre suivant, et qui a été fort belle.

Les nombreux monuments de divers âges dont cette ville offre encore les vestiges, ont été une des causes qui l'avaient fait choisir pour cette assemblée. La proximité de Chambéry et la présence des étrangers avaient fait espérer une réunion nombreuse, et cette espérance n'a pas été déçue. Cette petite fête littéraire a été des plus utiles et des plus agréables.

M. le syndic Brachet, avec lequel le bureau de la société s'était mis en rapport, avait offert gracieusement la grande salle du Casino, où tout avait été disposé

pour la séance, qui a commencé à deux heures, et à laquelle ont assisté plus de cinquante personnes, parmi lesquelles se trouvaient des amis de la science venus des diverses provinces de la Savoie, et des étrangers distingués.

Les honneurs de la table de la présidence ont été faits à MM. Brachet, syndic; Dupraz, intendant; Caffe, docteur-médecin, sociétaire, etc.

Des objets antiques : vases en verre, en bronze, en terre, statuettes, marbres, etc., avaient été apportés par MM. Despine et Duvernay fils. Ils ont été examinés avec beaucoup d'intérêt.

M. Rabut, président, a ouvert la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

« Je croirais manquer à mon devoir si je ne profitais pas de cette réunion pour rappeler en quelques paroles, simples et peu nombreuses, où se dirigent les efforts de notre société, pour vous dire ses premiers succès et pour vous encourager à continuer une œuvre qui peut être utile à notre Savoie.

« La bonté avec laquelle vous avez daigné m'écouter quelquefois me fait espérer votre plus grande indulgence, aujourd'hui que mon émotion est augmentée par la présence des personnes instruites qui ont bien voulu encourager nos jeunes efforts.

« Déjà au siècle dernier on comptait deux sortes d'historiens. Les uns, ouvriers patients, amoncelaient ou disposaient les matériaux ; les autres, architectes habiles, construisaient des édifices historiques, plus ou moins vastes et plus ou moins ornés. Cette division, établie par la nature des choses, s'est perpétuée dès lors, et aujourd'hui encore, les uns recueillent des documents ou décrivent des œuvres d'art, tandis que d'autres se servent de ces compilations et de ces descriptions pour écrire l'*histoire*. Aujourd'hui plus que jamais on recherche les vieilles chartes, on les transcrit, on les annote, on les publie ; plus que jamais on étudie les monuments des âges passés, au point de vue de l'art ou au point de vue des usages et des coutumes, ou bien encore on réédite les œuvres utiles devenues rares. Cette activité sera le grand fait littéraire du XIX^e^ siècle. Les gouvernements se sont mis à la tête du mouvement, et cela a produit partout les grandes publications que vous connaissez.

« Mais ces travaux, accomplis dans les grands centres, loin de quelques provinces isolées, ont besoin eux-mêmes, pour être complets et exacts, des labeurs locaux faits avec scrupule par les hommes de la contrée. Il nous serait facile de relever quelques erreurs ou de signaler quelques omissions importantes dans ces grands recueils, et permettez-moi de vous dire, avec un sentiment de satisfaction, que votre premier petit volume a déjà été de quelque utilité aux hommes

éminents qu'un gouvernement voisin a chargés de publier des cartulaires.

« Une pareille étude de chartes et des fragments d'antiquités était surtout nécessaire, dans notre gouvernement, pour la Savoie, dont la langue et les mœurs diffèrent de la langue et des mœurs du reste de notre Etat. Il fallait pour elle des recherches qui la fissent mieux connaître à elle-même et aux autres. C'est pour cela que nous nous sommes associés. Le but des initiateurs de notre société a été de réunir quelques renseignements topiques toujours très intéressants pour nous, à qui ils feront mieux connaître la patrie, et toujours si difficiles à rencontrer par ceux qui n'en font pas l'objet tout à fait spécial de leurs explorations. Notre but n'est donc pas d'empiéter sur le plan des grandes associations historiques et de rivaliser avec les corps instruits constitués avant nous, mais bien d'apporter notre part à l'œuvre générale qui s'accomplit autour de nous. Fidèles à notre devise : *Sparsa colligit*, nous espérons (souffrez que je vous le rappelle dans cette circonstance), nous espérons rendre de petits services en tâchant de recueillir les titres isolés, dont nous préviendrons la perte, en dessinant et en publiant sans commentaires les fragments d'antiquités qui sont sur le point de disparaître.

« Voilà donc bien défini le projet dont vous poursuivez l'exécution. Ce projet est justement apprécié par vos concitoyens, qui adhèrent chaque jour à l'œuvre ;

il est fraternellement aidé par les rapports amicaux des sociétés de la France, de la Suisse et des Etats Sardes, qui s'occupent de travaux historiques. Forte de ces adhésions et de ces encouragements, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie a déjà donné quelques signes de vie. Deux volumes de mélanges sont bientôt achevés; des publications plus compactes sont à l'étude; plusieurs chartes précieuses ont été sauvées de la destruction; quelques-unes ont été ou seront rétablies par vos soins dans les dépôts, d'où elles avaient été enlevées à une époque ignorée. Enfin, vos efforts en ont excité d'autres : d'un côté, des comités plus locaux se sont formés pour faire des recherches du même genre; ailleurs, des corps savants, déjà anciens, ont été stimulés et ont entrepris des publications de documents historiques; car (comme l'a écrit un archéologue éminent de la France) les jeunes sociétés ont le double avantage de travailler avec ardeur et de faire travailler les anciennes. — Dans une réunion tenue à Annecy, votre Société a vu constater un fait important : *l'existence des habitations lacustres en Savoie;* espérons que d'intéressantes communications marqueront notre séjour en ces lieux. A Aix comme à Annecy, nous sommes bien accueillis par les autorités communales, qui ont mis à notre disposition, avec une rare bienveillance, le local où nous sommes réunis, et je suis l'interprète de vos sentiments en exprimant ici publiquement notre profonde reconnaissance à M. le

syndic Brachet. A Aix comme à Annecy, vous avez un puissant encouragement en voyant auprès de vous des personnes distinguées par leur talent qui viennent nous instruire et diriger nos pas.

« Permettez-moi donc, Messieurs, de me féliciter avec vous de vos succès et de vous engager à persévérer dans la voie que nous parcourons ensemble ; apportez tous le résultat de vos observations et de vos découvertes. Quelque minimes qu'elles puissent vous paraître, elles acquerront de l'intérêt par leur rapprochement. Elles feront mieux connaître notre Savoie et ses illustrations. Hâtez-vous de publier ce que vous rencontrez; car il vaudrait mieux ne rien trouver que de laisser perdre ces découvertes. Vous puiserez, Messieurs, dans ces travaux les satisfactions les plus douces et les plus honorables. Conserver le souvenir des hommes et des choses qui ont honoré le pays où l'on a reçu le jour, n'est-ce pas une des plus nobles missions qu'il soit donné à l'homme d'accomplir ? »

La parole est ensuite à M. le docteur Despine, qui fait d'abord connaître quelques objets antiques dont il indique la provenance exacte. Ces objets sont les suivants :

1° Un petit vase à parfum, de verre blanc, de forme arrondie, avec un col et deux anses, trouvé en 1853 à quelques pas et au levant du cimetière d'Aix ;

2° Une lampe de terre à deux becs, d'une forme

très simple et très rare. Elle semble due à un caprice de l'art céramique et au rapprochement des deux limbes d'une coupe d'argile encore humide ;

3° Une statuette en bronze coiffée de longs cheveux, qui paraît être de l'époque gallo-romaine ;

4° Un petit vase en verre fondu très transparent et dont les parois sont d'une grande ténuité, découvert en 1842, à Saint-Innocent, dans la propriété Michaud, sur les confins d'Aix ;

5° Un vase en cuivre jaune, sorte d'*olla*, trouvée il y a quelques années, avec plusieurs autres de diverses dimensions, au village de Laffin.

M. Despine montre ensuite une collection d'échantillons des marbres trouvés dans les anciens monuments d'Aix-les-Bains, au nombre de quinze, différant bien les uns des autres. Ces marbres ont été dénommés par M. le vicomte Héricart de Thury, dans une note précieuse, où sont indiqués leurs gisements, et que nous croyons utile de reproduire ici en entier :

1° *Marbre cristallin*, semblable au beau marbre statuaire blanc de Paros. Il y a lieu de présumer qu'il provient des carrières de calcaire pseudo-morphique du val Senestre, dans le canton de Lamure (département de l'Isère) ;

2° *Brèche blanche et violette* talqueuse et magnésienne du val de Tigne, sous le mont Iseran ;

3° *Marbre blanc et vert* micacé, talqueux, à veines

blanches et vertes, feuilletées (cipolin du Petit-Saint-Bernard), qu'on sait avoir été exploité par les Romains. On y voit encore des colonnes épannelées ou ébauchées restées sur place ;

4° *Marbre jaune* de la Victoire d'Alet-Tholonet (Bouches-du-Rhône) ;

5° *Marbre rouge-sanguin, rubané, à veines rouges, grises et blanches.* Ce marbre, employé par les Romains pour les baguettes, les frises et les plinthes, doit provenir d'anciennes carrières exploitées dans les montagnes entre Lodève et Pezenas (Hérault) ;

6° *Brèche nodulaire, coquillère, grise, verte et rouge,* exploitée par les Romains dans le Languedoc. Cette belle brèche, dite *Brèche sanguine des Romains*, a été employée par eux dans leurs palais et leurs temples avec une certaine réserve qui prouve qu'elle était rare et d'une certaine valeur ;

7° *Porphyre vert*, employé par les anciens comme matière aussi belle que rare et précieuse, toujours débitée en tables minces pour le revêtement des temples et des riches habitations. Ce porphyre diffère de ceux de la Grèce et de l'Italie par la couleur verdâtre de ses cristaux de Feldspath ; et, sous ce rapport, il a plus d'analogie avec le beau porphyre vert des Vosges, dont on trouve des fragments dans les ruines romaines d'Autun, de Lyon et de Vienne, capitale de l'Allobrogie ;

8° *Porphyre rouge, brun*, des environs de Fréjus ou

de la montagne de Lesterel. Il a été fréquemment employé par les Romains avec le porphyre gris du même pays ;

9° *Marbre brèche, violette et sanguine* dite brèche africaine, présumée venir de l'Atlas ;

10° *Vert de mer stéatiteux* du Petit-St-Bernard ;

11° *Bleu turquin* à grandes veines dit Bardille, de Massa-Carrara ;

12° *Marbre rosé* de St-Thibaud-de-Couz ;

13° *Brèche jaune et blanche* de l'entrée de la grotte des Echelles ;

14° Enfin, *brèche violette à reflets blancs* de Lafrey (département de l'Isère).

M. Despine signale encore à la Société quelques sites des environs d'Aix, intéressants à visiter au point de vue archéologique, tels que le cimetière du village de Brison, la baie de Grésine, où il a vu des pilotis qu'il n'hésite pas à considérer comme des traces d'habitations lacustres, et sa propriété de Saint-Innocent, où il a réuni quelques pierres funéraires, et, entre autres, l'inscription du tombeau d'un flamine de Mars, dont il donne le texte :

..... ABR FLAMEN FIL MART TEMPLVM
OM... VS ORNAMENTIS QVOC

et l'explication qu'en a fournie M. Hase, de l'Institut de France, par l'intermédiaire de son collègue, M. Au-

guste Le Prévost, que la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie a l'honneur de compter parmi ses membres honoraires. M. Despine rapproche de ce monument le nom du village où il a été trouvé, *Mémart*, dans lequel il voit un souvenir du dieu de la guerre, et il finit en invitant la Société à visiter sa propriété.

Le président le remercie au nom du corps et pense que, dans le courant des vacances, une commission pourra être nommée pour aller explorer sous sa direction les localités indiquées.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Sevez, professeur adjoint de l'école de chimie de Chambéry, qui lit une note sur l'*Académie chimique ducale royale de Savoie*, et sur son fondateur Grimaldi de Copponex. C'est tout à la fois de l'histoire scientifique et de la biographie. Ce travail remarquable, qui sera imprimé dans le troisième volume des publications de la Société, a vivement intéressé les assistants. M. Sevez y a fait connaître les divers travaux de ce noble industriel, qui vivait à Chambéry au 17e siècle, et qui a publié une brochure in-12 de 47 pages, intitulée : *Traité de l'établissement de l'Académie chimique ducale royale de Savoie, accordé par S. A. R. à noble Denis de Copponay de Grimaldi et aux siens, à perpétuité, par patentes vérifiées au sénat et à la chambre des comptes de Savoie, imprimé aux dépens de l'auteur, demeurant à Chambéry, dans la maison du sieur de Villeneuve*, 1684. *Chambéry, L. Dufour et J. Gorrin, seuls*

imprimeurs et libraires de Son Altesse Royale deçà les monts. La notice de M. Sevez est une excellente page de l'histoire de l'alchimie et de la médecine spagirique en Savoie.

M. Mottard, docteur-médecin à Saint-Jean-de-Maurienne, président du comité d'histoire et d'archéologie de cette ville, qui l'avait délégué avec son vice-président, son secrétaire et son trésorier, pour assister à la réunion d'Aix, prend ensuite la parole pour faire connaître l'organisation et les premiers travaux de ce comité, institué à l'exemple de la Société savoisienne. Il se compose aujourd'hui de dix-sept membres ; il a déjà tenu, pendant ces deux dernières années, seize séances, dans chacune desquelles il a été fait des communications sur les diverses branches de l'histoire de la province de Maurienne. Parmi ces travaux, on doit signaler les suivants :

1° De l'invasion des Espagnols en Savoie, par le comte d'Arve, secrétaire ;

2° Notes biographiques sur révérend Personnaz, sur l'avocat Berjet, le capitaine Bois, etc., par M. Mottard, président ;

3° Mémoires sur la mestralie de Saint-Michel, par MM. d'Arve et Rambaud ;

4° Mémoires sur Aiguebelle, sur le fort de la Charbonnière, le château et la famille d'Hurtières, par M. Foray, vice-président ;

5° Aperçu historique sur la commune de Valloire, par l'abbé Truchet;

6° Recherches sur le fort des Sarrasins à Pontamafrey, par M. Couvert;

7° Recherches sur la tour de Pontamafrey, par M. Coche, trésorier.

Le comité de St-Jean-de-Maurienne a à sa disposition plusieurs documents précieux, tels que des chartes et des lettres-patentes relatives à diverses localités de la province, et le manuscrit de l'abbé Combet, intitulé: *Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne,* qui a été adressé au comité de publication, et qui figure dans le présent volume (1).

M. Mottard offre, au nom du comité qu'il préside, de mettre ces travaux et ces documents à la disposition de la Société savoisienne, si celle-ci veut les imprimer dans ses mémoires, en les soumettant, suivant le règlement de cette Société, à la commission de publication. Cette offre est acceptée.

M. Rabut fait connaître l'existence d'un denier d'argent frappé à Aiguebelle, au 11e siècle, par l'évêque de Maurienne. Cette pièce, découverte tout récemment par M. le curé de Montagnole, près de l'église de cette commune, appartient à la riche collection archéologique de M. Vissol, membre de la Société d'histoire. M. Rabut met sous les yeux de l'assemblée

(1) Page 217.

un dessin de ce denier unique, qui porte d'un côté une croix pattée posée sur un petit cercle, avec la légende :

AQVABELLA

et de l'autre une tête barbue, de profil, avec ces mots :

S. IOANNES

C'est la seconde pièce connue qui ait été frappée par les évêques de Maurienne. Entre autres considérations dans lesquelles l'auteur entre et qu'il développe à propos de cette pièce, il fait remarquer :

Que l'on savait depuis longtemps, par plusieurs textes anciens, qu'il avait existé une monnaie réelle fabriquée à Aiguebelle et ayant cours au 11e et au 12e siècle : *Denarii Aquabellenses*, *moneta Aquabellensis*, *moneta Aque belle*, etc. ;

Que cette pièce avait déjà été trouvée par de Rivaz, qui voyait dans le type de l'avers le monogramme de la princesse Adélaïde, mais qu'elle avait été égarée dès lors ;

Que les évêques de Maurienne avaient, au 11e siècle, deux ateliers monétaires, et partant un pouvoir temporel sur une portion des terres soumises à leur juridiction ecclésiastique ;

Que, dans la ville d'Aiguebelle, qui était bien plus importante alors que de nos jours, ce pouvoir était partagé entre les princes de la maison de Savoie et l'évêque ;

Que l'on voit aujourd'hui, par la publication du denier épiscopal d'Aiguebelle, qu'il ne faut point attribuer à cette illustre dynastie de Savoie la *moneta Aquabellensis*, comme l'a présumé le savant numismatiste Promis, à la première page des *Monete dei Reali di Savoia*.

Ce travail figurera dans le troisième volume des mémoires de la Société.

M. Glover, professeur de langues, donne lecture de quelques pages pleines d'intérêt, détachées d'un travail plus considérable auquel il met la dernière main, sur le collége de Thonon, où il a été élevé, et dont il trace l'histoire sommaire. Voici, par ordre chronologique, les principaux faits signalés dans cette communication. L'église de ce collége a été fondée au 15e siècle par le duc Amédée VIII, qui éleva ce monument à la mémoire de son épouse Marie de Bourgogne, et qui en posa la première pierre le 13 mai 1429, et le donna à desservir aux Augustins. L'invasion bernoise transforma l'église en temple réformé. En 1598, Mgr Granier en fit la réconciliation.

Le collége fut créé à l'instigation de S. François de Sales, et confié aux jésuites par Charles-Emmanuel Ier, en 1597. Le pape Clément VIII en supportait les frais. A la mort de ce pontife, l'administration municipale confia le collége à des laïques. L'an 1617, Charles-Emmanuel y établit les Barnabites. C'était un barnabite prévôt du collége de Thonon, ce père La-

combe, célèbre par sa liaison avec madame Guyon et par la secte des *quiétistes*, qu'ils fondèrent ensemble. M. Glover rappelle les visites illustres qu'a reçues le collége de Thonon et les élèves qui l'ont le plus honoré en divers temps, et entre autres le cardinal Hyacinthe-Sigismond Gerdil, dont Rousseau disait que, de tous les écrits publiés pour le réfuter, ceux du cardinal Gerdil méritaient seuls l'honneur d'être lus; et le général Dessaix, qui, de concert avec Favre, Souvirant et Michaud, poussait, en 1791, la population chablaisienne à la liberté. Le récit de ce premier mouvement révolutionnaire à Thonon, que l'auteur tient de la bouche d'un témoin oculaire, et où les élèves du collége avaient un rôle, est un des plus jolis épisodes de son travail.

A la révolution, l'église du collége de Thonon devint le club des Augustins, dont les procès-verbaux existent. Le collége, fermé à cette époque, ne se rouvrit qu'en 1804, sous la direction de M. Bourgeois.

Le dernier fait mentionné par M. Glover dans l'histoire du collége de Thonon, qui est écrite avec l'élan d'un cœur reconnaissant, est la fête où l'on célébrait, en 1848, l'aurore de nos libertés constitutionnelles.

Le docteur Louis Bouvier, un des fondateurs de l'Association florimontane d'Annecy, dont il a été longtemps secrétaire, présente à la Société un in-4° de 40 pages : *Brièves dissertations sur l'usage des bains chauds*

et principalement de ceux d'Aix en Savoie, etc., *par maistre Jean Panthod, docteur-médecin de l'université de Montpellier, conseiller et médecin ordinaire du Roy, doien du collége de médecine de Lyon;* Lyon, 1700. Ce travail, dédié à Fagon, n'est mentionné dans aucune bibliographie aixienne; il a été découvert par le docteur Lacour, médecin de l'hospice des aliénés de Lyon.

M. Bouvier met, par quelques citations caractéristiques et par quelques rapides réflexions, la Société à même d'apprécier cet intéressant document, dans lequel M. Panthot recommande surtout la douche à neuf heures du soir.

M. le docteur Guilland, président de la commission médicale, fait remarquer que ce livre n'est point mentionné dans la savante histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon de M. Pétrequin. Ce médecin, connu à la fois par ses érudites recherches bibliographiques et par ses travaux spéciaux sur Aix, n'eût pas manqué de citer les *Brièves dissertations* de Panthot à l'endroit où il parle de ce praticien célèbre, si ces dernières n'avaient été complétement oubliées. M. Guilland rappelle ensuite que le docteur Lacour a déjà une autre fois bien mérité de la science savoisienne. « Grâce à lui, dit-il, les grandes « probabilités morales de la *Conspiration du silence* con- « tre le docteur Daquin, de Chambéry, reçoivent à ce « moment même, par-devant le congrès scientifique « d'Auxerre, une confirmation remarquable. Déjà au « congrès de Grenoble, en 1857, on a proclamé que

« Daquin avait eu le mérite de proposer avant Pinel la « réforme du traitement des aliénés. Le docteur Evrat « soutient à Auxerre, en 1858, avec des documents « fournis par M. Lacour, la même thèse, et justice « sera rendue à une illustration de notre Savoie, au « docteur Daquin, dont la *Philosophie de la folie*, publiée « en 1791, a précédé de dix ans le traité de M. Pinel « sur la manie. »

Un membre propose de dresser une bibliographie aussi complète que possible de la ville d'Aix, et fait un appel pour cela à toutes les personnes présentes, qui sont invitées à faire parvenir au bureau de la Société tous les renseignements qu'elles pourraient rencontrer.

M. Rabut entretient l'assemblée d'une charte du 15e siècle, qu'il se propose de publier. C'est une protestation faite par Nicod de Menthon, gouverneur de Nice et capitaine des galères du duc de Savoie, contre le podestat et la ville de Chio, qui retenaient par force les galères sur lesquelles il ramenait les ambassadeurs du concile de Bâle, les 10, 11 et 12 novembre 1437.

Ce document, qui intéresse l'histoire du concile de Bâle, présente aussi de l'intérêt pour l'histoire de la marine des ducs de Savoie. M. Rabut entre dans quelques détails sur les faits historiques relatifs à cette charte : la scission entre le pape et les pères du concile de Bâle ; la démarche d'Eugène IV auprès de Jean Paléologue, pour qu'il envoie des ambassadeurs à

Ferrare ; le succès de cette démarche ; les tentatives semblables faites auprès de l'empereur, mais trop tard, par les pères de Bâle, qui empruntent des galères au duc de Savoie ; la demande que le chef de la flotille, Nicod de Menthon, fait au roi René, comte de Provence, de Forcalquier et de Piémont, pour pouvoir équiper ses vaisseaux sur ses terres ; et les lettres de ce prince, lettres qui seront également publiées d'après une copie authentique envoyée des archives de Genève par M. Viridet, chancelier d'Etat, un des membres de la Société savoisienne d'histoire. M. Rabut analyse ensuite rapidement le titre qui fait l'objet de sa communication, et qui sera publié dans le troisième volume des mélanges de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Après la séance, au moment de partir pour la visite des monuments, M. l'intendant Dupraz offre à la Société de lui montrer les grottes des eaux thermales illuminées à *giorno*. Les honneurs de ce spectacle admirable ont été faits avec la plus grande amabilité par M. l'ingénieur François. Le château d'Aix et le temple de Diane ont ensuite été le but des explorations. La compagnie a été reçue dans ce manoir gothique par son propriétaire, le marquis d'Aix, un descendant de l'illustre maison de Seyssel, aussi ancienne que la maison de Savoie. L'empressement affectueux et les paroles cordiales de ce militaire distingué ont frappé tout le monde.

Après avoir offert quelques rafraichissements, il a

conduit lui-même la Société dans les différentes parties du château, entre autres dans le temple de Diane, où tout le monde a admiré la grosseur des blocs et la finesse des joints. Le marquis d'Aix a manifesté l'intention de débarrasser l'intérieur de ce monument du théâtre en planche qui l'obstrue, et la compagnie l'y a vivement encouragé; mais il faudra aussi le dégager un peu plus à l'extérieur des objets qui ont été appuyés contre ses murs. La Société a exprimé ce vœu, ainsi que celui de voir pratiquer quelques fouilles autour de ce temple.

On a encore visité les bains romains dans le jardin Chabert, les fragments découverts en diverses localités et déposés sur la terrasse des bains actuels, la vierge gothique de l'hôpital, les inscriptions recueillies par M. le docteur Davat dans le jardin de la maison habitée par M. le docteur Guilland. Partout l'accueil le plus bienveillant a été fait; partout les personnes d'Aix qui faisaient partie de la réunion donnaient le plus obligeamment les explications demandées. Le temps a manqué pour tout voir. On devait encore, entre autres, aller chez le docteur Vidal, voir un beau sarcophage romain et une inscription récemment découverte, mais la fin du jour approchait, et c'était l'heure du dîner.

Trente personnes ont pris part à ce banquet, dans une salle au rez-de-chaussée, à côté de l'arc de Campanus; la gaieté la plus franche y a remplacé les

préoccupations plus sérieuses de la journée. Là encore M. le syndic Brachet a continué ses gracieusetés, qui se sont produites sous diverses formes; ses vins exquis, touvière, champagne et autres, ont été versés avec largesse aux sons de l'excellente musique d'infanterie, dirigée par son habile chef le maëstro Formica, dont les symphonies ont provoqué plusieurs fois les applaudissements. Divers toasts ont été portés par M. le syndic d'Aix et par M. le baron Despine à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à son président, à sa prospérité; par M. François Rabut, aux autorités et au corps médical d'Aix-les-Bains, mais plus spécialement à son syndic et aux docteurs Despine et Guilland, qui ont tant contribué au succès de la réunion; par M. le docteur Guilland, au nom de la commission médicale, à l'*association scientifique*, qui devance et dirige toutes les autres, se trouve sous tous les régimes, ne connaît pas de frontière, et dont l'universalité était rendue sensible par la présence à ce banquet des hommes de divers pays et de gouvernements différents. Un de ces étrangers, M. Martelet, professeur à l'école centrale des arts et manufactures de France, à répondu à ce toast avec une cordialité charmante. Il ne faut pas omettre le toast de M. Charles Guillermin, vice-président de la Société, aux délégués des sociétés et des comités de la Savoie; celui de M. le docteur Caffe, qui a rapproché le mouvement intellectuel en Savoie des institutions politiques de 1848, et

qui a proposé un toast aux intermédiaires de l'autorité en Savoie qui aident puissamment à ce progrès moral; enfin, celui du syndic d'Aix, au roi Victor-Emmanuel II, porté au son de la fanfare de la maison de Savoie. Tous ces toasts ont été chaleureusement accueillis et salués par la musique militaire.

La fin du repas a été marquée par une proposition qui honore beaucoup son auteur. M. le docteur Caffe, après avoir rappelé en quelques mots la motion du président des Etats-Unis, relative à la neutralité du câble atlantique, qui venait d'être connue, a fait sentir à son auditoire tout ce qu'il y avait de généreux dans cette motion, à laquelle tous les corps scientifiques devaient s'associer, et il a proposé à la Société d'adresser la première à l'homme qui dirige les Etats de l'Union, des félicitations sincères et cordiales pour la noble idée qu'il avait manifestée.

Le docteur Bouvier demande que cette proposition, qu'il voit généralement accueillie, soit mise à exécution sur-le-champ au télégraphe du Casino. Le docteur Guilland demande que la dépêche soit signée par l'auteur de la proposition, par le président de la Société d'histoire et par le syndic d'Aix. On se rend ensuite au Casino, où l'on expédie la dépêche et où l'on prend le café, offert encore par M. Brachet. Cette bonne journée se termine au milieu de serrements de mains et de promesses de se revoir l'an prochain.

§ 2°. — *Relations de la Société.*

En 1856, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie avait déjà noué des relations avec les Sociétés suivantes, qui avaient répondu avec un vif empressement à l'appel de leur jeune sœur de Chambéry :

La *Société d'histoire de la Suisse romande ;*
La *Société d'histoire et d'archéologie de Genève ;*
L'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon ;*
L'*Académie delphinale de Grenoble ;*
La *Société de statistique* de la même ville ;
L'*Association florimontane d'Annecy ;*
La *Société d'histoire naturelle de Savoie.*

Dès lors des rapports scientifiques et des échanges de publication ont été établis entre elle et d'autres corps savants, dont les recherches historiques sont le but.

C'est ainsi que des liens de confraternité très honorables et très utiles ont été créés

Avec la *Société impériale des antiquaires de France ;*
Avec l'*Académie espagnole d'archéologie de Madrid ;*
Avec l'*Académie d'archéologie de Belgique ;*
Avec la *Société des antiquaires de Picardie,* à Amiens ;
Avec la *Société archéologique de l'Orléanais ;*
Avec la *Société archéologique des ville et arrondissement de Beaune ;*

Avec la *Société ligurienne d'histoire nationale;*
Avec la *Société académique du duché d'Aoste.*

Toutes ces Sociétés ont fait parvenir à la Société Savoisienne leurs publications, et quelques-unes ont offert de faire pour elle des recherches dans les archives qu'elles ont à leur disposition. Des offres analogues ont été faites de l'étranger par des membres honoraires, entre autres, par M. J. Diegerick, professeur à l'Athénée royal d'Anvers et archiviste de la ville d'Ypres, qui transcrit en ce moment pour la Société Savoisienne des lettres du duc Emmanuel-Philibert dans les archives confiées à ses soins.

Au mois d'août dernier, la Société Savoisienne, invitée d'une manière toute spéciale et tout à fait amicale par la Société d'histoire de la Suisse romande à sa réunion annuelle, au château de Montreux, près du Châtelard, s'y est trouvée représentée par son ancien président, M. Joseph Dessaix, qui y a fait une communication sur les Claristes d'Evian, par M. Eloi Serand, d'Annecy, membre effectif, et par M. Auguste Bernard, membre honoraire.

L'intérêt qu'avait porté aux succès des travaux de la Société S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes de France, M. Hippolyte Fortoul, lui a été continué par son successeur, qui lui a donné une marque de cet intérêt, en lui faisant don de deux ouvrages publiés aux frais de son département : le *Cartulaire de Savigny* et le *Cartulaire de St-Victor, de Marseille.*

Ajoutons encore ici que M. Auguste Bernard a inséré, en 1837, dans la *Revue des Sociétés savantes*, journal publié aux frais du Ministère de l'Instruction publique de France, un compte-rendu très bienveillant sur la Société et sur le premier volume de ses *Mémoires*, compte-rendu qui a été reproduit dans le *Progrès*, N° du 15 janvier 1858.

§ 3°. — *Développement matériel.*

Grâce au bon état financier de la Société, dû au zèle vraiment remarquable de son trésorier, M. Mossière, la seule préoccupation matérielle de l'administration a été de se procurer un local pour les réunions, pour les séances du bureau et des commissions, et pour la bibliothèque.

Déjà des démarches avaient été faites auprès de l'Administration municipale en 1856, et M. le syndic avait adressé au président une lettre pleine de bienveillance, dans laquelle il faisait espérer à la Société un local à l'Hôtel-de-Ville dans un avenir peu éloigné (à l'époque de la translation du siége du juge de mandement au Palais de justice); mais la ville a été obligée de disposer pour d'autres objets des pièces qu'elle pensait pouvoir offrir à la Société.

Le bureau d'administration s'est adressé de nouveau au syndic, en 1858, pour demander ou un local ou un subside pour s'en procurer un. Ce magistrat lui a fait

savoir officieusement que la ville ne pouvait disposer d'aucun local, mais qu'il appuierait auprès du Conseil général la demande d'un subside. Une adresse a été dirigée à cet effet, et l'on a tout lieu d'espérer qu'elle sera bien accueillie. La Société pourra donc bientôt avoir un local si nécessaire pour ses réunions, et pour y disposer ses archives et sa bibliothèque, qui s'enrichissent chaque jour, comme en témoigne la liste suivante des dons reçus par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie en 1857-58.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

I. — PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES DE FRANCE.

Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, publiés par Aug. Bernard, 1853; 2 volumes in-4° de 1167 pages, avec une carte.

— *Cartulaire de l'abbaye de St-Victor de Marseille,* publié par M. Guérard, membre de l'Institut de France, avec la collaboration de MM. Marion et Delisle; 1857; 2 volumes in-4° de 651 et 944 pages.

Ces ouvrages font partie de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France,* publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, tomes I, II, III et IV; 1851-1855, in-8° avec planches.

Annecy. — *Bulletin de l'Association florimontane et Revue savoisienne*, décembre 1856; 1857, in-8° de 164 pages.

— *Le même*, janvier, février, mars 1858; in-8° de 61 pages.

Aoste. — *Le premier et le second Bulletin de la Société académique du duché d'Aoste, fondée le 29 mars* 1855; 1856, 1857, in-8°.

Auxerre. — *Congrès scientifique de France*, 25e session, Auxerre, 2 septembre 1858; in-4° de 9 pages.

Chambéry. — *Rapport de la Commission nommée par la Société médicale de Chambéry pour résumer l'histoire du choléra en Savoie en* 1854; 1858, in-8°.

Dijon. — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, 2e série, tomes I, II, III, IV et V; 1851-1857, 5 vol. in-8° et un atlas in-folio.

Genève. — *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tomes I à X; 1841-1855, 10 vol. in-8° avec planches.

— *Bulletin de l'Institut national genevois, séance et travaux des cinq sections*, tome V; 1857, in-8°.

Grenoble. — *Bulletin de la Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du Dépar-*

tement de l'Isère, 2e série, tome III; 1858, in-8° avec planches.

Lausanne. — *Société d'Histoire de la Suisse romande. Suite des noms des membres;* in-8°.

— *Coup-d'œil sur les publications de la Société d'Histoire de la Suisse romande,* par M. Vulliemin; 1849, in-8°.

— *Nouveau coup-d'œil sur les publications de la Société d'Histoire de la Suisse romande,* par le même; 1853, in-8°.

Orléans. — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tomes II et III; 1853-1855, 2 vol. in-8° avec planches et un atlas in-folio.

— *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, premier trimestre de 1858, n° 29; in-8°.

Turin. — Publications de la royale députation d'histoire nationale :

— *Historiae Patriae monvmenta, edita jvssv Regis Caroli Alberti :*

— *Liber ivrivm reipvblicae genevensis, tomi I et II;* 1854-56, in-folio, avec planches.

— *Chartarvm tomvs II;* 1854, in-folio.

— *Edicta et leges Regvm Longobardorvm;* 1856, in-folio.

Zurich. — Publications de la Société des Antiquaires de Zurich :

— *Inscriptiones Confœderationis Helveticæ latinæ edidit Theodorus Mommsen;* 1854, 1 volume in-4° avec cartes.

— *Mémoires sur les monnaies des rois de la Bourgogne Transjurane*, par Rod. Blanchet; 1856, in-4° avec planches.

— *Bauriss der Klosters St-Gallen vom jahr* 820 *im fac simile herausgegeben und erlaeutert von Ferdinand Keller;* 1844, in-4°, avec un plan grand in-folio.

III. — HOMMAGES DES AUTEURS.

M. Arnoult Eugène. — *L'Institut, journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger*, 2e section; *Sciences historiques, archéologiques et philosophiques*; tous les nos de l'année 1858; in-4° à deux colonnes.

M. Aubertin Charles, conservateur du musée de la ville de Beaune. — *Les Protestants à Beaune, étude historique*, in-4°.

— *Dissertation sur l'étymologie celtique du nom de la* rivière Bouzaize; 1858, in-8°.

M. Blanc Albert.— *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre, avec explication et commentaires historiques;* 1858, in-8°.

M. Bernard Auguste. — *Lettre concernant quelques inscriptions de la Savoie, adressée à M. Léon Renier;* 1858, in-8°.

— *Encore les manuscrits Planelli la Valette;* 1858, in-8°.

— *Post-scriptum à joindre aux cartulaires de Savigny et d'Ainay,* 1854, in-8°.

— *De l'étendue du territoire de la colonie de Lugdunum, lettre au rédacteur du Mémorial de la Loire;* 1858, in-8°.

M. Cibrario Louis, sénateur du royaume. — *Ricordi*

d'una missione in Portogallo al Re Carlo Alberto; 1850, in-8°.

— *Studi storici;* 1851, 2 volumes in-8°.

— *Origini et progresso delle instituzioni della Monarchia di Savoia, parte prima storia, parte seconda specchio cronologico;* 1854-1855, 2 vol. in-8°.

— *Della economia politica del medio evo, libri tre;* 4e édition, 1854, in-8° de 578 pages.

— *Storie minori;* 3e édition, 1855, in-8°.

M. l'abbé Corblet. — *Revue de l'Art chrétien,* recueil mensuel d'Archéologie religieuse, n° 3, — mars 1858; in-8° avec planches.

M. Daguet Alexandre, de Fribourg. — *Biographie de François Guilliman, de Fribourg, auteur des* REBUS HELVETIORUM; 1843, in-8°.

M. Dessaix Joseph. — *Exposition permanente des arts et de l'industrie à Chambéry;* adresse, réglement et premier livret mensuel; 2 brochures in-8°.

M. le baron Despine, docteur-médecin. — *Indicateur médical et topographique d'Aix-les-Bains* (*Savoie*) pour 1858, 8e édition, in-8° avec vignettes.

M. Glover Melville. — *L'abbaye du Betton en Maurienne;* 1858, in-8°.

M. H.-J. Gosse, de Genève. — *Suite à la notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, et principalement dans celui de la Balme, près de la Roche, en Faucigny;* 1857, in-8° avec planches.

M. Guilland Louis, docteur-médecin. — *Hospice d'Aix en Savoie, et son histoire médicale pendant la saison de* 1845; in-8°.

— *Notice biographique sur le docteur Dacquin;* 1852, in-8°.

M. Philippe Jules, d'Annecy. — *Manuel chronologique contenant les principales dates de l'histoire politique, municipale, ecclésiastique et littéraire de la Savoie;* 1858, in-8°.

M. Rabut François, professeur d'histoire. — *Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, contenant une restitution à Amédée VIII des demi-gros attribués à Amédée VI;* 1857, in-8° avec planches.

— *Bulletin bibliographique de la Savoie,* 1re année, 1856, in-8°.

— *Un procès entre les Dominicains et les chanoines d'Annecy en* 1733; in-8°.

M. Revilliod Gustave, de Genève. — *Bâle au* 14e *siècle;* in-8°.

— *Advis et devis de la source de l'idolâtrie et tyrannie papale,* par François Bonnivard; in-8° sur papier de Hollande, avec des vignettes anciennes.

M. Saint-Martin, professeur de physique. — *Quelques observations sur l'histoire des Sciences et de la Physique en particulier, considérée dans ses rapports avec l'histoire générale de l'humanité;* 1856, in-8°.

— *Joseph-Marie Socquet,* biographie; 1858, in-8°.

M. Frédéric Troyon. — *Ossements et antiquités du lac de Moossedorf, dans le canton de Berne;* 1857, in-8°.

M. Marc Viridet, chancelier du canton de Genève. — *Documents officiels et contemporains sur quelques condamnations dont l'Emile et le Contrat social ont été l'objet en* 1762.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Par M. Huguenin Joseph:

Arrêt de la Chambre des comptes du 16 juin 1680, relatif à la seigneurie des Charmettes;

Lettres-patentes du 16 mai 1680, portant érection de la seigneurie de Chanaz en comté;

Copie des lettres d'inféodation des villages de Nicodex, de Buagioz et de Villette, en faveur de noble Emmanuel Dian, du 7 juin 1604;

Copie d'un extrait des priviléges, liberté, immunités et franchises de la ville de Cluses par Hugues Dauphin, seigneur du Faucigny, du 4 mai 1310;

Copie de plusieurs chartes d'inféodation et autres, relatives au comté de Genevois.

Par M. Gaétan Rochet, major en retraite:

Un fragment d'un conduit en plomb de l'époque romaine, trouvé sur la colline d'Annecy-le-Vieux.

Par M. François Jules, ingénieur hydraulique:

Le fac-simile exact, pour la forme et pour la matière, d'un beau strigile antique trouvé à Luxeuil (Haute-Saône).

Par M. Francisque De Lachenal, avocat et professeur:

Des documents sur les loges maçonniques de la Savoie avant la Révolution.

Par M. Vissol Jean:

Donation à la chapelle de sainct Cristophe de sainct Legier à Chambéry, charte originale du 15e siècle.

§ 4. — *Personnel de la Société.*

Dans sa séance du 11 juin 1857, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie a admis au nombre de ses membres effectifs MM. Folliet André, étudiant à Turin; Guilland Louis, docteur-médecin à Aix; Massolaz Sabin, docteur-médecin à Chambéry; Vallier G., employé aux bureaux de l'Assurance à Chambéry.

Le 28 juillet 1858, ont été reçus : MM. Arminjon Ernest, avocat; De Manuel Alfred, rentier; Meurianne Charles, employé à la banque, et Parent Nicolas, avocat.

Le 2 septembre de la même année, ont été reçus : MM. Bard Joseph, archéologue à Demigny (Saône-et-Loire); Chaboud Claudius, propriétaire à Chambéry; le baron Despine Constant, docteur-médecin à Aix-les-Bains; Glover Melville, professeur de langue à Chambéry; Gotteland Antoine, juge à Bonneville; Héritier Jules, procureur à Chambéry; Jallabert J.-J.-C., employé aux Douanes à Chambéry; Martelet, professeur à l'école centrale des Arts et Manufactures à Paris; le comte Pomereu Alexis, propriétaire à Aix; le marquis de Seyssel, propriétaire à Aix.

La Société a eu le regret de perdre, en 1857, un de ses membres les plus zélés, M. Guillaume Barbe, propriétaire à Chambéry, et elle a accepté la démission de huit membres.

Le diplôme de membre honoraire a été décerné, en 1858, aux personnes suivantes : M. Aubertin Charles, secrétaire de la Société archéologique de Beaune ; M. Bernard Auguste, de la Société des Antiquaires de France; M. le commandeur Castellanos, président de l'Académie espagnole d'archéologie ; M. De Lacuisine, président de l'Académie impériale de Dijon ; M. Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres ; M. Dupuis, président de la Société archéologique de l'Orléanais ; M. Gal, président de la Société académique d'Aoste ; M. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens; M. Lacour, docteur-médecin à Lyon, et M. Revilliod Gustave, bibliophile à Genève.

Nous terminons ce rapport par la liste des Sociétaires et par la composition du Bureau et des Commissions, dont les membres ont été élus dans les séances du 20 décembre 1857 et du 28 juillet 1858.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

N. B. - MM. les Sociétaires sont priés de faire parvenir à l'un des Secrétaires les corrections et les additions qu'ils trouveraient à faire pour régulariser et compléter cette liste.

MM.

Albert Joseph, docteur-médecin à la Motte-Servolex.
Arminjon Ernest, avocat à Chambéry.
Arnaud Dominique, avocat à Chambéry.
Auclair François-Marie, procureur à Annecy.

Bard Joseph (le chevalier), archéologue à Demigny (Saône et Loire).
Beauregard Paul, substitut-procureur des pauvres à Chambéry.
Bécherat Jean-Louis, horloger à Chambéry.
Bel François, avocat à Montmélian.
Bergoën Félix, intendant à Bonneville.
Berthet Louis, employé au télégraphe à Chambéry.
Bochet Jean-Marie, pharmacien à Chambéry.
Bocquin Claude, procureur à Chambéry.

Bontron Francisque, avocat à Chambéry.
Bottero Albert, imprimeur à Chambéry.
Bron Pierre, agent voyer à Chambéry.
Buniva Joseph, avocat à Turin.
Burdin Marc, négociant à Chambéry.
Burnier-Fontanel Paul, propriétaire à Reignier.

Caffe Paul-Louis-Balthasard, docteur-médecin à Paris.
Castellazzo Louis, directeur de la Compagnie des mines à Albertville.
Chaboud Claudius, propriétaire à Chambéry.
Chapperon Laurent, vice-consul à Tunis.
Corcelet Pierre, trésorier de la caisse d'épargnes à Chambéry.
Curt-Comte Eugène, avocat à Thonon.

De Bornes Luc (le chevalier), principal du collége national de Chambéry.
De Glapigny, propriétaire à Chamoux.
De la Palme Albert, étudiant en droit à Turin.
De la Palme Charles, rentier à Chambéry.
De Manuel Alfred, propriétaire à Chambéry.
Dénarié Jules, propriétaire à Reignier.
Despine Constant (le baron), docteur-médecin à Aix.
Dessaix Antony, homme de lettres à Thonon.
Dessaix Joseph, à Chambéry.
De Seyssel Claude, marquis d'Aix, propriétaire à Aix-les-Bains.
Dubouloz Ernest, propriétaire à Thonon.
Dubouloz Jean-Baptiste, doct.-méd. à Montmélian.
Dufour Pierre-Franç., ingénieur civil, agent voyer chef à Chambéry.

Dumas, avocat à Chambéry.
Dumas Joseph, notaire à Yenne.
Dumont Adolphe, propriétaire à Bonneville.
Dunand Eugène, percepteur à Bozel.
Dupraz, docteur-médecin à Evian.
Dupraz Jean-Pierre, à Annecy.

Fattoud, propriétaire à Montmélian.
Favier Joachim, greffier à Chambéry.
Finet Auguste, procureur à Chambéry.
Folliet, étudiant à Turin.
Fontaine Alexandre, liquidateur à Chambéry.
Fontaine-Tranchant J.-Elie, avocat à Albertville.

Glover Melville, professeur de langues à Chambéry.
Gotteland Antoine, juge au tribunal à Bonneville.
Guilland Louis, docteur-médecin à Aix.
Guillermin Charles, avocat à Chambéry.

Henry Victor, employé au comptoir d'escompte à Chambéry.
Héritier Jules, procureur à Chambéry.
Huguenin Joseph, employé aux douanes à Chambéry.

Jallabert J.-J.-C., employé aux douanes à Chambéry.
Janin Jean, agent d'affaires à Chambéry.
Jacquier Jean-Baptiste, juge à Chambéry.
Jacquier, percepteur à Chambéry.
Joly Joseph, libraire à Chambéry.

Lacoste-Fleury (le chevalier), agronome à Cruet.
Lanfrey Pierre, écrivain à Paris.
Leyat Louis-Marie, inspecteur des écoles primaires à Chambéry.

Loguet Joseph, entrepreneur de fournitures à Chambéry.
Lubin Antoine, procureur à Chambéry.

Marchand Henri, notaire à Chambéry.
Martelet Edouard, professeur à l'école centrale des Arts et Manufactures à Paris.
Martin Jules, employé des douanes au Châble.
Massolaz Sabin, docteur-médecin et professeur à Chambéry.
Maure André, procureur à Chambéry.
Meugnier Hippolyte, banquier à Chambéry.
Meurianne Charles, employé à la banque à Chambéry.
Monet Hyacinthe, agent d'affaires à Chambéry.
Mossière François, agent d'affaires à Chambéry.
Muffat René, instituteur à Chambéry.
Mugnier François, juge au tribunal de Chambéry.

Nicoud Jean-Baptiste, procureur à Chambéry.

Paget C.-Marie, négociant à Thonon.
Pallatin Jean-François, ancien procureur à Chambéry.
Parent Nicolas, avocat à Chambéry.
Pellegrini Bernard, architecte à Chambéry.
Pepin Joseph, rentier à Saint-Pierre-d'Albigny.
Perret Alexandre, brasseur à Chambéry.
Perret Louis, docteur-médecin à St-Pierre-d'Albigny.
Perrin Joseph, libraire-éditeur à Chambéry.
Perrin Jean-Jacques, avocat, ancien magistrat, à la Motte-Servolex.
Perrissoud Jean-Marie, docteur-médecin à Annecy.
Pomereu (le comte) Alexis, avocat à Aix-les-Bains.
Piccus Adolphe, employé au bureau du diguement de l'Isère, Chambéry.

Pinget, docteur-médecin à Bonneville.
Python Jean-Jacques, procureur à Chambéry.

Rabut François, professeur d'histoire au collége national de Chambéry.
Rabut Jean-Jacques, joaillier à Paris.
Rabut Laurent, peintre, professeur à l'école des arts à Chambéry.
Revel J.-L., architecte, professeur à l'école des arts à Chambéry.
Rey Jean-Jacques, avocat à Chambéry.

Saillet Claude-Joseph, professeur au collége national de Chambéry.
Saluces, pharmacien au Pont-Beauvoisin.
Seran Eloi, négociant à Annecy.
Sevez Laurent, professeur-adjoint à l'école de chimie de Chambéry.
Simon Claude, inspecteur forestier à Chambéry.
Simon Joseph, greffier au Biot.

Thorens Charles-Félix, propriétaire à Thonon.

Vallet Jean, sculpteur à Chambéry.
Vallier G., employé de l'Assurance à Chambéry.
Vernaz Auguste, avocat à Chambéry.
Viridet Marc, chancelier d'Etat à Genève.
Vissol Jean, propriétaire à Montagnole.
Vulliermet Philibert, imprimeur à S^{t}-Jean-de-Maurienne.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Aubertin Charles, conservateur du musée et secrétaire de la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côtes-d'Or).

Bernard Auguste, de la Société des Antiquaires de France à Paris.

Bertini, professeur de la philosophie du Droit à l'université de Turin.

Castellanos (le commandeur Basilio Sebastiano), président de l'Académie espagnole d'archéologie à Madrid.

Chaponnière J.-J., docteur-médecin, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Cibrario Louis, sénateur du royaume à Turin.

De Lacuisine, président de l'Académie des sciences de Dijon.

Diegerick, archiviste d'Ypres.

Dupuis, président de la Société archéologique d'Orléans.

Forel François, président de la Société d'Histoire de la Suisse romande à Morges.

Gal J.-Antoine, président de la Société académique d'Aoste.

Garnier J., conservateur de la bibliothèque d'Amiens, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Picardie.

Keller, président de la Société des Antiquaires de Zurich.

Lacour, docteur-médecin à Lyon.
Le Prévost Auguste, membre de l'Institut de France et des Comités historiques.
Macé Antonin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres à Grenoble.
Pillot, archiviste à Grenoble.
Revilliod Gustave, bibliophile à Genève.
Ricotti, professeur d'histoire à l'université de Turin, membre de la députation royale pour les recherches d'histoire nationale.
Sclopis Frédéric, président de la députation royale pour les recherches d'histoire nationale à Turin.
Soret Frédéric, numismatiste, ancien secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

MEMBRES DU BUREAU D'ADMINISTRATION.

MM.

Rabut François, président.
Guillermin Charles, vice-président.
Mugnier François, secrétaire.
Python Jean-Jacques, secrétaire.
Mossière François, trésorier.

MEMBRES ADJOINTS AU BUREAU POUR FORMER LA COMMISSION DE PUBLICATION.

MM. Bottero Albert.
Dessaix Joseph.
MM. Guilland Louis.
Marchand Henri.

MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LA RECHERCHE DES CHARTES ET DOCUMENTS HISTORIQUES.

MM. Bron Pierre.
Dessaix Antony.
Henry Victor.
Huguenin Joseph.
Lanfrey Pierre.
Meurianne Ch.
Simon Joseph.

MEMBRES DE LA COMMISSION POUR L'ÉTUDE DES ANCIENS MONUMENTS.

MM. De Manuel Alfred.
Dufour P.-Franç.
Rabut Laurent.
Revel Samuel.
Vallet Jean.
Vissol Jean.

MÉLANGES

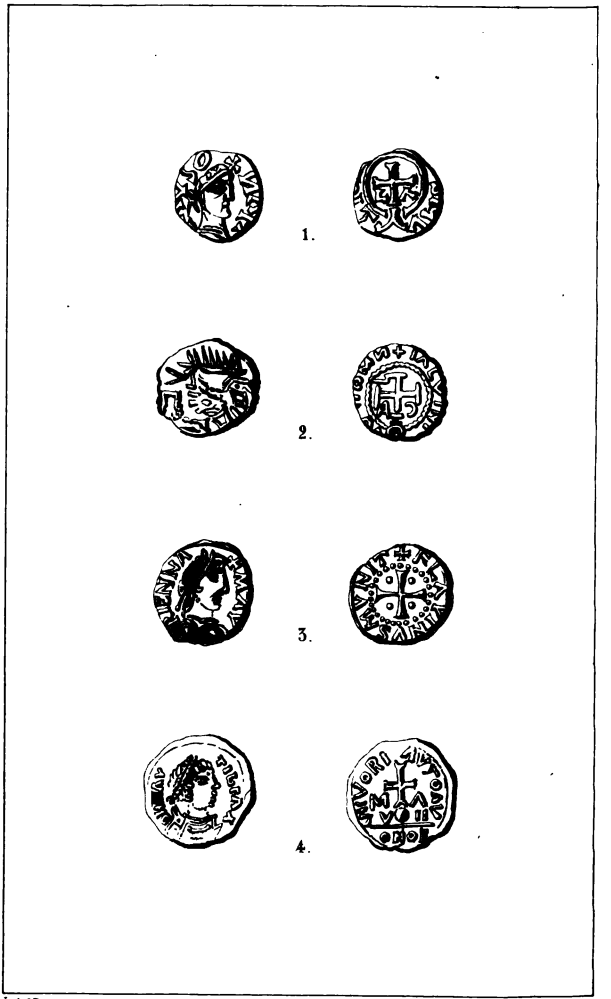

Lith.J.Perrin Chambéry. Rabut Fr.cois del. J.C.Dioud.ft

Tiers-de-sol Mérovingiens,

trouvés en Savoie.

NUMISMATIQUE SAVOISIENNE

TIERS DE SOL MÉROVINGIENS INÉDITS

TROUVÉS EN SAVOIE

ET APPARTENANT A L'ANCIEN ROYAUME DE BOURGOGNE

NOTE DE FRANÇOIS RABUT

professeur d'histoire au Collége national de Chambéry

Lue dans la réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie tenue à Annecy en 1856 (séance du 1er septembre)

NUMISMATIQUE SAVOISIENNE

TIERS DE SOL MÉROVINGIENS INÉDITS

TROUVÉS EN SAVOIE

ET APPARTENANT A L'ANCIEN ROYAUME DE BOURGOGNE

On n'a rien dit encore en Savoie sur la numismatique de ce pays pendant les temps mérovingiens. Cependant on y a découvert plusieurs fois des pièces isolées de cette époque; mais ces découvertes n'ont malheureusement pas été signalées, et les monnaies ont été égarées pour la plupart.

J'apporte aujourd'hui quelques notes pour combler cette lacune, et d'abord je vais faire connaître trois trientes appartenant à la Savoie ou à des pays voisins qui ont longtemps fait avec elle partie d'une même agrégation politique.

LAUSANNE.

(N° 1 de la planche.)

LAVSONA FI. Tête diadémée surmontée d'une petite croix.

Revers. GR.....S. MV. Une croix accompagnée des lettres L A dans une couronne.

Or. Poids, 17 grains. (Musée de Chambéri.)

Ce triens a été trouvé à Vimines, commune située à une heure environ de Chambéri.

Son attribution à Lausanne est hors de doute. La légende du revers, qui manque presque en entier et où n'apparaissent que les extrémités inférieures de quelques lettres, ne permet pas de lire le nom du monétaire. A l'avers la difficulté est moins grande et n'existe guères que pour les deux premières lettres. J'ai été aidé dans la lecture de cette légende par la présence, sur le revers, des initiales L A. Les exemples où ces lettres sont indubitablement les initiales de la localité indiquée de l'autre côté de la pièce se présentent fréquemment pour les pays correspondant au premier royaume de Bourgogne. Je ne citerai ici que les trientes suivants : celui de St-Jean-de-Maurienne (n° 600 du catalogue de M. Guillemot), celui de Mâcon (n° 595

du même catalogue), ceux de Lyon (nos 553 et 555 du même catalogue), celui d'Aoste (Lettre de M. Fillon à M. Dugast-Matifeux (pl. I, n° 12), celui de Gap (Revue de numismatique, 1854, page 341), et je renvoie à la Revue de numismatique (1850, p. 23, 24, 25 et 233; et 1854, p. 422), où se trouve un article de M. Brétagne qui contient une liste de plusieurs tiers de sol d'or sur lesquels on voit simultanément le nom et les initiales d'une ville. Je suis heureux de pouvoir constater que ce fait est tout particulier à l'ancien royaume de Bourgogne. C'est encore dans ses limites que se trouve le nouvel exemple apporté aujourd'hui par le triens de Lausanne du musée de Chambéri.

D'après les données actuelles de la science, le poids et le type de cette pièce la renvoient au VIIe siècle.

SAINT-MAURICE EN VALLAIS.

(N° 2 de la planche.)

AC. Tête extrêmement grossière, ayant un diadème qui ressemble à une couronne radiée, à cause de la forme singulière de la chevelure.

Revers. † IACVIN..VS MONN. Une croix chrismée élevée sur un pied composé d'un cercle avec un point central et d'une espèce de degré dans le champ A ɔ.

Or très allié. Poids, 17 grains. Elle appartient au marquis Costa et a été trouvée en Tarentaise.

Je n'ai jamais vu de monnaie mérovingienne plus barbare que la face de celle-ci, et, pour le revers, je dois faire remarquer que l'artiste qui l'a gravée l'a fait très négligemment; ainsi la croix est chrismée à gauche, et le C qui l'accompagne est contourné.

Les lettres AC du champ du revers, que l'on retrouve plus barbares sur l'avers, seraient, suivant l'usage du royaume de Bourgogne, les initiales d'un nom de lieu, et l'on pourrait attribuer notre triens à une localité qui est voisine de la Savoie, qui en a fait longtemps partie et qui, comme elle, appartenait à l'ancienne Bourgogne: St-Maurice en Vallais, *Agaunum* (1), ville à laquelle on a attribué plusieurs tiers de sol de la première race des rois Francs portant les noms suivants : *Acauno*, *Acunivis*, *Aeuno* (2). C'est du reste le seul nom rencontré jusqu'à ce jour sur des monnaies mérovingiennes qui commence par les lettres A C.

Mais on hésite à se prononcer en face d'une pièce dont le titre et la barbarie sont tels, que l'on devrait peut-être la considérer comme de la fausse monnaie de l'époque.

(1) Voyez la carte du royaume de Bourgogne avec un commentaire, insérés par M. Roget de Bellouget dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1847-1848, page 315, partie des lettres.

(2) Guillemot, Catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes, pag. 1, nos 5, 6, 7.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

(N° 3 de la planche.)

† MAVRIENNA. Buste diadémé et vêtu.

Revers. FLAVINVS MVNIT. Une croix cantonnée de quatre petits globules.

Or. Poids, 24 grains. (Au marquis Costa.) Trouvée aux environs de Moûtiers en Tarentaise.

Ce n'est pas la première pièce mérovingienne qui porte le nom de la ville savoisienne de Saint-Jean-de-Maurienne, anciennement Maurienne, chef-lieu de la province du même nom. M. Lelewel, dans la planche IV de sa Numismatique du moyen âge, en a fait connaître une dont voici les légendes : MAVRIENN — CAROLVS MONITA (M A) (1). Le cabinet de Paris la possède avec une variété. Notre pièce fait connaître un nouveau monétaire, *Flavinus*, en même temps qu'elle témoigne de l'importance de la cité de Maurienne.

D'après les excellentes déductions de M. Lenormant (2), le poids de notre triens indique le VII^e^ siècle ou la fin du VIII^e^. Cette donnée est corroborée, pour

(1) GUILLEMOT, ouvrage cité, page 24, n° 60.

(2) Revue de numismatique, 1854, pages 320 et suivantes.

notre pièce, par le fait suivant, savoir, qu'il paraît à peu près certain que la ville de Maurienne ne fut importante qu'après le règne de Gontram, à qui une notice des Gaules en attribue la construction (1). On ne pourrait pas trop reculer au-delà de ces temps la date de notre pièce.

On a trouvé en Savoie des monnaies mérovingiennes appartenant à des localités un peu plus éloignées, et je puis citer ici, entre autres, comme inédites :

1° Un triens d'Orléans qui appartient au musée de Chambéri, variété du n° 129 du catalogue Guillemot.

Avers. Une croix ancrée élevée sur trois degrés; † AVRELIANIS CIVI.

Revers. Tête diadémée ornée d'un collier; † MAVRITIVS MVNI.

2° Un triens de Troye qui était fixé au dedans de la porte du tabernacle de l'église de Bissi près de Chambéri, et qui avait probablement été trouvé dans les environs. Voici la description de cette pièce, qui est une variété du n° 948 du catalogue Guillemot :

Avers. TRICAS CIVETAT. Buste vêtu et diadémé à droite.

(1) Dom Bouquet, tome II, page 11. *Civitas Maurianna a Gondranno rege Burgundiorum constructa.*

Revers. † AVDOLEN MONETARI. Une croix sur un globe; dans le champ, M. A.

Or. Poids, 24 grains.

3° Un triens frappé au type de l'empereur Maurice par Gondowald, après son expédition en Gaule sous le règne de Gontram. C'est une pièce de plus à ajouter aux dix trientes du cabinet de Paris récemment décrits par M. Lenormant (1). Comme on va le voir, elle se rapproche des premiers numéros de cette description, c'est-à-dire de ceux qui sont les moins dégénérés.

Avers. DNMAV..TIbPM. Buste diadémé de l'empereur à gauche.

Revers. VICVORIAVSTOAV. Croix pattée sur un globe M.A.VII; *exergue :* ONOE (*N° 4 de la planche*).

Les lettres S et T sont liées dans la légende du revers.

Elle porte bien visibles les lettres TIb qu'on ne trouve que sur le n° 1 de M. Lenormant, l'exergue ONOE qui est sur son n° 3, et les lettres terminales de la légende du revers AV, qui suivent le mot abrégé AUGUSTO. M. Lenormant dit que l'E final de l'exergue semble désigner *Elusa*, *Eause*, et il voit l'indication d'Avignon, première ville occupée par Gondowald après son départ de Marseille, dans les lettres terminales AV. Il n'admet pas que M A du champ soit une indication de

(1) Revue numismatique, pages 504 et suivantes.

ville. Ses explications à ce sujet paraissent très plausibles; mais il reste la difficulté d'attribuer à Eause ou à Avignon notre triens, où figurent en même temps des lettres admises, comme différents de ces deux villes, par le savant numismatiste, qui, au vu de ce triens, aurait probablement abandonné Eause pour Avignon. Je rappelle que les lettres numérales VII (sept) sont l'indication de la valeur de la pièce.

Ce triens appartient à madame la comtesse Brunet.

4° Une variété de tiers de sol de Besançon, n° 1313 du catalogue Guillemot. Je ne la connais que par une vieille note manuscrite trouvée dans les papiers de mon oncle, Bise Jean, qui était bibliothécaire de la ville de Chambéri, et qui s'occupait de numismatique.

Avers. GENNARDUS AERIO. Buste diadémé; dans le champ, M. N.

Revers. † VESVNCIO. F DE.... SELEC. S.. Une croix sur trois degrés; dans le champ, VII.

Je ne terminerai pas cette première note sur la numismatique mérovingienne en Savoie sans manifester un doute qui m'est venu, en parcourant le catalogue de Guillemot, sur une attribution faite à Siccieu (Isère), avec un point d'interrogation, il est vrai, d'une pièce dont la légende est inscrite au n° 865 de ce catalogue, de la manière suivante : SICUSIO FI — ANICIOVA-

CETO. Je propose de restituer cette pièce à la ville de Suse en Piémont, au pied du mont Cenis. Son nom latin était, au moyen âge, SECUSIO ; il figure ainsi sur des monnaies de Savoie des XI^e^ et XII^e^ siècles, et les numismatistes savent combien de fois l'I est mis à la place de l'E dans les monuments mérovingiens. D'ailleurs, Suse faisait partie des domaines du roi Gontram. Ce prince acquit en même temps Suse et Aoste, et il annexa la ville de Suse avec le fameux monastère de la Novalaise à l'évêché de Maurienne (1).

Pendant qu'on terminait l'impression de ces pages, j'ai eu le bonheur de rencontrer un *triens* avec le nom de DARANTASIA, la capitale de l'ancienne province des Alpes Grecques. C'est la première fois que le nom de cette localité figure sur un tiers de sol mérovingien. Aussi je me hâte d'en donner ici une description sommaire :

Avers. Une croix chrismée élevée sur trois degrés : † ... MONITARIUS.

Revers. Buste vêtu et diadémé à droite : DARANTASIA FI..

---

(1) ROGET DE BELLOGUET, *Carte du premier royaume de Bourgogne*, dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1847-48.

NOTE

SUR LA VOIE ROMAINE

QUI TRAVERSAIT

PASSY EN FAUCIGNY

PAR GABRIEL DE MORTILLET

Lue dans la réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie tenue à Annecy en 1856 (séance du 30 août)

NOTE
SUR LA VOIE ROMAINE
QUI TRAVERSAIT
PASSY EN FAUCIGNY

Dans le 3e volume du *Dictionnaire historique* de Grillet, à l'article Passy, on lit : « La voie romaine que l'on vient d'y découvrir démontre par sa direction que Passy était une station d'où ces maîtres du monde se rendaient en Valais, ou passaient du Valais dans le pays des Centrons. Cette voie, entièrement pavée, large de neuf pieds (3 mètres), traverse toutes les montagnes qui sont au nord de la vallée de Chamonix; elle est très bien conservée dans plusieurs endroits, et a été emportée dans d'autres par des éboulements de terrain. »

Ce passage de Grillet a fait admettre qu'une voie romaine traversait la vallée de Chamonix, unissant

Vatusium ou *Vatiscum* (Passy) à *Octodurum* (Martigny dans le Valais); mais cela paraît complètement faux.

En effet, tous les noms de la vallée de Chamonix sont d'origine alpestre, tirés de l'idiome parlé dans les montagnes de Savoie. On y trouve des *Nants*, des *Balmes*, des *Bossons*, des *Tines*, des *Poya*, etc. Aucun ne rappelle les Romains. Les deux seuls mots pour lesquels on pourrait supposer une origine romaine sont Arveyron et Chamonix.

L'Arveyron étant un torrent qui se jette dans l'Arve, a dû tirer son nom de celui de la rivière qui est peut-être bien romain. Comme dérivé, ce nom est postérieur à l'autre, et sa terminaison *ron* prouve son origine patoise. En effet, la terminaison *on*, dans l'idiome des montagnes de Chamonix, est un diminutif qui équivaut à l'*ette* français. Comme on dit maison, maisonnette; chambre, chambrette, dans l'idiome chamoniard on se sert des mots foiron, nantillon, etc., pour exprimer une petite foire, un petit nant. Arveyron est une petite Arve. Ce serait donc, à supposer qu'Arve ait une origine romaine, un mot romain formé en dehors de la vallée, dans le bas Faucigny, que l'on s'est ensuite approprié dans le pays.

Quant au mot Chamonix, son origine est encore moins romaine. Dans les anciens actes, la vallée est désignée sous le nom de *Campus munitus*, champ gardé, champ fortifié, parce que l'entrée était fermée par le château de Saint-Michel, en amont de Servoz,

qui en défendait l'approche. L'origine moyen âge de ce château prouve aussi que la désignation de la vallée date du moyen âge et non des Romains.

La vallée de Chamonix est restée complètement sauvage jusqu'au 11e siècle. Elle fut défrichée et peuplée par les Bénédictins, qui y possédaient un prieuré fondé vers 1090 par Aimon, comte de Genevois. Auparavant elle n'était qu'un lieu de chasse; aussi, dans l'acte de fondation du prieuré, Aimon stipule-t-il d'une manière spéciale qu'il concède tous les droits de chasse, *venationes*, aux moines. C'est donc dans les produits de chasse qu'il faut aller chercher les étymologies locales. En effet, nous voyons dans le bas, parmi des bois, tout proche du château de St-Michel, Servoz, le pays des cerfs; au milieu des forêts et des montagnes, Chamonix, la région des Chamois, désignés en patois par le mot *Chamots*. En face est l'Aiguille-des-Charmots, qui leur servait plus spécialement d'asile. Enfin, dans le haut des montagnes, entourée des forêts les plus sombres et des rochers les plus sauvages, Valorsine, la vallée de l'Ours.

Rien n'est donc romain dans les étymologies de la vallée de Chamonix; tout est celtique ou moyen âge. N'en aurait-il pas été autrement, si une voie romaine avait traversé le pays. Du reste, ce qui confirme l'opinion émise, c'est qu'on n'a jamais trouvé aucune antiquité romaine dans cette vallée. On sait combien les Romains semaient leurs routes de monuments et d'in-

scriptions. Partout où passaient des voies romaines, on trouve des noms et des traditions qui rappellent les maîtres du monde ; partout ils ont laissé des traces de leur civilisation. Tout proche de Chamonix existait une voie qui faisait communiquer la vallée de l'Arve avec la vallée d'Aoste, en traversant le Bonhomme, le col de la Seigne, l'Allée-Blanche et Courmayeur (*Colonia major*). Elle a laissé de nombreuses traces de son existence. La vallée entière par où elle passait a conservé un nom romain, Valmonjoie, *Valmonsjovis*. Comme dans tous les hauts passages des voies romaines, la montagne qui termine la vallée a été dédiée à Jupiter, Mont-Jovet, plan du Mont-Jovet, etc. Pourquoi n'en avait-il pas été de même pour la vallée de Chamonix, si une voie romaine l'avait traversée ?

Mais alors quelle est la voie qui existait à Passy ? C'est justement la voie qui, traversant le Bonhomme et la Seigne, se rendait à Courmayeur.

On a reconnu à Passy, et à Passy seulement, les restes d'une voie romaine se dirigeant vers la vallée de Chamonix. A l'article Voies romaines, vol. 3 de son *Dictionnaire*, p. 436, Grillet dit formellement : *On a découvert des vestiges de voie romaine à Passy*, et à l'article Passy, p. 170 : *La voie romaine qu'on vient d'y découvrir*. C'est donc bien à Passy qu'on l'a découverte, et si l'auteur ajoute qu'elle *traverse toutes les montagnes au nord de Chamonix*, c'est qu'entraîné par son imagination, il prend un passé idéal pour le présent.

Cette voie, venant des bords du lac de Genève, suivait au-delà de Passy la vallée, tout comme si elle se dirigeait sur Chamonix : ce qui a induit en erreur Grillet; puis après Servoz, traversait l'Arve, et là, au lieu de continuer vers Chamonix, remontait à Vaudagne, gravissait la montagne et, franchissant le col de la Forclaz, descendait dans le Valmonjoie.

Ce passage de la voie romaine est prouvé de deux manières par les étymologies et par les monuments. En effet, sur le trajet, tous les noms sont d'origine romaine. On trouve d'abord le joli bassin de Vaudagne, *Valagnus*, vallée de l'Agneau, puis on arrive au col de la Forclaz, *Furca*, Fourche, formé par la tête de Montfort, *Mons fortis*, à droite, et le Prarion, *Pratum rotondum*, à gauche. C'est à travers les prés du Prarion que la voie s'engageait dans le Valmonjoie.

Vers le sommet du col de la Forclaz on a trouvé une inscription romaine. C'est une limite entre les Ceutrons et les Viennois. La longueur de l'inscription prouve que c'est une limite fort importante, placée en un point fréquenté. De plus, sa position montre clairement qu'elle était sur une voie, car elle ne se trouvait ni au sommet de la montagne, ni dans la partie la plus basse du col, qui est marécageuse. Elle était sur la pente, au point le plus favorable pour faire passer une route et vers un vieux chemin abandonné, garni de grosses pierres, qui peut fort bien être encore un vestige de la voie romaine.

D'après l'inspection du pays et les habitudes romaines, la voie du Valmonjoie ne pouvait guère passer ailleurs. En effet, si elle s'était dirigée sur Sallanches, il lui aurait ensuite fallu traverser la plaine dans laquelle divague l'Arve, pour rejoindre le côté droit de la vallée, et l'on sait que les voies romaines ne s'engageaient jamais dans les plaines inondées par les rivières. Du reste, on n'a trouvé aucune antiquité romaine à Sallanches ou dans les environs.

Si elle avait passé à St-Gervais, pour tourner le Monfort et aller rejoindre Passy, il aurait fallu traverser de grands ravins ou descendre dans la plaine inondée par le Bonnant et l'Arve, deux choses qu'évitaient les Romains. De plus elle se serait terminée vers l'Arve, au-delà des Plagnes, par des travaux dans le roc dont on trouverait les vestiges.

Passy, station importante, tout proche des frontières des Ceutrons, résidence des prêtres remplissant les fonctions de juges et de décemvirs du trésor public, comme le prouvent les inscriptions, Passy devait se trouver sur la voie romaine. Or, pour y arriver, la voie ne pouvait passer que par la Forclaz.

NOTICE

SUR UNE DÉCOUVERTE FAITE A MONTAGNOLE

D'UNE

URNE CINÉRAIRE

PAR LAURENT RABUT
professeur de dessin.

Lue à Annecy dans la réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie
— *Séance du* 30 *août* 1856 —

NOTICE

SUR UNE DÉCOUVERTE FAITE A MONTAGNOLE

D'UNE

URNE CINÉRAIRE

A une heure et demie au sud de Chambéry, sur la colline de Montagnole, M. Vissol, syndic de la commune de ce nom, vient de faire une découverte qui offre quelque intérêt au point de vue de la verrerie chez les anciens.

Depuis quelque temps, M. Vissol trouvait dans les champs de sa propriété des débris de poterie romaine, d'une argile grossière et garnie de petits cailloux siliceux. Près de l'église de la commune, on avait aussi trouvé quelques médailles de bronze et quelques fragments de vases et de tuiles. Ces différentes trouvailles indiquaient l'existence probable d'un cimetière ancien, lorsqu'une nouvelle découverte est venue confirmer ces indications.

En faisant creuser un petit canal de quelques décimètres de profondeur au travers d'un pré, M. Vissol mit à découvert l'orifice d'une grande amphore en terre rouge, non vernie. Elle était brisée, et ses débris amoncelés abritaient deux autres vases en verre, d'une forme élégante, et prouvant une fois de plus que les anciens connaissaient parfaitement l'art de la verrerie.

L'un de ces vases est une urne cinéraire en verre blanc et transparent, de 0,15 centimètres de hauteur sur 0,15 de diamètre dans sa plus grande largeur. Sa forme évasée est très gracieuse. Le travail et la régularité de ce vase indiquent clairement qu'il a été fabriqué sur le tour. Il était rempli d'ossements humains brûlés et réduits en morceaux; ces os paraissent être ceux d'une personne de 25 à 30 ans.

L'autre vase, en forme de tasse, est en verre fondu, très mince, d'une couleur jaunâtre transparente; il a 8 centimètres de hauteur sur 9 de diamètre; il est surtout très remarquable par les bas-reliefs qu'il représente. Huit guerriers combattant sont disposés à l'entour du vase, et séparés quatre par quatre par deux palmes, symbole de la victoire. Sur le milieu de ces palmes, qui divisent le vase en deux parties égales, on aperçoit la suture du verre. Les guerriers sont presque nus; une légère draperie leur couvre le milieu du corps. Ils ont pour armes défensives un casque grec, un bouclier et des jambières dépassant un peu le genou dans la partie antérieure. Leurs armes offensives sont un petit

poignard qui apparaît d'une manière un peu vague chez quelques-uns.

Le mouvement de ces figures est très animé, et les poses variées. Deux combattants sont renversés; les autres sont en garde pour s'attaquer. Le dessin en est assez médiocre, et annonce déjà une grande dégénérescence de l'art grec, ou plutôt indique une main qui ne s'est pas formée à l'école d'un grand centre artistique, mais a travaillé de souvenir ou d'inspiration. Au-dessus de chaque guerrier, son nom est tracé en beaux caractères romains. Ces noms sont :

GAMUS, MEROPS, CALAMUS, HERMES, TETRAITES, PRUDES, SPICULUS, COLUMBUS.

Le premier, le troisième, le cinquième et le septième nom occupent le bord supérieur du vase et sont placés entre deux cordons. Ces sujets de combat se voient assez fréquemment sur les vases dits *étrusques* (1), employés par les anciens dans les sépultures. Avec ces vases se trouvait encore une lame de poignard en fer, déjà tout oxidée. Aucune médaille n'a été trouvée dans cet endroit.

Quelques remarques faites par des antiquaires plus habitués à ces sortes de découvertes leur ont fait regarder cette sépulture comme très ancienne et pouvant

(1) D'Hancarville, dans sa collection de vases étrusques, donne le dessin d'un vase représentant un sujet identique.

remonter à quelques années avant l'ère chrétienne. Ils y ont vu aussi la possibilité d'une colonie italienne qui se serait avancée dans les terres, et aurait fixé son séjour sur la colline fertile et pittoresque de Montagnole.

La lame de fer est aussi une preuve de plus acquise à la science que déjà très anciennement ce métal était employé dans la fabrication des armes et des instruments.

Winkelmann nous apprend que l'usage du verre était en général plus fréquent chez les anciens que chez les modernes. Outre les vaisseaux dont on se servait, dit-il, pour l'usage ordinaire, et dont il se trouve une grande quantité au cabinet d'Herculanum, on en avait encore pour conserver les cendres des morts, espèces d'urnes déposées dans les tombeaux. Dans l'île Farnèse, à quelques milles de Rome, il a été déterré quelques centaines de quintaux de fragments de verre qui ont été vendus aux verreries de Viterbe. Les anciens employaient aussi le verre pour faire des carreaux et paver leurs salles.

Pour ce qui est de la perfection de cette branche de l'art de la verrerie, on voit par quelques débris qui existent dans des collections en Italie, que les anciens la portaient au plus haut point (1). En France, les dé-

(1) Winkelmann cite, dans son histoire de l'art chez les anciens, des morceaux de verre sur lesquels on voyait se détacher, sur un fond obscur et colorié, des oiseaux aux couleurs très vives et très variées. Il nous parle entre autres d'un vase en verre coloré, conservé au palais Barberini, à Rome, d'une beauté si merveilleuse, que les écrivains l'ont décrit comme un vase d'une véritable sardoine.

bris de verrerie sont beaucoup plus rares, et le travail en est très imparfait. Je dois signaler ici un vase ou tasse en verre jaune uni, de la même forme et de la même dimension que celui que j'ai décrit, mais sans relief et sans ornements; on peut le voir au musée de la manufacture impériale de Sèvres.

Cette découverte est intéressante pour nous; elle nous montre en effet un état de civilisation déjà avancé à une époque ancienne, dans notre pays, voisin de l'Italie; elle nous montre Montagnole habité dans ces temps par des personnes d'une certaine aisance, et nous donne un exemple assez rare en Savoie d'une sépulture par crémation, exemple qui vient encore appuyer cette opinion, qu'une petite colonie a pu s'arrêter dans nos pays, et y aurait apporté et conservé ses mœurs et ses usages; car les tombeaux anciens que l'on trouve ordinairement dans nos pays contiennent presque toujours le squelette du mort. Depuis les temps les plus reculés, et plus tard encore sous la domination romaine, cet usage s'est conservé.

DOCUMENTS

RELATIFS

AU COUVENT DE SAINT DOMINIQUE

DE CHAMBÉRY

PUBLIÉS PAR FRANÇOIS RABUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE

DEUXIÈME SÉRIE

DOCUMENTS

RELATIFS

AU COUVENT DE SAINT DOMINIQUE

DE CHAMBÉRY

—

DEUXIÈME SÉRIE

Dans la première série de documents relatifs au couvent de Saint Dominique de Chambéri, insérée au premier volume des Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, j'ai réuni ce qui avait rapport au personnel; c'était la part du biographe. Aujourd'hui je vais grouper dans une seconde série les pièces relatives aux meubles et aux constructions de ce couvent et de son église, ainsi qu'aux mœurs et aux usages de ces religieux; ce sera la part de l'archéologue. Je donnerai dans cette seconde partie la chronique du P. Pelin de 1600 à 1661, des inventaires d'ornements ecclésiastiques, des inventaires de meubles et quelques autres fragments du livre de la communauté. Je crois

devoir continuer aux pièces que je vais produire la suite des N^os^ d'ordre mis aux documents de la première série.

De même que j'ai donné avec le premier recueil une table des personnes, je donnerai avec celui-ci une table des choses qui renverra même aux pages de la première série, pour quelques objets qui y sont mentionnés.

IV

CHRONIQUE DU P. PELIN

(1600-1661)

On trouve dans cette chronique un grand nombre de faits relatifs à des réparations et à des embellissements de l'église et du couvent, à des ornements et à des meubles d'église, tels que calices, cloches, croix processionnelles, orgues, tabernacles. On y rencontre des noms d'artistes; toutes choses qui appartiennent à l'archéologie religieuse. Mais elle renferme en outre bien d'autres notes sur l'histoire politique, morale, littéraire et météorologique de la Savoie et de la ville de Chambéri : entrée des princes, occupations, fondations de maisons religieuses, visites des vicaires

généraux, processions, amendes honorables, fondations, pestes, incendies, gelées, coups de foudre, etc.

Elle commence en 1600; cependant on y trouve quelques indications antérieures à cette date, qui ont été groupées à la suite d'un fait de même nature. Les dernières pages manquent à cette chronique, qui s'arrête ainsi à l'année 1661. Mais j'y ai suppléé en partie par des extraits analogues tirés de divers endroits du livre de la communauté des Dominicains. Enfin, j'ai ajouté au bas des pages plusieurs notes pour compléter ou pour rendre plus intelligibles certains passages.

MEMOIRE DES REPARATIONS faites dans ce conuent dez l'Annè 1600 comm'aussy des procęs arriuès tant pour les decimes que pour les presciences pretendues des chanoines et vicaires, et comm'aussy de plusieurs autres remarques que jay colligè en diuers endroits.

Nota 1° Quun certain autheur nommè Salins, ainsi que remarque le P. Foderè cordellier observantin dans son liure (1) qui mest en auent que nostre conuent de

(1) Ce livre est la *Narration historiqve et topographiqve des convens de l'ordre S. François et monasteres S. Claire, eriges en la province anciennement appelee de Bourgongne, a present S. Bonaventure.... par R. P. F. Iaqves Fodere....* — A Lyon, Pierre Rigaud, M. DC. XIX; in-4°.

Chambery est propre pour y estre erigè un eueschè a cause que le dit conuent aboutit aus murailles de la ville qui seroit une grande commoditè pour porter assurement le precieus St-Suaire les jours qu'on le monstre en la place du Verney (1); et a cause que les bastiments du conuent seroient plus que suffisant pour le palais de leuesque, pour estre fort spacieus, bien basti auec des belles sales, et toutes les appartenances nécessaires a un eueschè dauantage le chœur de l'eglise est beau, grand, capable pour les chanoines a y faire le diuin seruisse, comm'aussi la nef (2) de la dict'eglise serait fort conuenable pour y dresser l'hautel de la paroisse et y transporter la parrochiale St Leger, comm'il se voit aus autres eglises cathedrales, et a cause que l'eglise de St Leger en est un lieu fort incommode, et pour autant qu'aus cloistres deuant de nostr'eglise on y pourroit faire un beau cimetiere commun.

Le nom de Chambery a estè imposè a la ville par une

(1) Foderé a lui-même tiré cela d'un ancien Ms. de ce nommé Salins. C'était, dit-il, un recueil de melanges sur les affaires de la Maison de Savoie et Bourgogne, contenant entre autres un discours intitulé : *Raisons pour lesquelles l'érection de l'évêché de Chambéry est fort propre et commode au couvent St Dominique de la dite ville.* Ceci explique pourquoi il y est fait mention du saint-suaire, qui n'était déjà plus à Chambéri quand Foderé publiait son livre.

(2) Cette église des Dominicains avait deux nefs : une grande et une petite. La grande du côté des prisons, et la petite du côté de la maison de M. De Ville. Les Jacobins avaient en France plusieurs églises à deux nefs; telles étaient leurs églises de Paris, d'Agen et de Toulouse. Peut-être cette disposition, dit M. Viollet Leduc dans son dictionnaire raisonné de l'architecture française, parut-elle favorable aux prédications.

(*V. plus loin, année* 1639, 2e *alinéa; et* 1660, 2e *alinéa*).

certaine allusion dun mot descriuisse, lequel selon le langage du pais est appelè Chambero. Ainsy lon rapporte que lors que lon creusoit, pour faire le fondement des murailles de la ville lon voioit par tout boullionner des fontaines d'eau viue, et par dedans un nombre prodigieus descriuisses et pour fortifier cest opinion, le P. Foderè dit que pour ce jourdhui que quand lon veut enterrer quelqun à St François (1) la fosse n'est pas cito faite quelle se treuue la moitié presque pleine d'eau auec une formelliere de gros escriuisses et dict qu'il a veu par experience

Nota que les Cordelliers de l'obseruance (2) ont tellement preschè cest'opinion qu'ils ont attirès chez eus toutes les melieures et honorables sepultures comm' aussy dans l'annè 1600 pour auoir enterrès par charitè quantite de pauures soldas, et autres de la ville.

Nota qu'en l'annè 1600 les couuers du conuent estoient en pauur'estat, nos vignes et meteries ruinèes, le nombre de nos religieus nestoit que de cinq PP.

L'annè 1600 dans le mois septembre le Roy de france (3) tenoit le pais donna en ausmone dix escus de trois francs piece, le grand Preuot du Roy donna 90 florins, le grand Chancellier 30 florins, le Gouuerneur 20 florins, le Proc. 13 florins.

L'annè 1604 P. Andrè Moncellin fit queste par ordre

(1) Dans l'église des Franciscains, aujourd'hui cathédrale.

(2) Ces religieux avaient leur couvent et leur église au pied du rocher d'où sort la fontaine St-Martin. Ces constructions font aujourd'hui partie de la caserne de cavalerie.

(3) Henri IV.

de M. Bollo pour faire un gros ciboire de bois dorè, qui cousta trois cents ducattons sans comprendre la nourriture de deus hommes durans cinqs mois. Les trois cents ducattons provenens des ausmones scauoir de M^sr^ d'Albigni 10 ducattons, du Senat 15 ducattons, de la Chambre 27 ducattons, de la ville 6, de la comtesse de Tornon 36 ducattons, et plusieurs autres personnes.

L'annè 1604 dans novembre N. M. Ragoz vicaire general de la congregation fit sa visite.

L'annè 1608 dans le mois de juilliet N. M. Carta vicaire general fit sa visite.

L'annè 1609 l'euesque de Grenoble voulut faire visite ceans et comm'il ne vit personne capable de se deffendre leuesque fit un verbal et M. Dcbollo estans de retourt fit presenter requeste au Senat pour auoir ledit verbal afin de ce pouruoir, l'official et le procureur de l'officialité respondirent que leuesque etoit saisi du tout dans le sac N° 37 il y a une bulle de Leon 10, pour empescher quun abbè de Nantua acheuesque pretendu de Chambery, ne fut mis dans nostre conuent de Chambery (1).

Le 14 decembre 1610 arriua dans ce conuent le Reuerendissime P. general Augustin Galamin, et partit le 16,

(1) J'ai cet acte entre les mains; il est daté de Florence, 19 janvier 1516, la 3^e^ année du pontificat de Léon X. Il émane du camérier Jacques Simonetta, chapelain du Palais apostolique, auditeur, etc., qui y a fait apposer son sceau, et qui ordonne l'exécution de la Bulle qui y est contenue en entier. L'abbé de Nantua, Urbain de Miolans, y est qualifié de *noviter in Archiepiscopum Camberiacensem electus.*

Cet acte sera publié plus tard avec d'autres chartes relatives au même couvent.

la despence monte a 52 florins, les PP. d'Annessy donnerent 40 florins pour leur part.

Nota l'annè 1573 le P. general Seraphici Caually arriua dans ce conuent et les PP. de Montmellian enuoierent deus Barrats de vin pour le receuoir, et l'annè 1574 le general repassa pour s'en retourner et sur le pretexte de ceste visite et pour paier d'autres dettes le conuent vendit une vigne de 40 fossorè, situè a Vimene (1) a laduocat de Charpenne pour la somme de 990 florins, l'annè 1574 sous le P. Pettitus du conuent de Montmellian.

L'annè 1610 N. M. Billiaut du conuent de Blois, vicaire general fit sa visite.

L'annè 1612 le P. Raymond fut au chapitre de Nante pour porter le scrutin et on luy donna 16 florins.

L'annè 1613 dans le mois d'aoust N. M. Julien Puissant vicaire general fit visite.

L'annè 1613 ont presenta requeste a la Chambre des comptes pour faire couurir la chapelle Sainte Anne, et donnerent 36 florins (2).

L'annè 1614 L'on fit faire la grande Croix dargent quon porte aus processions pour laquelle lon sortit du depot 400 florins prouenens de M. Debollo auec une tasse, gondole (3), saliere, cuilliers et forchettes.

L'annè 1615 dans le mois de may lon fit blanchir le cloché pour lequel on a exposè 255 dousaines d'eufs

(1) Vimines.

(2) La chapelle Ste-Anne existait déjà sous ce vocable en 1552, année où Simon Roux ou Ruffi y fonda deux messes hautes de Requiem.

(3) Coupe.

scauoir 99 dousaines de queste et le reste ascheptè 30 pots dhuille 5 liv. de poiresine et 46 journès de masson.

L'annè 1616 leglise fut couuerte tout de neuf le prix fait de la facon fut donnè dans nostre grand refectoir a la chandelle par les Sindicqs de ville a cinq ou six charpantiers pour le prix et somme de 700 florins et un tonneau de vin, il y eut 298 journès de charpantiers, comptès par M. Moncellin il se treuve que toutes les mises montent a 3660 florins dargent effectif sans comprendre onses milliers de clous, vingts gros chesnes et le port de quelques voitures donnès par ausmones. deus mille florins de la susditte somme furent questès par les PP. Moncellin et Malibre deputés procureurs pour cet effect l'annè 1613 par N. M. Debollo. Ils obtiendrent du senat les regales que le senateur de Valence deuoit pour sa reception 500 florins outre le senateur de Montou donna 50 florins le proc. general Bay donna 65 florins la Chambre en deus diuerses fois donna 200 ff. Plus les deux PP. prierent messieurs Ballin et Vectier pour faire la queste vers les particuliers de la Chambre et les accompagnerent et eurent 119 ff. La ville donna 200 ff. leuesque de St Paul archeuesque de tarantaise (1) 70 ff. Leuesque de Mouriene (2) 28 ff. les Chartreus de la grande Chartreuse 78 ff. Messieurs de Chaloz et du Mollard firent queste chez les gentilhommes 67 ff. Messieurs Faure et francois tardy aduocats eurent des aduocats 67 ff. Les procureurs Mongella et Mareschal eurent des procureurs 159 ff. Les marchands Noè Gaud

(1) Anastase Germonio.
(2) Philibert Millet.

et Masson firent queste chez les marchands 49 ff. Le faubourg de Machè, par Poncillion et Mouchillion eurent 25 ff. les artisants 52 ff. les taillieurs 78. les laboureurs 5 ff. à la porte les deux jours de Pasques 20 ff. les festes de Pentecostes a la porte de leglise 15 ff. le tresorier Aluodoz 5 ff. du Chartreu d'Aillon 2 ff. du Cardinal de Modane 7 ff. du Senateur du Frenay 8 ff. de madame de Tournon 4 ff. mons^r Castagnery pere du president onses milliers de clous (1). le sire Floret donna deus chesne. la Presidente Pobel un grand chesne. Bernard Pollet deus. M^sr Burdinal deus. le Proc. delale deus. M^rs decoisiaz le gentilhomme un. M^sr dechaloz deus. M^sr loriot trois. Madame de St Geoire quatres. Ceus qui ont prestè leur charriot pour faire des voitures. le President dupassier a prestè deus fois son charriot. le proc. general bay deus fois. mad. la chancelliere deus fois. Andrè Collomb deus fois. Barrut deus fois. mad. la generale deus fois. le commandeur de St Anthoine une fois. Estienne Pillet une fois. Jehan lhoste une fois, Peitauin une fois, fontanel une fois, Maime une fois, M^r Roberti une fois et plusieurs autres ausmones comme des 2 ff. 3 ff. et 4 ff. voiez le liure.

Le 20 juilliet 1616 furent fait le couuert en planches de la maison de cognin dont la despense monte a 527 ff. soubs le P. Vial prieur qui estoit exact a faire solliciter les creanciers, et a faire souuent rendre les comptes.

Dans la mesm'annè furent refaites nos orgues par un P. Carme, le tout cousta 500 ff. Lon eut de queste 200

(1) Les Castagneri de Châteauneuf possédaient les usines d'Argentine; ce qui explique ce don et ceux que nous verrons encore.

ff. scauoir du senat 70 ff. de la chambre des comptes 20 ff. de la ville 40 ff. de la queste par la ville 95 ff. le reste estant du conuent, et dans la mesm'annè lon fit accordè la dict orgue par un suisse lequel y fit un tremblant et apposa un ieu de flute douce.

L'annè 1617 N. M. Beaudout vicaire general fit la visite dans septembre.

L'annè 1618 P. Jacque la Roche fut eslu pour compagnon au chapitre de Renes (1) et luy fut donnè 16 ff.

L'annè 1618 dans le mois de juilliet fut faite ceans la grande croix de cristal tant par les ausmones du procureur general Bay, que par le conuent qui nourrit deus maitres orpheures huguenots, le conuent donna un peti coffre dargent dans lequel anciennement reposoit le St Sacrement de lhostel pesant environ 27 onces, plus donna 26 ducattons plus pour faire le baston dargent donna trois calice dargent pesants 32 onces, l'un desquels auoit été donnè par de Burgeto (2) lautre de Pin-

(1) Rennes.

(2) Les Burgeti ou du Bourget étaient une riche famille du pays, qui a laissé plusieurs traces au 15e siècle. Quand on a démoli, il y a quelques années, les cloîtres qui étaient devant l'église de Saint-Dominique, on a trouvé dans le porche ou vestibule de cette église une peinture sur la muraille gauche. C'était une peinture sépulcrale du 15e siècle, représentant un personnage en habit violet, agenouillé devant le Christ deux fois plus grand que lui, et un personnage plus petit encore dessous celui qui est à genoux. Au bas, une inscription peinte en jaune sur un fond rouge, d'une seule ligne, interrompue au milieu par un écusson armorié. Voici ce que j'ai pu en recueillir :

..... John Borgety alias Div..... Erius Dni..... Pretium.....

L'écu avait un fond d'or, et portait deux quadrupèdes assez difficiles à

ı et le 3 par le conte de Viry, plus des religieus
ticuliers donnerent vingts ducattons les calices ne
fisant pas. Et Mr Bay procureur general donna 30
:attons avec le cristal et a ceste consideration lon y
grauer ses armes.
.'annè 1618 nous furent donnès en despot et garde
reliques et argenterie des eschelles qui estoient dans
ste Chapelle et par arrest du senat obtenu par Mr le
ımandeur dandelot et l'annè 1619 le tout par arrest
senat fut retire par le cheualier Dandelot.

miner, mais dont j'ai pris un dessin. Ils étaient de gueules, passants
ıtournés, placés 1, 1.
us le dallage qui était devant le mur, on a trouvé deux têtes de mort
ıutres ossements humains.
voit qu'il s'agit dans ce monument d'un Jean Du Bourget, *probable-le méme* qui a fait faire la croix de pierre du sommet de Maché, sur
lle on lit encore l'inscription suivante :

IHS. XPS. IHS. XPS.
IOHA DUBOURGET : ANNO DNI M° CCCC° LXVII° :

st peut-être ce Jean qui a donné aux Dominicains le calice dont s'a-
se pourrait aussi que ce fût un Guigue du Bourget qui vivait un peu
ard, et dont je vais faire connaitre un témoignage de piété semblable
écédent. La croix de pierre de Cognin dont la partie supérieure a été
e comme pour celle de Maché et qui se trouve comme elle sur l'an-
e route de Chambéry au Bourget, est due à la dévotion d'un Guigue
urget, qui la fit élever le 20 mars de l'an 1517, comme on le voit par
ription suivante, taillée autour de ce monument :

IHS. M. IHS. XPS.
GUIGUE DU BORGET. L'A. M. V.C XVII. LE. XX JO. DE. MARS.

illeurs ce Guigue Divonaz *alias* Bourget a fondé par testament du 19
e 1511, Barbery notaire, trois messes par semaine à dire à la cha-
le la Vierge, dans l'église des Dominicains de Chambéry, moyennant
te annuelle de 15 florins, ou le capital une fois payé de 300 florins.

L'annè 1619 les peres Augustins dechausses obtiendrent arrest du senat à l'instigation de Mr le mareschal desdiguieres pour leurs receptions a Chambery (1).

Le 23 octobre 1619 madame Christine de france femme de Victor Amè fit son entrè dans Chambery et le senat nous donna le portail qu'il auoit fait faire pour la dicte entrè, lequel pour le faire poser dans le Sta Storum cousta 100 ff. et l'annè 1647 fust abattu.

L'annè 1620 les vignes gelerent presque toutes en Savoye lon aschepta six ou septs tonneaus de vin a 100 fl. le tonneau. Lon commenca a faire les portions.

L'annè 1620 N. M. de charpene vicaire general de la nation fit sa visite ceans donna une obeissance au P. La Roche pour aller au vicaire general.

L'annè 1620 le prieurè de St Geoire brusla entierement le 4 auril (2).

L'annè 1620 la foudre tomba sur le chasteau de Montmellian dans le magazin de la poudre qui fit beaucoup de mal dedans et dehors plus a vingt mille ducattons.

Nota que le 4 d'aout 1567 iour et feste de N. P. Sainet Dominiques auquel jour le senat faisoit seance dans nostre conuent, le foudre tomba sur les quatr'heures

(1) Les Patentes qui les autorisent à s'établir à Chambéry sont du 1er mars 1616.

Le 20 juillet même année, ils sont autorisés par le prince à se loger au faubourg Montmélian, dans la chapelle de Saint-Laurent, qui était où se trouve aujourd'hui la maison de St-Benoit. Il y eut beaucoup d'opposition et le sénat n'y consentit que le 6 février 1619. Voyez plus de détails dans le *Sacra Eremus Augustiniana..... auth. Rev. P. Mauricio a Matre Dei Allobroge; Camberii, Dufour*, 1658, in-4°.

(2) Ce prieuré avait été fondé par S. Hugues, évêque de Grenoble, le 15 juin 1111. (Cartulaire de S. Hugues, archives de l'évêché de Grenoble.)

dinès sur nostre clochè, et descendit par le filet
al de l'eguille soubs la monstre qui estoit dans le
·e, sur la porte d'apresent entrant soubs le clochè,
dre arracha de la monstre le chiffre de 12 heures
ıosa à l'autre voute du coste de l'eglise a la mesme
ce ou il estoit a la monstre; lequel chiffre a de-
: bien fait jusqu'en l'annè 1690 que lon fist blanchir
ıistres et ensuite on fit la monstre de l'horloge dans
e et dès ce temps le senat a chaumè la feste de St
ıique.
:a que le 28 juilliet 1537 le foudre tomba sur nostre
:, faisant un peti trou a une tournelle du clochè
ıté de leglise et entra par la fenestre du S^ta S^torum
tombeau de derea et de la entra soubs le clochè
aire mal a celluy qui sonnoit il laissa beaucoup de
ıe.
ınnè 1620 le Prince Thomas (1) commenca a nous
lonner toutes les semaines six pains de 2 s. deus
le vin et dix liures de chair cela continua jusqu'en
1630.
ınnè 1620 dans le mois d'aoust N. M. Bechu vicaire
ıl fit sa visite.
ınnè 1621 dans juilliet les PP. Chartreus de la
e chartreuse apporterent ceans leurs tittres, ves-
ts, argenteries, le tout en 32 coffres; ils furent
ıs a cecy dautant qu'ils estoient menacès destre
· par ceus de la religion (2). le tout fut retiré le 14
:r 1622.

Thomas-François de Carignan, fils du duc Charles-Emmanuel I^er, nt-général en Savoie.
es calvinistes.

La mesm'annè nos PP. de Grenoble apporterent aussy leurs tittres, argenterie et petis moiens et le 17 de mars 1623 le pere Praz retira le tout.

L'annè 1622 et le premier de may se fit une procession generale dez St Leger jusqu'aus Jesuistes et cest a l'occasion de la cannonisation des SS^ts^ Ignace et Xavier, en laquelle les PP. Jesuistes tascherent dauoir le rang le plus honorable sur tous les ecclesiastiques et pour ce suiet auoient gaignès le prince Thomas et le senat, mais les ecclesiastiques nayant voulu ceder, les Jesuistes ne si treuuerent mais seulement les images des SS^ts^ qui furent portès deuant la croix des PP. Augustins.

L'annè 1623 le P. George Jesuiste predicateur du senat fit rompre la chapelle du St Sepulcre pour y faire une grande porte, entrant dans la petite nef de leglise, et les figures du sepulcre furent fermès a la chapelle prochaine tirant à Ste Anne (1). Plus ledit P. fit faire la chaire du predicateur et la porte qui est a la chapelle de St Pierre le martir par ou le predicateur entre et sort, le tout aus depens du senat.

L'annè 1623 le 23 de mars un jeun'homme aagè de 18 annès ayant volè la boutique dun mercier en nos cloistres deuants, et sestant cachè dans le sepulchre pour faire son vol, et pour se sauuer ayant rompu les vitres de la chapelle de St Vincent a fait mende honorable ayant une torche en la main durans une messe celebrè au grand autel, demandant pardon a dieu a la

(1) Il paraît que cette chapelle du Sépulcre était contre le cloître antérieur de St-Dominique, à côté de la chapelle de Bellegarde, qui était elle-même à droite du porche.

e, a S. A. et aus R^ds PP. de ceans et lapresdinè fut
è et condamne au banissement pour dix ans.
nnè 1623 N. M. Rosset vicaire general fit la visite
'. Raymond son compagnon ne prit de largent.
10 januier 1624 un gentilhomme cousin de M^r de-
nont fut tuè et enterrè ceans par les ordres de
chaumont, les PP. feuillants (1) firent leurs efforts
auoir le corps tant envers le senat quenuers le
e Thomas Gouuerneur, disants que tous ceus qui
ent sans auoir fait election de sepulture leurs
tenoient; et sestant presentes au nombre de cinq
t auec leur croix eau benite, lun diceus faisant le
portant lestole et surplix, ils furent contraints de se
r comm'ils estoient venus, apres auoir pris acte de
; du depuis presenterent requeste au senat, et il
ut respondu quil ny auoit lieu puisque les parants
nt demandès la sepulture. Le jour suiuant les mes-
euliants sestant presentès a lenterrement de ma-
la présidente faure (2) ne furent receus car les
ines (3) s'opposoient sur ce qu'ils vouloient leuer
ps et marcher sur tous les religieus.
nnè 1624 tous les chefs ecclesiastiques, sauf les
tes et feuliants furent conuoquès à St Leger pour
dre si lon deuoit aller en procession au deuant de
ieur de Grenoble faisant sa premiere entrè dans

Ils avaient leur maison à Lémenc, dont l'église paroissiale a été la
ls étaient curés de Lémenc, de St-Léger et de St-Pierre, sous le
u.

La femme du président Antoine Favre.

Les chanoines de la Sainte-Chapelle.

Chambery, ayant escrit pour ce subiect a Mr lofficial, enfin la resolution fut que puisque par cy deuant on na point veu cecy estre pratiquè quon ny iroit auqunement a moins que messieurs les sindicqs ne si ascheminassent aucc le corps de ville, en laquell'occasion les ecclesiastiques si porteroient librement, et la resolution fut signè de tous ascauoir des Augustins, Capucins, Cordelliers, Jacobins, Antonistes et des Chanoines. Leuesque etant arrive a Chambery appela a son logis tous les ecclesiastiques leurs remontrants le tort et indignite quils faisoient a son caractere de nauoir voulu aller au deuant suiuant les ordonnances des Sts Conciles et Canons, a laquelle remontrance tres tous accorderent dy condescendre sauf le commandeur de St Antoine qui ny si voulu treuuer a condition que par telle soumission il ne pretendroit auqune jurisdiction ny authorite sur les religieus, et pour ce donna par escrit telle declaration auec sa signature, contenant aussy les volontes et deliberations des religieus de ce porter a telle procession signè reciproquement, et la precedente signè des ecclesiastique fut bruslè. le 19 decembre 1624 leuesque estant de retour dAix et setant repose au monastaire de la Visitation qui estoit pour lors au fauxbourg du Reclus (1) tous les ecclesiastiques sauf ceus de St Antoine et les chanoines de la Ste Chapelle lui furent au deuant et fut conduit processionnellement auec sa mitre jusqu'a St Leger.

L'annè 1624 les dames de la Visitation furent receues a Chambery.

(1) Les Visitandines étaient alors dans la maison où se trouve aujourd'hui l'auberge de la Garde-de-Dieu, tenue par madame veuve Chabert.

De tout tems lon auoit coutume dez le iour de Noel jusquau iour des Roys inclusiuement de donner tous les iours de festes aus Vepres le *defructu* (1) soit aus presidents, senateurs et autres personnes de consideration, lesquels enuoioient les uns une pistole les autre deus croisaz, qui deus ducatons qui demy pistole et le moins cestoit un ducatton et l'annè 1624 le president de Chales estant premier president dit quon ne le donna plus a qui que ce soit sauf au Prince, quand les deus corps fairoient chapelle et qu'il ne manqueroit tous les ans denuoier l'ausmone comme sil avoit receu, et par ainsy la coustume a este perdue.

L'annè 1624 la fontaine qui est deuant la cuisine commenca a couler receuant leau du mesme tuiau qui va aus prisons, il y a ordonnance de la maison de ville et arrest de la chambre des comptes Voiez les copies pages 533 et 534 (2).

L'annè 1625 P. Larochete du conuent de Lion assignè ceans fut eslu compagnon pour le chapitre de Paris moiennant 14 ff. quon lui donna et reuient icy.

L'annè 1625 les dames Urcelines (3) furent receues a Chambery.

L'annè 1626 lon fit refaire tous les vitres de l'eglise dont les mises montent a 400 ff. la ville donna en deus diuerses fois 105 ff.

L'annè 1626 N. M. Joubert docteur de Paris fut eslu

(1) Latinisme; dessert consistant principalement en fruits, menue consommation.

(2) Du livre de la communauté.

(3) Ursulines.

prieur de céans et ayant refusè fut eslu N. M. Rattelier de Besancon qui accepta.

L'annè 1627 le 4 januier deceda dans ce conuent un religieus hibernien de nostr'ordre nomme p. f. Antonin de Cruce de la ville de Molinger (1).

Le 16 feburier qui estoit le lundi gras de l'annè 1627 sur les deux heures du matin le [feu] se mit au college des PP. Jesuistes (2) lequel consomma entierement lestage denhaut de tout le bastiment; le St Sacrement de leur eglise fut transporter ceans accompagnès de quelques PP. de leur maison et des nostres quy si treuuerent lequel ayant reposè deus jours fut portè dans leur eglise par le P. recteur accompagnè de nostre croix, de la musique et de la congregation des artisans qui fut establit cest'annè.

Le 27 septembre 1627 lon descendit nos deus grosses cloches qui estoient rompües, la plus grosse le 8 septembre, laquell'auoit été faite lan 1414 pesant 15 quintaus, ont treuua ces mots escrits *Magister Stephanus de Thomunsina* la seconde fut rompue quelques trois annès au parauant, lauoit estè faite l'an 1467 pesant huicts quintaus elles furent portèes à Montmellian pour estre fondue, le marcher fut auec maistre Bonod fondeur pour nous les rendres parfaites dans nostre clochè a nos despens pour le prix et somme de six cents florins, en y comprenant une troisieme cloche pesante six quintaus, la grosse pesant 19 quintaus et la seconde huicts quintaus (considerez si elles pouuoient estre accor-

(1) Molingar ou Mulingar, à 15 lieues ouest du Dublin.
(2) Aujourd'hui le séminaire.

, les mises montent à deus mille quatres cent
florins le tout prouenu des ausmones par les
lu P. Moncellin soubs le P. M. Ratellier prieur,
ent fournit un grand bassin de cuiure qui seruoit
re les cierges et lautre de fin leton le tout pesant
plus fourni 141 liv. de metail fin tant en petites
es quen mortiers, plus le timbre de lhorloge
220 liv. plus 60 liv. de leton comme chandel-
oix et autres petites choses de cuiure.
. Lallè donna 200 florins le senat 230 ff. la cham-
ff. la ville 210 ff. le conte de Soissons (1) 24 ff.
tagnery en deus fois 140 ff. les PP. de la grande
use 55 ff. les chanoines de la Ste Chapelle 10 ff.,
Jésuistes 17 ff. la queste faite par la ville et
irgts 184 ff. de Mr Crosaz marchand 12 ff. de
az Gabellier 14 ff. de Mr du Chatelard 7 ff. des
ts 11 ff. des procureurs 54 ff. de Mr le maitre
35 ff. Item pour un tableau representant lappo-
(2) pour 157 ff. Voiez le liure des comptes pour
us les autres bienfacteurs car tout est expose.
nè 1628 le P. Fleury preschat l'aduent et caresme
ger, donna au conuent pour sa nourriture 70 ff.
l'annè 1629 jusquen l'annè 1637 lon a fait reparer
mbres et galeries de linfirmere et la despence
a plus de deus mille florins reparation presquinu-
n y mit un principal de 700 ff. donnè par Bidal

(1) était probablement Louis de Bourbon, comte de Soissons, beau-
frère du prince Thomas de Carignan, qui avait épousé Marie de Bourbon,
fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons.

(2) Apocalypse, c'est-à-dire la vision de S. Jean.

a la charge dune haute [messe] de mors tous les vendredi de l'anné au grand autel lon prit aussy un capital de 500 ff. hippotheques sur des terres a Voglens lon fit leur deus voutes de mollasse des dictes infirmeries.

L'annè 1630 N. M. Rattelier prieur de ceans prescha deuant le senat lequel donna pour sa nourriture 50 ff. et 12 liv. brochet, la chambre donna aussy 50 ff. et poisson le P. rattellier ne prit que 30 ff. pour ses necessitès laissant le restant au conuent.

Le 14 may 1630 les francois assiegerent la ville de Chambery et le 18 le Roi (1) y entra; et le 7 juin de la mesm'annè messieurs de la cour en nombre de huicts ont establit la iustice pour le Roy dans nostre conuent a l'offrande donnerent chasquun un quardescus.

Ensuite arriva la contagion (2) qui dura longtemps dou cinq de nos religieus en moururent.

L'annè 1630 les Peres de ceans ayant eu un grand proces auec monsieur Gilette vicerecteur et administrateur du prieurè St Geoire pour les dismes de toute la vigne de fauraz (3) a raison de treize, l'un, pour laquelle vigne on ne paioit par le passè qu'un barral de vin a cause de la vigne de la bolaye (4), croiants que le reste estoit exempt du disme, mais le sieur Gilette fit voir un' ancienne enqueste qui preuuoit clairement qu'auions

(1) Louis XIII.

(2) C'est la trop fameuse peste de 1630 qui a tant fait de mal en France, en Italie et surtout à Milan. Mgr Billiet a publié, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, une notice sur les ravages qu'elle a causés en Maurienne, où elle a enlevé plus de 5400 personnes. (Tome VIII, page 191.)

(3) Favraz ou Faverat dans la commune de St-Jeoire.

(4) Nom d'une dame de qui venait cette vigne.

les dismes de toute la vigne, si bien que craignants
e condamnè par arrest du senat ont conseillia dac-
er auec ledit Gilette, ce que lon fit. Le conuent
ınt remis a trois arbitres scauoir au P. Chapuis
ıincial des capucins (1) a messieurs de coisia et de-
eraine presidents en la chambre des comptes, les-
ls ordonnerent que si apres nous paierions annuel-
ıt pour les dismes de toute la vigne, soit bonne soit
ıuaise prise quatre barrau (2) de vin du cru de la
te vigne et mesure de St Geoire la transaction est dans
sac de fauraz. Voiez la copie pag. 514 (3).

L'annè 1630 et le 30 juilliet lon fit ceans un seruisse
ur S. A. Charle Emanuel.

L'annè 1630 la vefue Pointet fonda des litanies que
ıantons tous les samedy faisant procession pour la
ıelle elle desliura millè florins qui ne se treuuent ni
ı recepte ni en mise.

Le 13 juin 1631 arriua a montmelliant le Reuerend
'. general Rodolphe et pour la despence tant a montme-
ian que pour le conduire a Grenoble auons donnè pour
ıostre part 64 ff. 3 s.

L'annè 1631 messieurs de la ville de Chambery firent
vœu a N. dame du St Rosaire (4), occasion de la con-

(1) R^d P. Philibert de Bonneville.

(2) Le barral était de 28 pots.

(3) On trouve en effet, à la page indiquée du livre de la communauté, cette transaction, qui est du 20 décembre 1631. Gaspard Banquet, not.

(4) Il y avait dans l'église des Dominicains de Chambéry la chapelle du Rosaire; il fallait, pour y enterrer, la permission des de Coisiaz.

Louis de Coisiaz avait légué aux Dominicains de Chambéry 40 florins annuels par testament du 16 août 1600, Nicolle, not., à condition qu'on

tagion dy faire chanter tous les samedys durant un an une grande messe du Rosaire et donnerent 200 ff. et au bout de la dicte annè la ville auec le clergé fut a N. dame de Mians pour accomplir le vœu dy porter une belle [image] de la vierge dargent.

Le prince Thomas a tousiours continuè lausmone de chasque semaine (1).

L'annè 1632 le president Tardy premier president en la Chambre fit percer la muraille soubs le clochè pour entrer dans le cloistre y faisant faire la porte pour la somme de 70 ff.

L'annè 1632 le president Castagnery donna au conuent la plaque de fonte qui est a la cheminè de la cuisine, le dict president et predessesseur nous ont beaucoup fait des ausmones et le president auoit volontè de faire une bonne fondation a la chapelle de Ste Magdelaine mais par la mauuaise intelligence de deus religieus de ceans du P. Pagnody et du P. M. Nostre qui firent des faux rapports lun contre lautre audit president il nous quitta et alla a St Francois (2).

dirait trois messes dans cette chapelle, le mardi, jeudi et samedi, et à la charge que personne n'y serait enterré sans le consentement de ses successeurs.

On voit dans un autre endroit qu'en 1630 dame Perraton fit une fondation pour faire chanter tous les samedis les Gaudes ou Laudes dans la chapelle du Rosaire.

(1) Voyez ci-devant, page 45.

(2) Chez les Franciscains ou Frères mineurs, dont la maison était l'évêché d'aujourd'hui ; ils citent en effet dans leur obituaire plusieurs générosités de ce Président, qui entre autres leur a fait refaire le pavé de la grande nef de leur église, aujourd'hui cathédrale, celui que l'on vient de remplacer par un labyrinthe.

annè 1633 N. M. Julian Joubert docteur de Paris onuent du Mans fit sa visite ceans, don la despence te a cinq cents florins; le bon dieu nous preserue de blables visites.

'annè 1633 Lon fit deschainer tous les vieus liures a biblioteque qui estoit tous enchaisnès sur des pul-es au milieu de la librairie et lon fit faire les pulpitres bois noiers comm'ils sont apresent auec deus tables cheres et c'est de la somme de 400 ff. laissè par le Dauid (1), de laquelle somme une partie fut emploiè ur aschepter des ardoises a couurir les cloistres uants.

L'annè 33, 34 et 35 la confrerie des SS^{te} dix mille artirs a estèe toutafait esteinte pour les seruisses et ismones et cest faute dy auoir entrenus (*sic*) un honeste culier comme auparauant qui auoit soings dexiger et e solliciter.

L'annè 1633 la Gresle tomba sur nos vignes et partiulierement sur celle de fauraz qui ne rendit que sept onneaus de vin en tout et pour la faire cultiuer cousta lus de mille florins.

L'annè 1634 les religieuses carmelites furent receues lans Chambery accompagnès de M^{sr} de Vantadour et le madame leur fondatrice elles demeurerent quelques annès au fauxbourgt du reclus à la maison et terre de M^{sr} de la croix et de la sont allès au faubourgt de mont-

(1) Il est encore fait mention de la bibliothèque des Dominicains dans une délibération de l'année 1661, où on lit : « Preterea consenserunt PP. ut libros quos reperemus duplicatos in nostra bibliotheca cum aliis libris apud ff. nostros gratianopolitenses commutaremus. »

meliant et quelques annès apres se sont establis les PP. Carmes (1).

L'annè 1634 les PP. considerans les grandes despenses que lon faisoit pour la vigne de fauraz et les abus quils sy faisoient, la donnerent a faire a des vignerons a la moitie, soubs les conditions quont leurs auanceroit tant dargent.

L'annè 1635 N. M. Portier prieur de ceans fut au chapitre de tours et pour son voyage prit 200 et quelques ff. P. Hamard fut esleu compagnon et y alla a ses despens.

Nota que ledit P. M. Portier a este le premier prieur qui a commencè a ce faire donne cents florins par annè pour son vestiaire, luminaire et autres necessites car auparauant les prieurs ne prenoient pas plus que les autres prestres.

L'annè 1635 ont estè manges mille florins prouuenus du legat, portant fondation, de Mr deffiane. Item 200 ff. de mongelaz hoste de lespè portant fondation d'une basse messe tous les vendredis a lhostel du crucifix sur la tribune.

(1) Fondés par la piété des mêmes personnages, le duc Henri de Ventadour et son épouse la princesse de Luxembourg de Tyngry; on vient de retrouver leurs armoiries sculptées sur des pierres blanches, dans un mur de l'ancienne maison des Carmes qu'on répare, pour en faire l'asile des *Orphelines*. La princesse de Tyngry se fit carmélite à Chambéry, et son mari embrassa aussi l'état ecclésiastique. D'après les lettres-patentes énoncées de S. A. R. pour l'érection de la maison des Carmélites, elle devait entretenir sur la fondation dix religieuses sans exiger de dot, et les Carmélites ne pouvaient acheter aucun fonds, pas plus ceux soumis à la taille que ceux qui étaient dans les franchises de la ville.

nnè 1636 furent fait les ornemens, en fond d'or et
ent, consistants en une chape, chasuble deus tu-
:s et un peti deuant d'hostel, l'aulne coutant 14 ff.
ngts aulnes montent a 780 ff. Item 15 aulnes de
.as blanc 100 ff. largent en prouenu est partie dun
elet de coral don les pater estoient d'or duquel
elet ont receu 190 ff., et en partie de certaines
es donnès par Mme Sardes lesquelles furent vendues
r la somme de 750 ff. plus fut vendue quelqu'argen-
e pour la somme de cents et quelques florins pour
:r les franges, frangeons, passement et facon, le tout
ıte a mille trois cents soixante six florins que les sus-
ornemens ont coustés.

.'annè 1636 les maistres massons estans en differents
:c les PP. feulians viendrent demander ceans le grand
:el pour y faire leur confrarie des quatres SSte cou-
ınès lequel leur fut accordè aus conditions scauoir
'ils donneroient annuellement le lendemain de la feste
ff. pour une basse messe tous les dimanches de l'annè
pour le seruisse et sonnerie du jour de la feste et du
ndemain iceux faisant offerte aus deus seruisses plus
ı florin pour lorganiste et un florins pour les sonneurs
us 3 ff. pour chasque seruisse qu'ils feront celebrer
ɔur chaque confrere iceus fournissant seulement le
ıminaire durant toute l'annè. Nota quil ny [a] point
e contract. Mais l'annè 1650 nous ont fait un trans-
ort de 500 ff. à la charge dune messe basse tous les
endredis au grand autel.

Plus furent receus aus conditions quil feroient blan-
:hir la premiere voute du Sta Storum ce qui fut fait, et
ensuite la grande nef de leglise fut blanchir et le prix

fait fut donnè a maistre Louys Crosaz blanchisseur et prieur de la dicte confrerie pour la somme de 60 ff. par voute le conuent luy fournissant les poutres trauons et planches pour faire les ponts lesquelles planches et poutres étoient de prouisions pour couurir la petite nef deglise.

Monsieur le commandeur de St Antoine fit blanchir les trois premieres voutes, a l'une desquelles il fit metre ses armes et a la charge que tous les jours apres lissue des complies lon chanteroit *sub tuum præsidium* et qu'après sa mort a lissue des complies et a perpetuité l'hebdomadaire chanteroit *absolui*. Cela a estè obseruè durant deus ou trois annes.

M^sr faure le marchand fit blanchir celle de la dragoniere (1). M^r Barrel celle du rosaire. Messieurs de la ville la leur. M^sr le marquis d'Aix la sienne. M^sr Morand tresorier des estapes la derniere, messieurs de la chambre (2) celle de Ste Anne qui donna 70 ff.

Le susdict M^sr Morand maistre auditeur en la chambre des comptes fit blanchir et refaire les vitres de la chapelle de Ste Magdelaine (3) dans laquelle il luy fut accordè droit de sepulture et y fut enterrè comm'aussy ses successeurs. Mons^rs Bauoz sy enterrent aussy. *Nota* quil ny a auquun contract pour qui que soit.

(1) Cette chapelle était celle de St Pierre le martyr, où un Mallet, seigneur de la Dragonière, avait fondé en 1482 une messe le mercredi.

(2) Messieurs les conseillers de la Chambre des comptes de Savoie.

(3) Cette chapelle était plus communément désignée sous le nom de chapelle de S^t Eloi depuis que la confrérie des serruriers s'y était établie (1639). On y voyait à la voûte et sur une pierre sépulcrale les armes de N. Philippe Allegret qui y avait fondé des messes en 1515.

nnè 1636, les patissiers estans en différents auec
:ligieus de St françois, viendrent ceans demander
hapelle pour y establir leur confrerie de St honoré,
M. Portier prieur fust aus cordeliers et les acco-
a tous. deus annès ensuite, la femme de laduocat
ody estan decedè et deuants estre enterrè dans
re eglise, la fosse estant deia faite, monsieur Tho-
sin vient ceans nous dire que si nous ne faisions la
e soubs la pierre deuant l'hostel de s[t] Gras que lon
teroit le corps a leglise de s[t] francois. les PP. de
ns croiants que les cordelliers nous rendroient la
ıblable ciuilitè ils accepterent le corps de la deffunte
s nous parler

Lannè 1637 N. M. Nostre prieur de ceans fut au cha-
re tenus a paris ou fut esleu M. Charpantier il prit
ur son voiage 200 ff.

Lannè 1639 fut vendu le mulet pour nen plus ascheр-
', *nota* que dez longstemps lont [en] auoit tenu un,
ıur aller querir du bois a la montagne de s[t] cassin
ıur nostre chaufage, dans laquelle nous auons droit
ır donnation de M[sr] de s[t] cassin comme lon peut voir
ans le sac n° 32, les mises au subiect dudit mulet mon-
ıient chasqu'annè a 300 ff. dargent effectif et cestoit
ınt en foin ascheptè auoine, bas, sengle, lincol, em-
ılastre, fers hasche et autres arnois, que pour les gages
lu mareschard muletier, pour les iournès dun homme a
:ouper les bois a la montagne et sans comprendre le foin
:t blachere de faura, le foin de cognin et de seruolais
et de deus charrée de cense a villarcher (1), sans com-

(1) Servolex et Villarcher, hameaux de la commune de la Motte-Servolex.

prendre aussy la nourriture du muletier et coupeur de bois a la montagne. outre ce il arriuoit souuent que le muletier ou mulet tomboit malade plus que le mauuais temps empeschoit le trauail plus que M^sr^ le president, M^sr^ le senateur et autres ausquels ont nausoient refuser de le prester enfin soubs le pretexte du mulet il falloit donner du foin aus chevaus de tous ceus qui venoient au conuent et le tout considerè le bois a bruslè nous reuenoit chasqu'annè plus d'a six cents florins et a present ne s'en despence tout au plus qu'a trois cents florins tant pour la cuisine que pour le prieur et nouices. Et moy f. Jacque Pelin nay passè 270 ff. par quatres diuerses fois quay este procureur du conuent (1).

Lannè 1639 lon fit refaire le couuert de la petite nef de leglise tout de neuf. *nota* que plusieurs prouisions ont esté faites dès lannè 1636. et l'annè 39 ont donna au charpantier pour la facon 105 ff.

Lannè 1639 le conuent cessa de faire pestrir le pain ceans, ny treuuans auquun proffit, mais beaucoup de mal 1° en ce qu'on ne mangeoient iamais de bon pain, bien qu'on ascheta le melieur et le plus beau blè du marcher que lon donnoit au mugnier pour le moudre et le changer si bon luy sembloit, en second lieu il falloit auoir un bon cuisinier qui fut bollanger et luy donner bon gage pour ne faire iamais de bon pain, car tantôt le fournier auoit trop tard commandè, tantot le bollanger sexcusoit quon lauoit emploier pour autre chose,

(1) Note précieuse qui nous a appris que le père Pelin était l'auteur de la plupart des documents que nous publions, en même temps qu'elle témoigne des services matériels qu'il a rendus au couvent.

· ainsy le conuent estoit obligè de faire ascheter ain de patissier toute quantefois quil arriuoient ues religieus dun peu de remarque, et quoique les eus en particulier pour la plus part du temps as- oient du pain ne pouvant manger de celluy du ent, ont ne laissoient pourtant dexposer chasqu' les nonante ou cents vaisseaus de blè froment tant eptès que receus, le nombre des PP. dez lannè 20 u'a lannè 1640 nestoit que 8 ou 9 trois ou quatrès ices et trois valets. de sorte qu'en l'annè 1640 lon narchè auec maistre Charle bollanger demeurant bs la maison de mon^sr du coudrey scauoir que par sque vaisseaus de blè que nous luy donnerions a ndre dans le marchè, a son choix, auec une liure de aussy par vaisseau, quil nous donneroit pour tout du- vaisseau cents et cinq liures de pain biens blanc, n, biens cuit et a nostre choix. — Quelques annès res augmenta de cinq liures et lannè 1652 je le fis gmenter encor de trois qui sont cent et treizes liures ie les bollangers ont donnès et donnent a present 1664. *Nota* que parfois le bollanger pour un vaisseau de lé pesant sept vingt liures il nous donne cent et trente ure de pain bis.

Læconomie des pere Jesuistes et dames de la visitation st fort bonne en ce quils ont deus greniers, a lun des- uels iamais ils ne touchent que lautre ne soit remplis moins quil ny eut une grande chertè de blè; ils le emuent souuent de peur quil ne seschaufe et prennent garde aus betagus en font moudre pour six semaines gardans la farine meslè auec le son pour la conseruer et quand ils veulent bollanger ils criblent ce qui rend

beaucoup de proffit. ce que nous ne pouuons faire en faisant bollanger en ville car le proffit seroit au bollanger qui ne nous rendroit pas plus de cent et treize liures outre ce ne lairroit de nous faire manger dautre blè.

Nota pourtant quil est très tres necessaire que quand le blè ne vaut que dix ou onses florins de faire bonne prouision et le metre dans un grenier fermè a deus clefs afin que le procureur ne le prenne soubs quelque pretexte que ce soit sans le consentement des PP. et quil ne donne argent contant comme il se vendra au marchè du iour quil le prendra lequel argent sera portè au depost afin que le capital ne se mange, soubs pretexte qu'on replacera comme lon fit lannè 1647 que lon prit le capital de six cents florins prouuenus du P. Dauid lequel auoit mis les dict six cens florins en rente constituè chez donzel lequel rendit la dicte somme lannè 1646. et lannè 1647. le procureur finissant sa procure et rendant sès comptes par lesquels il ne deuoit rien, le procureur suiuant disoit quil nauoit point dargent quil ne pouuoit rien exiger de personne et quil ne vouloit paier les dettes des autres et par ainsy le capital fut mangè.

Nota encore quil est bon dauoir du blè en prouision, principalement quand le blè se vends 20, 25 et 28 ff. comm'il se vendoit les annès 1650, 51 et 52 et en ce cas faudroit prendre un garçon bollanger pour le venir petrir et cuire dans nostre fourt et faire des petis pains plats et par ainsy cuiroit souuent et il ne faudra pas beaucoup de bois. *Vos videritis.*

Lannè 1640 S. A. R. et les Princesses viendrent de-

er a Chambery a cause des guerres du Piedmonts.
y demeura plus..... an (1).
4 du mois de may 1640 fut enterrè le president
s (2) de turin dans le Ste Storum et cest par le moiens
. Broia de nostre ordre confesseur de S. A. R..
eumes beaucoup de cire
ısuite mourut le marquis Bauba (3) le corps duquel
mbaumè et apportè ceans en depost auec beaucoup
ıminaire en attendant que lon vient querir le corps
: le porter a sa seigneurie. — Lannè 1662 il fut mis
s un charnier, quelques temps apres mourut au cha-
ı sa fillie demoiselle de Mad. Roialle (4) laquelle fut
:rrè dans un circuet de plomb dans la chapelle de
magdelaine du costè de lespitre.
ans la mesm'annè (5) madame Roialle fit faire dans
t'eglise lAnniuersaire dhenri 4 son pere, la messe
ebrè par le P. confesseur et le luminaire partagè par
ıs auec certains officiers de la court disant que la
itiè leur aduenoit.
Lannè 1640 madame Roiale fit faire ceans un seruisse
lennel pour la reyne mere de france sa mere (6), toute
cour y assita, le P. confesseur chanta la messe; il ny
t point doffrande a auquun des seruices et Madame

(1) Charles-Emmanuel II et ses trois sœurs Louise-Marie-Catherine, arguerite-Yolande et Adelaïde-Henriette.

(2) Bens.

(3) Bobba.

(4) Christine de France, duchesse-mère et régente de Savoie.

(5) 1640.

(6) Marie de Médicis.

Roialle ny assista. le luminaire fut partagè comme cy deuant.

Lannè 1640. N. Maruin prieur de céans alla au chapitre tenus a Paris auquel le conuent donna 200 ff. et au P. Pagnod compagnon 50 ff.

Lannè 1640 dans septembre N. M. Portier du conuent d'Annessy et vicaire general de la congregation gallicane fit sa visite ceans.

L'annè 1641 fut fait le couuert sur les bureaux du senat; largent prouenus de la cire des enterrements du president Bains, du marquis Boba, de sa fillie et des seruisses que Madame Roialle fit faire pour ses pere et mere.

L'annè 1641 les religieuses de lannonciade se sont establis dans ceste ville et quelques temps ensuite sont allès demeurer au fauxbourgt du reclus.

L'annè 1641 Madame Roialle Christine de Bourbon fit un vœu pour obtenir la paix avec les princes de Sauoye ses beaus freres scauoir qu'a perpetuitè dans tous ses états se feroit le iour de lannonciation de la vierge une procession générale et le plus pompeusement que faire se pourroit pour honorer le tres auguste sacrement de lhostel qui y seroit portè. *Nota* que lassemblè se fit dans leglise de sainct francois et que nous y fusmes estans habilies de chapes et tuniques et a la sortie du cimetiere de s[t] francois nous nous arrestames faisant aisle pour laisser passer les religieus de la grand manche de s[t] francois et au retour les dicts religieus estant dans leur clos nous firent passer deuant eus (1).

(1) Les Dominicains et les Franciscains de la Grande-Manche de Cham-

nè 1642 madame Roialle establit dans la sainte
e la confrerie de st Joseph et ordonna qu'annuel-
se feroit une procession generale le jour de la
), et l'annè 1646 nous desistames dy assister a
es persecutions que les chanoines nous faisoient,
651 ils obtiendrent letre de mad. Roiale pour
ontraindre dy adssister et pour cet effet le pre-
dechales fit appeler le P. prieur pour luy dire les
s de madame, le P. prieur fit responce quil estoit
'obeir moiennant quon le laissa iouir du mesme

ent réglé leur question de préséance en 1419 par une transaction
itre écrit sur parchemin est scellé par le Duc de Savoie Amédée
y prend le titre de fondateur du couvent de Saint-Dominique, et
ls ont été en bonne harmonie. Le père Pelin ajoute dans un autre
le son livre, après avoir mentionné cet acte de 1419 :
« Que nauons jamais eust différents auec les susdicts cordelliers
nde-Manche pour la présséance il s'est fait plusieurs fois des as-
générales dans leglise des dicts cordelliers pour des processions
sortants de leur chœur marchoient après nous qui dans la rue sor-
leur cimetiere faisions aisles des deux costes pour les faire passer
ous, et au retour iceux cordelliers faisoient aisles dans leur cime-
r marcher apres les reguliers et cures. »

tte confrérie fut approuvée, ainsi que ses statuts, par Antoine
ef du Décanat de Savoie, et Urbain VIII accorda aux confrères une
ce plénière en 1643. Ceux-ci étaient au nombre de soixante-neuf
orer les 69 ans de la vie du saint Patron. Ils payaient une pistole
trée et un florin à la mort de chacun de leurs collègues pour faire
messes.

là de 69, on recevait encore les personnes dévotjeuses à S[t] Joseph;
s ne payaient rien, et n'étaient qu'agrégées, sans participation aux
lites avec l'argent des confrères.

t une importation italienne, comme en témoigne la liste des *noms*
ms des membres de cette compagnie, où l'on trouve beaucoup plus
piémontais que de noms savoisiens.

priuilege quil a aus austres processions qui est de chanter le president enuoia appeller les chanoines et leur ayant fait la responce de nostre prieur, ils ne vouleurent consentir et le president enuoia dire que demeurassions chez nous et du depuis nous n'auons estès a la dicte procession et ensuite les religieus de s[t] francois ny sont vouluz aller.

Lannè 1644 les religieuses Bernardines se sont establis dans ceste ville et lannè 1652 furent se loger dans le faubourgt de Machè (1).

L'annè 1645 dans le mois de may N. M. Cochet vicaire general fit la visite ceans il ny eut poinz de compagnon, on luy donna 21 ff. pour la visite et ont fit la despence pour le conduire jusqua Annessy.

L'annè 1646 on a exposè 550 ff. tant pour faire agrandir le tabernacle que pour deus anges de bois dorè et que pour le marchepied du grand Autel largent prouenus tant dun legat de 100 ff. de boissonet portant fondation que de cire vendue, que de 150 ff. du P. Lalè et autres legats

L'annè 1646 les PP. a la prière de monsieur le patrimonial de la chambre des comptes consentirent que les deus fenestres qui estoient sur le banc du *de profundis*,

(1) On sait d'ailleurs que, par Patentes du 9 juillet 1648, la permission leur a été donnée d'ériger un monastère de leur ordre, où elles n'excéderaient pas le nombre de vingt, et où elles seraient entretenues de leurs rentes.

Cette autorisation du Duc fut donnée *nonobstant l'arrest rendu contre les Bernadines d'Annessy portant que dans les états de Sauoye il n'y auroit que quatre monastaires dudict ordre.* (Journal d'un bourgeois de Chambéry, inédit.)

es du costè des prisons, seroient bouchès Les deus
es de molasse paroissent encor a ce iourdhui
mais les dicts PP. firent oster, gratis les autres
nestres sur la fontaine qui est deuant la cuisine
endirent au procureur Genot et sans prendre acte.
; aussi que par larrest de la chambre, laquelle en
1632 nous accorda de prendre un filet d'eau des
us de la ville que cest a la charge que nous per-
ns que la muraille metoiante entre le conuent et
sons seroit rehaussè a suffisance pour empescher
s prisonniers puissent se sauuer. voiez larrest.
nè 1646 s'emeut un grand proces entrenous et les
nes de la ste chapelle et leurs vicaires des pa-
de st leger et de st pierre soubs le chateau (1),
if du proces fut pour les presséances que les cha-
et leurs vicaires pretendoient auoir tant dans
enclos que par la ville a la procession du saint
e le premier dimanche doctobre. *Nota* qu'estions
ois en possession qu'en entrant dans nostre por-
religieus qui portoit la crois et celluy qui estoit
nier, changeoient de main auec le clert et le curè
paroisse, lequel curè ou vicaire aus processions
nfreries faites par la ville prenoit la main gauche
igieus qui portoit la relique, et a la procession du
e le premier dimanche doctobre marchoit deuant
antres reuestus des chapes, ensuite se mit a la
e de celuy qui portoit limage de la vierge, son

(1) Cette église a été convertie en maison particulière; elle appartient aujourd'hui à M. Louis D'Oncieux. C'est celle où se trouvent les magasins de M. Cartier.

clert portant la croix tenoit lousiours la gauche de la nostre, enfin l'annè 1646 le vicaire voulant tenir la droite du religieus portant limage, pour lors le proces commenca a seschauffer. *Nota* qu'anciennement le vicaire ou curè ne venoit a ceste procession en laquelle ne se faisoit auquune ceremonie; lannè 1610 lon commenca a y faire venir les viollons, les annès suiuantes la musique du chasteau et quelquesfois celle des cordelliers au nombre de cinq ou six, l'annè 1615 ou 16 un nommè M^sr^ Neyton chanoine de la s^te^ chapelle et vicaire de s^t^ leger soubs pretexte de deuotion en la dicte confrerie, se presenta dy adsister auec sa crois pour honorer la dicte procession il fut receu sans faire proteste, et mesme ont linuitoit pour souper, ont discontinua a luy faire porter une torche allumè et a luy donner a soupè lannè 1638. la cause pourquoy il assistoit a la procession, cestoit linteret de deus ou trois florins que les dames du rosaire lui donnoient a linsceut des PP.

Nota que nous fusmes mal conseillès de nous rendre demandeurs. il fallut faire un enqueste et le mal fut que les tesmoingts quauions choisis pour nous, ne furent point instruits car auquun pour bien preuuer ne disoit la mesme chose dauantage on receut pour tesmoingts un prestre seculier nommè Guichon qui se presenta pour nous trahir.

Il y eut donc arrest du senat, scauoir que les vicaires de s^t^ leger et de s^t^ pierre tiendroient le rang le plus honorable tant par la ville a quelle procession que ce fut, que chez nous, sans pourtant lesdicts vicaires y auoir auquune iurisdiction; sauf a nous de nous pouruoir au petitoire.

que les cordelliers conuentuels ne voulurent
e ioindre auec nous, quoiqu'ils fussent persecutès
mesme subiect, et se firent sages a nos despens
s annes apres ils firent un'enqueste par laquelle
nerent leur proces, comm'aussy ceus de sainct

ıè 1647 dans le mois daoust N. M. Mallet prouin-
nostre prouince de paris fit sa visite et prit tant
visite que pour la contribution du chapitre gene-
ıs a Valence en Espagne 112 ff.

ıè 1647 la librairie fut couuerte de neuue, tous
eriaus, ardoises et bois, estant de prouision faite
645

ıè 1647 fut faite la reparation de la sacristie,
ant a des tiroirs confessionnaus et buffets le tout
; noier. il faut remarquer que le conuent nourrit
six mois les minuisiers qui demeurerent ceans a
ıut cela, de plus le P. Gayme sacristain vendit aus
ıliants les vieus tiroirs de bois noier auec la fer-
Plus vendit un grand autel de pierre a Mme Tissot
ıire une tombe, plus vendit une garderobe bois
t cuillier dargent le tout prouuenus de feu P. Lalè
ɔureur Genot lequel donna tant pour ausmone que
ɔaiement, plusieurs planches de noier, plus fit
des gros noier dans nos terres du biollay (1) pour
es planches, plus le president castagnery donna
ıups de fers et a ceste consideration le dit P.
; fit poser les armoiries du president castagnery
de voutes de la sacristie, soubs esperance quil

1 Biolai, hameau de Cognin.

donneroit dauantage et na rien donnè. plus les peres donnerent a exiger audit P. Gayme plusieurs sepultures deues dez lannè 1630 jusquen lannè 1647. Plus ledit P. Gayme fit questes

Nota que si les PP. eussent fait rendre compte audit P. Gayme de toutes les receptes, tant du bois, fers, cire, que des ausmones et sepultures quil y auroit proffitè a plus de deus cent ducattons.

— *Nota* (1) Les dittes reparations ou boisage fait a la sacristie ont estez faittes par lindustrie dudit P. Joseph Gayme aussi bien que les tableaux du cloistre et que si le dit R^d^ P. Gaime nauoit pas pris les soings pour faire les dittes reparations elles seroient encor'a faire.

Lannè 1649 dans le mois de juin N. M. Mallet prouincial de nostre prouince fit visite ceans pour une seconde fois, sans estre appellè, et se fit donner tant pour sa visite que pour son voiage 53 ff., ne lui estant rien deu dautant quil nauoit pas estè appellè, les prouinciaus peuuent faire tant de visite que bon leurs sembleront mais on ne leur doient rien paier sils nont estès appellès.

Lannè 1649. Monsieur Gaydioz concierge des prisons ayant deia gaignè les religieus de ceans en lannè 36, par des belles promesses caresses et recréations qui leurs faisoit pour faire oster les trois fenestres qui estoient dans la murailie metoiente entre les prisons et nostre borneau deuant la cuisine, cela estant fait, voulut continuer et particulierement pour nous oster la propriete

(1) Cet alinéa est, sur le manuscrit, d'une autre écriture plus moderne que celle du P. Pelin.

ourt de question sur laquelle, sans dire mot, fit
les armes de Sauoye, et un soir soubs pretexte
tenir lamitiè auec les religieus, il les fit tous
s dans les prisons pour leur donner a soupè sans
ın dessein, et quelques iours apres fit faire un
ure dans la dicte tourt pour y placer une feneslte disposè pour ce faict laquelle fenestre regarır nostre iardin, mais les religieus voiants cela,
rent cest'amitiè pernicieuse et empescherent que
estre ne fut posè; le senat descendant un jour
ller a la messe fit appeler tous les religieus afin de
rer nos droits lesquels prierent le premier presile faire differer jusqu'a ce que le P. Marchand
de ce conuent fut arriuè, lequel tout aussy tot
ıa les tittres et les porta chez le commissaire du
ensuite au patrimonial de la chambre dela, au
et du senat a la chambre enfin au bout de dixmois que le trou demeura ouuert, monsieur le
ıonial Gaud de son aucthorite la fit boucher (1).
nnè 1650 le P. Marchand prieur estans au chapitre
al de Rome ou il prit le bonet de docteur, [obtient]
schissement de nos priuilesges particulierement
la procession du saint sacrement le dimanche *in-*
:t. corporis Christi, laquelle de memoire d'hommes
ıuoient vu faire dans ceste ville. Plus obtient une
ıission pour leuesque de Grenoble, ou pour son
ıl, le senat permit la fulmination des dictes bulles;
ısque renuoia la commission a son official, et les

(1) Dans les extraits des actes du conseil on lit : *Dominus Gaud..... itate cameræ computorum jussit occludi.....*

chanoines recusant leuesque et official, nonobstant ce lofficial ne laissa de donner sentence que lon contesteroient par deuant luy, de laquelle ils appellerent et obtiendrent de Rome commission pour mons^{r} Raymond chanoine de Mourienne par deuant lequel nous nous presentames. Cependant le P. M. Marchand et le P. de Porta du conuent de s^{t} Maximin furent a Grenoble pour prier leuesque de faire un reglement selon le concile de trante (lequel auoit estè dressè a Chambery) et ledit P. de Porta par ..... et par adresse l'obtient et comme le temps pressoit a cause de la feste du s^{t} Sacrement, ny ayant, que deus iours, le senat permit lenregistrement et donna arrest seulement pour la procession du s^{t} sacrement ensuite du reglement duquel les chanoines en appelerent comme dAbus.

Lannè 1652 le senat donna arrest disant ny auoir Abus et comdamna les chanoines a lamende et aus despents, ensuite je fus deputè pour aller a Grenoble afin dobtenir de leuesque une confirmation du susdit reglement lequel il accorda a cause que les chanoines auoient estes domptes lesquels *interim* firent venir de Rome une nouuelle commission a M^{r} Empioz grand vicaire de tarantaise, parceque celuy de Morienne mourut. Nous recusames ledit S^{r} Empioz et appellames de la sentence et ensuite obtiemmes une commission pour m^{sr} castagnery prieur de saint Paul laquelle fut signifiè aus chanoines et laffaire en demeura la, lannè 1656.

Nota que l'annè 1654 il arriua que voulans faire la procession du rosaire le premier dimanche doctobre, par la ville selon le reglement signifiè a partie les dames du rosaire habilles en blan estans en procession par la

le vicaire de s[t] leger auec sa croix se treuua deuant
re portail pour presider a la dicte procession qui fut
e pour euiter scandale que nous ne sortimes point
ostre conuent et dez ce temps na esté faite par la

ota que durant une annè nous auons resistè que les
s soit vicaires soient entrès dans nostre premier
tre, auec des protestes que nous faisions par main de
ire.

annè 1650 dans le mois de juilliet, le feux sestant
lans leglise de s[t] leger et ayant bruslè tous les cou-
et les cloches estans fondues, comm'il falloit faire
ocession generale, le jour de s[t] Donas, les peres
istes presterent leur eglise (ceus de saint francois
t refusè la leur) auec des protestes que les Jesuistes
t et les chanoines furent contraints de receuoir le
:rement de leurs mains; ce qui fut cause que le iour
ınnonciation la procession generale se commenca
:heua dans la s[te] chapelle.

ınnè 1650, les cloches de s[t] Leger ayant estes fon-
par lincendie messieurs de la ville nous prierent
ire sonner la retraite jusqu'a ce que les leurs fussent
es, lon sonna durans neufs mois nostre grosse clo-
t donnerent en diuerses fois six vingts florins.

ınnè 1650, apres lincendie de s[t] leger, le P. Tho-
ert et moy F. Jacque Pelin fusmes solliciter, les
ınniers, taillieurs dhabis, charpantiers et mares-
; pour venir establir leurs confreries chez nous nous
mmeńt (*sic*) seulement la confrerie de s[t] Eloy (1)

erruriers et maréchaux.

qui estoient deia a s[t] Francois ou le tableau est demeuré. Nous leur auons donnè par contrat receu par m[r] Jacquin notaire lanne 1659 la chapelle de s[te] magdeleine (1) pour y faire tant seulement leurs seruisses qui est une basse messe tous les dimanches et un'haute a diacre et sous-diacre auec lorgue, la procession par la ville, sonnerie tant le iour de la feste que le lendemain pour la haute messe des morts et leurs auons promis de fournir les ornements et eus la lumiere, nous y reseruant dans icelle chapelle de donner droit de sepulture a qui bon nous semblera, leurs auons permis de faire dans icelle chapelle telle reparation que bon leur semblera, auec laueu du P. Prieur, et ils ont promis de maintenir les vitres et le couuert de la dite chapelle plus ont paiès pour lintroge 347 ff. (2) et ont promis de paier annuellement pour les susdicts seruisses 42 ff. y comprenant le florin pour les sonneurs et le florin pour lorganiste, plus ont promis paier 3 ff. pour chasque haute messe qu'ils feront dire pour chasque confrère (faut sonner un petit glas), plus ont promis 3 ff. pour chasque confrere quil feront enterrer dans nostre cimetiere (3).

(1) Appelée dès lors chapelle de S. Eloi.

(2) Ailleurs il est dit 400 florins, somme qui devait être restituée si on leur reprenait la chapelle.

(3) Ce cimetière était dans les cloitres, devant l'église. On trouve à la page 163 du livre de la communauté les deux notes suivantes, relatives aux confrères de saint Eloi :

« *Nota* qu'ils ont fait faire le trillier de fert auec les pommeaus de leton, le conuent leur ayant laissé les vieux fert de la dite chappelle

« *Nota* que du depuis iceux ayant fait venir des indulgences plenieres pour le jour de la feste de Saint Eloy ils donnent huict florins comm'il se voit dans les quittances. »

annè 1650, il y eut grande disette dans ce païs le
seau du blé froment valant vingt huict florins, le
eil d'estat fut obligè de cottiser les aisès et bourgeois
a ville pour auoir de largent afin dassister les pau-
. le senat fut cottisè a 500 ff. et la chambre les
istes a 70 ff. les chanoines a 70 ff. et nous a 25 ff.
ionsieur le president de la Perrouse (1) nous exhorta
faire difficultè de paier, promettant de nous faire
r de nos vieus mandats (2) ce quil fit.
annè 1650, les Prouinciaux de france passerent par
our aller au chapitre general tenus a Rome dans le-
l Jehan Baptiste de Marinis fut fait general.
ans le mois doctobre 1650 fut tenus a Blois le cha-
e de nostre prouince ou fut eslu N. M. Roine et six
aines ensuite decedat. Le P. M. Marchand prieur
200 ff. pour son voiage. Le P. Joseph Gayme fut
compagnon mais a condition que se seroit a ses des-
s, il se fit taxer ses dépens par le prouincial, nonob-
t la proteste du conuent mais il ny eut lieu a cause
la proteste.
annè 1650 le P. N. M. Marchand considerant la
nde incomodité que le senat nous donnoit, en ce que
s ne pouuions fermer nostre premiere porte occasion
vieu degrè de qui estoit au dedans par lequel mes-
rs montoient et alloient par une grande galerie qui
oit le iour a nostre refectoir pour entrer dans leurs
eaus, et en ce que durans lestè les messieurs descen-

1) Premier Président de la chambre des comptes.
2) C'étaient les mandats pour les loyers arrérages du sénat, qui était
li chez les Dominicains depuis 1560.

doient les apres dinès en laudience a cause des chaleurs, ledit P. Marchand ayant remonstrè au premier president du senat et a quelques senateurs, le inconueniens donna aussy moiens pour y reparer en representant quil falloit prendre la moitiè dune chapelle qui est proche la porte du conuent et faire des degrès de pierre auec voute pour porter la galerie et les fenestres du bureau. Le premier president communiqua le dessein au senat lequel y donna les mains et fit commetre le patrimonial Gaud pour donner le prix fait.

L'annè 1650 le P. N. M. Marchand et moy F. Jaque Pelin visitant plusieurs fois M^r^ le president Costa (1) pour sauoir sil ne nous parleroit point de me rendre 60 escus que je prestay a M^sr^ son fil a Paris lannè 1648 durans les barricades de Paris, ce quil fit, disant nous estre obligè et en suite dit quil auoit fait une reparation de bois a nostre conuent dAnnessy et quil en voulait faire une de pierre ceans, et y estre enterrè et demanda au P. Marchand une place dans nostre eglise pour y faire quelque chose de beau; tout aussytot le P. Marchand luy présenta et donna par contract la chapelle de saint loup (2), laquelle il accepta et fit faire un beau dessein pour toute la tribune, mais le mal fut que messieurs de Coisia ne voulans contribuer ni que leurs armoiries fussent ostès, la chose demeura ainsy (3). Quelques

(1) Jean-Baptiste Costa, comte du Villars.

(2) En 1579, Claude Sage, de Chaney, proche de Chambéry, paroisse de Saint-Pierre, sous le château, léguait aux Dominicains la rente annuelle de 5 florins, à la charge d'une messe chaque dimanche de l'année dans la chapelle de Saint-Loup.

(3) Cette chapelle était à côté de celle du Rosaire, où les de Coisias

ps apres une de ses filles vient a mourir icelluy pre-
nt estant absent, madame la presidente la vouloit
e enterrer dans s^te^ claire, mais le P. Marchand luy fut
ıtrè le contract dempheu et par ainsy fut enterrè
s la chapelle saint loup; ensuite le pere M. Lornet
ur luy presenta le S^ta^ S^torum^ pour y faire tel reptable
bon luy sembleroit (1) ce qui laccepta, et au mesme
ps fit appeller les massons et sculpteurs pour faire
lessein, et estant fait fit le marchè le dict reptable
ıschevè l'annè 1654. La somme du prix fait montoit
ille ducatons sur laquelle somme les massons et
pteurs sont obliges de faire la representation de son
ılcre et de sa statue dans lune des maitresses
ailles.

u mesme temps fit agrandir les deus fenestres deuant
ɔptable fit faire les vitres et fers pour les dictes fe-
res le tout pour le prix de huictante ducattons.

'annè 1655, fit faire le tableau a lion par un P. cor-
ier de l'obseruance pour le prix de 400 liures, et ayant
oiè le tableau ceans, ledit president appris que quel-
ɜ religieus de ceans mesprisoient le tableau, disants

nt fondé des messes en 1600, et où ils avaient droit de sépulture. 1661, la chapelle Saint-Loup fut assignée par les religieux à N. Ay-Carron pour sa sépulture et colle de sa famille, avec le droit d'y des réparations, sans *nuire à la symmetrie à obseruer pour la* le.

« Le second juilliet 1652 le R^d^ P. M. prieur et les PP. du conseil ont dé à M. le Président Costa de bastir le grand autel et y metre ses ar-t dans l'anceinte y choisir sa sépulture » (extraits des actes couchés le livre du conseil).

y auoir mille fautes, et largent mal emploiè ce qui degouta tout a fait le president a ne plus rien donner.

L'annè 1651 a lenterrement dun nommè hery de la paroisse de Lement le vicaire de la dicte paroisse voulans marcher sur nos talons lorsquont portoit le corps dans la fosse, on resista; huict jours apres, il reuient auec sa croix selon l'accoustumè pour le seruisse, le marquis de fauerge prieur commandataire de Lement (1) si treuua auec plusieurs soldats, lacquais et deus gros dogues, mais a lissue du seruisse lors qu'il falloit aller chanter les *libera*, sur la tombe, le P. prieur pour euiter scandale, fit arrester le prestre a lhostel, et personne ne se remuant, le marquis bien estonnè.

L'annè 1651 le P. M. Marchand prieur estans partis dicy le 14 decembre pour aller au prouincial, ayant laissè pour vicaire de ceans le P. M. farconnet trois ou quatre PP. de ceans s'assemblerent dans une chambre sans appeller le P. M. farconet vicaire, ny moy qui estoit du conseil et conuoquerent le P. M. Rostang du conuent de montmeliant pour venir faire visite en qualite de vicaire substitut, le dit P. M. Rostaing quoique scachant tres bien quil estoit mal appellè et sans auoir nouuelle du prouincial, ne laissa de venir usurper laucthoritè et tient chapitre commaussy assembla le conseil dans lequel je lui donnois opposition touchant sa visite, ne voulu le recognoistre pour superieur refusant de rendre les comptes par deuant luy. sa visite neut point deffect car le prouincial fit un sousprieur de son aucthorité et renuoia tout le reste lorsquil feroit visite ceans.

(1) Claude-Emmanuel Milliet, marquis de Faverges, colonel d'infanterie.

'annè 1651 fut conuoquè le chapitre de la prouince ıris ou N. M. Adet fut esleu prouincial, N. M. Mar- ıd prieur prit pour son voiage 200 ff. il ny eut point :ompagnons.

'annè 1651 le P. Joseph Gayme passa contract auec Bese peintre pour blanchir, grisalier et peindre 36 eaus des hommes illustres de lordre a limitation du ıent de Grenoble pour metre dans les cloistres et pour le prix et somme de mille et soixante florins a donnè audit peintre, ledit P. Gayme ayant fournis ıile prouenue des draps des sepultures plus il fournit ıble, chaux et quelques massons pour plastrir. L'ar- ; est prouenu de ceux qui ont fait metre leurs armes, :hascun donnant lun comportant lautre 50 florins et ι qui ne paioient pas il faisoit biffer les armes, me celle de M^sr de Chaloz pour y metres celles de Reueyron.

'annè 1652 fut fait le couuert dessus le dortoir et nbres des nouices le tout coutant deux mille florins n les parties de M. le tresorier Morand qui fit les ıisions et rendit enuiron 70 ff. de reste ceste somme it prouenue des vieus mandats du senat dez l'annè 2 qui estoient deuts, et mon^sr le president de la Per- ;e ayant promis de nous faire paier, tient parolle et '. M. Marchand prieur de ceans reuenant de Rome ;enta requeste a Mad. Roiale qui accorda les deus e florins et la patente passa librement en chambre.

'annè 1653 nous fumes cottisès a paier 70 ff. pour eparation des grandes murailles de laisse et comme ;oulions paier le senat fit saisir les 70 florins chez greffiers du senat qui nous deuoient.

Nota que lannè 1555 nous fusmes aussy cottises a 70 ff. pour les murailles de la ville.

L'annè 1654 l'on fit faire une muraille a faura commencames vers celle des PP. chartreus et cest pour le prix de cinq cents et cinquante florins la dicte somme prouenue scauoir 200 ff. que lon receut a la reception de f. Dominique Gaspard Challonzier et 350 ff. du P. histoire lequel par le testament auant sa profession auoit leguè au conuent pour une fois cent ducattons a la charge que le conuent lui donneroit annuellement quatres ducattons et comme son heritier apporta les cents ducattons le P. histoire fit cette proposition que si le conuent luy vouloit laissè prendre cinquante ducattons quil renonceroit aus quatres ducattons annuels, et quil emploiroit les cinquantes ducattons a construire une chambre.

L'annè 1654 N. M. Adet prouincial fit sa visite et prit pour sa visite et pour la contribution du general 42 ff. et le P. M. Marchand son compagnon prit 10 ff. g. s.

L'annè 1655 le jour des dix milles martirs, nous voulumes empescher que les chanoines nentrassent dans nostr'eglise parcequils pretendoient y auoir presseences et iurisdiction et pour cet effect le P. M. Crochon prieur accompagnè dun diacre et sousdiacre portans chape et tuniques se treuuerent dans nostre premier cloistre auec leau beniste pour receuoir la procession et nos religieus estans entrès, sarreterent faisant aisle, les chanoines voiant cela voulurent nous contraindre a marcher et nous resistames fortement, mais le mal fut que quelques cordeliers de s^{t} francois fermerent a nostr'inseu la porte de leglise [ce] qui fut cause que les syndicqs de la ville firent

rner la procession a s^{t} leger, et la seule croix de
ɜ Marie (1) les accompagna, le lendemain il y eut
ɜurs requestes presentès au senat de part et d'autre,
ut adiournement personel contre le P. M. Crochon
el on se moquat. tout cela fut cause que le senat
rma le premier arrest contre nous (2) sauf la pro-
ɔn du s^{t} sacrement qui nous est demeurè et les cha-
ɜs dez lannè 1655 ne sont venus a la dicte procession
ix milles martirs (3).
ınnè 1655 le chapitre de la prouince fut conuoquè
ris ou fut esleu M. Blondel, du conuent de blois, et
apitre de la mesme prouince fut assignè a Cham-
, mais le susdit prouincial ny estoit pas portè, car
d on luy escriuoit dicy quon se preparoit, il faisoit
ɔnce quil ne falloit se pressè et l'annè 1657 quil fit
ite ceans, il ne voulut entendre parler de cela disant
ment quil escriroit quand il en seroit temps.
nè 1658 le P. general escrit au P. M. Gaud prieur
ɜans pour y receuoir le chapitre, lequel prieur et
P. firent responce au R^{diss} que ne pouuions accepter
ıonneur dans si peu de temps, et luy escrirent le
edé du prouincial. Le Reuerendissime P. general
t de rechef au P. M. Gaud prieur et aus PP. les exhor-
de receuoir le chapitre lequel il prolongeoit de six
et qu'il ordonneroit que les capitulans paieroient
me a Paris, le P. provincial et les Bretons se moc-
ent des ordres du general et en appellerent au par-

(1) Celle des Cordeliers observantins.
(2) Voyez ci-devant, année 1646.
(3) Il y avait dans l'église des Dominicains une chapelle des dix mille
rs; une messe y avait déjà été fondée en 1545 par Claude Codurier.

lement de Paris ou les Sauoiards furent noircis par ledit P. prouincial, le parlement donna arrest que le chapitre se tiendroit dans les estats de france.

L'annè 1655 le P. M. Crochon fut au chapitre tenus a Paris et prit pour son voiage 200 ff. et lon donna 40 ff. au P. Granier compagnon et 34 ff. pour la squedule.

L'annè 1655, la petite cloche des messes sestans cassè; laquelle anoit estè donnè par les PP. chartreus l'annè 156 ayants tenus leur chapitre general ceans en ladicte annè a cause que la grande chartreuse brusla la mesme annè. Le P. M. Crochon prieur et moy procureur fismes une requeste au P. general dicelle luy demandant lausmone pour la faire remettre en estat, il nous enuoia trois pistoles dispagnes a condition quon i mettroit les mesmes letres.

Nota que de tout temps les PP. chartreus nous ont faits des grandes ausmones, une partie a cause quils logeoient ceans et a cause de la pauureté de la maison ils ont commence a desister de venir dez lannè 1630 de sorte qu'ayant treuuè un bon fondeur et luy ayant fait voir nos cloches il nous monstra que la seconde cloche romproit bien tôt dautant quelle ne tenoit plus que par un'anse, lesquelles anses auoient estè cimentè outre que la troisieme auoit un son fort desagreable, et quil ny auoit accord en auqune dicelles et dit que moiennant cinq ou six quintaus de metail, il feroit trois bonnes cloches accordantes auec la grosse disant quil en couteroit fort peu et que pour sa peine et de ses gents nous accordames a neuf pistoles pour la facon des quatres cloches en luy fournissant tout et les nourrissants. *Nota* que le P. M. Crochon ayant ostè au P. Thorombert la

f de la sacristie la luy rendit et ledit P. donna cin-
ante ducattons et moy pour lexciter a cela en donnay
ant ensuite nous vendismes pour huicts cents cin-
ante florins de cire a 22 s. la liure et en laissames
squ'autant dans le depot toutes les receptes montant
nilles sept cents florins soit de la cire vendue soit des
mones et les mises montent a deus milles six cents
rins le tout provenu des espargnes, exceptès les re-
te, la grossc cloche pese dix neufs quintaus, la 2de
huict ou enuiron. *Nota* quelle est bien espaisse et
l faut faire alonger le battant de trois ou quatre
ts et le faire charger de six liures de fers et pour
a le faut enuoier au martinet. Monsr le president
sta et sa belle fillie furent parrain et marraine on
r fit entendre quil ne falloit rien donner. La troisieme
e treises quintaux, le president Castagnery et sa belle
e furent parrains et donnerent 32 ff. la quatrieme
che pese huict quintaus les parrain et marraine fu-
t Mr le Maistre Morand et Mademoiselle Carron
uelle donna une pistole. Les noms des parrains et
rraines sont escrits sur les cloches elles furent benites
le P. M. Crochon prieur. Voiez le reste dans le liure
comptes de l'annè 1655 page 331.

.'annè 1655 estans procureur fis refaire le planche
sus, de la librairie qui estoit tout pourris et fis faire
pulpitres du coste de leglise pour y loger les liures
feu P. Leger, et une trentaine de gros volumes que
ois aschepte, estans a Paris, commaussy fis reliè
gt et six gros volumes de la bibliotheque.

.'annè 1655 la grande nef de leglise fut carrelée
te a neuue, *Nota* quelle fut decarrelè l'annè 1648

par un grand inondage deau qui arriua dans la ville et les carreaus se perdirent ou vendirent. Le P. M. Crochon et moy procureur fusmes chez tous les messieurs tant du senat que de la chambre pour les prier de nous faire mandat pour le carrelage, la chambre seule nous ordonna cinquante ducattons et monsieur le patrimonial Gaud donna prix fait au minuisiers pour refaire tous les bancs de messieurs auec ceus de la chapelle sainte Anne pour le prix cinqs cents cinquante florins et aus massons pour couper les deus pilliers de molasse en la chapelle sainte Anne cents florins. le senat nous renuoia au procureur general lequel nous dict auoir parlè au proc. patrimonial, que les cinquante ducattons estoient de S. A. R.

L'annè 1655 je fis refaire les six charniers qui sont dans le S^te^ S^tor^ auant que lon posa le marchepied du grand autel, lesquels charniers fortifient le reptable.

Nota quay paiè aus massons a raison de sept ducattons par charnier en leur fournissants les grandes pierres pour couurir. Le charnier du milieu est au president Costa les massons sen feront paiè, et aus deus premiers du costè de la sacristie sont enterres les PP. Raymond et Ambroise.

La mesm'annè fit faire derriere le reptable les deus planches auec les tepes le tout pour tenir ferme et assure le reptable, et par la je gaignay une chambre au dortoir quon appelloit la haute sacristie.

L'annè 1656 le senat fit entendre aus chanoines et aus religieus, de s^t^ Antoine, de s^t^ Dominique et de s^t^ Francois quil falloit saccorder et prendre les arbitres de part et dautre, les chanoines prierent M^sr^ le president

le Chales et Mgr dAles et monsieur don Antoine pour ntendre les arbitres, les religieus choisirent le senateur acque et le P. recteur des Jesuistes. Lon fit deus ɔeances sans rien faire car les chanoines ne nous vouɔient rien donner que la pressceance sur le vicaire uand il entroit chez nous, moiennant que ledit vicaire e fut chanoine et a condition que nous renoncierions a procession du st sacrement.

L'annè 1656 je fis accommoder le dortoir, tendant ɔ leglise aus fenestres sur le jardin. *Nota* que ledit ɔrtoir estoit fort obscur et quil y auoit quatres degres monter au grand dortoir, je fis rompre une chambre ɔur y faire ceste grande fenestre qui coute 80 ff., fis leuer les portes des chambres a 11 ff. par porte et fis rreler le dortoir qui ne l'auoit jamais estè.

L'annè 1656, je fis faire une bonne partie du toit, sur dortoir, plus fis faire trois fenestres egales a celles P. Gayme, aus chambres sous le meme dortoir, plus planchè de la grande chambre du coin, qui estoit inè et qu'auquun de ceans nauoit veu habitè; l'annè P. Thorombert fit faire les planches des deus chamɔs suiuantes et les fit blanchir et plastrir.

L'annè 1656 je fis plastrir blanchir et grisalliers tous dortoirs, planchès, viorbes, degrès et bant du de ɔfundis pour le prix de 130 ff.

L'annè 1656 fis refaire la cheminè de la cuisine pour uelle donnay 90 ff. et cest fut occasion de la chamɔ du P. Crochon laquelle il fit accommoder.

L'annè 1656 je fis ascheuè la sacristie du coste de lise dont les mises montent tant pour le menuisier ɔ pour le serrurier a cinq cents florens.

L'anné 1655 et 66 le marquis de fauerge nous poursuiuit fortement pour auoir les dismes de nos terres du biollay et ayant fait paier les cordelliers, vouloit que nous accordassions auec luy et quil nous quiteroit tout le passè, nous voulusmes nous deffendre; Mᵉʳ laduocat monet plaida nostre cause a lissue des requestes parce Mʳ Conte notr'auocat fut priè par ledit marquis de ne prendre pas ceste cause contre luy, il y eut donc arrest que produirions et en suite deus concinations a la fin desquelles il y eut arrest interlocutoire que recommuniquerions. Mais ledit marquis vit bien que cet arrest lindiquoit de faire un enqueste de laquelle il ne fut jamais venu a bout. La melieur piece de nostre sac ce fut la possesion immemoriale de nauoir jamais paiè leś dismes sauf dun demi iournal de nouuelle acquisition, que nous luy en paions les dismes.

Le P. M. Marchand a prestè le sac aus PP. Carmes de la Rochette.

En 1657 comptè une somme a Claude Perret masson pour poser les plattes de pierres dans l'eglise.

L'annè 1657 le P. M. Blondel fit sa visite, prit 21 ff. pour sa visite et 10 ff. pour son compagnon. Dans cette visite il y a eut plusieurs obiections a mes comptes de vingt huicts mois que ie fut procureur, quoiqu'ayants estés arrestès et signès sans oppositions sauf les derniers, ledit prouincial ne laissa de me faire signifier enuiron 50 ou 60 obiections par escrit et dy respondre dans vingt quatres heures, lon fit venir par deuant ledit prouincial 7 ou 8 seculiers pour tesmoigner contre moy entre lesquels vient le vigneron de la Bastia disant quil mauoit paiè 50 ff. quil deuoit au conuent lesquels il

it empruntès, le P. Crochon et Thoromber maccu-
nt de nauoir exposer les 50 ff., je fis voir que le
uent nauoit rien prestè et par ainsy que je ne deuois
ir exposè et receptè. Les vignerons de faura souste-
ɔnt mauoir paiès 240 ff. Je fis voir quils estoient bien
osès lon voulut contraindre un masson de dire que
auois vendu deus tonneaus de vin sans les auoir
osès, je fis voir par escrit signè dun notaire le prix
que jauois fait auec ledit masson, et plusieurs autres
ɔctions qui furent a la confusion de ceus qui les firent
omme le prouincial differoit de me rendre justice a
se du P. M. Marchand, auquel il vouloit mal. Jeus
ɔurs au P. general lequel commendat au susdict pro-
ɔial quil eusse dans deus mois a terminer mon affaire.
ui quoiqu'irritè contre moy de ce qu'auois escrit
na sentence a ma faueur. *Nota* que si ledit prouin-
eut treuuè de quoy mordre contre moy quil ne
uroit pardonnè.

.'annè 1658 monsieur don Antoine de Sauoye Abbe
utecombe et doien de la s^te^ chapelle (1) fit dire au P.
Gaud prieur quil falloit s'accordè et quil nous don-
oit la procession du rosaire par la ville le premier
ıanche doctobre sans le curè soit vicaire et la pres-
ance sur icelluy quand il entreroit chez nous et cest
ɔndition que nous quitterions la procession du saint
rement ou que lon feroit la dicte procession a lalter-
iue, le P. M. prieur assembla tous les religieus vocaus
ceans lesquels signerent laccommodement, exceptè

) Bâtard de Charles-Emmanuel I^er^ et de Marguerite de Rossiglione.
(CIBRARIO, *Arbre généalogique des princes de Savoie.*)

le P. M. Marchand qui donna opposition pas escrit et lenuoiat au P. general lequel escrit au prieur de ceans de ne ceder la dicte procession sous peine de etc.

Nota que ledit P. Marchand informa le P. general nescriuant pas comme les choses se passoient.

L'annè 1658 fut fait le Reptable de la chapelle de saint hiacinthe qui est de stuct lequel cousta quatorses pistoles la dicte somme est prouenue de largent des vœus (1) de cire de la chapelle s[t] hiacinthe que lon vendit et de largent des torches des confrairies.

L'annè 1659 estans procureur [je] fis faire un puis dans nostre meterie de cognin dans laquelle nauions de l'eau pour boire, de sorte qu'en temps de contagion les religieus seroient mals, ayant fait voir nostre meterie a un fontanier lequel ayant treuuè la place ou lon treuueroit leau et que lon iroit pas plus bas de 32 pieds, je fis donc creusè et au 32 pieds lon treuua deus sources deau masle fort douce, ayant fait le marcher a cinq florins par pied en leur donnant la permission de prendre toutes les pierres quon trouueroit par la vigne qui estoit une bonne reparation pour la vigne ensuite [je] fis faire la margelle qui coute

L'annè 1660 fis faire a neuue le reste du toict sur le grand dortoir que ie commencai l'annè 1656.

L'annè 1660 je donnay prix fait aus massons et sculpteurs pour refaire la tribune et ceste grande ouuer-

(1) C'étaient des cœurs et des yeux d'argent ou de cire, ainsi que de petits tableaux. Plusieurs de ces vœux auraient été dérobés pendant une nuit de l'année 1652.

ire car la porte du cœur estoit si basse et estroite qu'on
e pouuoit voir le grand autel.

Nota qu'entre ces deus portes soubs la tribune, il y
ioit quatres pieces de pois (*sic*) (1) en carrès toutes
mplies de eheuilles, ou lon pendoient des cierges,
imbeaus et autres vœus que l'on faisoient a lhonneur
i bienheureus Estienne Martiny pour estre gueri de
rupture ce fut le troisiesme prieur de ce conuent et
i 1446 a estè vicaire general de lordre, et de nation
iuergnat il est enterrè soubs la pierre, sur laquelle est
auè limage.

Nota que toutes les statues qui sont sur la tribune
it prouenues des statues du sepulchre lesquelles fu-
it fermès lannè 28 a cause de la porte quon fit pour
rer dans la petite nef. Je donnay donc tant pour la
ssonnerie, sculpture que pour auoir fait faire une
rte pour entrer du chapitre des nouices dans la tri-
ne afin que les religieus malades puissent entendre la
sse sans descendre a leglise deuant les seculiers
le deus cents et quelques florins plus pour les ferts
t a lentrè du cœur que du rosaire, ayant trocquè les
is fers a lantique que pour la facon et que pour les
nmeaus de leton a 18 ff. la liure cinq cents ff. Voiez
iure des comptes qui expliquera mieux.

.'annè 1661 nous fusmes cottisès a 13 ff. pour la ri-
·e despondieres (2) a cause dun peti prè que posse-
s a Bissy.

) Il faut évidemment *bois*.

) L'Ière ou Hyère, torrent qui descend de St-Jean-de-Coux, passe sur
in et sur Bissy, et se jette dans la Laisse; c'est à Bissy que se trouve
nt sur l'Hyère ou le pont d'Hyère, dont le nom est donné abusivement

La chronique du P. Pelin allait plus loin, mais les dernières pages en ont été déchirées. J'ai réuni, pour la compléter autant que possible, diverses notes prises çà et là dans le Livre de la communauté, pensant pouvoir placer ici par ordre chronologique quelques autres faits épars que je n'aurais pu rattacher à aucune autre série de documents sur les Dominicains de Chambéry.

Le 29 9bre 1662 les Rds PP. du conseil estant assemblès ont receu loffre que le Rd P. Pelin proffes de ce conuent leur a fait sauoir de donner cent ducatons prouuenus de ses trauaus pour la construction dun tabernacle de marbre au grand autel et parceque les dicts cents ducatons ne suffisent pas pour cet effect et quil en falloient encor 50 les dicts PP. du conseil ont priè le dict P. Pelin de proceder a la vente du reste de ciboire de bois dorè qui se treuue au grand Autel (1) et poursuiure par toutes sortes de voics, les arrerages et cences des Pitit de tresserves pour faire la somme entiere deuant le dict P. Pelin tenir compte au procureur

à ce cours d'eau. C'est vers ce temps que fut fait le pont actuel en pierre, où fut placée cette inscription qui a disparu :

IMPAR FAMOSO, SI LERIA NON FORET ISTRO
PONTI CÆSAREO PAR PROPÈ NOSTER ERAT.

et au-dessous :

LIGNEUM INVENIMUS, LAPIDEUM RELINQUIMUS.

(1) Voyez ci-devant année 1646.

ı conuent de la susdite somme et du surplus f. Charles
aud prieur f. Antoine Granier sous pr. f. Joseph
ayme f. Jacque Pelin acceptant.

Nota que le P. M. Gaud prieur et moy donnames le
ix fait au sculpteur qui auoit fait le dessein pour la
mme de mille cinquante florins Icelluy fournissant
ut, qui estoit un grand marchè si le sculpteur neut
tè adonnè au vin. il arriva que tous les materiaus es-
nt disposes coupès et polis pour estre posès que les
ille cinquante florins avoient estè desliurè peti a peti
nt au sculpteur, polisseurs, taillieurs de pierre que
ur les matériaus, les religieus ne voulant que cela
meura imparfait, firent venir demeurer dans le con-
nt ledict sculpteur et son fils lesquels lont nourri
suite lorsque lon voloit poser il fallu faire beaucoup
:ouper des pieces ce qui a coustè pres de 400 ff. outre
mille cinquantes de sorte que tout estant ascheuè
P. M. Marchand ennemi du P. Pelin volu lui faire
ier le tout et mesme la nourriture des sculpteurs di-
ıt que le conuent nauoit promis que 50 ducatons. Au
sme temps qui estoit a la visite du prouincial 1665.
P. Joseph Gayme demandant 50 ducatons pour deux
ındeliers dargent quil auoit fait faire. ont lui obiecta
e cestoit sans le consentement des PP. du conseil
isquil ne faisoit voir auquun acte, vray est il que le
M. Gaud luy donna permission dexiger certains le-
s pour le rosaire et permis de faire queste de toutes
quelles choses il ne rendit compte pour faire les
ındeliers de bon argent et non dargent partie faux
·tie de bas alloye et partie de bon comme ils ont estè
ognus par la chambre des compte qui fust cause que

lorpheure fut bannis des estat nonobstant quil disoit que cestoit le P. Joseph Gayme qui luy auoit donnès des lingots dargents de bas alloye et luy auoit commande de les metre aus chandelliers. Nonobstant ce le dᵗ P. M. Mechant (*sic*) fit adiuger 300 ff. au dᵗ P. Gayme son amis et luy fit encor donner le reste du ciboire cy-dessus mentionnè lequel le dᵗ P. Gayme a vendu au conuent de Montmelliand auec les deus anges de mˢʳ castagnery pour la somme de 200 ff., et le dict P. Joseph Gayme auoit deia vendu lautre partie du ciboire sans le consentement des PP. et sans auoir exposer la somme de cent florins quil en auoit receu voila que comme ont [a] des amis ont fait tout passer soubs silence.

Le 10 7ᵇʳᵉ 1663 le R. P. M. prieur ayant assemblè les Rds PP. du conseil pour entendre et conclurre les comptes du P. Joseph Gayme jadis proc.; veu les dicts comptes exposés fol. 314 et 315, veu la censure des controolleurs et les responces du dᵗ P. Gayme, veu un decret du 16 7ᵇʳᵉ 1662 sans s'arreter a quelques excès quils passent misericordieusement, disent le dict Joseph Gayme auoir mal exposè et administrè leur temporel et particulierement 21 ff. exposè le vestiaire de son frere, item 125 ff. pour une patente de bourgeoisie 37 ff. pour une jussion 3 ff. 6 s. pour du bois exposès deus fois 21 ff. pour les droits pretendus du tresorier; plus ainsy quil appert par le susdict decret du conseil auquel il n'a encor satisfait et auoir mal exposè et despensè la somme de 136 ff. 4 s. Cest pourquoy ayant Dieu et la Justice deuant les yeux et voulant autant quil est a leur pouuoir maintenir le bien de la maison ont condamnès

condamnent le dict P. Joseph Gayme a produire et
ıdre les susdictes sommes dans trois iours entre les
ins du proc. modernes de la maison et soubs peine
priuation de voix actiues et passiues *ipso facto in-*
rrenda et durans lespace de trois ans entiers inhabi-
: perpetuelle a toutes sortes de charges et autres
nes portès par nos constitutions les susdits PP. al-
ıants pourtant fauorablement au P. Maxime Gayme
somme de 21 ff. a luy desliurè pour son vestiaire
t a chamberi dans la chambre du R^d^ P. M. Prieur
jour et an que dessus. de plus que dans le mesme
ıps que dessus le dict P. Joseph Gayme rendra
npte des ausmones receües par une queste a luy per-
ıe de faire pour construire une figure dargent de
Philippe comme aussy de largent par luy receu pour
vente du viel ciboire meme jour et an que dessus
Charle Gaud prieur. f. Antoine Granier f. Jacque
in f. hyacinthe histoire. signifiè a partie au refectoir
ıeure du disnè le 11 7^bre^ 1663 f. Jacques Pelin (1).

) Cet arrêt fut confirmé le 17 septembre suivant sans s'arrêter à un
urs du Père Gayme. On voit ensuite dans la délibération du 15 octo-
que ce Père ne s'est pas conformé à ces arrêts, et qu'il a été déclaré
ible des peines qui y sont portées. Il y est en outre menacé de la
ın s'il continue à crier surtout pendant la nuit.
rœterea consentimus ut si prædictus P. Gayme ff. impedire non desi-
ıt clamores adhuc et præcipue nocturnos emittat, carcerali custodia
ɔipetur.
algré cela, le 29 octobre il se présente au conseil pour y prendre part ;
proteste contre sa présence, et on n'y discute rien devant lui.
ıfin, le 7 novembre on retient en faveur du couvent ses chambre, meu-
pensions, vestiaires, cédules, transport et autres jusqu'à plein paye-

L'annè 1663, a la vigne de Cognin un ravage d'eau nous fis beaucoup de mal et du bien en nous apportant de la terre de M^sr de Coisiaz.

Le dernier jour de l'année 1663 arriverent les nouuelles de la mort de madame Roialle (1) et le mesme jour sur les huicts heures du soir le second sindicq de ceste ville nous vient aduertir de la part du premier president de faire sonner nos cloches. quelques jours ensuite nous receumes la somme de 300 ff. pour dire six cents messes, les PP. cordeliers 250 ff., ceux de s^te Marie 200 ff.

Dans le mois de januier 1664 arriuerent aussy les nouuelles de la mort de madame la Duchesse (2), il y eut de la sonnerie mais point d'argent pour des messes.

Nota quil y eut ordre de S. A. R. que le senat et la chambre se joindroient par ensembles pour faire faire les oraisons funebres et seruices dans nostr eglise, les quelles oraisons furent faites par P. M. Gautier Proffes de nostre conuent de troys (3), predicateur du senat, le 19 et 21 mars 1664.

Le senat deputa le senateur excoffon intendant de la fabrique et la chambre M^r le maistre caprè (4), ils marchanderent auec nous combien ils nous donneroient pour toute la cire qui resteroit des deux services, laquelle ils pretendoient retirer, ils nous firent offre de

(1) Arrivée le 27 décembre.

(2) Françoise d'Orléans, première femme de Charles-Emmanuel II, morte le 14 janvier 1664.

(3) Troyes en Champagne.

(4) Le même qui a fait imprimer le *Traité historique de la Chambre des comptes* en 1662.

pistoles pour tout, nous fismes responce que n'es-
; point marchands et que sil restoit de la cire que
; la retirerions. quelques jours après ils nous ap-
:rent, et nous offrirent huicts pistoles auec des
dats pour les hautes messes quils nous promirent
oins (*sic*) qu'ils feroient faire des torches de bois
lesquelles ils metroient seulement de la cire pour
ler durant deux heures et que par ainsi il ne nous
:eroient rien; nous respondimes que nous ne preten-
ns rien, sil ne restoit rien.

\ la fin il fallu condescendre a la priere du premier
:sident que nous nous contenterions du reste de la
e dun des deux seruices et nous fit donner la ma-
ine (1). Le reste de la cire montoit a cent cinquante
res. Nous presentames requeste au senat et à la cham-
e pour auoir mandat pour les services et sonnerie. Il
t dit il ny a lieu.

Le 26 janvier 1664 le R^d^ P. Jacque Purry docteur en
ieologie et prieur de ce conuent ayant assemble tous
s religieus proffes de la maison et leur ayant fait voir
n dessein pour l'ascheuement des deux aisles du maitr
utel lesquelles seroient parfaites et de mesme matiere
ue lhautel et ce moiennant la somme de septs cent
orins monnoye de sauoye, le R. P. Jacque Pelin proc.
u dict conuent ayant offert de contribuer du sien et
)our ce mesm'effect la somme de trois cent florins. les
?P. ont acceptès son offre et ont consenti en mesme
emps a la vente de la cire que nous estoit restè tant,
de lenterrement que du seruice de feu le president

(1) Le catafalque.

Costaz jusqua la competance de 400 ff. restant necessaire pour la dicte construction et en cas que la dicte cire ne suffit pas pour la dicte somme de 400 florins les susdits PP. consentent a la vente d'autre cire jusqua lascheuement de la susdicte somme de 400 ff. f. Jacque Purry docteur et prieur f. Charle Gaud vicaire nationnal f. Antoine Granier sousprieur f. dominique Thorombert, f. hyacinthe histoire f. Jaque Pelin prometant f. Geruaix Grasset.

1669. Comptè 2700 florins aux massons pour le bastiment du cloitre (1).

En 1731. Le Roy Victor estant a S[t] Alban reçeu la nouuelle de la naissance d'un prince dont auoit accouchè la reine epouse de son fils le Roy Charles, il alla dabort a l'eglise ou ayant fait sonner, il fit chanter le *Te Deum*, partit et vint a Chambery pour en faire chanter un a la s[te] chapelle de quoy estant auertis nous y fumes auec la croix estant arriuè nous demandames a M[r] le Doyen de Salin dentrer dans le cœur ou nous fumes introduits et placè aus formes auec les R[ds] chanoines et chantames suiuant lusage auec eux. le Roy estant sorti nous suiuimes, il nous fit lhonneur de nous remercier de la part que nous prenions a sa joye il ny eut point dautres Relligieux (2).

Le 6[e] feurier 1743 un officier suisse fut tuè au caffé qui estait chez M[r] Paui et lenterrement se fit dans nostre conuent mais quand nous fûmes prendre le corps M[r] Relague nouveau curé si trouua auec sa crois accompagné

(1) Le cloitre qui était devant l'église.
(2) Page 604 du Livre de la communauté.

de 12 ecclesiastiques Je P. François Blanc luy representay que venant marcher collateralement auec luy et sa croix devant estre a coté droit de la nostre je le priois de point changer l'ordre de la marche des conuois y melant des jeunes ecclesiastiques qui ny auoit aucun droit a quoy il ne me donna dautre reponce que cellecy. Marché alors pour eviter le scandale Je protestay que si nous marchions de cette maniere ce nestoit que pour euiter ledit scandale. et luy curé ayant entonné l'antienne *exultabunt* d'abord nous entonnames le *miserere* Les ecclesiastiques entonnerent aussi ce fut un scandale jusqua nostre eglise ou nestant pas entré parceque nous les empechames ils continuerent longtemps a chanter Le 10 feurier je portay mes plaintes au chapitre et offrit de communiquer nos titres, et priay le vble chapitre d'arreter les innovations de mrs les curés. Ces mrs aprés mauoir promis de ne rien innover deputerent mr Petit official pour venir voir lesdits titres auquel je les communiquay luy ayant montre je le priay de faire marquer sur leurs livres capitulaires que dans la suitte au conuois nous chanterions seul que la crois de st leger et la nostre marcheroit collateralement et que mr le curé auroit la droite du Rx qui presidait la communauté. jay attendu jusquau 22 may sans auoir reponce, et ledit jour jay presenté requete au senat par laquelle nous demandons les 3 articles cy dessus et en outre que le curé de st leger commence la procession du st sacrement le dimanche dans loctaue du *Corpus Xi* a trois heures comme larret du senat de 1655 les y oblige sous peine de 1000 l. damende. Il est a remarquer que depuis que jallai me plaindre au chapitre le curé et sa

crois ont fait cors a part aux enterrements de m^rs le marquis dhyene du comte de chateauneuf et de m^e Georges les dits enterrements se faisoit a s^t Francois. Le procès a esté suivi par les RR. PP. de s^t Francois et de s^te Marie et nous aujourdhui 27^e auril 1746 nous auons obtenu un arrêt qui condemne les curés a marcher collateralement a toutes funerailles processions et assemblèes publiques il est a remarquer que depuis peut estre plus de vingt ans nous estions separé du curé aux processions du mardi de paques et du s^t suaire mais larret nous a remis dans le droit nous ne serions assez dire combien nous a servit le R^d P. Lartigue du conuent de Bourdeaux qui a fait toutes nos ecritures, et qui nous laisse encore un factum tout pret en cas que ces messieurs voulussent dans la suite nous attaquer de nouveau (1). Toute la ville a temoigné une joie extraordinaire de nostre heureuse réussitte. le principal auteur de toutes ces nouvautés estoit M^r Rambert chanoine curé (2); mais son frére gardien de s^te Marie s'est distinguè pour les reguliers de même que le P. Baudier de s^t Francois (3).

(1) Ce même père Lartigue s'était déjà distingué auparavant dans un procès des Dominicains contre les chanoines d'Annecy. (Voy. *Un procès entre les Dominicains et les chanoines d'Annecy en* 1733, par François Rabut, in-8° de 8 pages. 1856.)

(2) Il fut plus tard préfet et visiteur général du collége royal de Chambéry.

(3) Le P. Baudier a publié à Chambéry une traduction de l'histoire abrégée de la vie du B. Joseph Cupertin; imprimée chez Marc-François Gorrin, 1754.

V

INVENTAIRE DES MEUBLES ET ORNEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Les religieux des divers ordres ont toujours été fort soigneux de consigner dans des inventaires détaillés les richesses de leurs églises. Ces documents sont très instructifs et précieux en archéologie. Celui-ci, sans être ancien et sans renfermer beaucoup de faits, mérite cependant à divers titres d'être reproduit. Il cite d'anciennes pièces d'orfévrerie qui ont été fondues pour fabriquer celles qui y figurent. Il signale les donateurs, note les échanges, parle de l'usage de certains objets, et entre dans certains détails qui intéressent.

Les Dominicains de Chambéry confiaient la confection de ces inventaires à des hommes qui en étaient spécialement chargés par le conseil. On lit, par exemple, dans la délibération du 16 janvier 1662 : *Patres a consiliis a P. M. priore congregati elegerunt in computatores sacristiæ mobilium ad inventarium generale faciendum R^dos^ PP. Josephum Gaime et Jacobum Pelin,*

et cette élection est précédée de celle d'un sacristain, en la personne du P. Histoire.

On trouve çà et là dans cet inventaire quelques articles qui sont d'une autre écriture que celle du P. Pelin, et qui semblent avoir été ajoutés peu de temps après sa mort. Je les ai marqués d'un astérisque.

INUENTAIRE des reliques, argenterie, ornemens, et linges de la sacristie, fait lannè 1651.

Primò, une grande Croix de cristal pour les processions, garnie dargent dorè, et le baston de la dicte croix, dargent,

Voiez page 618 v° qui dira quand elle a estè faite et par le moien de qui (1).

Item la grande croix dargent qu'on porte aus processions dont les trois bouts sont fait en facon de fleur de lis.

Item deus autres petites croix que lon mest entre les mains dès religieux deffunts, et dessus les corps secu-

(1) C'est un renvoi au mémoire des réparations ; voyez ci-dessus ce mémoire à l'année 1618. L'usage des croix ornées de cristal était alors très répandu. Les Franciscains de Chambéry en avaient une ; on lit dans leur obituaire, à la date du 6 juin 1624 : *Crux ex argento confecta, partim deaurata hinc inde crystallo adornata in publicum prodiit.*

liers, la grande dicelles fust donnée par feu P. M. debollo et lautre par le P. M. Vial.

Item une petite croix de cristal garnie d'argent dorè que le prestre porte a certaine procession, et les bonnes festes aus grandes messes, au pied de laquelle il y a du bois de la S^te^ croix et de lesponge de nostre Sauveur.

Item la custode dargent dorè avec son cristal rond.

Item un beau ciboire en coupe, dargent ciselè fait a Paris, dont le dedans est dorè donnè par P. Jacques Pelin le nom duquel est escrit soubs le pied.

Item un petit ciboire en coupe dargent dorè, par le dehors, donnè par P. filion, le nom duquel est escrit dessus.

Item un Ange dargent portans les deus sainctes espines enchasses, au devant desquelles, il y a un verre, dont le pied destal est de bois noircis et a estè fait de largent du P. Raymond l'annè 1660.

Item un chef des dix milles martirs, auec un ossement de S^t^ Sebastien, le tout enchassè dans un cristal garni dargent ou sont les armoiries de la ville de Chambery (1).

Item un petit sainct loup dargent portant sa relique entre les mains, don le pied est de cuiure dorè, sur lequel sont des armoiries. Nota que l'annè 1646 furent derobés dans la dicte chapelle un ossement de saint

(1) On lit dans le compte du trésorier de la ville de Chambéry pour l'année 1550-1551 :

« Plus lyvre aux freres Religieux de saint Dominique pour la messe des dictz mille martirs le vingt deux juing mil cinq cens cinquante ung VI gr. »

loup, relique bien assurè par les attestations qui sont au depos, fust aussy derobè un ossement de s[t] Blaise le tout par la negligence du sacristain qui les laissoit a labandon.

Item un'image de nostre dame du rosaire, dargent, don le rayon et le pied sont de cuiure dorè, au quel pied il y a des reliques et les armoiries du president castagnery qui la donna, vallans cent ducatons.

Item une petite chaisne d'or qui est sur la vierge au bout de laquelle il y a un petit cœur dargent, donnè par madame du terreau. l'annè 1651.

Item quatre petis tours de perles au col de la susdicte image.

Item un grand tour de perles donnè par la vefve Jarre il y en a demy aulne.

Item un rosaire dargent don les pater sont de coral.

Item un peti chapelet dargent dc six dixaines. avec une croix dargent facon de s[t] maurice.

Item un Rosaire d'ambre, ou il y a treises gros grains dargent auec une petite croix (1).

Item un chapelet de coral entrelassé de perles.

Item deus petites couronnes à la roiale de perles, l'une pour Jesus et l'autre pour Marie.

Item les reliques de s[t] Vincent ferrier, scavoir une chappe, chaperon, chapeau couuert de satin noir, auec des attaches dc cuir, qui sont perdues dez l'annè 1652, un peti messel, son baston lequel auoit estè rompus, plus le Bonnet du bienheureus Amedèe duc de Sauoye,

(1) On lit en marge de ces derniers articles : *Ces trois chapelets ont estes emploies pour les calices exposè plus loin.*

lequel bonnet est de draps viollet le tout dans un coffre de fil darchal.

Item un petis reliquaire rond dargent dorè, donnè par Anne de Cypre (1).

Item un petis reliquaire d'argent dans lequel ont tenoient les s^tes^ espines.

Item quatres boites remplies de diuerses reliques, entr'autres dun poulce de s^t^ philipe.

Item un gros Benistier dargent auec le copillion le tout valans cent ducattons donnè par le pere Raymond le nom duquel est escrit dessus.

Item un petit encensoir auec sa nauete le tout dargent.

Item une lampe dargent que les dames du rosaire firent faire l'annè 1647. faite en rond.

Item une lampe en forme de cu de lampe avec cinq pendans dans chacun desquels il y auoit six gros grains dargent lesquels grains depuis peu de temps ont estè destachès.

Item trois calices d'argent lesquels furent faits dans ceste ville l'annè 1652 par ordre de M. Lornet prieur pour lesquels ont pris quatres petis calices, lun desquels estoit prouenus du P. Dauid valans vingts ducattons, les autres trois pesants trente huicts ducattons Item ont pris deus grosses burettes, une paire d'yeus d'argent venus a s^t^ hyacinte depuis le larcin (2), plus trois chapelets exposès cy-deuant (3).

(1) Epouse du duc Louis de Savoie.

(2) C'étaient des yeux offerts en vœu à S. Hyacinthe, où l'on avait commis un vol cette même année 1652, comme on le verra un peu plus loin.

(3) Voyez à la page précédente.

Item deus Burettes d'argent faites l'annè 1652 pour metre a la place des autres cy-deuant et pour les paier lont vendit les torches des confreries.

Item une Bassinette d'argent pour les burettes, donnè par P. fillion auec son nom escrit.

Item une petite pais dargent de la pesanteur dun demy croisat donnè par P. M. debollo.

Item une grande paix de cuiure dorè.

Item un peti Bassin avec deus Burettes dargent cisilé (*sic*) fait a paris aux armes de la passion, le tout pesant deus marcs six onces, sept gros et demy à raison de 28 liv. le marc monte a la somme de 80 liv. 5 s. et pour la facon 22 liv. et pour le port de paris icy 3 liv., le tout monte a cent et cinq liures donnè par moy f. Jacque pelin.

Item un calice auec sa patene d'argent dore, sur le pied du quel sont les armes de la chambre (1).

Item un peti calice d'argent dore.

Item un grand calice auec sa patene dargent dorè de la valeur de cent ducattons donnè par P. Nicolas fillion.

Item un beau calice dargent cisilè fait a Paris pesant cinqs marcs quatr'onces cinqs gros, sur le quel sont grauées toutes les figures de la passion de nostre seigneur, le quel calice se demonte en trois pieces, et le dedans de la coupe est dorè, comme aussi le dedans de la patenne, sur le dos de la quelle est grauè la cene de nostre seigneur il coute cinq cents soixante florins donnè (2) par moy f. Jacque Pelin. il fust benit dans nostre

(1) La Chambre des comptes.

(2) Le mot *donné* a été effacé, et l'on a écrit au-dessus, d'une autre main, *aschepté*.

sacristie le septiesme de mars mille six cents soixante trois, par monsieur le nonce de france nomme Picolominy.

Item deus petits chandeliers d'argent dons les pieds sont fait en facon de coupe, donnès par P. Perrody les armes du quel sont grauées dessus.

Item deus gros chandeliers dargent dons les pieds sont en facon de coupe lesquels coutent cents ducattons donnès par le P. Lalè l'an 1641 pesants 14 marcs.

Item deus autres grands chandeliers dargent faits en triangle et cisilès valant cents ducattons pesant 12 marcs. sont provenus des legats des dames du rosaire en partie, comme de cinquante ducattons de mad. de la sale cent et dix florins de mad. ducou et dautres. Nota que l'orpheure fust en prison et ensuite bannis du pays pour auoir mis dargent faux aus susdits chandeliers et à l'ange et pour son excuse disoit qu'un tel pere lui auoit donnè des lingots de bas alloye pour y mettre.

Item six beaux chandeliers et une croix destain argentè et cisilè le tout ascheptè pour mettre tant seulement sur le grand autel, lesquels ne doibuent estre prestès en aucune part. ils coutent quatres cents et quelques florins prouenant de msr le président Costaz pour les messes qu'auons dites pour feus ses pere et mere l'annè 1663.

Nota que linuention de blanchir les susdicts chandeliers et croix, c'est de prendre du son, de l'eau chaude, un peu de sauon auec une vergette, autrement pinceau de poil de porc pour penetrer les cisilures.

* L'annè 1677. le P. M. Malliant prieur voiant, que les quatres gros chandelliers cy dessus nestoient bien

fait a sa fantaisie il proposa au conseil quont luy donna les veus dargent qui estoient a la chapelle de nostre dame dc pitiè et la moitiè de la cire de la mesme chapelle auec les quatres gros chandelliers et que de tout cela il en feroit faire six beaus chandelliers bien cizeles et compte fait dit quil nen couteroit rien autre au conuent et cela luy estans accordè; il se treuue a present que les six chandeliers pesent 42 marcs les 4 vieus ne pesants que 26 marcs les vœus de la chapelle septs marcs, deux onces argent qui estoient dans le reliquaire et neufs marcs ascheptès de lorpheure qui font cinqs cents quatres florins et la facon des six chandeliers à huicts florins lonce monte a cents nonante sept ff. nota que les termes des dits chandeliers sont tous dargent bas alloye.

* Nota que toute cette argenterie excepte les deux croix deux petits chandeliers et lencensoir fut donnè 1690 aux françois pour contribution ayant declarè la guerre a S. A. R. le 6e juin de la de année (1).

Item six chandeliers de leton faits a triangle.

Item deus gros chandeliers de leton a lantique.

Item deus autres. nota qu'il sen est perdus dès l'annè 1650 deus paires comm'aussy une lampe de leton du rosaire.

Item une lampe de leton qui est deuant le grand autel.

Item une petite croix de leton que lon porte aus processions et enterrements.

(1) Il s'agit de l'invasion de la Savoie par les armées de Louis XIV, après que Victor-Amédée II fut entré dans la ligue d'Augsbourg.

Item une crois dalchemie (1) pour les processions et enterrements que jay donnè coutant cinquante florins L'annè 1655.

Item un benistier de mesm'estofe que la croix aschepte l'annè 1655 valant 21 ff.

Item un peti benistier de cuiure pour les enterrements des pauures.

Item deus chandelier de leton lesquels avec les autres cy deuant exposès font douses en tout.

Item dans la chapelle ste Anne il y a sur les images de la vierge de st Joachin et de ste Anne trois demy couronnes a la roiale d'argent.

Item dans la chapelle de st hyacinte il y a 16 petis tableaus de vœu dez l'annè 1646. dans la chapelle de st hyacinte il y auoit en l'annè 1652 sauoir trois cœurs dargent donnè par vœu Item un cœur dargent donnè par mr Ducroüet proc. Item deus petis yeus vouès par Bernaz. Item plusieurs autres vœus qui estoient dans la dicte chapelle dez lannè 1644. Lesquels furent desrobès une nuict dans l'annè 1652.

Nota que l'annè 1658 lon vendit les vœus de cire, comm'aussy les torches des confreries pour faire le reptable de la dicte chapelle pour lequel lon donna quatorses pistoles.

(1) De divers métaux alliés.

INUENTAIRE de la chapelle de nostre dame de compassion tant de l'argenterie, croix d'or, chaines d'or, perles fines, coronnes, vœus d'argent, de cire, tableaus de vœus et ornement pour la dicte chapelle (1).

Nota que la deuotion a nostre dame de compassion commenca l'annè 1658 par les soingts et déuotions d'une bonne femme vefue, nommè la donn'Ayma fromagère demeurant en la rue de la Joirie (2) a la quelle le conuent luy a donnè permission d'auoir soings de la dicte chapelle, dy acquerir, dy faire les reparations quelle iugeroit a propos, dauoir la clef du tronc, et meme dauoir une garderobe pour y fermer largenterie et tout ce quelle vaudroit (*sic*).

Nota quil y a verbal commencè touchant les grandes graces receues a la dictes chapelle, et particulierement de la susdicte donna Aima, et d'une pauure fille marchant aus potences dès long temps, laquelle ayant fait son vœu, et ayant demeurè auec confiance en la dicte chapelle, ou elle sendormit, elle se reueilliat saine, et sen alla; laissans dans la chapelle ses bequilles et tous ceus qui lauoient cognus, furent estonnes, et par ainsy la deuotion s'est augmentè par plusieurs autres graces.

(1) Il n'y a que le titre de cet inventaire. J'ai cru devoir le reproduire à cause de l'énumération qu'il contient et des notes qui le suivent.

(2) Rue Juiverie.

INUENTAIRE des chapes, chasubles, tuniques et parements dhautel.

Une chape, chasuble deus tuniques, et un peti deuant dhautel pour le rosaire, le tout de toile, dargent a petis fleurons dor, garnis de passements et de petites franges le tout d'or et argent doublès de taffetas blanc.

Nota que l'annè 1660 la crespine dargent du susdit parement fust derobè.

Item une chasuble don le fond est de satin blanc, garnie de broderie d'argent et de soye sur la quelle chasuble sont les armes de feu l'official Vissol, qui l'a donnè auec le uoile de calice de la mesme estoffe et facon, comm'aussy donna une belle aube de toile fine garnie de broderie et grandes dentelles, auec une ceinture de soye.

Item une chasuble de draps d'or fort ancien. *Nota* que le manipule a estè perdus dès lannè 1652 et l'estole lanne 1660.

Item une chasuble de toile dargent, don la croix est de satin bleu parsemé de petites estoiles, sans estole ny manipule. donnè par dom Jean doien d'Aix.

Item une chasuble de toile d'argent a petis fleurons de soye.

Item une chasuble de satin de couleur de pourpre a fond d'argent garnié de passements et dentelles d'argent.

Item une chasuble de satin verd garnie de broderie d'argent et de soye.

Item une chasuble don le fond est de velour rouge a fleur a fond d'or, et la croix est de toile d'argent à petites fleurs, sur laquelle il y a quatre fleurs en broderie d'argent et soye; et au milieu de la croisè une grande couronne despine, au dedans de laquelle est un Jesus auec sa passion, le tout relevè en broderie dargent; elle est garnie d'une dentelle d'argent et doublè de taffetas incarnat auec lestole et manipule don la broderie est des deus costès. Item un voile de calice de toile d'argent mesm'estoffe que dessus don la broderie d'argent est des deus cotés. Item la Bource. le tout donnè par moy f. Jacque Pelin.

Item une chasuble de damas blanc avec la croix de satin bleu à fonds d'argent.

Item une chasuble de taffetas blan a petis fleurons don la croix est de satin rouge.

Item une chasuble et deus tuniques et un parement pour le maitre autel, le tout de damas blan garnis de passements et dentelle d'argent.

Item une chasuble, deus tuniques, et un devant d'autel pour la chapelle du s^{t} rosaire le tout de satin blan dons les orphres (1) sont de taffetas ondè garnis de passemens et dentelles d'argent sur lesquels ornemens sont les armes de monsieur le chevallier de Coisiaz qui les donna l'annè 1660.

(1) Orfray; *large bande de tissu de broderie, an or et an argent, façonnée an personnages et autres figures, ès chaperons, et bordures de chapes dÉglise et ès croisées, et surbandes de chassubles et tuniques.*

(Le P. Philibert Monet; Parallele des langues françaises et latines, v° Orfray.)

Aujourd'hui, *orfroi* est employé pour parement d'une chape ou d'une chasuble.

Item deus chapes de satin blan picottè, donnès par madame de la Flechere auec ses armes, dons les orphres sont de satin incarnat que le conuent a fourni l'annè 1654.

Item une chape de damas blan auec un'image de la vierge en broderie au dessus laquelle chape les dames du rosaire firent faire l'annè 1641.

Item une chape de damas blan don l'orphre est de satin bleu figurè, garnie d'une frange, donnè par le premier président de Chales l'année 1632.

Item une chape de satin blan don lorphre est de satin incarnat figure auec les armes de M^sr^ Bay procureur general.

Item une chape, chasuble et deus tuniques de vieu satin blan don la croix du chasuble est de satin iaune auec des armes.

Item une chasuble de tabis (1) couleur de gris de lin, garnie d'un passement d'argent et d'une croix de mesme passement, double de toile blanche auec les armes en broderie d'or et d'argent de la marquise de Parauesin (2) auec un voile de calice du mesm'estoffe, le tout donnè par la dicte marquise a nostre dame de compassion l'annè 1662.

Item une chasuble et deus tuniques de satin rouge a grand fleurons tirans sur le iaune garnies de grands passemens d'argent et d'une petite frange d'argent et de soye, le tout donnè par la contesse de montreal auec ses armes.

(1) Sorte d'étoffe de soie ondée
(2) Pallavicino.

Item une chasuble et deus tuniques de messieurs du senat auec le deuant dhostel. *Nota* que l'année 1652 lon derrobat la crespine dargent du deuant d'autel.

Item une chasuble et deus tuniques de velour viollet, dont les orphres sont en broderie représentans le mistère de la natiuité de nostre Seigneur.

Item une chasuble et deus tuniques de ligature rouge a fond de soye donnè par F. Jay conuers.

Item une chasuble et deus tuniques de velour rouge dont les orphres sont de vielles broderies.

Item une chasuble et deus tuniques de velour rouge.

Item une chasuble et deus tuniques descarlate.

Item une chasuble de velours rouge dont la croix est de vielle broderie.

Item une chasuble de satin incarnat donnè par madame la senatrice de merande a s^{t} hiacinte l'anne 1651 laquelle est garnie.

* Item une chasuble de toile d'argent auec le voile de calice donnè par la vefue de feu le proc fortis elle coute douze pistoles le conuent ayant fourni la facon.

* Item une chasuble de satin blan figurè procurè par le P. Pelin.

Item une chasuble de damas figurè auec la croix de satin rouge.

Item une chasuble de satin a fleurons iaune auec la croix de satin bleu.

Item une chasuble de panne rouge auec la crois en vieille broderie.

Item deus chapes de satin rouge a l'une desquelles sont les armes de messieurs de Chaloz.

Item une chape et une chasuble de satin verd a grand

fleuron d'or dons les orphres sont en vielle broderie.

Item une chasuble de velour verd garnie de passement fau et doublè de taffetas blan donnè par P. Histoire.

Item une chasuble et deus tuniques de peti satin verd figurè dons les orphres sont de satin bleu auec des passemens de soye.

Item une chape, chasuble et deus tuniques de taffetas bleu.

Item une chasuble et deus tunique de velour bleu.

Item une chasuble et deus tuniques de damas bleu.

Item une chasuble de taffetas bleu.

Item une chasuble de damas bleu.

Item une chasuble de velour viollet.

* Item une chasuble de satin rouge auec l'orphre de satin blanc donnè par madame Curtet niepce du P. Pelin.

Item une chasuble et deux tuniques de velour noir figurè garnis de passemens dargent faux auec les armes de messieurs de Coisiaz.

Item une chasuble et deus tuniques de velour noir dons les orphres sont de satin rouge auec les armes de M^r^ ducoudrey.

Item une chasuble de taffetas noir auec une petite broderie de fils dargent, ou sont les armes de coisiaz.

Item une chasuble de velour noir figurè garnie d'un passement dargent faux auec les armes de messieurs Salteur.

Item une chasuble de velour noir don la croix est de ligature rouge a fond de soye.

Item une chasuble de damas noir, parsemè de larmes

de satin blan en broderie don la croix est de satin blan, sur laquelle il y a un crucifix en broderie dargent et soye, item une squelette deuant et derrier auec des tetes et ossemens, comm'aussy Benistier le tout en broderie, laquelle chasuble est garnie duni de soye et doublè de toile. Item un voile de calice, une bource de mesm'estoffe et broderie le tout donnè par moy f. Jacq. Pelin.

Item trois chapes, scauoir deus de velour noir et lautre de satin noir dont les orphres sont de satin blanc, a lune desquelles sont les armes de messieurs de coisiaz.

* Item deus tuniques et une chappe de damas noir le tout garnis de larmes auec des franges pour accompagner la chasuble cy dessus qui coutoit 19 ducatons donnès par P. Pelin *cum permissu*.

* Item une chasuble de satin noir figurè de testes de morts et larmes auec le voile et bource et deus cussins (1) de mesm'estoffe procure par P. Pelin.

* Item un grand pauillon de camelot noir figurè auec des passemens blanc et noir et frange le tout procurè par P. Pelin.

* Item une chasuble de satin parsemè de testes de morts et larmes auec le voile de calice, deus cussins donnès par P. Pelin qui a procurè qui coute 60 ff.

* Plus une chasuble de damas noir auec des galons de soye noire et blanche.

Item un voile de calice de satin blanc sur lequel il y a une broderie d'argent et soye semblable au chasuble donnè par l'official vissod cy-dessus exposè.

(1) Coussins.

Item un autre voile en broderie d'argent et soye sur le satin blan donnè a la premiere messe du P. Thorombert par la vefue Burdet sa marraine.

Item un voile de toile d'argent a petis fleurons garnis d'un Jesus auec des grands fleurons en broderie d'argent, d'une dentelle dargent, doublè d'un taffetas incarnat auec la mesme broderie qui est deus costès donnè par moy f. Jacque Pelin lanne 1664.

Item un voile qui dun costè est de taffetas rouge et de l'autre bleu, garnis d'un Jesus auec des fleurons aux coins le tout en broderie de soye, donnè par le P. Raymond.

Item un voile de satin bleu garnis de petis passemens d'argent doublè de taffetas rouge auec les mesmes passemens.

Item un voile qui d'un costè est de satin rouge et de l'autre de satin bleu.

Item un voile de tabis couleur de gris de lin, comme le chasuble, donnè par la marquise de Parauesin exposè cy-deuant.

Item un voile de taffetas blan garnis dune dentelle.

Item un voile de damas blan garnis d'une petite dentelle d'argent.

Item une banniere et une guimpe (1) de couleur de pourpre a grand fleurons d'or et d'argent garnies de dentelles d'argent auec les armes de M^r^ Bay proc^r^ general.

Item une banniere et une guimpe de taffetas iaune

(1) Guimpe est ici synonyme de voile. C'est le voile que l'on met sur les croix aux processions.

barré de petits filets d'argent garnis de dentelle fausse.

Item une banniere de damas blan garnie de crespines de soye et dargent et d'une image en broderie de la Vierge donnant le chapelet a s^{t} Dominique.

Item une banniere de taffetas blan garnis d'une dentelle d'argent.

Item une guimpe de mesme estoffe garnie d'une dentelle.

Item une banniere et guimpe de taffetas bleu.

* Item une banniere de soye a fond d'or donnè par Giraud marchand.

Item un parement pour le grand autel de damas blanc garni d'une crespine de soye et argent auec des passements d'argent.

Item un parement pour le grand autel de damas incarnat auec la crespine et passements d'argent et les armes de M^{r} darboise.

Item un deuant pour le grand autel de velour noir auec passements.

Item quatre autres parements pour le grand autel *pauci valoris*.

Item un parement pour le rosaire de toile d'argent de mesm'estoffe que la chape chasuble et tuniques.

Item un devant d'autel pour le rosaire de toile d'argent auec les armes du president de coisiaz.

Item un devant pour le rosaire de damas blanc dont les orphres sont de taffetas rouge ondè garnis de passements d'argent auec les armes du cheualier de coisiaz.

Item deus autres deuant d'autel garnis de broderie de soye auec les armes de messieurs de coisiaz.

Item un parement pour le rosaire de velour violet a fleurons a fond dargent.

Item un parement de taffetas bleu garni de petites bandes de pierrete.

* Item un parement de taffetas auec la crespine d'or et argent auec les armes de dom Jehan doien d'Aix lequel auoit estè religieux de l'ordre dans lequel sont ses armes le parement coute huict pistoles.

Item un drapt mortuaire de velour doublè de futaine blan ascheptè par le conuent l'anne 1626.

Item un drapt de velour noir figurè de feu m^sr^ le maistre vectier (1).

Item un drapt de velour de m^sr^ le president Costa.

* Item un drap de velour de mad. de la Sonniere pour son pere le maistre vectier.

* Item un pauillon pour le tabernable de camelot figurè auec les passements, l'estoffe coute 63 ff. donnè par P. Pelin les passements en soy 40 ff. que le P. Pelin a procurè.

(1) Gaspard Vectier, maitre auditeur de la Chambre des comptes.

VI

INVENTAIRE DU MOBILIER DE LA CHAMBRE DU PRIEUR

Sans présenter un grand intérêt, cette pièce n'en est pas absolument dépourvue; et comme elle est très courte, je n'ai pas hésité à la donner.

INVENTAIRE de la chambre prieurale duquel le P. procureur doit repondre en l'absence du P. prieur.

Un chaslict (1) bois noier neuf. Un ciel de lict de sapin peinct Item une palliasse, une coistre (2), un matelas, trois catalognes, un trauersin, un tour de lict de

(1) Le chaslit, ou chalit, ou fust de lit, ou affust de lit, était le nom donné au lit dégarni de toutes couvertures, draps, matelas, etc. (Voyez MONET, ouvrage cité.)

(2) La coistre ou coste, couette, en latin *cotus, cottus, cottum, culcitra*, était une couverture en laine de brebis. (V. DUCANGE, au mot COTTUM.)

Elle se mettait entre le matelas et le premier drap. Cet usage existe encore en Angleterre.

serge de geneue grise, consistant a un testière, trois pièces de courtine, six rideaux avec la crespine et mole de faiton, deus chaizes de mesm'estoffe, une table bois noier auec le tapis de mesm'estoffe que le lict, trois pommes de lict, sept grandes et deus petites chaizes bois noier, un oratoire bois noier, une chaize percè, deus autres tables, deus tapis de Bergame, un fauteul de cuir, un grand cabinet de noier fermant a deus serrure, cinqs tableaus a lhuille sans quadres deus en detrempe.

Item un petit chaslict au cabinet d'en bas, une palliasse, un matelas, un trauersin et deus couuertures.

Item un bahu fermant, un peti chandelier de leton, cinqs portes manteaus, deus chenets a pommes de leton et un souflet.

VII

LE DINER DES SYNDICS; FONDATION DÉRÉE.

On trouve la mention de cette singulière fondation dans le Livre de la communauté des Dominicains.

A la page 409, le P. Pelin a transcrit la clause du testament du président De Dérée qui fonde, en 1517,

une grand'messe à laquelle deux syndics de la ville de Chambéry doivent assister, et après laquelle le couvent doit leur offrir un dîner splendide, et leur donner à chacun un florin. Le même religieux raconte ensuite comment cette clause a été observée de son vivant. Enfin, on trouve, quelques pages plus loin, dans le même livre, des notes semblables pour la fin du XVII^e^ siècle et pour la fin du XVIII^e^. Ce fait et ces détails m'ont paru assez curieux pour être insérés dans cette deuxième série de documents.

Duplum clausulæ testamenti magnifici dni Ludouici derea præsidis sabaudiæ (1) anno 1527. 27. Augusti per Petrum Macher notarium publicum cuius tenor sequitur.

Item dat et legat et jure legali relinquit Rdis fratribus s^ti^ dominici in villa Camberiaci, nempe quatercentum et viginti florenos auri parui ponderis pro semel soluturos per hæredem suum nempè Amedeum de derea testatoris et Guigonæ de menthon filium et hoc pro remedio animarum tam spectabilis domini humberti de derea quondam dni Noyreti eiusdem dni testatoris fratris in choro eiusdem ecclesiæ sepulti, ibi etiam sepulta est domina Guigona de menthon pro quibus omnibus vult

(1) Louis de Dérée, président du conseil suprême de justice de Chambéry. La famille Dérée ou d'Hérée était du Genevois.

vt quolibet anno die secunda quatuor temporum post festum pentecostes qui erit dies veneris, celebretur una magna missa cum diacono et subdiacono in choro ipsius ecclesiæ in qua missa audienda R^di^ Patres aliquem ex parentibus dicti testatoris, si pro tunc in dicta villa quenquam adesse contigerit appellabunt, et etiam appellabuntur et requiruntur duo nobiles scindici (1) istius villæ quibusquidem scindicis dat authoritatem et potestatem obseruare faciendi huiusmodi legatum, quaquidem missa celebrata et super sepulturam ipsius testatoris appositis a principio missæ vsque ad finem duabus fascibus super pharetro (2) ipsius sepulturæ, et postea subsecutis de honestate subsequendis, ipsi domini scindici cum duobus seruitoribus villæ prandere debeant in dicto conuentu vna cum priore et fratribus bene epulenter et splendide ita et taliter quod in illo prandio exponi seu implicari debeant pro vt vult et jubet testator quindecim florenos per dictos patres exponendos et soluendos singula singulis referendos et cuilibet ipsorum ex dictis dominis scindicis ut meliorem causam habeant legatum conseruare faciendi vult unum florenum expediri et duobus seruitoribus eorumdem cuilibet sex solidos per eosdem patres eisdem expediendos postquam prandium ipsum completum extiterit.

Nota que les religieux ne pouuant soufrir dauantage ce disnè le vendredy des quatres temps iour de mortifi-

(1) Il y avait alors quatre syndics et quatre valets de ville.
(2) *Feretro*, cercueil.

cation, desisterent, de quoy les sindicqs de ceste anne (1) firent plainte a la maison de ville, disants que les religieux nauoient obseruès la fondation selon la volonte du testateur et quils disent ne vouloir plus donnès a disnè le vendredy des quatres temps pour plusieurs causes raisonnables et legitimes, s'offrants toutefois a paier en argent pour le disnè des deux sindicqs et des deux seruiteurs de ville pourueu quils assistassent a la grande messe, tout ce qui seroit raisonnable auec le florin a un chasquun des deux sindicqs et six gros a chasquun des deux seruiteurs de ville surquoi la maison de ville ordonna qu'encas que les religieux ne voudroient donner a disnè le vendredy des quatres temps après la pentecotes aus deux sindicqs et serviteurs de ville, qu'ils donneroient le jeudy les allant inuiter pour la grande messe, pour vn chasquun des deux scindicqs vingts deniers gros, et a vn chasquun des deux valets neufs gros (2).

Nota que cela a été obseruè durant quelques annès, ensuite les sindicqs vouleurent venir disner au conuent et au lieu du vendredy ils prirent le dimanche suiuant après la procession de la trinité mais comme par succession de temps les danrées enchérissoient et que les quinses florins ne faisoient grand effect pour tant de monde, les sindicqs de chasqu'annè contribuoient pour la despence du d^{t} disnè qui de dix florins qui de quinses qui de vingt, qui de trente et quelquefois de quarante

(1) Environ 1600.

(2) Le denier gros ou le gros était la même chose que le sol, la douzième partie du florin de Savoie ou de petit poids.

florins (1) et cela a dure jusqu'a l'annè vingt huit ou vingt neuf (2). auquel temps la maison de ville sest lassè de voir de si grosse partie et ordonnerent que doresnauant lon ne feroit plus de disnè mais que seulement les religieux le presenteroient par ciuilitè aus sindicqs auec le florin a vn chasquun. ce qui a tousiours estè pratiquè depuis l'annè trante, quand aus serviteurs de ville ont leurs donne a tous quatre a desieunè scauoir vn pot de vin quartier de pain du beurre frais et vn euf et aus deux premier a chasquun six sols.

Nota que lan 1677. m^sr^ Chasteauneuf premier scindicq de ceste ville fit reuenir la fondation du president dederea laquelle auoit este estainte des lan 29. pour ce qui est du disnè. le P. M. Malliand prieur receus les quatres scindicqs et les donna a disnè dans la salette a ses despens.

L'annè 1678. messieurs de Villeneuve, Bally, Rosseau et Curtet ne voulurent venir disnè.

Lan 1679 laduocat Chiuilliard ne voulut aussy se treuuer mais seulement laduocat Grenaz, le proc Carret, et Panneuin, tous scindicqs

(1) On trouve dans une autre partie du manuscrit que le couvent a reçu du trésorier de ville pour faire le banquet du président de Dérée : en 1614, 50 florins; en 1616, 35; en 1617, 35; en 1618, 35; en 1619, 35; en 1620, 40; en 1628, 60.

La différence entre ces sommes est probablement due aux variations dans les prix des denrées.

(2) On lit dans le méme endroit d'où l'on a tiré la note précédente :

« L'annè 1629.... messieurs de ville ont fait apprester le disnè a la ville « a leurs despents et du depuis nauons ouy parlè de ce disnè qu'en l'annè « 1677. »

L'annè 1680. m^er^ debutet laduocat Rambert le proc Vespre et Pessard

Lannè 81 m^er^ salteur, le proc. dolin, et fromin, et par ainsy prennent possession de venir manger autant quinzes florins pourront sestendre pour donner a disne aus scindicqs qui ne doiuent estre que deux, et partant ils viennent tous quatres, auec toute la communaute en y comprenant le pain et vin mesme pour les valets de ville qui ne venoient anciennement que deux et a present viennent tous quatre quoique lont ne leur donne qun pot de vin pour quatres faisant tousiours possible pour augmenter la portion du pain et vin laquelle ont leur refuse afin quils ne disent pas quils sont en possession.

Nota. En 1786. nous avons présenté une requète à la maison de ville pour faire transferer la fondation de m^r^ Derea qui tomboit le vendredy des quatre temps de la pentecôte à un autre jour. Les conseillers de ville par leur decret du 7 juin n'y ont formé aucune opposition, en consequence monseigneur Conseil (1) a transferé la dite fondation pour toujours au mardy après la trinité. Et pour cette année par rapport à la mission qui étoit chez nous au mardy après l'octave du s^t^ sacrement. ce que la ville a accepté et fait enregitrer.

(1) Premier évêque de Chambéry.

VIII

FONDATION DE LA CHAPELLE DE SAINT SÉBASTIEN ET DE SAINTE BARBE PAR LOUIS DE SAVOIE (1459)

L'intérêt archéologique présenté par ce document, que je trouve transcrit à la page 537 du manuscrit du P. Pelin, m'a engagé à le joindre à ceux que je publie aujourd'hui, au lieu de le donner, comme je me l'étais d'abord proposé, avec une série de chartes relatives au couvent des Dominicains de Chambéry.

Louys de Sauoye prince dantioche conte de geneue etc. (1) a tous ceux qui ses presentes veront scauoir

(1) Louis, second fils du duc Louis et frère puiné du duc Amédée IX. Il avait épousé en 1458 Charlotte, héritière du royaume de Chypre, où il alla l'année même de la fondation que nous éditons, et où il fut couronné roi le 7 octobre.

faisons comme nous par la grace de dieu ayant en memoire le diuin seruice que continuellement est celebrè et fait en lesglise des freres prescheurs de la ville de Chambery (1) aussy ses nobles et excelentes chapelles fondès et dotès; vne a scauoir par ma tres redouptè dame et mere (2) et l'autre par mon tres honorè et tres aymè frere prince de piemont (3) eus deux dune tres singuliere deuotion qu'auons a la perfection et fournissement de la dicte eglise et augmentation du dict seruice diuin mesme afin que dieu nostre createur veullie addresser nostre prochain voiage en cipre et donne que longuement puissions regner et prosperer en ce roiaume (4) a nostre honneur augmentation de la fois chrestienne et saluation de nostr'ame avons ordonnè et ordonnons par ces presantes estre fondè et faite une chapelle en la dicte eglise des freres prescheurs de Chambery a l'honneur et reuerence de dieu premierement et de la benoiste vierge Marie sa mere dessoubs les vocables de monsieur sainct sebastient et de madame saincte Barbe, c'est a scauoir de lautre part de la dicte eglise au fin endroit de la chapelle de ma dicte tres redouhtè mere et pour ce que les dicts freres et procureurs d'icell'église soient plus soigneus et curieux dediffier et faire la dicte chapelle nous liberalement et de

(1) Il faut se souvenir que ce prince avait pour confesseur le prieur des Dominicains. (Voy. 1re série, page 49.)

(2) Anne de Chypre.

(3) Le duc Amédée IX.

(4) Les vœux de ce prince ont été bien peu exaucés, puisque son royaume de Chypre lui fut enlevé en 1660 par le bâtard du dernier roi, Jacques de Lusignan, qui reçut des secours du soudan d'Egypte.

nostre bonne volonte meure déliberation sur ce leur auons donnè et donnons par ces dictes presentes la somme de trois cents ducats d'or et de pois lesquels trois cents ducats prometons par nostre serment en parolle de prince et soubs lobligation de tous nos biens presents et aduenir de paier a eux ou a leur procureur et messager premierement cent ducats d'or a la feste de la natiuitè prochainement venant Les autres cents ducats a lautre feste de la natiuitè et les autres cents ducats a lautre [feste] de la natiuitè jusques a pleint payement et satisfaction de ladicte somme de trois cents ducats a eux donnès comme dessus en ce moient les dicts freres seront tenus et obliges de faire et ediffier la dicte chapelle, belle magnifique et bien illuminè de belles verrieres en lesquelles aussy et la clè de la croisè de la voute dicelle chapelle seront tenus de faire peindre et pourtraire nos armes dor dargent et de fines coleurs et blasons tels quil sera necessaire (1) aussy en outre perpetuellement dire celebrer et faire celebrer chasqune semaine tant de messes que possible leur sera nous et les nostres ayants pour recommandes en leurs oraisons et prieres et en tesmoingts des choses que dessus auons signes ces presentes de nostre propre main et fait sceller du scel de nos armes donnè a turin le second jour de janvier lan de nostre seigneur mil quatre cents cinquante

(1) Il convient de signaler ici le fait suivant. En démolissant, il y a quelques années, les restes de l'église des Dominicains, on a trouvé contre un pilier, près de la chapelle des Bellegarde, un écu de Savoie brisé d'une cotice sculpté sur la molasse. C'était une sorte de console sur laquelle venait s'appuyer un arc en ogive.

neuf signe Guilliot et scellè a scel pendant. Louys mon dit sieur et prince presents messieurs Antoine des marquis de Romaginaz chancellier de sauoye Gaspard seigneur de Varax Ginortin de nores Antoine de la baume sieur du Marteray Loys de la rauoire sieur de la Croix Jaque meignier general et humbert faure tresorier.

TABLE DES CHOSES (1)

Aillon, chartreuse, 46.
Aix-les-Bains, ville, 48.
Amende honorable, 46.
Anges en bois doré, 66.
Annecy, ville, 39, 64, 66, 76.
Arc de triomphe pour entrée de princes, 44.
Archevêché de Chambéry, 38.
Armoires de la sacristie, I, 24.
Armoiries peintes ou sculptées, 79, 101, 111; — d'Allegret Philippe, 58; — de Bay, 43, 111, 115; — de Bellegarde des Marches, I, 31; — de Borgeti, 42; — de Castagneri, 69, 102; — de Chambéry, 101; — de la chambre des comptes, 104; — de Chaloz, 79, 112;

(1) Quand les chiffres des pages sont précédés du chiffre romain I, cela veut dire qu'il faut aller les chercher dans la première série des documents publiés sur les Dominicains de Chambéry, tome Ier des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*.

— de Coisia, 76, 110, 113, 116; — du commandeur de St-Antoine, 58; — de Darboise, 116; — de Ducoudrey, 113; — de Jean, doyen d'Aix, 117; — de La Fléchère, 111; — de Louis de Savoie, roi de Chypre, 127; — de Luxembourg-Tingry, 56; — de Montréal, 111; — de Pallavicino, 111; — de Perrody, 105; — de Reveyron, 79; — de Salteur, 113; — de Ventadour, 56; — de l'official Vissol, 109.

Arrivée de Charles-Emmanuel II à Chambéry, 62.

Aumônes, 37, 38, 40, 41, 42, 49, 51, 52, 54; — du prince Thomas, 45, 54.

Autel du crucifix, 56; — le grand autel, 57, 66, 84, 89, 90, 95, 116; — de S. Gras, 59.

Banc du *de profundis*, 66, 85.

Bannière, 115, 116.

Bastia, la Bâthie, hameau de Barby, 86.

Bénitier, 103, 107, I, 21.

Besançon, ville, 50.

Bibliothèque, 55, 69, 83, et I, 18, 20, 23.

Biollai, hameau de Cognin, 69.

Bissi, commune, 89.

Blois, ville, 39.

Bois à brûler, 60.

Bonnet du bienheureux Amédée de Savoie, 102.

Bonneville, ville, 53.

Bourget (le), commune, 43.

Boutiques, sous les cloîtres, 46, et I, 31.

Broderies, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115.

Bulle de Léon X pour l'érection de l'archevêché de Chambéry, 38.

Burettes, 103, 104.

Calices, 42, 104, et I, 20.
Catafalque, 95.
Cercueils, 121; — de plomb, 63.
Chaine d'or, 102.
Chaire, 46.
Chambéri, 36, 37, 38, 44, 48, 52, 53. 55, 72, 120, 124, 126.
Chapes, 57, 111, 113, 114.
Chapelets d'ambre, 102; — de corail, 57, 102.
Chapelle (la sainte), 43, 47, 51, 65, 73, 84, 87, 96.
Chapelles, 126; — de Ste Anne, 39, 43, 58, 84, 107. — des Dix mille martyrs, 81; — de St Dominique, 76, 77, 101; — de St Eloi, 54, 58, 63, 74; — de St Hyacinthe, 88, 107, 112; — de St Loup, *V.* St Dominique; — de Ste Madeleine, *V.* St Eloi; — de N.-D. de Compassion ou de Pitié, 106, 108, 111; — de St Pierre, martyr, 46, 58; — du Rosaire, 53, 54, 76, 110, 116; — de St Sébastien et Ste Barbe, 126; — du St Sépulcre, 46; — de la Vierge, 43; de St Vincent, 46; — fondée par Amédée IX, 126; — fondée par Anne de Chypre, 126; — des marquis d'Aix, 58; — des MM. de Bellegarde, 46, 127, et I, 31; — des MM. de Ville, 58.
Chapitres de Chambéri, 81; — de Nantes, 39; — de Paris, 49, 59, 64, 79, 81, 82; — de Rennes, 42; — de Rome, 71, 72; — de Tours, 56; — de Valence en Espagne, 69.
Charnier, 84.

Chaslit, 118, 119.
Chasubles, 57, 109, 110, 111, 112, 113, 114.
Choeur, 36, 89.
Chronique du P. Pelin, 34 et suivantes.
Chypre, 125, 126.
Ciboire en coupe, 101; — petit, d'argent doré, I, 20; — placé au-dessus de l'autel, *ciborium*, 38, 90, 92.
Cimetière, 74.
Clocher, 39, 45, 54.
Cloches, 50, 73, 82, 83, 94, et I, 20, 22.
Cloitres, 36, 42, 45, 46, 54, 55, 73, 74, 79, 96, et I, 17, 20, 23, 24.
Coffre d'argent, 42; — de fil d'archal, 103.
Cognin, commune, 41, 43, 88.
Coistre, 118.
Collation, I, 19.
Confréries, 88, 104; — des charpentiers, 73; — des cordonniers, 73; — des dix mille martyrs, 55; — des pâtissiers ou de St Honoré, 59; — des quatre couronnés, 57; — des serruriers ou de St Eloi, 58, 73; — de St Joseph, 65.
Contributions aux réparations des digues, 79, 80, 89; — de guerre, 106.
Couronnes de perles à la royale, 102; — d'argent, 107.
Couvents des Annonciades, 64; — des Antonins, 69, 84; — des Augustins déchaussés, 44; — des Bernardines, 66; — des Carmelites, 55, 56; — des Carmes, 56, 86; — des Chartreux, 40, 41, 45, 51, 82; — des Cordeliers observantins ou de Ste Marie, 37, 59, 68, 69, 81, 86, 98; — des Dominicains d'Anneci, 39, 64, 66, 76; — des Dominicains de Grenoble, 46, 55, 79;

— des Dominicains de Montmélian, 39, 53, 78 (1); — des Feuillants de Lémenc, 47, 57, 78; — des Franciscains ou Frères Mineurs ou Cordeliers de la grand' manche, 37, 54, 64, 66, 69, 73, 74, 80, 84, 98; — des Jésuites, 46, 51, 61, 73; — des Ursulines, 49; — des Visitandines, 48, 61.
Croix d'*alchemie*, 107; — d'autel, 105; — de cristal, 42; — de pierre, à Cognin et à Maché, 43; — pour mettre aux mains des défunts, 100; — processionnelles, 39, 100, 101, 106, 107.
Custode, 101.

De fructu, 49.
Devants d'autel, *V.* Parements d'autel.
Dimes, 86.
Diner des syndics, 119 et suivantes.
Disette, 75.
Draps mortuaires, 117.

Eau mâle, 88.
Echelles (les), commune, 43.
Eglise des Franciscains, 37, 64; — paroissiale de St Léger, 47, 48, 51, 67, 68, 73; — de St Pierre, sous le château, 67, 68.
Encensoir, 103.
Entrée de la duchesse Christine à Chambéri en 1619, 44; — de l'évêque de Grenoble, 47, 48.
Escarpins, I, 19.

(1) Pour les couvents des Dominicains en Savoie, voyez encore la table des noms de lieux de la première série.

Favrat, hameau de St-Jeoire, 52, 55, 87.
Fêtes de S. Dominique, 44; — de S. Pie, I, 37.
Fondations d'un *absolvi*, 58; — de la chapelle de saint Sébastien et de sainte Barbe par Louis de Savoie, 125, 126; — des laudes ou gaudes, 54; — des litanies, 53; — de messes, 43, 54, 55, 58, 76, 77, 121, 127; — du prieuré de St-Jeoire, 44.
Fontaine, 49, 67, 70.
Foudre, 44, 45.

Gelées, 44.
Grêle, 55.
Grenoble, ville, 38, 46, 47, 55, 71, 72, 79.
Guimpes, 115, 116.

Horloge, 45.
Hôtel de l'Epée, 56.

Ière, torrent, 89.
Images, 68; — en broderies, *V.* Broderie; — gravée sur une dalle, 89; — de S. Loup en argent, 101; — de N.-D. du Rosaire en argent, 102; — de S. Philippe en argent, 93; — de la Vierge, de S. Joachim et de Ste Anne, 107; — de la Vierge en argent, 54.
Incendies du couvent des Jésuites, 50; — du prieuré de St-Jeoire, 44; — de St-Léger, 73.
Inscriptions gravées sur les croix de pierre à Maché et à Cognin, 43; — sur dalles funéraires, I, 17, 21; — sur le pont de Bissy ou d'Ière, 90; — peinte sur mur, 42.

Inondation, 84, 94.
Inventaire de la chambre du prieur, 118; — de la sacristie, 100.

Jardin, 71.

Lampes, 103.
Lyon, ville, 49, 77.

Maison de Cognin, 41, et I, 21.
Mans (le), ville, 55.
Maurienne, 40, 72.
Miracles, 108, et I, 49.
Mollingar, ville, 50.
Montmélian, ville, 39, 44, 50, 53, 78.
Mulet, 59.
Murailles (les grandes), 79, 80.
Musique de la Ste-Chapelle ou du château, 68; — des Cordeliers, 68.

Nantes, ville, 39.
N.-D.-de-Myans, oratoire, 54.
Nef, la grande, 36, 57, 83; — la petite, 36, 46, 58, 60, 89.

Occupation de Chambéri par Louis XIII, 52.
Oraisons funèbres, 94.
Orgues, 41, 42, 57, 74, et I, 36, 37.

Pain, fabrication, 60.

Paix, 104.
Parements d'autel, 57, 109, 110, 112, 116, 117.
Paris, 49, 59, 64, 69.
Pavé de l'église, 83, 86.
Pavillons pour le tabernacle, 114, 117.
Peintures murales, 41, et I, 24; — sépulcrales, 42; — sur toile, *V.* Armoiries et Tableaux.
Perles, 102.
Peste, 52, 53, 54, et I, 20, 21, 22.
Pharetrum, 121.
Porche, 42.
Portail, I, 12. *V.* Arc de triomphe.
Préséances aux processions et aux sépultures, 46, 65, 67, 73, 78, 80, 84, 87, 97.
Prieurés de Lémenc, 47, 57, 78; — de St-Jeoire, 44, 52; — de St-Paul, 72.
Prisons, 67, 70.
Procès avec les chanoines de la Ste-Chapelle, 67; — avec le prieur de St-Jeoire, 52.
Processions, 66; — de l'Annonciation, 64, 73; — des Dix mille martyrs, 80, 81; — de S. Donat, 73; — de S. Ignace, 46; — de S. Joseph, 65; — du Rosaire, 67, 68, 72, 73, 87; — du St-Sacrement, 71, 87, 81, 85, 97; — du samedi, 53; — au-devant de l'évêque de Grenoble, 47.

Réfectoire, 40.
Reliques, 43, 101, 102.
Rennes, ville, 42.
Retable, 77, 84, 88, 107.
Rome, ville, 71, 72.

Royaume de Chypre, 126.

Sacristie, 69, 84, 85, 99.
Saint-Cassin, commune, 59.
Saint-Jeoire, commune, 44, 52.
Saint Sépulcre, 46, 89.
Saint Suaire, 36.
Sancta Sanctorum, 44, 45, 57, 63, 77, 84, et I, 23.
Sénat de Savoie, 40, 44, 45, 46, 64, 71, 72, 75, 76, 79, 81.
Sépulcre du président Costa, 77, 84.
Sépultures, 37, 47, 59, 63, 74, 78, 96, 98, 120, 126, et I, 17, 18, 19, 29.
Service funèbre de princes, 53, 63, 94.
Servolex, hameau de la Motte, 59.
Siége de Chambéri en 1630, 52.
Statue, 77.
Statues du sépulcre, 89.

Tabernacle, 66, 90. *V.* Ciboire.
Tableaux, 51, 70, 77, 79.
Tarentaise, province, 72.
Te Deum, 96.
Testament du président de Derée, 120.
Toits, 37, 39, 40, 41, 88.
Tombeau des Derée, 45; — du président Costa, 77.
Tour de la question, 71.
Tours, ville, 56.
Tresserve, commune, 90.
Tribune, 56, 76, 88, 89.
Troyes, ville, 94.

Tuniques, 57, 110, 111, 112, 113, 114.
Turin, ville, 127.

Valence en Espagne, 49.
Verrières, 127.
Vignes, 37, 39, 44, 52, 55, 56, 88, 94.
Villarcher, hameau de la Motte, 59.
ViminES, commune, 39.
Violons, 68.
Visites de l'évêque de Grenoble, 38; — du P. général, 38, 39, 53; — du provincial, 69, 70, 80, 86, 91; — des vicaires généraux, 38, 39, 42, 44, 45, 47, 55, 64, 66.
Vitres, 49, 58, 74, 77.
Voeux de la ville de Chambéri, 53; — de la duchesse Christine, 64.
Voeux ou objets voués, 88, 89, 103, 107.
Voglans, commune, 52.
Voiles de calices, 114, 115; — de croix, *V.* Guimpes.
Vol, 46.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE

LA SAVOIE

suivi d'une table des auteurs et des imprimeurs savoisiens

DEUXIÈME ANNÉE

(1857)

RECUEILLI PAR FRANÇOIS RABUT

La bienveillance avec laquelle on a accueilli le *Bulletin bibliographique de la Savoie* pour l'année 1856 (1) m'a engagé à continuer la série de ces inventaires du mouvement intellectuel et typographique dans notre pays. Voici le bulletin de 1857. Comme dans celui de l'année précédente, j'ai voulu y renfermer l'indication de tout ce qui a été imprimé en Savoie, et de tout ce qui a été publié à l'étranger par des Savoisiens ou sur la Savoie. Déférant aux avis de quelques personnes instruites et expérimentées, j'ai jugé à propos de partager ce Bulletin en trois séries :

La première, contenant tout ce qui a été imprimé en Savoie ;

(1) Il a paru dans le *Bulletin de l'Association florimontane d'Annecy*, tome II.

La deuxième, tout ce qui a été imprimé hors de ce pays par des Savoisiens ;

La troisième, tout ce qui a été publié à l'étranger et par des étrangers sur la Savoie, sur les Savoisiens ou sur leurs œuvres.

La première de ces séries permettra d'embrasser d'un seul coup d'œil et sans recherche tout ce qu'a produit la presse de notre contrée. Elle sera une page de l'histoire de l'imprimerie, en même temps qu'un tableau du mouvement intellectuel, scientifique et scholastique dans la Savoie.

La seconde complétera notre histoire littéraire, renfermée en très grande partie dans la première série.

Enfin, la troisième offrira aux hommes studieux et amateurs de l'histoire nationale des renseignements précieux.

Je donne, comme pour le Bulletin de 1856, une table alphabétique des écrivains et des imprimeurs; mais elle ne contiendra que des noms savoisiens. De cette manière, elle servira à distinguer dans la première série (celle des imprimés faits en Savoie) les auteurs nationaux de ceux qui ne le sont pas. Quand on voudra savoir si l'écrivain dont l'œuvre figure dans cette série est savoisien, il faudra consulter cette table, qui contiendra d'ailleurs quelques détails biographiques.

Conformément à la promesse faite, je mets dans ce catalogue de 1857 les ouvrages omis dans celui de 1856. Après avoir hésité un instant entre l'idée de les

donner à part et l'idée de les confondre dans les séries indiquées précédemment et à leur place analytique, je me suis décidé pour cette dernière manière de faire. La date 1856 les fera bien distinguer des productions de 1857, pour lesquelles l'année n'est pas marquée; cependant, je les fais encore précéder d'un astérisque pour les mieux signaler à l'attention.

Je me recommande de nouveau bien instamment à MM. les auteurs, les imprimeurs et les éditeurs, pour qu'ils veuillent bien m'indiquer les erreurs et les omissions qu'ils remarqueront dans ce Bulletin, et pour qu'ils m'envoient le plus tôt possible et avec le plus grand soin des notes et des documents pour le Bulletin de 1858.

ERRATA DU BULLETIN DE 1856

Page 12, ligne 16, *au lieu de* Revel, *lisez* Révil.
— 23, — 7, *au lieu de* J. Gondran, *lisez* G. Gondran.
— 23, — 23 et 24, *au lieu de* 33, 37, 38, 44 et 46, *lisez* 5, 34, 39, 40, 48 et 50.
— 25, — 16, *au lieu de* Vuillermet, *lisez* Vulliermet.
— 33, — 31, *au lieu de* 85, 118 et 132, *lisez* 91, 127 et 141.
— 52, — 1, *au lieu de* Presille, *lisez* Presilli.
— 53, — 14, *au lieu de* 1781, *lisez* 1810.
— 72, — 29, *au lieu de* J.-B., *lisez* Philibert.
— 73, — 6, *au lieu de* une planche, *lisez* aux planches.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA SAVOIE

ANNÉE 1857

PREMIÈRE SÉRIE

OUVRAGES IMPRIMÉS EN SAVOIE

I. THÉOLOGIE

1 * Abrégé du catéchisme, à l'usage des fidèles du diocèse de Tarentaise (Mgr Turinaz). *Chambéry, Puthod fils*, 1856, in-12 de 96 pages.

2 Catéchisme du diocèse de Maurienne, troisième édition (Mgr Vibert). *St-Jean-de-Maurienne, Ducros*, in-16 de 96 pages. — Prix : 30 c.

Tiré à 6000 exemplaires. Imprimé à Chambéri, à l'imprimerie du gouvernement.

3 Mandement de Mgr l'archevêque de Chambéry pour le carême de 1857 (Mgr Billiet). *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 18 pages.

Tiré à 650 exemplaires. Ce mandement porte le n° 7. Le sujet en est le mystère de la rédemption.

4 Indulgence en forme de jubilé, du 25 septembre 1857 (Mgr Billiet). *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 12 pages.

Tiré à 530 exemplaires. Cette lettre pastorale porte le n° 8, et contient l'encyclique de Pie IX.

5 * Mandement de Mgr l'évêque d'Annecy pour le carême de 1856. Associations religieuses. (Mgr Rendu). *Annecy, A. Burdet*, 1856, in-8° de 66 p.

6 Mandement de l'illustrissime et révérendissime évêque de Maurienne pour le carême de 1857 (Mgr Vibert). *St-Jean-de-Maurienne, Vulliermet*, in-4° de 16 pages.

7 Mandement de l'évêque de Tarentaise (Mgr Turinaz). *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 15 pages.

Tiré à 160 exemplaires

8 * Sujets des conférences ecclésiastiques du diocèse de Maurienne pour l'année 1856 (Mgr Vibert). *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, 1856, in-8° de 31 pages.

Tiré à 200 exemplaires.

9 Sujets des conférences ecclésiastiques du diocèse de Maurienne pour l'année 1857 (Mgr Vibert). *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, in-8° de 32 pages.

Tiré à 200 exemplaires.

10 Sujets des conférences ecclésiastiques du diocèse

de Tarentaise pour l'année 1957, sur l'Ecriture sainte, le dogme, la morale et les rubriques (Mgr Turinaz). *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 24 pag.

11 Manuel du pénitent, ou Méthode abrégée pour se convertir, se réconcilier avec Dieu et persévérer, par M. l'abbé Favre. Nouvelle édition; *Annecy, Charles Burdet*, in-18 de 337 pages.

12 Instruction des clercs de paroisse, ou Entretiens édifiants sur la dignité, les avantages et les devoirs des clercs... *Annecy, Charles Burdet*, in-18 de 68 pages. — Prix : 30 c.

Une édition de ce livre a été imprimée à Evian, chez P. Munier, en 1832.

13 Petit traité, ou Exposé clair, court et nouveau des indulgences des principales confréries et pratiques de piété, d'après les documents authentiques et les réponses même les plus récentes de la sainte congrégation, par l'abbé Collomb. *Moûtiers, Ch. Bocquet*, in-18 de xv-340 pages. — Prix : 1 fr.

14 * Les quinze offrandes. Prière pour demander à Dieu notre délivrance des fléaux actuels et en particulier la cessation des inondations et la conservation des récoltes. Lisez et propagez (le P. Bernardin). *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, 1856, in-16 de 16 pages.

Tiré à 1000 exemplaires.

15 * Corbeille de fleurs, par le P. Bernardin. *Chambéry*,

imprimerie du gouvernement, 1856, in-32 de 592 pages.

Tiré à 1500 exemplaires.

16 * Petit chapelet de Jésus. *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, 1856, in-32 de 16 pages.

Tiré à 1000 exemplaires.

17 * Le livre des frères et sœurs du tiers-ordre de la pénitence du séraphique patriarche saint François d'Assise, par le P. Bernardin. Troisième édition, augmentée. *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, 1856, in-32 de 446 pages.

Tiré à 6000 exemplaires.

18 * Neuvaine au séraphique saint François d'Assise (le P. Bernardin). *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, 1856, in-32 de 64 pages.

De la bibliothèque franciscaine.

19 * Neuvaine à S. Antoine de Padoue, de l'ordre de S. François d'Assise (le P. Bernardin). *Chambéry, impr. du gouvernement*, 1856, in-32 de 64 pages.

De la bibliothèque franciscaine. Tiré à 600 exemplaires.

20 * Neuvaine à Ste Marguerite de Cortone, illustre pénitente du tiers-ordre de S. François d'Assise (le P. Bernardin). *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, 1856, in-32 de 48 pages.

De la bibliothèque franciscaine. Tiré à 500 exemplaires.

21 * Vie et neuvaine de Ste Zite, servante de Lucques, du tiers-ordre de S. François d'Assise, patronne

des domestiques ; extrait du Parterre séraphique ; seconde édition (le P. Bernardin). *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, 1856, in-32 de 151 p.

De la bibliothèque franciscaine. Tiré à 500 exemplaires.

22 Neuvaine de Ste Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, patronne des sœurs du tiers-ordre de S. François d'Assise, et litanies de Ste Claire et de S. Bernardin de Sienne, par le P. Bernardin. *Chambéry, impr. du gouvernement*, in-32 de 47 p.

Tiré à 600 exemplaires.

23 L'événement de la Salette rappelé aux habitants de la Savoie. Considérations sur le saint scapulaire de N.-D. des Carmes, sur le tiers-ordre de S. François d'Assise et sur l'œuvre de la Sainte-Enfance. Pèlerinages en Savoie. (Fernex). *Chambéry, imp. du gouvernement, septembre*, in-8° de 255 pag. — Prix : 2 fr.

Tiré à 4000 exemplaires. Se vend au profit d'une bonne œuvre. Outre ce qu'indique le titre, on y trouve encore un travail intitulé : *A la mémoire de Mgr Sibour !*

24 Consolation des affligés, ou Motif de patience dans les souffrances. *Annecy, Ch. Burdet*, in-18 de 36 pages — Prix : 10 c.

25 Traits de feu, ou les Flèches du divin amour. Preuves que Jésus-Christ a données de son amour dans l'œuvre de la rédemption, par S. Alphonse de Liguori. Traduit de l'italien par M.*** du sé-

minaire de ***. *Annecy*, *Ch. Burdet*, in-18 de 108 pages.

26 * Un roi de Juda et un prêtre du Chablais, ou le livre qu'on ne peut détruire (Hudry-Menos). *Chambéry*, *Bachet*, 1856, in-16 de 15 pages.

Extrait du *Glaneur savoisien*, n° 15, mai 1856.

II. JURISPRUDENCE

27 Revue de législation. Proposition d'abrogation de l'alinéa de l'article 96 du code pénal (signé Francisque de Lachenal). *Chambéry, impr. nationale.* In-16 de 16 pages.

Extrait de la *Gazette de Savoie.*

28 Pétition au sénat du royaume. *Chambéry*, *Puthod fils;* in-4° de 2 pages.

Tiré à 500 exemplaires. Pour prier le sénat de repousser la taxe illimitée en matière d'intérêts conventionnels, surtout lorsqu'il s'agit de prêts garantis par hypothèques.

29 Formulaire de procédure civile sarde, contenant tous les actes de la procédure civile, suivant l'ordre adopté par le législateur, avec observations et notes explicatives, et renvoi aux articles correspondants du code, du réglement et du tarif, par J.-J. Rey (2e et 3e livraisons). *Chambéry*, *Puthod fils*, in-8° de 922 pages.

Ces deux livraisons, qui vont de la page 497 à la page 1419,

complètent l'ouvrage, qui se termine par une table générale des matières. Il se vend 20 francs. — Nous ne pouvons que rappeler ici les mérites typographiques de cette œuvre, qui a été achevée avec la même correction et la même netteté d'impression que nous avons signalées dans la première livraison.

30 Jurisprudence savoisienne. Collection des arrêts de la cour d'appel de Savoie, et choix de décisions de la cour de cassation, par Pillet Louis et Alexandre Révil (année 1856, nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et année 1857, nos 1 et 2). *Chambéry, Puthod fils*, neuf livraisons in-4° de 2 feuilles (32 pages).

Tiré à 500 exemplaires.

31 Sommaire du procès entre le seigneur procureur général du roi, demandeur, et Me Jean Blard, curateur établi à la discussion de l'hoirie de feu noble et révérend François-Maurice de Castagnère de Châteauneuf..... *Chambéry, impr. du gouvernement*, réimprimé textuellement sur l'édition originale de l'imprimerie royale, Turin, 1772, in-4° de 272 pages.

Tiré à 100 exemplaires.

Cette réimpression a été faite par les soins des sieurs Guillermin et Balmain pour servir dans un procès. Elle fait honneur aux presses de l'imprimerie d'où elle sort. On y trouve le texte de beaucoup d'anciens titres relatifs aux minières d'Hurtières.

32 Rapport du procès entre les syndic et conseil de Fillinges..... et les hameaux de la Corbière et de Cruseille. — Mémoire pour la commune de Fillinges, appelante contre les hameaux de Cruseille et de Corbière, intimés (Dupuis, avocat). *Cham-*

béry, impr. du gouvernement, in-4° de 46 et 74 p.

Tiré à 100 exemplaires.

33 Conclusions au procès de M^e^ Jean-Pierre Domenge et de Spble Maurice Dupuis..... contre S^rs^ Thevenet, Jacquemard et Dupraz..... — Mémoire justificatif des conclusions portées à jugement devant la cour d'appel de Chambéry par les S^rs^ Domenge et Dupuis contre S^rs^ Jacquemard, Thevenet et Dupraz..... (Dupuis, avocat). *Chambéry, imprimerie du gouvernement,* in-4° de 22 et 98 pages.

Tiré à 50 exemplaires.

34 Réplique des S^rs^ Thevenet, Jacquemard et Dupraz contre les S^os^ Domenge et Dupuis (Arnaud, avocat). *Chambéry, Puthod fils,* in-4° de 32 pages.

35 Mémoire pour M^e^ Auguste Décrosos..... appelant d'un jugement rendu par le tribunal de Chambéry, contre D^lles^ Mariette et Etiennette Rubod..... intimées (signé Grand). *Chambéry, impr. nationale,* in-4° de 8 pages.

36 Cause Reymondon les hoirs contre la société du chemin de fer Victor-Emmanuel. *Chambéry, Puthod fils,* in-8° de 240 pages.

37 Mémoires au sujet des contestations suscitées par l'administration communale d'Albertville à l'établissement de la papeterie du S^r^ Regaud. *Chambéry, impr. nationale,* in-4° de 7 pag. avec un plan local.

III. SCIENCES ET ARTS

1° SCIENCES MORALES

38 Compte-rendu des opérations de la banque de Savoie depuis le 1er juillet au 31 décembre 1856, présenté à l'assemblée générale des actionnaires le 8 mars 1857. *Annecy, Jules Philippe*, in-4° de 22 pages.

39 Compte-rendu des opérations de la banque de Savoie depuis le 1er janvier au 30 juin 1857, présenté à l'assemblée générale des actionnaires le 6 septembre 1857. *Annecy, Jules Philippe*, in-4° de 32 pages.

40 Réglement de la société d'horticulture, d'agriculture et d'arboriculture de Chambéry. *Chambéry, Puthod*, in-8° de 16 pages.

Tiré à 400 exemplaires.

C'est le réglement d'une des nombreuses associations de secours mutuels qui se sont formées en Savoie depuis 1848.

41 L'instruction primaire en Savoie, par Jules de Rolland. *Chambéry, Puthod fils*, in-16 de 88 pages.

Tiré à 1000 exemplaires, à la presse mécanique.

Les journaux suivants ont rendu compte de ce livre : le *Moniteur savoisien*, *Il Diritto*, l'*Indépendance belge*, la *Revue de Genève*, le *Salut public*.

42 Instruction publique. Collége pensionnat national

de Chambéry. Prospectus (signé L. de Bornes, principal). *Chambéry*, in-4° de 4 pages.

43 Collége pensionnat national de Chambéry. Distribution solennelle des prix pour l'année scolaire 1856-1857, le 8 août 1857. *Chambéry, impr. du gouvernement*, in-8° de 47 pages.

Tiré à 450 exemplaires.

44 Discours prononcé à l'occasion de la distribution des prix au collége national de Chambéry, le samedi 8 août 1857, par M. l'abbé Cachoux. *Chambéry, impr. nationale*, in-16 de 42 pages.

45 Petit-séminaire et collége royal du Pont-Beauvoisin (Savoie). Distribution solennelle des prix, le 30 juillet 1857, à 2 heures de relevée. *Chambéry, impr. du gouvernement*, in-8° de 15 pages.

Tiré à 250 exemplaires.

46 Petit-séminaire de St-Pierre-d'Albigny. Distribution solennelle des prix, le 30 juillet 1857. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 11 pages.

47 Pensionnat des Frères des écoles chrétiennes, à la Motte. Distribution des prix aux élèves de l'établissement, le 17 août 1857. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 42 pages.

48 Pensionnat des Religieuses institutrices et hospitalières de la charité de Notre-Dame, au Pont-Beau-

voisin (Savoie). *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 3 pages.

Prospectus tiré à 500 exemplaires.

2° SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

49 Analyse chimique de l'eau minérale, sulfureuse, alcaline, iodurée et bromurée de Marlioz près d'Aix en Savoie, par Joseph Bonjean; deuxième édition, augmentée d'une description et du dessin d'une salle d'inhalation gazeuse froide, alimentée par une source nouvelle. *Chambéry, Bachet*, in-8° de 48 pages, avec deux planches lithographiées.

Plan de l'ouvrage : I, Partie historique; II, Partie chimique; III, Salle d'inhalation gazeuse froide; IV, propriétés médicales; V, Promenades et environs.

50 Du sang considéré dans ses rapports avec la chimie légale, par M. J. Bonjean. *Chambéry, imprimerie nationale*, in-12 de 24 pages.

Extrait de la *Gazette de Savoie*. Ce mémoire a aussi été reproduit par l'*Echo médical, journal suisse et étranger des sciences médicales* (n° 5, 31 mai 1857, page 219).

51 Rapport sur le musée d'histoire naturelle de la ville d'Annecy, par le conservateur, Gabriel Mortillet. *Annecy, Jules Philippe*, in-8° de 22 pages.

Extrait du *Bulletin de l'Association florimontane*, tome II. Fait à l'occasion du départ de l'auteur.

52 Description géologique des environs d'Aix en Sa-

voie, par M. Louis Pillet. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 117 pages, avec un tableau, une carte et xv planches, lithographiées par Werner J., à l'imprimerie lithographique de J. Perrin.

Extrait du volume III de la 2me série des *Mémoires de l'Académie royale de Savoie.*

L'auteur a consacré ce travail aux jeunes Savoisiens qui pourraient s'occuper de géologie, et, dans ce but, il y a réuni quelques notions élémentaires. Cette notice sur les environs d'Aix et de Chambéry et un précédent travail fait en collaboratiou avec M. Girod sur Chanaz, font partie d'une entreprise plus vaste projetée par l'auteur pour toute la Savoie.

53 Note sur les mollasses de la vallée du Rhône, par M. Jacques Demaria. *Chambéry, impr. nationale*, in-16 de 8 pages.

54 Mémoire sur les mines de houille d'Arraches, province du Faucigny (Savoie), justifié dans l'étendue de leur production et leur qualité par les rapports de MM. Gabriel de Mortillet, Mazale, Lebleu et Gruner..... Publié par M. Saunier fils. *Chambéry, imprim. nationale*, in-4° de 8 pages, avec un plan lithographié chez J. Perrin.

55 Mémoire sur les richesses minérales de la vallée de Beaufort (Haute-Savoie), justifié par les rapports de MM. Gabriel de Mortillet, Michaud, Limberget, Glenard.... Publié par M. Saunier fils. *Chambéry, impr. nationale*, in-4° de 12 pages, avec une carte des gisements de la vallée de Beaufort, lithographiée chez J. Perrin.

56 La Ferme-école, journal des cultivateurs, rédigé par une société d'agronomes, et paraissant tous les dimanches, 1re année (Nicolas Janin, gérant). *Chambéry, impr. nationale*, in-4° de 4 pages à 3 colonnes. — Prix : un an, 5 fr.; six mois, 3 fr.

Tiré à 600 exemplaires. Le premier numéro est du 22 mars.

57 Manuale del coltivatore, per l'intendente Giuseppe Franchi. *Ciamberì, tipografia nazionale*, 3 tomes en 4 volumes in-8° de 1420 pag., avec 5 planches lithographiées et un tableau.

Edité par M. Hippolyte Corso. Imprimé en cicéro. Les journaux du Piémont et des autres parties de l'Italie en ont rendu compte, et en ont loué l'exécution typographique. C'est en effet ce qui est sorti de plus correct de l'imprimerie nationale. — Il y a aussi un compte-rendu de cet ouvrage dans la *Ferme-école*, nos des 16 novembre 1857 et 1er mars 1858, écrit par le professeur Saint-Martin. Il se trouve dans toutes les librairies des grandes villes italiennes. On va entreprendre une seconde édition et publier une traduction en langue française. Le 4e volume n'a paru que les premiers jours de l'année 1858, et porte cette date.

Le tome premier, qui est divisé en deux volumes, contient les principes d'*agriculture générale* théorique et pratique.

Le second est destiné aux règles particulières des *divers genres de culture*.

Dans le troisième, on trouve des notions sur des spécialités importantes, telles que *la culture du mûrier, les vers-à-soie, la vigne et ses produits, la culture de l'olivier, les abeilles et l'aménagement des forêts.*

58 Réglement du comice central agricole de la pro-

vince de Savoie-Propre, séant à Chambéry (Fleury-Lacoste). *Chambéry, impr. nationale*, in-16 de 15 pages.

Ce réglement est daté du 11 février.

59 Notification de la chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie. Concours agricole universel d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, à Paris, du 1er au 10 juin 1857. *Chambéry, Puthod fils*, (janvier), in-8° de 8 pag.

Tiré à 800 exemplaires.

4° SCIENCES THÉRAPEUTIQUES

60 Le Conseiller du Baigneur, ou Etudes pratiques sur les vertus des eaux d'Aix en Savoie, par le docteur A. Forestier. *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, in-8° de x et 221 pages.

Tiré à 1000 exemplaires.

61 Compte-rendu de la saison des eaux thermales d'Aix-les-Bains pendant l'année 1856, par A.-E. Veyrat. *Chambéry, impr. nationale*, in-4° de 34 p.

62 Réglement intérieur pour les divers services de l'établissement d'Aix. *Chambéry, impr. nationale*, in-4° de 19 pages.

63 Salins. Eaux de mer thermales. Bulletin de l'année 1856, par le docteur Trésal. *Moûtiers, Charles Bocquet*, in-8° de 16 pages.

64 Note sur la matière médicale de la Reine des prés, par M. Ch. Calloud. *Chambéry*, *Puthod fils*, in-8° de 4 pages.

5° SCIENCES MATHÉMATIQUES

65 Cours d'arithmétique théorique et pratique, destiné aux écoles primaires, par L.-M. Leyat, deuxième édition. *Chambéry, impr. du gouvernement*, in-16 de 262 pages, avec planches.

Tiré à 5000 exemplaires.

Ouvrage approuvé par le conseil supérieur de l'instruction publique. Ce livre est précédé d'un rapport fait à la commission des livres sur la première édition, par M. Raymond Jacques, le 15 mai 1852.

6° ARTS

66 Traité théorique sur la danse et la bienséance, par Joseph Massarolo, professeur. *Chambéry, imprim. nationale*, in-32 de 32 pages.

67 Statuts de la Société nautique annecienne. *Annecy, J. Philippe*, in-8° de 8 pages.

68 Société nationale savoisienne d'instruction mutuelle. Exposition permanente des arts et de l'industrie, septembre 1857 (de la Palme Charles et Dessaix Joseph. *Chambéry, Bachet*, in-8° de VI et 18 pages.

Livret mensuel de l'exposition ; le seul qui ait paru. Tiré à 1000 exemplaires, et distribué gratis.

69 Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry. Exposition nationale des produits de l'industrie pour l'année 1858. Programme et réglement. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 29 pages.

Petit-texte avec tableaux.

70 Réglement de l'imprimerie Puthod. *Chambéry, Puthod fils*, in-folio d'une page, à deux colonnes.

On voit dans ce règlement que le rédacteur, M. Puthod fils, s'est préoccupé de questions morales aussi bien que d'intérêts matériels. Tel est l'article qui recommande aux ouvriers de se conduire en bons camarades ; tel est celui qui institue une caisse de secours en faveur des ouvriers de passage qui ne trouveraient pas d'ouvrage.

71 Réglement pour l'imprimerie nationale de Chambéry (Corso Hippolyte). *Chambéry, impr^e. nationale*, in-folio d'une page, à deux colonnes.

Imprimé avec du 22, ou petit-parangon, pour être placardé dans l'établissement.

72 Compagnie du chemin de fer Victor-Emmanuel. Réglement pour les mécaniciens et les chauffeurs. *Chambéry, Puthod fils*, in-16 de 58 pages.

IV. BELLES-LETTRES

73 Nouvelle méthode de lecture, par Leyat. *Chambéry, impr. du gouvernement*, in-12.

Imprimé sur cliché ; tiré à 5000 exemplaires.

74 Nouveaux principes de lecture... adoptés dans les écoles de St-Joseph. *Moûtiers, Blanc*, in-12 de 48 pages.

Imprimé chez Ch. Burdet à Anneci.

75 Panégyrique de S. François de Sales, prononcé le jour de sa fête à Annecy, dans l'église du premier monastère de la Visitation, suivi de notes sur quelques monuments d'Annecy auxquels se rattache le souvenir de saint François, par M. l'abbé Grobel. *Annecy, Charles Burdet*, in-8° de 44 pag.

Imprimé sur beau papier, avec une grande correction.
Le même discours a été prononcé à Chambéri le 29 janvier 1856.

76 Installation de S. Exc. le premier président de la cour d'appel de Savoie, le 9 décembre 1857. *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 19 pages.

Tiré à 600 exemplaires.
Cette brochure contient le procès-verbal de l'installation, le discours de M. le président Piccolet et la réponse du premier président Cotta.
Voyez d'autres discours aux nos 31 et suivants, et au n° 44.

77 Poésies nouvelles. Soupirs et larmes, par L. Darbons. *Chambéry, Bachet, janvier*, in-8° de 48 pag.

Tiré à 200 exemplaires sur beau papier. L'impression est soignée.
La couverture porte ce titre : *Confiance et espoir, par L. Darbons.* L'auteur, se disant victime de l'administration du chemin de fer Victor-Emmanuel, et se trouvant en détresse à Chambéri, a fait imprimer ces vers, et en a envoyé des exemplaires sous enveloppe dans diverses maisons. Quelques jours après, il s'est présenté aux divers domiciles, et en a réclamé le prix. — 3 fr.

78 Débuts d'un poète sourd-muet. Choix de poésies

par J.-B. Chatelain, ancien élève de l'institut des sourds-muets de Toulouse. 6e édition. *Chambéry, Bachet, avril*, in-16 de 32 pages. — Prix : 50 c.

79 Poésies diverses dédiées à M. Gustave Dorieux par Mme la comtesse Caroline Toscani-Sartori, MM. Antony Luyrard et François Rosina. *Chambéry, Bachet*, in-16 de 16 pages non chiffrées.

80 Mon recours au roi contre la sentence que je viens de subir comme médecin dans mon dernier procès. — Napoléon Bonaparte, épopée. Prélude par J. Béard. *Chambéry, Bachet, mars*, in-8° de 84 pag.

Ce livre renferme trois nouveaux fragments de l'épopée de *Napoléon Bonaparte*, dont l'auteur a déjà publié deux morceaux en 1844 et en 1845. Ces trois fragments ont pour titre :

Joséphine; la femme répudiée visitée par l'ange de consolation.
Tentation du héros avant de répudier sa femme.
Napoléon tente de plier sous lui la puissance pontificale.

81 Les Filles du siècle, chansons nouvelles sur de vieux airs, par Gustave Lobrey (Drevet). *Chambéry, Bachet*, in-16 de 96 pages. — Prix : 1 fr.

Un très grand nombre de journaux en ont rendu compte ; tels sont, entre autres, le *Moniteur savoisien*, la *Gazette de Lausanne* où l'article est de Petit-Senn, la *Démocratie genevoise*, le *Courrier d'Italie*, l'*Avenir de Nice*, le *National* de Belgique, le *Confédéré de Fribourg* dont les articles ont été reproduits dans le *Progrès* (4 et 6 août 1858), la *Revue critique de Gand*, *Il Diritto* et la *Gazzetta del popolo*.

82 Choix de romances, chansonnettes et barcarolles des meilleurs auteurs. *Chambéry, Bachet*, in-8° de 8 pages à deux colonnes.

83 A Sa Majesté Victor-Emmanuel, à l'occasion de l'ouverture des travaux du tunnel des Alpes et de la pose de la première pierre du pont sur le Rhône (signé Hippolyte Corso). *Chambéry, imprim. nationale, septembre*, in-folio de 2 pages à deux colonnes, avec encadrement et vignettes.

Il y a eu deux tirages. Dans le second, on a retranché les 3e et 4e strophes.

84 Le siècle et le chemin de fer des Alpes. A S. M. Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne (signé F.-E. Belly). *Chambéry, Bachet*, 31 *août*, in-4° de 3 p. à deux colonnes.

85 Le Montcenis, ode à S. M. le roi de Piémont. — Souvenir du mont Blanc et de Jacques Balmat, par Henri Derville (de Paris). *Chambéry, impr. nationale*, 1858, in-8° de 31 pages.

Quoique cet opuscule porte la date 1858, il a été imprimé en 1857.

86 Stances sur la mort de Léon Ménabréa, par Jallabert J.-C. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 4 pag.

Tiré à 100 exemplaires.

87 Ode à la mémoire de Léon Ménabréa (H. Tavernier). *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 4 pages.

Tiré à 100 exemplaires.

88 Notre-Dame de l'Etoile au Mont-du-Chat, par M. Perrier. *Chambéry, Bachet*, in-8° de 24 pag.

Distribué aux souscripteurs pour la restauration de l'ancienne chapelle de S. Antoine, qui sera dédiée à Notre-Dame de l'Etoile et à S. Roch. — Poésie et liste des souscripteurs.

89 Epître sur une ascension à la dent du Mont-du-Chat (signé Barthélemi Perrier). S. L. N. D. In-8° de 4 pages.

90 La Liberté, cantate composée par Joseph Dessaix à l'occasion de la fête du statut en 1856, et chantée par Mlle Clarisse Miroy sur le théâtre de Chambéry les 11, 25 et 27 mai, sur celui d'Annecy les 15, 18, 22 et 29 mai, et sur celui d'Aix-les-Bains le 28 mai 1856; 4e édition. *Chambéry, Bachet*, in-32 de 3 pages, dont une est lithographiée et contient la musique.

Imprimé sur papier à lettre de diverses couleurs.

91 La Liberté, cantate composée par Joseph Dessaix à l'occasion de la fête du statut en 1856, chantée par Mlle Clarisse Miroir (*sic*); 5e édition. S. L. N. D. in-32 de 4 pages.

Cette édition contient des couplets ajoutés plus tard : A la garde nationale d'Anneci; Aux soldats de la Crimée, dédié à M. de Fésigny; A la France, dédié à J. D.

92 Chœur des étrangers, cantate. Souvenir de la fête du tir national d'Annecy, 24, 25, 26, 27 juillet 1857, dédiée à la ville d'Annecy. Paroles de M. Antony Luyrard, musique de M. M. J. *Annecy, Jules Philippe*, in-4° de 2 pages à deux colonnes.

93 Le lac d'Annecy, chant dédié à la Société nautique Annecienne. Paroles de A. David, musique de Ch. Déantoni. *Annecy, impr. et lithogr. de J. Philippe*,

in-4° de 4 pages lithographiées et typographiées.

Fait à l'occasion des fêtes du tir national, en juillet 1857.
Paroles et musique avec accompagnement de piano.

94 Analyse de Martha ou le Marché de Richemont, grand opéra romantique en 4 actes par Flotow. *Chambéry, imprim. nationale, juin*, in-12 de 4 p. — Prix : 20 c.

V. HISTOIRE

1° HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE ÉTRANGÈRE A LA SAVOIE

95 Histoire sainte, suivie d'un abrégé de la vie de J.-C., par F. V. T., à l'usage des écoles chrétiennes et des maisons d'éducation. *Chambéry, Perrin*, in-18 de 180 pages.

Imprimé à l'imprimerie du gouvernement, et tiré à 10000 exemplaires.

96 Insigne collégiale d'Aoste, par le comte Crotti de Costigliole. *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, 1856, in-8° de 32 pages.

Tiré à 300 exemplaires.

97 La France sous l'empire, par Eugène Sue. *Londres, Geffs*, in-8° de 181 pages.

98 Lettre du citoyen Louis Blanc aux électeurs français. S. L. N. D. Petit in-16 de 8 pages.

99 Détails intéressants sur l'assassinat de Mgr Sibour,

archevêque de Paris, commis par un prêtre. *Chambéry, Bachet*, in-4° d'une page à deux colonnes.

Tiré à 1000 exemplaires.

2° HISTOIRE SAVOISIENNE

A. Topographie, Histoire et Archéologie

100 * Dictionnaire historique, biographique, scientifique, statistique, géographique et littéraire de la Savoie ancienne et moderne (Dauphiné, Bresse, Bugey, Valromey, pays de Gex, partie de la Suisse, etc.), contenant le résumé alphabétique de tout ce qui se rapporte à la Savoie, à son histoire et à ses productions de toute nature, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par une société d'hommes de lettres et de naturalistes savoisiens et étrangers, classé et mis en ordre par Antony Luyrard. 1re et 2e livraisons. *Moûtiers, Ch. Bocquet*, 1856, in-4° de XIV, 19 et 2 pages à deux colonnes.

101 Une ascension au Mont-Blanc en 1857. *Chambéry, imprimerie nationale*, in-12 de 23 pages.

Extrait de la *Gazette de Savoie*, nos des 19 et 21 juillet.

Cette ascension est celle qui a été faite par M. Charles Routier de Grandval, le 28 juin.

102 Etude sur la poésie des Alpes, par M. J. Replat. *Annecy, Jules Philippe, mars*, in-8° de 20 pages.

Extrait du *Bulletin de l'Association florimontane*, de décembre 1856, qui n'a paru que pendant l'année 1857.

Ce travail, qui a été lu à la séance tenue à Annecy par la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, en 1856, contient des détails sur les mœurs et les coutumes des habitants de nos montagnes.

103 Chambéry au 29 juin 1854 (J.-J. Rey). *Chambéry, Bachet*, in-8° de 15 pages.

Récit de la manifestation faite en l'honneur de M. l'intendant général Magenta le jour de sa fête.

104 Inauguration des sources sulfureuses, alcalines, iodurées et bromurées de Marlioz près d'Aix en Savoie. *Chambéry, Bachet*, in-8° de 8 pages.

Extrait de l'*Analyse chimique des eaux de Marlioz* par Bonjean. Voyez n° 49.

105 Numismatique savoisienne. Tiers de sol mérovingiens inédits, trouvés en Savoie et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne; note de François Rabut, lue dans la réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie tenue à Annecy en 1856 (séance du 1er septembre). *Chambéry, imprimerie du gouvernement, mai*, in-8° de 11 pag. et une planche lithographiée chez J. Perrin.

Extrait du second volume des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*
Tiré à part à 50 exemplaires.

106 Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites; contenant une restitution à Amédée VIII des demi-gros attribués à Amédée VI, par François Rabut. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 24 p. et deux planches lithographiées chez J. Perrin.

Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Savoie.*
Tiré à part à 80 exemplaires.
Voyez encore, pour l'histoire et l'archéologie, les nos 75, 76 et 155.

B. Biographie et Bibliographie

107 Légende de Ste Thècle. *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, in-32 de 16 pages.

Tiré à 1000 exemplaires.

108 Vie de S. Germain, religieux bénédictin, dont les reliques sont vénérées à St-Germain-sur-Talloires, suivie de quelques chapitres sur ses reliques et ses miracles, par M. l'abbé Pinget. *Annecy, Charles Burdet*, in-18 de 105 pages. — Prix : 50 c.

109 Notice nécrologique sur M. le chevalier Anne-François de Juge, conseiller d'état (le chanoine Descotes). *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 13 p.

110 Nécrologie de M. Léon Ménabréa. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 8 pages.

111 Circulaires contenant la vie de plusieurs sœurs défuntes du couvent de la Visitation de Chambéry. *Chambéry, Puthod fils*, grand in-4° de 64 pages.

112 Bulletin bibliographique de la Savoie, première année, 1856, recueilli par François Rabut. *Annecy, Jules Philippe*, in-8° de 73 pages.

Extrait du *Bulletin de l'Association florimontane* d'Annecy.
Tiré à part à 50 exemplaires.

Compte-rendu dans le *Progrès*, n° 91, et dans le *Journal des connaissances médicales*, n° 17 de la 25e année.

113 Notice bibliographique sur M. l'avocat Replat (Francisque de Lachenal). *Chambéry*, *Bachet*, in-8° de 7 pages.

Cette notice avait déjà paru, mais plus courte, dans le *Constitutionnel savoisien*, en février.

114 Catalogue de la librairie ecclésiastique, religieuse et classique de C. Burdet, imprimeur et libraire du clergé, à Annecy, août 1857. *Annecy*, *Ch. Burdet*, in-16 de 55 pages.

115 Catalogue de livres à prix réduits, en vente à la librairie de Charles Burdet à Annecy, septembre 1857. *Annecy*, *Ch. Burdet*, in-16 de 20 pages.

116 Abonnement à la lecture, rue de l'Evêché, 3, à Annecy. Catalogue des principaux ouvrages. *Annecy*, *Charles Burdet*, in-12 de 12 pages.

C. Pièces historiques diverses

A. Parlement

117 Liste des électeurs politiques de la ville de Chambéry pour l'année 1857. *Chambéry*, *Puthod fils*, in-folio à plusieurs colonnes, pour placards.

118 L'électeur indépendant. *Chambéry*, *Ménard et compagnie*, 10, 11, 12, 13 et 15 *novembre*, cinq nos in-4° de 4 pages à deux colonnes.

Il n'a paru que cinq numéros de cette feuille, publiée à l'occasion des élections politiques de 1857.

119 Circulaire de Mgr l'archevêque de Chambéry aux curés, du 31 octobre 1857, relative aux élections (Mgr Billiet). *Chambéry, Puthod fils,* in-8° de 3 p.

120 Le comité électoral libéral de Chambéry à ses concitoyens. *Chambéry, Ménard et comp.,* in-4° d'une page à deux colonnes.

Il y a une autre édition imprimée en grand format pour affiches.

121 Aux électeurs de Chambéry (signé un électeur de Chambéry). *Chambéry, Puthod fils,* in-4° de 4 p.

Adresse pour soutenir l'élection du marquis Léon Costa de Beauregard, candidat du parti conservateur, et pour combattre celle de M. Perret, candidat du parti libéral.

122 Contradictions et mensonges. Réponse au Courrier des Alpes (signé Perret, 14 novembre 1857). *Chambéry, imprim. nationale,* in-4° de 2 pages à deux colonnes.

Extrait de la *Gazette de Savoie.*

C'est une réponse à un reproche fait à M. Perret à l'occasion de sa candidature.

123 Electeurs du collége d'Annecy! *Annecy, Jules Philippe,* in-4° d'une page.

Adresse aux électeurs libéraux. Il y a une édition en gros caractère pour affiches. Paru le 14 novembre.

124 Aux électeurs du collége électoral d'Annecy. *Annecy, Charles Burdet,* in-4° d'une page.

Adresse aux électeurs conservateurs. Paru le 14 novembre.

125 Electeurs des Beauges ! *Chambéry, impr. nationale*, in-folio d'une page.

Adresse du parti libéral.

126 Electeurs du collége de la Chambre ! *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, in-4° de 4 pages.

Adresse du parti libéral.

127 Aux électeurs du collége de la Motte ! (signé Benoît Mollard). *Chambéry, impr. du gouvernement*, in-4° d'une page.

Profession de principes du candidat signataire.
Tiré à 200 exemplaires.

128 Collége de la Motte-Servolex. *Chambéry, imprim. nationale*, in-4° d'une page à deux colonnes.

Adresse du parti libéral.

129 Adresse de M. Antoine Louaraz, ancien député, à MM. les électeurs du collége de Montmélian. *Chambéry, impr. nationale*, in-folio d'une page à trois colonnes.

130 * Au parlement du royaume (signé Alexandre Perret). *Chambéry, impr. du gouvernement*, 1856, in-4° de 74 pages.

Pétition contre le projet de loi des gabelles présenté en novembre 1855.
Tiré à 500 exemplaires.

131 Observations sur le diguement de l'Isère, à l'appui d'une pétition présentée à la Chambre des députés, par MM. Palluel et Savoie, délégués des

communes de la Haute-Isère. *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 22 pages.

La pétition dont il s'agit ici demandait le rappel d'une loi du 25 mai 1853 qui avait établi un *consortium* pour l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc.

132 Pétition des procureurs de Chambéry au Sénat du royaume (Ougier, avocat). *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 15 pages.

Relative à la loi qui supprime les patentes.
Tiré à 600 exemplaires.

133 Amélioration de la carrière des intendances. *Chambéry, Puthod fils*, in-4° d'une page.

Pétition au parlement, tirée à 300 exemplaires.

B. Administrations divisionnaires, provinciales et communales

134 Liste des électeurs communaux, provinciaux et divisionnaires pour 1857. *Chambéry, Puthod fils*, grand in-folio d'une page à plusieurs colonnes.

Il n'y a sur cette liste que les électeurs de la ville de Chambéri.

135 Manifeste électoral (signé par le comité électoral constitutionnel et libéral, et rédigé par M. J.-J. Rey). *Chambéry, Bachet*, in-8° de 7 pages.

136 Electeurs de Chambéry ! *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 2 pages.

Circulaire électorale pour les candidats du comité conservateur.

137 Electeurs constitutionnels libéraux de Chambéry ! (signée par les membres du comité, et rédigée par

J.-J. Rey). *Chambéry, Bachet*, in-4° d'une page à deux colonnes.

Imprimé sur papier rose.

138 Compte-rendu des délibérations du conseil divisionnaire de Chambéry, session du 16 au 21 novembre 1857 (Antoine Avet). *Chambéry, imprim. du gouvernement*, in-4° de VIII-272 pages.

Tiré à 1500 exemplaires.

N'a été achevé que dans les premiers jours de 1858, bien qu'il porte la date 1857.

139 Procès-verbal des délibérations du conseil divisionnaire de la division administrative d'Annecy, session de 1857. *Annecy, Jules Philippe*, in-8° de 171 pages, avec 6 tableaux lithographiés des diverses catégories du budget divisionnaire.

140 Ville de Chambéry. Projet de budget pour l'année 1858, proposé par le conseil délégué. *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 24 pages.

141 Réglement d'administration intérieure de l'octroi communal de la ville de Chambéry, arrêté par le conseil municipal en sa séance du 17 juin 1857. *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 48 pages.

Tiré à 300 exemplaires.

142 Pétition au conseil communal de Chambéry (signée par 400 habitants des faubourgs Maché, Reclus. etc.). *Chambéry, Puthod fils, avril*, in-4° de 6 pages.

Tiré à 200 exemplaires

Pétition pour demander le maintien de la gare où elle est, un pont sur Laisse en face de la rue de la Cassine, et un marché au bétail au *Couvet*.

143 Bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Chambéry. Livret et réglements (Arminjon, avocat). *Chambéry, Puthod fils*, in-16 de 112 pages.

Ce réglement se divise en deux parties : *réglement organique* et *réglement pour le service*. Ce dernier comprend quatre titres : *dispositions générales, service d'incendie, service d'ordre public, service d'intérieur du bataillon.*

144 Réglement du corps de musique de la garde nationale. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 8 pages.

145 Réglement pour l'exercice de la boulangerie, arrêté par le conseil communal de Chambéry dans sa séance du 17 septembre dernier. *Chambéry, Puthod fils*, in-4° de 15 pages.

Tiré à 400 exemplaires.

146 Statuts pour l'établissement d'une caisse d'épargnes et de prévoyance dans la ville d'Aix-les-Bains. *Chambéry, impr. du gouvernement*, in-8° de 13 p.

Il convient de signaler le titre de cette brochure, qui est composé avec goût et fait honneur à l'imprimeur.

147 Réglement de la bibliothèque d'Aix. *Chambéry, impr. du gouvernement.*

Tiré à 200 exemplaires.

148 Réglement de police urbaine et rurale pour la commune d'Annecy, modifié en conformité des

délibérations du conseil communal des 4, 11 et 14 mars 1857. *Annecy, J. Philippe*, in-8° de 66 pag.

149 Tarif des droits d'octroi de la ville d'Annecy. *Annecy, Jules Philippe*, in-8° de 6 pages.

C. Clergé et Congrégations

150 Etat du personnel du diocèse de Chambéry au 1er janvier 1858. *Chambéry, Puthod fils*, in-8° de 15 pages.

Petit texte.

151 *Du monastère du Bon-Pasteur de Chambéry, 24 décembre 1856. *Chambéry, Puthod fils*, 1846, in-8° de 8 pages.

Lettre contenant la chronique annuelle de ce couvent, adressée à la mère générale de l'institut.

Tiré à 70 exemplaires.

152 Congrégation des dames de Marie érigée à Chambéry le 31 mai 1843. *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, in-16 de 29 pages.

Réglement et liste des dames de cette congrégation, qui a été fondée par les jésuites, et qui est maintenant sous la direction de M. le grand-vicaire Chamousset.

Tiré à 300 exemplaires.

153 Société de S. Vincent de Paul. Conférences de Savoie. Compte-rendu du conseil de Chambéry, années 1854-1856. *Chambéry, impr. du gouvernement*, in-8° de 36 pages.

Tiré à 900 exemplaires.

Les conférences de S. Vincent de Paul de Chambéry ont publié des comptes-rendus en 1852 et en 1854.

Celui de 1857 embrasse trois ans : 1854, 1855, 1856.

Un conseil supérieur a été installé à Chambéry en 1855 pour toutes les conférences de Savoie, qui sont celles de Chambéry, St-Jean-de-Maurienne, Annecy, Albertville, Aix, Tarentaise, St-Genix-d'Aoste et Grésy-sur-Aix.

154 Compte de l'Œuvre de la Propagation de la foi dans le diocèse de Maurienne, pour l'année 1856, (signé Mestrallet, trésorier). *St-Jean-de-Maurienne, Vulliermet*, in-4° de 2 pages.

D. Revues et Journaux

155 Bulletin de l'Association florimontane et Revue savoisienne. Décembre 1856, n° 6. *Annecy, Jules Philippe*, in-8° de 164 pages (de la page 236 à la page 400).

Tiré à 220 exemplaires.

Ce n° complette le second volume des publications de l'Association. Il contient les mémoires indiqués aux n^os^ 51, 102, 112, pour lesquels il a été fait un tirage à part, et une *Notice historique sur le saint sépulcre d'Annecy*, par Alphonse Despine.

156 Courrier des Alpes, journal de la Savoie et des états sardes, 14^e^ année (A. Burdet, gérant). *Chambéry, Puthod fils*, in-fol. de 4 pages à trois colonnes. — Prix : 24 fr. par an.

Tiré à 750 exemplaires.

Paraît les mardi, jeudi et samedi.

Depuis le 1^er^ décembre 1857, ce journal a modifié ainsi son titre : *Courrier des Alpes, journal de la Savoie monarchique et constitutionnelle.*

157 Le Bon Sens, moniteur des villes et des campagnes, 8e année (J.-C. Terrier, gérant). *Annecy, Charles Burdet*, in-fol. de 4 pages à trois colonnes. — Prix : un an, 6 fr.; six mois, 3. fr. 50 c.

Hebdomadaire. Parait le jeudi.

158 Gazette de Savoie, journal officiel pour l'insertion des avis judiciaires; paraissant tous les jours, excepté le lundi; 7e année (Hipp. Corso, directeur; Trente, gérant). *Chambéry, imprimerie nationale*, in-folio de 4 pages à quatre colonnes. — Prix : un an, 30 fr.; six mois, 16 fr.; trois mois, 9 fr.

159 Le Glaneur savoyard, journal des connaissances chrétiennes et populaires, 5e année (Hudry-Ménos, gérant). *Chambéry, Bachet*, et *Ménard et compagnie*, in-4° de 8 pages à deux colonnes. — Prix : 5 fr.

Parait le 1er et le 15 de chaque mois.

160 Le Constitutionnel savoisien, journal du progrès, 4e année (François Bruxelles, gérant). *Chambéry, Bachet*, in-folio de 4 pages à quatre colonnes.

Paraissait les mardi, jeudi et samedi.
Il a cessé de paraitre le 1er avril; le dernier n° est du 31 mars.

161 Feuille d'avis du duché de Savoie, journal de l'industrie et du commerce, paraissant tous les mardis; 4e année (H. Julien, rédacteur et gérant). *Chambéry, Bachet*, et *Ménard et compagnie*, petit in-folio de 4 pages à trois colonnes. — Prix : 3 fr.

162 L'industriel savoisien, feuille d'annonces géné-

rales, paraissant tous les samedis; 4e année (Robert, directeur; François Vittet, gérant). *Annecy, Robert*, petit in-folio de 4 pages à deux colonnes. — Prix : 3 fr.

163 Le Moniteur savoisien, journal des nouvelles politiques et commerciales, 4e année, nos 317 à 448 (Jules Philippe, directeur-gérant). *Annecy, Jules Philippe*, in-folio de 4 pages à trois colonnes.

Ce journal a paru en petit in-folio, comme les années précédentes, jusqu'au 15 juin, et dès lors en grand format jusqu'au 7 novembre; depuis il a cessé de paraître.

164 La Commune, journal du dimanche, 2e année, nos 16 a 21 (Dessaix Joseph, directeur; Tehalet, gérant). *Chambéry, imprimerie du gouvernement*, in-folio de 4 pages à trois colonnes.

Hebdomadaire. A cessé de paraître après le 1er mars.

165 Le Progrès, journal politique, paraissant tous les jours, excepté le lundi; première année (François Jarrin, gérant). *Chambéry, Ménard et comp.*, in-fol. de 4 pages à trois colonnes.

Le premier numéro a paru le 21 novembre.

166 Liste générale des étrangers arrivés à Aix-les-Bains pendant la saison des eaux de 1857. *Chambéry, imprim. nationale*, in-8° de 2 ou 4 pages.

Paraît pendant la saison des eaux, tous les jours ou tous les deux jours, dans une couverture imprimée.

(Voyez encore les journaux spéciaux, aux nos 56 et 118.)

E. Almanachs

167 Almanach des familles chrétiennes, 1858. *Annecy, Charles Burdet,* in-8° de 70 pages, avec gravures sur bois. — Prix : 40 c.

Dix-septième année.

168 Le Cultivateur des Alpes, pour l'année 1858. *Annecy, Charles Burdet,* in-8° de 60 pages avec vignettes sur bois. — Prix : 30 c.

Vingt-troisième année. Le même que le précédent, un peu réduit.

169 Messager de Savoie, XIX^e^ siècle, 1858. *Annecy, Ch. Burdet,* in-8° de 40 pages avec gravures sur bois. — Prix : 20 c.

Dix-neuvième année. Le même que le précédent, avec quelques pages de moins.

170 Le Véritable Dieu soit béni, almanach pour l'an de grâce 1858. *Annecy, Charles Burdet,* in-12 de 24 pages. — Prix : 10 c.

171 Agenda-Ephémérides..... contenant des renseignements sur les administrations..... 1858, troisième année. *Annecy, Jules Philippe,* in-8° fort allongé de 183 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.

DEUXIÈME SÉRIE

OUVRAGES FAITS PAR DES SAVOISIENS ET IMPRIMÉS EN DEHORS DE LA SAVOIE

I. THÉOLOGIE

172 Manuel des catéchistes, ou Recueil de prières, billets, cantiques, etc., par M. l'abbé Dupanloup, aujourd'hui évêque d'Orléans; 25e édition. *Paris, Tinterlin*, in-18 de XII-458 pages.

173 Evangiles des dimanches et fêtes de l'année, avec des notes littérales pour en faciliter l'intelligence, par M. l'abbé Dupanloup, aujourd'hui évêque d'Orléans; 9e édition. *Paris*, *Tinterlin*, in-18 raisin de XXXVI-193 pages.

174 Manuel de la première communion et des grandes époques de la vie; extrait en partie du Manuel des catéchistes, par M. l'abbé Dupanloup, aujourd'hui évêque d'Orléans. *Paris, Devarenne,* in-18 de VIII-280 pages.

175 Manuel du pénitent, ou Méthode abrégée pour se convertir, se réconcilier avec Dieu et persévérer, par M. Favre, ancien supérieur des missionnaires

de Chambéry ; 6e édition. *Lyon*, *Pélagaud*, in-32 de 342 pages.

176 OEuvres complètes de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, publiées d'après les manuscrits et les éditions les plus correctes, avec un grand nombre de pièces inédites, précédées de sa vie et ornées de son portrait et d'un *fac-simile* de son écriture. *Besançon*, *Outhenin Chalandre*, tomes I et II, in-8° de XL-506 et de 337 pages.

La préface est signée par l'abbé H. Crélier.

177 Introduction à la vie dévote, de saint François de Sales.

J'indique sommairement les éditions de ce livre faites en 1857.
Lyon, Périsse, in-12 de XII-407 pages ;
Lyon, Périsse, in-32 de XVIII-468 pages ;
Lyon, Périsse, in-32 de 502 pages ;
Besançon, Outhenin, in-32 de 415 pages ;
Limoges, Barbou, in-32 de 416 pages.

178 Pensées consolantes de saint François de Sales dans les épreuves et les tentations de la vie intérieure, dans les infirmités de l'âme et du corps, dans la crainte excessive de la mort et des jugements de Dieu, dans la perte des parents et des amis, etc.; recueillies dans ses écrits et mises en ordre avec des notes des maîtres de la vie spirituelle, par le R. P. Huguet, mariste. *Paris*, *Remquet*, in-18 de XII-384 pages. — Prix : 1 fr. 50 c.

De la Bibliothèque des âmes intérieures.

179 La vraie et solide piété expliquée par S. François de Sales, évêque et prince de Genève, recueillie de ses épitres et de ses entretiens, par Collot. *Lyon, Périsse*, in-32 de XVI-623 pages.

180 Mémoire sur l'autorité de l'Eglise et du Pontife romain, d'après les actes apostoliques. Opuscules inédits du cardinal Gerdil ; publiés à Rome par le P. Vercellone, religieux de S. Charles *ai Catinari*, avec l'approbation du Maître du Sacré Palais, et traduits par M. P.-J. Douai. *Corbeil, Crête*, in-8° de 59 pages.

181 Du Pape, par le comte de Maistre, 14e édition, seule conforme à celle de 1821, augmentée de lettres inédites de l'auteur et d'une table analytique. *Lyon, Pélagaud*, in-8° de XL-508 pages.

Œuvres posthumes, tome III.

II. SCIENCES ET ARTS

1° SCIENCES MORALES

182 L'Eglise et les philosophes au dix-huitième siècle, 2e édition, revue et corrigée, par P. Lanfrey. *Saint-Denis, Drouard*, in-18 jésus de 386 pag. — Prix : 3 fr. 50 c.

La première édition a paru en 1855.

183 Examen de la philosophie de Bacon, où l'on traite

différentes questions de philosophie rationelle ; ouvrage posthume du comte Joseph de Maistre ; 3e édition. *Lyon*, *Pélagaud*, 2 vol. in-8° de 610 pag.

184 Les Soirées de St-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence, suivi d'un traité sur les sacrifices, par le comte J. de Maistre ; 7e édition. *Lyon*, *Pélagaud*, 2 vol. in-8°.

185 Considérations sur la France, par M. le comte Joseph de Maistre ; nouvelle édition. *Lyon*, *Pélagaud*, in-8° de XII-220 pages.

186 Lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole, par le comte Joseph de Maistre. *Lyon*, *Pélagaud*, in-8° de VI-183 pages.

187 De l'Education, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Tome I : De l'éducation en général. 2e édition. *Paris*, *Raçon*, in-8° de XXI-446 pages. — Prix : 7 fr.

188 De l'Education, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Tome II : De l'autorité et du respect dans l'éducation. *Orléans*, *Jacob*, in-8° de 664 p.

2° SCIENCES PHYSIQUES, NATURELLES ET AGRICOLES

189 Observations météorologiques faites à Chamounix en 1855, 1856 et 1857, et observations thermométriques au sujet des sources et de divers cours

d'eau de la vallée de l'Arve, par M. Venance Payot, naturaliste. *Lyon, Barret*, in-8° de 25 pages.

Lues à la Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts de Lyon, le 17 juillet 1857.

190 Manuel de géologie élémentaire, ou Changements anciens de la terre et de ses habitants, tels qu'ils sont représentés par les monuments géologiques, par sir Charles Lyell..... Traduit de l'anglais sur la 5e édition par M. Hugard.... . illustré de 750 gravures sur bois. Tome II. *Paris, Langlois et Leclerc*, in-8°.

191 Rapport sur l'acquisition, les travaux d'art, de cultures, etc. du jardin expérimental créé à Saint-Jean-de-Maurienne par défunt chevalier Bonafous, contenant tout ce qui s'est passé depuis le 26 juin 1845, par le docteur Mottard. *Torino, Steffenone*, in-8° de 12 pages.

Extrait du volume X des *Annales de l'Académie d'agriculture de Turin*.

192 Etablissement d'horticulture. Catalogue général des cultures de De St-Jean aîné et Gotteland, horticulteurs-pépiniéristes, marchands grainiers et architectes de jardins, à Chambéry (Savoie). *Lyon, J. Nigon*, in-8° de 32 pages.

193 Cultures de Charles et J.-B. Burdin à Chambéry (Savoie). Catalogue général, 1857. *Grenoble, Allier*, petit in-4° de 69 pages.

3° SCIENCES THÉRAPEUTIQUES

194 Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques, par MM. P.-L.-B. Caffe, propriétaire, rédacteur en chef, E. Beaugrand et E. Robiquet, (fin de la 24e année et commencement de la 25e). *Paris, Méquignon-Marvis*, 36 livraisons in-4° de 16 pages à deux colonnes. — Prix : 8 francs par an; étranger, 10 fr.

Paraît les 10, 20 et 30 de chaque mois.

Le volume ou l'année commence en octobre.

La partie consacrée à la *chronique* renferme souvent des détails sur la Savoie ou sur les Savoisiens.

Chaque numéro contient un bulletin bibliographique et des articles nécrologiques.

195 Istoria di due epidemie di febbre tifoidea, presentata alla R. academia medico-chirurgica di Torino dal dottore Mottard, di S.-Gioanni di Moriana..... Traduzione dal francese del dottore Caio Peyrani. *Torino*, in-8° de 6 pages.

Extrait du *Journal des sciences médicales de la royale Académie médico-chirurgicale de Turin*, 18e cahier de 1857.

196 Médecine opératoire. Nouveaux procédés pour l'amputation des staphylomes de la cornée et pour l'extirpation du ptérigium, par le docteur Ch.-J.-F. Carron du Villard.

Notice insérée dans le *Moniteur des hôpitaux*, 5e année, 10 octobre 1857.

197 De la guérison prompte et radicale des diverses espèces d'hydrocèles de la vaginale par la filiation lente, par M. Carron du Villard.

Notice insérée dans le *Moniteur des hôpitaux* du 24 octobre 1857.

198 * Rapport sur les eaux thermales d'Aix en Savoie pendant l'année 1855, suivi de considérations pratiques sur leurs propriétés médicinales, par le Dr Blanc. *Paris, Firmin Didot,* 1856, in-8° de 56 p.

199 Les Bains d'Aix en Savoie, par le Dr Guilland.

Notice de 11 pages, insérée dans le n° 5 de l'*Echo médical*, année 1857, page 209. Elle a pour but d'exposer les dernières modifications introduites dans le *régime administratif et matériel* de l'établissement des bains d'Aix, et dans sa direction médicale. Elle se termine par la bibliographie décennale d'Aix, de 1846 à 1856 inclusivement.

200 * Notice historique et médicale sur l'élixir de santé, boisson hygiénique et liqueur de table contre les indigestions, les digestions difficiles, la diarrhée, la cholérine, etc., etc., par Joseph Bonjean. *Paris, Hennuyer*, 1856, in-8° de 8 pages.

4° ARTS ET INDUSTRIE

201 Risposta dell'ingegnere Sommeiller alle accuse mosse dal signor G.-B. Piatti contro gli ingegneri Grandis, Grattone e Sommeiller. *Torino, Botta*, in-8° de 60 pages.

III. BELLES-LETTRES

202 Prières de mai. Poésies à la sainte Vierge, par Octave Ducros (de Sixt). *Le Mans, Julien*, in-32 de 202 pages.

203 La Crinolinéiade. Poème héroï-comique en trois chants et sept tableaux, par Jph Rousseau. *Lyon, Bajat*, in-12 de 12 pages.

204 Les Enfants de J.-J. Rousseau, par Cl. Genoux. *Paris, Serrière*, in-18 jésus de x-260 pages. — Prix : 1 fr.

Précédé d'une dédicace à M. Emile de Girardin et d'une notice biographique de l'auteur, extraite de la *Biographie générale* éditée par MM. Firmin Didot.

Compte-rendu dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, juin 1857.

IV. HISTOIRE

1° HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE ÉTRANGÈRE

205 * Histoire des croisades, par M. Michaud, de l'Académie française ; nouvelle édition, faite d'après les derniers travaux et les dernières intentions de l'auteur, et augmentée d'un appendice, par M. Huillard de Breholles, membre du comité des monuments écrits. *Paris, Claye*, 1856, 4 volumes in-8°

de XII-2046 pages, quatre vignettes et une carte.

206 Aperçu sur le mouvement intellectuel en Grèce depuis l'avénement du roi Othon, par J. Depoisier. *St-Germain-en-Laye*, *Beau*, in-8° de 11 pages.

Extrait de l'*Investigateur*.

207 La Grèce et les Capodistrias pendant l'occupation française de 1828 à 1834, par M. Pellion, général de division. Rapport fait à l'Institut historique de France par J. Depoisier. *Saint-Germain-en-Laye*, *Beau*, in-8° de 32 pages.

Extrait de l'*Investigateur*.

208 Les Œuvres d'Edgar Quinet, par P. Lanfrey.

Ce travail a paru dans le *Siècle* au mois de juillet, et dans le *National* de Belgique du 3 août 1857.

2° HISTOIRE NATIONALE

209 Note sur la Maurienne et sur l'origine de l'évêché de Maurienne, par M. le chevalier Ménabréa.

Insérée à la page 401 du tome premier de l'ouvrage intitulé : *Les livres des miracles et autres opuscules de Georges Florent Grégoire, évêque de Tours, revus, collationnés sur de nouveaux manuscrits, et traduits par H.-L. Bordier*.

210 Histoire du bienheureux François de Sales, évêque et prince de Genève, instituteur et fondateur de l'ordre des religieuses de la Visitation sainte Marie, composée premierement en latin par son neveu Charles Auguste de Sales, prieur de Thuille, doc-

teur en théologie, prévost, chanoine, vicaire général et official de la saiute eglise de Genève, et mise en français par le même autheur, divisée en dix livres. *Besançon*, *Outhenin Chalandre*, 2 volumes in-8° de XVI-834 pages.

211 Sessione 1857. Camera dei deputati. Rapport de la commission.... sur le projet de loi présenté par le ministre des finances dans la séance du 31 mars 1857. Concession du chemin de fer d'Annecy à Genève. Séance du 17 avril 1857 (Léon Brunier). *Turin, imprim. de la Chambre*, in-4° de 18 pages avec un plan lithographié.

212 Sessione parlamentare di 1857. Senato del regno. Rapport du bureau central, composé de MM. les sénateurs de Brignole-Sales, Plaña, Mosca, de la Marmora et Jacquemoud, sur le projet de loi pour la percée du Montcenis et l'approbation du nouveau cahier des charges de la compagnie Victor-Emmanuel (Jacquemoud J.). *Turin, impr. du Parlement, juillet,* in-8° de 27 pages.

V. MUSIQUE

213 Trois mélodies pour le violon, avec accompagnement de piano, par le comte Pillet-Will. *Paris*, *Brandus et Dufour*. – Prix : 10 fr. chaque mélodie.

214 Mélodie pour le violon, avec accompagnement de piano, par le comte Pillet-Will; op. 53. *Paris, Brandus, Dufour et comp.* — Prix : 6 fr.

215 Mélodie pour le violon, avec accompagnement de piano, par le comte Pillet-Will. *Paris, Brandus et Dufour.* — Prix : 10 fr.

216 Mélodies pour le violon, avec accompagnement de piano, par le comte Pillet-Will; op. 55, 56, 57; nos 49, 50, 51. *Paris, Brandus, Dufour et comp.* — Prix : chaque morceau, 10 fr.

TROISIÈME SÉRIE

OUVRAGES IMPRIMÉS HORS DE LA SAVOIE ET PAR DES ÉTRANGERS SUR LA SAVOIE OU SUR LES SAVOISIENS ET LEURS ŒUVRES

I. SCIENCES

217 Le comte de Maistre et M. de Rémusat, par l'abbé François Chesnel. *Nantes, Forest*, in-8° de 13 p.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

218 Considérations sur l'éducation telle qu'elle convient à notre époque, à propos d'un livre sur ce sujet par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Discours prononcé au sein de la Société d'éducation de Lyon, dans la séance du 14 mai 1857, par Ch. Lacroix. *Lyon, Pélagaud*, in-8° de 14 pages.

219 Sur la structure du Mont-Blanc, par le colonel Portlock.

Dans le *Quartely journal of the geological society*, tome XIII, page LVII.

II. HISTOIRE

220 Voyage de Lyon à Aix-les-Bains et à Chambéry par le Haut-Rhône, par Joseph Bard. *Lyon*, in-8° de 11 pages.

Ce voyage est un appendice à un volume in-8° du même auteur, intitulé : *Parcours général de la Méditerranée .... à Lyon....* In-8° de 200 pages, avec carte. Il y est question de notre pays de la page 166 à la page 177.

221 Suite à la Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, et principalement sur celui de la Balme, près de la Roche en Faucigny, par H.-J. Gosse fils. *Genève, Ramboz et Schuchard*, in-8° de 23 pages, avec 4 planches lithographiées par l'auteur.

Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome XI. Fait suite à un premier travail publié en 1855.

222 Bulletin officiel des chemins de fer du Dauphiné et de la Savoie. Edition des Etats sardes; première année. *Grenoble*, *Napoléon Maisonville*, in-4° de 12 pages à trois colonnes. — Prix : 10 fr. par an; le n°, 20 c.; 8 fr. pour les employés des chemins de fer.

Parait tous les samedis. Il a commencé le samedi 4 juillet.

223 Le Bon Vivant, almanach de France et de Savoie, 1858. *Nancy*, *Hinzelin*, in-16 de 160 pag. et fig. — Prix : 40 c.

224 L'Ami de la Savoie, almanach pour 1858. *Paris*, *Ad. Leclerc*, in-16 de 134 pages.

Œuvre de la Société de S. Vincent de Paul, qui le vend 20 cent. Les articles sur la Savoie ont été fournis par des membres de la conférence de Chambéri. (Voyez Compte-rendu des conférences de la Savoie pour les années 1854-1856, page 27.)

III. ESTAMPES

1° PAYSAGES

225 Excursions pittoresques sur le chemin de fer Victor-Emmanuel, par Eug. Cicéri. *Paris*, *Lemercier*, 6 planches lithographiées.

Ces six vues sont :

Vue de Chambéry,
Vue prise de la station de Montmélian,
Château de Miolans,
Station d'Aiguebelle,
Château d'Hermillon,
Saint-Jean-de-Maurienne.

226 Chamouny et le Mont-Blanc, par H. Cuvillier. *Paris*, *Lemercier*.

227 Chamouny; Vue de la Mer de glace prise du Chapeau, par Deroy. *Paris*, *Lemercier*.

228 Vues de Suisse : Chamouny, Vue de l'hôtel d'Angleterre; — Vallée de Sixt, Vue du Fer-à-Cheval pris du Nant-Bride dessus; — Chamouny, Première ascension de l'aiguille du Midi par le comte Fernand de Bouillée; escalade du rocher le 5 août 1856; — La nuit du 4 au 5 août, 3,500 mètres au-dessus de la mer, 10 degrés de froid. Par Deroy. *Paris*, *Lemercier*. Quatre planches.

C'est la suite de la collection inscrite au n° 203 du Bulletin précédent. Je ne sais jusques à quand on mettra la Savoie dans la Suisse.

229 Vues de Savoie : Annecy, vue prise derrière le château; — Annecy; — Chambéry, Vue du château; — Chambéry, Fontaine des Eléphants; — Cathédrale de Chambéry; — Chamouny; — Sixt, entrée de la vallée. Par Deroy. *Paris*, *Frick*. Sept planches.

230 Chamouny, Première ascension de l'aiguille du Midi par le comte de Bouillé (deux planches). — Vue du Glacier d'Argentière et de la source de l'Arve; — Chamony, Vue de la Mer de glace prise du Chapeau; — Aix-les-Bains : Cascade de Grésy; — Arc de Campanus; — Eglise d'Hautecombe; — Hautecombe et le lac du Bourget; —

Evian; — Thonon, vue prise de Rives; — Amphion près Evian. Par Muller, d'après Deroy. *Paris, Frick*. Onze planches.

231 Vue de la Mer de glace, prise du Montanvert; — Chamounix et le Mont-Blanc. Par Jacottet. *Paris, Lemercier*. Deux planches.

232 La Mer de glace, du Montanvert à Chamounix, par J. Arnout, d'après Loppé. *Paris, Lemercier*.

233 Vue de la chaîne du Mont-Blanc, prise du col de la Balme; — Vue de la chaîne du Mont-Blanc, prise de la Fléchère. Par Schultz, d'après Loppé. *Paris, Lemercier*.

234 Col et lac du Montcenis, par Tirpenne, d'après Loppé. *Paris, Lemercier*.

235 Le village de Sixt; — La pointe de Tanneverges et la chapelle de Pilly, vallée de Sixt; — La pointe de Salle et le collet d'Anterne; — Le lac d'Anterne et le rocher des Fiz. Par A. Cassagnac et Guesdon, d'après Frédérick et Loppé. *Paris, Lemercier*. Quatre planches.

236 Vue et Fabrique des environs de Moûtiers (Savoie). *Lyon, Gardon*. Deux planches.

Font partie d'un album.

237 Vues de Savoie. Six planches pour stéréoscope. *Paris, photographie Bertrand,* rue Dauphine, 34.

2° PORTRAITS

238 Louise de Savoie, mère de François Ier ; médaillon sculpté au château de Sarcus (Picardie) par Sorrieu. *Paris, Lemercier.*

Fait partie d'une collection de sept planches représentant des médaillons.

239 Saint François de Sales, évêque de Genève. *Paris, Lemercier Daniel.*

240 Le roi Victor-Emmanuel, par Laforce, d'après Visconti. *Paris, Lemercier.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

AUTEURS ET DES IMPRIMEURS

A

Arminjon Ernest, avocat à Chambéri. — Numéro 143.

Arnaud Dominique, avocat et professeur de droit à Chambéri. — Numéro 34.

Association florimontane, à Anneci. — Numéros 51, 102, 112, 155.

Voyez le Bulletin précédent.

Avet Antoine, conservateur des hypothèques à Chambéri. — Numéro 138.

B

Bachet Joseph, imprimeur à Chambéri. — Numéros 26, 49, 68, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 88, 90, 99, 103, 104, 113, 135, 137, 159, 160, 161.

M. Bachet a vendu son imprimerie le 1er juillet 1857 à MM. Paul-

Claude Ménard et Jean Hivert, qui en sont propriétaires aujourd'hui. — Voyez sur l'imprimerie *Bachet* la note du précédent Bulletin, où le lieu de naissance de cet imprimeur a été indiqué à Presille au lieu de Presilli. Parmi les dernières œuvres sorties des presses de M. Bachet, il faut signaler celles qui figurent sous les nos 77, 88 et 90.

Béard J., médecin à Rumilli. — Numéro 80.

Né à Rumilli. Cet écrivain s'est fait une réputation par ses chansons en patois, qui n'ont pas été imprimées, mais que tout le monde connaît.

Belly F.-E., homme de lettres à Chambéri. — Numéro 84.

Auteur d'un poème élégia-héroïque intitulé : *Napoléon, ses exploits et sa mort;* d'une pièce intitulée : *Le vieux grognard, Alger et Bourmont,* etc.

Bernardin (le P.), Frère mineur capucin du couvent de Chambéri. — Numéros 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Billiet Alexis, archevêque de Chambéri. — Numéros 3, 5, 119.

Voyez le Bulletin précédent. — Voici la liste des travaux dont Mgr Billiet a enrichi les Mémoires de l'Académie royale de Savoie :

Résumé des observations faites à Chambéry en 1822 (tome I).

Aperçu géologique sur les environs de Chambéry (tome I).

Résumé des observations faites à Chambéry en 1823, 1824, 1825 (tome II).

Lettre au sujet des tombeaux et monuments découverts en 1827 *près du col de la Madeleine en Maurienne* (tome III).

Notice sur le village de Brios *où mourut Charles-le-Chauve* (tome VII).

Observations sur quelques anciens titres conservés dans les archives des communes de la Maurienne (tome VIII).

Notice sur la peste qui a affligé le diocèse de Maurienne en 1630 (tome VIII).

Des brises périodiques dans les vallées des Alpes (tome XI).

Discours d'ouverture de la séance publique du 13 août 1844, sur la géologie du bassin de Chambéri (tome XII).

Mouvement de la population dans le diocèse de Maurienne (tome XII).

De l'instruction primaire dans le duché de Savoie (tome XII).

Dissertation sur les diptyques, et description d'un diptyque grec (tome XII).

Observations sur le recensement des personnes atteintes de goître et de crétinisme (tome I de la 2e série).

Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie (tome I de la 2e série).

Recensement des aliénés existant en Savoie en 1850 (tome II de la 2e série).

BLANC Louis-Marie, docteur-médecin à Aix-les-Bains. — Numéro 198.

BOCQUET Charles, imprimeur à Moûtiers. — Numéros 13, 63, 100.

Je regrette bien vivement de n'avoir point reçu de cet imprimeur des renseignements sur son établissement et sur les œuvres qui en sont sorties, bien que je me sois adressé à lui comme à ses collègues. Car je sais que l'on imprime beaucoup et avec un certain soin dans ses ateliers.

BONJEAN Joseph, pharmacien à Chambéri. — Numéros 49, 50, 104, 200.

Voyez le Bulletin précédent, dans lequel une faute d'impression a fait naître M. Bonjean en 1781 au lieu de 1810, 14 septembre, véritable date de sa naissance. Il faut ajouter à ses titres celui de secrétaire de la Société centrale d'agriculture de Chambéri. Je crois devoir signaler ici une biographie de M. Bonjean par M. P. Aymard-Bression, publiée dans les *Galeries biographiques historiques de la Société française de statistique*, 1re série, Paris, 1845.

BRUNIER Léon, ancien député, avocat à Aiguebelle. — Numéro 211.

BURDET Charles, imprimeur et libraire à Anneci. — Numéros 5, 11, 12, 24, 74, 75, 108, 114, 115, 116, 124, 157, 167, 168, 169, 170.

Voyez le Bulletin précédent. Notons parmi ses travaux de cette année le n° 75.

C

CACHOUX Henri, professeur de philosophie et censeur de la discipline au collége de Chambéri. — Numéro 44.

CAFFE Paul-Louis-Balthasar, docteur-médecin à Paris. — Numéro 194.

Voyez le Bulletin de 1856. On trouve une bonne biographie de M. Caffe dans la *Biographie des hommes du jour*, publiée par Germain Sarrut et Saint-Edme (tome IV, 2e partie). *Paris, H. Krabbe*, 1842.

CALLOUD Ch., pharmacien à Chambéri. — Numéro 64.

Membre de la Société de pharmacie de Paris. Membre agrégé de l'Académie de Savoie. Il a publié : *Etude sur l'amendement des terres; De la désinfection des engrais*, etc.

CARRON DU VILLARD, Ch.-J.-F., docteur-médecin à Paris. — Numéros 196, 197.

COLLOMB, missionnaire apostolique à Moûtiers. — Numéro 13.

COMICE CENTRAL AGRICOLE de la province de Savoie-Propre, à Chambéri. — Numéro 58.

Cette Société s'est constituée à Chambéri le 19 avril 1857 sous le nom de *Société centrale d'agriculture*, etc.

Corso Hippolyte, notaire à Chambéri. — Numéros 71, 83, 158.

Directeur de la *Gazette de Savoie*. M. Corso a fondé à Chambéri un établissement typographique pour l'impression de ce journal.

Voyez plus loin IMPRIMERIE NATIONALE.

D

De Bornes Luc, principal du collége national de Chambéri. — Numéro 42.

M. de Bornes est du Genevois Il a été chef d'institution en France; il a été nommé principal au collége de Chambéri en 1855, et chevalier des SS. Maurice et Lazare en 1857. Il est membre de la Société d'éducation de Lyon. Il a publié des comptes-rendus annuels. On a encore de lui : *De l'enseignement régulièr de la langue maternelle*, d'après les *Principes du R. P. Girard*.

De Lachenal Francisque, avocat à Chambéri. — Numéros 27, 113.

Né à Ugines dans la Haute-Savoie. Professeur de droit à l'école universitaire de Chambéri et professeur d'économie politique au cours spécial du collége national de cette ville. Auteur de plusieurs articles bibliographiques et autres, insérés dans les journaux du pays.

De la Palme Charles, propriétaire à Chambéri. — Numéro 68.

De Maistre Joseph. — Numéros 181, 183, 184, 185, 186.

De Mortillet Gabriel, naturaliste et ingénieur civil à Vérone. — Numéros 51, 54, 55.

Voyez la table du Bulletin précédent. En 1857, M. de Mortillet a quitté Anneci pour remplir une place plus lucrative en Italie, celle

d'ingénieur en chef pour le service des chaux hydroliques dans les chemins de fer autrichiens en Lombardie.

DEPOISIER J. — Numéros 206, 207.

DE ROLLAND Jules, conseiller d'intendance générale à Chambéri. — Numero 41.

Nommé en 1857 intendant de la province d'Aoste.

DE SALES Charles-Auguste. — Numéro 210.

DE SALES (saint François). Voyez FRANÇOIS.

DESCOTES Eloi, chanoine à Chambéri. — Numéro 109.

Ancien professeur d'éloquence, ancien directeur du collége de Rumilli.

DESPINES Alphonse, à Anneci. — Numéro 155.

DESSAIX Joseph, littérateur et publiciste à Chambéri. — Numéros 68, 90, 91, 164.

Voyez le Bulletin de l'année précédente.

DREVET P.-G., poète et publiciste à Chambéri. — Numéro 81.

On a de lui un *Petit recueil de fables* imprimé en 1849, et *Excursion dans la lune en 1848*.

DUCROS (de Sixt) Octave, avocat à Paris. — Numéro 202.

DUPANLOUP, évêque d'Orléans. — Numéros 172, 173, 174, 187, 188, 218.

Né à St-Félix, commune de la province de Savoie-Propre. Membre de l'Académie française, de la Société archéologique de l'Orléanais, de l'Académie royale de Savoie, etc. Outre les ouvrages insérés au Bulletin de l'année précédente, nous citerons encore de lui, entre autres : *Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans à MM. les supérieurs, di-*

recteurs et professeurs de son petit séminaire, publiée en 1850 par le comité pour la défense de la liberté religieuse; *Discours de réception* à l'Académie française en 1854; *Panégyrique de Jeanne d'Arc.*

DUPUIS Maurice, avocat à Chambéri. — Numéros 32, 33.

F

FAVRE (l'abbé), missionnaire. — Numéros 11, 175.

Voyez le Bulletin de 1856.

FERNEX, ancien intendant, à Chambéri. — Numéro 23.

FORESTIER, docteur-médecin à Aix. — Numéro 60.

Membre de la commission d'inspection des eaux d'Aix, ancien médecin militaire de l'armée sarde.

FRANÇOIS DE SALES (saint). — Numéros 176, 177, 178, 179, 239.

G

GENOUX Claude, ouvrier imprimeur à Paris. — Numéro 204.

Voyez le Bulletin précédent.

GRAND Charles, avocat à Chambéri. — Numéro 35.

GROBEL François, professeur et directeur spirituel au collége d'Anneci. — Numéro 75.

On a de lui : *Gloire scientifique et littéraire de la Savoie*, discours (1849).

GUILLAND Louis, doct.-médecin à Aix. — Numéro 199.

Voyez le Bulletin précédent.

H

HUDRY-MÉNOS, écrivain et publiciste à Chambéri. — Numéros 26, 159.

Né à Boége en 1819. Directeur et rédacteur en chef du journal *le Glaneur*. Parmi les nombreuses brochures qu'il a publiées, nous citerons les suivantes :

Adresses aux paysans savoyards sur l'incamération des biens ecclésiastiques, 1850.

Adresse à la bourgeoisie savoisienne, 1851.

Incamération des biens ecclésiastiques, 1853.

Le mariage civil, 1854.

Lettres à Mgr l'évêque de Nice, 1854.

L'Etat, la propriété et les corporations, 1855.

Vœu du nouvel an, 1855.

HUGARD, aide de minéralogie au muséum d'histoire naturelle à Paris. — Numéro 190.

Né à Cluses en Faucigni. Ancien secrétaire de la Société géologique de France.

I

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT. — Numéros 2, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 31, 32, 33, 43, 45, 60, 65, 73, 95, 96, 105, 107, 126, 127, 130, 138, 146, 148, 152, 153, 164.

Cet établissement typographique est un des plus anciens de Chambéri ; il appartient aujourd'hui à une société dont le membre principal est M. Albert Bottero. Cette imprimerie occupe une quinzaine d'ouvriers ; elle possède une presse mécanique dite *jumelle* et un riche matériel. — Parmi les ouvrages les plus remarquables sortis de ses

presses, nous devons signaler ici : les *Annales et bulletins de la chambre de commerce et d'agriculture*, 1832-46 ; la *Galerie savoisienne*, 1842 ; le *Noïaphanisme*, par M. Dessaix, 1844 ; les *Etudes médicales sur les établissements d'aliénés en France*, par Duclos, 1846 ; l'*Histoire de Savoie* de M. Boissat, 1851 ; la *Savoie historique* de M. Dessaix, 1855-57 ; les nos 91, 127, 150 et 157 du Bulletin de 1856, et les nos 51, 45, 65, 105, 138 et 146 du présent Bulletin.

IMPRIMERIE NATIONALE. — Numéros 27, 35, 37, 44, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 62, 66, 71, 83, 85, 94, 101, 122, 125, 128, 129, 138 et 166.

Fondée en 1854 par M. Corso Hippolyte pour l'impression des journaux qu'il dirige, cette imprimerie s'est développée très rapidement, et a atteint un degré de prospérité certaine. Elle a occupé en 1857 constamment 20 ouvriers et quatre apprentis, jeunes gens de Chambéri. Les travaux les plus remarquables qu'elle a produits en 1857 sont ceux qui figurent dans le présent Bulletin sous les numéros 57, 58, 61, 62, 83, 85, 138 et 166.

J

JACQUEMOUD Joseph (le baron), conseiller d'état à Turin. — Numéro 212.

Voyez la table du Bulletin précédent.

JALLABERT J.-J.-C., employé dans l'administration des douanes. — Numéro 86.

Voyez la table du Bulletin de 1856.

L

LACOSTE Fleury, agronome à Cruet. — Numéro 58.

Voy. la table du Bulletin de 1856. Nommé en 1857 président de la Société centrale d'agriculture, et chevalier des SS. Maurice et Lazare.

LANFREY Pierre, écrivain à Paris. — Numéros 182 et 208.

Né à Chambéri en 1827.

LEYAT Louis-Marie, inspecteur des écoles primaires de la division de Chambéri. — Numéros 65, 73.

Voyez le Bulletin de 1856.

LOUARAZ Antoine, ancien député. — Numéro 129.

M

MÉNABRÉA Léon, conseiller à la cour d'appel de Savoie. — Numéros 110 et 209.

Historien distingué, né à Chambéri. Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Savoie, membre de l'Académie royale des sciences de Turin, décoré de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et de plusieurs autres ordres. Charles-Albert lui a accordé en 1843 le titre de NOBLE. Il est mort cette année 1857.

Les travaux historiques qu'il a insérés dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie* sont :

De la marche des études historiques en Savoie depuis le 15e siècle jusqu'à nos jours, et des développements dont ces études seraient encore susceptibles (volume IX).

Montmélian et les Alpes (vol. X).

L'abbaye d'Aulps, d'après des documents inédits (vol. XI).

De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux, avec des documents inédits (vol XII).

De l'organisation militaire au moyen âge (vol. I de la 2e série).

Notice sur l'ancienne chartreuse de Vallon en Chablais, avec chartes inédites et éclaircissements relatifs à la famille souveraine des sires de Faucigni (vol. II, 2e série).

Comptes-rendus des travaux de l'Académie .(tom. XII, et tom. I et II de la 2e série).

Il y a eu des tirages à part de tous ces travaux.

En dehors des publications de l'Académie de Savoie, Ménabréa a encore publié :

Feux follets. Paris, 1836. In-8°.

Requiescant in pace. Paris, 1836. In-8°.

Storia e giurisprudenza. Cenni sulla storia del diritto. Turin, 1836. Inséré dans le *Subalpino.*

Histoire municipale et politique de Chambéry, écrite en entier d'après des documents inédits, et à laquelle on a rattaché les points les plus importants et les plus curieux de l'histoire de la Savoie et des Alpes. Chambéri, 1847-48. (Il n'a paru que trois livraisons de ce travail.)

Mémoires pour servir à l'intelligence des discussions qui ont existé entre le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne et S. M. l'empereur d'Autriche, depuis le traité de Vorms du 15 septembre 1743 jusqu'en 1848, sur différentes questions non encore résolues d'intérêt politique, de commerce et de droit des gens. Turin, 1849. In-8°.

Histoire des négociations qui ont précédé le traité de paix conclu le 6 août 1849 entre S. M. le roi de Sardaigne et S. M. l'empereur d'Autriche. Turin, 1849. In-8°.

Rapport sur le projet de loi concernant l'organisation judiciaire. Turin, 1851. In-4°.

Il faut encore ajouter à cela plusieurs comptes-rendus bibliographiques insérés dans divers journaux; quelques articles de politique signés du pseudonyme L'OURS ÉNÉ-BRAMA, insérés au *Courrier des Alpes*, et divers autres articles sur différents sujets.

Il a laissé un certain nombre de travaux commencés ou ébauchés. Sa famille les a adressés à l'Académie de Savoie, qui doit les publier.

MÉNARD ET C^ie^, imprimeurs à Chambéri. — Numéros 118, 120, 159, 161, 165.

Voy. BACHET François, dont l'imprimerie a passé au S^r^ Ménard et à son associé, par acte de vente du 1^er^ juillet 1857.

MESTRALLET, chanoine à Saint-Jean-de-Maurienne. — Numéro 154.

MICHAUD Joseph. — Numéro 205.

MOLLARD Benoit, conseiller à la cour d'appel. — Numéro 127.

MOTTARD A., docteur-médecin à St-Jean-de-Maurienne. — Numéros 191, 195.

Membre de la Junte de statistique, correspondant de l'Académie de Savoie, président du comité d'histoire et d'archéologie de Maurienne. Il a publié :

Annuaires d'observations faites à St-Jean-de-Maurienne, de 1833 *à* 1842. 8 brochures in-8°.

Réflexion sur la petite vérole et la vaccine et sur la revaccination. 1839.

Notice historique sur la vie et les travaux du docteur Fodéré. 1843.

Plusieurs écrits sur le goître et le crétinisme, sur l'agriculture, sur les travaux du Comice agricole de St-Jean-de-Maurienne, et sur le jardin expérimental de cette ville.

O

OUGIER Henri, avocat à Chambéri. — Numéro 132.

P

PALLUEL Ferdinand, avocat à Chambéri. — Numéro 131.

Voir la table du Bulletin de 1856.

PAYOT Venance, naturaliste à Chamonix. — Numéro 189.

Membre de la Société Hallerienne de botanique suisse. On a de lui le *Guide des botanistes au jardin de la Mer de glace*, et un *Catalogue de la série des roches de la chaîne du Mont-Blanc*, etc.

PERRET Alexandre, brasseur de bière à Chambéri. — Numéros 122, 130.

Ancien vice-syndic de Chambéri. Il a fait plusieurs rapports sur des questions d'octroi et autres.

PERRIER Barthélemi, curé de la Chappelle-du-Mont-du-Chat. — Numéros 88, 89.

Né à Saint-Pierre-d'Albigni. Il a fait imprimer en 1820 *Les deux compères, ou Dialogue propre à égayer et à guérir de l'antimaladie du pays*, et en 1839 une *Notice en prose et en vers sur S. Saturnin et la chapelle dédiée à son honneur.*

PHILIPPE Jules, écrivain, imprimeur et lithographe à Anneci. — Numéros 38, 39, 51, 67, 92, 102, 123, 139, 148, 149, 155, 163, 171.

Voyez la table du Bulletin de 1856.

PICOLLET Laurent, président de la seconde chambre de la cour d'appel de Savoie. — Numéro 76.

Commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, chevalier de la Légion d'honneur de France.

PILLET Louis, avocat à Chambéri. — Numéros 30, 52.

Voir la table du Bulletin de 1856.
Secrétaire-adjoint de l'Académie royale de Savoie.

PILLET-WILL (le comte). — Numéros 213, 214, 215, 216.

Voyez la table du Bulletin de 1856.

PINGET, vicaire de Saint-Germain-sur-Talloire. — Numéro 108.

PUTHOD François, imprimeur à Chambéri. — Numéros 1, 2, 3, 4, 7, 10, 28, 29, 30, 34, 36, 40, 41, 46, 47, 48, 52, 59, 64, 69, 70, 72, 76, 86, 87, 106, 109, 110, 111, 117, 119, 121, 131, 132,

133, 134, 136, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 150, 151, 156.

Cet imprimeur maintient, par ses efforts à perfectionner les ouvrages qui sortent de ses presses, la réputation qu'il s'est acquise, et mérite toujours plus les éloges que nous faisions de lui dans le Bulletin de l'année dernière (1856). Depuis cette époque, il a encore augmenté son matériel en caractères, et a ajouté à ses presses une presse mécanique, dite *presse universelle*, qui lui permet d'imprimer toutes sortes de travaux, tels que vignettes, labeurs de luxe, etc.

Nous citerons parmi ses travaux de 1857 les nos 29, 36, 41, 76, 106, 140.

R

Rabut François, professeur d'histoire au collége national de Chambéri. — Numéros 105, 106, 112.

Voy. la table du Bulletin de 1856.

Nommé en 1857 président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Rendu Louis, évêque d'Anneci. — Numéro 5.

Voyez la table du Bulletin de 1856.

Replat Jacques, avocat à Anneci. — Numéro 102.

Voyez la table du Bulletin de 1856.

Révil Alexandre, avocat à Chambéri. — Numéro 30.

Rey Jean-Jacques, avocat à Chambéri. — Numéros 29, 103, 135, 137.

Robert Louis, imprimeur à Anneci. — Numéro 162.

Voyez la table du Bulletin de 1856.

Je n'ai point reçu de renseignements de M. Robert cette année.

Rousseau Joseph, correcteur à l'imprimerie Ménard et Cie à Chambéri. — Numéro 203.

S

Saunier fils. — Numéros 54, 55.

Savoie, propriétaire à Gilli. — Numéro 131.

Société centrale d'agriculture de la province de Savoie-Propre. — Numéro 58.

Fondée en 1857, le 19 avril. Les comptes-rendus de ses séances ont paru pendant cette année dans la *Ferme-Ecole*, n° 56. Cette Société se compose déjà de 150 membres.

Sommeiller, ingénieur. — Numéro 201.

T

Tavernier Hippolyte, avocat. — Numéro 87.

Trésal Jean-Baptiste, docteur-médecin à Moûtiers. — Numéro 63.

Inspecteur de l'établissement des eaux de mer thermales de Salins en Tarentaise. M. Trésal a publié des œuvres poétiques, entre autres :
Le diguement de l'Isère, 1834.
L'Amédéide, poème en cinq chants, 1843.
Le 29 octobre 1847, au roi, 1847.

Turinaz Jean-François-Marcellin, évêque de Tarentaise. — Numéros 1, 7, 10.

Voyez la table du Bulletin de 1856.

V

Veyrat Auguste-Emile, doct.-méd. à Aix-les-Bains. — Numéro 61.

Docteur des facultés de Paris et de Turin, ex-médecin en chef de l'hôpital civil des cholériques de Varsovie, membre de l'Académie médico-chirurgicale de Turin, chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre militaire de S. Stanislas de Pologne.

Vibert François-Marie, évêque de Maurienne. — Numéros 1, 6, 8, 9.

Voyez la table du Bulletin de 1856.

Vulliermet Philibert, imprimeur à Saint-Jean-de-Maurienne. — Numéros 6, 154.

Porté par erreur dans le Bulletin de 1856 avec le prénom J.-B. au lieu de Philibert. — M. Vulliermet a acheté l'imprimerie de son beau-père; il possède en outre le matériel de l'imprimerie Boggo et Constantin.

Voyez le Bulletin de 1856.

TABLE DES MATIÈRES

pages

INTRODUCTION 141

PREMIÈRE SÉRIE.

Ouvrages imprimés en Savoie.

I. THÉOLOGIE 145
II. JURISPRUDENCE 150
III. SCIENCES ET ARTS 153
1° Sciences morales ..... id.
2° Sciences physiques et naturelles 155
3° Sciences agricoles 157
4° Sciences thérapeutiques 158
5° Sciences mathématiques 159
6° Arts ..... id.
IV. BELLES-LETTRES 160

V. HISTOIRE 165
1° Histoire générale et histoire étrangère à la Savoie ..... id.
2° Histoire savoisienne 166
A. Topographie, Histoire et Archéologie.... id.
B. Biographie et Bibliographie..... 168
C. Pièces historiques diverses 169
A. Parlement ..... id.
B. Administrations divisionnaires, provinciales et communales. 172
C. Clergé et Congrégations 175
D. Revues et Journaux..... 176
E. Almanachs 179

DEUXIÈME SÉRIE.

Ouvrages faits par des Savoisiens, et imprimés en dehors de la Savoie.

I. THÉOLOGIE 180
II. SCIENCES ET ARTS..... 182
1° Sciences morales ..... id.
2° Sciences physiques, naturelles et agricoles ... 183
3° Sciences thérapeutiques 185
4° Arts et industrie 186
III. BELLES-LETTRES 187
IV. HISTOIRE ..... id.
1° Histoire générale et histoire étrangère..... id.
2° Histoire nationale 188
V. MUSIQUE 189

TROISIÈME SÉRIE.

Ouvrages imprimés hors de la Savoie et par des étrangers, sur la Savoie ou sur les Savoisiens et leurs œuvres.

I. Sciences 190
II. Histoire 191
III. Estampes 192
1° Paysages ..... id.
2° Portraits 195
Table alphabétique des auteurs et des imprimeurs savoisiens 197

SUR L'ANCIENNETÉ, LES NOMS ET LA SITUATION

DU

DIOCÈSE DE MAURIENNE

MANUSCRIT DE Rd ESPRIT COMBET

ÉDITÉ PAR

LE COMTE MARTIN D'ARVE

Secrétaire du Comité d'Histoire et d'Archéologie
de Saint-Jean-de-Maurienne

Nous ne pouvons mieux commencer nos éditions de documents relatifs à la Maurienne que par la publication du curieux travail dont R^d^ Combet a fait précéder son histoire chronologique des évêques de Maurienne. R^d^ Esprit Combet, qui fut curé de Lanslevillard avant et après la Révolution, a rendu d'immenses services à l'histoire de la Maurienne.

Outre le travail manuscrit que je viens de citer, et qui a fourni à M. Angley la plupart des matériaux de son *Histoire des évêques de Maurienne*, il a laissé un coutumier de l'église de Lanslevillard, également manuscrit, énorme recueil où il a consigné tout ce qui peut intéresser cette paroisse, comme la vie de saint Landry, la succession des curés, les fondations faites à diverses époques, les coutumes de la paroisse avant la Révolution, la note des revenus de la cure, etc., etc.

La dissertation que nous publions aujourd'hui résume tout ce qui a été écrit sur l'histoire de la Maurienne avant l'ère chrétienne. Certes, nous sommes loin de penser qu'il faille ajouter foi à tout ce qu'elle renferme. Les premières notes surtout sont tirées, il le dit lui-même, des chroniqueurs, qui ont puisé dans les livres des rabbins juifs; et l'on sait que ces livres ne sont qu'un amas de fables. Néanmoins, tout fabuleux que soient ces récits, nous devons remercier R^d^ Combet de les avoir recueillis. Ce qui vient ensuite sur les différents noms de la Maurienne et sur les personnages de qui ces noms sont dérivés, n'est guère plus croyable et reste bien loin de la certitude historique. Les seuls faits qui soient revêtus des garanties que l'histoire exige sont l'existence du royaume cottien et l'époque de sa fusion dans le grand empire. Ces faits sont attestés par tant d'écrivains et de monuments, qu'il serait peu raisonnable d'en douter. Nous croyons que les fables même auxquelles un peuple a un instant ajouté foi relativement à son origine, appartiennent à son histoire, et nous pensons que l'on sera bien aise de trouver réunies, comme elles le sont dans le manuscrit que nous publions, celles qui ont rapport aux anciens habitants de la Maurienne.

A cet égard, qu'on me permette une observation.

S'il y a eu une époque où l'histoire s'est confondue avec la fable, il y en a eu une autre où, par un inconcevable excès de critique, l'on a révoqué en doute les faits les plus incontestables. Si cette manie eût duré,

nous en serions aujourd'hui à croire que le monde a commencé en l'an de grâce 1700. C'est entre ces deux extrêmes que l'historien doit se placer. Il faut qu'il sache, comme disait dernièrement une des illustrations de la Savoie (1), « se tenir dans un doute prudent sur « quelques faits incertains, et en rejeter quelques autres « qui appartiennent à la mythologie plutôt qu'à l'his- « toire, sans tout envelopper dans un même arrêt de « proscription, dont s'accommode bien mieux la pa- « resse vaniteuse que la science solide et patiente. »

Pour en revenir à R^d^ Combet, je reproduis sa dissertation textuellement, en lui laissant même ses fautes contre la langue et l'orthographe.

(1) Mgr Dupanloup. Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de la Chapelle.

SUR L'ANCIENNETÉ
LES NOMS ET LA SITUATION
DU DIOCÈSE DE MAURIENNE

Les historiens, les géographes et autres auteurs qui ont parlé de la Maurienne, l'ont fait d'une manière si confuse, qu'il est presque impossible d'en avoir et d'en donner après eux une idée juste et précise; c'est pourquoi nous nous contenterons de rapporter ici, en meilleur ordre, ce qu'ils ont dit de moins invraisemblable et de plus rapprochant de la vérité et surtout du possible.

1. Pavillon et les pères Fodéré et Rochex, se disant fondés sur les traditions tirées des livres juifs, disent que Lameth et Noé, divinement inspirés pendant qu'on fabriquoit le grand navire qui devoit les préserver des eaux du déluge, en firent un plus petit, sur lequel ils s'embarquèrent pour faire le tour de la terre; et que pendant ce voyage, après avoir remarqué qu'elle étoit divisée par les mers en trois parties, ils se contentèrent de se mettre en mémoire quels étoient les endroits les plus habitables, puis ils s'en retournèrent en la cité

d'Henoch, en Arménie, où ils trouvèrent l'arche presque achevée ou du moins bien avancée.

2. Selon eux, l'an du déluge 104, Noé avec ses trois fils Sem, Cham et Japhet, et autres procréés dès la sortie de l'arche, partirent d'Arménie, et vinrent débarquer dans l'endroit où est à présent Marseille, où ils laissèrent une colonie qui suivit les côtes du Rhône et les peupla en peu de temps, ainsi que les pays voisins, tandis que Noé avec le reste de ses gens s'en retourna en Arménie, où il arriva l'an 108.

3. Cette colonie, que Noé laissa à Marseille l'an 106, s'étant répandue, comme dessus, le long du Rhône, s'étendit bientôt jusque sur les Alpes, qu'ils peuplèrent, et dont les habitants furent d'abord appelés *Aborigènes, quasi sine origine,* pour n'avoir eu jusqu'alors aucun roi, sinon Noé.

4. L'an 114, Noé envoya Japhet avec 14 ducs de sa génération, en Europe, pour mieux la peupler; et l'an 149 il la divisa en 4 royaumes, donnant, cette année-là même, l'Italie à Gomer surnommé Gallus, fils ainé de Japhet; l'Hybérie ou l'Espagne, à Tubal 2e fils de Japhet, qui en prit possession l'an 151; la Gaule transalpine à Javan surnommé Samothès soit Dis, 4e fils de Japhet, qui commença à y régner l'an 152; mais il excepta de cette Gaule la Savoie, qu'il érigea en royaume particulier, et y joignit les pays voisins, où Japhet introduisit, selon les dits auteurs, 200 peuples divisés en 23 langues, dont les conducteurs furent Gomer, Longo, Bardus, Celtes, Lugdus, Narbo, Belgius, et quelques autres, dont sortirent les Gomerites, les Longobards, ou Lombards, les Celtes, les Lyonnois, les Narbonnois,

les Belges, qui en portent les noms, et, de ces peuples qui se divisèrent, quelques-uns vinrent jusqu'au Montcenis en traversant la Maurienne.

Mais Noé faisant un 2e voyage en Italie l'an du déluge 268, s'empara de la souveraineté du gouvernement, et y régna sous le nom de *Janus,* composé du mot hébreu Jaïn qui signifie vin et du mot arménien Jave qui signifie porte-vigne, à cause qu'il apporta cette plante, et apprit à en tirer le vin : ou bien il fut ainsi appelé, selon d'autres, à cause qu'il inventa les portes, en latin *januas.* Les poètes ont fait de Noé leur Jupiter, aussi surnommé *Janus,* auquel ils ont donné les épithètes de *Geminus* et *Bifrons,* comme s'il avait eu deux visages : à cause qu'il avoit vu finir et commencer les deux siècles du monde, ou les deux mondes, l'un avant, et l'autre après le déluge; et c'est de là que le Montcenis fut appelé, *Mons-Geminus,* eu égard que les Aborigènes, soit les habitants du Montcenis lui y dédièrent un temple. D'autres, pour la même raison, ont appelé la même montagne *Montem Janum,* quoique, selon quelques auteurs, *Mons Janus* soit le nom particulier du Mont-Genèvre qui appartient aussi au Montcenis, et où un autre temple étoit pareillement dédié à Noé Janus soit Jupiter. Et comme Calepin et plusieurs autres assurent que la Maurienne et le Montcenis, pour lors appelé Mons-Géminin, n'étoit qu'un même pays, et les habitants un même peuple, nous devons conclure que les habitants de la Maurienne étoient appelés pour lors Geminins, *Geminenses.*

5. L'on croit que c'est par la même raison que ce peuple, dans quelques auteurs, est appellé *Dipianois,*

Dipiani : car ce mot ne peut venir que de *Janus Bifrons*, ou *Duplex Janus*; à moins qu'on ne le veuille dériver de Dis et Javan, ou Javan surnommé Dis, autrement Samothès, 4e fils de Japhet, roi de la Gaule transalpine en 152 après le déluge, comme il a été dit ci-dessus.

6. Il faut encore remarquer sur Noé ou Janus, qu'on lui donna encore le nom de *Clausus*, *Clausius*, *Clusius*, *Clusinus*, pour avoir été fermé dans l'arche et y avoir enfermé les populateurs du genre humain, ou pour avoir vu fermer et finir l'ancien monde; et c'est pour cela que nos auteurs disent que la ville capitale des habitants des Alpes, où Janus fut roi, s'appela *Clusa*, *Seclusa*, et par corruption *Susa*, *Susia*, *Sicusia*, *Sigusia*, *Segusis*, *Regusis*, *Segusianum*, et même chez Bergomas, *Segudia*, en françois Suse, en italien Chiusa, et la vallée de Suse, selon l'ancienne chronique de la Novalaise, *Vallis Seguisina*, et selon d'autres *Clusina*. Le monastère de St-Michel de l'Etoile sur St-Ambroise est encore appelé, sans doute par la même raison : *Monasterium Clusinum*, Monastère de la Cluse, c'est-à-dire de Suse. D'où vient que l'auteur de la vie de Charlemagne appelle le Montcenis *Montem Secusium quasi montem Susæ;* et de là l'on conclut que les habitants de la vallée de Suse, du Montcenis ou de la Maurienne, qui ne fesoient tous qu'un seul peuple, s'appeloient *Clusains*, *Clusiens*, ou Susains. Mais il faut remarquer que l'on appeloit aussi *Secusiani* les habitants de Forest dans le Lyonnois, et pour les distinguer, ils étoient appelés *Secusiani Galliæ*, selon Strabon; mais ceux de Suse étoient surnommés *Secusiani Cesaris*, à cause de l'arc de triomphe qui y fut élevé à l'honneur de César. Guichenon et

Fodéré les distinguent encore en appelant les derniers *Secusienses*, et les premiers *Secusianos*. Pour se convaincre au reste que Suse étoit la capitale des Alpes dans la suite appelées Cottiennes, il ne faut que lire Marcelin, Guichenon, Boissier, Pingon, etc. Ce dernier, page 36, dit que le territoire de Turin ne s'étendoit pas plus loin qu'Aveillane avant le 12e siècle, depuis que Constantin rendit à Suse son titre de capitale, que Néron lui avoit ôté, et que ce ne fut que l'an 1111 que les Taurinois obtinrent de l'empereur Henri IV, de l'étendre jusqu'à St-Ambroise. On verra encore dans le père Rochex que, selon les auteurs qu'il cite, on adoroit à Suse Jupiter *Sabadius* qui, selon Saxi et Pausanias, donna son nom à la Savoie, *Sabaudia à Jove Sabadio*. Or ce Jupiter étoit roi de Crête ou de Candie, fils de Saturne et frère de Pluton, de Neptune, et de Vestalis adorée à Rome, dont descendit la maison des rois Cottius et Ideone, dont il sera parlé ci-après. L'on prétend même que le temple de Ste-Marie majeure de Suse étoit autrefois dédié à Neptune, et les deux tours voisines à Pluton, dont le sceptre y paroît encore, dit le Père Rochex.

Comme le Montcenis se trouvoit dans une des Gaules ainsi appelée de *Gomer Gallus*, premier fils de Japhet, roi d'Italie, qui comprenoit aussi une partie des Gaules, les habitants du Mont Gemenin, soit les Aborigènes et les Susains furent aussi appellés *Galli*, Gaulois.

Dans la suite le Mont Gemenin fut appellé Montcenis, et en latin *Mons cinesius, cinereus, cinensus, cinerensis, cinerum*, et cela à cause que, selon Tarcagnota et plusieurs autres cités par le Père Rochex, Annibal s'y fit un passage par le fer, le feu, et le vinaigre, en réduisit

la forêt en cendre ou y brula tant de bois que cette montagne fut couverte de cendre, et de là les habitants furent appelés Cinesains, ou Cinesiens. Abbon, évêque de Vienne, dans sa chronique citée par Louis de la Chiesa, appelle le Montcenis *Montem cibenicum*, et Pierre de Blois, *Montem Cibeneum*; mais ces termes, changés par corruption, paraissent avoir eu la même étymologie, d'où vient que Marliam appelle les habitants *Cinesios*. Simlerus l'appelle *Montem S. Dyonisii*, à cause d'une statue de ce saint qui y étoit en vénération; mais il semble qu'il ait confondu le Montcenis avec Montdenis, qui est une paroisse dans une montagne au-dessus de S^t^-Julien en Maurienne : cependant il appelle la rivière qui en découle *Cenisela*, qui ne descend que du Montcenis, et qui tire son nom, selon le père Rochex, de *Cenis* et de *Claranca* qui est un autre mont joint au Montcenis du côté de Jaillon, d'où elle tire aussi sa source. Guichenon est d'un autre sentiment : il dit que cette montagne s'appelle Montcenis, à cause que cette rivière qui en découle s'appelle *Cenise* ou *Cenisa*; mais il est plus probable que la rivière tire son nom de la montagne, qu'il ne l'est que la montagne tire le sien de la rivière, comme le remarque le Père Rochex, qui prétend que cette rivière s'appeloit de son temps *Cinisela*, à cause des deux monts susdits où elle prend ses sources; quoi qu'il en soit, c'est à cause du Montcenis, que dans le privilége d'Abbon, pair de France, de l'an 726, Suse est appelée *civitas Seuxina*, et la Novalaise, *Pagus Seuxinus*, c'est-à-dire ville et bourg situés au pied du Montcenis. Donc on pouvoit appeler les habitants *Mont-Cenisains*.

Avant de finir cet article sur le Montcenis, nous remarquerons encore 1° que l'ancienne chronique de la Novalaise appelle le Montcenis *Januam regni Italiæ*, 2° que Nasarius nomme Suse *Italiæ claustrum* et *januam belli ;* mais tous ces noms font plutôt connoître la situation du Montcenis, et de Suse, que leurs véritables noms, et leur ancienneté; encore n'en donnent-ils pas une idée bien juste : puisque Suse et le Montcenis n'étoient ni les limites, ni la porte d'Italie, ni son enceinte dans toute son étendue du côté du couchant; et, par la même raison, c'est mal à propos que Marliam dit que Suse s'appeloit *Seclusa quasi Galliam citeriorem ab ultiori secludens :* car, comme le remarque le Père Rochex, Suse n'a jamais servi de limites ou de confins séparant les deux Gaules.

7. Louis de la Chiesa appelle encore les habitants du Montcenis, soit de la Maurienne, Bramovices, Blamovianes, sans qu'on en sache la raison, du moins le Père Rochex, qui le rapporte, ne la donne pas. Peut-être reçurent-ils ce nom de quelques-uns de leurs rois : car ces Aborigènes eurent 15 rois électifs depuis l'an 106 jusqu'en l'an 391 du déluge, selon les auteurs cités par le Père Rochex.

8. Ce fut vers cette année 391 qu'Allobrox, natif d'Ascalon en Palestine, vint s'emparer de ce royaume et faire porter le nom d'*Allobroges* aux habitants, dont il fut le 16e roi depuis Noé, selon le père Fodéré et les auteurs qu'il cite. Son royaume, selon Calepin, comprenoit 1° les Centrons, soit Tarins; 2° Ocelum, qu'on interprète mal à propos être Exilles, et qui est plus probablement Auçois en Maurienne ou la Novalaise;

3° selon Seudus, toute la Savoie; 4° selon Marliam, tout le Dauphiné; 5° toute la Maurienne, selon Monet et Chorier; 6° tout le Faucigny, le Chablais et la Val d'Aoste, selon ledit Monet. Quoi qu'il en soit, ce royaume conserva toujours son nom d'*Allobrogum* jusqu'à Cottius le père, qui l'appela de son nom *Cottianum*, *Cottien :* cependant différents rois après Allobrox donnèrent leurs noms au même peuple, qui les porta par intervalle et selon qu'il plut aux auteurs qui en parloient; ce qui rendit son histoire fort obscure.

9. Cet Allobrox, selon le chanoine Cretet, cité par Rochex dans un de ses manuscrits, qui étoit contemporain de Dardanus, fondateur de Dardanie et grand-père de Tros, fondateur de Troie, vivoit l'an 1456 avant la venue de J.-C. Nous ignorons les rois qui régnèrent depuis lui jusqu'à Caturigus, qui fut le 13e après lui, le 28e depuis Noé, soit Janus. Caturigus donna aussi son nom aux habitants des Alpes, qui s'appelèrent *Caturiges;* mais quoique plusieurs historiens aient confondu les Caturiges avec les Allobroges, plusieurs pensent que les Caturiges n'étoient pas si étendus, et n'appellent de ce nom que 1° les Embrunois, dont Embrun, selon Chorier, étoit la capitale, et dont il prétend que le bourg de Chages porte encore le nom; 2° la basse Maurienne depuis la Chambre jusqu'à Aiguebellette, au nord-ouest de Chambéry, qui, selon Fodéré, Tournier et Rochex, en étoit la capitale sous le nom de Civaro; 3° la ville de St-Jean de Maurienne, selon d'autres, leur appartenoit aussi; 4° la basse Tarentaise depuis Briançon, au dessous de Moûtiers, mais non pas les Centrons, quoique, selon quelques-uns, ils ne doivent pas être exceptés,

prétendant que le val de Tigne leur appartenoit; 5° enfin les pays d'Italie qui confinent les Centrons, peut-être les seuls Salasses ou habitants de la Val d'Aoste; mais d'autres ajoutent tout le Piémont jusqu'au Pô, et surtout Cahours, qu'on prétend tirer son nom de Caturiges. Tout cela, comme on voit, n'est pas clair; car, par exemple, la Maurienne est comprise dans l'Italie et confine les Centrons.

10. Du nom de je ne sais quel autre roi, ou avant ou après Caturigus, les Aborigènes furent encore appelés *Garocelles;* mais il y en a qui prétendent qu'on n'appeloit *Garocelles* que les habitants de la Maurienne au midi de la rivière d'Arc, soit de Bonneval, Bessans, Lanslevillard, Lanslebourg, Montcenis, Mont-Genèvre, Embrun, Bardonenche, la Grave, Barreau, Valloires, Albanne, Montricher, Villard-Gondran, les Albiés, Montrond, les Arves, les Villards et autres du même côté jusqu'à Montmeillan, qui n'en étoit pas exclu, quoique situé, ainsi que Bonneval et Lanslebourg, au nord de la rivière d'Arc ou de l'Isère.

11. Brenus, roi des Sénonois soit Bourguignons, ayant épousé la fille de Leginus, roi des Allobroges, hérita de son royaume après son décès, selon Bergomas, l'an 314 avant J.-C., et c'est de Brenus que les Allobroges furent appelés *Bramovices* ou *Branovices* ou *Bramoviciens;* mais on n'appeloit ordinairement Bramovices que les peuples qui habitoient le long de la rivière d'Arc, depuis Termignon jusqu'à Aiguebelle, du côté du nord, selon Guichenon et D. Louis de la Chiesa; et l'on prétend que Bramans étoit leur capitale, quoique située au midi de cette rivière, au pied du petit Montcenis, au dessous de

S^{t}-Pierre d'Extravache, au sud-est d'Auçois, qui est l'*Ocelum* dont il est parlé dans les Commentaires de César (*de Bello gallico*, lib. I, 10, p. 7). C'est du moins l'opinion la plus probable, ainsi que le prouve ledit R. père Rochex, bien qu'il pense que la Novalaise, et non Oulx ou Exilles, pourroit être prise pour cet *Ocelum*, si César avoit passé d'Italie en Tarentaise par le Montcenis; ce qui ne seroit point conforme au texte latin, qui dit : « Ipse (Cesar) in Italiam magnis itineribus con-« tendit, duasque ibi legiones conscribit; et tres, quæ « circum Aquileiam hiemabant, ex hibernis eduxit; et, « quià proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes « erat, cum his quinque legionibus ire contendit. Ibi « Centrones, Garoceli et Caturiges, locis superioribus « occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Ab « Ocelo, quod est citerioris provinciæ (nota que César « étoit en Maurienne quand il parloit ainsi) extremum, « in fines Vocontiorum ulterioris provinciæ die 7 per-« venit; inde in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in « Sebusianos (la Bresse) exercitum duxit. » Il semble résulter de ce texte que César passa par le petit S^{t}-Bernard, traversa la vallée de Tigne et les montagnes qui séparent la Maurienne de la Tarentaise, et que, malgré les Tarins, *Centrones*, qu'il nomme le premier les Garocelles ou les hauts Mauriannais, et les Caturiges, soit les peuples de la vallée de Lans, Bonneval, Bessans, Lanslevillard, Lanslebourg et peut-être Novalaise, qui avoient occupé les hauteurs pour s'opposer à son passage, il arriva à Auçois et passa de là à S^{t}-Jean, la Chambre, Aiguebelle, Chambéry, pays des Voconces, et arriva chez les Bressois, *Sebusianos*. Voyez, au reste, le père Rochex dans son avis au lecteur.

12. Du texte ci-dessus il suit encore que les habitants de la basse Maurienne, soit depuis S^t^-Jean jusqu'à Montmeillan, et de là jusqu'à Chambéry, s'appeloient aussi Voconces, et Chambéry, qui, selon le président Favre, (Def. unica de quad: prescript: in all:) *forum Vocontiorum olim dicebatur*, en étoit la capitale; Marliam donne aux Voconces plus d'étendue, en disant : *Vocontii populi citrà Rhodanum Centronibus finitimi, et Allobrogibus ultrà Alpes Graias quibus hodiè Mons cinerum sive cinesius nomen est.* C'est aussi le sentiment de Veson cité par Ptolémée, et Strabon dit aussi que les Voconces sont confinés au nord par les Centrons; d'où il suit que ceux-ci ne sont pas compris sous le nom de Voconces. Mais il faudroit savoir si par les Centrons Strabon a entendu toute la Tarentaise, ou seulement la vallée depuis Moûtiers jusqu'à la source de l'Isère. Quelques-uns ont confondu *Forum Vocontii* avec *Forum Voconii;* mais Ortilius, Poldus et Calepin les distinguent, et disent que *Forum Voconii* est Nîmes.

13. Selon Ortilius et Louis de la Chiesa, les peuples depuis la Chambre jusqu'à Montmeillan, du côté du nord, et même jusqu'à Chambéry, furent aussi nommés *Medulli*, Médulles. La Maurienne, selon Strabon, étoit des Médulles; mais Pline ne leur assigne que les habitants de Miolans, d'où ils ont probablement tiré leur nom : ce qui n'exclut pas les autres dont on vient de parler.

14. Le même Pline et, après lui, Dallecampius disent que la cité de S^t^-Jean de Maurienne s'appeloit anciennement *Acitavona*, et les habitants *Acitavones*. Il est donc probable que les peuples voisins de cette cité portoient aussi le nom d'*Acitavones*.

15. Selon Bergomas, *Ligurum Gallia appellatur illa quæ continet Taurinum Segudiam* (Suse), *Eporediam* (Ivrée), *Augustam* (la cité ou la val d'Aoste) *atque alias Pedemontium civitates et Sabaudiæ montes ;* d'où il résulte que la Maurienne, soit le Montcenis, principale montagne de la Savoie, appartenoit aussi à la Ligurie, [et que les habitants] étoient aussi nommés *Liguriens*. L'ancien sanctoral de la Novalaise dit en effet : *In ingressu soli Liguriæ intra colles stabat præcipuum cœnobium ex antiquo vocabulo vocatum Novalicium;* et comme la Novalaise étoit du diocèse de Maurienne, soit du Montcenis dont elle portoit le nom, *Pagus seuxinus,* il s'en suit que les habitants de cette montagne étoient aussi Liguriens. Le nom de Ligurie vient de Ligus ou Ligustus, fils d'Eridan, fondateur de la ville de Turin, à laquelle, ainsi qu'au Pô, dans lequel on prétend qu'il périt, il donna son nom : *Eridanum oppidum*, Turin, *Eridanum flumen,* le Pô; ce qui arriva, selon Bergomas (fol. 40, 46, 48), vers l'an 1537 avant J.-C.; et il ajoute que depuis ce Ligus, qui succéda à son père, ce pays fut appelé Ligurie jusqu'à l'année 60 avant J.-C., et que depuis lors jusqu'à l'an 67 après la naissance du Messie il porta le nom de Cottius, son roi 30e et dernier.

16. Ce royaume fut donc appelé *Cottien*, d'où viennent les Alpes cottiennes et les Cottiens qui en étoient les habitants (1). Ce Cottius laissa deux fils; l'un s'ap-

(1) Cottius le père est le premier qui ait fait ouvrir la route par le mont Genèvre, pour faire passer son armée et celle d'Octavien César en Maurienne contre ses sujets révoltés.

peloit Marius Julius Cottius, et l'autre, Ideone. Le premier mourut seulement l'an 66 après J.-C. Ainsi, le royaume continua à porter le nom de Cottien jusqu'à la dite année; mais après sa mort, selon le dit Bergomas, il reprit le nom de Ligurie, qui renfermoit les états de Gênes jusqu'au Var, les Alpes maritimes, l'Embrunois, les Alpes cottiennes, l'Alexandrin jusqu'à Pavie, et même tout le Milanois jusqu'au fleuve Adda. Ortilius dit même que Briançon en Dauphiné étoit une ville des Susains dans l'Allobrogie, et par conséquent des Alpes cottiennes et de la Ligurie; et Briançon, Bramans, Lanslebourg, Lanslevillard n'étoient qu'un même pays, où habitoit le même peuple, deux fois appelé Ligurien.

17. Le roi Ideone, frère de Marius Julius Cottius, régnoit dans les Alpes grecques; mais Cottius, leur père, y régna, lui : de sorte que, selon plusieurs auteurs, au rapport du père Rochex, le royaume cottien s'étendoit jusqu'aux Alpes grecques et même aux pennines, et, dans ce cas, les habitants de ces Alpes pouvoient être appelés Cottiens, non à cause des Alpes cottiennes, puisqu'ils ne les habitoient pas, mais à cause de leur roi qui en portoit le titre, comme on diroit qu'un Piémontois est sarde, non à cause de la Sardaigne, où il ne fut peut-être jamais, mais à cause du roi de Sardaigne dont il est le sujet. Bien plus, il y en a qui disent que les Alpes grecques s'étendoient réellement jusqu'à Suse et même jusqu'au Mont-Viso, et renfermoient non seulement la Tarentaise, mais encore tout le Faucigny, le Vallais et le Chablais, et c'est le sentiment de Ptolémée. De sorte que, selon eux, les Alpes grecques, les Alpes cottiennes ne faisoient qu'une seule montagne,

dans laquelle le Piémont étoit renfermé, aussi bien que le pays des Caturiges. D'autres cependant prétendent que les Alpes grecques s'étendoient seulement depuis le Montcenis exclusivement jusqu'au petit S^t^-Bernard inclusivement, et ne comprenoient que les Salasses, la val d'Aoste et la Tarentaise.

18. L'on croit aussi qu'Idéone régnoit aussi sur les Alpes lépontiennes, qui avoient appartenu à Cottius le père; car Calepin, Ortelius, Seudus, Castillon, Simlerus disent que le pays lépontien était du royaume cottien. Or, les Alpes lépontiennes, dit Rochex, sur le rapport des mêmes auteurs et de Vigereneus, etc., ne sont autres que le mont Gothard, soit le mont S^t^-Nicolas, que Monet appelle Mont-Adula, et les pays voisins entre les Vallaisans et les Grisons, tant du côté de l'Italie que du côté de la Suisse, et dont la maison d'Ossola étoit la capitale. Ainsi, *ratione regni non vero regionis*, les Lépontiens sujets du roi Cottius le père s'appeloient aussi ou pouvoient s'appeler Cottiens.

19. Par la même raison, les Pennins étoient aussi cottiens : car les Alpes pennines, à strictement parler, n'étoient autre chose que le grand S^t^-Bernard et une partie du pays du Vallais, dont la ville de S^t^-Maurice en Agaume étoit la capitale, jusqu'au mont Briga et S^t^-Plomb, qui comprend le haut Vallaisan; or ce pays, du moins en partie, a appartenu au roi Cottius le père, et par conséquent étoit du royaume cottien : ce qui fait que les auteurs même qui ont distingué les pays n'ont pas toujours distingué les habitants, et leur ont attribué des noms de lieu où ils ne furent jamais. L'on distingue cependant les Alpes grecques des pennines par l'origine

de leurs noms; les grecques étoient ainsi appelées, selon Tacite, à cause que les Grecs y avoient passé sous la conduite d'Hercule, 2e fils de Jupiter et petit-fils de Saturne; et les pennines tiroient le leur d'Annibal, surnommé Pœnus, qui y passa, dit-on, l'an 219 avant J.-C. Selon Guichenon, page 16, tous les deux, selon quelques-uns, doivent avoir ouvert le Montcenis par le fer, le feu et le vinaigre; mais d'autres prétendent que le seul Annibal, après avoir passé le grand et le petit St-Bernard et le mont Iseran, vint au Montcenis, depuis lors appelé *Mons cinerum* par la raison ci-dessus. Polybe, liv. 2, dit que l'an 233 avant la naissance du Messie, étoient rois des Allobroges Congolitanus et Aneracetus, auxquels ont succédé Brancus et son frère, dont on ignore le nom, lesquels étoient en guerre entre eux ladite année 219; mais qu'Annibal termina leur différend. Sur quoi voyez Pingon, dans son Aug. Taur. Il n'en est pas de même des Alpes *rhétiques*, pays des Grisons, noriques, pays de Trente, et julles, pays des Vénitiens. Ces trois dernières Alpes n'étoient point du royaume cottien, et les habitants n'en pouvoient porter le nom.

20. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué ci-dessus N° 15, Suse et la Novalaise étoient de la Ligurie et appartenoient au royaume cottien. Or, les peuples soit habitants de la Novalaise s'appeloient anciennement, selon Pline, Pingon, Chorier et quelques autres, *Nemaloni*, et leur pays, Némalon, selon Tournier et Dallecampius; et leur ville principale, selon Marliam, étoit Ocelum, qui fut dans la suite appelée Bourg du Montcenis, *Pagus seuxinus*, lequel, l'an 67 environ de J.-C.,

prit le nom de *Novalicium*, en françois Novalaise, à cause que, selon l'ancienne chronique citée par Mgr Paul Brittio, évêque d'Albe, les habitants de ce lieu ont été les premiers éclairés par la lumière de la nouvelle loi : *Novalitium eo quod nove lucis primordia et sanctitatis exordia ibi exorta noscuntur esse et fundata;* d'où vient que ledit Brittio dit que la Novalaise et les Novalitiens ou Novalaisins ne sont que *locus et homines novæ lucis novæ legis;* et comme ledit peuple n'en fesoit qu'un avec celui du Montcenis ou de la Maurienne, nous concluons que par les *Nemaloni*, Novaliciens ou Novalaisins on entendoit aussi les Mauriannais, d'autant plus qu'ils reçurent la foi presque dans le même temps.

21. Enfin, le dernier nom connu des Allobroges est celui qu'ils portent aujourd'hui, *Mauriannois;* mais les historiens ne sont pas d'accord sur le temps depuis lequel la province qu'ils habitent a pris le nom de Maurienne, ni sur son étymologie. L'on pense communément que la ville de St-Jean, que l'on dit avoir été appelée *Mauriana*, a donné son nom à toute cette province, dont elle fut après Suse la capitale; mais cela n'ôte pas la difficulté, et l'on demandera encore depuis quand et pourquoi cette cité porta-t-elle ce nom de *Mauriana;* nous avons vu ci-dessus que cette ville s'appeloit anciennement *Acitavona* ou, selon quelques auteurs, *Citavona*, nom qui pourroit bien être dérivé de *civitas nova*, mais quand cessa-t-elle de porter ce nom, et quand prit-elle celui de Mauriana? C'est ce que l'on ignore encore. Le père Rochex, dans un manuscrit, sur l'appui d'un historien qu'il cite, dit qu'elle s'appeloit *Civitas Collumbaria* ou *Civitas Castri*, et *Civitas Allo-*

brogum; mais il laisse la difficulté dans toute sa force, puisqu'il se contente d'ajouter qu'il a vérifié lui-même que cette ville étoit beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui, et qu'elle s'étendoit du côté de Jarrier jusqu'à un endroit qu'on appeloit encore de son temps le Collombier ou le Château du Collombier (1), et qu'enfin c'étoit une ville forte, puisque Annibal ne put la prendre qu'après plusieurs combats, dans lesquels il perdit trente mille hommes. Mais tout cela, vrai ou faux, ne décide point la question; je lui demanderai surtout quelle étoit sa dénomination du temps d'Annibal.

Dans un autre endroit, le même père Rochex dit qu'il y en a qui pensent qu'elle a tiré le nom de *Maurienne* de Marius, consul romain, qui, 100 ans avant la venue de J.-C., s'en empara, la fit rétablir et lui donna son nom; et c'est pour cela qu'une de ses portes s'appelle encore *Porte-Marenche* (2); mais, ailleurs, il dit qu'en lisant la vie de Marius, consul romain, l'on verra qu'il n'a jamais été dans ce pays. C'est pourquoi il ajoute que d'autres sont du sentiment qu'elle fut appelée ainsi du verbe *mourir : Mauriana* ou Moriena *à moriendo*, à cause que les habitants, jaloux de leur liberté, firent mourir leurs femmes et leurs enfants, et à la fin se tuèrent eux-mêmes plutôt que de se rendre aux Romains

(1) C'est probablement le lieu appelé aujourd'hui le Crêt du Châtel, rocher schisteux qui s'élève au couchant de St-Jean, entre les vignobles de l'Argentière et Villard-Jarrier. On y remarque encore des vestiges de murs.

(2) La porte Marenche joignait l'évêché au clocher. Elle fut abattue en 1832 quand on ouvrit la grand'rue.

dont ils étoient les ennemis jurés, sans dire quand cela arriva ni sous quel empereur ou consul romain, à moins que ce ne fût sous le consulat de Fabius, qui, dit-il ailleurs, vainquit les Allobroges l'an 219 avant J.-C., la même année qu'Annibal, de Carthage, entra en Italie; ajoutant, sous le rapport de Chorier, que ces Allobroges, quoique vaincus, ne voulurent point se soumettre aux Romains, et persistèrent à leur livrer plusieurs combats dans lesquels ils furent plus heureux. Il dit ailleurs que leur haine contre les Romains étoit telle, que, l'an 233 avant J.-C., ils s'en allèrent, ayant Congolitanus et Averoïstus à leur tête, et les Taurinois fesant l'avant-garde de leur armée allobrogienne, leur faire la guerre en Italie, et en furent presque toujours victorieux, jusque sous Auguste César qu'il fallut céder à la force, leur roi ayant fait alliance avec eux. Mais peu d'historiens sont de cette opinion; aussi Paul Brittio, évêque d'Albe, qui dérive le nom de Maurienne *à moriendo*, dit que c'est à cause de la grande quantité de chrétiens que Rhodan y fit mourir l'an 575. D'autres, qui approchent du même sentiment, disent que le nom de Maurienne vient du substantif *mauri*, et tout à la fois du verbe *mori*, à cause que les Maures soit les Sarrasins y ont fait plusieurs irruptions, dans lesquelles ils ont fait mourir un grand nombre d'habitants. Et voilà pourquoi les uns écrivent *Mauriana*, et les autres *Moriana*, selon les mots d'où ils dérivent le nom de cette province ou de sa capitale (1). Mais Hermann Contract écrit *Muriana*.

(1) Cela n'est guère probable : car St-Jean s'appeloit déjà Mauriana du temps de Ste Thècle, selon S. Grégoire de Tours, etc. Or, Ste Thècle vécut plusieurs siècles avant l'irruption des Maures.

Imperator, dit-il, *Conradus II post natalem Dni anno* 1033, *Burgundiam petens Murianam obsedit.* Et ailleurs : *Imperator iterum Burgundiam cum magnis copiis ingressus, anno* 1034, *omnia eis Rhodanum castella subjecit, Murianam diruit, Genevensem urbem intravit.* Vigenerius l'appelle tantôt *Morienna* et tantôt indifféremment *Maurienna aut Muriana;* et l'auteur d'un ancien mémoire sur les reliques de S^t^-Jean-Bp^te^, page 13, dit qu'elle fut ainsi appelée *ab altis rupibus si velut muris nativis deservientibus;* dans ce cas, son nom seroit bien ancien, car il y a longtemps qu'elle est entourée de hautes montagnes.

Abbon, pair de France, dans son testament de l'an 735, appelle la Maurienne *Maurigenia* ou *Maurigenna,* et, dans plusieurs titres anciens, ses évêques et habitants sont appelés *Maurigenenses.* Le père Rochex dit qu'elle fut ainsi appelée *a bonis moribus et legibus quibus regebatur.* Et ailleurs, *à cause que son église cathédrale est dédiée à S. Jean-Bp^te^,* comme si l'on disoit *Maurigenia, Mauriana Joannis.*

S. Grégoire de Tours appelle la ville de S^t^-Jean *Mauriana,* et c'est ainsi que l'ont appelée Lucanus, Simlerus et Marliam. Les frères de S^te^ Marthe la nomment indifféremment *Mauriena* ou *Mauriana;* mais le privilége d'Abbon de l'an 726 l'appelle *urbs Maurianata,* quasi a Mario nata; et de là l'opinion la plus commune est qu'elle tire son nom de Marius Julius Cottius, dernier roi des Allobroges, soit des Alpes cottiennes : car les vers anciens que l'on trouve dans le chapitre de S^t^-Jean, et que l'on met ordinairement sur un arc que l'on dresse à Porte-Marenche, à l'entrée de chaque évê-

que, peuvent s'entendre de ce Marius Julius Cottius autant et plus que de Marius, consul romain, à cause de l'aillance que Marius Cottius, à l'exemple de son père, contracta avec Auguste, soit avec les Romains, contre l'intention des habitants; la voici :

> Quand Marius ouvrit cette porte aux Romains,
> Il rompit de ce lieu l'invincible barrière;
> Vous, illustre prélat, accessible aux humains,
> Entrez-y pour finir une longue carrière.

Il est donc probable que ce ne fut que vers l'an 66 de J.-C. que cette province s'appela Maurienne, et ses habitants, *Mauriannais*. Car ces noms paraissent avoir été inconnus jusqu'à cette année, qui fut celle de la mort dudit Marius Julius Cottius, arrivée à Rome, son père étant mort et enterré auprès des murs de Suse quelques années auparavant, selon tous les historiens et entre autres Eusèbe de Césarée et Pingon. L'année suivante, Néron divisa le royaume cottien en deux provinces, et unit celle des Alpes à l'Italie, et lui donna Turin pour capitale, au lieu qu'auparavant, selon le père Rochex, Suse étoit la capitale non seulement des Alpes cottiennes strictement prises, mais encore de toute la Ligurie. Ce ne fut que vers l'an 313 que l'empereur Constantin rendit à Suse une partie de son premier lustre et le titre de capitale des Alpes cottiennes, quoique unie aux 17 provinces de l'Italie. Mais c'est tout ce qu'elle obtint, et c'est ainsi que finit le royaume cottien ou allobroge, qui, selon Jacques Delexius, jurisconsulte de la Rochette, et François Jourdain qu'il cite, eut trente rois avant d'être subjugué par les Romains, sous la domination desquels la province de Suse et de Maurienne,

soit des Alpes cottiennes, demeura toujours depuis ladite année 67 jusqu'à l'année 585, qui fut la 21e, et selon d'autres la 23e du règne de S. Gontrand. Elle fut pendant tout ce temps confiée par les empereurs romains à des gouverneurs dont on ignore en partie les noms. On sait seulement 1° que le premier s'appeloit Burrus, lequel fut établi par Néron, comme il sera dit dans la suite; 2° que vers l'an 498, sous Théodoric, roi des Goths, le gouverneur des Alpes cottiennes, selon quelques auteurs, étoit Abbon, patrice romain; 3° que Sisinius les gouvernoit de la part de Tibère II l'an 575 ou 577, quand les trois ducs des Longobards, Anco, Taban et Rhodan vinrent pour envahir les Gaules, sans toutefois avoir pu étendre leur domination plus loin que Turin, pour avoir été chassés par Mommol, général de S. Gontrand, et passés au fil de l'épée à Suse, dans leur fuite, par ordre de Sisinius (1); 4° que, selon quelques auteurs, sous le roi S. Gontrand, elles furent gouvernées par le duc Mero ou Marro, qui fut député par ce roi pour vérifier les limites du diocèse de Maurienne et terminer le différend survenu à ce sujet entre Leporius, qui en étoit évêque, et Salonius, archevêque d'Embrun, frère, selon le père Rochex, de Sagitavius, évêque de Gap, tous deux déposés au concile de Châlons en 579, ou, selon d'autres, dans le concile de Lyon de l'an 567. Mais plusieurs prétendent que pour lors Suse étoit encore sous la domination des Romains, qui n'auroient pas établi un gouverneur étranger.

(1) Les Lombards traversèrent la Maurienne et le Dauphiné. Leur armée fut taillée en pièces à Grenoble et à Embrun par Mommol.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, vers l'an 585, l'empereur Maurice engagea les rois de France Gontrand et Childebert à venir en Italie avec une puissante armée pour en chasser les Lombards, en leur promettant de leur relâcher en dédommagement les Alpes cottiennes; ce qui fut d'abord exécuté de la part de ces deux rois. Cependant on fut obligé d'en venir à un traité de paix par lequel les Lombards se rendirent tributaires de la somme de 12,000 sols annuels, et relâchèrent Suse et la val d'Aoste, ainsi que la Maurienne, qui ne fesoit qu'une seule province avec celle de Suse, aux deux rois de France; c'est ainsi que la Maurienne, après être restée 518 ans sous la domination des Romains, passa sous celle des rois de Bourgogne, qui la confièrent à des gouverneurs particuliers, jusqu'à ce qu'elle passât à la maison de Savoie.

En 726, étoit gouverneur de Suse et de Maurienne un autre Abbon, pair de France, que l'on croit avoir été petit-fils du duc Mero dont nous avons parlé. Cet Abbon, qui fut créé premier marquis de Suse, et qui mourut, selon quelques-uns, en 789, eut une fille appelée Honoria qui épousa Théobald, fils de Manfroy, tige, dit Rochex, des princes de Castille, qui devint par là deuxième marquis de Suse, et mourut l'an 795. Le troisième marquis fut Dodon, son fils, qui mourut en 839. Le quatrième, Hérigaire, son fils, mort en 875. Le cinquième, Manfrey I^er^, son fils, qui mourut en 895. Le sixième fut Annon, son fils, décédé en 967. Le septième, Jérôme, son fils, qui mourut en 986. Le huitième, Manfrey II, surnommé Olerich, qui est mort en 1036, et qui fut père d'Adélaïde, neuvième marquise de Suse,

qui épousa en secondes noces Oddon, fils d'Humbert Ier, comte de Maurienne, devenu par ce mariage le dixième marquis de Suse; il mourut en 1091; le onzième fut Pierre, leur fils, frère d'Amé II, comte de Maurienne, dont naquit Humbert II et ensuite toute la royale famille de Savoie. Le père Rochex, liv. 3, pag. 53 et suivante, dit avoir vérifié que cette généalogie est véritable.

Mais la Maurienne passa à la maison de Savoie avant Suse, puisque Bérold ou Bérald de Saxe, marquis d'Italie, étoit en même temps comte de Savoie et de Maurienne, et que ce prince mourut vers l'an 1023. Il y en a qui prétendent qu'il conquit la Maurienne sur le marquis de Suse, par les armes, comme on le voit par l'acte de dotation de la chapelle de S. Laurent, soit aujourd'hui l'église de Sardières; mais on n'a pas trouvé le titre primordial.

Avant de finir nos remarques sur les différents noms des peuples dont nous venons de parler, nous ajouterons, avec le même père Rochex, que ce qui fut la cause que les historiens les ont si souvent confondus, c'est qu'étant tous alliés, tous également jaloux de leur liberté, et par là tous ennemis jurés des Romains, tous, enfin, vaillants guerriers, ils étoient obligés en divers temps de vivre et d'habiter *vicatim*, c'est-à-dire de villages en villages, tous mêlés ensemble; ainsi, pour les distinguer, il faudroit lire les anciens titres de chaque pays en particulier, et par là on en auroit une idée plus claire. Car, par exemple, si on lit les historiens, on verra qu'ils ont presque tous confondu les Voconces avec les Ciconiens, les Icaniens, les Tricoloriens, les Médulles, et n'en ont fait qu'un peuple, habitant dans

le Dauphiné et la Savoie jusqu'à Grési, capitale du Graisivaudan; mais si on lit les titres de ces pays et les histoires particulières, on verra que les Tricoloriens et les Médulles étoient les voisins des Voconces et des Ciconiens, et qu'ainsi ils n'étoient pas tout-à-fait le même peuple. De même, presque tous les historiens ont confondu les Tarins avec les Centrons; cependant, par les titres du pays, on voit qu'à strictement parler les Centrons étoient ceux qui habitoient depuis Moûtiers jusqu'à la source de l'Isère; et les Tarins, ceux qui habitoient depuis Moûtiers jusqu'à Conflans, et ainsi des autres; mais le mal est qu'on a perdu la plupart des titres dans les guerres et incursions des hérétiques.

Voilà, ce me semble, tous les noms connus des habitants du Montcenis, soit du diocèse de Maurienne, qui anciennement s'étendoit du côté de l'Italie, soit du levant jusqu'à *Vologia,* qu'on croit être ou Aveillane ou le pont proche d'Aveillane, jusqu'à la cité de *Rama* dans le Dauphiné, près d'Embrun, et le château appelé *Briantinum* ou *Berientinum,* à moitié chemin d'Embrun à Briançon du côté du midi, ainsi que S. Gontrand l'a fait vérifier, comme dessus, jusqu'aux Centrons et Tarins, du côté du nord et partie du levant, comme on l'expliquera dans la suite, et jusqu'à l'Isère du côté du couchant. Sur quoi nous remarquons encore que plusieurs sont du sentiment que Rama est la paroisse que nous appelons aujourd'hui S^{t}-Clément; cependant, dans une nouvelle carte géographique des états de S. M. R., l'on trouve encore Rama proche et distingué de S^{t}-Laurent.

Nous dirons dans la suite comment la foi de J.-C. fut

portée en Maurienne par Elie et Milet, vers l'an 67, en remarquant toutefois que, selon le P. Rochex, S. Pierre ayant appris les progrès et heureux succès de ses deux disciples dans les Alpes cottiennes, vint lui-même jusqu'à la Novalaise et y consacra l'église de S. Sauveur, se disposant à passer en Maurienne pour en consacrer d'autres; mais qu'il fut empêché pour avoir été obligé de retourner à Rome s'opposer aux prestiges et impies entreprises de Simon le Magicien, où il mourut le 29 juin de l'an 69; ce qui fait croire, selon le même auteur, que S. Barnabé ou quelqu'autre avoit déjà prêché la foi en Maurienne avant Elie et Milet, ainsi que l'assure Pingon, qui fixe cette époque vers l'an 50 de J.-C.; et ledit R^d^ père Rochex n'hésite pas même d'assurer que les églises de S^t^-Pierre d'Extravache et de Lémenc furent fondées ou bâties du vivant même de S. Pierre : mais comme il est au moins certain qu'elles n'ont pu être dédiées à S. Pierre du vivant de ce prince des Apôtres, il ajoute qu'elles furent d'abord dédiées au Sauveur, mais qu'après la mort de S. Pierre les chrétiens en changèrent le nom, et les lui dédièrent. Ce n'est cependant là qu'une conjecture tirée de ce que l'église de S. Sauveur de la Novalaise fut dans la suite mise sous le vocable de S. Pierre.

Quoi qu'il en soit, il est certain, comme le remarque ledit Rochex, que ces peuples furent tellement affermis dans la foi par les prédications de leurs premiers apôtres, que, malgré les diverses persécutions qu'ils ont essuyées de la part des infidèles et des hérétiques, notamment en 402 par les Vandales, en 452 par les Ongres soit leur roi Attila, en 575 par les Longobards, en 736,

906-916 par les Sarrasins, etc., jamais ils ne l'abandonnèrent et ne tombèrent dans l'hérésie, Dieu ayant toujours daigné leur accorder de bons et doctes pasteurs.

Récapitulation des noms de la Maurienne soit de ses habitants.

Ils furent d'abord appelés Aborigènes, n° 3; Géminains, n° 4; Dipianois, n° 5; Clusiens, Clusains ou Susains, n° 6; Gaulois, ibidem; Montcenisains, ibid., et Blamoviens, n° 7; Allobroges, n° 8; Caturiges, n° 9; Garocelles, n° 10; Bramovices, n° 11; Voconces, n° 12; Médulles, n° 13; Acitavones, n° 14; Liguriens, n° 15; Cottiens, n° 16; Graies ou Grecs selon quelques-uns, Nemalones et Novaliciens, n° 20; Mauriannais, n° 21.

Au reste, quoique la Maurienne ait appartenu aux rois de Bourgogne, de France et d'Espagne, ses habitants ne furent jamais appelés de leurs noms, Bourguignons, François ou Espagnols, si ce n'est d'une manière vague et passagère.

FRANCHISES DE MONTMÉLIAN ET D'ARBIN

TRANSCRITES

PAR M. HUGUENIN JOSEPH, MEMBRE DE LA COMMISSION DE RECHERCHES

ET PRÉCÉDÉES D'UNE NOTE

SUR

LES FRANCHISES DE LA SAVOIE

PAR

François Rabut, professeur d'histoire

FRANCHISES

DE MONTMÉLIAN ET D'ARBIN

Parmi les documents que les membres du comité de recherches ont signalés à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, se trouve une copie bien authentique des Franchises de Montmélian, qui existe à l'intendance générale de Chambéri (1). Cette copie, extraite des archives de la Chambre des comptes de Savoie, renferme, outre ces Franchises octroyées par le comte Amédée IV le 18 juillet 1233 :

Une ratification accordée par le comte Aymon le 17 octobre 1331.

Des lettres d'Amédée VI, du 14 mars 1356, qui déclarent, sur la demande des habitants d'Arbin, qu'ils

(1) Rayon 55, E, N° 3.

sont compris dans les limites des Franchises de Montmélian, et les autorise à en jouir.

Enfin, d'autres lettres du même prince, datées du 8 décembre 1380, qui confirment les précédentes et exemptent les gens d'Arbin des droits de toises et de trezin.

C'est sur l'original de cette dernière charte, où toutes les autres sont ténorisées, que la copie a été faite par le secrétaire et greffier de la souveraine Chambre des comptes, Vibert, le 6 septembre 1638.

Le comité de publication a été d'avis que l'on publiât ces documents, bien qu'on n'eût pas les originaux, parce qu'ils sont de ceux où l'instruction et la curiosité trouvent beaucoup à recueillir. Le comité désire surtout que la publication de ces pièces puisse provoquer la recherche et la découverte de pièces analogues.

On sait tout l'intérêt qui se rattache aux *Libertés*, *Priviléges* ou *Franchises* accordées à nos villes par les différents seigneurs dans les domaines desquels elles se trouvaient. Là est la vie intime de nos pères au 13e siècle. Personne n'ignore que l'octroi de ces chartes était devenu une nécessité, et que, comme pour toutes les lois, comme pour tous les décrets, les faits qu'elles signalent, les dispositions qu'elles renferment, existaient déjà en grande partie dans les mœurs ou dans les désirs des populations, qui s'étaient agglomérées

peu à peu. Les seigneurs qui les donnèrent sentirent aussi le besoin de favoriser le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, en créant des centres de populations abrités contre la rapacité de quelques-uns de leurs grands vassaux, perturbateurs de l'ordre public.

Quelques auteurs nationaux se sont occupés de ce sujet, et quelques-uns de ces documents ont été publiés. Il faut lire l'excellent chapitre que Léon Ménabréa leur a consacré dans son *Histoire municipale et politique de Chambéry* (1). On y verra des détails généraux sur nos libertés municipales.

Presque toutes, après avoir réglé le mode d'élection des magistrats municipaux, contiennent des garanties pour les habitants du bourg et leurs propriétés. Les droits seigneuriaux du prince sont établis; puis viennent des dispositions qui en font de petits codes civils et de petits codes criminels.

Ménabréa donne une liste de nos anciennes chartes municipales (2). Le prince Thomas a été chez nous le grand instaurateur de ces libertés; il a donné en-deçà

(1) Livre II, chap. V, page 90. Cet ouvrage, le meilleur qu'ait fait un homme qui avait une grande intelligence historique, et qui a été récemment enlevé à la science, n'est malheureusement pas achevé; il n'a paru que trois livraisons (368 pages) d'un ouvrage qui devait avoir trois volumes.

(2) Ibidem, page 107.

des monts celles d'Yenne en 1215, et celles de Chambéri en 1232.

L'auteur de l'*Histoire municipale de Chambéry* lui attribue les Franchises de Montmélian à la date de 1223. C'est une erreur qu'il a reproduite dans un autre ouvrage (1) et que répare la publication que nous faisons ici des premières Franchises de Montmélian, octroyées par Amédée IV, fils de Thomas, la deuxième année de son avènement (2).

Nous répétons ici la liste de M. Ménabréa, en rectifiant cette date, en ajoutant les Franchises de Flumet et celles du Châtelard. Nous ne donnons que les villes de la Savoie, en mettant après la date des Franchises le nom du prince qui les a octroyées.

Yenne, 1215 : Thomas, comte de Savoie.

Flumet, 1223 : Aymon II, seigneur de Faucigni.

Chambéri, 1232 : Thomas, comte de Savoie (3).

Montmélian, 1233 : Amédée IV, comte de Savoie.

Evian, 1265 : Pierre, comte de Savoie.

(1) *Montmélian et les Alpes*, tome X des Mémoires de l'Académie Royale de Savoie, page 329.

(2) Thomas est mort en 1232.

(3) Cette charte est la première accordée à Chambéri, la charte-mère, comme l'appelle Ménabréa; mais dès lors plus de trente chartes analogues ont été octroyées à cette ville aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles par les comtes et les ducs de Savoie, qui ont confirmé ou augmenté les Franchises de ce municipe.

Bonneville, 1283 : Béatrix, dame de Faucigni.

Seyssel, 1285 : Amédée V, comte de Savoie.

Rumilli, 1291 : Amédée II, comte de Genève.

Albi, 1297 : Amédée II, comte de Genève.

Le Châtelard, 1301 : Amédée V, comte de Savoie.

Cluses, 1310 : Hugues, dauphin de Vienne et seigneur du Faucigni.

Bonnes, 1310 : Hugues, dauphin de Vienne et seigneur du Faucigni.

Sallanches, 1310 : Hugues, dauphin de Vienne et seigneur du Faucigni.

Thonon, 1323 : Edouard, comte de Savoie.

La Rochette, 1329 : Edouard, comte de Savoie.

La Roche, 1335 (1) : Amédée III, comte de Genève.

Anneci, 1367 : Amédée III, comte de Genève.

Peu de ces Franchises ont été publiées. M. Cibrario a fait imprimer celles de Chambéri (2), dont l'original est aux archives de cette ville; il a aussi reproduit une confirmation de celles d'Evian et de Thonon (3). Guichenon a donné celles de Seyssel (4). Grillet a analysé celles de la Roche (5).

(1) Ces Franchises portaient confirmation de libertés plus anciennes.

(2) *Documenti monete e sigilli*, page 126 ; il y a quelques erreurs.

(3) Mémoires de l'Académie Royale de Turin, tome 56, pag. 119 et 243.

(4) *Bresse et Bugey*.

(5) *Histoire de la ville de la Roche*, 1790, pag. 28 et suivantes.

Dans celles de Montmélian que nous éditons aujourd'hui, les formules sont presque les mêmes que celles des libertés accordées à Chambéri l'année précédente, comme cela doit arriver pour toutes celles de cette époque. Aussi, on pourra mieux apprécier certaines expressions de ces deux chartes, en les comparant, et elles se complèteront l'une par l'autre. Les droits seigneuriaux, exemptés ou réservés, sont quelquefois dans un autre ordre : nous signalerons les différences importantes dans des notes au-dessous des chartes, que nous donnons par ordre chronologique.

I

FRANCHISES ACCORDÉES A MONTMÉLIAN PAR LE COMTE AMÉDÉE IV

15 des calendes d'août (18 juillet) 1255

Anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo tertio, indictione sexta, quinto decimo calendas augusti. In nomine Domini Jesu-Christi, ego Amedeus Maurianensis comes, et in Italia marchio, dilectionis et affectionis intuitu, assensu et voluntate domine mee comitisse fratrumque meorum, volens castellum et burgum atque villam Montismelliani ejusque loci habitatores perpetuo perfrui libertate, consilio prudentium virorum et sapientium, justitias meas et constitutiones tam in castello quam in burgo et villa et infra terminos constitutos firmiter atque irrevocabiliter observandas, sub omni stipulatione promulgare, et prout melius potui describere curavi; notum sit igitur quod termini probavimus obser-

vandi sunt ab acqua que vocatur *Bondelogia* (1) usque ad *Vinagetam*, infrà hos terminos villa poterit extendi cum sua libertate à fossato videlicet qui protenditur à rupe castelli usque ad montem et usque ad crucem Bernerii, ubi unquam recipientur homines ibidem habitantium in castello aut in villa, nec aliquis citra lacum, vel montem *Chati*, aut scalionem de Scalis (2), neque citra Cervetam, nisi de voluntate dominorum suorum, illorum scilicet qui sunt de comitatu Sabaudie, specialiter de Mediolano Umberti de Villeta, Umberti de Seissel et aliorum militum; sed si forte aliquis de infra dictis locis in dicto castello aut in villa per annum integrum et diem unum manserit, nec a domino suo iterum requisitus fuerit, dominus comes et castellanus atque habitatores ibidem ipsum tanquam unum ex aliis quohabitatoribus suis habeant, et modis omnibus manu teneant et deffendant; quando vero aliquem vel aliquam ibi vitam finire contigerit, testamentum condiderit, valeat testamentum et firmiter teneat; si autem sine testamento decesserit legitime, heredes et propinquores res ipsius habeant et quiete possideant; habitatores castelli et burgi atque ville non debeant cavalcatam ultra montem Cyllenem (3), nec ultra columnam Jovis (4), nisi de propria ipsorum voluntate, neque furnagium aliquo modo furnos etiam dominus comes habet pro consuetis fornagiis;

(1) Bondeloge, ruisseau qui sépare Montmélian de Francin.

(2) Le lac du Bourget, le Mont-du-Chat et le passage des Echelles. Les franchises de Chambéri portent : *Nec aliquis homo citra bayam neque a monte Cati citra, et a scalione de Cou, nec citra siluetam.*

(3) Le Montcenis. Dans les franchises de Chambéri il y a : *Cillenii.*

(4) Le Saint-Bernard.

ita quod per castellanum neque aliquem alium augmentari non possint fornagia olim consueta videlicet unum denarium de duobus varcinis, sive de quacumque fornata panem unum de panc illo, scilicet qui fuerit in furno decoctus, etiam omnes tenentur cocquere in furnis domini comitis et non in aliis, quod qui non fecerit sexaginta solidos de banno dabit; pro unaquaque teysia casalis cujuscumque domus debentur domino comiti quatuor denarii sub annua pentione in nundinis Montismelliani censualis redendi (1), preterquam de domibus in castello fundatis vel adhuc edificandis vel fundandis; quando aliquis domum suam vendiderit, dominus comes de venditione illa tertium decimum denarium habebit, si vero de habitatoribus aliquam terram extra villam emere contingerit, et ibi domum fecerit, illa vice venditor terre non debet aliquid pro venditione illa, sed si posteà domus ibi facta vendetur, venditor de venditione reddenda, ut dictum est superius, tenetur; quando etiam dominus comes exercitum faciet, de singulis domibus unus eum sequi tenetur, quod qui non fecerit, sexaginta solidos dabit, nisi remanendi poterit hostendere manifestam et justam ocasionem, exceptis in castello manentibus, qui non tenentur de dicto exercitu, nisi tantummodo quod eadem die possint redire usque ad noctem in domibus suis, et propriis hospitiis, de quo etiam non tenentur homines in eodem manentes castello sub dominio habitantes in burgo, aut in villa, seu etiam in castello, hoc etiam addito quod si dominus comes inde quantitatem clientum determinatam habere

(1) Les franchises de Chambéri portent 7 deniers payables à Pâques.

voluerit castellanus et quatuor probi viri et discreti de habitatoribus ejusdem loci expensas, et missiones proinde faciendas cum diligentia tam per se quam per alios communiter et congruenter dividerit exequantes, qui si forte cum castellano ad hoc faciendo interesse nolluerint, castellano nihilominus illud idem facere liceat, et quicumque in hoc obedire noluerit, quinquaginta solidos persolvat (1); qui forum frangendo infra terminos libertatis constitutos violaverit, sexaginta solidos domino comiti pro banno dabit, et dominus comes atque loci habitatores debent recuperare atque vindicare fracturam, et illi cui illata est injuria restituere jacturam (2); si quis leydam (3) furtive deportaverit, quindecim solidos dabit; sed si per aliquem retromiserit, vel subtus lapidem posuerit hinc inde duos lapides deponendo et octavo die in presentia bonorum testium ibi leydam reperuerit et eam leydam officiali reddiderit, bannum solvere non tenetur; quicumque de pugno percusserit in castello aut in burgo, vel in villa, tres solidos dabit; qui de palma, quinque; qui de pede, decem; si aliquis cutellum vel dimidium ensem causa percutiendi extraxerit, sexaginta solidos, similiter qui lanceam per cubitatem unam extra domum emiserit; qui de petra percusserit, sexaginta solidos; quisquis lapidem causa percutiendi traxerit, ita tamen quod ictus in terra vel

(1) A Chambéri, c'était soixante sols.

(2) Il y a *fracturam* dans l'édition de la charte de Chambéri. C'est probablement une erreur.

(3) Il faut signaler une autre erreur dans cette même édition des franchises de Chambéri, où on lit, à la place de *leydam*, le mot *serdam* qui ne signifie rien.

pariete aut in alio loco appareat, sexagenta solidos dabit; qui percutierit cum baculo, sexaginta solidos; quicumque aliquem vulnerando sanguinem effuderit, ita quod appareat, sexagenta solidos persolvat, excepto quod si sanguis exierit per nares, vel os, bannum dare non tenetur, nisi quantum de pugno sive de palma; si lecator (1) vel garcia probo viro, vel honeste mulieri turpia verba dixerit, et probus homo sive honesta mulier lecatorem vel garciam de pugno, sive de pede percutierit nihil dare tenetur; qui traxerit capillos cum duabus manibus, decem solidos dabit et sicum una, tantummodo quinque solidos; quicumque domum vicini sui violenter fregerit, sexagenta solidos dabit; qui falsam mensuram vini, vel salis habebit, duos solidos dabit; si dominus vel castellanus mensuram bladii, vel ulnas aut pondera falsa invenerint sexaginta solidos inde habebit, et quidquid cum pondere ponderatur; et quicumque bis vel ter inde probatus fuerit, ad voluntatem domini misericorditer subjacebit; si quis deffendendo [se] aliquem percusserit secundum quod jus dictaverit causa terminetur; quicumque aliquem insultando in domum ipsius invaserit, sex libras dabit; de omni clamore, dominus tres solidos habebit; qui de clamore manifesto fideiussorem dare contendat, quoties contendit lex duplicatur, tamen spatium ipsa die habeat pro securitate prestanda; si quis clamorem falsum perfecerit, tres

(1) Dans les franchises de Chambéri éditées par MM. Cibrario et Promis, il y a *secator;* mais c'est une erreur de copiste ou d'imprimeur, qui est, du reste, souvent répétée dans cette publication, où l'on trouve *seysiam* pour *leyssiam*, *sex* pour *lex*, etc.

solidos dabit; qui percussus in nemore fuerit, vel de nocte, per unum testem tantummodo, lesionem suam probare poterit; quod si nequierit, accusatus inde juret eum non percussisse, ac pro tanto sit absolutus; quicumque de latrociniis vel proditione accusatus fuerit, et se deffendere noluerit, ad voluntatem domini misericorditer subjacebit; similiter qui fecerit homicidium vel ictum ad mortem inducendum; quisquis de parjurio probatus fuerit, pro quocumque parjurio sexaginta solidos dabit; qui aliquem in macello aut in scambiis percusserit, sive aliquid violenter acceperit, ipso jure scambii et macelli, ac dignitate, sexaginta solidos dabit, et aliud bannum etiam secundum ville consuetudinem, macellum verò sit contiguum et quicumque prope macellum per decem teisias, carnes ovinas, vel arietinas, caprinas, sive hircinas, verinas aut suiminas vendiderit, carnes ammittat et sexaginta solidos persolvat (1); quicumque infra terminos constitutos in domo, vel gerberio aut in foeno incendium fecerit, sexaginta libras dabit, vel pugnum ammittet; qui fecerit adulterium, sexaginta solidos dabit, excepto quod de muliere in burdello manente, vel de alia de qua ignoratur utrum habeat virum nec ne; adulterium sic namque probatur si nudus cum nuda inveniatur, vel si mulier et homo fuerint in aliquo domo et hostium ejusdem domus sit clausum et firmum, cum mistrallis vel castellanus aut ejus nuncius duos aut tres secum habens testes hominem bis vel ter vocaverit, nec ipse aperire voluerit, probatum habetur,

(1) Il n'y a rien, dans les statuts de Chambéri, pour la vente des viandes hors du marché, ni pour le parjure.

excepto quod si homo vel mulier qui credebantur ibi esse, juraverint cum uno socio, illa hora, non esse in domo, legem banni non debent; item si aliquis de adulterio accusatus fuerit, si per testes probare non poterit accusatus per juramentum, cum uno socio prestitum, se purgando excuset, alioquin sexaginta solidos persolvat; si alicui de habitatoribus loci damnum fuerit illatum primo soluto banno ab eo qui damnum intulit, ad cognitionem domini comitis, vel castellani sive quatuor prudentium et sapientium virorum ejusdem loci consilio, damnum illatum restituatur; et si malefactor non habet unde restituatur, corpus ejus ad dictum et cognitionem eorumdem pugniatur. Si vir vel mulier qui sunt infra etatem duocecim annorum litigando se percusserint, vel per capellos traxerint, homicidio tamen non interveniente, legem banni non debent; de offensis de quibus clamor domino vel castellano factus non fuerit preterquam de sanguinis effusione, bannum dare non tenetur, habitatores etiam tam in castello quam in villa et burgo privilegiis gaudeant si privilegia sint quibus antiquitus gaudere solebant, videlicet in leydis et pedagiis per totum comitatum non solvendis, et si que alia sint privilegia, ad hec taliter est constitutum quod si dominus comes, vel aliquis de suis, seu etiam alius nobilis, vel innobilis, forte quod absit, contra constitutiones supradictas venerit, aliquo modo gentem, aut locum offendere presumpserit, ille vel illi qui querimoniam inde proposuerint, et ipsum dominum conveniendo compellere voluerint, nullam ipsius sive suorum iram proinde sustineant, sive indignationem aut malevolentiam ullathenus incurrant. Ut hec autem omnia

supradicta robur obtineant perpetue firmitatis, ego Amedeus comes, tactis sacrosanctis Evangeliis, prestito juramento firmiter et inviolabiliter modis omnibus, semper observare promisi, pro quo etiam melius observando precepi fieri presens scriptum ad majorem rei firmitatem sigilli mei, atque domine mee comitisse, fratrumque meorum munimine volui recipere firmamentum. Insuper ut res stabilior omni firmitate subnixa perpetuo permaneat, rogando ac attentius exorando suppliciter venerabilibus dominis Viennensi, Tarrentasiensi archiepiscopis, ac etiam episcopis eorum sufraganeis etiam Belliciensi episcopo, et ceteris universis a quibus habitatores Montismelliani postulaverint ut cum appositione sigillorum suorum dictam libertatem eis confirment, manuteneant et authorisent; ita quod, si ego, vel mei successores forte, quod absit, aut aliquis alius non bene servantes contravenire tentaverint ipsi per excommunicationis sententiam in persona, et interdictione etiam in omnes terras nostras nos compellant cum effectu ad plenam satisfactionem dictis habitatoribus faciendam. Actum est hoc apud Chamberium in domo sancti Antonii, coram multis ad hoc testibus videntibus et audientibus, convocatis et congregatis, interfuerunt testes specialiter subrogati, dominus Nantelinus de Mediolano, dominus Umbertus de Seissello, Umbertus de Montemelliano, domini comitis officiales; Guigo castellanus de Montemelliano, Gullielmus Mistralis, Ugo Bertrandi, Joannes Armandi, Andreas Chaberti, Joannes Cellabibius, Boso de Curuamis et ego Gullielmus notarius interfui et sic rogatus scripsi et tradidi.

II

RATIFICATION DES FRANCHISES DE MONTMÉLIAN PAR LE COMTE AYMON

17 octobre 1331

Nos Aymo comes Sabaudie, notum facimus universis tam presentibus quam futuris presentes litteras inspecturis quod cum tenoris infrascripti franchesie dudum a nostris predecessoribus comitibus Sabaudie, per eorum litteras publicas et solemnes sigillis suis majoribus sigillatas, ville locique Montismelliani burgensibus et habitatoribus tribute fuerunt et concesse prout et hec notaria sunt et ipsas franchesias et litteras constantes nos et multos alios publice prospexisse, dicti vero homines . . . . . ville major pars est combusta, et consumpte fuerunt et exuste; Nos, suplicationi dictorum nostrorum burgensium de reffectione litterarum earumdem nobis facte sicut et convenit annuere cupientes cum et ipsos teneamur suis exigentibus

motis favorabiliter pertractare dictarum litterarum tenorem, quem in registro scripto, ut quantum invenimus in hiis nostris litteris inseri, describique fecimus et hic exustas refecimus et has nostras sigilli nostri magni munimine roboramus, et omnia singula que in eisdem contenta ratificamus, concedimus et etiam publicamus, promittentes ea inviolabiliter observare pro nobis et nostris successoribus, bona fide non contrà facere vel venire. Tenor autem litterarum et franchesie predictarum de verbo ad verbum sequitur in hunc modum. (*Ici se trouvent ténorisées les Franchises précédentes*). Nos vero predictus Aimo comes Sabaudie ad majorem roboris firmitatem et premissorum notitiam pleniorem has nostras patentes litteras burgensibus nostris Montismelliani concessimus sigilli nostri magni appensione munitas. Datum Camberii, die decima septima mensis octobris, anno Domini millesimo trecentesimo trigesimo primo.

III

LETTRES D'AMÉDÉE VI QUI DÉCLARENT QUE LES HABITANTS D'ARBIN SONT COMPRIS DANS LES LIMITES DES FRANCHISES DE MONTMÉLIAN

24 mars 1356

Amedeus comes Sabaudie, dilectis Ballivo, judici procuratori Sabaudie et Montismeliani castellano aliisque nostris officiariis quibuscumque presentibus et futuris, vel eorum locatenentibus salutem et dilectionem. Ad nostri venientes presentiam dilecti fideles homines, burgenses et habitatores ville et loci de Albino proposuerunt coram nobis, quod licet ipsi in franchesiis, libertatibus, privilegiis, immunitatibus Montismelliani et infra terminos ipsarum franchesiarum et libertatum includantur nostri tamen burgenses et habitatores Montismelliani litteras dictarum franchesiarum penes se custodientes et habentes de ipsis fidem facere et eas exhibere differunt plerumque cum ipsis

indigent predicti de Albino, propter quod ipsi de Albino lesionem et jacturam..... totiens patiuntur, suplicantes per nos sibi fieri aliam litterarum concessionem et mandatum quod eis observantur providere quasdam litteras domini genitoris nostri comitis Aymonis, inclite recordationis sicut ex verbo ad verbum apparet exhibentes quodam tamen parvo sigillo cere viridis cum excucello armorum nostrorum sigillatas, quarum tenor sequitur in hæc verba. (*Suit la charte précédente*). Nos igitur ipsorum supplicationibus inclinati, volentes ipsos tractare favoribus gratiosis, vobis et vestrum singulis precipimus et mandamus quathenus ipsas litteras, franchesias, libertates et contenta in ipsis, si et prout tenoris litterarum superius insertarum in litteris originalibus dictarum libertatum per dictum nostrum genitorem concessarum invenieritis contineri et infra dictos limites consistunt ipsi locus et habitatores de Albino ipsisque libertatibus usi sunt observetis eisdem et ipsos dictis franchesiis et libertatibus uti et gaudere pacificè faciatis et permittatis abindè, mandantes et comittentes, tenore presentium judici nostro Sabaudie ut sibi dictas originales litteras faciat exhiberi et de ipsis cum suprascriptis facta collatione diligenti, dictis habitatoribus de Albino, si originales litteras predictas cum supra dictis invenerint concordantes litteras testimoniales super ipsis concedat ut inde possint in posterum se juvare et ad ipsarum litterarum originalium exhibitionem compellat efficaciter et debite custodientes eadem bona fide promittentes eisdem dictas franchesias et omnia suprascripta juxta formam predictam, conditiones et modos firmiter attendere et

servare et non contrafacere, vel venire, in quorum testimonium presentes litteras sigillo nostre cancellarie sigillari mandamus, promittentes eisdem de Albino ad requisitionem ipsorum dictas litteras nostro magno sigillo facere sigillari. Datum in Ponte Yndis die vigesima quarta mensis martii anno Domini millesimo tercentesimo quinquagesimo sexto. — Reddantur littere portatori. pro premissis autem ab ipsis, per manum dilecti fidelis familiaris consiliarii, thesaurii nostri generalis domini Aymonis de Challan, domini Fenicii, et Aimaville vigenti quinque florenos auri, boni ponderis confitemur realiter habuisse. Datum ut supra, per Dominum, presentibus dominis de Grandmont, Ludovico Ravoire, Gerardo d'Estres, Roberto Pugini, Antonio Bosonis.

IV

LETTRES DU COMTE AMÉDÉE VI QUI CONFIRMENT LES PRÉCÉDENTES ET EXEMPTENT LES GENS D'ARBIN DES DROITS DE TOISES ET DE TREZIN.

18 décembre 1380

Nos Amedeus comes Sabaudie, duc Chablasii, et Auguste, et in Italia marchio et princeps, notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod locum homines habitatores, et incole de Albino castellania Montismelliani dilecti nostri nostris libertatum, privilegiorum et franchesiarum litteris dudum per nos concessis eisdem a tempore commissionis ipsarum usque nunc abusi fuerint in nostri et jurium nostrorum detrimentum, et non modicam lesionem usagia nobis debita per eos ratione teysiarum domorum suarum retinendo cum treseno seu decimo tertio denario pretiorum domorum ibi venditarum, et medio tempore translatarum, que nobis competebant per formam franchesiarum predictarum, super quibus per viam inquisitionis in ea formate per dilectum Petrum Moutionis commissarium

nostrum in hac parte processum extitit contra ipsos, qui commissarius publice proposuit eorum nobis retentionem usagiorum nostrorum predictorum et qui furtive usi sunt eisdem franchesiis, et punctis et capitulis contentis in eisdem, cum a limitibus et terminis dicte franchesie videantur exclusi sicut multorum clamat opinio vicinorum quorum occasione dictus noster commissarius predictos de Albino citavit apud Chamberium comparituros coram nostro ibidem residente consilio, super dictis processibus diffinitivam sententiam audituros. Hinc est quod die presenti constitutos personaliter coram nobis Viffredo Conerelli, Joanne Chabodi, Vullielmo Rigota, Petro Baron et Petro Decresto, de Albino, suis propriis et aliorum omnium habitantium in Albino nominibus quorumcumque, ipsi Viffredus, Johanes, Vullielmus Petrus et Petrus nobis humiliter supplicarunt ut cum eis in hac parte agere misericorditer dignaremur, cum nihil contra nos seu jura nostra, ex proposito, sed errore commiserint in premissis, et quod declarando franchisiam antedictam eos et successores ipsorum de dictis teisiis et trezeno quittare vellemus perpetuo, cum sint et longo tempore fuerint in possessione diuturna et pacifica non solvendi. Nos igitur dictorum hominum habitantium de Albino, supplicationibus in hac parte favorabiliter inclinati, volentes eos prosequi favoribus gratiosis pro nobis et successoribus nostris perpetuo, dictis hominibus et habitatoribus et qui habitabunt in futurum in dicto loco Albini, et infra limites, infrascriptos pro se et eorum successoribus perpetuo, de novo damus, concedimus et largimur, ex nostra certa scientia et vigili deliberatione prehabita, franchesias, libertates,

privilegia et immunitates per nos, vel eis concessas et concessa, in modum qui sequitur et formam. (*Ici se trouvent la charte précédente et toutes celles qu'elle renferme*). Preterea nos dictus comes cupientes dictos de Albino majori privilegio decorare, suprascriptis franchesiis et libertatibus adjicimus declarando et adjiciendo declaramus, et non obstantibus clausulis suprascriptis de infrascriptis facientibus mentionem dictis hominibus et habitatoribus de Albino et qui ibidem habitabunt in futurum, in libertatis privilegium liberaliter concedimus et largimur quod ipsi et eorum successores perpetuo quitti sint et liberi pariter et immunes a solutione teisiarum, domorum suarum quas habent ibidem et eis habere contigerit in futurum infra limites infrascriptos tam pro preterito tempore quam futuro, nec non a solutione trezeni pretiorum domorum ipsarum quas ibidem preterito tempore vindiderint, vel aliter alienaverint aut dictum vendi vel aliter alienari contingit in futurum, nec pro ipsis vel aliquo ipsorum, cogi debeant vel compelli, terminos vero dicte franchesie, non obstantibus terminis et limitibus suprascriptis intelligimus, decernimus, et in perpetuum esse volemus a rivulo Nanti Rochetti prout labitur a monte usque ad flumen Isare ab una parte, et ab angulo viguli (*sic*) fratrum predicatorum Montismelliani, usque ad crucem malimercati, et ab ipsa cruce ad grangiam Andree Belletruche, que fuit domini Joannis Marescalci dicti Querhat quondam, et ab ipsa grangia recte tendendo ad dictum flumen Isare, et iterum tendendo a dicta cruce usque ad pontem Moreni, et ab ipso ponte, recte tendendo ad domum fortem de Perosa, ipsa domo in-

clusa, et ab ipsa domo recte tendendo per vineas usque ad somitatem montis, ex altera parte, omnibus aliis et singulis punctis et capitulis libertatum et franchesiarum predictarum, quibus per presentes non fuit derogatum in sue firmitatis et robore perpetuo permansuras, pro quibus omnibus a dictis communitatibus et hominibus de Albino, centum et quinquagenta florenos auri veteres habuisse et recepisse confitemur manu dilecti fidelis et consiliarii nostri Andree Belletruche, qui nobis de ipsis plene computare debebit. Mandantes harum tenore bailivo, judici, procuratori Sabaudie commissariis et aliis nostris officiariis quibuscumque presentibus et futuris quathenus libertates, franchesias, privilegia et immunitates predictas et omnia supradicta firmiter attendant et observent cum effectu, nec pro premissis de quibus ut supra fuerant inculpati, eos vel aliquem ipsorum coherceant vel compellant aut pettant vel exigant aliquid quomodo libet vel aliquis ipsorum. Datum Chamberii, die decima octava mensis decembris, millesimo tercentesimo octuagesimo primo. Per Dominum, relatione dominorum G. de sanctis cancellario, Joanne Mistralis, A. de Belletruche. Reddantur littere portatori.

Signé De Croso, *scellé à grand scéel, pendant de cire verte.*

NOTICE

SUR

LES URTIÈRES

PAR

CAMILLE-GABRIEL FORAY

Vice-président du Comité d'Histoire et d'Archéologie

de St-Jean-de-Maurienne.

NOTICE

SUR

LES URTIÈRES

I

L'antique seigneurie des Urtières s'étendait sur les communes de St-George, de St-Alban et de St-Pierre-de-Belleville. Elle est devenue baronnie et successivement comté, comme nous le dirons plus tard. La première famille des seigneurs des Urtières paraît avoir été puissante à l'égal des souverains; mais ils n'ont pas cependant toujours été paisibles possesseurs de l'intégralité de leurs droits seigneuriaux, car nous voyons que, dans un premier contrat qui eut lieu le 20 février 1296 entre le comte Amé de Savoie et Nantelme des Urtières, le seigneur des Urtières prétendait

avoir l'omnimode juridiction sur les terres du fief qui comprenait les trois communes que j'ai nommées, le *merum et mixtum imperium*, droit que le comte de Savoie revendiquait aussi depuis le traité qu'il avait fait le 28 février 1288 avec l'évêque de Maurienne. Par mode de transaction et moyennant un correspectif stipulé, le comte Amédée abandonna au seigneur Nantelme toute juridiction quelconque et tous droits pouvant lui compéter sur les hommes et sur toutes choses qui se trouveraient dans les confins spécialement indiqués dans l'acte, lesquels confins renfermaient les trois communes, sauf les bois noirs existant au sommet de la montagne des *Heurtières* (1).

Donc, le seigneur des Urtières traita presque d'égal

(1) « Viso instrumento transactionis die 20 februarii anno 1296 con-» fecto, in quo admittuntur feuda et proprietates, totalisque ac universalis » jurisdicto, alta, media et bassa, cum mero et mixto imperio, Nantermo » domino Urteriarum et suis in *posterum successoribus, exceptis juribus* » *in nemoribus nigris comiti Sabaudiæ pertinentibus et existentibus in* » *monte seu in cacumine montis Urteriarum, quæ jura comes ipse sibi* » *reservavit per procuratorem fixalem* (2e note, page 27 du mémoire en fait et en droit produit par M. Jean-Baptiste Balmain, maître de forges, Benoit Frèrejean, etc., contre spectable Grange, de Randens, 1850, signés Parent et Gallay, consorts)..... « *Concedimus expredictis causis* » *eidem Nantermo omnes homines, quotquot sint, quos non habemus infrà* » *memoratos terminos, et quidquid juris, rationis, servitii, usagii nobis* » *debentur habemus et habere debemus in iisdem locis et eorum tenemen-* » *tis*..... *Eumdem dominum Petrum de castro Heurteriarum et aliis* » *rebus feudalibus comes personaliter investivit, sub modo, conditione et* » *forma quibus prædecessores ipsius domini Petri easdem res à prædeces-* » *soribus domini comitis ab antiquo tenuerunt.* » (Ibidem, pag. 24.)

à égal avec le comte de Savoie, qui ne put se réserver que la suzeraineté politique sur le château fort des Urtières, lui laissant une indépendance entière pour tout le surplus du fief des Urtières, confiné à l'ouest par le territoire d'Aiguebelle et de Montgilbert, à l'est par l'Arc, au sud par la commune de Saint-Léger, au nord par l'arête culminante de la montagne de Montgilbert et Montandry. Si le seigneur des Urtières céda si largement, dans les traités des 28 janvier 1288 et 20 février 1296, aux comtes de Savoie, c'est qu'il comprit que l'esprit d'agrandissement de ceux-ci serait aussi fort, aussi tenace et habile contre lui que contre tant d'autres seigneurs redoutables, dont la fière bannière s'était pourtant abaissée devant celle du suzerain d'Aiguebelle; sage politique qui le sauva.

II

Les seigneurs d'Urtières portaient un écusson *barré d'or et de gueules à la bande de losanges accolés de l'un en l'autre.*

Le 12 septembre 1334, Pierre d'Urtières reçut du comte Aymon de Savoie l'investiture du fief, et il fut maintenu dans tous les droits concédés à ses ancêtres, et le 26 juin 1343, à raison de son fief des

Urtières, le même Pierre prêta hommage au fils dudit Aymon, qui venait de monter sur le trône. Cette investiture, ces hommages n'étaient que la conséquence obligée des traités d'après le système féodal. Voilà donc leur position politique nettement tranchée; mais, d'après le principe admis suivant la doctrine même des anciens jurisconsultes, que les mines sont de droit régalien, les descendants de Bérold, avec leurs convoitises d'agrandissement, cherchant chaque jour à acquérir des droits de souverain, soulevèrent une prétention qui fait encore aujourd'hui l'objet d'un grand procès entre nos plus riches maîtres de forges de Randens, d'Epierre et d'Argentine, pour les droits des minières.

Les mines de fer des Urtières, fer spathique mêlé de cuivre pyriteux en petite quantité, fournissent en abondance, dès le 6e siècle, du minerai de qualité supérieure, capable de soutenir une concurrence avantageuse avec les fers provenant de l'étranger. Ils trouvent en France un écoulement prodigieux, et y sont accueillis avec faveur. Peu de fers anglais peuvent lutter avec eux. Les mines de fer des Urtières ont alimenté les fourneaux des chartreux à St-Hugon et à Aillon, ceux de Bellevaux en Beauges, de Tamié, d'Epierre, d'Argentine, de Randens et de Sainte-Hélène. Ces quatre derniers sont encore alimentés abondamment par elles, ainsi que les usines de Cran et de St-Hugon en grande partie. C'est donc une des sources les plus importantes

de la richesse nationale, puisque le fer est le plus nécessaire et le plus usuel des métaux.

Or, Amédée VI prétendait exercer les droits du fisc et du seigneur sur les mines de toutes sortes qui se trouvaient rière la juridiction et dans le territoire du fief. Messire Pierre des Urtières prétendait que c'était violer son droit, et que lui seul était investi du droit desdites minières. Cette contestation fut résolue de manière à attribuer au comte de Savoie la moitié de ce qu'il prétendait, et à en laisser l'autre moitié au seigneur des Urtières, le 24 septembre 1344 (1).

Anthelme succéda à Pierre son frère dans les biens et les droits de celui-ci. Il en reçut l'investiture du comte Vert le 13 décembre 1353. Anthelme mourut en laissant deux fils, Amédée et Aymar. Amédée prit possession du fief et le laissa à son frère Aymar. Celui-ci eut un fils prénommé Antoine, qui fut son successeur. Antoine mourut et eut pour successeur Jean de Miolans, *egregius et potens miles*, lequel possédait le fief en 1401.

Il paraît qu'Antoinette de Miolans, épouse de Jacques, seigneur de la Ravoire, avait une part dans le fief des Urtières vers 1440; mais ce qui est certain,

(1) *Convenimus et composuimus ut infra in primis, quod jus et pars minarum inventarum et quæ inveniuntur in posterum in districtu, in territorio et juridictione vallis Urteriarum, quod et quæ percipietur in ipsis ratione fisci et domini, nobis et nostris successoribus pro dimidia, ipsique domino Urteriarum, suisque successoribus pro alia dimidia debeant pertinere* (page 25 du même mémoire).

c'est que, depuis le 11 mars 1489, tous les droits, compétents d'abord au seigneur des Urtières, puis à la famille de Miolans, étaient parvenus à Louis, comte de La Chambre. Le 21 août 1365, Jean, seigneur de La Chambre, vicomte de Maurienne, reconnut en faveur d'Amé de Savoie, évêque de Maurienne, sous l'hommage lige, tout ce qu'il tenait en fief dudit Amé, dans toute l'étendue de son diocèse, rière les Urtières (1).

La part du fief des Urtières afférente à Jean, seigneur de Miolans, aurait passé à Antoinette de Miolans, femme du seigneur de La Ravoire; car le 10 mai 1440, Amé et Humbert ses fils se partagèrent sa succession. Le fief et tous les droits y attachés échurent à Amé de Miolans, et le seigneur de La Ravoire devint aussi seigneur des Urtières par sa femme (2).

Le 23 février 1479, Anthelme, seigneur des Urtières, donna en échange à Louis, comte de La Chambre, le tiers du fief (3), *cum omnibus terris, nemoribus, antinagiis, mœnis et quibuslibet aliis juribus in toto mandamento Urteriarum*. Cet acte fut passé en présence et de l'agrément du duc Philippe Ier dit le Chasseur, en son conseil.

Par deux contrats du 11 mars 1489, passés à Fontcouverte par-devant Me Paradis notaire, et approuvés

(1) Besson, page 297.

(2) Besson, page 297; Angley, page 191.

(3) *Quibus sic peractis, magnificem et supereminens concilium cum illustrissimo domino nostro duce Sabaudiæ residens, ad supplicationem partium, contractui tanquam rite peracto, auctoritatem suam interposuit.*

par le duc Charles le 21 août suivant, Amédée de Miolans surnommé Aymon, seigneur des Urtières, fils d'autre Amédée des *Heurtières*, vendit à Louis, comte de La Chambre, les droits qu'il avait sur le château, sur la terre et sur les prés, pour 5,000 écus d'or (1).

Successivement, la baronnie des Urtières comme le marquisat de La Chambre et les autres terres appartenant à la maison de La Chambre parvinrent, dans les années postérieures à 1415, à Louise de La Chambre, sœur de Pierre de La Chambre, et celle-ci, par le testament du 2 septembre 1623, institua héritier Thomas de Savoie, prince de Carignan ; puis, le 22 février 1687, l'auditeur patrimonial général du prince Emmanuel-Philibert-Eugène de Savoie Carignan, fils et héritier dudit Thomas de Carignan, vendit la baronnie des Urtières au sénateur et baron Jean-Baptiste Castagnère de Châteauneuf, agissant pour lui et son père Jacques-Louis (2).

Cette vente fut approuvée le lendemain par le prince

(1) 60,355 francs. « *Visis venditione, cessione et remissione per Amedeum filium quondam Amedei de Urteriis, Ludovico domino et comiti Camerœ, de omnibus juribus, proventibus, mœnis, mineralibus jurisdictione et mandamento Urteriarum constante instrumento manu Paradisi publice recepto, die 11 martii 1489. — Necnon confirmatione ejus contractus facta per nepotem nostrum Carolum sigillata et per Lestelley secretarium signata die augusti 1489. — Camberiaci data.* »

(2) Detto signore principe ha venduto e rimesso la baronia d'Urtieres in Savoja, colle mine, miniere, minerali di qualsivoglia sorta, boschi, beni ragioni ed ogni altra cosa al serenissimo principe in detto luogo d'Urtieres, e da essa feudo dipendente. — (Sommaire du procès susdit, N° 122.)

et rédigée en acte authentique le 5 août seulement, après toutes les formalités voulues, par-devant le notaire Gideon, pour 23,400 ducats, soit 150,520 livres 40 cent., acte où ne figure que Jean-Baptiste de Châteauneuf, parce que son père était décédé dès le mois de février précédent. Jean-Baptiste mourut en instituant, le 26 août 1693, pour héritière dame Christine-Lucile Bergère, son épouse, avec charge de rendre toute sa succession à son fils aîné François-Maurice : ce qu'elle fit le 8 octobre 1708.

En 1758, dans une discussion hypothécaire relative à un nommé Marchisio Michel-Jérôme, le fief des Urtières fut évalué à 83,600 liv., et les filons dérivant de ce fief à 34,700 liv., et l'adjudication, pour une moitié du droit seigneurial, a été faite sur la surenchère de 99,000 liv., meubles, bâtiments et artifices de minières était compris, le 3 juillet 1758, et l'autre moitié due au roi, pour 29,688 livres 18 sous 7 deniers, le 6 juin 1776, 18 ans après (1).

Sans m'arrêter à toutes les mailles de ce grand procès, je désire donner la mesure de célébrité historique des seigneurs des Urtières, que nous devons regarder comme la famille indigène, native, c'est-à-dire la première et la seule qui soit née, qui ait vécu et commandé sur le sol du fief; car les seigneurs de Miolans,

(1) Voyez Mémoires, Sommaires et Titres produits au procès entre MM. Grange, Balmain et autres consorts, qu'ils m'ont gracieusement communiqués pendant plusieurs années.

de La Chambre, de Châteauneuf n'ont été que des seigneurs étrangers, passagers, forains feudataires, comme la maison de Savoie était étrangère au royaume de Sicile, qu'elle a eu pendant près de cinq ans.

D'abord, prenons note que les sujets des comtes de Savoie étaient anciennement divisés en cinq classes. La première était celle des princes ecclésiastiques; la seconde, celle des barons; la troisième se composait des nobles; la quatrième, des tenanciers rentiers; la cinquième des hommes soumis aux tailles. La classe des nobles était composée des seigneurs possédant de petits fiefs; de ceux qui, par leurs charges ou par leurs grades académiques, s'étaient élevés à cette dignité, et des descendants des anciens hommes libres appelés Rachimbourg par les Francs, Arimani par les Lombards, lesquels, indépendamment de ce qu'ils tenaient leur possession en pleine propriété, accompagnaient le comte aux parlements généraux, aux grandes assises appelées plaids (malli, placiti), et jouissaient du plein exercice de tous les droits civils qui formaient le *caput* des Romains (1).

Or, nous avons vu que la prétention de Nantelme des Urtières au droit de toute juridiction quelconque et aux droits sur les hommes et sur les choses, a été constituée en droit réel et formel par le comte de Savoie

(1) Cibrario, page 174, *Mémoires historiques*. — Savagny, *Histoire populaire de France*.

Amédée dit le Grand, qui lui a reconnu le droit d'avoir le *merum et mixtum imperium;* c'est-à-dire que les seigneurs des Urtières avaient droit de vie et de mort sur leurs vassaux, le droit de juger les causes tant civiles que criminelles entre ceux-ci, d'accorder lettres d'adoption, de légitimation, d'émancipation, droit de battre monnaie, de créer des juges, d'envoyer le ban, d'établir des impôts, hautes et belles prérogatives réservées aux souverains (1), et en outre le droit de régale concernant les mines, qui ont toujours été considérées dans la monarchie de Savoie comme indépendantes de la propriété du sol et faisant partie privilégiée des droits régaliens; ce n'est que depuis l'extinction de cette antique et noble famille que l'on compte tant de concessions, d'investitures des mines, soit droit de propriété, et du droit des mines, soit droit de percevoir le seigneuriage, telles que celles faites aux seigneurs de La Chambre, aux seigneurs de Châteauneuf, à dom Sébastien Fye, comte de Schucberg, le 27 juin 1626.

Il est donc incontestable que la famille des Urtières était une de ces familles d'Arimanni, et qu'elle relevait primordialement des évêques, comtes de Maurienne, donataires des empereurs d'Allemagne et des ducs de Bourgogne, et non des comtes de Savoie, qui eux-mêmes n'ont commencé leur domination suzeraine à

(1) *Omnia civitatis regalia, videlicet monetum, telonium, pedagium, ripaticum, aquaticum, pascua, piscationes, venationes, silvas, stirpaticum, minas et omnem districtum et juridictionem civitatis* (MÉNABREA, p. 94).

Aiguebelle qu'après les seigneurs Nantelme sur les Urtières, et n'ont pas dominé sur les trois communes composant la seigneurie des Urtières avant leur premier traité de 1288 avec l'évêque de Maurienne, où Aymon Ier de Miolans, évêque de ce diocèse, prend le titre de seigneur des Urtières (*Urteriarum dominus*). Touchant les Urtières, le comte de Maurienne, dans son château fort d'Aiguebelle, a fait valoir à l'évêque que ses terres de St-Jean, de Valloires et des Arves avaient leur circonscription restreinte par les terres des seigneurs de La Chambre, et qu'ainsi il lui convenait de lui céder quelques droits sur les terres épiscopales des Urtières pour la sûreté de leurs intérêts respectifs en ces lieux, exposés aux tentatives du vicomte de Maurienne et des Hulles, voisins puissants et dangereux sur deux frontières. Ce système d'envahissement n'a-t-il pas eu son complément en 1329, comme je le démontrerai dans l'article relatif à Randens! Une fois que le comte envahisseur a pu, depuis le château de La Charbonnière, s'immiscer dans les droits politiques des Urtières, il a étudié, au fur et à mesure de son envahissement, ce qu'il pouvait prendre, tantôt au seigneur des Urtières, tantôt au seigneur évêque. Tels sont les motifs et les causes qui ont dû amener les difficultés tranchées par le traité de 1296. En effet, Amédée le Grand aurait-il transigé sur des droits douteux, si ses ancêtres avaient été les premiers suzerains des Urtières? puisque l'un des faits caractéristiques du régime

féodal était la fusion de la souveraineté et de la propriété, c'est-à-dire l'attribution au propriétaire du sol de tout ou de presque tout ce qui constitue le pouvoir public (1). La soumission du seigneur des Urtières a donc été transactionnelle sur la juridiction qu'il tenait des évêques de Maurienne, ou des empereurs d'Allemagne, ou des princes de Bourgogne. Il transige noblement, avec perspicacité et profit. Il avait compris que le comte de Maurienne ne voulait pas de seigneur indépendant près de lui, quand le principal seigneur de la Maurienne, son évêque, s'était soumis à partager sa puissance avec lui; il avait compris qu'il devait devenir homme lige, jusqu'à un certain degré, de celui qui progressait au loin sur lui en prépondérance féodale, en droits politiques, en force et en gloire militaire; surtout que, le 22 mai 1365, l'empereur Charles IV avait accordé au comte Vert Amé VI l'exercice des droits de vicaire de l'empire sur les principautés ecclésiastiques de Savoie (2).

La maison des Urtières à fourni à l'administration des provinces, à la carrière des armes, aux conseils politiques, aux fonctions de la cour et au clergé, des membres distingués. Aussi, dom Hugon accompagna l'évêque de Maurienne, Anthelme, dans une visite que celui-ci fit dans la partie de son diocèse, qui allait du

(1) Guizot, *Cours d'histoire moderne.*

(2) Grillet, page 407; Costa *et autres historiens;* Guichenon, Blanc, Botta.

Breda, torrent qui sépare la Savoie de la France, au-dessous d'Arvillard, la Rochette, jusqu'au pont de Vallorio, près d'Avigliano, au-delà de Suze, le 21 septembre 1208, comme un des chanoines principaux, avec dom Aymon de Coise.

Un Anthelme des Urtières fut abbé de St-Rambert en 1344 (1). En 1311, sire Jean des Urtières était bailli de Baugé. *Libravit Johanni de Urteriis baillivo Baugesii pro sexaginta clientibus ponendis in munitionem Ambroniaci in defectu treugarum de mandato consilii domini* (2). On sait que la monarchie de Savoie, au 14e siècle et auparavant déjà, était divisée en trois bailliages, dont six en-deçà des Alpes : 1° le bailliage de Savoie ; 2° celui de Novalaise (Rhône) ; 3° celui du Viennois ; 4° celui de Bourg ; 5° celui de Beaugé ; 6° celui du Chablais. On sait que le bailli avait le gouvernement général de sa province, c'est-à-dire qu'il était alors cumulativement gouverneur militaire, préfet de police et intendant, administrateur des affaires civiles et communales, exerçant ainsi un pouvoir immense en temps de paix même, convoquant le ban et l'arrière-ban en temps de guerre, conduisant ensuite les barons et les châtelains, qui étaient tenus de se réunir à lui et de marcher sous sa bannière.

Un Pierre d'Urtières jura avec les principaux sei-

(1) Besson, page 481; preuve 114, page 327.
(2) Cibrario, page 157. *Note des Mémoires historiques.*

gneurs de la Savoie au traité d'alliance contracté pour confédération perpétuelle entre la maison de Bourgogne, représentée par le duc Eudes de Bourgogne, et celle de Savoie, représentée par Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Amé, comte de Genève, tuteurs du comte Vert, le 6 juin 1348. Lorsque Amédée VI alla à Paris, où il assista à la solennité du baptême de Valentine de Milan, fille de Jean Galéaz, comte de Vertus, et de là à Venise, pour s'embarquer avec son armée, qui se couvrit de gloire dans plusieurs victoires et délivra l'empereur Jean Paléologue, prisonnier du roi des Bulgares, en octobre 1366, après s'être immortalisé au siége de Varna, un Anthelme d'Urtières était de cette phalange de nobles preux qui, dans les croisades, rappelèrent aux autres nations guerrières que la Savoie chrétienne enfantait des héros. Les comtes de Savoie cédèrent au mouvement général qui entraînait en Palestine tout ce qu'il y avait en Europe d'illustre et de vaillant, et les croisades produisirent en Savoie les mêmes effets que dans le reste du continent, c'est-à-dire qu'elles y affermirent l'autorité souveraine; qu'elles contribuèrent à l'émancipation des communes; qu'elles enrichirent le clergé et ruinèrent la noblesse (1).

Ce fut sans doute ce même Anthelme que le comte Vert chargea, par patentes datées de Rivoli, le 2 août

(1) Voyez Costa, page 98 du 1er volume des Mémoires; Guichenon, *Histoire de Savoie*, 1er volume, pages 417, 418, 422, 424, 426.

1368, de former, avec Jean de Grolée et Gaspard de Montmayeur, le camp destiné au combat de cinquante chevaliers contre cinquante autres offert par ce prince à Philippe de Savoie, fils du prince d'Achaïe, qui, pendant le voyage du comte Vert sur les rives de Bosphore, avait machiné quelque conspiration contre les états de Savoie (Piémont). Anthelme, qui était encore seigneur de Ste-Hélène-du-Lac, avait épousé, le 26 septembre 1354, Alix de Savoie, fille de Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, et de Catherine de Viennois, seconde femme de ce prince. Alix était déjà veuve de Mainfroi de Carretto, marquis de Savone. Sa dot fut de six mille florins (36,500 liv.), hypothéquée soit assignée sur ladite terre de Sainte-Hélène. Cette princesse mourut en 1368. C'est probablement sa sœur Agnès, mariée en janvier 1343 à Jean, seigneur de la Chambre, comte des Hulles et vicomte de Maurienne, qui fut l'heureuse entremetteuse de cette auguste union, pour avoir près d'elle une intime amie et une compagne dans la triste solitude de leurs châteaux. Si ce fut un insigne honneur au sire des Urtières d'épouser une princesse de la maison de Savoie (Achaïe) (1).

En 1376, les sires de Beaujeu, Philippe de Vienne et les seigneurs de La Chambre et des Urtières, celui d'Entremont, celui de Miolans et autres grands sei-

(1) Guichenon, 525, IV°; Angley, page 193, *Histoire du diocèse de Maurienne.*

gneurs de la Savoie rétablirent l'évêque de Sion sur son siége, d'où les Valésans l'avaient chassé; cet évêque était un proche parent d'Amédée VI, puisque c'était Edouard de Savoie, fils du prince d'Achaïe et frère d'Alix de Savoie, dame des Urtières.

Déjà un Amédée des Urtières avait été, avec quatre autres seigneurs, nommé négociateur par le même prince, pour rétablir la paix entre Jean marquis de Monferrat, Otton duc de Brunswick et Jean Galéaz. Ils réussirent si bien, que le traité fut signé le 29 janvier 1379, et Amé d'Urtières était tellement dans les bonnes grâces de ce grand et valeureux prince, reconnaissant de ses services et royalement satisfait de ses mérites signalés, qu'Amédée VI lui légua 300 florins d'or (1,977 liv.) de rente annuelle par son testament du 27 février 1383, daté de Saint-Etienne.

N'ayant aucune progéniture mâle, Amé d'Urtières institua Gaspard de Montmayeur son héritier, et c'est de cette époque, fin du 14e siècle, que s'éteignit la souche primitive de la famille des seigneurs des Urtières, dont le titre et le fief passèrent aux sires de Montmayeur, ses parents, et successivement à ceux de Miolans, qui ne firent qu'une seule maison (1). Amé d'Urtières mourut après Amé de Savoie, son donateur, puisqu'il fut encore un des exécuteurs testamentaires choisis par ce prince, conjointement avec Guy, abbé

(1) Guichenon, page 426, 1er volume.

de Saint-Michel-de-la-Chiusa, Guillaume de Granson, Gaspard de Montmayeur, seigneur de Villard-Sallet, Barthélemi, seigneur de Chignin, etc., qui escortèrent son corps jusqu'à Hautecombe, où il fut inhumé le 15 juin 1383.

En feuilletant les verbeuses pages dont les notaires Vial, Billiet, Mellaréde, Lauzat, etc., ont rempli les grosses et les terriers des Urtières, nous avons trouvé encore les noms et les qualifications de plusieurs autres familles nobles qui avaient des fiefs ou arrière-fiefs dans les Urtières. Ainsi, à Saint-Alban, existait au 17e siècle, dans un petit castel, entre le village de l'Eglise et celui de Cotassoux, au lieu dit la Tour, la famille Régis de Tigny, qui avait beaucoup de propriétés dans les Urtières, à La Chapelle, dans les Hulles et dans la vallée de La Rochette. Le 13 septembre 1619, Antoine feu Jean-Baptiste à feu Philibert Régis de Tigny fut annobli par Charles-Emmanuel Ier. Cette distinction fut confirmée par la régente Christine le 7 janvier 1640, pour les services de Jean-Baptiste Régis, qui était capitaine au fort de Montmélian, et de son fils Antoine au fort de La Charbonnière à Aiguebelle (1).

(1) Je dois à M. Rabut, de Chambéry, la connaissance des armoiries de la famille de Tigny, qui était d'Urtières, et qui portait d'*or au griffon de gueules*. Un Régis, de la Rochette, le cadet, qui avait hérité des Tigny, en porta ensuite les armes. Il y a encore dans la chapelle de sainte Claire de l'église de St-Alban-d'Urtières un tableau peint à l'huile, dans l'angle duquel on voit ces armes accolées à d'autres (une alliance, sans doute), avec un griffon d'or pour cimier et la devise : *Omne à Domino*.

Noble de Beaumont-Carraz-de-Bithieu Antoine, gentilhomme, capitaine de cavalerie au service du duc Charles-Emmanuel II, avait le titre de baron des Urtières. Il paraîtrait que cette famille aurait succédé à celle de noble François Chabot de Lescheraines, de Villeneuve, comte de St-Maurice en Tarentaise, etc., si distingué dans les armes au 17e siècle, et qui avait déjà des propriétés à St-Georges-d'Urtières dans le 15e.

Noble Lucas Gruffy avait un fief au village du Calvaire, sur les confins de St-Georges et de St-Alban.

Je ne mentionne pas les noms de nobles inconnus dans l'histoire générale de la Savoie et dans la chronique générale des Urtières; mais je noterai seulement que noble Antoine Régis de Tigny plaida avec la commune de St-Alban pour se faire rayer du rôle des taillables, dès qu'il fut anobli. La commune l'avait coté à 12 florins 1 sol 3 deniers.

III

La commune de St-Alban a acheté (en 1760) de la ville de Chambéry le grand autel qui a été extrait de l'ancienne église de St-Léger, démolie en 1760 avec l'autorisation du duc Charles-Emmanuel III, pour niveler et terminer la place de St-Léger. Cet autel a

près de douze mètres de hauteur et six de largeur; il est tout doré. Quatre colonnes d'ordre corinthien, deux colossales statues de martyrs, une immense toile représentant le martyre de saint Alban, patron de la paroisse, enfin tous les ornements de cet ordre si beau, si riche, relèvent encore la majesté architecturale de cet autel si antique. Sa vétusté rend impossible les réparations que l'administration communale désirerait y faire, pour que la vermoulure n'étende pas avec trop de rapidité ses dégradations sur les ornements les plus précieux de cette œuvre.

La dédicace de cette église paroissiale au martyr Alban l'Africain, qui fut banni par Hunéric à cause de la foi, et qui, retiré à Mayence, tomba entre les mains des Huns et fut martyrisé par ces barbares vers la fin du 5e siècle, nous permet de conjecturer l'époque approximative où elle fut bâtie; car la coutume généralement suivie par les évêques dans tous les temps de la chrétienté était de dédier les nouvelles églises de leur diocèse aux saints dont la canonisation coïncidait avec l'événement de leur construction. Or, saint Alban a été martyrisé vers la fin du 5e siècle. Conon II, évêque de Maurienne, confirma, par acte du 15 mai 1127, en présence du comte Amédée III, du prévôt et des membres du chapitre de St-Jean, et d'Aymeric, prieur de La Corbière, en faveur de l'abbaye de La Novalaise, de la donation de l'église des Urtières et autres des environs. Semblable acte confirmatif avait déjà été fait en 1093

par Humbert II, pour les mêmes donations faites par son aïeule Adélaïde de Suze et les empereurs, en faveur de ce monastère (1).

Nous croyons donc avec raison que l'église des Urtières date de la fin du 5e siècle ; qu'elle a été bâtie, non pas certes telle qu'elle est, pour une population de 1,400 âmes, mais comme une petite église, ne devant réunir que deux à trois cents fidèles, et telle est la sacristie de notre église ; car c'est elle qui a été le premier giron, le premier sanctuaire de la commune de St-Alban, jusqu'en 1760 environ. Notre commune n'avait pas encore au 8e siècle sa colline couverte de vignobles et de hameaux ; son vaste et riant plateau, découpant cette colline, et la haute et verdoyante montagne n'avaient point encore leurs champs de seigle et de maïs, ou leurs châlets entourés de champs d'avoine et de troupeaux bêlant sous les sapins, les cormiers et les sureaux aux grappes rouges. Non, tout était alors sylvestre. Les sangliers, les ours, les loups et autres bêtes fauves peuplaient alors ces mêmes lieux où chantent nos pieuses et laborieuses filles des hameaux des Gorges, de la Cour, du Mollard, du Champ, du Périé, du Bordié. A travers les ombreuses châtaigneraies, le cénobite infatigable du monastère de la Corbière avait ouvert des éclaircies avec la pioche et la hache ; puis le saint pionnier avait construit une chaumière, logé une

(1) Besson, page 480 ; Angley, pages 164, 471.

famille naissante de colons; puis une agglomération de chaumières s'est faite; l'éclaircie s'est étendue, et ainsi de suite, par-ci, par-là... et les petits hameaux ont fait la petite paroisse de St-Alban, au 6e siècle. Oui, la vallée noire et sauvage des Urtières est devenue une des plus riantes dans sa corbeille de verdure, une des plus belles, avec ses sites pittoresques, ses ravins, ses petites cascades de ruisseaux, ses petits vignobles, grâce aux travaux de nos ancêtres, dirigés par les pères de la Corbière; mais n'anticipons pas sur cet article inédit de mes recherches.

IV

L'église de St-Alban a encore dans les murs de son clocher les profondes traces des boulets que le canon des généraux français lançait, en 1793, sur les troupes piémontaises. En suivant les diverses phases de l'histoire de Savoie, j'ai pu constater que la vallée des Urtières avait grandement souffert des guerres que nos valeureux princes ont eu à soutenir contre leurs voisins. Après avoir fourni d'immenses provisions à l'armée de Louis XIV, qui combattait celle de Victor-Amédée II pour la succession d'Espagne, nos ancêtres furent ruinés, et, malgré leurs plaintes et leurs réclamations bien

légitimes, aucune indemnité de guerre ne leur fut accordée. Ces réclamations furent faites pour les malheureux paysans par l'intendant Palma, par le comte de Grésy et par le sieur Blésoz à ce députés, en payement des fournitures de guerre livrées au commissaire de Colonques. Un sieur de Louche, conseiller du roi et commissaire ordonnateur dans les armées françaises, avait cependant reconnu, le 28 juin 1709, que la commune de St-Alban ne pouvait satisfaire aux ordres de l'intendant Couppy, qui l'avait requis de fournir 24 rations de foin par jour pour les chevaux des six compagnies d'Albigeois qui y étaient cantonnées dès le 26 même mois, et il lui fit tenir compte de 200 rations transportées déjà à La Chambre pour son camp établi à Saint-Jean-de-Maurienne.

En 1793, au lieu dit *Champ de la Christine*, dans la commune de St-Georges, plateau commode pour l'assiette d'un camp d'artillerie et de surveillance stratégique, le lieutenant-général Herbin, commandant le département du Mont-Blanc, établit en effet un camp sur le large rocher qui domine le pont d'Argentine. Ayant de ce point culminant de la vallée la vue sur tout le cours de la rivière d'Arc, depuis le roc de la Charbonnière sur Aiguebelle jusqu'au Mont sur Epierre, il plaça encore des postes militaires en différents endroits, tels qu'à Froide-Fontaine pendant trente jours, à la Buraz, au Creux-du-Loup, près des Fosses du Petit-Cucherond, à Mont-de-Gougères, à Belle-Combe, à la Bonne-Eau,

au Cucherond, où on éleva peu après un télégraphe par ordre de Bonaparte.

Les communes du Cucherond (*St-Alban*) et du Fer (*St-George*), comme les avaient baptisées les régénérateurs de l'époque terrorienne, furent le séjour de la 50e demi-brigade, dès les derniers du mois de septembre, jusqu'à la mi-novembre. Elle y causa beaucoup de dégâts aux propriétés par l'esprit et le besoin de maraudage qu'a le soldat en temps de guerre. Les soldats, même de patrouille aux environs du camp, se permirent des violences et des dégâts pour une valeur de 3,598 livres, suivant des états estimatifs que j'ai trouvés à Saint-George-d'Urtières, et qui me rappellent que la quarte de pommes de terre se vendait alors seize sous, la charge de vin 54 francs, le maïs 8 francs le vaissel, la quarte de noix 20 sous, le blé noir dit sarrasin 7 fr., les châtaignes 1 fr. 50 cent. la quarte. Ces dommages furent payés comme ceux faits aux trois communes des Urtières dès 1704 à 1713. La république de 1793, comme la royauté de 1700, n'indemnisa personne, ne répara rien. Le consulat pourtant, comme l'empire, sema des millions par le fait des immenses et fréquentes fournitures aux armées de passage en Maurienne pour aller en Italie.

A la date du 29 septembre 1792, le comté de Maurienne était encore occupé en partie par l'armée piémontaise, que poursuivait l'armée de Montesquiou, qui y cantonna de nombreux détachements, outre ceux qu'il

plaça dans les Urtières, notamment au village du Périé, au camp de la Christine et à la Flumette. L'état-major occupait la maison d'habitation de l'ex-châtelain Vincent Foray, alors maire de St-Alban-d'Urtières, qui n'eut pour récompense des pertes et des peines éprouvées, des pénibles occupations que ses fonctions et l'occupation française lui ont procurées, que la terrible perspective d'une fusillade ou d'une guillotine toutes les fois que les habitants, réduits à la pénurie la plus extrême par les approvisionnements journaliers à faire aux troupes, se refusaient, comme leur maire, à faire l'impossible. Cela donne un démenti formel au rapport des commissaires Dubois-Crancé, Lacombe, St-Michel et Gasparin, du 28 septembre 1792, sur la conduite sage et amicale des troupes françaises envers les Savoisiens et leurs propriétés, qu'elles ont religieusement respectées, disent-ils.

Le détachement principal, sous les ordres de Bagdelonne, eut mission de couper la retraite aux Piémontais par St-Jean-de-Maurienne, la combe de l'Ole et le col du Glandon, qui y mène par les Villards et par le col de la Madeleine sur Aigueblanche. Sur vingt-sept bataillons, dont huit de ligne, quatre d'infanterie légère, quinze de volontaires, dix escadrons, le tout composant un effectif de 19 mille hommes en Savoie, 10 mille marchaient à l'évacuation de la Maurienne et de la Tarentaise, et le 3 octobre 1792 le coteau de St-Jean-de-Maurienne comme le plateau et la colline des Urtières

étaient sillonnés des feux de bivouac, où grillait la dernière poule d'Henri IV. En peu de jours, malgré les efforts du marquis de Cordon pour culbuter les républicains de leurs possessions, la Maurienne fut conquise. Kellermann, Montesquiou, Anselmi, Rossi, Casabianca, Bagdelonne, Ledoyen, Herbin, etc., ont parcouru la Savoie en tous sens, et, du samedi 22 septembre au 6 décembre, elle était devenue française, en formant le 84e département, sous la dénomination de département du Mont-Blanc. En effet, rien ne fut plus rapide que l'expédition dirigée contre la Savoie, disent Lacretelle jeune dans son Précis historique de la Révolution française, Dessaix Joseph dans son Histoire de la réunion de la Savoie à la France, et Costa dans ses Mémoires, page 309, 3e volume. Soumise au général Montesquiou, homme d'esprit et de talent, à la tête d'une armée sans discipline et surexcitée par les passions du libéralisme universel, la Savoie se livra au nouvel ordre de choses.

Le marquis de Cordon, qui secondait en Maurienne les opérations du marquis de Sales en Faucigny et du brave duc de Montferrat en Tarentaise, craignant que les avant-postes ne fussent surpris à Termignon, redescendit jusqu'à St-André, en disputant le terrain pas à pas, et en profitant de tous les avantages que lui offraient et les sinuosités de l'Arc torrentueux et les difficultés multiples que l'ennemi rencontre dans nos montagnes, au point que le général Ledoyen se hâta de

se replier sur Aiguebelle, et de se rallier, dans la plaine d'Ayton, au reste de sa division, et à Bagdelonne, retranché à Conflans.

A la nouvelle de la résistance de l'armée sarde et de ses succès, Kellermann, qui commandait en chef l'armée des Alpes maritimes et celle du Mont-Blanc, avait ramené avec célérité à la défense de la Savoie les troupes qu'il avait destinées au siége de Lyon; avait envoyé des secours aux généraux Bagdelonne et Ledoyen, retranchés dans leurs camps de Conflans et d'Aiguebelle; avait repris l'offensive et cherchait à tomber sur les derrières du marquis de Cordon par le col de Valloires, et du duc de Montferrat par la gorge voisine, à la source de l'Isère en Tarentaise. Ayant inutilement tenté de se porter sur le coteau d'Argentine, où le général Ledoyen s'était retranché, Cordon fut obligé de se concentrer dans la position presque inexpugnable d'Epierre, formée par deux contre-forts à droite et à gauche de l'Arc, où des monts âpres, presque à pic et raides, resserrent le passage à peine large d'un kilomètre. Herbin, pressé par Kellermann de chasser Cordon de la Maurienne, et croyant impossible d'enlever ce poste à la baïonnette, juge plus commode alors de camper sur le plateau supérieur des Urtières, où un nommé Dallières, de la brigade des gendarmes, lui choisit, sur le revers du plateau et presque en ligne droite, en face du site dit *Le Mont*, poste principal du général de Cordon, un site où il fit transporter quel-

ques pièces de canon. Ce site, appelé La Flumette, est à un kilomètre environ de l'église de St-Alban, au bord d'un ravin, du côté de Saint-Pierre-de-Belleville. Le relevé de terre, exécuté alors pour la redoute, existe encore aujourd'hui tel quel, sauf que les panaches des officiers se sont métamorphosés en bouleaux. Le boulet, en obliquant légèrement à droite, et la redoute de la Flumette dominant celle de Cordon d'environ dix mètres de hauteur horizontale, l'artillerie française fit un grand et rapide ravage dans l'armée piémontaise. Celle-ci rétrograda, après une journée de canonnade, jusqu'à La Chambre, et de là à Saint-Jean, enfin au Mont-Cenis, ayant à ses trousses les lieutenants-généraux Bagdelonne, Ledoyen et Herbin (novembre 1793).

En 1794, le col du Cucherond fut occupé par les Français en même temps que le général Bagdelonne enlevait la position retranchée du Petit-St-Bernard, le 24 avril, et celle du Mont-Cenis, le 14 mai. Ils y restèrent deux jours et demi, attendant le succès de Bagdelonne pour opérer jonction avec lui, en campant sur toute la colline des Urtières, comme en 1793, et en repoussant le général autrichien Strasoldo du col de la Madeleine, et le général Cordon du fond des vallées de l'Arc. Mais, le 10 août, on s'aperçut d'un mouvement d'inquiétude extraordinaire dans les corps cantonnés aux Urtières. Une surveillance marquante se méfiait des maires des communes et des paysans. La nouvelle de

la mort de Robespierre éclaircit enfin cette énigme (1). Bagdelonne ne reprit l'offensive qu'en septembre suivant (2).

Arrêtons-nous. Voici le traité de paix signé à Paris le 15 mai 1796. La Savoie est officiellement, diplomatiquement, volontairement peut-être, réunie à la France par la renonciation à perpétuité qu'en fait Victor-Amédée, sans avoir le bénéfice de l'échange qui avait été projeté par Henri IV, Sully, Mazarin et Fleury. Il y est même convenu que le comte de Maurienne, son fils, prendra le titre de comte d'Asti, parce que le monarque, en renonçant à la Savoie, avait abandonné son propre nom pour ne conserver que celui de roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, non contesté par la République.

V

Signalons dans les mœurs des habitants des Urtières quelques coutumes remarquables, telles que l'usage de jeter, en guise d'eau bénite, une pierre sur les *tumuli*

(1) Costa, 3e volume.

(2) Des notes et des renseignements pris sur ces événements auprès des vieillards du pays, où il y a encore quelques soldats de la phalange révolutionnaire, m'ont permis de rectifier quelques erreurs de Frezet, qui, du reste, est fort incomplet sur l'histoire de 1792 en Savoie.

que la tradition respecte encore dans nos montagnes. Cette coutume existe chez nous comme en Bretagne, en Poméranie, en Dauphiné. Au col du Cucherond, près d'une croix, s'élève un murger tumulaire, un *clappet*, sous lequel a été enseveli un marchand colporteur assassiné jadis, et, à vingt mètres à l'entour de ce tumulus, vous ne trouverez plus aujourd'hui aucun caillou à jeter, suivant la coutume qui a acquis dans les Urtières et les Hulles tant d'autorité qu'il est peu de personnes qui dédaignent de se pourvoir à distance d'un petit caillou, et de le jeter sur le murger tumulaire.

Quand on procède à l'inhumation d'une fille ou même d'un adolescent aimé dans sa famille ou dans son village, les jeunes gens voisins, après les cérémonies funéraires, tirent sur le cimetière deux coups de pistolet, coutume symbolique de son mariage avec Jésus-Christ, de ses noces dans le ciel.

Maintenant, voyez ces vastes ruines sur ce roc en face de l'église de Saint-Georges. Ce sont les ruines du château des seigneurs des Urtières. Voilà leurs tourelles, leurs bastions, leurs immenses salles noircies par la fumée de l'âtre patriarcal; les voilà coucbées dans les buissons de chênes rabougris qui recouvrent leurs décombres. On ne sait quel événement a pu anéantir cette demeure seigneuriale. La tradition parle d'un incendie. Quoi qu'il en soit, ses ruines ne prouvent pas que ce fût un monument important, comme le château de Miolans. Seulement, un mur de huit à dix

mètres, que j'ai vu debout encore en 1850, me ferait présumer, à cause de ses assises de pierres placées obliquement l'une contre l'autre comme des livres légèrement renversés l'un contre l'autre dans une bibliothèque, que cette construction date du huitième ou du neuvième siècle, dans ce moyen âge où les arts étaient si près de l'enfance. Le ciment de ce mur n'avait pas la ténacité, la solidité du ciment romain. Sous les ruines existent quelques caveaux, quelques souterrains qui n'ont pu être explorés par le Comité d'archéologie de Maurienne, parce que, d'après les indications données par trois de ses membres qui ont fait une tentative sur la localité même, il a reconnu que les fouilles seraient trop dispendieuses (1).

(1) Voyez encore sur cette localité :

1° Dans le n° 132, du 4 novembre 1845, du *Courrier des Alpes*, un feuilleton sous ce titre : *Le château des Urtières. — Episode des annales de la féodalité*, par Camille Foray.

2° Dans le n° 16, du 6 février 1844 : *Prieuré de la Corbière*, par le même.

3° Enfin, dans le feuilleton du *Courrier des Alpes*, n° 29 de 1848 : *Château des Hulles*, du même auteur.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (1857-1858). v

§ 1. — *Travaux de la Société* vi

Réunion d'Aix. xv

§ 2. — *Relations de la Société*. xxxvi

§ 3. — *Développement matériel* xxxviii

Liste des ouvrages offerts à la Société xxxix

Liste des objets offerts à la Société xlv

§ 4. — *Personnel de la Société* xlvi

Liste des membres de la Société xlix

Membres du bureau et des commissions lv

Pages.

MÉLANGES.

Numismatique Savoisienne. — Tiers de sol mérovingiens inédits trouvés en Savoie et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne, note de François Rabut 3

Note sur la voie romaine qui traversait Passy en Faucigny, par Gabriel Mortillet. . . . 15

Notice sur une découverte faite à Montagnole d'une urne cinéraire, par Laurent Rabut . . 23

Documents relatifs au couvent de saint Dominique de Chambéry, publiés par François Rabut. (Deuxième série) 31

IV. *Chronique du P. Pelin.* 34

V. *Inventaire des meubles et ornements ecclésiastiques* 99

VI. *Inventaire du mobilier de la chambre du prieur.* 118

VII. *Le dîner des syndics, fondation Dérée* 119

VIII. *Fondation de la chapelle de saint Sébastien et de sainte Barbe par Louis de Savoie* (1459) 125

Table des choses 129

Bulletin bibliographique de la Savoie, suivi d'une table des auteurs et des imprimeurs savoisiens (deuxième année — 1857), recueilli par François Rabut 139

Pages.

Première série. — Ouvrages imprimés en Savoie 145

Deuxième série. — Ouvrages faits par des Savoisiens et imprimés en dehors de la Savoie 180

Troisième série. — Ouvrages imprimés hors de la Savoie et par des étrangers sur la Savoie ou sur les Savoisiens et leurs œuvres 190

Table alphabétique des auteurs et des imprimeurs 197

Table des matières. 213

Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne, manuscrit de révérend Esprit Combet, édité par le comte Martin d'Arve 217

Franchises de Montmélian et d'Arbin, transcrites par M. Huguenin Joseph et précédées d'une note sur les franchises de la Savoie par François Rabut 249

I. *Franchises accordées à Montmélian par le comte Amédée IV.— 18 juillet* 1233 257

II. *Ratification des Franchises de Montmélian par le comte Aymon — 17 octobre* 1331 265
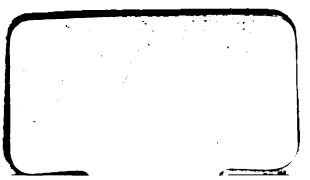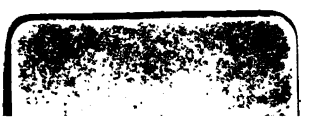
III. *Lettres d'Amédée VI, qui déclarent que les habitants d'Arbin sont*